



**BULLETIN DES SEANCES**  
**du**  
**Grand Conseil**  
**du**  
**Canton du Valais**  
**SESSION ORDINAIRE DE MAI 2019**



**MEMORIAL**  
**des**  
**Grossen Rates**  
**des**  
**Kantons Wallis**  
**ORDENTLICHE MAISESSION 2019**  
**59<sup>e</sup> législature / 59. Legislaturperiode**  
**(2017 – 2021)**  
**VOLUME 154**

ANNEXES



BEILAGEN



FR :

[https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2019/05/2019.05\\_PDF\\_d\\_e\\_la\\_session\\_de\\_mai.pdf](https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2019/05/2019.05_PDF_d_e_la_session_de_mai.pdf)

DE :

[https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2019/05/2019.05\\_PDF\\_d\\_er\\_Maisession.pdf](https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2019/05/2019.05_PDF_d_er_Maisession.pdf)

## LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Amoos Emmanuel, AdG/LA](#)

[Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR](#)

[Aymon Valentin \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Bender Marie-Paul \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Bender Nathan \(suppl.\), PDCB](#)

[Boand Vincent \(suppl.\), UDC](#)

[Bonnard Boris \(suppl.\), PDCC](#)

[Bonvin Claire-Lise, PDCC](#)

[Borgeat Raymond, AdG/LA](#)

[Brantschen Frédéric \(suppl.\), PDCC](#)

[Carron Florentin, PDCB](#)

[Carrupt Nicole, PLR](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Clerc Mathieu, Les Verts](#)

[Clerc Sébastien \(suppl.\), PDCB](#)

[Clivaz Bruno, PDCC](#)

[Constantin Patricia, AdG/LA](#)

[Constantin Sarah, AdG/LA](#)

[Contat Pierre, UDC](#)

[Crettenand David, PLR](#)

[Cretton Nathalie, Les Verts](#)

[Darbellay Fanny, PDCB](#)

[De Rivaz Charles \(suppl.\), PDCB](#)

[Delaloye Mathias, UDC](#)

[Dervey Gérald \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Desmeules Jérôme, UDC](#)

[Dessimoz Céline, Les Verts](#)

[Dubuis Gaëtan \(suppl.\), PLR](#)

[Dubuis Julien, PLR](#)

[Délèze Julien, AdG/LA](#)

[Eggel Dominic, CVPO](#)

[Emonet Grégoire \(suppl.\), UDC](#)

[Fauchère Cyrille, UDC](#)

[Favre-Torelloz Muriel, PDCB](#)

[Fellay Xavier \(suppl.\), PDCB](#)

[Follonier Kevin \(suppl.\), UDC](#)

[Forré Bastien \(suppl.\), PLR](#)

[Fournier Raphaël \(suppl.\), PDCC](#)

[Furrer Urban, CSPO](#)

[Fux-Brantschen Gaby, CVPO](#)

[Garbely Daniel \(suppl.\), CVPO](#)

[Giachino Martin \(suppl.\), SVPO](#)

[Girard Fabien, PLR](#)

[Giroud Mathieu \(suppl.\), PDCB](#)

[Graber Michael, SVPO](#)

[Gruber Rolet, CSPO](#)

[Guex Jean-Pierre, PDCB](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Hildbrand Patrick, SVPO](#)

[Imboden Cornelius \(suppl.\), CSPO](#)

[Imboden Mischa \(suppl.\), CVPO](#)

[Juon Urs, CVPO](#)

[Kalbermatter Martin, CSPO](#)

[Kamerzin Sidney, PDCC](#)

[Kessi Praz Maude \(suppl.\), Les Verts](#)

[Kuonen Manfred \(suppl.\), CSPO](#)

[Lanthemann Barbara, AdG/LA](#)

[Largey Thierry, Les Verts](#)

[Lattion Eric \(suppl.\), PDCB](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Lötscher Martin, CVPO](#)

[Maret Alexandre \(suppl.\), PDCB](#)

[Maret Marianne, PDCB](#)

[Marquis David \(suppl.\), PDCB](#)

[Marquis Gervaise, PLR](#)

[Martin Gilles, PDCC](#)

[Mascitti Aurelian, Les Verts](#)

[Masserey Anselin Sylvie, PLR](#)

[Meichtry Benno, CVPO](#)

[Melly Blaise, UDC](#)

[Melly Jean-Daniel \(suppl.\), Les Verts](#)

[Michaud Delphine \(suppl.\), PDCB](#)

[Moix Maxime \(suppl.\), PDCC](#)

[Monod Julien \(suppl.\), PLR](#)

[Moos Marie-Angèle \(suppl.\), Les Verts](#)

[Mottet Xavier, PLR](#)

[Métraiiller Robert, AdG/LA](#)

[Nendaz Sébastien \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Pannatier Christophe, PDCC](#)

[Pellouchoud François, UDC](#)

[Perrin Vincent \(suppl.\), PLR](#)

[Perroud Bruno, UDC](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Raboud Damien \(suppl.\), UDC](#)

[Ramuz Joseph \(suppl.\), PLR](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Revaz Emmanuel, Les Verts](#)

[Rey Laurent, PDCB](#)

[Rey Serge \(suppl.\), UDC](#)

[Roten Vincent, PDCC](#)

[Sauthier Flavien, UDC](#)

[Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR](#)

[Savioz Jean-Michel, PLR](#)

[Savioz Jérémy, Les Verts](#)

[Schmid Manfred, CVPO](#)

[Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA](#)

[Schnyder Michel, CSPO](#)

[Schnyder Reinhold, AdG/LA](#)

[Seipelt Weber Christine \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Sforza Michel \(suppl.\), UDC](#)

[Tauss-Cornut Sonia, PLR](#)

[Terrettaz Jean-Pierre, PLR](#)

[Tristan Martine \(suppl.\), PLR](#)

[Truffer Gilbert, AdG/LA](#)

[Turin Olivier, AdG/LA](#)

[Vieux Mikaël, UDC](#)

[Voeffray Barras Chantal, PDCC](#)

[Walker Guido, CVPO](#)

Walter Francesco, CVPO

Witschard Stéphane (suppl.), PDCC

Zenklusen Andreas, CVPO

Zufferey Philomène (suppl.), PDCC

Zurbriggen Fabian, SVPO

---

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)



# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de mai 2019

---

### Séances des 6, 7, 9 et 10 mai 2019

---

#### Séance du lundi 6 mai 2019

*Présidence: Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR*

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 6 mai 2019, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

**Sauthier-Luyet Anne-Marie**, présidente, PLR, *prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Monsieur le président du Conseil d'Etat,  
Madame la conseillère d'Etat,  
Monsieur le conseiller d'Etat,  
Messieurs les vice-présidents,  
Monsieur le chef du Service parlementaire et son équipe,  
Bienvenue pour cette session!

J'aimerais, tout d'abord, saluer l'arrivée parmi nous de Mme Sabrina Rudaz qui prendra la succession de Françoise Manni dès le mois d'août.

J'en profite pour remercier également la Ligue valaisanne contre le cancer qui nous a généreusement offert les cafés-croissants ce matin dans la salle des pas perdus.

En préambule à cette session, j'aimerais simplement apporter une petite précision quant à la photo diffusée sur Facebook mettant en scène les candidats aux nationales des Verts accompagnés du candidat au Conseil des Etats de la gauche debout sur les tables. J'ai exprimé, via les réseaux sociaux, ma profonde déception et ma désapprobation. En effet, je considère que cette salle bénéficie d'un environnement informatique sensible, et la pratique et le bon sens ont conduit tous les députés à éviter tout apport de nourriture ou de boisson dans cette salle pour ne pas compromettre ces installations. Se tenir debout sur les pupitres dénotait, à mes yeux, un manque de respect de l'environnement de cette institution mise à disposition des parlementaires.

Dans cette salle et jusqu'à vendredi, je me considère un petit peu comme la maîtresse de maison, la gardienne du temple, et à ce titre, chez moi à la maison, on ne monte pas sur les tables.

*(Applaudissements)*

Je précise que M. Christophe Clivaz a fait part de ses excuses sur Facebook et je les accepte.

Je considère donc cet incident comme clos.

#### *Ordre du jour*

##### **1. Entrée en matière**

Révision totale de la loi sur la santé *(première lecture)*

##### **Eintretensdebatte**

Totalrevision des Gesundheitsgesetzes *(erste Lesung)*

**2. Entrée en matière**

- Décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et Brigue
- Décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue

**Eintretensdebatte**

- Beschluss über die Gewährung der Objektbürgschaften für die Vergrösserung und den Umbau des Spital Wallis in Sitten und Brig
- Beschluss über die Gewährung einer Bürgschaft für den Bau der Einstellhalle und der Aussenparkplätze des Spital Wallis in Brig

**3. Entrée en matière**

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe (*erste Lesung*)

**4. Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge (*erste Lesung*)

**5. Entrée en matière**

Modification de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über den Anwaltsberuf zur Vertretung von Parteien vor den Gerichtsbehörden (*erste Lesung*)

**Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**

**Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

**6. Motion Grégory Logean, UDC, Christophe Claivaz, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Cannabis «légal»: adaptons les bases légales pour garder la situation sous contrôle (16.11.2017) 4.0290**

Motion Grégory Logean, UDC, Christophe Claivaz, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: «Legales» Cannabis: Anpassung der Gesetzesgrundlagen, damit die Situation nicht ausser Kontrolle gerät (16.11.2017) **4.0290**

**7. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: A la chasse au chanvre en Super Puma (12.12.2018) 4.0360**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Hanfjagd by Super Puma (12.12.2018) **4.0360**

**8. Interpellation PDCB, par Bruno Moulin: Quelle formation au tir pour les policiers valaisans (14.12.2018) 4.0361**

Interpellation PDCB, durch Bruno Moulin: Schiessausbildung der Walliser Polizisten (14.12.2018) **4.0361**

**Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**

**Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

9. Postulat Cyrille Fauchère, UDC: Service de piquet auprès de l'Office cantonal du feu (OCF) (11.12.2018) **4.0358**  
Postulat Cyrille Fauchère, UDC: Bereitschaftsdienst beim kantonalen Amt für Feuerwesen (KAF) (11.12.2018) **4.0358**
10. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Améliorer la sécurité du vote par correspondance (11.12.2018) **4.0359**  
Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Verbesserung der Sicherheit der brieflichen Stimmabgabe (11.12.2018) **4.0359**
11. Postulat Mathieu Clerc, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Francesco Walter, CVPO, et Jérémy Savioz, Les Verts: Demande d'habilitation cantonale à prolonger les autorisations d'exercer une activité lucrative au-delà du délai de départ pour les requérants d'asile débouté sans possibilité de renvoi forcé (14.12.2018) **4.0362**  
Postulat Mathieu Clerc, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Francesco Walter, CVPO, und Jérémy Savioz, Les Verts: Bewilligung zur Erwerbstätigkeit nach Ablauf der Ausreisefrist für abgewiesene Asylsuchende, deren zwangsweise Wegweisung nicht möglich ist (14.12.2018) **4.0362**

**La présidente**

Nous pouvons sans plus tarder passer à l'ordre du jour qui s'avère extrêmement copieux pour cette session de mai, qui se terminera vendredi en apothéose avec l'élection de mon successeur.

**1. Entrée en matière**

Révision totale de la loi sur la santé (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Totalrevision des Gesundheitsgesetzes (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

**Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration**

**Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration**

**Président: Julien Dubuis / Rapporteure ad hoc: Claire-Lise Bonvin**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Rausis Joachim, député, PDCB**

Permettez-moi, en préambule, de remercier Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten pour son année présidentielle qui vient de s'achever et, dans le même élan, je félicite MM. les conseillers d'Etat Roberto Schmidt et Christophe Darbellay pour leur accession respectivement aux postes de président et de vice-président du Gouvernement et je leur souhaite plein succès dans ces fonctions.

Pour en venir au texte de loi qui nous occupe, le groupe PDCB salue la révision générale de la loi sur la santé ainsi que le travail conséquent et sérieux effectué par la commission dans le cadre de cette révision totale d'une base légale si importante. Nous entrons donc en matière sans réserve.

Notre groupe déposera 4 amendements au projet de loi:

1. Article 14 alinéa 7 Nomination de l'Ombudsman: retour à la vision du Conseil d'Etat.

Nous ne comprenons pas la volonté de la commission de faire remonter cette nomination au niveau du législatif cantonal. A notre sens, le cahier des charges de la fonction ne nécessite aucunement une telle élection, à moins que nous voulions justement politiser la fonction, contrairement à ce que la commission laisse entendre par sa proposition. Et si l'on va au bout de la réflexion, si l'Ombudsman devait être nommé par notre Parlement, alors il devrait lui adresser un rapport annuel. Sans quoi nous n'aurions aucun moyen de contrôle de son activité.

2. Article 37 alinéa 2 Obligation d'informer et droit d'aviser: Nous sommes pour un retour ou plutôt pour conserver ce qui existe dans la loi actuelle, à savoir que les professionnels doivent être déliés du secret professionnel justement par l'autorité compétente. Cette levée du secret professionnel existe dans la loi actuelle et nous estimons qu'il est important de la reprendre. Elle constitue un garde-fou aussi bien pour le professionnel que pour le patient, les cas de rigueur étant de toute façon réglés par le code pénal.

3. Article 42 alinéa 5 Rôle des institutions sanitaires et des professions de la santé: nous prôtons le retour à la proposition du Conseil d'Etat avec l'obligation pour les institutions de renseigner le public sur leurs systèmes qualité et indicateurs. Pour le groupe PDCB, cette proposition va dans le sens de la transparence qu'on est en droit d'attendre de la part d'institutions bénéficiant de mandats et de subventions étatiques.

4. Article 86 alinéa 1 Commission cantonale d'évaluation, nous souhaitons supprimer l'expression «en principe». En effet, l'énumération des 9 profils des membres de cette commission ne laisse aucun doute sur le nombre; «en principe» est donc superflu.

Voilà pour nos 4 amendements.

Quelques remarques et questions sur l'ensemble du texte:

Article 18a, nouvel article voulu par la commission

Vous l'imaginez, les débats à l'interne se sont passablement centrés sur cet article tel que proposé par la commission. Nous partons du principe que la question se pose au-delà des partis et qu'il revient à tout prix de ne pas politiser cette question. J'invite celles et ceux qui s'exprimeront après moi à en faire de même. Au final, le groupe PDCB n'a pas de position unanime sur la question. Certains de mes collègues suivront la commission tandis que d'autres demanderont le retour à la version du Conseil d'Etat. Dès lors, vous comprendrez que je ne m'étende pas au nom du groupe sur ce point, laissant chacun s'exprimer ce matin ou jeudi lors de l'examen de détail du projet. A titre personnel, je refuse de légiférer en la matière.

Article 32 alinéa 2 Information des proches d'un patient décédé

Quelle est la différence entre la proposition de la commission et celle du Conseil d'Etat? Autrement dit, nous souhaitons avoir des précisions sur les nuances entre les verbes recueillir-consulter et transmettre-informer.

#### Article 83 alinéa 5 But et champ d'action

Question concernant la régulation des équipements lourds: notre groupe justement se pose la question de la pertinence de l'ajout de la commission concernant la régulation des équipements lourds et attend des informations complémentaires sur cet élément. A ce stade, nous sommes dubitatifs et pensons même que cet alinéa pourrait avoir un effet inverse au but visé.

#### Article 112 alinéa 2 Protection parentale et infantile

Quelle est l'incidence de la modification proposée par la commission concernant la gratuité des prestations reconnues sur la santé financière des petites structures?

#### Article 117

Une question liée à la répartition 70%-30% entre le canton et les communes sur le financement des mesures de prévention: ne serait-ce pas plus opportun éventuellement d'inscrire 70%-30% dans l'ordonnance, étant entendu qu'il n'est pas du tout question de remettre en cause 70%-30%?

#### Article 137 concernant la remise des médicaments

Y a-t-il une base légale concernant la problématique de la reprise des médicaments par les pharmacies? Ne serait-il pas opportun de profiter de cette révision légale pour inscrire une obligation de reprise des médicaments puisque, au niveau fédéral, rien n'existe apparemment?

Et puis une question plus générale qui n'est pas liée directement à un article concernant le dossier électronique du patient au cas où ce sujet avancerait: est-ce que la loi que nous sommes en train d'élaborer est adaptée?

Voilà, Mesdames et Messieurs, je ne ferai pas plus long au niveau de cette entrée en matière.

En résumé, nous entrons en matière et avons déposé 4 amendements.

Je remercie par avance Mme la conseillère d'Etat et/ou le président de la commission pour les réponses qu'ils ne manqueront pas d'apporter aux questions posées.

Merci de votre attention.

#### **Masserey Anselin Sylvie**, députée, PLR

La révision de notre loi cantonale en vigueur depuis 10 ans se justifie par des modifications du droit fédéral. Le projet du Conseil d'Etat résultant du processus de consultation propose des adaptations complémentaires, notamment en matière d'exploitation et de surveillance des établissements et institutions sanitaires, pour les domaines de la médiation ou encore de l'encadrement des médecines complémentaires, de l'organisation du service de garde médicale et de la régulation des équipements médico-techniques lourds. S'ajoutent à ces modifications celles apportées par la commission de la santé qui a mené un large processus de consultation auprès de nombreux acteurs intéressés par cette révision. Nous en relevons ce matin quelques éléments essentiels que nous acceptons et défendrons si nécessaire de manière plus étayée jeudi lors du traitement:

La nomination de l'Ombudsman par le Grand Conseil sur la proposition du Conseil d'Etat et la possibilité d'une médiation par son office.

Un article spécifique renforçant le soutien de l'Etat au développement des soins palliatifs. Un concept cantonal est en cours d'élaboration. Il s'agira très rapidement de concrétiser sa réalisation par l'octroi des ressources et des moyens financiers nécessaires. L'accès aux soins palliatifs doit être garanti.

Nous soutenons la modification de l'article sur la fin de vie proposé à l'unanimité de la commission fixant un cadre juridique à l'assistance au suicide, clarifiant les responsabilités et l'égalité de traitement au sein de toutes les institutions concernées. Notre Constitution

fédérale protège cette liberté qui est, dans notre canton, tributaire de la politique en la matière édictée par les directions et conseils de fondation des établissements. Simplement informer les patients ou résidents du droit qui leur sera ou pas accordé n'est pas conforme au respect de leur autonomie voulu par notre Constitution.

Chers collègues, lors du débat que nous mènerons jeudi, je vous invite à garder ceci à l'esprit: la personne qui fait appel à une assistance au suicide ne fait pas un choix entre la vie et la mort; cette personne va mourir. Ce n'est pas un choix, c'est une décision d'une mort différente.

Nous acceptons également les adaptations des articles liés à l'information des proches d'un patient décédé, au respect du secret professionnel pour les personnes majeures ou mineures capables de discernement et l'obligation de renseignement et droit d'aviser permettant aux professionnels d'agir sans risquer des sanctions pénales.

Le nouvel alinéa de l'article 60 invitant le Conseil d'Etat par voie d'ordonnance à reconnaître de nouvelles compétences permettra d'autoriser la pratique à de nouveaux professionnels de la santé. Les infirmiers praticiens pourraient en bénéficier; ce que nous saluons.

Nous nous rallions également à la proposition de modification des attributions de la commission de surveillance des professions de la santé visant une meilleure efficacité du traitement des cas litigieux malheureusement en constante augmentation. Le modèle qui nous est présenté devrait, dans un budget légèrement inférieur, permettre au département qui en assume cette responsabilité de prendre des décisions sur la base d'un préavis de la commission. Nous serons attentifs à ce que l'enveloppe budgétaire annoncée soit respectée.

Nous adhérons également à la régulation du matériel médical lourd. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre la nécessité de se pourvoir de ces équipements en suffisance, de répondre aux enjeux de l'évolution technologique, tout en évitant une offre trop élevée qui induirait un risque de surprescriptions et d'exams inutiles. Vingt pour cent des coûts de la santé pourraient être épargnés.

En 2018, avec une hausse totale de 3 milliards, les dépenses du système de santé ont doublé en 20 ans. Elles ont dépassé pour la première fois les 80 milliards. Le poids de cette charge pour les finances des ménages atteint la limite du supportable et ne l'est déjà plus pour près de 20% des assurés qui pourraient bénéficier de subventions cantonales. La régulation est un des outils dont on ne peut plus se passer pour limiter autant que possible cette progression des coûts.

Pour terminer, la reconnaissance accordée dans cette révision aux proches aidants nous réjouit tout particulièrement. Ceux-ci jouent un rôle essentiel auprès de nos aînés, mais pas uniquement. Un conjoint, un enfant malade, c'est autant de situations souvent dramatiques qui doivent être mieux soutenues.

Le groupe PLR ne déposera pas d'amendement.

Nous saluons les propositions du Conseil d'Etat et soutiendrons la toute grande majorité des précisions, modifications et propositions présentées par la commission SAI.

Nous acceptons l'entrée en matière et vous invitons, Chers collègues, à en faire de même.

**Schnyder Reinhold**, Grossrat, AdG/LA

Das aktuelle Gesundheitsgesetz ist kaum mehr als 10 Jahre alt. Trotzdem bedarf es einer Revision. Es sind Verbesserungen der bestehenden Bestimmungen nötig, besonders weil das Bundesrecht über die Tätigkeiten im Gesundheitswesen mehrfach geändert wurde. Die Anpassung unserer kantonalen Gesetzgebung an das Bundesgesetz wird genutzt, um auch im Walliser Gesundheitsrecht wichtige Änderungen einzuführen. Dies betrifft vorab den Betrieb der Gesundheitsinstitutionen und deren Aufsicht, aber auch organisatorische Anpassungen, wie die der medizinischen Bereitschaftsdienste und der Regulierung der

medizinisch-technischen Grossgeräte. Auch die Begleitung der Menschen am Lebensende ist ein wesentlicher Punkt in diesem Gesetzesentwurf.

Bereits im Bericht der parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) aus dem Jahr 2015 wurden bezüglich Aufsicht, bezüglich Versorgungsqualität und auch bezüglich der Patientensicherheit Verbesserungen verlangt. In diesen Bereichen wurde in den letzten Jahren bereits einiges umgesetzt. Es ist aus der Sicht der AdG wichtig, dass die Gesundheitsinstitutionen die Öffentlichkeit regelmässig über ihr Qualitätssystem und ihre Indikatoren informieren, so wie es der Staatsrat in seinem Entwurf vorschlägt.

Anliegen, Beschwerden und Meldungen von Missständen im Gesundheitswesen oder in den sozialen Einrichtungen werden Patienten oder Angestellte zukünftig einer Ombudsstelle melden können. Der Leiter oder die Leiterin der Ombudsstelle muss von der Verwaltung und auch von den Institutionen unabhängig sein und wird auf Vorschlag des Staatsrats vom Grossen Rat gewählt werden.

Die ambulante Gesundheitsversorgung in den Gemeinden und Regionen ist auch ein wesentlicher Bestandteil der medizinischen Grundversorgung. Diese ist vorab im Oberwallis stark gefährdet. Da steuern wir auf ein grosses Problem hin. Viele Praxen schliessen und Nachfolger sind nicht in Sicht. Die öffentliche Hand muss die Rahmenbedingungen für Hausärzte verbessern. Gefordert sind aber auch die Universitätskantone und auch die FMH, welche die Hausärztinnen und Hausärzte immer noch stiefmütterlich behandelt. Der Kanton ist hier gefordert und zwar in Zusammenarbeit mit den Gemeinden und allen im Gesundheitssektor Beteiligten.

Im neuen Gesundheitsgesetz sind auch einige Änderungen hinsichtlich einer Kostendämmung vorgesehen, besonders die Regulierung der medizinisch-technischen Grossgeräte. Das Wallis weist eine übergrosse Dichte dieser Geräte auf, wie sie kaum sonst auf der Welt zu finden ist. Die Bestimmung kommt leider 20 Jahre zu spät. Bereits 1999 wollte das Departement eine Bedürfnisklausel einführen, und die bürgerliche Mehrheit der damals zuständigen Kommission des Grossen Rates versenkte das Ansinnen schon in der ersten Sitzung. Trotzdem ist es sinnvoll, diese Bedürfnisklausel heute einzuführen, denn ein zu grosses Angebot generiert eine zu grosse Nachfrage mit den daraus folgenden hohen Kosten. Gemäss dem neuen Gesetz müssen künftig Geräte wie MRI und dergleichen, die mehr als eine Million kosten, von einer kantonalen Evaluationskommission bewilligt werden. Damit die Innovation aber nicht gebremst wird, soll die Inbetriebnahme technologisch besserer Geräte zur Förderung einer effizienteren Patientenversorgung weiterhin möglich sein.

Der Artikel über die Begleitung am Lebensende wurde auch im Rahmen unserer Fraktion intensiv und umfassend diskutiert. Es wird begrüsst, dass die Begleitung am Lebensende und die Sterbehilfe in 2 separaten Artikeln behandelt werden.

Zum einen wird garantiert, dass Menschen ihren Bedürfnissen entsprechend ein Anrecht auf Unterstützung, Trost, Linderung und Pflege - insbesondere Palliativ Care - an ihrem gewohnten Lebensort haben. Dies mit einer engen Betreuung durch den zuständigen Hausarzt. Zudem wird das Anliegen noch verstärkt, indem der Kanton für Entwicklung und Unterstützung der Palliativ Care zu sorgen hat.

Zum anderen soll entsprechend den bundesrechtlichen Vorgaben eine urteilsfähige Person aber auch die Freiheit haben, ihrem Leben mit Begleitung ein Ende zu setzen. Es kann nicht sein, dass eine Person, die von dieser Freiheit Gebrauch machen will und die in einer Institution wohnt, eben diese Institution verlassen muss, um selbstbestimmt und würdig sterben zu können. Die im vorliegenden Gesetzesentwurf aufgelisteten Bedingungen sind akzeptable Leitlinien, mit denen wir leben können.

Alles in allem ist die Gesetzesvorlage gut. Das sieht man auch daran, dass die Kommission den von ihr verbesserten Entwurf einstimmig verabschiedet hat.

Die AdG/Linke Allianz ist für Eintreten.

**Fux-Brantschen Gaby**, Grossrätin, CVPO

Die Überzeugungen und Werte jedes Einzelnen müssen geachtet werden.

Aufmerksam hat die CVPO die vorliegenden Unterlagen zur Totalrevision des Gesundheitsgesetzes studiert und Teile daraus auch intensiv diskutiert.

Über das Ganze gesehen, strebt man eine Vereinheitlichung der Handhabung der verschiedenen öffentlichen und privaten Institutionen sowohl bei den Qualitätsanforderungen wie auch bei der Erteilung von Subventionen usw. an, was absolut in unserem Sinn ist. Es bleibt zu hoffen, dass die öffentlichen Institutionen und die privaten Spitäler und Röntgeninstitute auch einen gemeinsamen Nenner finden, um die teilweise unrentablen Bereitschaftsdienste (z. B. in der Nacht und an den Wochenenden) dementsprechend aufzuteilen.

Der Antrag auf eine Ombudsstelle hat in unserer Zeit, in der die Sachlagen auch in der Gesundheit immer komplexer werden, als neutrale Anlaufstelle sicher seine Berichtigung.

Die Führung eines Qualitätsmanagementsystems, welches im Abschnitt Versorgungsqualität aufgeführt ist, ist heute schon ein selbstverständlicher Standard in unseren Spitälern, Altersheimen und in den SMRZ. So sehen wir diesen Artikel als eine nachträglich sinnvolle Verankerung einer gängigen Praxis im Gesetz.

Auch die im Abschnitt Regulierung von medizinisch-technischen Grossgeräten vorgeschlagenen Anpassungen finden unsere volle Unterstützung. Aus Sicht der Gesundheitspolitik und aus Kostengründen ist es äusserst sinnvoll, bei Neuanschaffungen von Grossgeräten, bei welchen wir praktisch ausnahmslos von Investitionen in Millionenhöhe sprechen, die nötige Aufmerksamkeit walten zu lassen. Auch erachten wir eine vertiefte Prüfung der Notwendigkeit solcher Anschaffungen und die damit einhergehende Regulierung als notwendig, um zu gewährleisten, dass die Inbetriebnahme von Grossgeräten, deren Leistungen zulasten der obligatorischen Krankenpflegeversicherung abgerechnet werden, den Bedürfnissen der Bevölkerung entspricht.

Zu Artikel 99 (Entnahme und Transplantation) werden wir 2 Abänderungsanträge eingeben. Das Bundesgesetz für Transplantationen regelt in Abschnitt 3, dass die Entnahme von Organen bei Minderjährigen und urteilsunfähigen lebenden Personen ausgeschlossen ist. Swisstransplant weist weiter darauf hin, dass jedoch die Entnahme von regenerierbarem Gewebe und Zellen ausnahmsweise zulässig ist. Der Kanton hat hierzu gemäss Bundesrecht eine unabhängige Instanz zu bezeichnen, welche der Entnahme zustimmen muss.

Zu diesem Punkt schlagen wir vor, dass eine kantonale Ethikkommission anstelle der vorgeschlagenen KESB diese Aufgabe übernehmen soll. Eine kantonale Ethikkommission, wie sie übrigens in anderen Kantonen schon seit geraumer Zeit besteht, würde durch die interdisziplinäre Zusammensetzung mit Fachwissen in den unterschiedlichsten Bereichen den anspruchsvollen Fragestellungen und Situationen optimal gerecht werden. Und nebenbei müsste nicht mehr die Ethikkommission des Kantons Waadt Forschungsgesuche für das Unterwallis und die Ethikkommission des Kantons Bern Forschungsgesuche für das Oberwallis betreuen. Falls die Schaffung einer eigenen Ethikkommission aus welchen Gründen auch immer nicht möglich oder nicht sinnvoll ist, soll abgeklärt werden, ob die jetzt für uns zuständigen Ethikkommissionen allenfalls diese einzelnen Gesuche für unseren Kanton prüfen können.

Ein weiterer Punkt, der uns arg zu denken gibt, ist Artikel 132 (Gesundheitsregister). Wir sehen diese Register in Zusammenhang mit der Meldepflicht von allen Krebserkrankungen ab dem 1. Januar 2020. Wir von der CVPO unterstützen natürlich grundsätzlich die Meldepflicht für definierte, infektiöse Erkrankungen. Diese Meldungen dienen dazu, dank raschen Massnahmen das Ausbreiten von Krankheiten einzudämmen und zu verhindern. Was aber die Meldepflicht, zum Beispiel von allen Krebserkrankungen angeht, sehen wir die Notwendigkeit der Erfassung in einem kantonalen Register in der Art, wie vorgeschlagen, nicht. Zwar heisst es in Absatz 6, dass auf Bundesebene nicht klar festgelegte Punkte vom Staatsrat in einer Verordnung geregelt werden. Wenn aber die Umsetzungsmodalitäten analog



zum nationalen Krebsregistergesetz erfolgen, werden mit der Verlinkung zum Beispiel mit unseren AHV-Nummern, all die persönlichen Daten auf irgendwelchen Datenbanken gesammelt und ausgewertet und höchstwahrscheinlich zu einem späteren Zeitpunkt noch mit zusätzlichen Daten vervollständigt. Wir finden es stossend, dass neu eine solche Meldepflicht besteht, zum Beispiel eben für alle Tumorerkrankungen, und zwar unabhängig vom vorherigen Einverständnis des betroffenen Patienten. Wo bleibt das hochgehaltene Arztgeheimnis? Wo bleibt das Vertrauensverhältnis zwischen Arzt und Patient, wenn schlussendlich persönliche Daten sogar noch 30 Jahre nach unserem Tod zur Verfügung stehen sollen?

Wir von der CVPO fragen uns, weshalb eine anonymisierte Erfassung dieser Daten dem Zweck der statistischen Auswertung nicht alle Mal genügt. Es müssen Prozesse und Massnahmen eingeführt werden, damit die persönlichen Daten geschützt und das Arztgeheimnis gewahrt bleiben. Unsere persönlichen Krankengeschichten und die unserer Familien tragen anonymisiert und seriös analysiert sicher trotzdem das ihrige zur wissenschaftlichen Forschung und deren Erkenntnissen bei.

Der Punkt, welcher wahrscheinlich nicht nur bei uns die meisten Diskussionen ausgelöst hat, ist der Artikel 18a. Unsere Fraktion ist mehrheitlich der Überzeugung, dass die gesetzliche Verankerung des «assistierten Selbstmordes» nicht im kantonalen Gesundheitsgesetz geregelt werden soll.

Die Bundesverfassung sieht den Selbstmord als Ausdruck der individuellen Freiheit und nicht als Gesetz oder als Recht. Der Bundesrat hat damals entschieden, auf eine ausdrückliche Regelung der organisierten Suizidhilfe zu verzichten. Man kam zum Schluss, dass die Gesetzesänderung verschiedene Nachteile und viele Unklarheiten mit sich bringe.

Der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte hat schlussendlich entschieden, dass die Schweiz die gesetzlichen Bestimmungen zur Suizidhilfe nicht präzisieren muss. Auch National- und Ständerat lehnten (bis anhin jedenfalls) diverse Vorstösse für eine Regulierung ab.

Zwar sind wir von der CVPO mehrheitlich der Meinung, dass jeder Mensch nach seinen eigenen religiösen, ethischen und moralischen Grundsätzen in Freiheit Entscheide für sein Leben, und so auch für seinen letzten Lebensabschnitt fällen kann, und so den für ihn richtigen Weg einzuschlagen. Auch liegt es uns fern, Wertungen und Verurteilungen über Menschen zu fällen, die sich aus welchen Gründen auch immer entscheiden, aufgrund einer Krankheit oder schweren unheilbaren Folgen eines Unfalls freiwillig aus dem Leben zu scheiden. Es müssen aber gleichzeitig auch die institutionellen Richtlinien in den Alters- und Pflegeheimen geachtet werden.

Wohl soll eine offene und transparente Haltung aller Beteiligten den Dialog fördern. Aber es steht uns als Parlament nicht an, den Institutionen diesen Gesetzesartikel gegen ihren ausdrücklichen Willen aufzudrücken. Es steht den Stiftungen schon heute frei, diese «Dienstleistung», wenn man sie denn so nennen will, anzubieten. Ein Drittel aller Menschen im Wallis stirbt im Altersheim, ca. die Hälfte in einem Spital. Und wenn viele betroffene Stiftungen, Heimleiter und Pflegeleute sich vehement gegen eine Umsetzung dieses Gesetzesartikels wehren, tun wir als Politiker gut daran, diesen Argumenten Gehör zu schenken!

Wir von der CVPO sind vielmehr der Meinung, dass es die Aufgabe des Staates ist, das sehr wertvolle Konzept der Palliativ Care weiter zu verfolgen und alle Mittel zur Verfügung zu stellen, welche es den Pflegenden in den Institutionen ermöglicht, den begonnenen Prozess weiter zu führen und zu stärken.

Vertrauen wir auch in dieser Angelegenheit unseren Fachleuten und Betreuungsteams in den Alters- und Pflegeheimen und auf ihre palliative Arbeit. Nehmen wir den Widerstand von weiten Kreisen der Pflegenden gegen eine gesetzliche Verankerung des assistierten Suizidrechts in unseren öffentlichen Institutionen ernst. Lassen wir den betroffenen Heimen die Freiheit, diese Suizidhilfe in ihren Gebäuden durchführen zu lassen oder nicht, so wie es heute schon gehandhabt wird.

Die Überzeugungen und Werte jedes Einzelnen und die Richtlinien in den Institutionen mit ihren ethischen Grundsätzen müssen geachtet werden.

Die CVPO ist für Eintreten.

### **Roten Vincent**, député, PDCC

Dans le cadre de cette révision de la loi sur la santé, je peux vous dire sans trahir trop de secrets que, au sein du groupe PDCC, les débats furent nourris tant la question de la santé est un élément central de notre vie. Une loi qui, tout au long de ses 150 articles, définira comment, dans notre canton, nous entendons promouvoir, sauvegarder et rétablir la santé humaine mais aussi répondre aux problématiques qui ne trouvent pas de réelles réponses dans les lois actuelles, je veux bien évidemment parler de l'assistance au suicide.

Dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, je vais relever quelques éléments sur lesquels nous avons déposé des amendements ou des éléments sur lesquels nous aimerions avoir quelques réponses.

Commencer tout d'abord par l'article 14 qui traite de l'Ombudsman, nous sommes peu fans des anglicismes - même si celui-ci semble plutôt venir du suédois - qui enrichissent nos lois. Les termes peuvent prêter à confusion et nous aurions préféré médiation ou médiateur, d'autant plus que les compétences entre un Ombudsman et un médiateur ne sont pas les mêmes. Nous aimerions avoir quelques clarifications à ce sujet. Nous rejoignons le groupe PDCB pour ce qui est de l'alinéa 7. Nous aimerions également un retour à la version du Conseil d'Etat. Qu'on le veuille ou non, toute nomination qui passe par le Grand Conseil est forcément politique. Nous estimons qu'il n'est pas réellement opportun que ce Grand Conseil, aussi sage soit-il, prenne des décisions sur cet élément-là.

Article 42 nouveau, les thématiques du secret professionnel et du secret de fonction, plus largement de la protection des données, prennent une place de plus en plus importante dans nos débats et n'ont de cesse d'alimenter les colonnes de la presse alors même que le bon sens voudrait que l'on fasse preuve d'un minimum de retenue et de discrétion. Nous entendons donc définir plus clairement les aspects liés à la levée du secret professionnel et du secret de fonction.

Article 62 alinéa 1 concernant le service de garde, à ce stade, pas d'amendement, mais nous aimerions des éclaircissements sur les catégories des professionnels de la santé qui seront tenues d'assurer un tel service. Nous doutons quelque peu de l'intérêt de mobiliser certains spécialistes dans le cadre des services de garde, aussi compétents soient-ils dans leur domaine. Nous pensons qu'ils risqueraient d'être quelque peu empruntés face à certaines situations.

Articles 83 et suivants, autant d'articles que d'amendements possibles par rapport aux équipements lourds. Si, à ce stade, nous n'avons pas d'amendement, nous restons songeurs quant à l'intérêt d'avoir une telle concentration d'équipements lourds dans un si petit territoire. N'importe qui, en Valais, peut prétendre passer un IRM ou un scanner dans les 3 jours. Inévitablement, une offre aussi importante contribue à une surconsommation et forcément à l'augmentation des coûts. Nous aimerions donc que la politique d'investissements des équipements lourds soit mieux définie. Nous invitons donc la commission de deuxième lecture à se pencher à nouveau sur la question.

Article 99 concernant le prélèvement d'organes, pour les mineurs, nous peinons à comprendre l'ordre établi à l'alinéa 3 et nous aimerions, dans le cadre de nouveau du travail de la deuxième lecture, qu'une attention particulière soit mise sur le rôle de la Commission cantonale d'éthique selon l'article 13 alinéa 2 lettre i de la loi fédérale sur la transplantation. Il semblerait également que cet article soit en opposition avec la loi fédérale.

Pour ce qui est de l'article 129 qui concerne la publicité des cigarettes et du cannabis légal, nous aimerions également élargir l'interdiction aux cigarettes électroniques avec ou sans nicotine.

Je terminerai par les articles 18 et 18a qui sont les éléments centraux de cette session et qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Je ne rejoins pas les propositions qui étaient celles de mes prédécesseurs car il faut rappeler ici que nous ne nous prononçons pas sur la procédure du suicide assisté mais bel et bien sur le rôle et le fonctionnement de nos institutions, non seulement de notre compétence mais de notre responsabilité au sein de ce plenum. Nous saluons la volonté de la commission de traiter des soins palliatifs et du suicide assisté dans 2 articles bien distincts. Au sein du groupe PDCC, nous entrons en matière à une large majorité sur le fait de légiférer sur cet élément-là. Le flou actuel nous paraît inacceptable car, en dépenalisant l'assistance au suicide au niveau fédéral et le Conseil fédéral en refusant de légiférer, le Conseil d'Etat nous laisse une certaine marge de manœuvre sur ce que nous voulons au sein de nos institutions cantonales. Il est de notre responsabilité en tant que législateurs de garantir l'égalité des droits et des libertés de tous les résidents de ce canton. Nous devons également apporter un cadre juridique solide sur lequel les directions des établissements pourront s'appuyer dans le cadre du suicide assisté. Le cadre juridique défini par l'article 18a est on ne peut plus clair et fixe les conditions strictes d'accès à ce procédé. Il n'est, selon nous, pas acceptable que des résidents d'EMS ne puissent pas faire valoir la même liberté simplement parce qu'ils ne sont pas dans le même établissement. Il ne nous est pas non plus acceptable que des personnes hospitalisées qui se sentent prisonnières dans leur propre corps - ce n'est pas mes mots, mais les leurs - ne puissent faire valoir leur liberté de partir comme elles le souhaitent. Nous avons reçu une multitude de mails, de courriers, de témoignages ces derniers jours, mais nous devons nous concentrer sur les intérêts des patients et de leurs familles ainsi que de l'encadrement médical proche. Lors des différentes rencontres que nous avons eues avec le corps médical, avec les infirmières et les aides soignantes, toutes les personnes nous ont fait part du même souhait, à savoir ne pas être tenues de participer à la procédure mise en œuvre d'une assistance au suicide. Nous rejoignons donc clairement la commission et nous aimerions aller plus loin en modifiant les alinéas 3, 4 et 6 en supprimant la notion de médecin traitant. Je rappellerai, en guise de conclusion, que l'assistance au suicide, que nous le voulions ou non, fait partie de notre société et nous devons avoir des institutions qui puissent répondre à cette liberté.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et vous invite à faire de même.

Merci.

### **Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO**

Die CSPO hat den Bericht der Kommission zum Entwurf des Gesundheitsgesetzes mit Interesse an ihrer Fraktionssitzung zur Kenntnis genommen und diskutiert.

Die Begründung für die Totalrevision des Gesundheitsgesetzes ist unter anderem die Anpassung an verschiedene Gesetzesänderungen auf Bundesebene und dies insbesondere in den Bereichen Ausübung der Gesundheitsberufe und Erwachsenenschutz. Das kantonale Recht muss entsprechend angepasst werden. Dies betrifft vor allem die Patientenrechte und die Gesundheitsberufe. Im Entwurf sind ebenfalls Massnahmen für die Kosteneindämmung im Gesundheitswesen vorgesehen. Dies insbesondere im Bereich der Regulierung der medizinisch-technischen Grossgeräte.

Die CSPO begrüsst mehrheitlich den vorliegenden Gesetzesentwurf. Im Bereich der Begleitung am Lebensende unterstützt die CSPO die eingeschlagene Richtung, dass im Gesetz verankert werden soll, dass alle Menschen in der letzten Lebensphase Anrecht auf die ihren Bedürfnissen entsprechende Pflege haben und alles daran gesetzt wird, dies zu ermöglichen. Dies mit einer geeigneten Betreuung, Trost, Linderung und Pflege, insbesondere Palliativ Care.

Bei der Legiferierung der aktiven Sterbehilfe stört sich die CSPO vor allem daran, dass mit der Begründung der individuellen Freiheit die Freiheit vieler anderer beschnitten wird. Der von der Kommission eingebrachte Artikel 18a stellt bestimmte Rahmenbedingungen für den begleiteten Suizid in den Gesundheitsinstitutionen auf, schränkt jedoch gleichzeitig die

Freiheit dieser Institutionen ein, ob sie ihre Mitarbeiter und Bewohner dieser Belastung aussetzen wollen.

Für die CSPO muss die Wahlfreiheit der Gesundheitsinstitutionen, ob sie die aktive Sterbehilfe in ihrer Institution zulassen wollen oder nicht, gewährleistet bleiben. Sie wird entsprechende Abänderungsanträge einbringen und unterstützen.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Le projet de révision totale de la loi sur la santé a retenu toute l'attention du groupe des Verts. La santé: une évidence presque négligée quand tout va bien, une préoccupation de tous les instants quand elle se détériore.

Le groupe des Verts n'étant pas représenté à la commission SAI, je vais davantage m'attarder sur les raisons des amendements que nous avons déposés que sur le mérite de cette révision totale.

Tout d'abord, concernant l'égalité de traitement en matière d'assistance au suicide dans les institutions sanitaires avec mandat public, nous soutenons la proposition faite, en y ajoutant une interdiction de pratiquer la publicité. Nous nous interrogeons également sur les alinéas 3 et 4 de cet article 18a qui concernent l'implication du médecin traitant dans la démarche. Il nous semble que la législation vaudoise, qui existe sur le sujet depuis 6 ans, est plus judicieuse. En effet, une concertation entre les différents acteurs en lien avec la personne demandeuse nous apparaît répondre de manière plus adaptée au principe d'éthique.

Ensuite, nous sommes sceptiques sur l'efficacité des mesures de régulation proposées en matière d'équipements médico-techniques lourds. En effet, la proposition faite ici indique qu'il n'y a pas besoin d'autorisation pour un remplacement ou pour un matériel technologiquement plus avancé, pas besoin d'autorisation si le matériel n'est pas utilisé dans le cadre de l'AOS et pas besoin d'autorisation même si le matériel peut entraîner un risque d'atteinte à l'intérêt général du point de vue de la couverture des besoins de santé mais que son coût est inférieur à 1 million. Autant dire que les modalités proposées ici ne vont pas réguler grand-chose. C'est pourquoi nous proposerons de modifier la définition des équipements médico-techniques lourds.

Enfin, en matière de promotion de la santé et de prévention, les politiques que nous sommes probablement en trop bonne santé pour n'y consacrer que 2% des coûts totaux de la santé. En la matière, le groupe des Verts émet plusieurs propositions. Nous proposons notamment des amendements pour la partie fumée passive. Ces propositions d'amendement ont pour but de rendre la loi sur la santé adaptée aux nouvelles technologies proposées à grand renfort de publicité par l'industrie du tabac et, par conséquent, de faciliter l'application et les contrôles de cette loi. En outre, l'OMS a publié, en 2006 déjà, un rapport faisant état du lien entre environnement et maladie. Il y est mentionné que près d'un quart des maladies sont causées par des expositions environnementales qui peuvent être évitées. Cette proportion monte à 1/3 lorsque l'on considère les enfants de moins de 5 ans. Fort de ce constat et de l'importance grandissante du lien qui peut être établi entre environnement et qualité de vie, le groupe des Verts souhaite introduire dans la loi la volonté cantonale visant à favoriser un environnement sain ainsi que la promotion d'une alimentation saine et l'incitation aux mouvements.

Nous espérons que la commission SAI sera sensible à nos propositions et nous la remercions du travail conséquent et sans aucun doute passionnant déjà accompli.

Le groupe des Verts entre donc en matière.

Merci.

**Perroud Bruno**, député, UDC

La loi sur la santé de 2008 était volumineuse avec ses 140 articles; celle proposée ce jour l'est encore plus avec 152 articles. Elle a pour buts principaux de contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine dans le respect de la dignité, de la liberté, de l'intégrité et de l'égalité des personnes. Elle apporte des définitions sur la santé, la promotion, la prévention, les soins curatifs, les soins palliatifs et toutes les autres problématiques physiques, psycho-sociales et spirituelles. Donc, le champ d'application est aussi vaste, il couvre les activités de nature sanitaire des personnes physiques et morales, de droit privé ou public et définit notamment l'organisation des autorités de la santé, les droits et les devoirs des patients, les droits, les devoirs et la surveillance des professionnels et des institutions sanitaires, les mesures médicales spéciales et la recherche, la promotion de la santé et la prévention, et enfin les médicaments et les dispositifs médicaux.

La commission SAI a rendu pour cette première lecture un travail conséquent et pointu. Nous l'en remercions.

Cette mise à jour de la loi est nécessaire pour répondre aux exigences fédérales, aux recommandations aussi de diverses expertises comme celle de la Fédération hospitalière française, aux discussions en lien avec la LEIS ou la nécessité de laisser un espace mieux défini pour les droits des patients et la surveillance des professionnels de la santé. Bien sûr, les notions de maîtrise des coûts sont aussi à l'origine de ces adaptations.

Le processus législatif a l'avantage d'offrir plusieurs regards sur un même sujet. Ces apports renforcent le contenu des lois et les bonifient. L'UDC du Valais romand apportera sa contribution avec une trentaine d'amendements. En voici les axes principaux:

Les notions d'efficacité et d'économicité doivent être mieux précisées et définies dans cette loi. Nous apporterons des amendements sur ces aspects.

La protection des données et de la vie doit être également mieux précisée.

La composition de l'Observatoire valaisan de la santé doit être encore affinée.

Le mode de financement de l'office de l'Ombudsman de la santé et des institutions doit être également précisé.

Le traitement de l'accompagnement en fin de vie doit être revu. Notre groupe y est opposé car d'une liberté individuelle nous créons un droit contraignant envers les institutions sanitaires et nous créons de la sorte des inégalités de traitement entre institutions dans les modes de financement.

Le droit de l'objection de conscience pour les professionnels doit être également précisé.

L'évaluation de l'application des mesures sur les équipements lourds doit être prévue dans un temps déterminé et des possibilités d'adaptation doivent être également précisées.

L'UDC du Valais romand soutient et salue l'aide aux proches aidants. Par contre, on souhaite également intégrer les bénévoles avec un traitement équitable sur les modes de soutien.

Les soins dentaires scolaires et les soins dentaires en faveur des personnes âgées doivent être mieux pris en considération selon les évaluations en cours dans ces domaines. L'UDC du Valais romand souhaite y introduire ces notions.

La nécessité de fixer prioritairement les mesures de sevrage dans les domaines des addictions et de garantir l'existence des structures publiques et privées pour concrétiser ces objectifs. Il est très étonnant de constater que, dans le projet du Conseil d'Etat, les institutions du type Rives-du-Rhône soient occultées. L'UDC du Valais romand s'interroge aussi sur la disparition de l'article 132 de la loi actuelle qui traite de la délégation des compétences pour les institutions publiques et privées dans le domaine des addictions.

Enfin, l'UDC du Valais romand souhaite traiter dans un alinéa spécifique le rôle de l'Etat au sujet de la coordination et de la mise à disposition des places d'apprentissage et du financement incitatif équitable des charges y relatives. Cette insertion dans la loi sur la santé

permettrait d'inclure l'ensemble des partenaires et serait réglée par le Conseil d'Etat sous forme d'ordonnance soumise pour approbation au Grand Conseil. Nous pourrions ainsi éviter la création d'une nouvelle loi et ainsi faire des économies puisque ce point, en fait, concerne la mise en consultation de cette nouvelle loi.

Comme mentionné au début de mon intervention, cette loi sur la santé couvre un champ d'interventions vaste et complexe avec de nombreuses ramifications. Dès lors, il est nécessaire de bien cerner les enjeux, de les analyser sans subir de pressions et d'évaluer les conséquences de nos décisions.

Le politique a un rôle à tenir pour fixer le cadre moral, social, économique, prospectif en lien avec la formation et la recherche. Les options choisies doivent contribuer à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine de manière efficiente et économique. La population valaisanne attend cela de notre part.

Vous l'aurez compris, l'UDC du Valais romand est favorable à l'entrée en matière mais souhaite encore affiner ce projet de loi.

Merci pour votre attention.

### **Graber Michael, Grossrat, SVPO**

Grundsätzlich kann man ja sagen, dass die vorbereitende Kommission einen Job gemacht hat, der ganz anständig war. Aber manchmal - und so ist es uns vorgekommen - hat die Kommission vor lauter Bäumen den Wald nicht mehr gesehen. Wenn ich nur daran denke, wie oft wir hier im Parlament die Hausarztmedizin diskutiert haben, dass man diese stärken müsste, und dann das in keinem einzigen Wort im Gesetzesentwurf erwähnt wird, dann ist das eigentlich ein bisschen bedauerlich.

Wir haben mehrere Abänderungsanträge hinterlegt, und ich möchte da einige nun herausnehmen.

Wenn wir zunächst zur Planwirtschaft kommen, da haben wir eine ganz spezielle Norm in diesem Gesetz vorgesehen betreffend Grossgeräte. Das ist für uns schlicht nicht nachvollziehbar, dass wir hier wirklich in planwirtschaftlicher Manier eingreifen wollen, vor allem wenn wir daran denken, dass der Kostenträger (also santésuisse) in der Vernehmlassung ganz klar gesagt hat, sie seien dagegen, weil es eben nicht erwiesen ist, dass man damit auch Kosten spart - wenn man effektiv Kosten sparen würde, müsste ja santésuisse dafür sein - und umgekehrt war auch der Leistungserbringer, also die erste Gesellschaft, dagegen in der Vernehmlassung. Darum scheint uns das eigentlich wenig zielführend. Wir wissen, wir haben hier im Parlament aber eine entsprechende Motion angenommen, und daher sind wir bereit, gewisse Teile dessen zu akzeptieren, nämlich dass man Grossgeräte über einer Million Franken dieser Regelung unterwirft, aber für alles andere, und da hat man so einen Wischiwaschi-Satz gemacht, dass man je nach Gutdünken andere Geräte auch noch darunter nehmen könnte. Das sehen wir nicht so, und ganz bestimmt nicht für ambulante Behandlungen - für stationäre sieht das natürlich etwas anders aus, dann kann es durchaus Sinn machen, aber eben nur bis zu einer Million Franken.

Es wurde von der CVPO insbesondere auch auf die Regelung betreffend die Organentnahme hingewiesen und da auch auf die unabhängige Aufsichtsinstanz gemäss dem Organtransplantationsgesetz. Und da sehen wir es auch so, dass die KESB, das kann es einfach nicht sein, dafür hat die KESB in der Schweiz einfach gar keinen Ruf und schon gar keinen guten, und da können wir nicht kommen und die KESB dafür einsetzen. Wir sehen es aber auch nicht so, dass man für diese ganz ganz seltenen Fälle eine eigene Ethikkommission einsetzen muss. Das wäre doch ein bisschen ein grosser bürokratischer Aufwand. Das kann man doch ganz pragmatisch machen, ganz unkompliziert und den Kantonsarzt darüber entscheiden lassen als Aufsichtsbehörde und die Entscheide des Kantonsarztes, die könnte man dann weiterziehen und anfechten. Das wäre unser Vorschlag, wäre sehr praxisnah.

Dann komme ich zum vermeintlich wichtigsten Punkt des Gesetzes für uns, auch wenn das bis jetzt hier noch niemand gemerkt hat. Da geht es um den ambulanten

Versorgungsbedarf. In diesem Gesetz hat der Kanton das so ganz durchs Hintertürchen einfließen lassen, aber da sehen wir den Kanton in der Pflicht, dass er die Massnahmen ergreifen muss, um angemessene Deckung des ambulanten Versorgungsbedarfs der Bevölkerung zu gewährleisten. Das ist nicht oder zumindest nicht die alleinige Aufgabe der Gemeinden. Also das muss der Kanton zusammen mit den Gemeinden - das ist klar -, aber primär der Kanton machen, denn sonst schiebt er nur die Verantwortung und damit auch die Kosten auf die Gemeinden und das kann es nicht sein. Das würde zu einer Zweiklassen-Versorgung führen. Da würde man in grösseren und kleineren oder in reicheren und ärmeren Gemeinden einen anderen Standort haben beim ambulanten Versorgungsbedarf, und daher haben wir da Abänderungsanträge in diese Richtung hinterlegt.

Ein weiterer wichtiger Punkt so scheint es uns ist die Medikamentenabgabe. Wir wollen ja alle ein modernes und zeitgenössisches Gesundheitsgesetz, und in Zukunft werden Gesundheitsfachleute noch viel stärker zusammenarbeiten. Es ist ja heute schon so, dass in Apotheken Grippeimpfungen durchgeführt werden, dass in Apotheken der Blutdruck gemessen wird, und warum soll da zum Beispiel ein Hausarzt einem Patienten, den er jede Woche sieht, nicht auch ein Medikament abgeben dürfen? Und daher haben wir auch in dieser Richtung einen Abänderungsantrag hinterlegt, der es den behandelnden Ärzten eben ermöglichen würde, Medikamente abzugeben. Das ist übrigens auch in anderen Kantonen möglich, und da sollten wir doch uns auch ein Beispiel nehmen.

Dann kommen wir nun zum politisch wohl brisantesten Teil dieses Gesetzes, wenn es ans Lebensende hingeht.

Zunächst einmal das Positive vorweg, also was die Palliative Care betrifft, da sehen wir das sehr gut, dass das so geregelt wurde. Es ist sehr wichtig, diese Menschen am Lebensende zu begleiten, und ihnen ein möglichst angenehmes Lebensende zu ermöglichen - das finden wir gut. Was aber diesen Artikel 18a betreffend Sterbehilfe betrifft, meine Damen Herren, das können wir leider gar nicht teilen.

Ich gebe Ihnen einen kleinen Merksatz: «Wer das Töten regelt, erlaubt es.» Also das soll nur Ihnen aufzeigen, was Sie machen, ist falsch. Wenn Sie eine Regelung machen in die eine oder andere Richtung, dann haben Sie da implizit, kriminalisieren Sie etwas oder Sie legitimieren etwas. Aber wir, und ich glaube, da sind Sie fast alle mit mir der Ansicht, dass das eine ganz ganz private Entscheidung ist jedes einzelnen. Das ist eine sehr intime private Entscheidung, und da hat der Staat nichts verloren. Da soll er nicht kommen und eine Regelung aufstellen.

Der Bundesrat hat im Jahr 2006 geprüft, ob er ein Aufsichtsgesetz machen will über die Sterbehilfeorganisationen. Und da hat er gesagt: Nein, wir haben das Strafgesetzbuch seit 1942. Das ist sehr liberal ausgestaltet. Sterbehilfe ist straffrei, sofern sie nicht aus selbstsüchtigen Beweggründen erfolgt. Und da wollen wir nicht hingehen und ein Gesetz machen, dass mehr Probleme schafft, als es löst. Wir haben eine so liberale Regelung, dass sogar viele aus dem Ausland in die Schweiz kommen, wenn Sie nur das Umland anschauen. Und da müssen wir nicht hingehen und proaktiv tätig werden. Also eben, was Sie machen, ist falsch. Daher machen Sie nichts. Das ist nicht Sache des Staates. Wir brauchen keine gesetzliche Regelung. Wir haben eine auf eidgenössischer Ebene im Strafgesetzbuch ganz knapp. Und ansonsten soll das die bewusste Entscheidung jedes einzelnen sein und absolute Gewissensfreiheit für alle.

Wenn Sie dann doch einen solchen Artikel haben möchten, dann meine Damen und Herren, sollten Sie doch zumindest das auch noch ein bisschen in alle Richtungen ausgestalten. Da sollten Sie vor allem, wie das der Staatsrat eigentlich vorgesehen hatte, die Gewissensfreiheit des medizinischen Personals ermöglichen, dass niemand dazu verpflichtet werden kann, bei der Sterbehilfe mitzuwirken. Sie müssen ein Werbeverbot auf dem ganzen Kanton Wallis haben, weil das ist kein Business, dafür gibt es keine Werbung. Jetzt werden Sie vielleicht kommen und sagen: ja Aufklärung. Aber nein, das ist eine private Entscheidung jedes Einzelnen, und daher haben wir auch einen Abänderungsantrag in diese Richtung eingegeben: Ein totales Werbeverbot für Sterbehilfe auf dem ganzen Kantonsgebiet.

Und dann noch ein Punkt: da steht eine «kann» Formulierung drin und die passt uns nicht. «Sie können eine Zweitmeinung einholen» - das muss doch verpflichtend sein. «Sie müssen eine Zweitmeinung» einholen. Und dann noch wenn es um psychische Erkrankungen geht, dann muss es doch zwingend sein, dass Sie einen Psychiater zu Rate ziehen. Also das scheint uns, wenn es schon eine Regelung gibt, dann muss es doch in diese Richtung abgeändert werden.

Aber wie gesagt, wir sind eigentlich dafür, dass man alles streicht, weil wir eine wirklich echt liberale nämlich gar keine Regelung möchten.

Gut, nach dem Gesagten kann ich Ihnen sagen, dass wir für Eintreten sind, und ich danke für die Aufmerksamkeit.

### **La présidente**

Nous sommes au terme des prises de parole des groupes.

J'ai une demande individuelle.

### **Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC**

Je m'exprime en mon nom personnel et au nom des personnes cosignataires des 2 amendements déposés qui sont MM. Xavier Fellay, Benoît Bender et Mme Fabienne Berclaz. Pour des raisons techniques, leurs noms n'apparaîtront pas sur le tableau des amendements.

Comme l'ont relevé nos 2 porte-parole du PDC, il n'y a pas unanimité parmi nous sur l'introduction du nouvel article 18a instituant un droit au suicide au sein des institutions sanitaires valaisannes. Actuellement, en Suisse, l'aide au suicide est dépénalisée et non légalisée et est considérée comme une liberté individuelle, ce que personne ne conteste. Le Conseil fédéral a renoncé à légiférer en la matière, arguant qu'inscrire le suicide dans une loi le rendrait incitatif car légiférer en la matière reviendrait à cautionner cette pratique et augmenterait le risque de suicide en général.

Dans le cadre des EMS, l'effet psychologique du suicide par imitation a été documenté par des études effectuées par l'Organisation mondiale de la santé. Il existe donc un réel danger que des patients âgés, fragilisés et vulnérables, s'estimant par ailleurs socialement inutiles, puissent se sentir pressés de passer à l'acte.

Nous sommes surpris que la commission SAI n'ait pas jugé utile et nécessaire d'effectuer au préalable une consultation portant spécifiquement sur l'introduction d'un tel article 18a auprès des milieux concernés, à savoir les EMS, les hôpitaux ainsi que les soignants car le projet du Conseil d'Etat ne contenait pas cette nouvelle disposition instituant un droit au suicide.

Nous sommes d'avis qu'il est possible de trouver des solutions satisfaisantes et un consensus pour l'ensemble des EMS de notre canton. Nous souhaiterions que la commission SAI remette l'ouvrage sur le métier.

Tout comme le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, nous estimons que le suicide doit rester une liberté individuelle et non devenir un droit, entraînant par la suite une obligation de légiférer. La majorité des EMS en Valais ne le souhaite d'ailleurs pas car la liberté d'une personne ne doit pas imposer des obligations à l'ensemble de la société. Cela n'est pas acceptable. Légiférer reviendrait également à ouvrir la porte à des recours sans fin dans nos institutions et le cadre de l'institution sanitaire n'est pas adapté.

Pour toutes ces raisons et d'autres qui seront développées jeudi après-midi lors du traitement des amendements, je vous remercie pour votre écoute.

**La discussion est close.**



**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Tout d'abord, merci à l'ensemble des groupes qui entrent en matière sur ce projet de révision totale de la loi sur la santé.

Au dire des différents groupes qui sont intervenus, ce projet de révision totale de la loi sur la santé semble être largement accepté et ne fera débat que sur quelques points. Cela est la preuve que le projet proposé par la commission est un bon projet, consensuel, adapté à la réalité actuelle et future. Cela est certainement en partie dû au travail de fond que la commission a effectué en auditionnant des représentants de 13 entités concernées par la révision de cette loi.

En réponse à l'intervention de notre collègue, Mme la députée Chantal Voeffray Barras, je rappelle que la commission a reçu ces 13 entités et que le grand sujet portait notamment sur l'assistance au suicide. Donc, cela a été largement débattu, on connaît la position de ces institutions, et quand elle mentionne notamment que la majorité des EMS de ce canton est contre cela, je ne peux que m'ériger en faux puisque, en majorité, à une courte majorité je devrais dire, ils sont plutôt favorables et, aujourd'hui, dans les médias, le président de l'AVALEMS précise qu'il peut vivre avec cet article tel que proposé par la commission SAI; ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui-même, je ne fais que reprendre ses propos.

Je poursuis. Cette révision de la loi sur la santé du 14 février 2008 s'efforce d'atteindre le meilleur équilibre possible entre les aspects humains, les possibilités thérapeutiques et les exigences éthiques, juridiques et économiques de notre société. Il y a 3 axes principaux:

- adaptation au droit fédéral qui a connu un certain nombre de modifications, notamment dans le domaine de l'exercice des professions de la santé ou de la protection d'adultes, ce qui nécessite des adaptations du droit cantonal notamment en ce qui concerne le droit des patients et les professions de la santé;
- amélioration des dispositions actuelles en matière de sécurité des patients et de qualité des soins ainsi que de surveillance des professionnels de la santé et des institutions sanitaires;
- maîtrise des coûts avec l'introduction d'une régulation des équipements médico-techniques lourds.

Je reprendrai maintenant quelques articles de la loi qui ont suscité des questions au niveau de ce Parlement, notamment l'article 14 Office de l'Ombudsman. La commission, vous l'avez vu dans son rapport, s'est posé énormément de questions à ce sujet. Elle convient qu'il n'y a pas de compétence décisionnelle mais pour une question de garantie de l'indépendance de cette personne envers sa fonction, il serait bien que cette personne soit proposée par le Conseil d'Etat, et que cette proposition doit être ratifiée par le Parlement. On y reviendra certainement jeudi lors du débat des amendements.

Concernant l'article 18 Accompagnement en fin de vie, article qui a fait couler beaucoup, beaucoup d'encre dans les médias avant cette session, je pense que la discussion sur cet article dépasse largement les clivages politiques, il en revient notamment à des valeurs personnelles et à une vision personnelle de la fin de vie.

Concernant l'article 18 Accompagnement en fin de vie et l'article 18a Assistance au suicide, je précise que la commission a souhaité faire 2 articles distincts: l'un intitulé Accompagnement en fin de vie, qui démontre un soutien aux soins palliatifs et qui figure en premier car c'est là-dessus que l'accent de développement et de soutien financier doit être mis par l'Etat pour l'accompagnement en fin de vie. Néanmoins, nous ne pouvons pas occulter la question de l'assistance au suicide. Sur ce point, le débat ne doit pas virer à un débat vie-mort, ni à un débat pour ou contre l'assistance au suicide ni au débat sur l'entrée de l'assistance au suicide dans les institutions sanitaires de notre canton. Le seul débat rationnel qui doit avoir lieu est celui de l'égalité de traitement en matière d'assistance au suicide, peu importe l'institution dans laquelle le patient ou le résident se trouve. Il a été mentionné par certains rapporteurs de groupe qu'il y avait un droit des institutions ou une liberté des institutions. On

nous a garanti, on nous a prouvé qu'il n'y a pas de droit ou de liberté des institutions; par contre, il y a des libertés individuelles pour les gens qui résident dans ces institutions. Actuellement, cette égalité de traitement n'est pas garantie. De plus, la commission propose un cadre juridique en matière d'assistance au suicide. Ce cadre prévoit des garde-fous en matière de protection des patients-résidents et du personnel soignant ou du médecin qui ne pourront pas participer à la procédure de mise en œuvre d'une assistance au suicide. L'article 18a explicite les principes relevant du droit fédéral, à savoir que l'assistance au suicide est une liberté individuelle, que toute personne capable de discernement peut l'exercer. Les institutions sanitaires doivent respecter ces principes fondamentaux. L'article rappelle les conditions à remplir pour pratiquer l'assistance au suicide, notamment l'obligation de proposer une prise en charge thérapeutique alternative, en particulier les soins palliatifs. Le respect de ces conditions devra être vérifié par le médecin traitant, et je précise que le médecin traitant est le médecin désigné par le patient ou le résident, qui pourra solliciter, si nécessaire, l'avis d'un autre médecin ou d'un psychiatre. J'ai aussi entendu par le rapporteur du groupe UDC du Haut-Valais qu'il fallait absolument ancrer une obligation d'un deuxième avis pour le médecin ou d'un psychiatre en cas de maladie psychique, je rappelle que c'est porter atteinte à cette profession parce que je pense qu'un médecin est suffisamment à même de savoir si une situation singulière demande le recours à un deuxième avis ou à un avis d'un psychiatre.

Concernant l'article 32 Information des proches d'un patient décédé, il y avait une question du groupe PDCB sur la différence entre l'ancienne version qui était: recueillir et transmettre ces informations et la nouvelle formulation qui est: consulter et informer à ce sujet. Tout simplement là-dedans, il y a une analyse des données qui est faite par le médecin qui va consulter et on ne transmet pas brutalement ces informations qui pourraient tout à coup être sujettes à interprétation. Il y a quand même une analyse qui est faite et on transmet les bonnes informations. Voilà pourquoi la commission est entrée en matière et a proposé cette modification de l'article 32.

L'article 37 Obligation de renseigner et droit d'aviser a également soulevé des questions. Certains souhaitent le retour à la version du Conseil d'Etat qui n'est rien d'autre que ce qui se trouve dans la loi actuelle. Il s'agit, concernant cette obligation de renseigner et du droit d'aviser, du dernier point pénal restant encore en main cantonale en matière d'obligation de dénoncer. La solution proposée n'oblige pas le professionnel d'avertir le ministère public, ni de garder l'affaire confidentielle. Il est laissé au libre choix et à la responsabilité du professionnel afin de ne pas arriver à un système de dénonciation automatique sans une analyse de la singularité de la situation.

Concernant l'article 42 Rôle des institutions sanitaires et des professionnels de la santé, certains souhaitent réintroduire l'article sur la transparence et l'information sur le système qualité. Pour nous, c'était clair, au niveau de la commission, que cela va de pair si les institutions veulent être transparentes, elles vont de toute façon devoir informer sur la qualité de la prise en charge, et là c'était une information sur le système de qualité; ce qui intéresse plutôt la population, ce sont les indicateurs et la qualité. Donc ce n'était pas tout à fait pareil, mais on aura le débat au vu des amendements déposés.

Ensuite, je passe aux équipements médico-techniques lourds aux articles 83 et suivants, largement admis par les différents groupes qui se sont exprimés, avec quelques petites nuances. Je préciserai qu'une telle régulation peut être mise en place par les cantons. Avant nous, d'autres cantons ont introduit un tel mécanisme: Vaud, Neuchâtel, Tessin, Jura et Fribourg. Dans un contexte d'augmentation annuelle des coûts de la santé et des conséquences sur les payeurs de primes, il est de la responsabilité du politique d'essayer de trouver et de proposer des solutions pour au moins contenir l'augmentation des coûts, voire de les stabiliser. Les mécanismes en main des cantons ne sont pas nombreux. Le Valais a déjà instauré un premier mécanisme de régulation dans la LEIS, via son article 13 intitulé Volume total de rémunération du canton. A l'alinéa 2, il est mentionné que «si le volume total de rémunération calculé sur la base de l'activité effective de l'année en cours est supérieur à la participation financière cantonale budgétée, le canton limite sa participation sur le montant excédant le budget à 30%» au lieu des 55% prévus. Cet alinéa a été mis en vigueur pour la

première fois en 2015. Son application a suscité un recours au Tribunal cantonal qui a donné raison au canton en rejetant le recours. Cette décision démontre que les cantons peuvent instaurer des mécanismes de régulation. Le deuxième est celui qui est proposé dans cette révision de la loi sur la santé qui a pour but de réguler la mise en service d'équipements médico-techniques lourds ou d'autres équipements de médecine de pointe. Il est, aux yeux de la commission, nécessaire d'introduire un tel article si nous voulons éviter une course aux équipements médicaux qui sont onéreux et qui demanderont forcément une augmentation des examens car il faudra rentabiliser les investissements consentis. Notre canton est largement au-dessus de la moyenne suisse en ce qui concerne le nombre d'équipements d'imagerie. Pour les CT-scan, la moyenne nationale est de 39,13 appareils par million d'habitants alors que, en Valais, ce nombre est de 46,86. Dans le débat sur la régulation des équipements médico-techniques lourds, on se focalise souvent sur les appareils d'imagerie médicale, type IRM, CT-scan et autres. Or, cet article ne se résume pas uniquement à ce type d'appareil. Il prend aussi en compte les appareils pour l'angiographie digitalisée, les appareils de radiothérapie, de chirurgie robotique et les salles de chirurgie ambulatoire. La commission a, néanmoins, souhaité ajouter un alinéa 5 à l'article 83 mentionnant que «cette régulation ne doit pas freiner la mise en service d'équipements technologiquement plus performants favorisant une meilleure efficacité de la prise en charge». Visiblement, cet ajout fera débat. Cela permet tout de même d'acquiescer les potentielles nouvelles technologies dans le but d'améliorer la prise en charge et peut-être faire baisser les coûts par un examen moins coûteux avec une nouvelle technologie qu'avec l'ancienne. N'oublions pas que la médecine est en constante évolution et que la technologie prend de plus en plus de place dans le but d'améliorer la qualité des actes et de diminuer les risques de complications pour le patient. Au vu de cela, nous ne devons pas interdire à tout prix la mise en service d'équipements technologiquement plus performants.

Pour terminer, l'article 120a nouveau que la commission a souhaité introduire afin de garantir aux proches aidants une certaine équité de traitement. Je rappelle que sur l'ensemble des lettres figurant sous l'article 105 du chapitre 7 qui vise la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents, il y a un article qui les précise, à l'exception de celui concernant les proches aidants. La commission a décidé de combler cette lacune en précisant dans l'article 120a que l'Etat soutient les actions de sensibilisation des proches aidants, reconnaît les proches aidants comme des acteurs importants du maintien à domicile, encourage le développement des prestations de répit en faveur de ces personnes, peut participer au financement de prestations en faveur des proches aidants. Au vu des amendements déposés, on verra s'il faut étendre justement ces éléments-là en mentionnant également les bénévoles.

Il y a également d'autres éléments qui ont été relevés par les différents groupes, notamment des questions sur la transplantation, les soins ambulatoires, la distribution des médicaments. Je pense que, au vu des amendements déposés qui seront certainement nombreux, la commission, qui siégera demain à 13 h 30 dans la salle de conférence du troisième étage pour le traitement de ces amendements, pourra faire le débat pour amener jeudi au moment de la lecture article par article toutes les réponses possibles.

Merci pour votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Vorerst möchte ich Ihnen allen danken, die jetzt interveniert haben.

Es wurde gesagt, es ist eine Totalrevision des Gesundheitsgesetzes und das ist knapp 10 Jahre alt. Das bestehende Gesetz ist umfassend; das neue wird es nochmals. Wir mussten Anpassungen vornehmen, weil auf eidgenössischer Ebene Anpassungen erfolgten. Wir wollten aber auch klären, was sind die Rechte der Patienten, der Berufe im Gesundheitswesen, aber auch Gebiete wie eben die *proches aidants* oder die Angehörigen, was sie für einen Wert bekommen sollen.

Ich habe zugehört und habe festgestellt, dass alle für Eintreten sind. Das freut mich. Ich habe aber auch gehört, dass viele Fragen offen sind und hier möchte ich schon einmal der Kommission danken. In 7 Sitzungen haben sie ausführlich dieses Gesetz debattiert. Es liegt auch ein ausführlicher Bericht vor, und es sind auch die Änderungen entsprechend gemacht worden.

Vielleicht zu den einzelnen Fragen:

Ich nehme einmal die *équipements médico-techniques lourds*. Dort ist klar präzisiert, dass der Ersatz dieser Geräte nicht einer Bewilligung unterstellt wird und dass eben eine Kommission die Evaluation vornehmen soll. Und ich habe auch, glaube ich, verstanden, dass die Mehrheit dafür ist, dass wir einen Passus einfügen. Ich denke, es ist gut so. Madame Masserey Anselin hat es gesagt, die Gesundheitskosten haben sich nach 10 Jahren verdoppelt. Heute haben wir rund 80 Milliarden in der Schweiz, was das Gesundheitswesen kostet. Und jedes Mal, wenn ein Vorschlag gemacht wird, um die Kostensteigerung abzubremsen, gibt es eine Gruppe, die ist dagegen, die schreit dagegen. Und es gilt wirklich jetzt in der Politik auch Schranken zu setzen, damit die Zunahme der Gesundheitsbehandlungen im Volumen abgebremst werden.

Herr Rausis, Sie haben verschiedenste Fragen aufgeworfen. Ich denke, die werden, vor allem die spezifischen Fragen, in der Kommission behandelt und Sie bekommen dann die Antworten. Eine Frage möchte ich hier sagen, das betrifft das elektronische Patientendossier. Es ist ja jetzt das Gesetz auf schweizerischer Ebene in Kraft oder wird in Kraft gesetzt. Die Verordnung ist auch gemacht. Es ist vorgesehen, dass wir bis zum nächsten Jahr, d. h. 2020, das Gesetz auf Kantonebene auch in Kraft setzen. Der Kanton Wallis ist zusammen mit den meisten Kantonen der Romandie in dieser Vereinigung CARA. Es wurde alles vorbereitet, es sind noch letzte Änderungen vorzunehmen: Wer ist der Host der von dieser Informatiklösung? Aber das Ganze kommt sehr gut voran und wird voraussichtlich Ende Jahr in Kraft gesetzt werden können, was den Kanton Wallis betrifft.

Dann kam die Frage der Gemeinden, also der Grundversorgung, und hier hat die Kommission klar einen stärkeren Fokus gesetzt, dass der Kanton verstärkt zusammenarbeiten soll mit den Gemeinden, was die Grundversorgung betrifft. Ich denke, das ist gut so. Und zugleich wurde auch bemängelt, es ist zu wenig, zum Beispiel von Herrn Graber. Ich muss Ihnen sagen, die Grundversorgung der Ärzte ist ein ambulatorischer Bereich. Dort hat der Kanton keine Eingriffsmöglichkeit. Das ist so. Es wird auf schweizerischer Ebene diskutiert, ob wir den ambulatorischen und den stationäre Bereich zusammenlegen, gemeinsam finanzieren. Es sind aber noch Diskussionen offen, wie dann der ambulatorische Bereich überprüft werden kann.

Hier möchte ich sagen, hier möchten Sie einen Eingriff umgekehrt. Bei den Grossgeräten sagen Sie: Nein, das ist die Freiheit der Gewerbetreibenden, der Ärzte. Dort sollten wir keinen Eingriff machen. Hier möchte ich auf ein Bundesgerichtsurteil hinweisen, das kürzlich erschienen ist, das klar sagt: Jedes Spital, das auf der Spitalliste eines Kantons ist, ist anderen Regeln unterworfen. Die Konkurrenz spielt nicht mehr. Dieses Spital hat Vorteile, und ich denke, wenn wir nicht Akzente, Schwerpunkte und Bedingungen im Gesundheitswesen setzen, laufen wir auf eine Mauer zu und dann ist das Gesundheitswesen nicht mehr finanzierbar.

Frau Gaby Fux-Brantschen hat vor allem oder unter anderem auch die Gesundheit- und Ethikkommission hervorgehoben. Dort gilt es zu unterscheiden: Neu, alles was die Forschung betrifft, muss professionell begleitet werden. Und diese Forschungsaufträge der Universitäten auf ethische Fragen zu untersuchen, die muss man professionellen Organen übertragen. Für das französischsprachige Wallis ist das der Kanton Waadt in Lausanne und für das deutschsprachige Wallis ist es der Kanton Bern. Die kantonale Ethikkommission haben wir mit der ehemaligen Gesundheitskommission zusammengelegt. Es gibt einen Gesundheitsrat und der hat als Mandat, sowohl gesundheits-politische Fragen zu analysieren, wie auch Ethikfragen. Es existiert also eine Ethikkommission auf der Ebene des Kantons.

Dann komme ich zu einer weiteren Frage. Das betrifft vor allem immer die Frage vom Artikel 18 «*assistance au suicide*». Es wurde viel geschrieben. Sie haben x Varianten auf dem Tisch: die Varianten von der Vernehmlassung, die Antworten von der Vernehmlassung, die neuerliche Variante des Kantons, jetzt die Variante von der Kommission. Und aus allen Diskussionen geht hervor, es bestreitet niemand, was auf Bundesebene gilt, es bestreitet niemand, was der Europäische Menschenrechtshof sagt. Es geht lediglich um die Anwendung. Es geht um die Anwendung, ob alle Menschen das gleiche Recht haben, wenn sie zum Beispiel in einem Alters- und Pflegeheim sind.

Wenn heute jemand in einem Alters- und Pflegeheim ist und das Altersheim sieht in seinem Reglement vor, dass diese Suizidbeihilfe (*assistance au suicide*) nicht stattfinden kann, muss diese Person das Altersheim verlassen, muss irgendwo bei einer privaten Person untergebracht sein oder in einem Hotel, um zu sterben. Es stellt sich hier die Frage: Ist diese Anwendung wirklich eine Gleichbehandlung, ist dies eine würdige Anwendung, wenn man zum Beispiel den Wohnsitz und die Wohnung aufgegeben hat, 3 Jahre im Alters- und Pflegeheim wohnt und dann, wenn man eben den Wunsch hat, diese individuelle Freiheit wahrzunehmen, das Altersheim auf eine spezielle - um nicht zu sagen unwürdige - Art dann verlassen muss? Aber ich denke, dieser Artikel wird nochmals intensiv in der Kommission zur Sprache kommen.

Dann wurden weitere Vorschläge gemacht aber im positiven Sinn, was die Prävention betrifft. Es geht um das Passivrauchen, es geht um die elektronische Zigarette. Die wurde hier jetzt im Gesetz den anderen Zigaretten gleichgestellt, weil aufgrund von Studien klar gesagt wird oder nicht klar ist, dass eben keine Schädigung von der elektronischen Zigarette hervorgeht.

Ich möchte noch einen Punkt nennen, das ist der so genannte Bereitschaftsdienst der Ärzte. Wir als Kanton wollten analog zahlreicher Kantone in der Schweiz der Ärztesgesellschaft die Möglichkeit geben, eine so genannte Taxe zu verlangen, wenn sie zu wenig Ärzte finden, die den Bereitschaftsdienst ausüben möchten. Die Ärztesgesellschaft hat gesagt, sie finden Leute, sie sind dagegen, und wir haben diesen Artikel fallengelassen, und er wurde auch in der Kommission nicht mehr aufgegriffen.

Dann gibt es weitere Klärungen was die Ombudsstelle betrifft, aber auch was die Patientenrechte betrifft. Ich denke, hier habe ich keine grossen Dissonanzen gehört.

Ich bin Ihnen dankbar, wenn Sie Eintreten beschliessen und die sicher intensive Debatte am Donnerstag erfolgen kann.

Danke.

**La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 9 mai 2019.*)

**La présidente**

Nous pouvons sans autre passer au point 2 de l'ordre du jour. Mais, juste avant, j'aimerais profiter pour saluer à la tribune les élèves de la classe 11CO4 de Saint-Guérin sous la conduite de Mme Véronique Borgeat pour leurs visites de nos locaux.

Bonne journée à tous!

*(Applaudissements)*

## 2. **Entrée en matière**

- Décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et Brigue
- Décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue

### **Eintretensdebatte**

- Beschluss über die Gewährung der Objektbürgschaften für die Vergrösserung und den Umbau des Spital Wallis in Sitten und Brig
- Beschluss über die Gewährung einer Bürgschaft für den Bau der Einstellhalle und der Aussenparkplätze des Spital Wallis in Brig

Messages du Conseil d'Etat

Botschaften des Staatsrats

Lois (tableaux synoptiques)

Gesetze (Synopsen)

Rapports de la commission

Kommissionsberichte

## **Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration**

**Président: Julien Dubuis / Rapporteur: Robert Métrailler**

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Favre-Torelloz Muriel**, députée, PDCB

Je m'exprimerai une seule fois pour les décisions d'octroi de cautionnements du parking de l'hôpital de Brigue et de transformation des sites hospitaliers de Sion et de Brigue.

Avec ces projets d'extension et de transformation, les sites hospitaliers valaisans poursuivent leur développement afin de faire face aux importants défis liés à la santé. Ces nouvelles phases passent par l'extension et la transformation des sites de Sion et de Brigue et de construction d'un parking à Brigue.

Avec l'entrée en vigueur en 2012 des nouvelles dispositions de la LAMal, la participation du canton et des assureurs au financement des séjours hospitaliers comprend une part devant servir au financement des investissements. Les hôpitaux doivent emprunter pour financer leurs infrastructures et équipements. Les montants encaissés auprès du canton et des assureurs pour le financement des séjours hospitaliers doivent servir à rembourser les emprunts et les intérêts.

En lien avec ces éléments, ce Parlement doit se prononcer sur des demandes de cautionnements qui permettront de contracter des emprunts. Le groupe PDCB est favorable à ces demandes mais s'interroge néanmoins sur certains éléments. Ce Parlement avait accepté lors de la session de mai 2016 un cautionnement à hauteur de 100 millions pour le site de Brigue. Ce cautionnement se monte aujourd'hui à 137,5 millions, soit une augmentation de près de 40%. A l'inverse, le cautionnement pour l'hôpital de Sion est diminué d'autant. Bien que nous fussions alors dans une phase de projection du projet, on peut néanmoins s'étonner de ces écarts. Nous souhaiterions donc obtenir des informations complémentaires.

En outre, le Service de la santé publique a procédé en 2016 à une évaluation de la capacité de financement des investissements de l'Hôpital du Valais. Selon cette évaluation, il disposerait d'une capacité de 350 millions à 425 millions. La nouvelle projection réalisée par l'Hôpital du Valais démontre, elle, une capacité de financement de 450 millions. On peut donc

légitimement s'interroger sur sa capacité financière réelle sachant qu'elle est basée sur le principe de résultats annuels équilibrés. Nous souhaiterions donc savoir dans quelle mesure la durée moyenne d'amortissement des investissements hospitaliers de 25 ans, conformément aux recommandations de l'association faïtière des hôpitaux, pourra être retenue. Si ces estimations devaient se révéler trop ambitieuses, les investissements ordinaires seraient réduits d'autant. Le groupe PDCB s'inquiète donc également du financement de la psychiatrie et des investissements à venir, notamment sur le site de Malévoz à Monthey. La situation actuelle est déjà difficile et pourrait encore se péjorer. Est-ce que le fonds de roulement pourra permettre les travaux nécessaires sur le site de Monthey ainsi que, par ailleurs, sur les autres sites?

Pour terminer et au-delà de ces considérations, le groupe PDCB salue ces projets ambitieux de transformation de sites hospitaliers valaisans et entre en matière sur les différentes modalités de cautionnement sur les sites de Sion et de Brigue ainsi que la modification de l'ordonnance sur la composition de l'hôpital.

Je vous remercie de votre attention.

### **Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO**

Bereits am 22. Januar 2014 - also heute bereits vor mehr als 5 Jahren - hat der Staatsrat den wegweisenden Entscheid gefällt, auf den Bau von neuen Spitalern zu verzichten und stattdessen auf den Umbau der bestehenden Spitäler zu setzen. Im Oberwallis wird demnach die ganze Spitaltätigkeit des SZO am Standort Brig zusammengelegt und im Valais romand wird sämtliche Operationstätigkeit am Standort Sitten zentralisiert.

Am 10. Mai 2016 - also heute fast genau vor 3 Jahren - hat der Grosse Rat mit 118 gegen 4 SPO-Stimmchen diesen Entscheid bestätigt und eine Rahmenbürgschaft für Investitionen von 385 Millionen gewährt.

Heute geht es darum, diese Entscheide nochmals zu bestätigen und zu vollziehen. Von der Rahmenbürgschaft von 385 Millionen werden nun 137,5 Millionen für das Spital Brig verwendet und 247,5 Millionen für das Spital Sitten. Damit wird der Weg zur Umsetzung dieser für den Kanton Wallis eminent wichtigen Projekte geebnet.

Gerade auch für das Oberwallis bedeutet dieser Entscheid einen Meilenstein in der Gesundheitsversorgung. Der vom egozentrischen Sprachrohr von der Saltina missbrauchten SP Oberwallis sei hier deshalb einzig gesagt, dass sie sich mit ihrem Gejammer gegen ein seit 5 Jahren aufgeleistes Projekt stellt, das für das Oberwallis sehr sehr wichtig ist.

Vielen Leuten - und wie ich feststellen musste auch einigen Grossräten - ist heute noch immer nicht bewusst, dass der Kanton Wallis dem Spital keinen Kredit gibt, sondern nur eine Bürgschaft leistet. Die Bürgschaft ist nötig, da alle Gebäude dem Kanton gehören und so eben keine Sicherheiten für Hypotheken vorhanden wären. Das Spital Wallis finanziert die Bauten mit eigenen Mitteln, und es ist vorgesehen, dass der Investitionskredit dann in den nächsten 25 Jahren zurückbezahlt wird.

Am Standort Sitten - Sie haben es gelesen - wird die Gesamtfläche von bisher 55'000 m<sup>2</sup> auf 98'000 m<sup>2</sup> ausgebaut, Bettenkapazität von 257 auf langfristig 400 Betten aufgestockt und die Operationssäle von 6 auf 14 mehr als verdoppelt. Am Standort Brig wird die Gesamtfläche von bisher 18'800 m<sup>2</sup> auf 48'400 m<sup>2</sup> ausgebaut und die Bettenkapazität von bisher insgesamt 279 in Brig und Visp auf 320 Betten leicht aufgestockt. Die bisher bereits vorhandenen Operationssäle von je 3 in Brig und Visp werden zu 6 Operationssälen in Brig zusammengefasst. Als Erweiterungsbau ist ein neues 9-stöckiges Gebäude am Saltinaufer vorgesehen. Das bestehende Rundspital soll im Unter- und Erdgeschoss mit einem grösseren neuen Gebäudesockel versehen und auf mehreren Stockwerken mit dem neuen Erweiterungsbau verbunden werden. Baubeginn soll Frühjahr 2020 sein, wobei noch einige Einsprachen zu regeln sind, die aber vor allem Heliport und Parkplätze betreffen. Bestenfalls wäre unser Spital dann 2025 bezugsbereit.

Zur Einstellhalle, zu diesem Beschluss spreche ich gleichzeitig, und zu den Aussenparkplätzen: Dort wird eine separate Bürgschaft von 9,51 Millionen gesprochen. Aus Nachhaltigkeits- und Finanzgründen wurde hier beschlossen, die Tiefgarage nicht gegen Westen zu erweitern, sondern zusätzliche Aussenparkplätze anzulegen. Es gibt dann 190 Einstellplätze und 288 Aussenparkplätze, die optimal begrünt werden sollen. Übrigens hat es jetzt schon am Standort Brig 261 Aussenparkplätze.

16,2 Millionen werden am Standort Brig für die unbeweglichen mobilen medizinischen Geräte, auch für das Mobiliar, vom Spital selbst finanziert, ebenso die 2,3 Millionen für die Erdbeben-Sicherungsmaßnahmen.

Am Standort Brig entsteht ein modernes zukunftsorientiertes Spitalgebäude, das die Bedürfnisse der Patienten, aber auch ökologisch und finanzielle Fragen bestmöglich berücksichtigt. Auch das ehemalige Spitalgebäude in Visp wird einer sinnvollen Nutzung zugeführt. Angedacht sind da ein Alters- und Pflegeheim, das SMZO (Sozialmedizinisches Zentrum Oberwallis), eine Kita und betreute Wohnungen für ältere Menschen.

Ich danke abschliessend dem Verwaltungsrat und der Generaldirektion des Spital Wallis sowie den Direktoren im Valais romand und im Oberwallis, speziell unserem Spitaldirektor Dr. Hugo Burgener, natürlich auch der zuständigen Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten sowie allen, die diese wichtigen Projekte stets unterstützt haben und weiter unterstützen.

In dieser Woche werden hoffentlich alle diesen Beschlüssen zustimmen. Wir müssen uns bewusst sein, das sind effektiv Meilensteine für unsere Gesundheitsversorgung in unserem Kanton.

Die CVPO unterstützt diese beiden Beschlüsse selbstverständlich ebenfalls und tritt darauf ein.

Ich danke Ihnen.

**Brantschen Frédéric**, député (suppl.), PDCC

Je ne vais prendre la parole qu'une seule fois pour ces 2 sujets.

Le 22 janvier 2014, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à la construction d'hôpitaux neufs et de privilégier la transformation des hôpitaux actuels. Cela signifie, en d'autres termes, le regroupement de toute l'activité hospitalière sur le site unique de Brigue, avec comme effet la fermeture du site de Viège, la centralisation de toute l'activité opératoire sur le site de Sion, les sites de Sierre et de Martigny conservant notamment la médecine de proximité et de base, les suites de traitements, la médecine interne des personnes âgées et la réadaptation polyvalente. Cette nouvelle organisation hospitalière sera réalisée de manière échelonnée entre 2020 et 2030.

Quelques chiffres-clés pour le site de Sion: augmenter la capacité d'accueil de 257 lits à ce jour à 400 lits dans le futur ainsi qu'accroître le nombre de salles d'opération de 6 salles actuellement à 14 dans le futur.

Concernant le site de Brigue, nous passerons à 320 lits; actuellement, nous avons 131 lits à Brigue et 148 lits à Viège. Brigue accueillera à terme 6 salles d'opération.

Le parking actuel de l'hôpital de Brigue offre 261 places, ce nombre doit être augmenté à 478 places.

La requête de cautionnement pour l'agrandissement et la transformation du site hospitalier de Sion s'élève au montant arrondi de 247,5 millions de francs. Pour la requête de cautionnement pour l'agrandissement et la transformation du site hospitalier de Brigue, le montant arrondi s'élève à 137,5 millions de francs. Les garanties à apporter par l'Etat du Valais s'élèvent à 385 millions de francs pour l'ensemble des projets hospitaliers, sans le cautionnement pour le parking de Brigue qui s'élève à 9,51 millions de francs. Mais ne perdons pas de vue les travaux de rénovation qui ne font pas partie de ces cautionnements. Nous parlons ici des 100 millions qui pourraient faire l'objet de demandes de cautionnements ultérieures.



Il faut espérer que la situation financière de l'hôpital permettra ces investissements.

Ces projets d'envergure ont une importance capitale pour notre canton. Ainsi, je vous demanderai de soutenir activement ces demandes de cautionnements.

Le groupe PDCC est d'accord d'entrer en matière.

**Métraiiller Robert**, député, AdG/LA

Ce cautionnement de 385 millions se répartit à raison de 247,5 millions à l'Hôpital du Valais pour le financement des études ainsi que la construction de l'agrandissement et la transformation du site hospitalier de Sion et de 137,5 millions pour le financement des études ainsi que de la construction de l'agrandissement et de la transformation du site hospitalier de Brigue.

Ce projet intègre la décision du Grand Conseil du 10 mai 2016 sur l'octroi d'un cautionnement d'objet de 30,8 millions pour les études et concours relatifs aux infrastructures de l'Hôpital du Valais. Les autres sites du CHVR, à savoir Malévoz, Saint-Amé, Martigny et Sierre, ne nécessitent pas d'agrandissement mais des rénovations, lesquelles ne font pas partie de ce projet de décision. A cet effet, un montant de 100 millions a été prévu par l'Hôpital du Valais.

Ces précisions étant rappelées, il faut relever que l'extension et la transformation des sites hospitaliers visent à offrir à la population valaisanne une structure hospitalière moderne, apte à fournir des soins de qualité.

Compte tenu du fait que le projet de décision soumis au Grand Conseil n'a pas de répercussions financières directes, ni d'incidences sur l'état du personnel et des délégations législatives, et qu'il est conforme à la péréquation financière ainsi qu'à la répartition des tâches, le groupe AdG/LA adhère aux conclusions du rapport de la commission SAI et accepte l'entrée en matière pour l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et de Brigue.

En cohérence avec sa prise de position, le groupe AdG/LA entre également en matière pour l'octroi d'un cautionnement de 9,51 millions pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue.

Merci de votre attention.

**Vieux Mikaël**, député, UDC

Je ne prendrai également la parole qu'une seule fois pour traiter ces 2 décisions.

A la lecture de ces messages, nous sommes conscients que de tels investissements sont nécessaires et que le soutien de l'Etat est indispensable. Je ne reprendrai pas ici les éléments développés. Cependant, je relèverai les points suivants:

Nous émettons quand même quelques réserves concernant ces cautionnements. Nous pensons que les prévisions projetées sont trop optimistes et que nous n'avons aucune marge de manœuvre.

Nous pensons également les questions suivantes: Que se passerait-il si la concurrence venait à se faire plus grande? Que se passerait-il si les taux d'intérêts prenaient l'ascenseur? Que se passerait-il si la tarification venait à mettre à mal leur situation financière? Toutes ces questions relèvent des incertitudes financières pour les années à venir, des incertitudes qui pourraient avoir des effets importants sur les comptes de l'Etat s'il était amené à subventionner l'Hôpital du Valais.

Tous ces facteurs font que nous devons être vigilants ces prochaines années.

C'est pourquoi nous pensons que la commission des finances devra suivre ce dossier attentivement.

Néanmoins, le groupe UDC du Valais romand accepte ces entrées en matière.

Merci pour votre attention.

**Claivaz Christophe**, député, PLR

Le groupe PLR a étudié le projet de décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et de Brigue, et soutient ces demandes, moyennant les quelques remarques suivantes:

Nous sommes satisfaits de constater que les projets prévus tiennent compte de l'économicité au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments en adoptant les paramètres Minergie et, en collaboration avec la ville de Sion, celui du chauffage à distance. Nous saluons les synergies trouvées avec la ville de Sion qui profite de cette extension pour fixer la base de ses ambulances à Champsec et la sortir ainsi du centre-ville.

Nous devons constater, par contre, que le cautionnement-cadre accordé par le Grand Conseil en 2016 à l'Hôpital du Valais pour 385 millions et pour la totalité des sites de ce dernier sera entièrement dévolu à l'extension et la transformation des sites de Sion et de Brigue.

Nous prenons acte que les calculs et simulations établis par l'HVS font ressortir une capacité financière complémentaire de 100 millions sur ces prochaines années, somme qui serait dédiée aux autres sites comme Saint-Amé, Malévoz, Martigny ou Sierre. Même si aucun projet précis n'existe à ce jour pour ces sites, nous interrogeons la cheffe du DSSC: Est-ce que le montant avancé de 100 millions sera suffisant? Dans le cas où les simulations de l'HVS devraient être moindres, comment seraient financés ces travaux sur les sites secondaires précités? Notre groupe demeurera attentif à l'évolution des investissements de l'HVS sur les sites extérieurs à Sion et à Brigue.

Nous avons pris note de l'avancement du processus de rachat par la ville de Viège et les communes environnantes du site hospitalier actuel, et considérons comme infondée la demande de lier l'octroi de ce cautionnement à l'approbation par le Grand Conseil de l'ordonnance mentionnant les différents sites de l'HVS.

Le groupe PLR soutient l'entrée en matière et le projet d'octroi de cautionnements pour les sites de Sion et de Brigue de l'HVS.

Les parkings devant être autofinancés sur 25 ans, la décision de cautionnement doit faire l'objet d'une décision séparée.

Le groupe PLR est satisfait du projet proposé pour le parking sur le site de Brigue, projet intégrant les paramètres du développement durable et dont la construction est prévue sur des terrains appartenant à l'Etat.

Est-ce que le nombre de places prévues sera suffisant pour le personnel y travaillant ainsi que pour les visites?

Nous constatons avec satisfaction que ce projet s'articule autour d'un montant de 19'000 francs la place de parc, alors que de récentes réalisations dans la haute vallée de Bagnes se montaient à 87'000 francs pour la même place de parc.

Le groupe PLR soutient l'entrée en matière et la décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue.

Merci pour votre attention.

**Melly Jean-Daniel**, député (suppl.), Les Verts

Je m'exprimerai une seule fois pour les 2 objets.

Tout d'abord, nous sommes appelés ce matin à nous prononcer sur l'octroi d'un cautionnement d'objet de 247,5 millions pour l'agrandissement de l'hôpital de Sion et de 137,5 millions pour celui de Brigue.

Le montant total des cautionnements demandés aujourd'hui correspond au montant du cautionnement-cadre approuvé par le Grand Conseil en mai 2016, mais ce montant avait été alloué pour le Spital Zentrum Oberwalis et pour tout le CHVR. Or, dans le projet actuel, il n'est fait mention que de l'agrandissement de l'hôpital de Sion. Les transformations des autres sites du CHVR, même si l'HVS reconnaît la nécessité des travaux, se feront dans un deuxième

temps lorsque la construction des projets de Sion et de Brigue aura démarré. Ces projets de rénovation prévus à hauteur de 100 millions seront, eux, financés par le budget ordinaire de l'HVS. En plus du montant nécessaire pour l'amortissement des 385 millions, un montant de 100 millions devra donc être débloqué pour les autres centres hospitaliers.

Afin de vérifier la possibilité de financer ces importants investissements, l'HVS a procédé à des simulations qui démontrent que sa capacité annuelle de financement des investissements est d'environ 40 millions de francs. Il faut partir pour cela du principe que les résultats annuels d'exploitation seront équilibrés durant les 30 prochaines années, soit jusqu'en 2050. Le financement de ces investissements compte sur une stabilisation des tarifs hospitaliers et du case mix index, et d'un taux de croissance positif ou neutre. L'HVS s'attend par ailleurs qu'une part des investissements engendre eux-mêmes des recettes de l'ordre de 45 millions par année.

On le voit, la situation reste très délicate en raison des incertitudes financières liées à la tarification et à la concurrence, sans compter une variation des taux d'intérêt qui pourrait entraîner une charge supplémentaire.

Dans l'hypothèse de déficits d'exploitation, les investissements ordinaires annuels devraient être réduits et la période d'amortissement de la dette prolongée. Ainsi, les rénovations des hôpitaux dits périphériques pourraient, par exemple, faire les frais de ces déficits.

C'est en 2014 que le pari de proposer un seul centre de médecine de pointe avec une technologie et un personnel hautement qualifié a été pris. Cette nouvelle répartition des activités au sein de l'Hôpital du Valais est importante et nécessaire pour pouvoir faire concurrence aux grands centres hospitaliers de notre pays.

Pour le groupe des Verts, cette demande de cautionnements d'objet fait partie d'une planification hospitalière réfléchie depuis de nombreuses années. Les 2 sites de Sion et de Brigue ont besoin d'infrastructures plus grandes pour pouvoir remplir leurs missions de pôle de compétence en matière de médecine aiguë. C'est pourquoi nous soutiendrons cette demande de cautionnements.

Le groupe des Verts est, toutefois, attentif au fait que la planification des investissements et des remboursements est faite sur une longue période et elle est, en outre, basée sur des perspectives économiques positives. Pour notre groupe, le Grand Conseil devra donc être attentif aux rapports des différents organes de surveillance pour une bonne gestion des priorités d'investissements. Ne l'oublions pas, si les résultats d'exploitation futurs ne sont pas équilibrés, le canton pourrait être amené à subventionner certains investissements.

Concernant la demande d'octroi d'un cautionnement à hauteur de 9,51 millions pour la construction d'un parking pour l'hôpital de Brigue, le groupe des Verts a, là aussi, pris connaissance des documents liés.

Nous aimerions relever que, au début du projet, les places de parc devaient être souterraines, puis le programme de concours prévoyait la réalisation d'un parking souterrain de 324 places et l'aménagement de 166 places extérieures. Enfin, le projet définitif d'aujourd'hui prévoit, lui, 190 places souterraines et 288 places à l'extérieur, soit une augmentation de 42%. Dans les différents rapports, on peut lire que ce choix de garder des places à l'extérieur a été pris pour des raisons de développement durable et financières. Le groupe des Verts s'interroge sur la signification et les raisons précises de ce choix. Le terme de développement durable comme justificatif nous paraît ici extrêmement vague. Serait-il possible d'avoir des explications plus précises et détaillées, ce d'autant plus qu'en matière d'aménagement du territoire cette mesure est difficile à comprendre?

Etant donné que nous nous prononçons sur un cautionnement, notre groupe est bien conscient que nous n'avons que peu d'influence sur le projet. Néanmoins, nous aimerions tout de même faire quelques remarques ou suggestions.

Tout d'abord, il est à relever qu'un plan de mobilité a été publié en 2017 pour toute la ville de Brigue. Pour notre groupe, tout effort pour améliorer la mobilité durable doit être soutenu et doit surtout se développer concrètement sur le terrain et se renforcer au fil des ans.

L'HVS aurait aimé construire un parking extérieur couvert sur toute la parcelle mais a dû faire des concessions et proposer un mixte entre places couvertes et non couvertes. A l'inverse, nous aurions souhaité que les places soient non couvertes à l'exception des places réservées pour les personnes à mobilité réduite.

Pour terminer, nous souhaiterions que l'arborisation se fasse avec des plantes indigènes et que des pavés ajourés soient placés au sol.

Le groupe des Verts vous invite à accepter ce cautionnement en espérant que, dans un futur pas trop éloigné, le parking extérieur sera utilisé pour d'autres projets étant entendu qu'il ne sera plus utile vu qu'une majorité des personnes ne se déplacera plus qu'à pied, à vélo ou en transport public.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA**

Ich spreche im Namen der SP Oberwallis, auch wenn dies Herrn Pfammatter sicher nicht passt. Zu sagen ist, dass wir uns bei unseren Standpunkten auf das von der gesamten SPO erarbeiteten und vom Kongress verabschiedeten Positionspapier stützen. Zukommen kann ich das lassen wem immer es wünscht. Und wir bleiben dabei und die Zukunft wird uns Recht geben.

Es gibt in Bezug auf das Spital Brig eine grundsätzliche Differenz. Jeder, der baut oder umbaut, weiss: Nichts kommt teurer als der Umbau einer bestehenden Liegenschaft. Die SPO ist für einen Spitalneubau, weil dieser - über alles gesehen - günstiger zu stehen kommt. Jetzt versucht man es mit einem - gegenüber dem Wettbewerbsprojekt - noch einmal abgesspeckten «Occasionsspital»:

Ein Parkhaus ist im Kredit, über den wir abstimmen, nicht drin. 290 Parkplätze werden oberirdisch angeordnet, was ökologisch und städtebaulich ein Unding ist.

Anstatt - wie im Wettbewerbsprojekt vorgesehen - das bestehende Spital zu entkernen, wird dieser Altbau jetzt auf Kosten der laufenden Rechnung renoviert. Das geht nur solange gut, als das Spital Überschüsse erzielt.

Laut aufliegendem Baugesuch wird das umgebaute Spital mit Öl beheizt. Neu will man sich offenbar die Wärme über eine von der Gemeinde Brig-Glis und der EnBAG kontrollierten Energiezentrale liefern lassen. Dies führt zu einer Kostenexplosion. Pro Jahr würden für Kälte und Wärme Kosten von 600'000 Franken anfallen. Stattdessen braucht es günstige Wasser-Wasser- oder Luft-Wasser-Pumpen, damit die Energiekosten für Heizung, Warmwasser und Kälte unter 200'000 Franken im Jahr bleiben.

Wir werden immer mehr Hitzesommer haben. Im Interesse des Personals und im Interesse der Kranken müssen alle Räume sanft klimatisiert werden, damit die Temperatur im Innern nie über 23 Grad ansteigt.

Der Helikopterlandeplatz auf dem höchsten Punkt von Brig-Glis - ohne jeden Lärmschutz - ist eine untragbare Zumutung. Alle Fachleute schütteln darum den Kopf.

Der Hochwasserschutz mit vielen mobilen Schutzwänden wird im Krisenfall nicht funktionieren. Niemand kann im Ernst bei einem Ereignis von 24 Stunden Vorlaufzeit ausgehen.

All diese Probleme würden sich nicht stellen, wenn wir einen Neubau erstellen würden. Im sich verschärfenden Wettbewerb der Spitäler hat nur ein Spital der nächsten Generation, eine Chance zu bestehen.

Angesichts der heutigen Zinslage ist es doppelt sinnvoll, in ein produktiveres Spital zu investieren, so wie man es im Chablais gemacht hat.

Das Auflageprojekt war in mehreren Punkten ungenau. Das Projekt wird so oder anders noch einmal aufgelegt werden müssen.

Im vorliegenden Päckli sind - wie ich oben aufgeführt habe - viele Kosten nicht drin. Es ist ein Mogelpaket.

Weiter kommt es bei jedem komplexen Bauvorhaben zu massiven Kostenüberschreitungen. Das wird auch hier nicht anders sein.

Im Verlaufe der weiteren Planungsarbeit kann, muss und wird sich das Projekt verbessern. Aus unserer Sicht sind folgende Punkte unverzichtbar:

- 299 oberirdische Parkplätze sind untragbar. Warum die SVP dominierte Gemeinde dem im Rahmen von Voranfragen zugestimmt hat, ist mir unverständlich.
- Alle Arbeitsräume und Zimmer des neuen Spitals müssen sanft gekühlt werden.
- Das Spital darf nicht auf Kosten der Steuer- und Prämienzahler mittels einer gemeindeeigenen Energiezentrale zu teuer mit Kälte und Wärme versorgt werden. Es gibt Alternativen zu den Briger Mondpreisen.
- Für den Helikopterlandeplatz muss eine neue Lösung gefunden werden.
- Der Hochwasserschutz kann und muss verbessert werden kann, denn ein Spital ist die wichtigste Infrastruktur im Oberwallis.

Wir stimmen dem Kredit zu. Erstens im Wissen, dass ein Neubau die bessere Lösung wäre, und zweitens im Wissen darum, dass weitere Nachtragskredite kommen werden. Denn am Schluss wird uns das Occasionsspital mehr kosten als ein Neubau und weniger bringen als ein Neubau.

### **La discussion est close.**

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Tout d'abord, merci à l'ensemble des groupes qui entrent en matière sur ces 2 projets de décision.

Je crois qu'il n'est plus à démontrer la nécessité de ces projets de construction et de rénovation des sites hospitaliers de Sion et de Brigue. Dans une société où la qualité des soins et la sécurité des patients sont des maîtres-mots, il est nécessaire aujourd'hui que l'Hôpital du Valais investisse dans des infrastructures modernes et adaptées à la prise en charge actuelle et future.

Dans un environnement de la santé en perpétuels changements et évolution, il est extrêmement difficile de prédire la prise en charge des patients dans 20 ans. Or, les infrastructures que nous allons nous apprêter à cautionner ce jour sont plus que nécessaires et, selon les différentes analyses effectuées par notre hôpital, seront adaptées aux besoins de demain.

Le virage ambulatoire ne signifie pas la fin du stationnaire mais il est impératif que les opérations qui peuvent être effectuées en ambulatoire, sans modification de la qualité et de la sécurité du patient, le soient afin de limiter les coûts de la santé dans notre pays. Une concentration des activités opératoires sur 2 sites est une évidence si nous voulons garantir une prise en charge de qualité et permettre à l'Hôpital du Valais d'améliorer son efficience financière.

La médecine se spécialise de plus en plus. Il devient de plus en plus difficile d'engager des spécialistes de renom. Alors, il vaut mieux développer une prestation dans un des sites de l'Hôpital du Valais, je pense notamment aux disciplines cantonales qui sont regroupées sur le site de Sion ou les autres disciplines qui seront regroupées sur les plateaux techniques de Brigue pour le Haut-Valais et de Sion pour le Valais romand. Il n'est donc plus possible de proposer toutes les prestations dans toutes les régions et je pense que la population valaisanne l'a bien compris car elle souhaite des soins de qualité et une prise en charge sécurisée et adaptée.

La nouvelle réorganisation hospitalière sera réalisée de manière échelonnée entre 2020 et 2030. En 2016, le Parlement avait accepté, par 118 voix pour, 4 contre et 0 abstention, d'allouer à l'Hôpital du Valais un cautionnement-cadre d'investissement d'un montant de 385

millions en faveur du développement des infrastructures, dont 100 millions pour le SZO et 285 millions pour le CHVR, comme cela a été largement rappelé tout à l'heure. Or, après avoir retravaillé les projets de Sion et de Brigue et calculer le devis estimatif à plus ou moins 10%, il s'est avéré que le besoin financier pour le site de Brigue est au final de 137,5 millions et celui pour le site de Sion de 247,5 millions. Ces 2 projets sont cohérents et s'intègrent parfaitement dans les sites où ils se trouvent et correspondront au label Minergie. Le site de Sion sera notamment raccordé au chauffage à distance que la ville développe.

Les investissements à consentir sont très importants mais, selon les calculs actualisés par l'Hôpital du Valais sur sa capacité financière qui tiennent compte des résultats financiers et de l'évolution de son activité ces dernières années et des prévisions futures, l'hôpital peut y faire face. Effectivement, dans un environnement instable - ça a été relevé - et en fonction des futures décisions au niveau national, il y a certes de nombreuses hypothèses et peu de certitudes mais plusieurs scénarios ont été étudiés et celui proposé semble plausible. Une précision: jusqu'en 2026, l'Hôpital du Valais paie au canton 11 millions pour la location des différents bâtiments et, à partir de cette date, ces 11 millions seront disponibles pour l'amortissement de la dette. A préciser que les rénovations des autres sites du CHVR, qui devaient initialement être intégrées au montant de 285 millions prévus, seront financées par une réserve supplémentaire que l'Hôpital du Valais est capable de constituer, selon les calculs effectués. A ce jour, il est extrêmement difficile de dire si le montant de 100 millions correspondra parfaitement aux besoins car il faudra élaborer les projets et chiffrer leurs coûts. Il est clair qu'au vu de la capacité de financement des investissements de l'Hôpital du Valais, il semble à ce jour difficile de dépasser ce montant. Il faudra que l'Hôpital du Valais, dans cette future enveloppe prévue, puisse mettre à jour les autres sites afin que ceux-ci soient parfaitement adaptés à leur activité afin de garantir la prise en charge des Valaisannes et Valaisans.

En ce qui concerne, pour terminer, le parking de Brigue, il est à relever, et ceci l'a été par de nombreux groupes, que ce projet fait l'objet d'un cautionnement séparé car il doit être autofinancé par les recettes. La récupération de l'investissement est prévue sur 48 ans environ. Le projet définitif est quelque peu différent du projet lauréat du concours qui, lui, prévoyait plus de places souterraines, comme cela a été relevé, et moins de places extérieures. Or, cette modification est intervenue, comme ceci a été argumenté par l'Hôpital du Valais devant la commission, pour des raisons de développement durable et financières. De plus, les places souterraines seront construites sur un terrain appartenant au canton alors que les nouvelles places extérieures, elles, se situeront sur des terrains appartenant à la ville et à une association. Il semblait peu judicieux de construire un parking souterrain sur un terrain qui n'était pas propriété du canton. De plus, le projet retenu ne bétonne pas à tout-va, il ne dénature pas le site et permet aussi la réalisation d'une extension future si les besoins devaient être avérés.

En ce qui concerne la mobilité, le projet de transformation de Brigue s'intègre dans le concept de mobilité de la ville de Brigue, comme cela a été relevé par mon collègue des Verts.

Merci aux représentants de l'Hôpital du Valais, à son président du conseil d'administration, M. Arlettaz, à son directeur général, M. Bonvin, et au chef de projet, M. Bruchez, pour la qualité et le sérieux de leur travail.

Merci pour votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Sie haben es gesagt, hier handelt es sich wirklich um einen Meilenstein, um eine moderne Infrastruktur, die das Spital Wallis notwendig hat, um einen wichtigen und notwendigen Entscheid.

Ich danke Ihnen, dass Sie bereit sind, auf diese Vorlage einzutreten und bringe in dem Sinn noch 3 Erklärungen, damit es Ihnen klar ist.

Es ist einmal, Frau Muriel Favre-Torelloz hat gesagt, was ist jetzt los. Wir haben eigentlich einen anderen Bürgerschaftskredit bewilligt, einen Rahmenkredit, und heute ist der höher. Da kann ich sagen, im Jahr 2014 wurde der Grundsatzentscheid gefällt, sämtliche Spitaltätigkeit vom Oberwallis auf den Standort Brig zu verlegen, und für das Unterwallis die operativen Tätigkeiten in Sitten. Siders, Martigny, Saint-Amé bleiben Spitäler für die Innere Medizin für ältere Menschen und für die Rehabilitation. In Monthey ist die Psychiatrie mit Malévoz als Standort vorgesehen.

Wir haben dazumal berechnet zusammen mit dem Spital diese 400 Millionen Bürgerschaftsverpflichtung als Rahmenkredit - 15 Millionen wurden für die Sterilisation in Martigny gebraucht - und diese 385 Millionen werden jetzt eben für Sitten (247,5) und für das SZO (137,5) betragen.

Warum ist der Betrag höher? Aufgrund der Grundsatzentscheide wurde dann 2015/2016 der Wettbewerb durchgeführt und seither wurde intensiv berechnet, was notwendig ist, und das Spital kommt zu dieser Kostenschätzung. Dabei ist zu sagen, dass im Oberwallis eben die Psychiatrie inbegriffen ist, was ja im Unterwallis nicht ist in diesem Rahmenkredit von 247,5 Millionen.

Ich möchte auch sagen, dass die ganze Berechnung neu gemacht wurde und das Spital sagt uns heute, dass sie eine Finanzierbarkeit von Investitionen, von so genannten strategischen Investitionen, von 500 Millionen haben. Sie haben den Bericht. Diese 500 Millionen können laut Spital verzinst und amortisiert werden, aber klar immer zu den Bedingungen, die heute in etwa gelten. Es gibt da vorsichtige Schätzungen zu den Zinsniveaus, aber trotzdem sagen sie, sie können dies finanzieren, und das Spital hat in den letzten Jahren immer rund aufgerundet 20 Millionen für den ordinären oder für den täglichen Gebrauch investiert und 20 Millionen auf die Seite gelegt für die strategischen Investitionen. Heute hat das Spital Wallis rund 120 Millionen in diesem Fonds eben für diese zukünftigen Finanzierungen.

Und ein letzter Punkt zur Finanzierung. Es ist ein ganzer Prozess festgelegt, wer was entscheidet. Das Spital Wallis ist der Bauherr, aber der Prozess ist geregelt, und das Finanzinspektorat hat die Aufsicht, dass eben die Kosten eingehalten werden. Das ist auch sehr impliziert.

In dem Sinn denke ich, sind diese 400 oder 385 Millionen jetzt für die beiden Objekte berechnet und gerechtfertigt. Was die 100 Millionen betrifft, dort beginnt jetzt dann die Evaluation. Es sind dies für die Standorte Siders, Martigny, Saint-Amé und für Malévoz. Das Spital Wallis hat bereits ein Konzept vorgelegt für die stationäre Psychiatrie, und wir werden demnächst vom Kanton eine Arbeitsgruppe einsetzen, um zu sagen: Was ist ein kantonales Psychiatriekonzept? Das heisst, ambulante und stationäre Psychiatrie, die ist immer in Zusammenarbeit mit den anderen Institutionen, wie den Altersheimen, den Institutionen für Menschen mit einer Behinderung.

Zur Parkplatzfrage wurden auch mehrere Fragen aufgeworfen. Für den Parkplatz in Brig ist festzuhalten, dass es, wie es Herr Pfammatter sagte, es sind ungefähr die gleichen Aussenparkplätze vorgesehen wie bisher, und es wurden Überlegungen gemacht, um ein Parkhaus zu bauen, aber vor allem waren die Anwohner dagegen und haben opponiert. Es ist zu sehen, wie es weiter geht. Es ist ja jetzt im Moment das Dossier in der Gemeinde und beim Kanton hinterlegt für die Baubewilligung. Und ich denke, es ist nochmals eine Phase, wo das Dossier verfeinert wird, aber die Kosten pro Parkplatz wurden analog den Parkplatzkosten von dem Spital Sitten festgelegt.

Wie gesagt, momentan ist das Dossier hinterlegt für die Baubewilligung, und es werden einzelne Voten oder einzelne Bemerkungen der Rekurse in den Medien feilgeboten. Ich habe gehört, im Spital Brig solle nicht jedes Zimmer eine sanitäre Zelle bekommen. Das ist nicht der Fall. Im zukünftigen Spital Brig hat jedes Zimmer ein WC, eine Dusche. Das ist vorgesehen. Auch wird gesagt, es werde sehr viel Heizöl weiterhin verbraucht oder im Neubau verbraucht. Der Kanton schreibt vor, für alle Neubauten ist der Minergie-Standard einzuhalten, und daran halten wir fest, und darum werden wir auch das Projekt genau untersuchen, was das heisst.

Ich danke, wenn Sie Eintreten, und meinerseits werde ich das Dossier auch begleiten, obwohl das Spital Wallis der Bauherr ist. Wir haben verschiedene Möglichkeiten, hier das Dossier zu begleiten. Erstens in der Begleitgruppe des Baus, aber auch in der konzeptionellen Arbeit beim Minergie-Standard.

In dem Sinn danke ich, wenn Sie Eintreten, und wir dieses Dossier in dieser Woche diskutieren können.

### **La présidente**

Merci Madame la cheffe du département.

**L'entrée en matière n'étant combattue sur aucun des 2 objets**, nous reviendrons jeudi après-midi pour la lecture de ces 2 décisions.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 9 mai 2019.*)

### **3. Entrée en matière**

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (*première lecture*)

#### **Eintretensdebatte**

Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

#### **Commission de la sécurité publique**

#### **Kommission für öffentliche Sicherheit**

**Vice-présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz**

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Marquis David**, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a étudié attentivement les différentes modifications apportées à cette révision partielle de la loi.

Comme cette révision n'a pas d'incidences sur les finances de l'Etat et des communes et qu'il s'agit d'une adaptation au droit fédéral, nous entrons en matière et nous soutenons les changements proposés.

Nous resterons toutefois attentifs aux éventuelles modifications des dispositions légales relatives à la commission cantonale de recours.

Merci pour votre attention.



**Zenklusen Andreas**, Grossrat, CVPO

Der Entwurf zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Pisten- und Loipenfahrzeuge ist grundsätzlich positiv zu werten...

Entschuldigung, mein Fehler!

**Walker Guido**, Grossrat, CVPO

Die CVP ist schnell, wir sind manchmal zu schnell, aber in diesem Punkt können wir eigentlich sehr schnell zur Tagesordnung übergehen.

Wir haben diesen Gesetzesentwurf für die Revision des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe behandelt und stimmen dieser Revision zu.

Damit wird das Ziel der Änderung erreicht, namentlich die Zusammenarbeit auf kantonaler Ebene zu verbessern, damit die zuständigen Behörden für den Wehrpflichtersatz einen geregelten Zugriff auf die aktuellen Adressdaten der Wehrpflichtigen haben und die Ersatzabgabe ohne einen grossen Nachforschungsaufwand erhoben werden kann.

Wir hoffen und erwarten auch, dass die damit betraute Steuerrekurskommission die anfallenden Beschwerden rasch und speditiv behandeln kann und begrüessen es, wenn Verfahren vereinfacht werden, und damit ein wenig Bürokratismus im Staate Wallis abgebaut wird.

Wir danken für die geleistete Arbeit der Dienststellen und der Kommission, und wir sind für Eintreten. Für den Fall, dass keine Abänderungsvorschläge eingehen, sind wir dafür, die Revision in einer einzigen Lesung abzuhalten.

Besten Dank.

**Clivaz Bruno**, député, PDCC

Constatant qu'il s'agit, d'une part, d'une adaptation nécessaire au droit fédéral dont la révision a été mise en vigueur au 1er janvier 2019 et que, d'autre part, il s'agit de modifications qui sont qualifiées de cosmétique par la commission, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et ne déposera pas d'amendement.

Je vous remercie.

**Follonier Kevin**, député (suppl.), UDC

Tout a été dit par mes préopinants.

Le groupe UDC entre en matière et demande aussi la lecture unique.

Merci.

**Tristan Martine**, députée (suppl.), PLR

Je n'ai non plus pas grand-chose à ajouter.

Le groupe PLR accepte d'entrer en matière et est également favorable à une seule lecture.

Merci.

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA

La séance de commission a duré une demi-heure; on ne va pas prolonger le débat d'entrée en matière, et battre ce même record.

Donc, comme mes préopinants, je n'ai pas de rajout à proposer.

Je tiens, toutefois, à remercier la vice-présidente de la commission qui, comme lors de nombreuses séances, a pris cette séance au pied levé.

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie de soutenir cette loi.

**Savioz Jérémy**, député, Les Verts

Effectivement, je constate que les prises de parole sont à peu près aussi brèves que la séance de la commission de la sécurité publique. M. le député Raymond Borgeat a parlé d'une demi-heure; je crois qu'il s'agissait même d'un quart d'heure.

Il n'y a effectivement rien à dire sur cette adaptation, qui est nécessaire, cohérente et qui ne soulève aucune discussion.

Le groupe des Verts propose donc sans réserve d'accepter l'entrée en matière ainsi que la lecture unique de cette modification de loi.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

**Arlettaz-Monnet Géraldine**, députée, PLR, vice-présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

La commission de la sécurité publique a accepté à l'unanimité le projet de révision de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, dont la principale adaptation porte sur l'accès à une voie de recours et n'induit aucun effet financier pour notre canton et nos communes.

Je remercie tous les groupes d'avoir accepté l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci de l'entrée en matière et je me réjouis de la discussion de cette semaine, qui aura pour point central la durée de la première séance si j'ai bien compris, le reste ne portant pas à discussion!

**La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous nous retrouverons jeudi matin pour la lecture.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 9 mai 2019.*)

#### **4. Entrée en matière**

Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles (*première lecture*)

##### **Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

**Commission de l'économie et de l'énergie**

**Kommission für Volkswirtschaft und Energie**

**Président: Grégory Logean / Rapporteure: Fanny Darbellay**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

**Schnyder Michel**, Grossrat, CSPO

In dieser Motion wird verlangt, im Gesetz zu verankern, dass die Pisten- und Loipenfahrzeuge keine Motorfahrzeugsteuer bezahlen müssen.

Die CSPO hat die Änderung im Gesetz begutachtet und ist der Meinung, es ist ein Schritt in die richtige Richtung. Es ist ein Zeichen an den Wintertourismus in unserem Kanton, auch wenn es sich lediglich um 150 Franken pro Fahrzeug handelt.

Im Weiteren wird die Gelegenheit genutzt, auch weitere Dinge im Gesetz zu ändern, wie die Stehplätze zu definieren. Neu ist der Tarif von 12 Franken pro Stehplatz definiert, und auch die Grundlagen für die Händlerschilder der Arbeitsmaschinen werden geschaffen.

Die Motion wurde am 12. März 2018 eingereicht und diese Woche schon findet die erste Lesung statt. Es ist also möglich, eine Gesetzesänderung innert einem vernünftigen Zeitrahmen vorzunehmen. Wir danken der Dienststelle für die geleistete Arbeit.

Die CSPO ist für Eintreten.

**Rey Serge**, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC du Valais romand prend acte de ce projet de modification de la loi sur les véhicules automobiles et le soutient entièrement.

Malgré le fait que les rentrées fiscales liées à cette modification de loi ne soient pas très importantes pour l'Etat du Valais (environ 60'000 francs), nous partons du principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières et que ces gains pour nos sociétés de remontées mécaniques ne sont pas négligeables malgré que le ratio soit pratiquement insignifiant en rapport avec leur chiffre d'affaires qui se monte à environ 320 millions de francs.

Par ce geste, l'Etat du Valais montre qu'il est conscient du rôle important de nos sociétés de remontées mécaniques autant au niveau économique qu'au niveau social. A prendre également en compte que ce geste prouve que notre Gouvernement joue aussi indirectement un rôle de promotion et d'encouragement économique.

Selon le texte de cette modification de loi, on nous dit que l'impôt sur les véhicules automobiles est prélevé afin de financer l'infrastructure routière. Certes, les dameuses n'utilisent pas les routes mais qu'en est-il des autres véhicules qui ne les utilisent pas ou que d'une manière ponctuelle comme des véhicules agricoles ou de chantier qui ne peuvent être employés que saisonnièrement ou selon certaines circonstances précises?

Le groupe UDC du Valais romand veut encore aller plus loin dans ces exonérations totales ou partielles en se calquant sur la loi fédérale sur l'imposition des huiles minérales. Cette loi nous donne droit à des aménagements fiscaux à des secteurs économiques comme l'agriculture, la sylviculture, l'extraction de pierres de taille naturelles ou les pêcheurs professionnels. Je vous rappelle tout de même que l'impôt sur les huiles minérales se montait en 2018 à 73 centimes par litre d'essence sans plomb et à 75,87 pour le diesel. Ces allègements seraient les bienvenus pour des secteurs qui souffrent d'une certaine précarité économique. En 2013, les Chambres fédérales avaient déjà traité la motion remontées mécaniques-impôt sur les huiles minérales de notre conseiller d'Etat Schmidt. Cette motion a été, malheureusement, rejetée tout comme la motion Darbellay relative à la promotion des transports par autocars en supprimant ou en réduisant l'impôt sur les huiles minérales.

Concernant l'exonération des impôts sur les dameuses et si l'on suit l'évolution de la technique de celles-ci, qu'en est-il des dameuses hybrides ou électriques qui arrivent sur le marché? Par souci d'égalité de traitement par rapport à la loi fédérale sur l'imposition des huiles minérales, est-ce que l'Etat du Valais ne devrait pas encourager ces acquisitions par un soutien financier ou par des allègements de charges diverses? En 2015, les remontées

mécaniques de Crans-Montana ont acquis la première dameuse hybride diesel-électrique de Suisse romande. Eh oui!, on peut parler des remontées mécaniques de Crans-Montana aussi en bien. Cette machine a coûté 450'000 francs et ce coût est d'environ 12% plus cher qu'une machine traditionnelle. Ne devrait-on pas également aussi encourager ce genre d'investissements?

Comme vous l'aurez compris, le groupe UDC du Valais romand va soutenir cette modification de loi et il remercie le Conseil d'Etat pour son excellent travail.

**Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO**

Die SVPO begrüsst eine Steuererleichterung für Pistenfahrzeughalter. Die Motorfahrzeugsteuer ist zwar nicht zweckgebunden, aber scheint uns dennoch erst dann gerechtfertigt, wenn Fahrzeuge auch auf Strassen verkehren. Pistenfahrzeuge sollen daher von der Steuer befreit werden.

Die Umsetzung dieser Motion kommt jedoch fast einem Schildbürgerstreich gleich. Die Einsparnisse auf der einen Seite werden auf der anderen Seite mit der Gebühr für die Bewilligung und dem administrativen Aufwand zunichtegemacht. Das kann es doch nicht sein. Wir alle sind vertraut mit Skigebieten und den dort benützten Pistenfahrzeugen. Laut Botschaft des Staatsrats soll aber nun bei jeder Anfrage noch umständlich ein Nachweis erbracht werden, dass diese Fahrzeuge auch tatsächlich im Skigebiet zum Präparieren der Piste verwendet werden. Dazu sollte doch eine einfache Erklärung von Seiten des Fahrzeughalters vollauf genügen. Ein herkömmliches Pistenfahrzeug ist mir zumindest noch nie auf der Autobahn oder auf einer anderen Strasse entgegengekommen... Bei Fahrzeugen, die mit technischen Anpassungen strassentauglich gemacht werden können, soll ebenfalls eine einfache Erklärung genügen. So viel Vertrauen in die Aussagen unserer Bürger muss sein.

Die Motion soll dahin gehend geändert werden, dass man gesunden Menschenverstand walten lässt, anstatt einen bürokratischen Leerlauf zu schaffen.

Die SVPO ist für Eintreten.

Besten Dank.

**De Rivaz Charles, député (suppl.), PDCB**

Le groupe PDCB est satisfait de la révision apportée à la loi sur l'imposition des véhicules automobiles.

Le présent projet fait suite à la motion 4.0266 qui émane de différents membres du PDC de ce Parlement.

Même si les montants économisés par les remontées mécaniques ne seront que symboliques, soit, à la lecture du rapport, de 60'000 francs au niveau cantonal, ce qui équivaut à un montant de 150 francs par véhicule exonéré, c'est un message important que nous lançons aux différentes entreprises de remontées mécaniques qui, année après année, attendent une aide de la part du monde politique.

Dans notre groupe, nous nous demandons si une suppression ou une diminution de l'impôt sur l'outil de production n'aurait pas eu beaucoup plus d'impact.

Le groupe PDCB entre en matière et accepte les modifications à la présente loi.

Merci de votre attention.

**Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO**

Erstens muss ich mich entschuldigen für meinen zu schnellen Auftritt. Ich habe aber auch einen Grund dafür: Meine 2-jährige Abstinenz von der Arbeit hier im Parlament hat wohl dazu geführt, dass ich zu schnell reagiert habe... Ich möchte mich in aller Form entschuldigen.

Nun zur Sache: Der Entwurf zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Pisten- und Loipenfahrzeuge ist grundsätzlich als positiv zu werten. Die Kommission hat den Entwurf des Gesetzes auch mit 11 zu 2 Stimmen gutgeheissen.

Dass Pistenfahrzeuge und andere Arbeitsmaschinen mit Raupen zur Präparierung von Pisten und Loipen von der Steuer befreit werden, freut natürlich bereits das arg gebeutelte Gewerbe des Wintersports. In der Branche wird mit diversen mehr oder weniger erfolgreichen Marketingmassnahmen um die begehrten Skierdays gekämpft. Und hier werden so in der Grössenordnung 400 Fahrzeuge von einer Steuer befreit. Das ist positiv.

Die CVPO meldet aber auch gewisse Bedenken zur Umsetzung der Massnahmen an. Insbesondere stört der administrative Aufwand, welcher die Bergbahnen betreiben müssen. Die Betreiber müssen für jedes Fahrzeug einen Befreiungsantrag samt Belege einreichen. Die einmalige Verfügungsgebühr von 103 Franken pro Fahrzeug scheint uns zu hoch angesetzt. Hinzu kommen die angekündigten periodischen Kontrollen, welche zusätzlichen administrativen Aufwand mit sich bringen.

Aus diesem Grund werden wir einen Abänderungsantrag stellen. Die einmalige Verfügungsgebühr soll auf maximal 60 Franken angesetzt werden, damit Fahrzeuge, welche nur 50% von der Steuer befreit werden, auch noch einen Anreiz behalten.

Die CVPO ist aber für Eintreten.

Vielen Dank für die Kenntnisnahme.

**Bonnard Boris**, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC remercie le Conseil d'Etat, le service et la commission pour cette proposition de modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles.

Celle-ci répond à la motion des groupes «C» afin d'exonérer les dameuses de pistes de ski et de ski de fond de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur.

Nous regrettons que cette exonération soit réduite par un émolument qui, au regard des coûts financiers pour l'Etat, aurait pu être supprimé.

Toutefois, toute aide est bonne à prendre. C'est pourquoi le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et vous remercie pour votre soutien aux remontées mécaniques valaisannes.

**Savioz Jérémy**, député, Les Verts

Le groupe des Verts s'est penché avec beaucoup d'attention sur ce projet de modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles.

Il est ici prévu d'exonérer fiscalement de l'impôt cantonal sur les véhicules automobiles les dameuses de pistes de ski conformément à une motion acceptée en mars 2018.

Il se trouve que, au cours de la même session, une motion transformée en postulat, issue des rangs des Verts mais aussi PLR et PDC et relative à la même thématique des véhicules à moteur, avait été acceptée. Il s'agissait d'introduire un bonus/malus fiscal pour les véhicules nouvellement mis en circulation afin d'encourager l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement et de tendre ainsi vers les prescriptions fédérales en la matière.

Il aurait donc semblé plus que logique d'intégrer également cette volonté politique dans le nouveau projet de loi. Or, il n'en est rien.

De plus, je précise que le règlement du Grand Conseil, en son article 136 alinéa 1, prévoit qu'une fois une motion ou un postulat développé, le Conseil d'Etat doit y répondre au plus tard dans un délai de 6 mois. Cela fait maintenant 14 mois que les auteurs du texte n'ont toujours pas reçu de réponse. Une telle lenteur suscite beaucoup d'incompréhension.

On constate donc qu'on ne perd pas une minute lorsqu'il s'agit d'exonérer certains véhicules de l'impôt. En revanche, on observe nettement moins d'empressement quand il s'agit de mettre en application un principe pourtant logique de pollueur-payeur appliqué aux nouveaux véhicules mis en circulation.

Toutefois, il n'est pas encore trop tard. En effet, il est possible de pallier ce manquement. C'est pourquoi le groupe des Verts propose le renvoi de ce projet de loi au Conseil d'Etat. Nous l'invitons ainsi à mener une réflexion plus globale en matière de fiscalité des véhicules et d'intégrer dans la révision de la loi au moins une partie, sinon la totalité des demandes exprimées par ce Parlement à travers cette motion qui avait été transformée il y a maintenant plus d'une année en postulat pour un bonus/malus écologique.

Nous incitons tout particulièrement les groupes qui, à l'époque, avaient soutenu et même co-écrit ce texte à voter en faveur de ce renvoi au Conseil d'Etat afin que la volonté exprimée par le Parlement soit vraiment prise en compte et également afin que les ambitions, affichées encore tout récemment par le Conseil d'Etat en matière de politique énergétique, prennent effectivement corps et que l'on passe, finalement, des paroles aux actes.

Je vous remercie de votre attention.

**Ramuz Joseph**, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a bien pris connaissance de la modification de la loi sur l'imposition des véhicules à moteur et s'en réjouit.

Néanmoins, cette modification de loi ne sauvera malheureusement pas l'économie valaisanne et, de plus, elle semble demander des adaptations administratives au niveau du système informatique de l'Etat. Nous espérons donc que la mise en application se fera sans trop de lourdeurs bureaucratiques et dans le respect des processus de mise en œuvre.

Le groupe PLR soutient l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Je me suis amusé à faire un petit calcul par rapport au chiffre d'affaires des remontées mécaniques et cette grande aide que le Parlement cantonal va faire pour les remontées mécaniques. Ça représente à peu près 0,0000018% du chiffre d'affaires..., donc énorme soutien par cette motion aux remontées mécaniques. Et je pense que, grâce à cela, on va pouvoir sauver toute la problématique touristique en Valais.

Bref!, pour ne pas aller un peu plus loin que la plaisanterie, effectivement j'en rigole un petit peu, nous pensons que c'est un signal relativement négatif alors que nous parlons systématiquement actuellement de soutiens, de la problématique climatique, il me paraît être un signal pas très cohérent d'aller dans le sens d'un assouplissement des taxes pour les véhicules à moteur, que ce soit dans n'importe quelle catégorie finalement.

Nous pensons qu'il y a d'autres moyens et d'autres conditions-cadres qui seraient nettement plus favorables pour les remontées mécaniques. Le Parlement a déjà pris de nombreuses mesures d'ailleurs à ce sujet (fonds pour le tourisme, fonds pour les remontées mécaniques, etc.).

Je relève que mon collègue des Verts Jérémy Savioz a relevé que, c'est vrai, c'est un peu bizarre d'ouvrir la loi maintenant alors que nous devons la rouvrir dans peu de temps pour ces malus/bonus, et nous pensons qu'il serait préférable d'arriver avec un paquet complet dans une prochaine session du Grand Conseil.

C'est pourquoi nous demandons également le renvoi au Conseil d'Etat de cet objet.

Je vous remercie pour votre attention.

**La discussion est close.**

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Quelques mots. Alors, je serai un petit peu plus long que prévu, puisque je pensais que ça allait être un fleuve tranquille, cette petite modification parlementaire. Mais, parce qu'il y a une demande de renvoi, il sied peut-être de rappeler ici quelques éléments.

Tout d'abord, ceci ressort du rapport et a été relevé par quelques-uns de mes préopinants, cette modification législative fait suite à une volonté clairement exprimée dans cette salle le 12 mars 2018 par 98 voix contre 24 et 3 abstentions. Il s'agissait d'une motion contrairement au postulat qui a été évoqué tout à l'heure. Et je crois que là, Mon collègue des Verts, il s'agit peut-être de préciser aussi la différence entre motion et postulat: une motion est contraignante, elle implique une modification législative, alors qu'un postulat est une demande d'étudier une question et sa mise en œuvre est beaucoup plus lente, vous l'avez d'ailleurs relevé, puisque même si votre postulat vient au stade du traitement, ce n'est qu'une étude et une possibilité, ensuite de quoi le Conseil d'Etat aura encore 2 ans avant de venir avec un projet futur, pour autant que le Grand Conseil le veuille bien. Alors, je crois qu'il faut quand même différencier la motion qui est une expression d'une volonté contraignante du Parlement et un postulat qui est le souhait du Parlement que le Conseil d'Etat étudie une question. D'ailleurs, la preuve, c'est que, à l'origine, votre texte c'était une motion et le Parlement a souhaité la transformer en postulat. Enfin, je ne vais pas plus loin dans la technique parlementaire, mais relever, au contraire, la diligence du conseiller d'Etat Frédéric Favre qui n'a pas attendu, dans le cadre de la motion concernant l'exonération des dameuses à neige, pour venir avec cette réforme. Quand vous avez un vote du Parlement à 98 voix contre 24, une volonté clairement exprimée, il sied en tout cas de relever toute l'efficacité du Conseil d'Etat sur ce dossier, d'aller de l'avant et de ne pas attendre forcément le traitement, et puis de correspondre avec la volonté encore une fois clairement exprimée du Grand Conseil.

Dire aussi que c'est une question de principe. On peut ergoter sur les 60'000 francs qui seraient anecdotiques. Peut-être que ces 60'000 francs sont anecdotiques mais ils donnent en tout cas un signal au domaine en question et ce signal est tout sauf anecdotique.

Deuxième élément: la question de principe, je l'ai dit, au niveau fédéral, cela est déjà exonéré pour la raison que les véhicules en question n'utilisent pas l'infrastructure routière mais servent précisément à damer les pistes de ski, etc. Par conséquent, il y a aussi une logique à les exonérer de l'impôt sur les huiles minérales. Cette logique a d'ailleurs été suivie par les cantons de Saint-Gall et des Grisons, ce qui fait que ce Parlement a souhaité en mars 2018 aller dans cette direction.

Concernant la demande de renvoi, maintenant il y a un choix à faire par ce Parlement, soit en lecture unique très probablement puisque la commission a décidé, si le vote était clair, de solliciter une lecture unique lors de la lecture durant la semaine, soit on matérialise une volonté exprimée du Grand Conseil, c'est-à-dire dameuses à neige, on souhaite exonérer oui ou non, soit au contraire on veut continuer d'étudier par des postulats et attendre encore et encore et encore, et ne pas arriver à un résultat concret. Aujourd'hui, ce Parlement, je le pense en tout cas, c'est le souhait de la commission, veut un résultat concret: implémenter cette motion et puis qu'on puisse passer à autre chose et peut-être dans une réforme ultérieure et globale étudier d'autres mesures, telles que vous le préconisez, étant entendu qu'encore ce que vous préconisez, en tout cas au groupe des Verts, donnera lieu à des débats extrêmement nourris puisque l'application d'un bonus/malus implique aussi pour l'ensemble des utilisateurs de ce canton probablement une hausse des impôts, notamment pour les gens des vallées. Je ne crois pas que c'est l'objet encore une fois de la présente réforme. Donc restons, et c'était la volonté de la commission, sur le sujet qui nous occupe cette semaine, c'est à-dire l'exonération des dameuses à neige. Pour le surplus, s'il y a des amendements déposés, comme les vôtres ou ceux des collègues «noirs» où nous sommes sensibles effectivement à ce qu'il n'y ait pas trop de bureaucratie ou du côté des «jaunes» implémentation de cette mesure, c'est bien évidemment avec plaisir que nous allons étudier vos amendements y relatifs. La commission se réunira demain dès 14 heures pour étudier les différents

amendements qui ont été déposés. Pour le surplus, nous y reviendrons lors de la lecture de détail durant la semaine.

Merci encore une fois d'accepter par cohérence au vote très clair que le Parlement avait fait en mars 2018 l'entrée en matière sur ce projet.

Merci.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Juste répondre à quelques interrogations qui sont intervenues pendant le débat.

Tout d'abord concernant des possibles dameuses ou autres électriques ou hybrides, évidemment que si c'est quelque chose qui se développe et que, dans le futur, nous avons des avantages concernant les véhicules dits de tourisme, eh bien!, nous essaierons de faire concorder ce genre de chose afin de soutenir l'évolution vers des moyens de transports dits plus propres.

Concernant la question pour la procédure administrative, j'ai bien entendu les remarques. Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas si simple de savoir ce qui est une dameuse à neige ou tout ce qui rentre dans ce cadre-là puisqu'on voit certains véhicules qui sont très clairement utilisés pour la neige l'hiver mais qui, avec quelques petites corrections, peuvent devenir des véhicules utilisés à titre commercial, par exemple pour le transport de personnes ou de marchandises, ce qui fait qu'on est quand même obligé de demander aux gens des explications, d'avoir un petit dossier, sinon on aurait juste un mail disant: écoutez, je n'ai pas envie de payer et puis on enregistre et on n'évite d'envoyer. Donc ce n'est pas l'objectif. L'objectif c'est quand même qu'il y ait une fois une petite analyse, pas trop bureaucratique évidemment, mais une analyse. Raison pour laquelle nous avons calculé l'émolument qui devrait aller là-dessus, les émoluments doivent couvrir les frais, il y a des manières de les calculer. Si on commence à vouloir corriger aujourd'hui un émolument, quid des autres émoluments de l'administration qui pourraient aussi être corrigés? Je précise que cet émolument est dû une seule fois et qu'il n'est pas répété par la suite. Et l'objectif n'est pas d'envoyer des inspecteurs sur les pistes de ski pour contrôler non plus les dameuses à neige tous les week-ends.

Concernant soit le manque de rapidité, soit le trop rapide, juste pour moi un élément, Monsieur le député Jérémey Savioz, votre motion transformée en postulat 4.0274, on ne peut pas, selon moi, le comparer à juste un changement législatif. Je dis «juste» parce que la notion de bonus/malus, pour nous, doit s'intégrer dans une vision globale. Raison pour laquelle on a mis en place un groupe de travail parce que si, dans mon propre département, je reste chez moi et je dis: ah!, on pourrait faire un bonus, un malus, oui, non, et qu'on met quelque chose en place, par exemple inciter les gens à utiliser peut-être des véhicules électriques, mais que, dans un autre département, on n'a pas prévu de soutenir l'implémentation de bornes dans le même laps de temps, on va se retrouver avec quelque chose qui n'est pas efficient. L'objectif est de se mettre tous ensemble, et ce groupe de travail a été mis en place à l'Etat du Valais, pour voir chacun dans son département ce qu'il pouvait faire pour que les mesures arrivent de manière structurée en termes d'échelonnement. Donc, il n'y a pas de volonté de traîner, loin de là. Par contre, on reviendra avec ces éléments dans le futur évidemment. Mais le problème qu'on a aussi c'est l'entrée en vigueur. On préconise, au niveau du département, le 1er janvier 2020. Si on loupe cette échéance, eh bien!, on passera certainement au 1er janvier 2021. Alors que là on est sur une vision un peu plus globale qu'un simple changement dans un texte légal.

Voilà la réponse pour dissiper vos doutes sur les intentions du département.



## **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Une demande de renvoi au Conseil d'Etat a été sollicitée par le groupe des Verts et par le groupe AdG/LA.

Nous allons donc voter.

## **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 93 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 23 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez ainsi suivi la commission et **accepté l'entrée en matière.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 9 mai 2019.*)

## **5. Entrée en matière**

Modification de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice  
*(première lecture)*

### **Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über den Anwaltsberuf zur Vertretung von Parteien vor den Gerichtsbehörden *(erste Lesung)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

### **Commission des institutions et de la famille**

### **Kommission für Institutionen und Familienfragen**

**Président: François Pellouchoud / Rapporteure ad hoc: Céline Dessimoz**

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

#### **Clausen Diego, Grossrat, CSPO**

Die Änderung des Gesetzes über den Anwaltsberuf zur Vertretung von Parteien vor den Gerichtsbehörden ist wohl unbestritten. Es ist konsequent, dass wir Änderungen, welche wir im Dekret vom 16.02.2017 festgehalten haben, nun im Gesetz verankern.

Es macht sowohl aus pädagogischer als auch aus organisatorischer Perspektive Sinn, dass die Anwaltspraktikantinnen und -praktikanten alleine vor den Behörden des Kantons auftreten und Prozessakten unterschreiben können. Die Erhöhung der Zahl der Mitglieder der Prüfungskommission auf 19 ist ebenso unbestritten und sinnvoll, damit alle Kandidierenden die Prüfung in deutscher oder in französischer Sprache ablegen können. Die vorliegende Gesetzesänderung ist ebenfalls eine Antwort auf die von der damaligen

Justizkommission verlangten Änderung, dass die administrative Aufsicht über die Anwälte vom Kantonsgericht auf das für die Sicherheit zuständige Departement übertragen werden soll.

Was die CSPO aber befremdet, ist der ergänzende Bericht des Rechtsdienstes der Sicherheit und Justiz, welcher dem Kommissionsbericht beiliegt. Es ist nicht klar, von wem dieser Bericht in Auftrag gegeben wurde. Aber was klar ist, ist, dass dieser Bericht Stellen fordert: 0,5 bis 1 Hundertprozentstelle. Und da ist die CSPO dagegen und zwar folgendermassen: Wir haben ein Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten, das klar regelt. Ein Gesetz macht bzw. verabschiedet der Grosse Rat und der Staatsrat ist nachher für die operative Umsetzung tätig bzw. zuständig. Es kann nicht sein, dass wir hier beim Gesetzesentwurf gleichzeitig eine Budgetbepatte führen mit Stellenprozenten.

Also die CSPO ist hier für Eintreten, aber verbietet sich, solche Berichte in Zukunft beizulegen, wo bereits Stellen gefordert werden. Wir fordern hier den zuständigen Staatsrat auf, dass er diese 0,5% departementsintern selber suchen soll, aber sicher nicht, dass wir hier schon 0,5 bis 1-Hunderprozentstelle freigeben.

Ich bitte um Kenntnisnahme, dies auch im Sinne für die Zukunft, wenn wir hier über Gesetze und Abänderungen diskutieren.

Danke.

**Aymon Valentin**, député (suppl.), AdG/LA

Je vais tâcher d'être bref, tant vous avez pu constater via le rapport que la modification de cette loi n'a pas soulevé de débat en commission.

Cette modification est la simple transposition dans le texte de la loi d'un décret accepté par le Grand Conseil en 2017 ainsi que la mise en application de la motion de la commission de justice en rapport avec le transfert de la surveillance administrative des avocats du Tribunal cantonal vers le département en charge de la sécurité.

Les modifications apportées relèvent, à notre avis, de la logique et ne sauraient être cause de refus. Dès lors, le groupe AdG/LA accepte l'entrée en matière et vous invite à faire de même.

Nous resterons, toutefois, attentifs à ce que le service qui aura la charge de la surveillance administrative des avocats bénéficie d'une dotation en personnel rendant son travail possible car il n'est pas envisageable de transférer des tâches supplémentaires sans donner à celui-ci les moyens de les réaliser.

Merci de votre attention.

**Bender Nathan**, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a étudié de manière sérieuse et a débattu sur le projet de loi modifiant la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice.

Il nous paraît opportun d'intégrer à la loi actuelle les articles du décret voté par notre Parlement en 2017, tant ce dernier deviendra caduc en 2020 et tant les éléments le composant nous semblent importants.

L'introduction d'un article permettant à un avocat stagiaire de pratiquer la représentation en justice en l'absence de son maître de stage mais sous sa responsabilité est d'un point de vue pédagogique et pratique une bonne chose. D'ailleurs, cela était une pratique tolérée jusqu'à il y a peu.

De plus, nous sommes satisfaits que la surveillance administrative soit exercée par le Service juridique de la sécurité et de la justice et non plus par le Tribunal cantonal puisque ces tâches relèvent de l'administration de registres, ainsi que la publication officielle.

Le groupe PDCB annonce cependant son étonnement sur le fait que des avocats de nationalité étrangère du tableau public puissent être avocats de la première instance.

Au vu des éléments soulevés précédemment, notre groupe accepte l'entrée en matière et soutient le projet de loi proposé par la commission IF.

Finalement, de notre point de vue, ce projet de loi pourrait être traité en une seule lecture.

Merci de votre attention.

**Lötscher Martin**, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat dieses Gesetz beraten und nimmt hierzu wie folgt Stellung.

Das Kantonsgericht hat die bisherige Praxis, wonach Anwaltspraktikanten alleine vor kantonalen Behörden auftreten und handeln können, im Jahr 2016 mittels Rundschreiben untersagt. Die Änderung von Artikel 7 des Anwaltsgesetzes erlaubt nun diese jahrzehntelange Praxis wieder und nimmt diese Möglichkeit ins Gesetz auf. Dies macht grossen Sinn und entspricht den gelebten Bedürfnissen der Anwaltspraktikanten. Zudem ist es Teil der Ausbildung eines Juristen hin zum Rechtsanwalt.

Die Änderung von Artikel 11 zum Gesetz über den Anwaltsberuf führt zu mehr Rechtssicherheit des Anwaltspraktikanten. Mehr Experten in der Anwaltsprüfungskommission stellen sicher, dass alle Praktikanten im Rahmen der Anwaltsprüfung von einem Experten geprüft werden, der dieselbe Amtssprache spricht. Zudem entstehen inskünftig keine personellen Engpässe, falls ein Experte in den Ausstand treten muss oder verhindert ist.

Die weiteren Änderungsvorschläge der Artikel 3, 13, 14, 15c, 15d und 17 des Gesetzes über den Anwaltsberuf und Ziffer II des Einführungsgesetzes zur Schweizerischen Strafprozessordnung führen faktisch zu einer wünschbaren Entlastung des Kantonsgerichts und einer sinnvollen Verlagerung der administrativen Aufsicht, der Aufgabe der Enthebung des Berufsgeheimnisses sowie der Zuständigkeit zur Regelung des Bereitschaftsdienstes der Walliser Anwaltschaft an die kantonale Verwaltung. Das Kantonsgericht bleibt Beschwerdeinstanz in Disziplinarangelegenheiten. Die weiteren vorgesehenen Änderungen sind administrativer Natur.

Die CVPO ist für Eintreten und empfiehlt, sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, die vorgeschlagene Gesetzesänderung anzunehmen.

Danke.

**Perrin Vincent**, député (suppl.), PLR

Comme l'a mentionné le député Diego Clausen, ces modifications sont incontestables.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

**Moix Maxime**, député (suppl.), PDCC

Je ne vais pas non plus refaire l'historique ayant amené à cette proposition de modification de la LPAV mais je vais simplement ici vous communiquer la position du groupe PDCC sur les 3 points concernés par cette révision:

Premièrement, la possibilité pour les avocats stagiaires d'agir seuls en justice sous la responsabilité de leurs maîtres de stage se justifie totalement à notre avis. C'est une pratique courante et essentielle d'un point de vue pédagogique pour les avocats en formation. Nous ne remettons en aucun cas en question cette possibilité. Il fait donc sens d'inscrire cette compétence des avocats stagiaires durablement dans la loi.

Deuxièmement, la composition actuelle de la commission des examens d'avocat est, à notre sens, satisfaisante. Une diversité linguistique au sein de cette commission est nécessaire dans un canton bilingue comme le nôtre. Et la formule actuelle avec 15 membres et 4 suppléants permet une représentation adéquate des 2 langues cantonales.

Troisièmement, le transfert de la surveillance administrative des avocats auprès du département concerné est un principe qui a été accepté par ce Parlement et qui répond à une certaine logique. Les tâches administratives, telles que, par exemple, la gestion du registre cantonal des avocats, devraient être de la compétence de l'administration cantonale. La surveillance administrative des notaires est d'ailleurs déjà assurée par le Service juridique de la sécurité et de la justice. Nous nous réjouissons donc que le SJSJ reprenne cette tâche, ce qui permettra d'alléger la charge de travail du Tribunal cantonal.

Finalement, pour ce qui est des conséquences financières de cette modification de loi, nous sommes d'avis que le nombre précis de EPT requis auprès du DSIS pour assumer ces nouvelles tâches devra être débattu dans le cadre de l'établissement du budget 2020 et non pas dans le cadre de cette session. Nous nous étonnons, néanmoins, du montant de 100'000 francs qui est avancé, un montant qui peut paraître élevé lorsque l'on parle de 0,5 EPT. Nous serions heureux d'avoir plus d'informations à ce sujet.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe PDCC entre en matière, ne déposera pas d'amendement et soutiendra, le cas échéant, l'adoption de cette modification de la LPAV en une seule lecture.

Je vous remercie de votre attention.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Wir sind selbstverständlich ebenfalls für Eintreten. Es ist ja alles völlig unstrittig, das ist auch kein Problem.

Wesentlich ist die Änderung, dass neu nicht mehr das Kantonsgericht zuständig ist etwa, um das Anwaltsregister zu führen, sondern eben die Verwaltung. Und das ist auch richtig diese Änderung, aber es ist schon fast ein bisschen Realsatire, wie das der Sprecher der CSPO richtig gesagt hat, wenn dann die Verwaltung kommt und eine halbe bzw. sogar eine ganze neue zusätzliche Stelle fordert. Das Kantonsgericht hat das bisher einfach so nebenbei gemacht, und man muss sich auch vor Augen führen, dass das nicht ein wesentlicher Aufwand ist. Es gibt im Kanton Wallis - was weiss ich - vielleicht 20 neue Anwälte im Jahr - die lassen sich noch lange nicht alle eintragen. Dann gibt es ein paar, die pensioniert werden, und alle paar Jahre vielleicht einmal ein Verfahren - hoffentlich nicht zu viele - gegen den einen oder anderen Anwalt, aber da braucht es doch nicht eine halbe oder gar eine ganze neue Vollzeitstelle. Das wäre ja einfach nicht angebracht. Das kann man mit einem Pensum von 5 Maximum 10% bewältigen. 10% - das heisst, dass jemand jede Woche einen halben Tag daran arbeitet. Und das muss einfach möglich sein, dass das verwaltungsintern geregelt werden kann. Neue Stellen werden wir da nicht bewilligen. Da kann in den Berichten stehen, was es will. Das Kantonsgericht hat das bisher auch nebenbei, nebenher gemacht, und das soll auch die Verwaltung tun können.

Ansonsten sehen wir den ganzen Änderungen in der Sache selbstverständlich äusserst positiv gegenüber, weil die alle, wie das schon mehrfach gesagt wurde, sachgerecht und auch berechtigt sind.

Wir sind für Eintreten, und ich danke für die Aufmerksamkeit.

**Raboud Damien**, député (suppl.), UDC

J'interviens afin de passer un seul message, que nous inspire ce nouveau transfert de charges car la loi traitée n'amène pas beaucoup de commentaires de notre part. Une fois les passés remerciements d'usage à la commission ainsi qu'au service de l'Etat, tribunal et administration comprise, nous ne pouvons qu'une fois de plus déplorer la tendance générale que nous observons chaque fois ici dans ce Parlement et je n'ai que 2 ans d'ancienneté dans ce Parlement, à savoir le faire autant, voire moins mais ceci avec toujours plus de EPT demandés.

Dans le privé, chaque jour, petites et plus grandes entreprises cherchent à optimiser leur appareil de production, à rationaliser, à rendre efficiente chaque unité, le tout bien sûr en ménageant l'humain tout autant si ce n'est plus que leurs finances.

Ici, ça semble parfois être l'inverse et cela a pour conséquence, pour beaucoup de nos concitoyens, un sentiment que les paperasseries, tracasseries administratives et compagnie ne cessent d'augmenter et, avouons-le, on ne peut pas leur donner totalement tort.

Bref, il serait bon un jour prochain et notamment lors du traitement des budgets de l'Etat de prendre à bras-le-corps cette réelle problématique et d'y travailler ensemble.

Pour le reste, nous n'avons pas d'autres commentaires à apporter et entrons en matière.

Merci de votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai plus de demande de parole.

### **La discussion est close.**

M. le président de la commission n'est pas là.

Monsieur le conseiller d'Etat?

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Tout d'abord, je vous remercie pour l'entrée en matière. Je tiens juste à préciser un ou deux éléments sur cette demande d'effectif, c'est-à-dire 0,5 EPT.

Je pense que c'est au contraire, Monsieur le député Diego Clausen, important quand vous prenez des décisions dans cette salle de savoir quelles sont les conséquences par la suite. Donc c'est uniquement un élément d'information. Effectivement, on viendra au budget avec cela. Mais je crois que c'est important pour éviter de nous dire: ah!, mais si on avait su, on aurait peut-être vu les choses autrement. Moi, je relève juste une incohérence: c'est que, d'un côté, Monsieur le député (suppl.) Maxime Moix dit: on va alléger le travail du TC et puis, de l'autre, on dit: il n'y a pas de charge de travail qui va arriver en plus au SJSJ. Alors, soit il y a une charge de travail que certains n'ont plus et puis que d'autres auront, mais si les postes ne suivent pas, eh bien!, effectivement, soit on donne ça, soit on diminuera d'autres tâches ailleurs. Alors, après, bien sûr ce sera votre choix au niveau du budget mais en tout cas 0,5 EPT avait été chiffré par le Tribunal cantonal comme volume de travail. Donc qu'est-ce qu'ils feront avec 0,5 EPT? Je n'en sais rien. Par contre, moi, je sais que j'ai un volume de travail supplémentaire qui va occuper 0,5 EPT. Alors, il y a une petite cohérence quand même: quand on prend des tâches et si on fait l'analogie avec le privé, un privé qui a un nouveau marché ou de nouvelles tâches à faire, généralement, il doit quand même adapter ses effectifs; il ne peut pas dire: allez, hop!, je prends en plus et je..., ou alors on arrête autre chose, peut-être ce serait une possibilité, à voir quoi.

Donc voilà juste ce petit élément, mais on aura le plaisir d'en rediscuter certainement plus tard, une autre fois, en tout cas au budget.

Merci en tout cas pour l'entrée en matière.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

### **L'entrée en matière n'est pas combattue.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 9 mai 2019.*)

**Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**  
**Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

6. Motion Grégory Logean, UDC, Christophe Claivaz, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Cannabis «légal»: adaptons les bases légales pour garder la situation sous contrôle (16.11.2017) **4.0290**

Motion Grégory Logean, UDC, Christophe Claivaz, PLR, Sidney Kamerzin, PDCC, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: «Legales» Cannabis: Anpassung der Gesetzesgrundlagen, damit die Situation nicht ausser Kontrolle gerät (16.11.2017) **4.0290**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (14.06.2018)

Entwicklung (14.06.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

**La présidente**

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui conclut par le rejet.

**Logean Grégory, député, UDC**

Je suis un petit peu surpris de la réponse du Conseil d'Etat et je pense qu'il doit y avoir incompréhension ou malentendu.

En effet, le Conseil d'Etat, dans sa réponse, nous dit que lorsque la loi fédérale sur les stupéfiants interdit le chanvre ayant une teneur en THC de plus de 1%, cela ne signifie pas que les cantons peuvent édicter des règles qui leur sont propres s'agissant du chanvre dont la teneur en THC est inférieure.

Ce n'est pas ce que demande notre motion. Je crois qu'il faut reprendre en préambule vraiment la conclusion de la motion déposée avec les collègues qui ont été cités tout à l'heure. La présente motion dont il est ici question demande au Conseil d'Etat d'adapter les dispositions légales de droit cantonal y relatives afin de permettre, par exemple, au Service de l'agriculture ou à un autre service ou office adéquat - précisons sur ce point, comme c'est indiqué, que la motion n'est pas figée - de procéder aux contrôles utiles permettant de déterminer si les cultures concernées sont au-dessus ou au-dessous du seuil légal de THC de 1%. Le concordat qui est mis en exergue dans la réponse du Conseil d'Etat, qui avait été invalidé par le Tribunal fédéral en 2012, va beaucoup plus loin que notre demande. Il allait jusqu'à déterminer ce qui était du chanvre légal. Je crois qu'il y avait 28 articles dans ce concordat. Et là clairement, effectivement, le concordat empiétait sur les compétences de la Confédération, ce qui n'est pas le cas de la motion en question qui, elle, s'inscrit dans le respect total, vraiment le respect total des dispositions fédérales. Je prends ici la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, article 29d alinéa 1: les cantons édicte les dispositions nécessaires à l'exécution de la législation fédérale et désignent les autorités et les offices chargés des tâches suivantes... Donc, les cantons désignent les autorités et les offices. C'est précisément ce que nous demandons dans la conclusion de notre motion, en étant ouverts, alors on met une piste mais ça peut être une autre, une des pistes qu'on met c'est justement le Service de l'agriculture ou un autre service adéquat ou office. C'est précisément dans cet esprit que s'inscrit notre motion.

Et quelles sont justement les tâches pour lesquelles les cantons ont la tâche justement d'édicter des dispositions? C'est, par exemple, justement de procéder aux contrôles prévus. Ça c'est l'alinéa 1 lettre d de la loi fédérale qui dit que les cantons doivent désigner

justement encore une fois les autorités et les offices qui procéderont aux contrôles prévus. Ce n'est pas la police fédérale ou les fonctionnaires fédéraux qui vont venir contrôler la teneur en THC, il faut bien être conscient de cela. C'est une compétence des cantons ensuite d'implémenter le droit fédéral concrètement sur le terrain. Et, aujourd'hui, on a un réel problème. Il y a le ministère public qui dit: est-ce que c'est son travail ou pas son travail? Ils sont aussi surchargés. La police cantonale également. Alors, n'y aurait-il pas la possibilité de conférer cela à un autre service adéquat?

Alors, on pourrait demander en tout cas, et c'est ce que je propose à ce Parlement, d'accepter notre motion qui encore une fois est relativement ouverte et peu contraignante pour que le département en question puisse vraiment aller au fond de la question, puisque d'ailleurs le département en question nous dit partager nos préoccupations quant à la problématique du cannabis légal et assure demeurer attentif à l'essor de ce type de commerce.

Alors, partager les préoccupations, c'est bien; prendre des mesures, c'est mieux. Raison pour laquelle vraiment, je vous enjoins d'accepter cette motion qui respecte, à notre sens, le droit fédéral, encore une fois l'article 29 alinéa 1 de la loi fédérale qui est extrêmement clair sur la question.

Donc, merci en tout cas de donner suite à cette motion pour permettre au département de M. le conseiller d'Etat Frédéric Favre vraiment d'approfondir cette question.

Merci.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Plus de demande de parole.

Nous allons donc voter cette motion.

Motion 4.0290 / Motion 4.0290

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 40 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez classé cette motion.

7. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: A la chasse au chanvre en Super Puma (12.12.2018) **4.0360**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Hanfjagd by Super Puma (12.12.2018) **4.0360**

Texte déposé

Hinterlegter Text

#### **La présidente**

Monsieur le conseiller d'Etat Frédéric Favre, vous avez la parole pour la réponse.

**Favre Frédéric**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Die Helikopterflüge werden von den Grenzwächtern geplant und organisiert. Sie sind Teil ihres Programms zur Kriminalitätsbekämpfung, zur Aufklärung und zur Grenzüberwachung. Die Flüge finden auf dem gesamten Walliser Kantonsgebiet statt. Ein einziger Inspektor der Abteilung Betäubungsmittel der Kantonspolizei nimmt an Bord eines Helikopters Platz. Die Kontrollen werden im Rahmen des Bundesgesetzes über die Betäubungsmittel durchgeführt.

Die etwa 30 auf diese Weise entdeckten Hanfkulturen waren Gegenstand polizeilicher Ermittlungen. Die illegalen Hanfanpflanzungen wurden zerstört und die festgestellten Eigentümer bei der Staatsanwaltschaft angezeigt.

Der Bund verlangt vom Kanton Wallis keine finanzielle Beteiligung.

Die Kantonspolizei führt nicht Buch über die ordentlichen Tätigkeiten ihrer Beamten im Zusammenhang mit diesen spezifischen Kontrollen. Die Mitarbeitenden der Abteilung Betäubungsmittel haben täglich im gesamten Kanton mit der Bearbeitung von Fällen mit Kokain, Heroin, Cannabisprodukten und synthetischen Drogen zu tun. Auch alle anderen Polizisten des Korps sind im Rahmen ihrer täglichen Arbeit aktiv in den Kampf gegen Betäubungsmittel eingebunden.

Die Kantonspolizei hat bisher an keinen Nachtflügen dieser Art teilgenommen. Es fällt nicht in ihren Zuständigkeitsbereich, die Bevölkerung über die Militärhelikoptereinsätze der Grenzwächter zu informieren.

**8.** Interpellation PDCB, par Bruno Moulin: Quelle formation au tir pour les policiers valaisans (14.12.2018) **4.0361**

Interpellation PDCB, durch Bruno Moulin: Schiessausbildung der Walliser Polizisten (14.12.2018) **4.0361**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**La présidente**

Monsieur le conseiller d'Etat Frédéric Favre, c'est à vous.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

La police cantonale s'entraîne régulièrement aux techniques et tactiques de tir ainsi qu'à l'usage des autres moyens de contrainte.

La formation annuelle de quelque 700 agents de police cantonaux et municipaux valaisans nécessitera, en 2019, la location de stands de tir pendant 200 jours.

Il est vrai que la disponibilité des places de tir militaires en Valais s'est fortement réduite ces 2 dernières années.

En conséquence, la formation continue des agents cantonaux et municipaux doit souvent être organisée dans le Haut-Valais et dans le canton de Vaud. Ces déplacements se révèlent coûteux et inefficients.

A l'initiative du Département de la sécurité, des institutions et du sport, une installation de tir répondant aux besoins de la police cantonale est actuellement à l'étude. Elle englobe également ceux de l'armée et de la municipalité de Sion.



**Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**

**Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

9. Postulat Cyrille Fauchère, UDC: Service de piquet auprès de l'Office cantonal du feu (OCF) (11.12.2018) **4.0358**

Postulat Cyrille Fauchère, UDC: Bereitschaftsdienst beim kantonalen Amt für Feuerwesen (KAF) (11.12.2018) **4.0358**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Michaud Delphine**, députée (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB n'est pas en faveur de ce postulat: service de piquet auprès de l'Office cantonal du feu.

Tout d'abord, nous trouvons que les moyens déjà en place correspondent aux besoins de nos communes et de notre canton.

De plus, payer un service de piquet pour un nombre bien heureusement insignifiant d'interventions pour des catastrophes d'envergure nous semble injustifié.

Avec les collaborations entre le Service cantonal du feu, la police, la protection civile, les états-majors de conduite de l'Organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires, et sans oublier l'armée en ultime recours, nous restons convaincus que l'organisation en place à l'heure actuelle est suffisante.

Merci.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Je profite du combat du groupe PDCB pour poser quelques questions.

Un service d'aide à l'engagement avait été mis en place durant de nombreuses années et il semblerait que, aujourd'hui, ce service d'aide à l'engagement qui mettait à disposition des corps de sapeurs-pompiers le soutien de capitaines instructeurs, lors d'événements un petit peu plus durs à gérer, juste pour les aider, et il semblerait que le nouveau chef d'office ait mis un terme à l'activité de cette aide à l'engagement, qui répondait finalement déjà en grande partie au postulat dont nous discutons aujourd'hui.

Je ne pensais pas que le postulat serait combattu, donc je ne pensais pas avoir le droit à la parole et, finalement, j'ai le droit à la parole, et je trouverais bien d'avoir des précisions à ce niveau-là étant persuadé que ce système d'aide à l'engagement des capitaines instructeurs était vraiment un système apprécié de la plupart des capitaines pompiers du Valais romand. Pour le Haut-Valais, je connais un petit peu moins mais, pour le Valais romand, c'était vraiment un système qui était apprécié et, à mon sens, très utile.

Merci pour les réponses et nous soutenons ce texte.

**Fauchère Cyrille**, député, UDC

Quelques précisions.

J'entre directement dans le vif du sujet puisque ce postulat est combattu.

Donc, la proposition est simple: c'est mettre sur pied un service de piquet, qui n'existe pas. C'est le premier élément. Ensuite, un service de piquet n'implique pas systématiquement une rémunération. Donc, l'argument ici est non valable.

Ensuite, pour l'aide à la conduite, je m'en remets à la réponse du département, tout en distinguant, je pense, ce qui est de l'aide à la conduite, j'ai pu assister moi-même dans le

cas d'alarme rouge d'interventions feu, une aide à la conduite c'est une personne physiquement qui vient et qui prête main-forte au commandant en chef d'intervention. Le service de piquet, j'allais dire, c'est plus du travail en amont, en arrière, peut-être dans un bureau et pas directement sur le terrain.

Je me permets de donner quelques exemples qui ont motivé le dépôt de ce postulat.

Nous parlons régulièrement des matières dangereuses qui transitent sur le rail dans notre canton. Qu'en serait-il d'un accident à la frontière Vaud-Valais? Qui est-ce qui prend l'intervention? Alors, on dit toujours que c'est sur le territoire communal où ça s'est passé, mais un accident ferroviaire c'est un accident qui s'étale aussi sur le sol, est-ce que la conduite de l'intervention s'arrête aux frontières cantonales ou peut-elle aller au-delà? S'il y a un cas de contamination, qui est-ce qui déclenche le dispositif de décontamination? Ce dispositif existe, ce sont de nombreux moyens humains, matériels et véhicules. Est-ce qu'il faut décider des zones de confinement? Qui prend l'autorité de décider ces zones de confinement à cheval sur 2 cantons, etc.? De tels dispositifs ne peuvent pas être mis sur pied et convoqués de la simple autorité d'un commandant de CSI car ils impliquent l'engagement de moyens intercommunaux, voire intercantonaux qui dépassent ses compétences.

Alors, oui, ces catastrophes sont graves, mais prenons un deuxième exemple: un incendie de forêt qui se déclenche à la frontière avec la France. Qui décide de l'amplitude des moyens? Est-ce que la conduite est toujours dans les mains d'un seul commandant? Qui prend les responsabilités? Qui en assure les charges financières? Là encore, les moyens engagés dépassent les frontières cantonales et nationales et ils doivent être décidés par l'autorité.

Donc, il ne faut pas oublier que les premiers à intervenir, ce sont souvent, voire toujours les moyens feu et qu'il faut donner les capacités aux CSI de se concentrer sur les engagements de terrain et non pas sur les bases légales et autres accords intercantonaux.

Je crois que le contexte de la prochaine journée de sensibilisation sur les risques sismiques témoigne bien de la réalité sécuritaire complexe qui convoque de nombreux acteurs de la sécurité publique et, à l'image du concept COCPITT, le service de piquet doit permettre aux autorités d'optimiser, en cas de crise, les missions des forces d'intervention afin de garantir le meilleur soutien possible.

Aujourd'hui, l'OCF dispose de moyens humains pour mettre sur pied un tel service mais il lui manque cette capacité opérationnelle compte tenu du fait qu'elle n'existe pas au moment où nous parlons. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir ce postulat afin que le département puisse nous présenter un projet qui tient compte de ces réalités des moyens à disposition pour affronter d'éventuelles, et on n'espère jamais, crises d'envergure.

Je vous remercie.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Votre postulat étant combattu, nous allons voter.

Postulat 4.0358 / Postulat 4.0358

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 22 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat, qui est donc transmis pour réponse au Conseil d'Etat.

10. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Améliorer la sécurité du vote par correspondance (11.12.2018) **4.0359**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Verbesserung der Sicherheit der brieflichen Stimmabgabe (11.12.2018) **4.0359**

Texte déposé

Hinterlegter Text

### **La présidente**

Pas de demande de parole.

Ce postulat est donc transmis pour réponse au Conseil d'Etat.

11. Postulat Mathieu Clerc, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Francesco Walter, CVPO, et Jérémy Savioz, Les Verts: Demande d'habilitation cantonale à prolonger les autorisations d'exercer une activité lucrative au-delà du délai de départ pour les requérants d'asile déboutés sans possibilité de renvoi forcé (14.12.2018) **4.0362**

Postulat Mathieu Clerc, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Francesco Walter, CVPO, und Jérémy Savioz, Les Verts: Bewilligung zur Erwerbstätigkeit nach Ablauf der Ausreisefrist für abgewiesene Asylsuchende, deren zwangsweise Wegweisung nicht möglich ist (14.12.2018) **4.0362**

Texte déposé

Hinterlegter Text

### **Fauchère Cyrille, député, UDC**

Le groupe UDC a pris le temps de la réflexion sur le postulat proposé qui demande la prolongation d'exercer une activité lucrative pour les requérants d'asile déboutés.

Si le principe de favoriser l'emploi pour des personnes qui en exercent déjà un au lieu de recevoir l'aide sociale ou une aide d'urgence est à saluer, la méthode ici nous dérange. En effet, permettre l'emploi alors que la personne est en voie d'expulsion, c'est contribuer à nourrir auprès de cette personne de faux espoirs quant à son avenir dans notre pays. De plus, et ce de manière quelque peu sournoise, l'argument du travail est régulièrement convoqué pour tenter d'influencer les décisions administratives de renvoi. En effet, le retard dans les procédures de renvoi et les multiples recours que les personnes concernées intentent pour retarder l'échéance de leur départ sont souvent liés à la question de l'emploi, vecteur d'intégration sur le marché du travail et, par capillarité, dans la société.

Les décisions de renvoi sont des décisions sévères mais motivées prononcées par l'autorité fédérale compétente et leur application doit être rapide afin d'éviter justement ces retards qui laissent miroiter aux requérants une autre issue que celle de la décision administrative définitive. Le fait d'être débouté signifie justement que les conditions pour l'octroi de l'asile ne sont pas remplies. Cela implique que le statut de requérant tombe, tout comme le droit de travailler et que la procédure doit suivre rapidement son cours.

Le Gouvernement suisse, sous la houlette du conseiller fédéral Ignazio Cassis, s'emploie d'ailleurs à négocier auprès des Etats concernés des conventions de retour qui soient rapides, efficaces et respectueuses des personnes.

Interférer dans ces procédures fédérales par des mesures cantonales offrirait trop souvent de faux espoirs aux personnes en voie d'expulsion et ne rendrait l'échéance que plus douloureuse.

Le groupe UDC combat ce postulat.

Je vous remercie.

**Giachino Martin**, Grossrat (Suppl.), SVPO

Grundsätzlich ist die Idee, dass solche Asylanten während dieser Zeit weiterarbeiten können, gut. Besser sie können arbeiten, als sie leben auf Kosten des Staates. Aber, ein Asylant, dem seine Ausreisefrist abgelaufen ist, befindet sich ganz einfach illegal in der Schweiz. Vielmehr als illegal in der Schweiz lebende Personen zu beschäftigen, sollten wir dafür sorgen, dass diese die Schweiz verlassen.

Die SVPO hat dieses Postulat zur Kenntnis genommen und ist aus folgenden Gründen entschieden gegen dieses Postulat:

1. In der Schweiz werden keine Personen eines Landes verwiesen, bei denen eine Gefahr für Leib und Leben besteht.

2. Es entscheidet das Staatssekretariat für Migration über Gewährung oder Verweigerung des Asyl sowie über die Wegweisung aus der Schweiz.

3. Das Staatssekretariat für Migration kann die Ausreisefrist im Rahmen eines ordentlichen Verfahrens verlängern, was dazu führt, dass weiterhin eine Erwerbstätigkeit bewilligt werden kann.

Meine Damen und Herren, das Staatssekretariat fällt eine Entscheidung über die Wegweisung und die Ausreisefrist dieser Personen und der für den Vollzug verantwortliche Kanton Wallis soll dafür sorgen, dass diese Personen, die sich nicht an die Frist halten, weiterhin beschäftigt werden können?

Wie bereits erwähnt, werden keine Personen eines Landes verwiesen, bei denen Leib und Leben gefährdet sind. Das Ausländer- und Integrationsgesetz nennt hierzu 3 Gründe, wenn solche Personen nicht wegweisen werden können.

Besteht ein Wegweisungsvollzugshindernis ordnet das Staatssekretariat für Migration die vorläufige Aufnahme an. Diese Bewilligung ermöglicht diesen Personen einen längeren Aufenthalt, und es können Bewilligungen zur Erwerbstätigkeit erteilt werden.

Aus diesen Gründen ist dieses Postulat nicht nötig und die SVPO bittet euch, uns zu folgen und dieses Postulat abzulehnen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

**Clerc Mathieu**, député, Les Verts

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce sujet, mais voilà.

Dans le système d'asile dans lequel nous vivons, un requérant d'asile dépose sa demande d'asile auprès des services compétents. Sa demande est ensuite étudiée et obtient, à titre provisoire, un permis N, ce qui lui permet de se former ou d'exercer une activité lucrative. Par la suite, soit sa demande est acceptée, soit sa demande est refusée. Si elle est refusée, l'autorisation d'exercer une activité lucrative s'éteint à l'expiration du délai fixé au requérant pour quitter le pays. Voilà pour ce qui est de la procédure.

Actuellement, de nombreux pays n'ont pas d'accord de réadmission avec la Suisse. Je comprends vos interrogations, Messieurs les députés Cyrille Fauchère et Martin Giachino (suppl.), mais il ne s'agit que de cette problématique-là, à savoir où il n'y a pas d'accord de réadmission.

Les personnes qui voient ainsi leur demande refusée sont ainsi contraintes de se retrouver à l'aide sociale et donc à la charge des communes et donc des citoyens. De manière analogue, un employeur peut se retrouver sans un collaborateur/collaboratrice du jour au lendemain. Ce postulat ne demande rien d'autre qu'on laisse la possibilité à ces personnes qui se voient refuser le droit d'asile et qu'aucun accord de réadmission n'existe avec leur pays en question de pouvoir subvenir à leurs besoins.

Merci pour votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu par les groupes UDC et SVPO, nous allons voter.

Postulat 4.0362 / Postulat 4.0362

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 99 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est transmis pour réponse au Conseil d'Etat.

Nous arrivons ainsi au terme de nos débats de ce matin, en vous remerciant pour votre participation qui nous a permis de rester dans les temps.

J'invite simplement ceux qui ne l'auraient pas fait à aller chercher les cartes de parking au secrétariat.

Je vous souhaite un bon appétit et à demain.

**La séance est levée à 12 h 20.**

## Séance du mardi 7 mai 2019

Présidence: Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR

Ouverture de la séance: 9 heures.

### Ordre du jour

#### 1. Entrée en matière

Modification des lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant) (*deuxième lecture*)

#### Eintretensdebatte

Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis (Angestellte, Polizeikorps, Lehrpersonen) (*zweite Lesung*)

#### Exécution: Département des finances et de l'énergie (DFE)

#### Vollzug: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

#### 2. Postulat urgent UDC, par Grégory Logean: e-can suisse: nous devons montrer l'exemple! (14.11.2017) **1.0234**

Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean: e-can suisse: Wir müssen mit gutem Beispiel vorangehen! (14.11.2017) **1.0234**

#### Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

#### Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

#### 3. Postulat UDC, par Jérôme Desmeules: Etudier les possibilités du blockchain pour améliorer l'efficacité de notre Etat et nous positionner comme leader technologique (12.12.2017) **1.0245**

Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Nutzung von Blockchain für ein effizienteres und zukunftsorientiertes Wallis (12.12.2017) **1.0245**

#### 4. Motion Marie-Paul Bender (suppl.), AdG/LA, Jean-Pierre Guex, PDCB, Xavier Moret, PLR, Pierre Contat, UDC, et cosignataires: Tous les contribuables ne sont pas égaux devant les impôts (09.03.2018) **1.0253**

Motion Marie-Paul Bender (Suppl.), AdG/LA, Jean-Pierre Guex, PDCB, Xavier Moret, PLR, Pierre Contat, UDC, und Mitunterzeichner: Vor dem Fiskus sind nicht alle Steuerpflichtigen gleich (09.03.2018) **1.0253**

#### 5. Postulat PDCB, par Bruno Moulin et Joachim Rausis: Déductions fiscales pour les économies d'énergie (14.09.2018) **1.0267**

Postulat PDCB, durch Bruno Moulin und Joachim Rausis: Steuerabzüge für Energiesparmassnahmen (14.09.2018) **1.0267**

#### Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

#### Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

#### 6. Postulat PLR, par Sonia Tauss-Cornut, Xavier Mottet et Moreno Centelleghé: Demande d'audit externe au Service des contributions (12.12.2018) **1.0277**

Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut, Xavier Mottet und Moreno Centelleghé: Externes Audit der kantonalen Steuerverwaltung (12.12.2018) **1.0277**

#### 7. Motion Bastien Forré (suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Mischa Imboden (suppl.), CVPO, et Julien Monod (suppl.), PLR: Pour un véritable audit du compte de l'Etat par l'Inspection cantonale des finances (14.12.2018) **1.0278**

Motion Bastien Forré (Suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Mischa Imboden (Suppl.), CVPO, und Julien Monod (Suppl.), PLR: Prüfung der Staatsrechnung durch das kantonale Finanzinspektorat (14.12.2018) **1.0278**

8. Postulat SVPO, par Fabian Zurbriggen, Michael Graber, Pascal Salzman et André Imstepf (suppl.): Répercussions de la Stratégie informatique sur les ressources humaines (14.12.2018) **1.0279**  
 Postulat SVPO, durch Fabian Zurbriggen, Michael Graber, Pascal Salzman und André Imstepf (Suppl.): Chancen und Auswirkungen der IT-Strategie im Personalwesen (14.12.2018) **1.0279**  
**Traitement: Présidence**  
**Behandlung: Präsidium**
9. Interpellation AdG/LA, par Blaise Carron: «Les 41 du Matin» et le pluralisme des médias, quelle est la position du Conseil d'Etat? (11.12.2018) **6.0097**  
 Interpellation AdG/LA, durch Blaise Carron: Stellenabbau beim «Le Matin» und Medienpluralismus: Wie sieht der Standpunkt des Staatsrates aus? (11.12.2018) **6.0097**
10. **Entrée en matière**  
 Initiative parlementaire 7.0084: «Lignes THT: les travaux ne peuvent démarrer qu'à la finalisation de la planification de détail»  
**Eintretensdebatte**  
 Parlamentarische Initiative 7.0084: «Höchstspannungsleitungen: keine Arbeiten vor Abschluss der Detailplanung»
11. **Débat et décision sur l'opportunité**  
 Initiative parlementaire 7.0095: «Terrorisme: pour une surveillance accrue des lieux de culte musulman!»  
**Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit**  
 Parlamentarische Initiative 7.0095: «Terrorismus – verstärkte Überwachung der muslimischen Kultstätten»
12. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2018  
 Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2018  
**Développements: Grand Conseil**  
**Entwicklungen: Grosser Rat**
13. Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Supprimer la Commission de protection des données et de transparence (14.12.2018) **7.0101**  
 Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission abschaffen (14.12.2018) **7.0101**
14. Motion CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter et Manfred Schmid: Commission cantonale des constructions et Secrétariat cantonal des constructions : la commission de gestion doit s'en occuper (14.12.2018) **7.0102**  
 Motion CVPO, durch Urs Juon, Aron Pfammatter und Manfred Schmid: Kantonale Baukommission und Kantonales Bausekretariat: die Geschäftsprüfungskommission soll sich darum kümmern (14.12.2018) **7.0102**
15. Naturalisations  
 Einbürgerungen

### **La présidente**

Je vous salue pour cette matinée de session, en vous invitant à débiter notre ordre du jour avec le point 1.

## 1. **Entrée en matière**

Modification des lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant) (*deuxième lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis (Angestellte, Polizeikorps, Lehrpersonen) (*zweite Lesung*)

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

**Präsident: Francesco Walter / Rapporteur: Jérémy Savioz**

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Emonet Grégoire**, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance des modifications apportées par la commission de deuxième lecture ainsi que par le Conseil d'Etat, et se réjouit de cela. En effet, plusieurs amendements proposés lors de la première lecture par notre groupe, qui n'avaient pas été retenus, se retrouvent aujourd'hui dans le texte proposé. Nous tenons donc à féliciter et à remercier le Conseil d'Etat qui a fait preuve d'humilité et de bon sens.

Merci de votre écoute.

**Seipelt Weber Christine**, Grossrätin (Suppl.), AdG/LA

In der ersten Lesung während der Novembersession haben wir hier im Parlament den Gesetzesentwurf zur Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis mit grosser Mehrheit angenommen. Umstritten waren in der Debatte die neu in die Gesetze aufgenommenen Artikel zur Informationspflicht bei Strafverfolgung: Artikel 28a im Gesetz über das Personal des Staates Wallis, diesem entsprechend Artikel 41a im Gesetz über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule. Weniger die Pflicht des Arbeitnehmers, seinen Arbeitgeber über eine Strafverfolgung gegen die eigene Person zu informieren, als die Pflicht der Strafbehörde den Staatsrat über eine Strafverfolgung zu informieren, gab unter anderem aus Gründen des Datenschutzes Anlass zu Diskussionen. In diesem Zusammenhang wurde auch von einer mangelnden Kohärenz gesprochen: Die Strafbehörde hat gegenüber dem Staatsrat eine Informationspflicht, während zum Beispiel bei einer Anstellung nicht systematisch der Strafregisterauszug der Angestellten verlangt wird.

Die Antworten auf diese offenen Fragen aus der ersten Lesung sind nun von uns, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, als neue oder geänderte Artikel im Entwurf für die zweite Lesung zu diskutieren. Artikel 18 Absatz 4bis und Absatz 6 im Gesetz über das Personal des Staates Wallis, diesem entsprechend Artikel 12 Absatz 1bis und Absatz 4 im Gesetz über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule nehmen ins Gesetz auf, was bereits im Artikel 22 in der Verordnung über das Personal des Staates Wallis festgehalten ist bezüglich Sicherheitsprüfung und psychologischer Beurteilung, nicht nur bei einer Neuanstellung, sondern im weiteren Verlauf dieser Anstellung.

Zur Informationspflicht der Strafbehörde gegenüber dem Staatsrat über eine Strafverfolgung gegen einen Angestellten haben sich der Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragte Sébastien Fanti sowie der Generalstaatsanwalt Nicolas Dubuis



gegenüber Staatsrat Roberto Schmidt geäußert. Eine gesetzliche Verankerung der Informationspflicht erscheint ihnen aus Datenschutzgründen fragwürdig, auch könnte eine solche gegen Bestimmungen des Bundes verstossen. So wurde im Entwurf aus der Meldepflicht eine Meldemöglichkeit unter Vorbehalt gegenteiliger Gesetzesbestimmungen.

Die Linke Allianz ist für Eintreten.

**Lattion Eric**, député (suppl.), PDCB

La loi modifiant les 3 lois sur le personnel de l'Etat du Valais a été débattue en première lecture en novembre 2018.

Les principales nouveautés se basaient sur les recommandations de la commission de gestion de mars 2017 sur l'analyse de la procédure de démission et de réengagement de l'ancien chef du Service de l'enseignement.

Lors des débats de première lecture, la principale pierre d'achoppement concernait l'article 28a, à savoir l'obligation du ministère public d'informer l'Etat d'une procédure pénale à l'encontre d'un employé dès lors que cela pourrait nuire à l'activité de l'Etat.

Nous remercions la commission de deuxième lecture d'avoir approfondi ce thème sous l'angle de la protection des données en consultant le préposé cantonal et le procureur général. La proposition de la commission de remplacer l'obligation qu'a le ministère public d'informer l'Etat par une possibilité d'annonce nous convient entièrement car cela permet au ministère public de n'annoncer que les cas qu'il juge nécessaires, tout en respectant la législation sur la protection des données.

Nous avons également pris connaissance de la modification des articles 4b et 6 qui permettent d'effectuer des contrôles de sécurité et des évaluations psychologiques non seulement lors de l'engagement d'un employé mais également par la suite.

Nous sommes favorables à ces modifications mais nous nous permettons de regretter que le préposé cantonal et le procureur général n'aient pas été consultés lors de la première lecture.

Le groupe PDCB est satisfait du projet de loi et ne déposera pas d'amendement.

Nous remercions la commission de deuxième lecture pour son travail et nous acceptons l'entrée en matière.

**Terrettaz Jean-Pierre**, député, PLR

Le groupe PLR a examiné avec attention la loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant) et constate que celle-ci, comme lors de la première lecture, n'atteint pas les objectifs et manque sa cible. Un cas Cleusix pourra toujours se produire car les exigences d'engagement ne sont pas assez consistantes.

La deuxième lecture est même, sur certains points, moins exigeante que la première mouture, par exemple, entre autres, l'article 28 alinéa 2 Informations d'une poursuite pénale qui dit en première lecture: «L'autorité pénale saisie d'une affaire... est tenue d'en informer le Conseil d'Etat» et en deuxième mouture: «Les autorités judiciaires pénales et le ministère public saisis d'une affaire... peuvent en informer le Conseil d'Etat... Ils peuvent transmettre au Conseil d'Etat la décision entrée en force...»

Article 18 Exigences d'engagement et de recrutement: «L'autorité d'engagement peut demander une évaluation complémentaire psychologique...» Combien d'évaluations ont-elles été demandées? Il existe déjà la possibilité de le faire car cela a été inscrit dans l'ordonnance. Pourquoi le mettre également dans la loi si cet outil est très peu utilisé, d'une part, et qu'il figure dans l'ordonnance, d'autres part.

Article 46 Sanctions disciplinaires, la diminution du traitement mensuel jusqu'à concurrence du tiers du salaire mensuel pour une durée maximale d'un an, comment peut-on

assurer une relation professionnelle avec une telle mesure? Le contrôle de sécurité et les évaluations psychologiques devraient être effectués lors de l'engagement mais également par la suite (tous les 5 ans pour certains postes). Quel type de contrôles? Pouvons-nous avoir des détails sur ce point?

Les modifications suite au travail de la commission de deuxième lecture, qui n'a duré qu'une heure pour une loi si importante, sont de la cosmétique. Le travail n'est, à nos yeux, ni satisfaisant ni crédible. Ces adaptations de lois entre la première et la deuxième lecture représentent une réformette qui ne règle toujours pas le problème d'une gestion efficace et professionnelle du personnel de l'Etat et spécialement dans des cas difficiles.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PLR prône le renvoi au Conseil d'Etat et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Savioz Jérémy**, député, Les Verts

Le groupe des Verts s'est penché avec une grande attention sur cette deuxième lecture du projet de loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais.

A l'issue de la première lecture, un certain nombre de points suscitaient encore des inquiétudes de notre part. Le principal élément concernait ce fameux article 28a alinéa 2 stipulant l'obligation pour le ministère public d'informer l'Etat d'une procédure pénale à l'encontre de l'un de ses employés. Nous avons évoqué les problèmes que cela comportait en matière de protection des données, en matière de séparation des pouvoirs mais aussi en matière de présomption d'innocence. Et c'est pour cette raison que nous avons refusé le vote final en première lecture.

Après consultation du préposé à la protection des données, qui a visiblement confirmé ces inquiétudes, nous sommes satisfaits que le Conseil d'Etat ait revu sa copie et ait remplacé le caractère obligatoire de cet alinéa par un caractère, disons, optionnel.

Il reste, néanmoins, 2 éléments problématiques qui n'ont, à nos yeux, toujours pas trouvé une réponse satisfaisante:

Le premier est le champ d'action de la commission disciplinaire désormais réduit aux cas les plus complexes, les cas de harcèlement. Il aurait, selon nous, été nécessaire de trouver une alternative pour les cas ne relevant ni de harcèlement ni d'un degré de complexité élevé.

Un autre élément est la suppression systématique de l'effet suspensif lors d'un recours qui va, selon nous, à l'encontre de la protection des employés. Celui-ci aurait dû être maintenu, selon nous, sachant que, à tout moment, l'employeur peut demander que cet effet suspensif soit retiré au cas par cas. Dans cette relation de droit public entre un employé et son employeur qui est en l'occurrence l'Etat, nous considérons qu'il aurait été plus justifié de protéger la partie la plus faible, en l'occurrence le collaborateur.

Néanmoins, le groupe des Verts se montre globalement satisfait de cette nouvelle mouture et du travail effectué par la commission de deuxième lecture, et nous vous invitons à accepter l'entrée en matière ainsi que la lecture de détail.

Merci de votre attention.

**Gruber Rolet**, Grossrat, CSPO

Die vorgeschlagenen Änderungen zu diesen Gesetzen wurden in der ersten Lesung mit grosser Mehrheit angenommen. Zu einer Zweidrittelmehrheit für nur eine Lesung fehlten einige wenige Stimmen. Somit musste eine zweite Kommission nochmals zusammentreffen.

Deren Arbeit wurde wesentlich vereinfacht, da der zuständige Staatsrat Roberto Schmidt bereits mit einem Vorschlag in die Sitzung kam. Er traf sich vorgängig mit dem Datenschutzbeauftragten Sébastien Fanti sowie dem Dienstchef Nicolas Dubuis. Miteinander gelang es, eine für alle stimmende Lösung zu finden.

Die CSPO ist mit den Änderungen im Artikel 18 einverstanden. So wird in Absatz 4 neu geregelt, dass die Anstellungsbehörde eine ergänzende Überprüfung oder eine Sicherheitskontrolle verlangen kann. Der neue Absatz 6 ermöglicht es, dass der Departementsvorsteher oder ein Dienstchef auch nach der Anstellung jederzeit einen Nachweis des sauberen Leumundes verlangen kann.

Die CSPO ist wie die zweite Kommission einverstanden, dass die Meldepflicht durch eine Meldemöglichkeit zu ersetzen ist. Diese Änderungen müssen in den 3 Gesetzen über das Personal des Staates Wallis für die Angestellten, das Polizeikorps und die Lehrpersonen übernommen werden.

Die CSPO unterstützt diese Anpassungen.

**Garbely Daniel**, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Gesetzesentwurf zur Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis der Kommission für die zweite Lesung ausführlich studiert.

Die offenen Fragen der ersten Lesung wurden behandelt und die entsprechenden Vorschläge eingebracht.

Wir sind für Eintreten.

**Kamerzin Sidney**, député, PDCC

Notre groupe salue le travail de la commission de deuxième lecture et la remercie d'avoir intégré les modifications qui avaient été proposées, notamment par le groupe PDCC en première lecture en matière 1. de contrôle de sécurité et 2. d'obligation d'informer.

Contrôle de sécurité tout d'abord, notre groupe est satisfait de constater que l'employeur pourra demander les pièces utiles suite aux problèmes qui avaient été relevés dans les rapports de la commission de gestion, des problèmes avec des employés ou avec les membres de la fonction publique. Eh bien!, il est nécessaire que l'employeur puisse demander un extrait du casier judiciaire ou un extrait de l'office des poursuites ou puisse exiger une expertise, un contrôle psychologique, si cela est nécessaire.

Le deuxième point, c'est l'obligation d'informer. Sur ce point également, Chers collègues, notre groupe salue les nouvelles versions des articles 28a et 41a des 2 lois concernées et la réduction finalement du devoir d'information du ministère public. Nous sommes satisfaits de constater que le ministère public peut procéder à une pesée des intérêts, à une pondération des intérêts, pour déterminer s'il y a lieu de transférer, de transmettre des informations sensibles à l'employeur, et cela ne se fera pas dans tous les cas, cela ne se fera pas automatiquement, mais c'est le ministère public qui fera cette appréciation. C'est, à notre avis, dans l'intérêt des employés de l'Etat du Valais et du personnel enseignant et de la fonction publique en général. C'est conforme au principe de la protection des données, au principe de la présomption d'innocence, au principe de la séparation des pouvoirs. Nous vous enjoignons et vous recommandons d'accepter ce nouveau texte.

Merci de votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

**La discussion est close.**

Je passe la parole à Monsieur le chef du département.

**Schmidt Roberto**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE), und Regierungspräsident

Vorerst möchte ich mich bei den verschiedenen Fraktionen für die doch gute Aufnahme dieses Gesetzesentwurfes bedanken. Die meisten sehen die Notwendigkeit und auch die Zweckmässigkeit dieser Vorlage.

Pour rappel, les modifications proposées suite aussi aux recommandations de la commission de gestion sur l'affaire Cleusix tendent vers une harmonisation du statut des 3 catégories de personnel, c'est-à-dire les employés de l'administration, les enseignants et du corps de police.

Alors comme ceci a été dit lors de la première lecture, la pièce de résistance auprès de certains groupes politiques était et reste, comme je le constate pour certains, l'obligation d'informer l'employeur pour une poursuite pénale qui pourrait nuire à l'activité de l'Etat et à son image. Alors, si l'obligation faite pour l'employé d'informer son employeur est toujours là, quand même l'obligation du ministère public a soulevé beaucoup de questions.

Damit wir letztlich keine Probleme mit dem Datenschutz bekommen, hat sich das Departement nach der ersten Lesung mit dem Datenschutzbeauftragten Sébastien Fanti und dem Generalstaatsanwalt Nicolas Dubuis ausgetauscht über mögliche Formulierungen und eine solche einvernehmliche neue Formulierung auch der zweiten Kommission vorgeschlagen.

Alors, c'est clair, les contrôles de sécurité, les évaluations psychologiques ne devraient pas seulement être effectués lors d'un nouvel engagement, mais également par la suite, notamment pour des fonctions spécifiques, comme M. le député Jean-Pierre Terretaz l'a dit, on va cibler surtout sur les fonctions qui sont très importantes à l'Etat du Valais, et peut-être une fois par année, peut-être tous les 3 ans, on va quand même évaluer pour certains postes et puis faire ce contrôle de sécurité et ces évaluations psychologiques.

Ancrer dans la loi l'obligation du ministère public et des tribunaux de fournir les informations sur les procédures pénales engagées à l'encontre des employés est resté dans toutes ces discussions ou controverses. Vous savez, nous, on s'est basé pour la première lecture sur plusieurs lois dans d'autres cantons romands qui ont déjà prévu cela. Alors, nous, on pensait que c'était possible, mais le nouveau projet maintenant prévoit que les autorités judiciaires pénales et le ministère public peuvent informer le Conseil d'Etat si les faits incriminés ont un lien avec la nature de l'activité. Le ministère public et les autorités pénales feront une pesée des intérêts. Je constate que le groupe PLR regrette cette modification. Nous, on s'est dit, finalement, l'employé est toujours obligé de le faire et là on aura toujours le contrôle à travers l'employé et on aura les informations suffisantes.

Wir sind darum zum Schluss gekommen, dass der Vorschlag der zweiten Kommission ein guter Kompromiss ist, der auch von der Datenschutzbehörde aber auch von der Strafbehörde getragen wird, und darum danke ich der Kommission, unter dem Präsidium von Herrn Walter, für diese Arbeit.

Ich bitte Sie, auf diese Vorlage einzutreten und dieser dann auch zuzustimmen.

**La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le renvoi au Conseil d'Etat a été demandé par le groupe PLR, nous allons donc voter.

## **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 100 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 24 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

**Vous avez accepté d'entrer en matière.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 9 mai 2019.*)

## **Exécution: Département des finances et de l'énergie (DFE)**

**Vollzug: Departement für Finanzen und Energie (DFE)**

2. Postulat urgent UDC, par Grégory Logean: e-can suisse: nous devons montrer l'exemple! (14.11.2017) **1.0234**  
Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean: e-can suisse: Wir müssen mit gutem Beispiel vorangehen! (14.11.2017) **1.0234**  
Rapport du Conseil d'Etat  
Bericht des Staatsrates

### **La présidente**

Vous avez reçu le rapport du chef de service qui confirme la concrétisation du postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est donc considéré comme exécuté.

## **Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)**

**Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)**

3. Postulat UDC, par Jérôme Desmeules: Etudier les possibilités du blockchain pour améliorer l'efficacité de notre Etat et nous positionner comme leader technologique (12.12.2017) **1.0245**  
Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Nutzung von Blockchain für ein effizienteres und zukunftsorientiertes Wallis (12.12.2017) **1.0245**  
Texte déposé  
Hinterlegter Text  
Développement (13.06.2018)  
Entwicklung (13.06.2018)  
Réponse écrite du Conseil d'Etat  
Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est donc accepté et transmis pour exécution au Conseil d'Etat.

4. Motion Marie-Paul Bender (suppl.), AdG/LA, Jean-Pierre Guex, PDCB, Xavier Moret, PLR, Pierre Contat, UDC, et cosignataires: Tous les contribuables ne sont pas égaux devant les impôts (09.03.2018) **1.0253**

Motion Marie-Paul Bender (Suppl.), AdG/LA, Jean-Pierre Guex, PDCB, Xavier Moret, PLR, Pierre Contat, UDC, und Mitunterzeichner: Vor dem Fiskus sind nicht alle Steuerpflichtigen gleich (09.03.2018) **1.0253**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (14.09.2018)

Entwicklung (14.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

#### **Bender Marie-Paul**, députée (suppl.), AdG/LA

De quoi s'agit-il? Selon le Conseil d'Etat d'une bonne intention, peut-être, mais pas que. Cette motion a l'ambition de supprimer l'incohérence de notre système social et fiscal. Oui, les prestations complémentaires sont défiscalisées. Par contre, elles ne sont pas prévues pour payer les impôts, et c'est bien avec l'argent reçu des prestations complémentaires que les rentiers AVS ou AI en dessous du minimum vital paient leurs impôts, cet argent initialement prévu pour vivre dans la dignité, soit de pouvoir se loger, se nourrir, se vêtir et se chauffer. Faire payer des impôts sur des rentes insuffisantes pour vivre, voilà l'incohérence du système actuel.

Et pour pousser l'incohérence à son maximum, les bénéficiaires de PC ne paient pas tous le même impôt alors que tous se situent en dessous du minimum vital. C'est le point 1 de notre motion: supprimer les inégalités entre bénéficiaires de PC. Comment y parvenir? Simplement en élevant le seuil minimum imposable, seuil atteint avant toute déduction.

Cette motion a aussi l'ambition de trouver une équité fiscale entre toutes les personnes se situant au seuil du minimum vital, qu'il s'agisse du revenu des rentes ou du travail. Pour cela, si le point 1 est exécuté, c'est-à-dire l'élévation du seuil, je répète: avant les déductions, le point 2 se réalisera automatiquement.

Vous l'aurez compris, il n'est pas demandé une exonération mais que tous soient au minimum forfaitaire de 10 francs, qui passera bientôt, je vous le rappelle, à 50 francs, la seule catégorie qui verra augmenter ses impôts.

Selon la réponse du Conseil d'Etat, cette motion coûterait 20 millions, de quoi refroidir chacun d'entre nous. Vingt millions, ça voudrait dire que les pauvres sont très riches en Valais... ou qu'il y a vraiment beaucoup de pauvres.

La simulation a été faite en relevant le seuil, par exemple, d'un tiers, mais en tenant compte des déductions, ce qui équivaldrait à des revenus d'environ 40'500 francs. Et ce n'est pas du tout la catégorie de personnes ciblée par cette motion. Nous visons les revenus d'environ 25'000, 30'000 francs, mais avant de commencer les déductions, et là est toute la nuance.

Le montant du seuil peut encore être discuté en commission. Cette motion laisse la souplesse, on peut revenir avec le montant et vous devrez à nouveau voter là-dessus.

Avec 25'000 francs de revenus, pas d'impôt à Lausanne, 25 francs à Genève, 592 francs à Sion; je le répète: pas d'impôt à Lausanne et 592 francs à Sion. Et, pourtant, le message du Conseil fédéral était clair: il préconisait aux cantons et communes d'exempter les bénéficiaires de prestations complémentaires de toutes charges fiscales, «toutes» signifiant aussi les rentes.

Alors, non, en appliquant cette motion, le canton ne violera pas la loi sur l'harmonisation des impôts; il mettra, au contraire, en application la volonté du Conseil fédéral.

De quelle politique sociale et fiscale voulons-nous en Valais? Faire des cadeaux fiscaux à tous, sauf à cette tranche des plus démunis? La prochaine révision fiscale nous sera vendue en vantant toutes sortes de déductions possibles, mais rien pour les pauvres, oui, les pauvres. Si nous voulons une politique familiale cohérente, n'oublions pas la grand-maman à l'AVS, le frère à l'AI ou la tante qui trime avec ses 2'000 francs par mois. Avec 25'000 francs de revenus, pas d'impôt à Lausanne, 25 francs à Genève et 592 francs à Sion.

Non, Chers collègues, il ne s'agit pas d'une bonne intention mais d'une volonté juste de cohérence sociale. Peut-on raisonnablement demander à des personnes aux revenus insuffisants pour vivre de participer aux charges de l'Etat? J'aimerais beaucoup que ce canton n'ait pas à rougir de la manière dont il traite ses démunis. Je ne pourrais comprendre que ce Parlement, qui a accepté une dizaine de baisses fiscales en quelques années, puisse refuser celle-ci qui corrige une injustice.

Je vous remercie pour votre soutien.

### **Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO**

Die vorliegende Motion ist nicht nur irreführend, systemwidrig und unverhältnismässig, sondern mit Steuerausfällen von rund 40 Millionen doch auch sehr sehr teuer.

Irreführend und systemwidrig deshalb, weil sie den Eindruck erwecken soll, Ergänzungsleistungen würden besteuert. Dies ist jedoch klar nicht der Fall. Gemäss Steuerharmonisierungsgesetz dürfen die Kantone Ergänzungsleistungen nicht besteuern. Daran hält sich auch der Kanton Wallis. Unter Artikel 20 steht im Steuergesetz: Einkommenssteuerfrei sind die Einkünfte aufgrund der Bundesgesetzgebung über Ergänzungsleistungen zur AHV.

Falls ein Steuerpflichtiger zwar Ergänzungsleistungen bezieht, aber trotzdem aufgrund von anderen Einkünften die entsprechende Grenze an steuerbarem Einkommen überschreitet, bezahlt natürlich auch dieser Steuern. Das bedeutet aber nicht, dass damit seine Ergänzungsleistungen besteuert werden. Diese bleiben immer steuerfrei. Das ist das System. Er bezahlt die Steuern aufgrund seiner übrigen Einkommen. Das entspricht dem geltenden Steuersystem und hat nichts mit Ungerechtigkeit zu tun.

Wenn jemand beispielsweise über ein hohes Lohneinkommen verfügt, aber sein steuerbares Einkommen durch Einzahlungen in die Säule 3a, abzugsfähige Unterhaltskosten für sein Haus oder andere Abzüge reduzieren kann, zahlt auch dieser unter Umständen weniger Steuern als sein Nachbar mit einem tieferen Lohn ohne entsprechende Abzüge.

Um die von Ihnen fälschlicherweise als ungerecht bezeichnete Tatsache zu beheben, müsste man die untere Limite der Besteuerung erhöhen. Damit würden dann irgendwann auch die von Ihnen vorgerechneten Beispiele gar nicht mehr besteuert. Aber Steuergerechtigkeit, wie sie von Ihnen anscheinend definiert wird, wäre dann immer noch nicht erreicht. Ich verweise auf mein Beispiel von vorhin. Um die von Ihnen gewünschte Gleichbehandlung zu erreichen, müssten wohl sämtliche Einkommen steuerbefreit werden. Das wollen vermutlich selbst Sie nicht.

Deshalb ist Ihre Motion unverhältnismässig und falsch, da Sie etwas von der Steuer befreien wollen, das gemäss Steuergesetz gar nicht besteuert wird.

Und nochmals: Ihre Motion würde die Steuereinnahmen um insgesamt 40 Millionen reduzieren. Sie haben, Frau Bender, zwar gesagt, der Kanton Wallis könne sich 20 Millionen durchaus leisten. Meines Erachtens ist das doch sehr viel Geld für eine systemmässig falsche Idee. Vielleicht sind Ihre Absichten gut, doch das Mittel ist nicht gut.

Ich bitte Sie, zusammen mit der CVPO, diese Motion abzulehnen.

Besten Dank.

**Guex Jean-Pierre**, député, PDCB

J'aimerais soutenir ici ma collègue Marie-Paul Bender.

La réponse du Conseil d'Etat est très instructive et très intéressante, mais elle est surtout théorique. On nous explique que l'égalité fiscale n'existe pas, que l'imposition varie en fonction des différentes sources de revenus. Tout cela est très intéressant, mais il n'en demeure pas moins que nous avons, dans notre canton, un problème avec l'imposition des petits revenus. Si je prends le cas-type d'un retraité avec un petit deuxième pilier, qui a un revenu juste suffisant pour ne pas avoir droit aux prestations complémentaires, ça veut dire qu'il a un minimum vital. Concrètement, avec un revenu imposable de 30'000 francs par année, ce qui fait 2'500 francs par mois, cette personne paiera entre 2'400 et 3'000 francs d'impôts en fonction de sa commune de domicile. Il faudra m'expliquer comment, avec 2'500 francs par mois de revenus, cette personne peut encore payer sur l'année 3'000 francs d'impôts.

Il est clair que, comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, nous ne pouvons pas changer le fait que les prestations complémentaires ne sont pas fiscalisées - c'est une très bonne chose - alors que les petites rentes (deuxième pilier) le sont.

Par contre, on peut régler ce problème d'inégalité si l'imposition des petits revenus est minimale. Par petits revenus, j'entends des revenus qui permettent d'avoir un minimum vital décent. Pratiquement, si l'imposition est minimale pour cette catégorie de revenus, on n'aura plus ce problème d'inégalité puisqu'on aura la même imposition pour les gens qui ont des prestations complémentaires que pour des gens qui ont des petits deuxièmes piliers.

J'aurais bien aimé que le Conseil d'Etat, après cette partie théorique très intéressante, envisage plus concrètement les situations en prenant les cas les plus fréquents. On pourrait prendre quelques cas, par exemple, on prend un retraité ou un retraité veuf ou veuve, avec prestations complémentaires, avec une petite rente du deuxième pilier, en prenant en considération les subventions, voire éventuellement en faisant la distinction entre propriétaires et locataires, et puis on pourrait déterminer combien d'impôts ces personnes paient et, à partir de là, faire des comparaisons intercantionales concrètes et avoir tous les éléments pour décider. Nous avons besoin d'une telle analyse pour décider si, oui ou non, nous avons un problème d'imposition des bas revenus dans notre canton.

J'ai la conviction que c'est le cas mais je ne peux pas le démontrer à 100% aujourd'hui avant d'avoir tous les éléments.

D'après les informations que j'ai obtenues de la pratique, il s'agit d'une problématique fréquente, concrète et réelle. Une assistante sociale de Pro Senectute m'a confirmé avoir connaissance de plusieurs cas, victimes du système. A cause de l'imposition trop lourde, ces personnes, au moindre imprévu (facture de dentiste, frais d'entretien de son logement ou autres) tombent dans l'engrenage du non-paiement des impôts, des poursuites, des saisies, des demandes de remise d'impôts, qui ne sont pas faciles à obtenir parce que le Service des contributions défend l'intérêt du canton et se base sur les minimums vitaux LP pour accorder des remises d'impôts, et ces minimums vitaux LP sont plus des minimums de survie que des vrais minimums vitaux. Je ne peux pas soutenir un système qui pressure les personnes qui ont juste de quoi vivre à peu près décemment.

J'espère vous avoir convaincus, même si la question est relativement complexe parce qu'il faut tenir compte de tous les éléments, mais j'espère vous avoir convaincus au moins de revenir à la motion pour demander au Conseil d'Etat de nous fournir une argumentation concrète, complète et digne de ce nom afin que nous puissions, en finalité, décider en toute connaissance de cause si, oui ou non, nous devons modifier l'échelle qui figure dans la loi fiscale, notamment en ce qui concerne l'imposition des petits revenus.

Merci pour votre écoute.



**Contat Pierre**, député, UDC

Nous avons entendu quelques arguments avec des sensibilités différentes.

Mon collègue, M. le député (suppl.) Mischa Imboden, est revenu sur des chiffres qui sortent de la réponse du Conseil d'Etat, de la première réponse avec un chiffre de 40 millions. Je vous rassure, ce chiffre n'est pas du tout exact. J'ai eu quelques allers-retours de mails avec Beda Albrecht, donc le chef du Service des contributions. Notre conseiller d'Etat Roberto Schmidt était en copie; donc ce que je suis en train de dire, il le connaît aussi. Hier soir encore à 17 h 20, j'ai reçu un dernier mail de Beda Albrecht qui s'est rendu compte que les premiers calculs qu'il a faits étaient erronés. Donc, lui-même, alors je vous passe les détails du calcul parce qu'il y a un certain nombre de tableaux et de calculs, mais on n'est plus à 20 millions fois 2, on n'est plus qu'à 10,7 millions fois 2. Donc, vous voyez qu'on a déjà diminué de moitié le premier chiffre qu'on avait reçu.

Mais j'aimerais revenir surtout sur ce qu'a expliqué Marie-Paul Bender tout à l'heure, c'était un petit élément dans toute son explication. Je crois que la grosse erreur qui a été faite, l'interprétation, c'est: on voulait augmenter le seuil après déduction. Non, là, effectivement, on augmente à..., je ne sais plus, Beda Albrecht à un endroit dit 40'000 contribuables plus ou moins. Non, on est avant déduction, donc ça veut dire qu'on va diminuer, à mon avis, mais encore plus que de moitié, peut-être même d'un quart, d'un tiers, ce chiffre, parce qu'il y aura très peu de gens, ce que vient de dire mon préopinant, ce sera vraiment les nécessiteux. Donc là on parle vraiment technique, je crois qu'à la base, il y a eu une mécompréhension - si j'ose dire ça comme ça - de la base de calcul.

Donc, je pense qu'il faut soutenir cette motion parce que, dans les faits, ce sera vraiment quelque chose d'utile.

Merci.

**Clerc Mathieu**, député, Les Verts

La motion que nous traitons aujourd'hui est d'une très grande importance, et je dirai même plus: la plus importante et la plus pragmatique que nous ayons à traiter cette session.

Le groupe des Verts est quelque peu déçu de la réponse du Conseil d'Etat. En effet, la motion fait une comparaison entre les contribuables de différents cantons, en demandant notamment d'adapter l'outil existant appelé déduction pour revenus modestes.

Comme vient de le rappeler la motionnaire Marie-Paul Bender, une simple élévation du seuil est relativement simple. L'estimation d'une perte de 40 millions de francs est, selon nous, exagérée. Le député Pierre Contat vient d'ailleurs de le démontrer, que nous ne voulons pas entrer dans une simple binarité presque manichéenne entre les riches et les pauvres, on ne peut quand même toujours penser qu'il y a assez d'argent pour diminuer les impôts des personnes morales ou physique qui ont les moyens. En revanche, pour les personnes qui ne parviennent pas à boucler leurs fins de mois, il n'y a plus rien. Toute comparaison avec une prochaine votation est bien entendu inappropriée.

Dans le Nouvelliste de ce jour, le directeur de la Fondation Chez Paou parle de l'avenir en disant qu'il sera préoccupant car il y a une progression des demandes de bénéficiaires pour l'aide sociale mais également pour les prestations complémentaires.

Chers collègues, nous avons l'opportunité et les moyens de faire quelque chose pour toutes ces personnes qui sont dans le besoin. Je ne peux qu'aller dans le sens de mes collègues Bender, Guex ou encore Contat qui ont très bien expliqué la situation de ces personnes.

La richesse de notre société ne se monte pas à la progression du PIB mais à comment sont traitées les personnes les plus faibles de notre canton.

Merci de combattre la réponse du Conseil d'Etat et de suivre les motionnaires AdG, PDCB, PLR et UDC.

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Je comprends que certains députés sont un peu déçus de cette réponse du Conseil d'Etat, très juridique j'avoue, très technique, mais il faut aussi savoir comment vous avez écrit cette motion: que tous les contribuables ne sont pas égaux devant les impôts et puis après on parle là-dedans de l'imposition des prestations complémentaires.

Alors, au premier abord, comme M. le député (suppl.) Mischa Imboden l'a soulevé, la motion pourrait vraiment donner l'impression que les prestations complémentaires à l'AVS sont imposées. A titre préliminaire, il convient quand même donc de préciser que les prestations complémentaires sont exonérées de l'impôt sur le revenu et les bénéficiaires de prestations complémentaires ne sont imposés que sur les autres revenus que ceux expressément exonérés par la législation. Alors, les motionnaires demandent de supprimer l'inégalité de traitement entre les bénéficiaires de prestations complémentaires et les contribuables avec le même revenu, mais sans prestations complémentaires. Vous parlez d'inégalité de traitement, alors juridiquement c'est vrai, ce sont les juristes qui le confirment, il n'y a pas inégalité de traitement parce que les situations comparées ne sont pas identiques étant donné que la source de revenus est tout à fait différente parce qu'on a uniquement l'exonération pour les prestations complémentaires et pas pour les autres revenus. Alors, effectivement, selon le Tribunal fédéral, c'est acceptable que les exonérations - et puis il y en a d'autres, il y en a beaucoup d'autres qui ont été citées par vous - prévues par la législation, ont pour conséquence finalement que la charge fiscale peut être différente bien que les capacités contributives soient identiques selon la part que représente le revenu exonéré dans l'ensemble des revenus. Alors, ce qui est déterminant, c'est l'origine des revenus, si on a des prestations complémentaires ou pas. Et le Tribunal fédéral dit clairement: on ne peut en déduire que tous les autres revenus doivent également être exonérés à concurrence du montant des prestations complémentaires malgré la recommandation du Conseil fédéral. Alors, les juristes sont d'avis qu'on va violer la loi fédérale d'harmonisation si on exonère autre chose que les prestations complémentaires.

C'est pourquoi l'Etat du Valais a choisi une autre formule, soit le rabais, la déduction spéciale en faveur des contribuables à revenus modestes. Aujourd'hui, tous les revenus modestes jusqu'à 11'160 francs ne sont pas imposés; au-delà, ils ont des rabais par étapes jusqu'à 31'000 francs. Aujourd'hui, c'est à peu près 42'000 contribuables en Valais qui bénéficient de cette déduction parce qu'ils ont un revenu très modeste.

Alors, si les motionnaires demandent d'augmenter la déduction existante de ces revenus modestes, on a fait nos calculs, et Monsieur le député Pierre Contat, je dois quand même corriger, ce n'est pas juste ce que vous alléguiez, les 40 millions sont corrects. Ces 40 millions concernent tous les rabais pour les personnes seules, les familles monoparentales et les couples mariés. Et là, on est 100% sûr que cela fait 40 millions. Par contre, ce dont vous, vous avez parlé, ce sont les 10 millions au canton et les 10 millions aux communes, soit 20 millions au total, la moitié, c'est sans les couples, ce qui était dans la réponse de M. Bida Albrecht hier, donc sans les couples mariés parce que là de toute façon on pense qu'on ne devrait pas donner parce que de toute façon ils sont en dessus. Sans les couples mariés, on aurait 20 millions, c'est correct, mais avec les couples mariés, selon la réponse du Conseil d'Etat, c'est 40 millions au total. Alors, nous, on a pensé qu'il n'était pas opportun d'augmenter ces déductions parce que de toute façon on a aussi la remise d'impôts dont ces personnes peuvent profiter. Et, dans le cadre de cette procédure de remise d'impôts, tous les revenus, y compris les prestations complémentaires, sont pris en considération.

Alors, nous, on est de l'avis que c'est vraiment une bonne intention, cette motion, vous voulez traiter de manière équivalente les contribuables, et on comprend aussi, moi non plus je ne comprends pas pourquoi certains avec les mêmes capacités contributives doivent payer plus que les autres, mais c'est un problème du système de l'exonération. Et j'avoue, Madame la députée (suppl.) Marie-Paul Bender, que le Conseil d'Etat n'a peut-être pas compris d'une manière idéale la volonté des auteurs de cette motion parce que vous avez

maintenant clairement dit et puis hier on a eu l'occasion de se parler au téléphone, vous avez l'idée d'augmenter le seuil avant toutes déductions fiscales, ça veut dire que ce que vous voulez finalement, c'est que tous les Valaisannes et Valaisans avec des revenus faibles jusqu'à un montant x ne paient pas d'impôt. Pourquoi pas? Cela, on peut l'examiner mais, à mon avis, ce n'est pas la comparaison avec des rentiers AI, AVS avec ou sans prestations complémentaire, c'est autre chose, ça veut dire qu'on aimerait exonérer tous les bas revenus jusqu'à un certain montant de toute imposition.

Moi, comme je vous l'ai dit hier, je fais volontiers examiner: est-ce que ça c'est une politique sociale du canton du Valais, mais ce n'est pas, à mon avis, ce qui a été demandé par la motion. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion.

Si vous voulez l'autre question: faire examiner, pourquoi ne pas transformer en postulat et on pourra le faire dans le cadre de la RFFA qu'on est en train de faire, ou bien déposer une autre motion. Moi, je trouve que ce n'était pas cela qui a été demandé par cette motion. C'est pourquoi, malheureusement, du point de vue juridique, théorique peut-être, on doit vous proposer le rejet de la motion mais je comprends votre idée de base pour les pauvres, là on pourrait éventuellement faire plus d'exonérations, mais c'est une autre question à mon avis.

**Bender Marie-Paul**, députée (suppl.), AdG/LA

Je remercie le conseiller d'Etat.

On propose de changer cette motion en postulat. Je ne vois pas très bien pourquoi puisque vous avez déjà fait toute l'analyse, en un coup de téléphone vous dites déjà que c'est possible.

En plus, juste une correction matérielle: on ne demande pas l'exonération mais l'imposition minimum parce qu'on trouve normal que toute personne contribue aux charges mais vraiment avec les 10 francs ou les 50 francs puisque ça va augmenter. Donc, cela peut être discuté.

Je ne vois pas la différence de transformer, si cette motion est acceptée, ça sera discuté avec le Service des contributions, ça reviendra dans ce Parlement et on discutera simplement de ce seuil.

Ce qu'on avait demandé, c'était un exemple en procédant avec des déductions mais s'il y a une autre méthode de calcul toute simple qui est simplement d'élever le seuil avant les déductions, elle est très simple à mettre en place cette motion.

Donc, je vais conserver la motion et puis j'aimerais bien que ce Parlement ait compris et qu'il la soutienne parce qu'elle est tout à fait réalisable en l'état.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la députée (suppl.).

Encore une correction demandée par le député Pierre Contat.

**Contat Pierre**, député, UDC

Oui, merci.

Monsieur le conseiller d'Etat Roberto Schmidt, effectivement, peut-être comme je me suis exprimé avant, vous avez mal compris, je n'ai pas dit que c'était faux les 40 millions ou les 20 millions en fonction de la réponse. C'était pour étayer mon dernier argument qui disait qu'on s'est très mal compris chaque fois sur la base de calculs. Effectivement, une fois on prend les couples mariés, enfin avec déductions, sans déductions, etc.

Donc, le but c'était vraiment de dire ce que vient d'expliquer Mme la députée (suppl.) Marie-Paul Bender, c'est la base de calcul et puis ce n'est pas une exonération totale, c'est l'exonération effectivement minimum.

Alors si je me suis mal exprimé, mon but ce n'était pas de dire que, dans votre service, on ne sait pas faire des calculs, c'était vraiment la question de la base.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Je vous pose la question: est-ce que quelqu'un s'oppose au postulat?

Nous avons compris que Mme la députée (suppl.) Marie-Paul Bender a accepté la position...

(...)

Alors pas de transformation.

Nous allons donc voter sur cette motion dans le sens de l'auteure.

Motion 1.0253 / Motion 1.0253

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion qui est transmise pour exécution au Conseil d'Etat.

### **5. Postulat PDCB, par Bruno Moulin et Joachim Rausis: Déductions fiscales pour les économies d'énergie (14.09.2018) 1.0267**

Postulat PDCB, durch Bruno Moulin und Joachim Rausis: Steuerabzüge für Energiesparmassnahmen (14.09.2018) 1.0267

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.12.2018)

Entwicklung (12.12.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

En préambule, wir haben Besuch der Lernenden der Fachangestellten Gesundheit der Berufsfachschule Oberwallis Visp mit Herrn Jürgen Sarbach. Herzlich willkommen und einen schönen Tag!

*(Applaus)*

Ce postulat est accepté et transmis pour exécution au Conseil d'Etat.

**Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)**

**Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)**

6. Postulat PLR, par Sonia Tauss-Cornut, Xavier Mottet et Moreno Centelleghé: Demande d'audit externe au Service des contributions (12.12.2018) **1.0277**  
Postulat PLR, durch Sonia Tauss-Cornut, Xavier Mottet und Moreno Centelleghé: Externes Audit der kantonalen Steuerverwaltung (12.12.2018) **1.0277**  
Texte déposé  
Hinterlegter Text

**Tauss-Cornut Sonia**, députée, PLR

Un service qui a le privilège d'être la première ressource financière de l'Etat (1,341 milliard de recettes en 2018) mérite qu'on s'y attarde et que l'on y prenne soin. C'est le vœu du PLR et le but de ce postulat.

L'objectif de l'audit demandé par ce postulat est de:

- vérifier la conformité aux exigences des référentiels du service (normes, textes réglementaires, cahiers des charges), vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles (procédure, instructions) soient établies, connues, comprises et appliquées;
- vérifier l'efficacité du domaine audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs;
- identifier les pistes d'amélioration et des recommandations pour conduire le service vers des optimisations possibles;
- *in fine*, contrôler les bonnes pratiques observées pour encourager les équipes et capitaliser ces pratiques dans le service.

Au 31 décembre 2018, seulement 30% des personnes physiques indépendantes ont été taxées et 80% des personnes physiques dépendantes. Environ 4'000 contribuables viennent annuellement s'établir en Valais et environ 1'000 sociétés prennent leurs quartiers dans le canton. Avec l'entrée en vigueur de l'échange automatique des données depuis septembre 2018, la charge de travail va encore augmenter.

Des demandes récurrentes sont faites pour augmenter l'effectif de ce service. Trois postes ont été attribués en 2018 et, selon le chef du département, 11 EPT devraient être octroyés afin de combler le retard et d'être efficaces.

L'augmentation de personnel n'est peut-être pas le seul facteur permettant d'améliorer la performance de ce service. Seul un audit externe établi par des personnes externes à l'Etat pourra examiner ce fonctionnement, cela dans la plus grande objectivité et neutralité possible.

Le Parlement a la responsabilité d'offrir à la population valaisanne une image sans faille des services de l'Etat, ainsi qu'un fonctionnement optimal, cela dans l'intérêt de tous, y compris des collaborateurs.

L'audit fournira les outils nécessaires au chef du département afin qu'il puisse prendre les décisions adéquates afin d'optimiser le Service des contributions et de proposer au Parlement d'éventuelles mesures correctives.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

**Kuonen Manfred**, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Postulanten fordern ein externes Audit, um die Funktionsweise der hauptsächlichen Einnahmequelle des Staates Wallis zu optimieren.

Wir haben Zweifel, ob das externe Audit zum jetzigen Zeitpunkt das richtige Instrument ist. Die Steuerverwaltung weist Rückstände auf, das ist bekannt. Weshalb kommt es aber zu diesen Rückständen? Das ist hier die Gretchenfrage.

Liegt es an der Effizienz und der Effektivität der Steuerverwaltung? Das würde bedeuten, dass die Steuerverwaltung nicht die richtigen Dinge tut. Komplizierte Abläufe,

falsche Prioritäten und intransparente Arbeitsmethoden hätte. In einem solchen Fall könnte ein externes Audit tatsächlich etwas Licht ins Dunkel bringen. Ist es aber nicht so, dass die Steuerverwaltung jährlich mehr Dossiers zu bearbeiten hat? Die Rückstände können daher auch in der Arbeitsquantität begründet sein. Das würde bedeuten, dass der Arbeitsaufwand pro Person nicht mehr leistbar ist. Die Dotation des Personals in der Steuerverwaltung ist auch schon mehrere Male hier in der Budgetdebatte ein Thema gewesen.

Es existieren doch Studien und Audits und interkantonale Vergleiche, die über den Arbeitsaufwand pro Zeiteinheit in der Steuerverwaltung Auskunft geben. Wir sollten diese Zahlen doch vorerst zur Kenntnis nehmen, bevor wir ein teures externes Audit in Auftrag geben. Es könnte ja tatsächlich auch sein, dass das Personal in der Steuerverwaltung unterdotiert ist. Und dann lösen wir das Problem mit einem externen Audit auch nicht.

Effizienzbestrebungen sind in der Vergangenheit durchgeführt worden und auch aktuell sind Bemühungen und Massnahmen, die Arbeitsabläufe optimaler zu gestalten, im Gange. Die Wirksamkeit dieser Massnahmen wäre zu analysieren und Schlussfolgerungen daraus zu ziehen, bevor ein externes Audit in Auftrag gegeben wird.

Wir sind nicht grundsätzlich gegen ein externes Audit. Wir finden aber, dass die vorhandenen Angaben zuerst zur Kenntnis genommen werden sollten, bevor ein Audit in Auftrag gegeben wird. Wir haben alle ein Interesse daran, eine gut funktionierende Steuerverwaltung zu haben. Diese ist schliesslich für die Einnahmen des Staates verantwortlich.

In diesem Sinne ist die CSPO zum jetzigen Zeitpunkt gegen das Postulat.

**Fauchère Cyrille**, député, UDC

Le postulat qui nous est proposé demande au Conseil d'Etat de mettre sur pied un audit externe du Service des contributions.

Le principe de contrôle d'un service de l'Etat en vue d'améliorer ses structures et d'optimiser ses moyens est un bon principe. Néanmoins demander l'appui d'un auditeur externe, c'est faire fi des outils dont nous disposons déjà au sein des mécanismes de contrôle de l'Etat. En effet, le postulat dans ses demandes court-circuite les travaux d'une commission de haute surveillance, la commission des finances en l'occurrence. Si de sérieux griefs sont à reprocher au Service des contributions, c'est à la commission des finances de les lister de manière détaillée et d'ordonner leur résolution sans délai.

Le mandat externe va engendrer une charge financière très importante et son contour sera défini par le Conseil d'Etat qui n'aura peut-être pas les mêmes préoccupations que les postulants, voire que ce Parlement.

Le groupe UDC du Valais romand souhaite donc qu'un mandat formel soit octroyé à l'Inspection cantonale des finances et que le cahier des charges de ce contrôle soit rédigé par la commission des finances.

En l'état, nous combattons ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Postulat 1.0277 / Postulat 1.0277

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 60 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat.

7. Motion Bastien Forré (suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Mischa Imboden (suppl.), CVPO, et Julien Monod (suppl.), PLR: Pour un véritable audit du compte de l'Etat par l'Inspection cantonale des finances (14.12.2018) **1.0278**

Motion Bastien Forré (Suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Mischa Imboden (Suppl.), CVPO, und Julien Monod (Suppl.), PLR: Prüfung der Staatsrechnung durch das kantonale Finanzinspektorat (14.12.2018) **1.0278**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Guex Jean-Pierre**, député, PDCB

Le groupe PDCB n'est pas convaincu par la pertinence de cette motion.

Nous ne voyons pas ce qu'une révision formelle par l'Inspection des finances peut apporter de plus par rapport au système actuel. En fait, nous avons de la peine à comprendre pourquoi les règles et les pratiques actuelles ne sont pas suffisantes. L'Inspection des finances fonctionne bien. Chaque année, son rapport nous apporte une multitude de renseignements fort intéressants sur le fonctionnement de l'Etat et des institutions.

Bien entendu, l'Inspection des finances aurait les capacités et les compétences de finaliser une révision formelle des comptes de l'Etat. Cependant, nous voyons un gros inconvénient d'ordre formel: le Conseil d'Etat étant l'autorité de nomination du chef de l'Inspection des finances, il n'y aurait pas d'indépendance formelle pour réaliser cette révision. Certes, nous savons tous que, en fait, l'Inspection des finances, dans son fonctionnement actuel, pourrait le faire, a pratiquement l'indépendance pour cela, mais l'indépendance doit aussi exister juridiquement sur le plan formel. En d'autres termes, il faut non seulement l'indépendance mais également l'apparence de l'indépendance et, comme le Conseil d'Etat est autorité de nomination, il n'y a, à notre sens, pas d'indépendance théorique.

C'est pour cela que nous vous proposons de rejeter cette motion.

Merci.

**Forré Bastien**, député (suppl.), PLR

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton a été élaborée en 1980. Celle-ci a connu quelques ajustements mineurs depuis son entrée en vigueur. La dernière en date: en 2008.

Cette loi précise que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil le compte annuel, le rapport de gestion et le message l'accompagnant. Il est ensuite de la responsabilité du Grand Conseil d'examiner les comptes de l'Etat, le rapport de gestion et de délibérer sur leur approbation.

L'article 45 de cette loi précise les tâches du contrôle de l'Inspection des finances et notamment celle de contrôler, sur le plan fiduciaire, l'ensemble de la gestion financière et l'établissement des comptes de l'Etat.

Il est, ensuite, précisé à l'article 50 que l'Inspection des finances consigne par écrit le résultat de toutes ses investigations et transmet ses rapports directement au Conseil d'Etat, à la présidence des commissions des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les bases légales de l'Inspection des finances sont aujourd'hui précisées à travers 8 articles de loi. Chers collègues, vous entendez bien, 8 articles de loi seulement, tenant sur un peu moins de 3 pages. J'ai parcouru plusieurs fois ces articles et, hormis la mention de contrôler sur le plan fiduciaire l'ensemble de la gestion financière du canton, il n'est fait aucunement référence aux normes de la profession ou à un quelconque référentiel.

Les normes de la profession sont aujourd'hui synthétisées dans ce livre, que je vous montre, plus de 900 pages, dont la dernière parution date de 2013, soit plus de 33 ans après l'entrée en vigueur de cette loi qui définit le rôle de l'Inspection des finances. Comme vous

pouvez le voir, les règles à appliquer dans le cadre d'un audit ont été développées de manière significative suite notamment aux nombreux scandales rencontrés dans la profession, le dernier en date: l'affaire CarPostal qui touche notre canton de plein fouet. Les autres cantons romands n'ont pas attendu pour modifier leurs bases légales et aujourd'hui les Grands Conseils genevois et vaudois reçoivent un rapport en conformité avec les normes actuelles de la révision. Il est notamment rappelé dans le rapport quelles sont les responsabilités de chacun dans le cadre des comptes afin que le Grand Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur la base d'une recommandation des comptes en bonne et due forme émise par l'instance en charge du contrôle. De notre côté, les instances reçoivent un rapport détaillé de la part de l'Inspection des finances, mais la responsabilité demeure dans les mains du Grand Conseil et, de notre côté, nous ne recevons aucune recommandation d'approbation des comptes conformément aux principes de la profession, alors qu'il est clairement défini qu'il est du ressort du Grand Conseil d'approuver les comptes annuels.

Chers collègues, cette motion a été coécrite par des professionnels de l'audit et de la révision des comptes. Nous sommes certainement plus sensibles que bon nombre d'entre vous au rôle de l'Inspection des finances et surtout au type de rapports émis par cette instance. A l'instar des rapports émis dans les communes valaisannes par des fiduciaires indépendantes, nous pourrions imaginer de recevoir un rapport succinct avec une recommandation d'approbation des comptes de la part de l'Inspection des finances et un rapport détaillé à l'intention du Conseil d'Etat et des commissions de gestion et des finances avec le résultat de leurs travaux.

L'objectif de cette motion n'est nullement d'ôter les responsabilités à la commission des finances qui a toute sa légitimité dans le controlling mais d'offrir à l'Inspection des finances les bases légales adéquates et en ligne avec les exigences actuelles de la profession afin de bénéficier d'une assurance supplémentaire quant à la qualité des informations financières fournies.

Pour les personnes qui argumenteront sur le fait que cela donnera du travail supplémentaire à l'Inspection des finances, c'est totalement erroné de le supposer. L'Inspection des finances réalise déjà un travail conséquent et de qualité sur les comptes annuels. L'objectif de cette motion est de valoriser son travail et de se conformer aux exigences actuelles de la profession.

Un dernier élément que nous souhaitons encore préciser et qui a été relevé par le député Jean-Pierre Guex concerne la fameuse indépendance. Le travail de l'organe de révision, même s'il est réalisé par des employés de l'Etat, peut être effectué en totale indépendance. La révision des comptes du canton de Vaud est également réalisée par le contrôle cantonal des finances qui, par ailleurs, confirme dans son rapport disposer de l'autonomie et de l'indépendance nécessaire dans le cadre de son travail.

En conclusion, je soulignerai qu'il s'agit avant tout d'une motion à caractère technique amenée par des professionnels et aucunement d'une motion à caractère politique. Celle-ci permettra uniquement de valoriser le travail de l'Inspection des finances et d'assurer une qualité d'information supérieure au Grand Conseil dans le cadre des tâches qui lui sont attribuées et notamment dans le cadre de l'approbation des comptes.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

#### **Kuonen Manfred**, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Motionäre fordern eine Prüfung der Staatsrechnung gemäss Gesetzesvorschriften und Schweizer Prüfungsstandards. Der Vorstoss hat uns etwas irritiert, da wir schon der Meinung sind, dass der Grosse Rat mit den Jahresberichten des Finanzinspektorats ein gesetzeskonformes Kontrollinstrument hat.

Das Finanzinspektorat ist das oberste kantonale Verwaltungsorgan der Finanzaufsicht. Im Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle vom 24. Juni 1980 sind in 55 Artikeln deren Aufgaben, Zuständigkeiten,



Kontrollbereiche und Dokumentationen geregelt. Insbesondere der Artikel 45 des FHG äussert sich zu den Kontrollaufgaben. Namentlich erwähnt er:

- die treuhänderische Überprüfung,
- die technische Organisation,
- die zweckmässige Verwendung,
- die Überprüfung der Buchhaltung und
- die Kontrolle des Leistungsauftrags.

Unserer Meinung nach sind hier die treuhänderischen Standards mehr als eingehalten. Gemäss Organigramm des Finanzinspektorats sind die Mitarbeitenden alle zugelassene Revisionsexperten, welche über Erfahrung und Kompetenz in ihrem Beruf verfügen.

Mit Blick auf die Jahresberichte des Finanzinspektorats, welche gewöhnlich um die 40 Seiten umfassen, hat der Grosse Rat eine Entscheidungsgrundlage, die es ihm ermöglichen sollte, über die Genehmigung der Staatsrechnung entscheiden zu können.

Die Motionäre verlangen auch, dass die geforderte Revision durch das Finanzinspektorat durchgeführt wird. Uns ist nicht ganz klar, welchen Mehrwert sich die Motionäre erhoffen. Daher würde uns die Stellungnahme des Staatsrats interessieren.

Wenn die Motion in ein Postulat umgewandelt würde, könnten wir dies unterstützen. Eine Motion lehnen wir ab.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député (suppl.).

La demande a été faite d'une transformation de la motion en postulat.

Je pose la question aux auteurs.

(...)

La réponse étant négative, nous allons donc voter sur cette motion.

Motion 1.0278 / Motion 1.0278

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 75 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 48 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté cette motion.

(Transmise pour réponse au Conseil d'Etat.)

8. Postulat SVPO, par Fabian Zurbriggen, Michael Graber, Pascal Salzmann et André Imstepf (suppl.): Répercussions de la Stratégie informatique sur les ressources humaines (14.12.2018) **1.0279**

Postulat SVPO, durch Fabian Zurbriggen, Michael Graber, Pascal Salzmann und André Imstepf (Suppl.): Chancen und Auswirkungen der IT-Strategie im Personalwesen (14.12.2018) **1.0279**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Zufferey Philomène**, députée (suppl.), PDCC

Je vous rappelle que la mise en œuvre de la Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais a débuté il y a 4 ans.

La Stratégie informatique a été mise en place initialement pour, dans les priorités, rattraper un retard conséquent en modernisant l'équipement informatique devenu obsolète qui faisait courir un risque majeur au fonctionnement de l'Etat. Cette phase est terminée. Les autres phases sont en cours de réalisation comme la recherche d'efficacité de la fonction informatique, la recherche de convergence et de simplification des portefeuilles technologiques, pour aboutir à la digitalisation de l'Etat. Cette stratégie adopte une approche pragmatique et sélective adéquate pour conduire cette profonde transformation.

A priori, elle n'a pas pour but de faire des économies de personnel. Bien au contraire, il a fallu engager plusieurs spécialistes en informatique pour développer et encadrer ces nouveaux processus. Donc, globalement, les économies de personnel risquent de ne pas être évidentes et il est de toute façon trop tôt pour estimer des économies dans ce domaine. Les chiffres parleront d'eux-mêmes dans la suite du projet.

Je vous cite un exemple: le Département des finances et de l'énergie a lancé actuellement une analyse de ses structures (programme Efficience +) qui a comme but de pouvoir dégager des ressources supplémentaires de l'ordre de 15%. Ce Parlement devrait plutôt encourager les autres départements à suivre l'exemple du DFE afin d'augmenter l'efficacité de l'Etat.

La Stratégie informatique ne veut pas forcément dire suppression d'emplois. C'est pourquoi le groupe PDCC combat ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

**Carron Florentin**, député, PDCB

Comme l'a rappelé ma préopinante, ce Parlement a décidé en novembre 2015 de consacrer d'importantes ressources à une Stratégie informatique sur une dizaine d'années (rattrapages divers, consolidation des systèmes, mise en place d'une cyber-administration).

Aujourd'hui, alors que les effets bénéfiques de la stratégie commencent à être perceptibles, les postulants demandent un listing des économies découlant du processus.

La stratégie participe d'une volonté de modernisation de l'Etat de consolidation des systèmes et de sécurité informatique en général. Les avantages sont multiples, par exemple le guichet électronique dans l'administration ou la numérisation des dossiers de mise à l'enquête dans le domaine de la construction.

Donner suite à la demande des postulants, c'est accepter que le Conseil d'Etat consacre ces énergies à un surplus de tâches administratives qui l'éloigne du but recherché.

Ainsi, nous vous invitons, vous l'aurez compris, à refuser ce postulat en contradiction avec les décisions prises par ce Parlement.

Merci de votre refus.

**Kessi Praz Maude**, députée (suppl.), Les Verts

Pour le groupe des Verts, il paraît inopportun de mettre en parallèle une Stratégie informatique avec une réduction des ressources humaines. En effet, nous estimons que souvent plus d'informatique ne permet pas de réduire forcément la charge de travail mais plutôt de déployer les ressources à disposition pour justement effectuer la charge de travail dédiée à l'administration.

Il est clair pour nous que les tâches qui sont confiées à l'administration évoluent et que la gestion des ressources humaines doit être dynamique et qu'on puisse redéployer les ressources au bon endroit pour effectuer judicieusement ces travaux. Mais, comme je l'ai dit, il nous paraît tout à fait inopportun de faire figurer dans un rapport annuel du Conseil d'Etat les demandes proposées dans le postulat qui nous est soumis.

Nous allons donc combattre ce postulat.

Merci.

**Zurbriggen Fabian**, Grossrat, SVPO

Diesen Bericht zum Fortschritt der kantonalen IT-Strategie erhalten wir jährlich, und wie wir alle wissen, soll diese Strategie - wie auch Herr Carron, Frau Zufferey und Frau Kessi Praz gesagt haben - für mehr Sicherheit und Stabilität des IT-Systems sorgen. Das ist allen klar.

Aber andererseits soll diese IT-Strategie auch Arbeitsabläufe vereinfachen, soll durch Synergien Kosteneinsparnisse erlauben. Das sollte doch auf der Hand liegen. Wenn wir die Entwicklung anschauen in der Privatwirtschaft, dann ist es eine sehr wichtige Treibkraft, um IT-Strategien umzusetzen, selbstverständlich, um Arbeitsprozesse zu vereinfachen. Wenn man Arbeitsprozesse vereinfacht, heisst das, dass weniger Personal gebraucht wird. Wir haben einen stetigen Anstieg des Personals im Staat, und hier bietet sich uns die beste Möglichkeit, durch vereinfachte Prozesse nicht unnötig Personal zu beschäftigen und von diesem Nutzen, der uns die IT-Strategie bringt, auch zu profitieren. Und das lehnen Sie ab? Das erstaunt mich!

Ich bin dafür, dass wir bei dieser Umsetzung der IT-Strategie, die unsere... Die SVPO spricht sich dafür aus, dass man sich daran orientiert, dass man einen Leitfaden hat, dass man dies als wichtigen Aspekt bei der Umsetzung der IT-Strategie berücksichtigt, damit man in Zukunft davon profitieren kann. Sonst gehen wir in alter Gewohnheit unmerklich weiter, ohne von dem Nutzen dieser IT-Strategie profitieren zu können. Dann werden diese Investitionen viel zu hoch, dann hätten wir sie nicht so hoch ansetzen sollen.

Daher fordert die SVPO den Staatsrat auf, diesen wichtigen Aspekt bei der Planung stärker zu berücksichtigen und uns im Bericht darüber zu informieren, wo Stellen abgebaut und wo ein Personalausbau gestoppt werden kann und welche Prozesse vereinfacht werden können.

Besten Dank für Ihre Unterstützung.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Oui, avoir plus d'efficience dans le fonctionnement de l'Etat, c'est un des grands enjeux de ce projet informatique de réforme générale de l'informatique de l'Etat du Valais.

Très souvent, le groupe UDC du Haut notamment se plaint que le Conseil d'Etat est trop généreux et distribue trop de EPT à chaque budget et ici ce que vous demandez, en fait, c'est de consacrer du temps, de prendre du temps des employés du projet informatique pour qu'ils fassent des calculs pour savoir combien potentiellement ça pourrait réduire le nombre d'employés d'Etat avec cette Stratégie informatique. Donc, vous allez demander des ressources supplémentaires. Au prochain budget, on mettrait combien de EPT supplémentaires pour calculer le nombre de places que la Stratégie informatique permettrait d'économiser? Il y a ici une certaine incohérence que je tenais à relever.

Finalement, la question que je me pose, très concrète là-dedans, c'est comment établir ce type de calcul? Si sur la feuille et en théorie, c'est bien joli de dire: ouais, l'informatique, facile, ça va réduire un poste là, un poste là et un poste là, très concrètement, je vous demande d'expliquer comment vous allez entreprendre ces calculs.

Ça ne me paraît pas très sérieux et le groupe AdG/LA va clairement refuser ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

**Kuonen Manfred**, Grossrat (Suppl.), CSPO

Der Grosse Rat hat die Informatikstrategie angenommen, und wir sind mitten in der Umsetzung. Der Grosse Rat hat sich eingehend mit dem Nutzen und dem Mehrwert der IT-Strategie auseinandergesetzt.

Analysen und interkantonale Vergleiche sind gemacht worden. Ich möchte nur daran erinnern, dass die Ausgaben des Staates Wallis für die Informatik vor der IT-Strategie beispielsweise bei 56 Franken pro Einwohner und Jahr betragen haben - der schweizerische Durchschnitt dagegen lag bei 137 Franken.

Der technologische Fortschritt und die digitale Transformation machen auch vor der Verwaltung nicht halt. Um auch in Zukunft effizient und effektiv zu bleiben, hat der Kanton Wallis eine Informatikstrategie entwickelt. Dies ist ein Hilfsmittel und dient gerade der Effizienz- und der Effektivitätssteigerung. Nicht nur Abläufe werden automatisiert, IT-Systeme erneuert, sondern es werden auch Aufgabenbereiche und Arbeitsgewohnheiten durch die IT-Strategie überdacht.

Deshalb scheint uns die Stossrichtung des Postulats zu einseitig zu sein. Es geht nicht nur darum, Personal einzusparen, sondern es geht darum, fit für die Zukunft zu bleiben. Die komplexer werdenden Aufgaben des Staates auf einfache Art und Weise bewältigen zu können, ist das Ziel der IT-Strategie.

Zudem scheint es uns eine falsche Botschaft nach aussen zu sein, dass wir aufgrund von IT-Hilfsmitteln Personal abbauen wollen. Es ist gerade der Inhalt der IT-Strategie, Effizienz und Effektivität für die Verwaltung von morgen zu steigern. Dieser Fortschritt wird in den Jahresberichten ausführlich rapportiert, was uns als genügend erscheint.

In diesem Sinne lehnen wir das Postulat ab.

#### **La présidente**

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Nous allons donc voter.

Postulat 1.0279 / Postulat 1.0279

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 75 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat.

#### **Traitement: Présidence**

#### **Behandlung: Präsidium**

9. Interpellation AdG/LA, par Blaise Carron: «Les 41 du Matin» et le pluralisme des médias, quelle est la position du Conseil d'Etat? (11.12.2018) **6.0097**

Interpellation AdG/LA, durch Blaise Carron: Stellenabbau beim «Le Matin» und Medienpluralismus: Wie sieht der Standpunkt des Staatsrates aus? (11.12.2018) **6.0097**

Texte déposé

Hinterlegter Text

#### **La présidente**

Monsieur le président du Gouvernement, vous avez la parole pour la réponse.

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Cette interpellation fait référence à la disparition du journal Le Matin sous la forme imprimée.

Le Conseil d'Etat, soucieux du maintien de la diversité médiatique, regrette la transformation d'un titre qui occupait une place importante dans le paysage médiatique romand et qui existait depuis plus de 100 ans.

En réponse aux questions posées dans cette interpellation, le Conseil d'Etat précise qu'il ne lui appartient pas de confirmer ou non si des journalistes ou d'autres employés valaisans font partie des «41 du Matin», ces termes font référence aux personnes ayant perdu leur emploi dans le cadre de l'abandon par l'éditeur Tamedia de la version imprimée du journal.

Le siège de ce quotidien étant situé dans le canton de Vaud, il n'appartient pas au Conseil d'Etat valaisan d'entreprendre d'éventuelles démarches pour favoriser la conclusion d'un plan social entre Tamedia et les employés licenciés. Les éventuelles personnes inscrites, par contre, au chômage dans notre canton peuvent, c'est clair, pour leur part, bénéficier des prestations offertes par les ORP dans le cadre fixé par la législation applicable.

Début juillet 2018, le Gouvernement vaudois a conduit un processus de médiation avec Tamedia. Alors, le Conseil d'Etat valaisan, par contre, n'a pas été informé de cette démarche par les collègues vaudois. Dans le respect également des compétences cantonales, le Conseil d'Etat n'a pas lui-même eu des contacts avec Tamedia à ce sujet.

Le Gouvernement valaisan est attaché au maintien d'une presse indépendante et de qualité. En cas de besoin, il fera appel aux différents moyens à sa disposition.

Alors, la question d'une aide directe ou indirecte aux médias étant de compétence fédérale, l'Etat du Valais veille, dans le cadre des réponses qu'on fait aux consultations fédérales, à ce que la qualité et la diversité des médias soient prises en compte. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait lors de la consultation au sujet de la loi sur les médias électroniques, où il a clairement défendu les radios et les télévisions régionales, l'Agence Télégraphique Suisse ainsi que le principe d'une aide plus importante pour la presse écrite.

Cette thématique fait également l'objet de discussions régulières au sein de différentes conférences intergouvernementales auxquelles le canton du Valais participe et, en tant que président de la CGSO (Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale), je peux vous confirmer qu'on a plusieurs rencontres avec Tamedia, avec les agences et avec la presse écrite, et puis qu'on essaie toujours aussi auprès du Conseil fédéral de les aider, de recevoir une aide plus importante aussi pour la presse écrite.

## **10. Entrée en matière**

Initiative parlementaire 7.0084: «Lignes THT: les travaux ne peuvent démarrer qu'à la finalisation de la planification de détail»

### **Eintretensdebatte**

Parlamentarische Initiative 7.0084: «Höchstspannungsleitungen: keine Arbeiten vor Abschluss der Detailplanung»

Décret (tableau synoptique)

Dekret (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

**Melly Blaise**, député, UDC

L'initiative parlementaire au sujet des lignes à très haute tension avait connu un dépôt peu ordinaire, étant la première et seule initiative considérée comme urgente par le Bureau du Grand Conseil. Elle a été motivée par des révélations qu'un grand nombre de pylônes à construire posaient problème d'un point de vue sécuritaire.

Cette initiative extraordinaire fait maintenant l'objet d'un rapport presque autant extraordinaire de la commission économie et énergie. En effet, en sus du rapport traditionnel, plus de 350 pages de documents ont été rendues publiques à ce sujet. La commission a travaillé dans plusieurs directions pour comprendre la situation actuelle et le processus qui a abouti à cette situation, et pour conclure avec des recommandations et une proposition législative.

Au nom du groupe UDC, j'aimerais mettre en exergue 3 éléments importants dans ce rapport avant de présenter nos conclusions.

Premièrement, l'avis de droit du professeur Etienne Poltier est catégorique: Les cantons ne disposent plus d'aucune compétence législative dans le domaine des lignes à très haute tension. Ils n'ont également plus la moindre compétence dans l'application de la loi et dans l'exécution des décisions du Tribunal fédéral. C'est l'Inspection fédérale des installations à courant fort, dit ESTI suivant les initiales allemandes, qui surveille les travaux. Nous regrettons, naturellement cette disparition progressive du fédéralisme qui voit Berne décider du nombre de mètres carrés constructibles et de l'emplacement des pylônes dans notre canton. Nous ne comprenons pas que la même autorité, qui est des plus tatillonne quand il s'agit d'autoriser de restaurer un mayen par exemple, qui demande des formulaires à n'en plus finir pour construire une cabane de jardin, autorise par contre la construction de pylônes de 90 mètres de haut sans la moindre planification de détail. Certains pylônes sont même construits en zone rouge sans que les mesures de protection soient planifiées, celles-ci viendront plus tard, nous devons simplement faire confiance aveuglément à Swissgrid. Nous regrettons tout cela mais nous devons constater que cela relève du droit fédéral et que nous ne pourrions pas le modifier aujourd'hui ici.

Deuxièmement, le rapport de la commission révèle le lien entre la ligne à très haute tension et la troisième correction du Rhône. En effet, une quinzaine de pylônes sont actuellement en construction le long du Rhône entre Chamoson et Les Iles. Ces pylônes devraient théoriquement être démontés, puis reconstruits plus loin lorsque le Rhône sera élargi. La décision du Tribunal fédéral demande à Swissgrid de définir un corridor pour la nouvelle ligne mais ce corridor ne pourra être défini que lorsque le projet R3 sera défini. Donc, pour l'instant, Swissgrid renvoie la patate chaude à R3 en invoquant la lenteur du projet qui n'a pas encore été mis à l'enquête mais une fois que le projet R3 aura été mis à l'enquête, Swissgrid devra commencer une nouvelle mise à l'enquête pour déplacer la ligne. La procédure repartira de zéro. Lorsqu'on sait que la procédure qui a conduit aux travaux actuels a duré 30 ans, nous avons vite compris que le Rhône ne sera pas élargi demain entre Chamoson et Les Iles. Entre nous soit dit, c'est le seul élément réjouissant de ce dossier.

Troisièmement, concernant les 4 pylônes à Grône et le pylône à Crétilons, les nouvelles sont similairement mauvaises. Au début du mois de novembre 2018, le Conseil d'Etat avait envoyé un communiqué dont le titre était «Accord de principe» mais Swissgrid nie cela dans la réponse que nous pouvons lire dans les documents de la commission, je cite: «Aucun accord n'a été signé avec le Conseil d'Etat. Nous avons répondu favorablement à la demande du Conseil d'Etat pour une mise à disposition de notre savoir-faire technique.» La situation est donc la suivante: Swissgrid est en train de construire ces 5 pylônes tels que prévus. Pendant ce temps, le Conseil d'Etat finance pour 250'000 francs une étude concernant le déplacement ultérieur. Quand cette étude sera terminée, si elle se termine favorablement, le Conseil d'Etat devra alors mettre à l'enquête le déplacement des pylônes. Nouvelle mise à l'enquête, peut-être avec une procédure accélérée mais cela n'est pas certain. Et si la mise à l'enquête devait être acceptée dans... 15 ans, alors le canton financera lui-même la

construction des nouveaux pylônes et la démolition des anciens. Les coûts des travaux devraient se monter, selon Swissgrid, à un montant entre 4 millions et 7 millions de francs. Donc, je ne puis m'empêcher de penser que ces pylônes-là ne seront non plus pas déplacés..., mais on garde espoir.

Donc, que devons-nous faire? Devons-nous simplement nous lamenter? Sommes-nous les victimes innocentes de méchants fonctionnaires bernois? Plus pragmatiquement, quelle influence le canton peut-il avoir sur ce genre de procédure? Le professeur Poltier souligne, dans son rapport, à ce sujet l'importance des préavis communal et cantonal. Lors de la mise à l'enquête, l'autorité fédérale compétente doit consulter les communes et le canton concernés; c'est une obligation. Elle doit, ensuite, tenir compte autant que faire se peut de leur avis. Le Tribunal fédéral tient également compte de ces préavis. Et dans le cas de la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis, il faut remarquer que la quasi-totalité des souhaits émis par les autorités cantonales et communales ont été repris dans la décision finale. Donc si la ligne en construction pose problème, c'est parce que le canton et la grande majorité des communes ont, en fait, soutenu le projet lors de la mise à l'enquête. En 2003, 8 communes se sont déclarées favorables sans condition, dont Grône, Chippis, Chalais. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait écrit: «Le tracé choisi est, dans l'ensemble, bien accueilli par les communes et les services consultés.» Plus loin, nouvelle citation: «Le Conseil d'Etat du canton du Valais délivre un préavis favorable à la construction de la ligne.» Swissgrid se réfugie naturellement derrière ces préavis pour défendre son projet.

Plus tard, des années après avoir envoyé ces préavis favorables et alors qu'il était trop tard du point de vue de la procédure juridique, le Conseil d'Etat a demandé d'étudier la possibilité d'enterrer la ligne. L'étude, publiée en 2016, n'est qu'une justification *a posteriori* du préavis donné des années auparavant. Elle prend les paramètres les plus extrêmes pour justifier la décision de ne pas enterrer la ligne. Par exemple, elle requiert, pour la totalité des berges du Rhône, des normes pour le champ magnétique correspondant à l'intérieur des bâtiments. Ainsi, elle arrive à des conclusions négatives pour l'enterrement de la ligne. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, on attend qu'il soit trop tard pour le soigner, ou on fait les deux pour être bien sûr qu'il meure.

En ce qui concerne le futur, les autorités cantonales et communales doivent donc prendre avec le plus grand sérieux ces préavis. Le groupe UDC soutient le contre-projet de la commission économie et énergie de légiférer pour préciser la procédure à suivre. Le but est de pointer l'attention sur l'ultime moment durant lequel nous pouvons influencer sur les décisions fédérales. Il ne faut pas se faire d'illusions, cet article ne va pas avoir le moindre effet s'il n'y a pas de changement d'attitude. Dans ce dossier, nous voyons qu'il y a des lobbies efficaces: un lobby de l'environnement pour défendre les réserves naturelles, un lobby de l'électricité pour défendre les intérêts des producteurs d'électricité. Le Conseil d'Etat doit devenir le lobby du peuple valaisan dans les procédures de consultations fédérales et ne pas se contenter de contrôler si les projets ont suivi les procédures bureaucratiques habituelles.

C'est dans ce sens que nous soutenons l'entrée en matière ainsi que la proposition de la commission économie et énergie.

Je vous remercie pour votre attention.

**Garbely Daniel**, Grossrat (Suppl.), CVPO

Am 11. September 2018 haben verschiedene Fraktionspräsidenten die parlamentarische Initiative «Höchstspannungsleitungen: keine Arbeiten vor Abschluss der Detailplanung» eingereicht. Am 14. September hat schliesslich der Grosse Rat die Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative mit 95 Ja, 15 Nein und 10 Enthaltungen angenommen und damit zur eingehenden Prüfung an die Kommission für Volkswirtschaft und Energie überwiesen. Ich kann mich noch gut an die Debatte erinnern, dies auch darum, weil im Goms zur gleichen Zeit die Masten für die Höchstspannungsleitungen errichtet wurden und die Empörung der Bevölkerung im Goms entsprechend gross war. Für die Bevölkerung von

Gröne schien die damalige Parlamentsdebatte die letzte Hoffnung für eine gütliche Lösung im unermüdlichen Kampf gegen die Höchstspannungsleitung zu sein. Unsere Sprecherin appellierte damals an die Abgeordneten, dass wir die Verpflichtung gegenüber unserer Bevölkerung haben, nach bestem Wissen und Gewissen ehrlich zu sein und nicht Hoffnungen zu schüren, von denen wir schon vorgängig mit grosser Wahrscheinlichkeit davon ausgehen können, dass sie praktisch zum Scheitern verurteilt sind. Die CVPO war grösstenteils gegen die parlamentarische Initiative.

Knapp 8 Monate später, mit 6 Sitzungen der Kommission für Volkswirtschaft und Energie und einem 35-seitigen Rechtsgutachten sind die Hoffnungen, welche die Bevölkerung in die Initiative gehabt hat, verschwunden.

Ich möchte klarstellen, dass die CVPO grösstes Verständnis für die Anliegen der betroffenen Bevölkerung hat. Die CVPO hat sich aber schon während der Debatte kritisch gezeigt und war insbesondere überzeugt, dass mit dieser Initiative der Bau der Höchstspannungsleitung zwischen Chamoson und Chippis nicht verhindert werden kann.

Wenn ich jetzt den Bericht der Kommission und insbesondere die Schlussfolgerung des beauftragten Experten lese, werden unsere kritischen Voten während der Debatte im vergangenen September leider vollumfänglich bestätigt. So ist die Zuständigkeit für die Erteilung von Baubewilligungen für den Bau von Höchstspannungsleitungen und deren Anlagen ausschliesslich beim Bund. Der Kanton hat diesbezüglich keinerlei Rechtsetzungskompetenzen. Auch muss der Bund die kantonalen Bestimmungen - auch Bestimmungen aufgrund von Gefahrenzonen - nicht tel quel umsetzen.

Der Experte kommt zum Schluss, dass die parlamentarische Initiative daher bundesrechtswidrig ist. Der Einfluss des Kantons und der Gemeinden beschränkt sich auf eine Stellungnahme oder Vormeinung im Rahmen des Plangenehmigungsverfahrens, um auf allfällige Naturgefahren hinzuweisen, die für das Projekt problematisch sein könnten. Dies hat der Kanton im Falle der Höchstspannungsleitung Chamoson-Chippis auch gemacht. Auch die Gemeindeverantwortlichen in der Region Goms haben zeitgerecht während des Plangenehmigungsverfahrens ihre Stellungnahmen abgegeben und interveniert.

Die CVPO unterstützt den Gegenentwurf der Kommission für Volkswirtschaft und Energie. Wir sind uns der Wichtigkeit dieser Stellungnahmen und Vormeinungen bewusst, auch darum, weil der Einfluss auf diese einzige Möglichkeit beschränkt ist. Wir sehen es als sinnvoll an, dass bei Vernehmlassungsverfahren für Vorhaben in der Zuständigkeit des Bundes der Staatsrat die Einholung der Stellungnahmen koordiniert und damit den Kanton und die Gemeinden unterstützt.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke.

#### **Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA**

Mal abgesehen von den Oberwalliser C-Parteien hat der Grosse Rat am 14. September 2018 die Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative 7.0084 zur Höchstspannungsleitung Chamoson-Chippis angenommen, und die Initiative zur eingehenden Prüfung an die Kommission VE überwiesen. Natürlich wird alles, was von den Schweizer Strombaronen kommt, von den Oberwalliser C-Parteien fleissig durchgewunken. Sie scheuen sich, hier aktiv Gegensteuer zu geben, stehen sie doch seit Jahrzehnten mit ihren gut bezahlten Verwaltungsratsmandaten in der Knechtschaft der ausserkantonalen Stromgesellschaften, allen voran unser Kollege Aron Pfammatter, der im Verwaltungsrat der BKW sitzt. Und eben diesen Stromgesellschaften gehört ja auch die Swissgrid.

Dutzende Betroffene aus der Region Chamoson haben am 14. September vor dem Grossratssaal gegen die Linienführung demonstriert und ihrem Unmut zu Recht Luft verschafft.



Das von der Kommission VE in Auftrag gegebene Rechtsgutachten zeigt vor allem eins: In Sachen Höchstspannungsleitungen verfügt der Kanton Wallis über keinerlei Rechtsetzungskompetenz. Es zeigt aber auch, dass sich der Kanton aktiver in den ganzen Ablaufprozess einbringen muss und kann. Der Experte spricht sogar von einer Zusammenarbeitspflicht des Kantons. Die Gemeinden scheinen angesichts der grossen Herausforderungen manchmal überfordert zu sein. Erschwerend kommt hinzu, dass sich solche Plangenehmigungsverfahren über einen grösseren Zeitraum hinziehen und sich in dieser Zeit die zuständigen Gemeindebehörden (Personal) verändern, sprich neue Gemeinderätinnen oder Gemeinderäte in das Dossier einsteigen müssen.

Grundsätzlich geht es also um eine bessere Zusammenarbeit der verschiedenen Akteure, die vom Kanton koordiniert werden müssen, welcher seinerseits zur Stellungnahme in der Vernehmlassungsphase verpflichtet wird. Zudem hat der Kanton die Möglichkeit, Beschwerde gegen das Plangenehmigungsverfahren einzureichen, wenn sich die Leitbehörde über seine Meinung hinwegsetzt. Dem Kanton stehen also verschiedene Möglichkeiten zur Verfügung.

Die Leitungen bis Chippis sind grösstenteils erstellt und bis auf das Versetzen von 5 Masten in Chippis kann im Unterwallis wohl nichts mehr geändert werden. Die gleiche Situation finden wir im Goms. Was aber den Abschnitt Chippis-Mörel betrifft, muss der Kanton aufgrund der gemachten Erfahrungen die Lehren ziehen und dementsprechende Massnahmen ergreifen.

Am 16. April hat in Visp eine Informationsveranstaltung über die Leitungsführung für den Abschnitt Chippis-Mörel stattgefunden. Zumindest die Swissgrid als Schweizer Stromverteilungsbetreiberin hat anscheinend aus dem Fall Chamoson-Chippis nichts gelernt. Sämtliche Informationen und Studien zur Leitungsführung Chippis-Mörel wurden erst 5 Stunden vor der Infoveranstaltung aufgeschaltet. Und dies, obwohl diese Studien schon seit September 2018 vorhanden waren. Eine Meisterleistung der Kommunikation war das nicht! Ein Schelm, wer jetzt denkt, dass diese Kommunikationsstrategie Methode hat. Vorgestellt wurde die Weiterführung des aus den 80er-Jahren stammenden West-Ost-Projekts, welches den Strom zuerst durch das ganze Rhonetal ins Goms transportiert und dann erst nach Italien. Eine uralte Studie, ein uraltes Projekt, das nicht mehr zeitgemäss ist. Die Studie zur Erdverlegung wurde in ein paar Minuten abgekanzelt: «Zu teuer, im Oberwallis nicht zu realisieren, braucht zu viel Platz» - immer die gleichen Ausreden. Kein Wort über alternative Streckenführungen Nord-Süd oder Erdverlegungen, die durchaus im Oberwallis möglich sind.

Der Staatsrat ist jetzt gefordert. Die Arbeit der Kommission VE und der Expertenbericht zeigen auf, wie sich der Kanton erfolgreich in das Verfahren einschalten kann. Und wenn Staatsrat Schmidt jetzt denkt, dass die SPO nur Kritik übt, dann möchte ich ihm die nächste Ausgabe der «Roten Anneliese» empfehlen. Da wird aufgezeigt, wie mit Infrastrukturtunnels im Oberwallis eine andere Linienführung durchaus möglich ist. Und ich kann Ihnen versichern, liebe Kolleginnen und Kollegen, es gibt auch im Kandertal massiven Widerstand gegen die Leitungsführung, die die Swissgrid plant. Die elektronische Ausgabe der «Roten Anneliese» habe ich Ihnen, Herr Schmidt, heute Morgen schon zugestellt. Es ist natürlich selbstredend, dass Sie jetzt ein Abo kaufen werden...

Die AdG ist für Eintreten.

**Clivaz Bruno**, député, PDCC

Tout ça pour ça! En effet, après moult études et consultations, un rapport de la commission de 72 pages, un dossier d'analyse de 353 autres pages, les doutes sont pratiquement levés:

En premier lieu à la lecture des conclusions du professeur Etienne Poltier de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, je relèverai 2 éléments:

- S'agissant des lignes THT, les cantons ne disposent d'aucune compétence législative, notamment pour régler la procédure d'approbation des plans. Cela vaut même s'agissant de la défense contre les dangers naturels menaçant de telles lignes ou la question de la composition du dossier.
- La norme proposée par l'initiative parlementaire 7.0084 apparaît ainsi contraire au droit fédéral.

Concernant l'ajout d'un article 94a dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) demandant que, dans le cadre d'une procédure de consultation pour des projets d'infrastructures importants relevant de la compétence de la Confédération, le Conseil d'Etat assure la collecte des prises de position des organes cantonaux et de leur transmission à l'autorité compétente, pour nous, cet objet nous paraît peu utile car cette procédure est déjà largement appliquée. D'ailleurs, pour le tronçon Chamoson-Chippis, le canton a donné un préavis qui était favorable avec des réserves. Ces dernières ont été prises en compte par l'OFEN dans sa décision, sous la forme de diverses charges. Les prises de position des communes d'ailleurs étaient agrégées et mentionnées dans le préavis du canton.

Comme le Conseil d'Etat, nous ne voyons pas ce qu'amènerait une disposition générale dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

En conclusion, pour ne pas répéter ce qui a été dit par mes préopinants, de tous les débats qui ont prévalu autour de ce dossier complexe nous relevons 2 éléments:

- La nécessité d'intervenir dès la mise à l'enquête d'un projet, cela évitera bien des désillusions lorsque les travaux débiteront.
- Dans le cadre de projets importants, les institutions politiques, tant communales que cantonales, doivent agir de concert pour porter auprès de l'autorité supérieure les préoccupations de citoyennes et citoyens.

Face à cet imbroglio législatif, nous demandons que, pour le futur, un suivi attentif des conflits qui pourraient surgir, en particulier entre le projet Rhône 3 et la ligne THT Chamoson-Chippis.

Les 2 projets sont à des stades de développement différents et des modifications pourraient être apportées au tracé de la ligne à haute tension au moment de la réalisation de Rhône 3. Il convient de rappeler que toute modification ultérieure du tracé de la ligne devra faire l'objet d'une nouvelle procédure spécifique avec une mise à l'enquête.

Enfin, dans le cadre de la mise à l'enquête du tracé Chippis-Mörel, dont la presse s'est fait l'écho aujourd'hui, on ose espérer que les leçons soient tirées du dossier Chamoson-Chippis.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière mais refusera l'initiative parlementaire lors du débat de première lecture car contraire au droit fédéral.

### **Clausen Diego, Grossrat, CSPO**

Um es vorwegzunehmen, die CSPO ist sich der Sensibilität der Materie bewusst. Sie stösst sich aber am Vorgehen von dieser parlamentarischen Initiative, dass man letztendlich hier die Leute oben auf der Tribüne von Grône an der Nase herumgeführt hat. Die Höchstspannungsleitung Chamoson-Chippis sorgte deshalb nicht nur auf der Tribüne für Höchstspannung, sondern auch bei uns für eine grosse hohe Spannung. Trotz mehrmaligen Erläuterungen von Seiten des Staatsrates Roberto Schmidt hat man diese Initiative durchgepaukt. Und genau eben dies stört uns.

Sie wollte, dass die Arbeiten zum Bau einer Höchstspannungsleitung erst nach Abschluss der Detailplanung beginnen können. Stellen Sie sich einmal vor, ich nehme jetzt ein Beispiel aus der Baubranche - es geht ja hier auch um Bau indirekt -, wir machen ein Wohnhaus. Ich bekomme eine Bewilligung oder Sie bekommen eine Bewilligung. Sie haben entweder vergessen, als Nachbar einzusprechen oder aber Sie sprechen ein und ziehen es

weiter bis vor Bundesgericht. Das Bundesgericht gibt Ihnen letztendlich Recht, und Sie können das Gebäude bauen und dann sagen sie sich okay wir ändern die kantonale Gesetzgebung, wir machen ein spezifisches Baugesetz eben für genau dieses Gebäude. Das geht doch nicht, meine Damen und Herren!

Die CSPO wollte damals der Bevölkerung von Grône klar ein Zeichen geben: «Wir verstehen die Sensibilität, aber lassen Sie sich nicht an der Nase herumführen.» Wir wissen alle, dass der Kanton Wallis eigentlich hier kein Kantonsrecht hat, aber er kann seine Meinung abgeben. Das hat der Bericht klar gesehen, und ich glaube auch hier sind die Zeichen klar für die Zukunft von Seiten des Kantons, dass man sich sicher hier vertieft zusammen mit den Gemeinden an den Tisch stellt und eine gewisse Vormeinung abgibt.

Hier letztendlich kommt aber hinzu, dass eben genau diese Gemeinde Grône nicht einmal eingeschrieben hat. Und das ist natürlich die Voraussetzung, dass jemand einspricht, denn sonst kann der Kanton natürlich auch nichts machen.

Wir haben jetzt hier einen Gegenentwurf auf dem Tisch, der quasi im GORBG den Artikel 94a neu ändern will. Also da kann ich ja nur sagen: Die Spannung hat massiv nachgelassen, wir reden quasi nur noch von Schwachstrom. Und genau dieser Schwachstrom bringt doch eigentlich nichts, weil bereits heute der Artikel 94 sagt, dass der Staatsrat für wichtige Vorlagen betreffend gesetzgeberischer Erlasse, welche einem obligatorischen und fakultativen Referendum unterliegen, eben Vormeinungen, Vernehmlassungen abgeben kann. Das ist eigentlich alles schon erledigt.

Also so gesehen, wird die CSPO sowohl die Initiative ablehnen als auch den Gegenvorschlag und tritt auf dieses Geschäft erst gar nicht ein.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

#### **Cretton Nathalie**, députée, Les Verts

En septembre 2018, le Parlement a souhaité répondre aux inquiétudes d'une partie de la population concernant la construction de la ligne THT Chamoson-Chippis. Un groupe de parlementaires a déposé en urgence une initiative parlementaire exigeant l'ajout d'un article à la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité pour que les travaux de construction d'une ligne THT ne puissent démarrer qu'à la finalisation d'une planification de détail.

Malheureusement, qui dit urgence dit parfois précipitation. En effet, dès le début, certaines réserves ont émané de notre groupe. Ces prérogatives cantonales n'entreraient-elles pas en conflit avec la primauté du droit fédéral en matière de transport d'énergie?

L'opportunité de cette initiative a été acceptée par le Parlement, qui a donné ensuite mandat à la commission économie et énergie d'étudier de façon approfondie cet objet.

Aujourd'hui, les Verts, ayant pris connaissance du rapport très détaillé de la commission économie et énergie, des nombreux documents annexés ainsi que de l'avis de droit très fouillé de M. Poltier, constatent que leurs craintes étaient avérées. Le groupe des Verts prend donc acte que, s'agissant des lignes à haute tension, les cantons ne disposent d'aucune compétence législative. En effet, les lignes THT relèvent de la compétence spécifique de la Confédération découlant de l'article 91 alinéa 1 de la Constitution. Cet article couplé avec la loi sur les installations électriques stipulant qu'aucune autorisation, ni aucun plan relevant du droit cantonal ne sont requis entraîne *de facto* l'éviction des cantons. Le droit cantonal peut être pris en compte s'il n'entrave pas de manière disproportionnée l'accomplissement des tâches de l'exploitant de l'installation à courant fort ou faible.

Il est encore à relever qu'aucune disposition de droit fédéral n'impose la production des plans de détail avant le prononcé de la décision sur l'approbation des plans. Les cantons sont tout au plus appelés à collaborer à la procédure de cette approbation et à adresser un avis à l'autorité compétente.

Au vu de ce qui précède, la commission n'a eu un autre choix que de proposer le refus de l'initiative parlementaire étant donné que celle-ci est contraire au droit fédéral.

En lieu et place, la commission souhaite soumettre au Grand Conseil en contreprojet. En effet, elle juge nécessaire de légiférer cette fois-ci sur la procédure de consultation au niveau cantonal. Ce contreprojet, élaboré par la commission, visant à mieux rassembler les prises de position des services cantonaux lors d'une consultation pour des projets d'infrastructure fédérale, ne répondra certes pas aux revendications populaires. En effet, on s'écarte de l'initiative parlementaire qui souhaitait que des plans de détail soient élaborés avant toute construction de lignes THT et qui avait donné tant d'espoir aux habitants impactés par ces lignes.

Pour améliorer donc la réglementation relative à la collecte des prises de position des organes cantonaux et de les transmettre à l'autorité compétente, la commission propose l'introduction d'un nouvel article dans la LOCRP intitulé Procédure de consultation pour des projets relevant de la compétence de la Confédération. On peut se poser ici la question de la réelle pertinence de cette proposition étant donné que l'article 22 alinéa 1 lettre b de l'ordonnance sur les constructions stipule que le Secrétariat cantonal des constructions doit collecter ces prises de position. Concernant en particulier les installations électriques, l'article 16d de la LIE mentionne que l'autorité chargée de l'approbation des plans invite les cantons à se prononcer. Ce préavis cantonal fait partie intégrante de cette procédure d'approbation des plans. De plus, les articles 2 et 4 de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques précisent également ce processus de coordination. Il semble donc que ce contreprojet soit quelque peu redondant au vu de ce qui vient d'être énoncé.

Cependant, en conclusion, le groupe des Verts désirant être pragmatique accepte toutefois l'entrée en matière de ce contreprojet, mais évidemment refuse l'initiative parlementaire contraire au droit fédéral.

Nous tenons à préciser que nous regrettons que cette initiative parlementaire ait été faite dans l'urgence et qu'elle ait donné de faux espoirs aux populations concernées par la construction de cette ligne THT Chamoson-Chippis.

Nous tenons encore à préciser que nous réitérons notre soutien au Conseil d'Etat dans sa démarche visant au déplacement de certains pylônes de cette ligne à haute tension.

Pour terminer, nous demandons avec insistance, je dis bien avec insistance, que la commission thématique équipement et transports suive de très près et très régulièrement l'avancement du projet Rhône 3 en lien avec celui de la ligne THT.

Merci de votre attention.

**Follonier Kevin**, député (suppl.), UDC

Je prends ici la parole à titre personnel sur une problématique que j'ai combattue à maintes reprises dans cette salle.

Le Parlement avait sorti la grosse artillerie afin de se battre contre une entreprise nationale par rapport à la ligne à haute tension qui traversera notre canton. Dans cette situation, il est à souligner que cette ligne THT ne serait pas un problème aussi grave si les autorités, à l'époque, avaient pris ce dossier à bras-le-corps et plus au sérieux pour défendre les intérêts de la population valaisanne. Cet état de fait est dû à la légèreté du parti majoritaire de l'époque, ce que je déplore fortement.

Malgré tout, ces dernières années, le Grand Conseil a essayé d'intervenir mais n'a pas les compétences légales pour agir contre ce projet et imposer sa vision du tracé. Il est quand même incompréhensible que, dans notre Etat fédéral, les régions ne puissent pas avoir leur mot à dire par rapport à un projet qui modifiera leur vie.

Toutefois, la commission énergie et économie a trouvé des solutions concernant des droits de recours. Les seules compétences du canton pour agir concrètement dans ce dossier se trouvent dans les réponses apportées par l'OFEN et je cite: «Hormis le cas particulier d'une atteinte imminente et grave relevant de la clause de police, une autorité cantonale et communale n'a pas d'autres moyens que la dénonciation à l'autorité compétente ESTI pour faire respecter une charge.»

Je demande donc au Conseil d'Etat, et parce que toutes les conditions sont remplies, de demander l'arrêt des travaux afin d'étudier les dangers sur la santé et de définir le coût économique de la détérioration du paysage. Il faut du courage pour agir. Donc, Messieurs les conseillers d'Etat, agissez!

Merci de votre attention.

**Zurbriggen Fabian**, Grossrat, SVPO

Die SVPO hat mit grossem Interesse den Bericht der Kommission studiert und schätzt die Arbeit der Kommission. Es ist für uns aber unverständlich, dass die Kommission so viele Sitzungen abgehalten hat für einen Unterfangen, das aufgrund der rechtlichen Schranken von Anfang an zum Scheitern verurteilt war. Man hat mehrere 10'000 Franken für Sitzungen und Expertisen ausgegeben, um zu einem Schluss zu kommen, der bald einmal voraussehbar war.

Das Anliegen ist der Bevölkerung wichtig, das ist verständlich. Dennoch dürfen wir uns nicht scheuen, die Bevölkerung unmissverständlich und frühzeitig zu informieren, wenn es nicht in unseren Händen liegt, das Anliegen im Interesse der Bevölkerung zu realisieren. Wir wünschen da eine pragmatischere Herangehensweise.

Besten Dank.

**Rausis Joachim**, député, PDCB

Lors du débat sur l'opportunité de cette initiative parlementaire en septembre dernier, dans le cadre très émotionnel dans lequel nous avons évolué, j'avais enjoint à la commission de garder la tête froide pour éviter de faire naître de faux espoirs dans la population ou de faire capoter les négociations en cours entre le Conseil d'Etat et Swissgrid.

A partir du moment où l'avis de droit du professeur Poltier, en janvier de cette année, a refroidi l'atmosphère, à partir du moment où cet avis de droit a été connu par la commission, il ne restait malheureusement pour les populations concernées plus aucun espoir d'agir concrètement.

Même si nous respectons le travail de la commission qui a tenté de trouver une solution, nous estimons qu'elle a outrepassé le mandat confié en s'attaquant à la LOCRP. Qui plus est, la modification n'amène rien de nouveau et, à notre sens, ne fait qu'enfoncer une porte ouverte. Qui pense aujourd'hui que le canton ne fait pas son travail en matière de collecte des préavis? Dans le cas précis de la ligne Chamoson-Chippis, c'est le temps qui a fait son œuvre puisque, entre les préavis et le début des travaux, il s'est écoulé pas moins de 15 ans. On peut comprendre dès lors que, en 15 ans, les opinions évoluent.

Nous refusons donc l'entrée en matière sur cet objet n'étant convaincus ni par l'initiative parlementaire comme la commission ni par le contreprojet qui, comme je l'ai dit, ne fait qu'enfoncer une porte ouverte, estimant au final que nous avons suffisamment tordu nos institutions dans ce dossier, même si l'émotionnel avait pris le pas en septembre dernier en créant cette initiative parlementaire urgente, je le répète, sans effet pour les personnes concernées au final.

Nous faisons donc confiance aujourd'hui au Conseil d'Etat, c'est un peu la dernière solution, pour trouver une voie de discussion avec Swissgrid concernant les pylônes à déplacer dans le cas de Chamoson-Chippis qui a initié ce débat au Parlement.

Je vous remercie de votre attention.

**Claivaz Christophe**, député, PLR

Nous voici saisis ce matin de l'examen des travaux de la commission économie et énergie faisant suite à l'initiative parlementaire concernant les lignes THT, initiative dont l'opportunité a été acceptée en septembre dernier par ce Parlement.

Permettez-moi tout d'abord de citer quelques propos que j'avais émis lors du traitement de l'opportunité, détaillant ainsi et précisant la position du groupe PLR sur ce dossier:

«La seule et unique compétence de décision, rien de nouveau sur ce point, réside au niveau de la Confédération et de son Office de l'énergie. La décision du TF a valeur de votation populaire et ne peut être remise en cause, le permis de construire est exécutoire.

L'enjeu véritable qui demeure, et sur lequel le Gouvernement est engagé dans des négociations très difficiles, est celui du déplacement vers le sud de 4 pylônes dans la région de Grône et 1 à Chalais, pour des arguments géologiques, selon l'appréciation du géologue cantonal.

Sur un plan purement rationnel, nous devrions avoir le courage au niveau de l'ensemble de la classe politique d'avouer qu'après avoir fait usage de toutes les possibilités en notre pouvoir, seule demeure la négociation en cours et en main du Conseil d'Etat pour le déplacement de pylônes se situant aux abords de zones sensibles ou concernés par des problématiques géologiques contraignantes.

Sur ce dossier il n'y a pas que la part rationnelle, l'émotionnel porté par la *vox populi* incite encore ce Parlement, et la grande majorité de ses groupes, de droite et de gauche, au travers de cette initiative parlementaire dont l'opportunité est traitée en urgence aujourd'hui, de tenter un dernier baroud d'honneur pour examiner si, au travers de notre loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité, une faille pouvait encore exister pour inciter les partenaires concernés à accepter plus facilement une négociation positive sur le tracé de la ligne.

Le groupe PLR accepte l'opportunité concernant l'initiative parlementaire pour les raisons suivantes, moyennant toutefois ses conditions:

L'opportunité permettra à la commission EE d'examiner avec le concours du département et de ses services, en faisant recours si nécessaire à des avis de droit externes au canton et au dossier, si des modifications de la loi pourraient apporter de l'eau au moulin dans la négociation ou la revue de certains éléments du tracé, malgré la décision du TF, ou tout au moins l'élaboration de principes nouveaux pour de futures lignes THT en Valais.

Nous comptons sur le travail et la créativité de la commission économie et énergie mais nous n'accepterions en aucun cas de soutenir un texte de loi violant le droit supérieur, d'autres lois ou procédures, ou introduisant des cas particuliers ou de la rétroactivité. Oui à la recherche d'une ultime solution, non à une valaisannerie de plus qui porterait préjudice à la crédibilité de nos institutions.

Nous ne devons pas vendre de faux espoirs à la population valaisanne. Quelle que soit la décision du Grand Conseil ce jour ou lors d'une modification urgente de la loi, les travaux ne seront pas stoppés demain.»

Huit mois se sont écoulés depuis, 8 mois ayant permis à la commission d'effectuer son travail, de traiter de l'initiative et de demander un avis de droit auprès du professeur Poltier. Cet avis très complet débouche sur une conclusion qui ne nous surprend pas, puisque clairement évoquée par M. Roberto Schmidt lors du débat sur l'opportunité.

Les cantons ne disposent d'aucune compétence législative pour fixer des exigences en matière de construction de lignes électriques THT sur leur territoire, notamment pour régler la procédure d'approbation des plans. La norme proposée par l'initiative parlementaire est contraire au droit fédéral. Le groupe PLR ne peut que souscrire à la décision de la commission d'abandonner cette voie pour les raisons évoquées de conformité du droit. Le pouvoir législatif a examiné les ultimes possibilités en son pouvoir et doit conclure ce jour que celles-ci n'existent plus et que l'action politique ne peut se poursuivre au-delà.

Le rapport met en évidence la procédure suivie dans ce dossier, entre autres le fait que le Conseil d'Etat a fait son travail au niveau du préavis donné, préavis apparaissant comme une partie intégrante et indispensable de la procédure d'approbation des plans. De ce préavis fait partie le positionnement du géologue cantonal et de son rapport qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a déclenché le processus parlementaire se concluant aujourd'hui.

L'avis a été entendu puisqu'un certain nombre de charges ont été émises et conditionnent la construction de certains pylônes. Le géologue n'a, par contre, aucun pouvoir de décision dans la procédure.

Le préavis cantonal a été retenu en ce qui concerne les influences du projet de troisième correction du Rhône puisque l'autorisation de construire actuelle s'accompagne de charges prévoyant le déplacement, en temps voulu, de certains pylônes en opposition au projet R3, cela au frais de Swissgrid.

Certaines communes n'ont, par contre, émis aucun grief dans le cadre de la procédure et c'est peut-être bien la responsabilité des autorités de l'époque qui devrait être examinée actuellement.

La commission économie et énergie relève à juste titre l'importance du préavis cantonal dans la procédure. Afin de ne pas revenir les mains vides de l'examen de l'initiative parlementaire, la commission présente un contreprojet en désirant inscrire dans la LOCRP le principe de ce préavis cantonal.

Une partie de notre groupe estime l'exercice superflu puisque nous sommes appelés à légiférer sur une pratique qui a déjà cours actuellement et que, dans le libellé, nous pourrions avoir aussi le risque de voir le canton empiéter sur l'autonomie communale en sollicitant des prises de position et en récoltant ces dernières.

Si notre groupe ne déposera pas d'amendement pour refuser directement le contreprojet, une partie importante de nos députés refusera ce dernier au moment du vote car le jugeant inutile.

Dans ce dossier, pour mettre un point final à l'action parlementaire, le groupe PLR se range derrière l'ultime action encore en cours, à savoir l'appui de notre Gouvernement dans ses travaux d'étude destinés à obtenir le déplacement vers le sud de 4 pylônes dans la région de Grône et d'un 5e à Chippis.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière, refusera l'initiative et, pour une partie des députés, également le contreprojet de la commission économie et énergie.

Merci pour votre attention.

### **La discussion est close.**

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je vous remercie pour vos prises de position et propos.

Alors, permettez-moi de revenir en quelques éléments saillants sur ce dossier. Tout d'abord, effectivement, la commission économie et énergie s'est réunie, comme cela a été relevé tout à l'heure, à 6 reprises. Petit rappel de la chronologie: Le 11 septembre 2018, 6 chefs de groupe avaient déposé une initiative parlementaire pour demander l'arrêt des travaux et une planification de détail. Le Bureau du Grand Conseil avait accepté de manière exceptionnelle le traitement urgent de l'initiative parlementaire puisque normalement il n'est pas prévu pour une initiative parlementaire une telle procédure urgente mais le Bureau, au vu de l'importance du dossier, au vu aussi des attentes de la population et des faits révélés par la presse, notamment le rapport du géologue cantonal, avait jugé utile que le Parlement puisse statuer sur l'opportunité dans le cadre de la session de septembre, ce qui s'est conclu par un vote très clair de ce même Parlement par 92 voix contre 15, 0 abstention, pour accepter l'opportunité de cette initiative, c'est-à-dire d'étudier sa faisabilité. Et là, je crois que les conclusions montrent que nous avons non seulement écouté mais entendu ce qui nous avait été requis dans le cadre du débat d'opportunité, notamment par le chef de groupe PLR Christophe Claivaz, qui vient de faire la citation de ses propos lors du plenum de septembre, je ne vais donc pas les reprendre ici, mais il était demandé justement, demande appuyée par d'autres groupes parlementaires, d'étudier juridiquement les compétences des communes, du

canton et de la Confédération dans de tels dossiers. Raison pour laquelle la commission a confié un mandat au professeur Etienne Poltier, avec évidemment consentement du Bureau du Grand Conseil puisque cela relève de sa compétence financière. M. Poltier est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, chaire de droit administratif, de droit de l'aménagement du territoire et des marchés publics.

Les 3 points essentiels de ses conclusions sont les suivantes:

En matière de lignes THT, cela été dit, les cantons ne disposent malheureusement d'aucune compétence législative pour fixer des exigences en matière de construction de lignes à très haute tension. L'application concrète de la loi leur échappe également; celle-ci relève de la compétence exclusive - je vais y revenir tout à l'heure - de l'autorité unique. Et, enfin, le professeur Poltier relève tout de même l'importance de l'obligation de collaborer du canton concernant le préavis de ce dernier. A ce sujet, au sujet donc de l'importance du préavis cantonal, je vais citer le passage de l'avis de droit du professeur Poltier qui dit ceci: «Ce préavis apparaît ainsi comme une partie intégrante et indispensable de la procédure d'approbation des plans, de sorte qu'il faut même parler à ce propos d'une obligation de collaborer du canton et qu'il est tout sauf anodin.» Pour preuve, les charges soulevées à l'époque, donc 2004-2007, par le canton du Valais dans le cadre de ce préavis ont toutes été reprises dans la décision d'approbation des plans. Il est aussi à penser que si certains éléments aujourd'hui mis en avant par le géologue cantonal avaient été soulevés à l'époque, eh bien!, qu'une partie de ceux-ci, si ce n'est la totalité, aurait certainement été intégrée dans les charges de ladite autorisation.

Tout ça pour ça! J'ai entendu tout à l'heure le député Bruno Clivaz s'interroger là-dessus. Je rappelle tout de même que la décision d'opportunité a été acceptée à une très large majorité au mois de septembre par ce Parlement et que ce «tout ça pour ça» a tout de même donné un certain nombre de réponses où, jusqu'ici, il y avait un certain nombre d'interprétations, en tout cas de points de vue divergents, divergents entre juristes, entre opinions politiques, entre experts, puisqu'on l'a vu, notamment dans le cadre des personnes de Grône avec Me Philippoz et d'autres qui ont une expertise juridique qui allait contre celle de Swissgrid et autres. Eh bien!, il y avait un certain nombre de questions. Je vais les reprendre ici brièvement point par point pour vous montrer que, à mon sens et à la décharge des autres commissaires puisque je ne suis pas seul bien évidemment dans cette commission et sans l'appui de mon vice-président Vincent Riesen, la rapporteure Fanny Darbellay et Nicolas Sierro, adjoint au Service parlementaire, il aurait été impossible évidemment d'arriver à un tel résultat, eh bien!, que ce travail, ces séances valaient aussi les quelques indemnités parlementaires qui ont été mises en avant par mon collègue du SVPO, dont j'ai été relativement surpris de la prise de position.

Premier élément: la question des dangers naturels. En matière de dangers naturels et l'avis de droit le relève, les cantons disposent de larges compétences aux côtés d'ailleurs de la Confédération et des communes. C'est un état de fait en matière de dangers naturels. Par contre, en matière plus spécifiquement de lignes à très haute tension, il appartient à l'autorité fédérale unique de prendre en compte cette dimension et d'arrêter les mesures propres à prévenir les conséquences de dangers naturels. Or, le canton, je l'ai dit, l'avait fait pour les pylônes 128 et 127 et 169 à 174 lors du préavis et ces pylônes ont fait l'objet d'une charge. Si des faits nouveaux, notamment en matière de dangers naturels, là c'est un élément qui est précisé par la commission et jusqu'ici personne n'en a vraiment fait état, si des faits nouveaux, par exemple en lien avec l'existence inconnue jusque-là de dangers naturels, on peut penser au rapport du géologue cantonal si tant est qu'il amène des éléments nouveaux, il appartient à l'autorité unique - quelle est cette autorité unique? c'est l'ESTI et l'OFEN - de prendre si nécessaire une décision complémentaire. Donc, si une commune ou le canton a des réserves en matière de dangers naturels, maintenant la commission l'a clairement établi, on sait à qui s'adresser, c'est à l'ESTI et à l'OFEN.

Deuxième précision apportée par les travaux de la commission: le rôle du géologue cantonal, vous vous souvenez très certainement puisque cela avait fait l'objet de palabres, de



discussions dans cette salle, la charge 8.2.5 concernant les pylônes 169 à 174 disait que le géologue cantonal sera entendu pour les déplacements des pylônes en question et la charge 8.13 évoquait que le géologue cantonal déterminerait les mesures pour les pylônes 127 et 128. Nos investigations démontrent que le géologue cantonal n'a malheureusement aucune compétence. Donc, il doit être entendu et son avis pris en compte. On a ainsi précisé la réelle portée des termes qui étaient un petit peu complémentaires entre déterminer ou être entendu.

Point 3: la portée des cartes de dangers cantonales. Là aussi, les autorités fédérales doivent tenir compte de ces dangers et elles doivent en tenir compte en application de l'article 16 alinéa 4 de la loi fédérale y relative et les prévoir dans le préavis. C'est ce qui a été fait.

Production de plans de détail, c'était l'objet de notre initiative parlementaire. Ce n'est pas inintéressant ce que nous dit l'avis de droit parce que, effectivement, avant la décision, on ne peut pas exiger l'élaboration de plans de détail. Par contre, le professeur Poltier, dans son avis de droit, que vous avez très certainement lu attentivement, sous chiffre 2.2.2 des directives ESTI-OPIE précise que l'auteur du projet doit présenter pour les lignes à grande portée les plans détaillés à l'échelle 1:1 à 1:20 relatifs aux particularités de l'équipement des lignes en cas de demande expresse de l'ESTI, le constructeur devant en outre apporter la preuve que les conducteurs, les supports et les fondations sont conformes aux règles techniques reconnues. Donc, si le Conseil d'Etat, par exemple par l'intermédiaire de son géologue cantonal, estime que l'un ou l'autre pylône peut poser des problèmes d'instabilité, charge à lui - c'est une de nos recommandations - de solliciter l'ESTI dans l'élaboration de tels plans de détail. Après, c'est l'ESTI qui décide et, s'il y a un problème, c'est elle qui prend les responsabilités. Mais là on a clarifié, il est possible, mais ce n'est pas notre compétence, mais il est possible de requérir des plans de détail, et c'est de la compétence donc de l'ESTI.

Elément également soulevé lors du plenum au mois de septembre: la surveillance des travaux de construction. Là, il y a un élément nouveau. Jusqu'à présent, il était mis en avant que l'ESTI devait, dans le cadre de la mise en service de la ligne après sa construction, vérifier ceci. Or, maintenant, il ressort clairement des démarches entreprises par le professeur Poltier et des auditions que nous avons faites auprès de l'ESTI et de l'OFEN que cette surveillance n'est pas limitée, contrairement à ce qui avait été dit, à l'année qui suit l'achèvement des travaux mais qu'elle concerne également toute la durée de l'exécution des travaux. Dès lors, si le Conseil d'Etat dispose d'éléments qui lui permettent de douter de la sécurité de la ligne en cours de réalisation, c'est ce qu'on peut penser quand on nous dit qu'il y a 34 pylônes sur 52 qui posent problème, eh bien!, charge à lui, le cas échéant, d'en informer l'ESTI qui, ensuite, devra décider.

J'arrive bientôt au bout, il y a 7 éléments!

Sixième élément relevé: le déplacement des pylônes à Grône. Là aussi il faut être clair avec la population. Donc, la commission soutient bien évidemment les démarches et salue ce que tente de faire le Conseil d'Etat, mais on doit être clair. Swissgrid - ceci ressort très clairement de nos travaux - construira la ligne telle que prévue. Il n'y aura pas de déplacements anticipés, sauf si les autorisations sont obtenues avant, ce qui est quasiment impossible. Donc, la ligne sera construite selon le tracé initial et, dans un deuxième temps seulement, la ligne sera déplacée, pour autant que Swissgrid, dans le cadre des démarches du département, obtienne les autorisations de déplacer ces 5 pylônes et ce déplacement sera à charge du canton, on parle ici d'un coût de 4 millions à 7 millions qui serait à charge du canton. Evidemment qu'au vu de l'impact et de l'importance de ces déplacements, je pense que c'est quelque chose que l'on peut tout à fait assumer.

Dernier point extrêmement important: Rhône 3, cela a été relevé par un de mes préopinants. La commission relève en tout cas qu'il y a, à ce stade du dossier, un conflit, c'est le terme utilisé par la commission, un conflit évident entre la construction de Rhône 3 et celle de la ligne à très haute tension. Il y a près d'une vingtaine de pylônes qui sont potentiellement concernés par Rhône 3. Or, vous le savez, la construction de la ligne est bien plus avancée que le projet Rhône 3, ce qui veut dire que Rhône 3 devra probablement s'adapter à la ligne THT et pas l'inverse. Pourquoi? Parce que tout déplacement de ligne, et c'est aussi confirmé

par l'ESTI et l'OFEN dans la réponse commune que nous avons eue de leur part, devra faire l'objet d'une procédure spécifique. Et qu'elle soit simplifiée ou ordinaire, cette procédure va ouvrir la voie à des recours. Et je vous laisse imaginer, pour déplacer une vingtaine de pylônes dans la plaine du Rhône, le nombre de recours que cela risque d'engendrer. Donc, autant dire que ce déplacement est assurément compromis. Raison pour laquelle la commission économie et énergie a vraiment mis un focus là-dessus en demandant à la commission équipement et transports d'introduire dans le cadre du controlling annuel du service en question le suivi de la coordination entre Rhône 3 et la construction de la ligne.

Cela étant, la commission a entendu le mandat et écouté le mandat que le Parlement, le plenum lui avait donné au mois de septembre, propose le rejet du texte tel que proposé par les 6 chefs de groupe à l'époque, qui a tout de même permis d'ouvrir le débat, en ce sens qu'évidemment nous n'avons pas la compétence législative d'interrompre les travaux. Par contre, la commission, de manière pragmatique, a souhaité mettre le focus sur l'importance du préavis cantonal et je précise tout de même qu'aujourd'hui il n'y a rien qui régit formellement les préavis d'importance fédérale qui relèvent de la Confédération. Il y a certes effectivement des dispositions dans la loi sur les constructions mais qui sont très générales et nous souhaitons ouvrir, dans le cadre dans un premier temps des dispositions générales, avec l'accord, et je tiens à le souligner, du chef du département et du Conseil d'Etat, et ici je le remercie pour non seulement son ouverture mais aussi sa collaboration, Monsieur le conseiller d'Etat Roberto Schmidt, donc avec son accord et ses services, eh bien!, dans le cadre de la LOCRP de prévoir et d'ouvrir la porte à une procédure spécifique pour ce type de préavis qui est extrêmement sensible, vous avez vu ce que ça peut donner, je ne dis pas que ça a été mal préparé, effectivement, le député Joachim Rausis l'a dit, il faut se remettre dans le contexte d'il y a une quinzaine d'années, les logiques n'étaient peut-être pas les mêmes, des éléments nouveaux sont peut-être venus, mais on voit que si on prépare les dossiers de manière approfondie, on limite le risque, par exemple le rapport du géologue cantonal, si le géologue cantonal avait été impliqué plus tôt dans la procédure, nous ne serions peut-être pas là aujourd'hui parce que l'on peut constater encore une fois que l'OFEN a introduit toutes les charges, toutes les charges demandées par le canton à l'époque. Donc là, il y a réellement matière à pouvoir influencer, à l'avenir effectivement, pas pour Chamoson-Chippis malheureusement, nous donnons les pistes, il faut s'adresser à l'ESTI et à l'OFEN, mais qu'il y a, pour le futur, matière à pouvoir influencer les préavis et les décisions de l'OFEN et c'est là la seule compétence du canton dans le cadre de ces projets de lignes THT.

Pour conclure, je remercie en tout cas la majorité des groupes qui souhaite entrer en matière et vous donne rendez-vous jeudi après-midi pour la lecture de détail. C'est bien évidemment avec plaisir que nous travaillerons sur vos amendements.

Merci de votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons, tout d'abord, voter cette entrée en matière.

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

**Vous avez accepté l'entrée en matière.**

*(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 9 mai 2019.)*

## 11. **Débat et décision sur l'opportunité**

Initiative parlementaire 7.0095: «Terrorisme: pour une surveillance accrue des lieux de culte musulman!»

### **Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit**

Parlamentarische Initiative 7.0095: «Terrorismus – verstärkte Überwachung der muslimischen Kultstätten»

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

### **Discussion sur l'opportunité:**

**Clerc Sébastien**, député (suppl.), PDCB

Quelques rappels:

Le commandant de la police cantonale a démenti l'existence de mosquées radicales en Valais et affirme que les lieux de culte sont surveillés selon les dispositions légales et actuelles. La police cantonale valaisanne compte sur une structure (groupe d'investigations spéciales) spécialisée dans l'analyse des risques en lien avec la problématique dont il est question dans la présente initiative. Le renforcement du groupe d'investigations spéciales serait demandé par le commandant. Ces postes sont en très grande partie financés par la Confédération et il est envisageable que le Service de renseignement de la Confédération mette à disposition du Valais une unité supplémentaire tant le travail de la police cantonale est reconnu. En effet, l'une des forces de notre police est d'être une police proche de la population et donc des différentes communautés vivant en Valais, ce qui lui permet d'être avertie rapidement des comportements suspects.

De plus, l'initiative parlementaire propose de modifier une loi cantonale, en l'occurrence la loi sur la police cantonale. Cette nouvelle norme doit être conforme au droit de rang supérieur. Or, la lutte contre le terrorisme est une compétence de la Confédération qui s'appuie sur la loi fédérale sur le renseignement et le code de procédure pénale.

Nous relevons que le chef du département résume la position du département qui n'est ni pour ni contre l'initiative parlementaire. Actuellement, la base légale pour mener des observations préventives dans des lieux de culte musulman fait défaut. Cependant, le département doute de la compétence des cantons de légiférer en la matière puisque la lutte contre le terrorisme est une tâche de la Confédération. Il semble, dès lors, que le débat serait mieux placé au niveau fédéral.

Pour terminer, la commission SP accepte de déposer un postulat dans lequel elle demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de renforcer le groupe d'investigations spéciales de la police cantonale.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDCB vous demande de suivre la commission SP par le refus de cette initiative.

Merci de votre attention.

**Cretton Nathalie**, députée, Les Verts

Il est, tout d'abord, important de mentionner que la lutte contre le terrorisme est une compétence fédérale et s'appuie sur la loi fédérale sur le renseignement et le code de procédure pénale pour engager cette lutte.

Concernant la police cantonale, elle peut procéder à des surveillances préventives seulement sur le domaine public et non dans la sphère privée. Or, les mosquées et les centres islamiques sont considérés comme des lieux privés.

C'est pour cela que les auteurs de l'initiative demandent la création d'une nouvelle base légale cantonale permettant de mener des observations préventives dans les mosquées et les centres islamiques. Pour ce faire, ils proposent de modifier l'article 42 de la loi sur la police cantonale sur les observations préventives. Or, il est à préciser que seule la loi fédérale sur le renseignement permet une surveillance préventive dans les milieux privés. Cette surveillance nécessite la mise sur pied d'une procédure extrêmement lourde, et des principes constitutionnels tels que la liberté de pensée, la liberté de croyance lui seraient certainement opposés. De plus, cette loi est soumise à autorisation du Tribunal administratif fédéral et à l'aval de la/du chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

Au vu de ce qui précède, il ressort que toutes ces dispositions légales relèvent du droit fédéral et donc ne sont pas du ressort des cantons.

En Valais, la police cantonale bénéficie d'une structure spécialisée dans l'analyse des risques en lien avec la problématique dont il est question dans l'initiative. Le travail de notre police est un travail de proximité qui lui permet d'être rapidement avertie des comportements suspects. Elle collabore, de plus, étroitement avec le Service de renseignement de la Confédération qui reconnaît le travail de notre police proche de la population. De ce fait, il serait donc effectivement pertinent, comme le propose la commission SP, de renforcer ce groupe d'investigations spéciales qui répondrait aux inquiétudes liées aux agissements d'individus isolés. Ces postes seraient en grande partie financés par la Confédération.

De plus, il convient de préciser que cette initiative a été lancée seulement sur la base d'une phrase prononcée par une experte autoproclamée de l'islam, phrase démentie par d'autres experts ainsi que par le chef de la police cantonale. Il est assez peu sérieux de lancer une initiative parlementaire sur une base aussi légère.

En résumé, le groupe des Verts combat l'opportunité de cette initiative dans le sens où elle n'est pas conforme au droit fédéral.

Par contre, notre groupe soutient le postulat proposé par la commission SP ayant pour but d'augmenter d'une unité supplémentaire le groupe d'investigations spéciales.

Pour finir, nous tenons à relever la qualité du travail de la commission SP qui nous a permis d'analyser précisément l'initiative parlementaire qui nous était soumise.

Merci de votre écoute.

**Logean Grégory**, député, UDC

Je retrouve ici mon rôle non pas de président cette fois-ci mais de chef de groupe.

Quelques éléments puisque je viens d'entendre ma préopinante, Mme la députée Nathalie Cretton, dire que cette initiative parlementaire aurait été déposée seulement sur la base des propos d'une experte autoproclamée, et je crois que cela amène quand même quelques précisions. Dire d'abord que cette experte (entre guillemets) «autoproclamée» pour reprendre vos propos, a été tout de même invitée au Forum Sécurité Chablais organisé à Champéry, c'est un forum officiel reconnu, donc qui fait venir un certain nombre d'experts et qui reconnaît à Mme Saïda Keller-Messahli effectivement un rôle, des compétences dans le domaine du terrorisme.

Dire aussi que, si vous lisez bien le rapport de la commission, on relève que ce problème n'est pas nouveau et qu'il n'est pas propre d'ailleurs à notre parti, l'UDC. Je citerai d'ailleurs ici un document de fond de nos amis démocrates-chrétiens suisses en l'occurrence, dans lequel, document intitulé: Etat de droit et fondamentalisme, base de discussion sur le vivre-ensemble en Suisse, qui écrivent ce qui suit: «Il est grand temps qu'une discussion de fond ait lieu sur ce sujet. Les responsables politiques des pays occidentaux tendent à sous-estimer la virulence et la diffusion de l'idéologie islamique à des fins de prosélytisme. Il semble que débattre de ces questions serait une thématique taboue et c'est là le danger. D'après un sondage Tamedia (donc je cite toujours le PDC Suisse) réalisé en août 2016, 50% des

personnes interrogées en Suisse alémanique et 55% en Suisse romande ont déclaré avoir peur d'actes terroristes motivés par le fondamentalisme religieux. Ces inquiétudes doivent être prises au sérieux. Il est indispensable de renforcer le cadre réglementaire existant.» Et c'est précisément ce que souhaite notre initiative parlementaire.

Comme l'a dit l'un de mes préopinants, la base légale y afférente fait actuellement défaut dans notre canton. Et on parle de doutes de la légalité, je crois qu'il ne faut pas avoir des doutes mais il faut avoir des certitudes et aujourd'hui rien ne nous dit que cette initiative - un de mes collègues y reviendra à tout à l'heure -, rien ne nous démontre que cette initiative est contraire au droit fédéral. Au contraire, par contre, elle propose des mesures très concrètes.

Revenons maintenant quelques instants tout de même sur l'invitée du Forum Chablais Sécurité, Mme Keller-Messahli. Alors, quelques citations tout de même qu'elle a relevées lors de ce forum, je cite: «Une fois par année, ces mosquées radicales (elle parle du Valais donc) organisent des portes ouvertes en vous servant du thé et des gâteaux mais, le reste du temps, elles donnent la parole à des prêcheurs salafistes au discours haineux et totalitaire. Je peux vous dire qu'il y a 2 ou 3 mosquées albanaises extrêmement radicales en Valais; ça m'a d'ailleurs surprise car, de l'extérieur, ce canton renvoie une image d'authenticité avec ses montagnes et ses beaux paysages où l'on imagine mal une telle activité pouvoir s'y développer.» Evidemment qu'on ne peut pas se baser sur une seule experte.

Prenons le cas de la mosquée de Genève, alors c'est un autre canton, je vous le concède, mais c'est en Suisse tout de même et pas très loin de chez nous. Et là, je vais citer le nouveau directeur de la Fondation culturelle islamique de Genève, le 14 janvier 2019, c'est donc assez récent, qui a été nommé en mars 2018 et actuellement il affirme lutter contre la radicalisation de la mosquée de Genève. Voilà ce qu'il a dit au 19:30 du 14 janvier 2019: «Nous avons voulu avoir le contrôle sur toutes les infrastructures de la mosquée. Nous avons notamment décidé de fermer la salle de sport parce qu'il faut que nous soyons sûrs des personnes qui la fréquentent. Pour éviter les regroupements, la salle de prière est désormais ouverte uniquement pendant les prêches; elle ouvre 30 minutes avant et referme 30 minutes après.» Voilà les propos du directeur de la mosquée de Genève, propos corroborés par le conseiller d'Etat Mauro Poggia qui, toujours au 19:30 du même jour, affirme que le canton de Genève n'a pas attendu les meurtres des touristes scandinaves parce que, évidemment, comme vous l'avez vu, 2 des accusés dans le cadre des touristes scandinaves ont transité par la mosquée de Genève, eh bien!, Mauro Poggia a dit que cette mosquée est problématique et que sa surveillance n'était pas suffisante. Le canton de Genève a souhaité renforcer, alors je ne sais pas les mesures concrètes qu'ils ont prises, mais ils ont relevé qu'effectivement il y avait un problème de surveillance de ces mosquées et c'est ce que demande notre initiative parlementaire, c'est d'anticiper, de ne pas attendre que les actes se produisent, de ne pas attendre d'avoir des éléments probants, parce que c'est souvent trop tard lorsque l'on a ces éléments de pouvoir anticiper, on sait que cela pose problème.

En conclusion, avant de laisser le débat se poursuivre, je citerai toujours Mme Keller-Messahli qui invitait en l'occurrence le parti socialiste à ne pas se contenter d'une position anti-UDC et idéologique sans connaître les réels enjeux liés à la pratique de l'islam dans notre pays et en l'occurrence ici dans notre canton.

Donc, je vous demande, au stade de l'opportunité, d'accepter cette initiative et de faire en sorte que la base légale qui fait aujourd'hui défaut existe et on est évidemment ouvert à discuter sur la forme, l'implémentation de cette base légale, mais il faut maintenant la créer.

Merci.

**Fournier Raphaël**, député (suppl.), PDCC

Notre groupe a pris connaissance de cette initiative parlementaire ainsi que du rapport de la commission sécurité publique. Ces documents nous interpellent pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comment les propos d'une seule personne peuvent-ils être repris et servir de seule base pour déposer une telle initiative parlementaire?

Ensuite, cette problématique, si elle en est une, concerne 2 ou 3 individus ou cas isolés en Valais. Je rappelle pour votre information, Chers collègues, la répartition des religions en Valais: 81% de catholiques, 6% de protestants, 3% (3 petits pour cent) de musulmans, 1% d'orthodoxes et 9% d'autres confessions ou sans confession.

Monsieur Logean, vous citez le PDC Suisse. Le rapport s'intitule: le vivre-ensemble en Suisse. Le terme ensemble est fort et ne veut en aucun cas dire vivre les uns contre les autres. Les solutions proposées dans cette initiative vont plutôt vers une division et en aucun cas vers un vivre-ensemble.

Notre canton comporte uniquement 6 mosquées: une à Brig-Glis, une à Viège, 2 à Sion, une à Martigny et une à Monthey. Le rapport de la commission rappelle que la mosquée de Monthey a été fermée préventivement suite à des soupçons. N'oublions pas que ces 6 lieux de prière sont sous surveillance.

Oui, Mesdames et Messieurs, les dernières tueries dans le monde nous interpellent. Les déclarations relativement officielles révélant qu'une attaque terroriste islamique visant les citernes de pétrole à Bâle a été évitée dernièrement nous font également peur. Mais nous ne voulons en aucun cas stigmatiser une religion en particulier, même si actuellement les attaques terroristes sont plutôt faites par des djihadistes islamiques. Le texte proposé par les initiants vise clairement la religion musulmane.

Concernant la proposition d'un postulat faite par la commission, nous les encourageons à la traiter à travers le budget. Nous regrettons que de plus en plus de demandes de postes supplémentaires soient faites à travers des postulats déposés par les commissions et non à travers le budget ordinaire.

Même si les élections fédérales approchent à grands pas, il n'est de loin pas nécessaire d'utiliser de tels sujets pour grappiller quelques pourcentages électoraux. Oui, Chers collègues de la droite extrême, notre groupe condamne clairement toutes les formes d'extrémisme, qu'elles soient religieuses, politiques ou autres, et ce genre de démarche peut également être une forme d'extrémisme contre une partie de la population valaisanne.

Le groupe PDCC refuse donc l'opportunité de cette initiative parlementaire et vous prie d'en faire autant.

Merci.

#### **Juon Urs, Grossrat, CVPO**

Die CVPO hat Verständnis für die eingereichte parlamentarische Initiative und kann deren Inhalt zu weiten Teilen akzeptieren. Schade ist, dass sie in ihrer Schlussfolgerung stark einschränkend wird und einen konkreten Vorschlag macht, wie das Polizeigesetz angepasst werden soll. Es wäre begrüßenswert gewesen, diesen Punkt offen zu lassen, und das Departement, wie es der Vorsteher in der Kommissionssitzung auch vorgeschlagen hat, mittels Rechtsgutachten nicht nur die Vereinbarkeit mit dem übergeordneten Recht prüfen zu lassen, sondern auch auf dieser Basis geeignete und wirksame gesetzgeberische Massnahmen vorzuschlagen, wie eine Überwachung der Moscheen und anderer Orte, an denen fundamentalistische Botschaften Verbreitung finden können, wirkungsvoll geschehen können.

Zwei Kritikpunkte zu den vom Kommandanten der Kantonspolizei geäußerten Antworten in der Kommissionsdiskussion:

Es hat uns nicht gefallen, dass der Kommandant quasi öffentlich zugibt, dass die Kantonspolizei aktuell nicht über geeignete Leute verfügt, um solche Überwachungsjobs auszuführen. Wir können das grundsätzlich verstehen - sicher sehr schwierig -, aber posaunen Sie es doch nicht so in die Welt hinaus. Lassen Sie uns, lassen Sie die Leute im Glauben, dass Miss Money Penny und James bei der Kantonspolizei tätig sind.

Die Moscheen als private Orte zu bezeichnen, ist auch falsch. So entzieht sich die Kantonspolizei zu einfach der Aufgabe, diese Stätten genau im Blick zu behalten. Ein Gebetsraum ist öffentlich und die Religionsfreiheit und die Art, wie sie in unserem Land zum Ausdruck gebracht wird, ist generell keine private Angelegenheit.

Wir sprechen uns für griffige Massnahmen, d. h. gesetzgeberische, in die von den Initianten vorgeschlagene Richtung aus, aber nicht mit dem Mittel dieser auf einen konkreten Artikel des Polizeigesetzes eingeschränkten parlamentarischen Initiative. Ein Nachfolge-Postulat - wie in Aussicht gestellt - werden wir voraussichtlich unterstützen. Wir fordern die Initianten oder die Kommission allerdings auf, dieses zu erweitern auf die Untersuchung möglicher gesetzgeberischer Massnahmen, die wirkungsvoll zu einer Eindämmung der Verbreitung fundamentalistischer Ansichten führen können.

Die Zweckmässigkeit der eingereichten parlamentarischen Initiative sehen wir aus diesen Gründen leider als nicht gegeben.

Danke.

### **Borgeat Raymond, député, AdG/LA**

L'initiative parlementaire est probablement un outil trop peu utilisé et malheureusement, trop souvent, lorsque les parlementaires veulent en faire usage, ils se trompent de Parlement. Doit-on réellement le rappeler, malgré le nombre de candidats et candidates présents ici, nous ne constituons pas le Conseil national. Après le groupe PLR qui a vainement essayé via le trop fameux ou fumeux cas Carlos de modifier au niveau cantonal des lois du ressort fédéral, voilà que l'UDC s'y met à son tour.

Tout le monde l'a bien compris, par la plume de Grégory Logean, l'UDC veut instaurer des observations préventives dans les mosquées et les centres islamiques afin de lutter contre l'extrémisme musulman et ce avant l'ouverture d'une procédure pénale.

Deux raisons incitent l'AdG à s'opposer à cette initiative parlementaire:

D'abord, au point de vue procédure et ceci a été dit, il est clair que la lutte contre le terrorisme est une compétence de la Confédération. Nous n'avons pas à rédiger de loi à ce sujet. De plus, la procédure de surveillance des espaces privés, et les mosquées en font partie, nécessite l'accord du Tribunal administratif fédéral et l'aval de la cheffe du Département de la défense, rien que ça, et l'UDC demande à nous, Grand Conseil valaisan, de se substituer à l'une ou l'autre de ces organes. Il est donc clair que l'UDC se trompe de cible, d'autant plus que Viola Amherd, la cheffe du DDPS, n'a a priori pas siégé dans cette salle.

S'il n'y avait que cet aspect de niveau hiérarchique des lois, l'AdG pourrait se dire que, lorsque des personnes sont en campagne, tout est possible et que, finalement, il pourrait s'agir d'une occasion pour l'UDC de créer le buzz en rédigeant une loi que le TF devrait inévitablement annuler. Et ce serait faire fi de l'aspect sécuritaire. En effet, actuellement, la police valaisanne effectue une surveillance d'espaces publics, notamment en lien potentiel avec l'extrémisme musulman. Il semble évident qu'instaurer une surveillance des lieux privés pourrait fragiliser le processus actuellement en vigueur, mais aussi et surtout fragiliser les personnes qui agissent à ce niveau, à moins de se doter d'une équipe d'investigations comprenant des agents qui parlent la langue pratiquée dans les mosquées et qui comprennent la culture musulmane.

L'AdG refuse donc l'opportunité de cette initiative et vous invite à en faire de même.

Il ne s'agit pas d'une mesure anti-UDC car nous sommes également sensibles à la sécurité.

L'idée en commission de formuler un contreprojet doit également être écartée car nous ne pouvons pas légiférer au niveau fédéral. Ce n'est pas parce que le PDC Suisse aborde également la problématique que la démarche en serait plus légale.

Nous invitons, par contre, ce Parlement à soutenir un renforcement du groupe d'investigations spéciales de la police cantonale.

Une fois de plus, je tiens à remercier la vice-présidence d'avoir géré la séance de la commission et je vous remercie de votre attention.

**Girard Fabien**, député, PLR

Avant toute chose, Monsieur Sforza, rassurez-moi, vous n'êtes pas armé aujourd'hui pour défendre votre initiative contrairement à la séance de commission.

L'amalgame terrorisme et mosquées est bien trop simple et le groupe PLR s'oppose fermement à votre initiative. A ce titre et sans autre forme de procès, je remercie la commission pour son travail ainsi que sa vice-présidente.

Le rapport est extrêmement clair. La lutte contre le terrorisme est une compétence de la Confédération et s'appuie sur la loi fédérale sur le renseignement et le code de procédure pénale. Le travail est ensuite réalisé au niveau des cantons afin de déceler parmi la population les extrémistes violents de tous bords.

Sur le plan cantonal, la police cantonale peut, sur la base de la loi sur la police cantonale, procéder à des surveillances préventives sur le domaine public et non sur le domaine privé, ce qui exclut *de facto* les mosquées ou tout autre lieu de rencontre.

Le rapport de la commission est également extrêmement clair sur le suivi et l'application de ces lois. Aujourd'hui, les personnes potentiellement dangereuses sont identifiées et suivies, et surtout la police a les ressources nécessaires pour répondre aux risques qui sont aujourd'hui identifiés.

Le groupe PLR s'oppose donc à cette initiative pour une surveillance accrue des lieux de culte montheysans... musulmans (*rires dans la salle*), mes racines me manquent, mais il y a effectivement une mosquée à Monthey et ça se passe tout très bien, il n'y a, semblerait-il, pas d'extrémistes là-bas.

Concernant le postulat sur l'étude de la possibilité de renforcer le groupe d'investigations spéciales de la police cantonale d'une unité supplémentaire, nous sommes convaincus que le chef du service et le chef du département sauront aller chercher des ressources et des financements auprès de la Confédération. On pourra donc suivre ce postulat, mais on espère très sincèrement qu'aucune charge directe ne paraisse dans le prochain budget.

Merci pour votre attention.

**Sforza Michel**, député (suppl.), UDC

Monsieur Girard, je vous rassure, mon boulot, c'est de défendre et de protéger la population, dont vous faites partie, et pas défendre avec une arme une initiative.

Je citerai ici le rapport du SRC (Service de renseignement de la Confédération) qui recense, en 2013, 20 voyageurs motivés par le djihad de 2001 à 2013, une année plus tard ce chiffre double avec 40 et on arrive, en février 2019, avec 92 voyageurs du djihad. Sur ces 92 départs, on peut compter 31 détenteurs de la nationalité suisse dont 18 binationaux, plus 61 étrangers. Il est important de préciser que, parmi ces voyageurs, certains sont encore sur place. Trente et une personnes sont décédées, on a 25 décès confirmés. Certaines circulent dans les régions en conflits et d'autres sont de retour en Suisse. Les retours en Suisse se montent à 16 cas dont 13 cas confirmés.

Ensuite, je citerai le rapport 2018 de la Fedpol, qui nous donne des éléments intéressants quant au profil du djihadiste: homme, donc masculin, âge moyen de 32 ans, un peu moins des 2/3 proviennent de Suisse alémanique, 1/3 de Suisse romande et le restant de la Suisse italophone. Le 60% des cas analysés sont nés à l'étranger, issus de la première génération d'immigrés et se sont radicalisés en Suisse. Le 1/4 de ces cas se sont convertis tandis que les autres sont musulmans depuis leur naissance. Et, étonnamment, la majorité fréquentait un lieu de culte.



Ensuite, je vais citer quelques cas cités dans les médias ces dernières années. Je commence par 2004, au mois de novembre, plusieurs musulmans ont déposé une plainte pénale à l'encontre du prêche fait ici à la mosquée de Sion, prêche incitant à la haine raciale. Ensuite, en 2014, on a notre premier Valaisan djihadiste, et c'était un Valaisan valaisan. Toujours en 2014, 2 Biennoises qui partent faire le djihad et qui fréquentaient la mosquée de Bienne. Le 23 novembre 2017, *Le Temps* cite le cas du jeune requérant d'asile éthiopien qui tenait ses prêches à la mosquée de Winterthur, il a été reconnu coupable d'incitation à la violence, il a été pour ça poursuivi et puni. Le 14 décembre 2017, *Temps Présent* à la RTS, reportage: Les djihadistes suisses sont parmi nous. Décembre 2018, 2 touristes scandinaves égorgées au Maroc, qu'est-ce qu'on voit? 2 ressortissants suisses binationaux impliqués, ils fréquentaient la mosquée de Genève. Le 20 avril 2019 *in fine*, *Le Temps* nous rapporte que le Kosovo venait de rapatrier de Syrie 110 personnes liées à l'Etat islamique, essentiellement, oui, des hommes et des femmes mais, tout au fond de l'article, on trouve que, juste avant cela, 120 combattants ont été rapatriés. On sait que la majorité des musulmans en Suisse provient des Balkans. Alors, on va voir un petit peu de plus près le Kosovo par exemple, qui est un lieu historique, lieu où au cours des siècles les tentatives de conquête de l'Europe chrétienne par l'Empire ottoman ont été stoppées. Les chiffres sont les suivants: à 1,8 million d'habitants, 800 mosquées financées par l'Arabie Saoudite de l'école Wahhabisme, 17 combattants par 100'000 habitants, c'est le taux au Kosovo et je vous rappelle que le Kosovo a une forte diaspora en Suisse. Les salafistes se sont implantés d'abord en Bosnie puis au Kosovo pour combattre aux côtés des musulmans pendant la guerre des Balkans. A la fin de la guerre, l'Arabie Saoudite a financé et a transféré des millions pour diffuser cette doctrine salafiste qui est la doctrine de ceux qui font le djihad et qui font les attentats terroristes en Europe. Ils ont formé les imams albanophones, ils ont construit des mosquées, des écoles coraniques.

Je vais faire un peu court, Madame la présidente, merci de votre indulgence.

Tout ce que je vous raconte, ça nous amène à une déduction: c'est que la radicalisation et le recrutement se font principalement dans les mosquées, dans les lieux de culte musulman avec des jeunes adultes comme public cible. Alors que nous avons des terroristes vétérans et des terroristes infiltrés parmi nous et surtout un vaste bassin de recrutement...

*(La présidente: Monsieur le député (suppl.), vous devez conclure.)*

Oui. Alors, à la place d'allumer des bougies et puis d'écrire «je suis charlie» sur Facebook ou à la place de désarmer les citoyens honnêtes, il y a lieu ici d'agir de manière concrète avec cette initiative.

Merci pour votre indulgence.

**Imboden Cornelius**, Grossrat (Suppl.), CSPO

Vorweg ist natürlich klar, die CSPO akzeptiert in keiner Art und Weise Fundamentalismus und Radikalismus. Ebenso toleriert unsere Partei keine Hasspredigten, keinen Aufruf zur Gewalt und Terror in Gebetshäusern, Kultstätten, öffentlichen Lokalitäten usw. Wir sind auch der Meinung, dass sich unser Rechtsstaat permanent mit dem Umgang der Gesellschaft gegenüber allen Ethnien und Religionen befassen muss. Die Glaubensfreiheit und freie Meinungsäusserung muss dabei immer gewahrt bleiben.

Die heutigen Gesetze ermöglichen es der Kantonspolizei bereits jetzt, Observationen bei Bedarf durchzuführen. Basierend auf den Informationen des Nachrichtendienstes des Bundes werden mögliche Risiken eingeschätzt und Lagebeurteilungen vorgenommen, um unserer Bevölkerung den bestmöglichen Schutz gegen Gewalt und Terror zu bieten. Die Ermittlungen der Kapo stützen sich dabei auf Fakten und nicht bloss auf Spekulationen. Es kann nicht sein, dass wir eine Gesetzgebung auf Grundlage von Behauptungen einer Person, gar einer umstrittenen Persönlichkeit ändern.

Gegenwärtig fehlt es vor allem an einer Gesetzesgrundlage für die Durchführung von präventiven Observationen in muslimischen Kultstätten. Da die Terrorismusbekämpfung in die Zuständigkeit des Bundes fällt, ist es fraglich, ob die Kantone befugt sind, in unserem Bereich gesetzgeberisch tätig zu werden. Folglich sollte diese Problematik zuerst auf Bundesebene behandelt werden.

Die CSPO kann diese Initiative nicht unterstützen. Sie spricht sich hingegen für die Einreichung eines Postulats aus, mit dem der Staatsrat aufgefordert wird, die Verstärkung der Gruppe «Spezialermittlungen» bei der Kantonspolizei durch eine zusätzliche Einheit zu prüfen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

**Fauchère Cyrille**, député, UDC

En préambule, je suis assez surpris de toutes les intentionnalités que vous prêtez à l'UDC en faisant des liens aussi inexistants qu'ils sont ridicules avec les prochaines élections fédérales.

L'UDC tente de sensibiliser tous les Parlements de ce pays depuis plusieurs années mais, en effet, prêche souvent dans le désert. A force de ne pas vouloir aborder les problématiques contemporaines avec lesquelles vous êtes mal à l'aise, vous dissimulant candidement derrière des prétextes risibles et des effarouchements de circonstance, vous contribuez à entretenir un sentiment d'insécurité qui est lié à la question terroriste par nos concitoyens.

Sur l'opportunité de légiférer sur cette question sensible, débattue non seulement en Valais, comme je l'ai dit, mais dans de nombreux cantons suisses, comme cela a été développé dans les arguments des initiants, la commission répond par la négative, tout en acceptant de demander au Conseil d'Etat de réfléchir par un postulat à l'attribution de postes supplémentaires à la police cantonale. C'est un peu la version Walt Disney de la fable «Pierre et le loup», Pierre partant à la chasse avec un fusil... à bouchons.

A la question de savoir s'il y a lieu de légiférer, l'UDC du Valais romand préfère de loin la réponse du département qui reconnaît que la base légale pour mener des observations préventives dans des lieux de culte musulman fait défaut et qu'il demandera des avis de droit pour s'assurer de la conformité de la proposition au droit supérieur.

Cette entrée en matière, Mesdames et Messieurs, cette entrée en matière positive laisse entendre que cette problématique est considérée par le Département de la sécurité et qu'elle appelle indubitablement une réponse. Pour l'UDC du Valais romand, partout où la loi fédérale ne règle pas les cas de détail, il est opportun de légiférer, dans les limites du droit supérieur.

En résumé, l'article 2 de la loi fédérale sur le renseignement définit des buts qui concordent avec ce qui est demandé dans l'initiative parlementaire. La police cantonale est directement concernée car, comme organe de renseignement, elle est autorité cantonale chargée de l'exécution d'activité de renseignement selon l'article 4 de la même loi, ce qui nous autorise donc à légiférer sur ses missions.

L'ambition de la présente initiative est donc d'anticiper en décelant et en écartant les menaces telles que décrites dans l'article 19 de la loi sur le renseignement.

Comme vous l'avez entendu, ce Parlement a donc la compétence de mettre à jour les devoirs et les missions de la police cantonale dans le respect du droit supérieur et le groupe UDC vous invite à accepter l'opportunité de cette initiative parlementaire.

Je vous remercie.

**Savioz Jérémie**, député, Les Verts

Juste quelques rapides précisions pour revenir à la personne à l'origine de cette initiative, Mme Saïda Keller-Messahli. Juste un petit rappel: elle a fait l'objet d'une enquête

pénale pour soupçon de calomnie et de diffamation. L'Office d'exécution des peines zurichoises a cessé sa collaboration avec elle suite à des dénonciations calomnieuses sur un imam. Le canton de Saint-Gall a fait de même après que sa police cantonale, le Secrétariat d'Etat aux migrations et le Service de renseignement de la Confédération ont formellement démenti des accusations qu'elle portait à l'encontre d'un imam qui demandait à se naturaliser.

Enfin son livre, «La Suisse, plaque tournante de l'islamisme» a été très fortement critiqué par de nombreux experts et observateurs pour ses raccourcis populistes et ses théories du complot.

Aujourd'hui, on a notre chef de la police cantonale qui dément également de tels propos.

Voilà une petite mise en contexte.

Maintenant, je laisse chacune, chacun juge de la suite à donner aux dires de cette personne.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

**Arlettaz-Monnet Géraldine**, députée, PLR, vice-présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Après l'audition des initiants et du DSIS, la commission de la sécurité publique s'est positionnée pour un refus de l'opportunité de cette initiative parlementaire.

Tous les membres de la commission sont conscients qu'une discussion doit avoir lieu sur les actes terroristes possibles motivés par le fondamentalisme religieux, sujet qui inquiète bon nombre de citoyens de notre canton et de notre pays.

Cependant, le vote d'opportunité ne doit pas porter sur l'existence de la problématique qui n'est nullement remise en question mais sur l'opportunité de légiférer.

Les 6 mosquées de notre canton sont sous la surveillance de notre police cantonale à travers son groupe d'interventions spéciales. Cette surveillance est effectuée sur les lieux publics, comme demandé dans la LPol, loi qui ne permet pas une surveillance intrusive dans un lieu privé.

Monsieur le député Grégory Logean, Mme Keller-Messahli n'a pas donné de détails quant aux 2 ou 3 mosquées extrêmement radicales en Valais. Notre police ne peut pas travailler et investiguer sur des spéculations mais sur des faits avérés.

Actuellement, une dizaine d'individus sont suivis sur le territoire valaisan. En revanche, et cela n'est pas propre à la police valaisanne, il n'est pas possible de suivre un individu 24 heures sur 24, 365 jours sur 365.

Monsieur le député Raymond Borgeat, le problème relevé par notre commandant n'est pas le manque d'effectif de notre police cantonale mais le fait que, pour un tel suivi, il faudrait 8 policiers pour un seul individu.

La lutte contre le terrorisme est une compétence de la Confédération et s'appuie sur la loi fédérale sur le renseignement et le code de procédure pénale. Il n'est donc pas du ressort des cantons de légiférer sur ce sujet.

Ce débat est important et il doit avoir lieu mais au bon niveau, c'est-à-dire au niveau national.

Je remercie les groupes qui soutiennent la position de la commission SP et refusent l'opportunité de cette initiative parlementaire.

Merci de votre attention.

### **La présidente**

Merci Madame la vice-présidente de la commission.

Nous allons donc voter.

Celles et ceux qui suivent la commission et refusent l'opportunité appuient sur la touche verte; celles et ceux qui l'acceptent appuient sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Décision sur l'opportunité / Beschluss über die Zweckmässigkeit

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé l'opportunité.

- 12.** Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2018  
Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2018

### **Discussion générale:**

**Giroud Mathieu**, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport de gestion du Bureau interparlementaire de coordination.

L'année 2018 du BIC a été apparemment très calme vu que le rapport évoque aussi des objets traités avant 2018. Le principal objet discuté l'année dernière, qu'il faudra suivre attentivement, est le concordat romand découlant de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent, pour lequel une consultation interparlementaire est prévue pour le BIC en 2019.

Finalement, notre groupe note aussi la nécessité d'améliorer la façon dont les informations sur les conventions en cours de négociation parviennent au BIC.

Merci de votre attention.

**Dubuis Gaëtan**, député (suppl.), PLR

Je vais être assez succinct.

Le groupe PLR a analysé le rapport du Bureau interparlementaire de coordination des cantons.

Nous avons pris bonne note du travail effectué et de son rôle.

Nous avons relevé que la commission de l'économie et des redevances qui travaille sur l'accord intercantonal sur les marchés publics va traiter de ce sujet et, nous en sommes sûrs, va défendre nos PME valaisannes.

Pour conclure, nous saluons le travail réalisé et remercions ses membres.

### **La discussion est close.**

**Borgeat Raymond**, député, AdG/LA, président de la délégation aux affaires extérieures (AE)

Je prends la parole en tant que président de la délégation et j'imagine que plus personne ne va s'exprimer.

Le Valais est le seul canton qui ne dispose pas d'une commission mais d'une délégation aux affaires extérieures. Effectivement, on se rend compte qu'il y a parfois un intérêt relatif dans cette problématique.

Les personnes qui ont lu ce rapport dans le moindre des détails sont probablement devenues des spécialistes des acronymes. En commentaire de ce rapport, je me permettrai d'en évoquer quelques-uns: CIP – AIU – CDIP – LJAr – CRLJ – CLI - CoParl et j'en passe.

Abordons d'abord l'AIU (accord intercantonal universitaire): Création d'une CIP (commission interparlementaire) que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider. Lors de cette CIP, le Valais et le canton du Jura ont collaboré afin de s'opposer à ce nouveau projet d'accord intercantonal visant à changer le système de calcul des tarifs de l'AIU. Ils devraient à l'avenir être calculés sur la base des coûts effectifs, et les actuels rabais pour les pertes migratoires, dont le Valais bénéficie sérieusement, devront être abolis. La CDIP doit actuellement rédiger son projet de nouvel accord. L'enjeu de base est de définir ce que signifient les coûts effectifs, ce qu'ils couvrent et surtout comment les contrôler et les maîtriser. Une fois rédigé, cet accord sera transmis pour validation au Grand Conseil valaisan notamment, peut-être avant la fin de la législature. Rappelons qu'un accord ne peut être amendé - c'est pour cela qu'on fait des propositions via une CIP -, il est à accepter ou à refuser en l'état. L'AIU entrera en force lorsque 18 cantons l'auront approuvé.

LJAr (loi sur les jeux d'argent)

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de la loi fédérale, une convention suisse et une autre romande ont été rédigées. Celles-ci sont actuellement en phase de consultation, cela a été dit, et une CIP va être mise sur pieds afin d'y répondre. L'enjeu pour le Valais tient notamment à la prévention contre l'addiction aux jeux d'argent et à une répartition des bénéfices. Celle-ci sera favorable au Valais si les montants joués et non pas la population constituent la clé de répartition principale.

Dernier acronyme sur lequel je me permettrai de venir:

CLI (Conférence législative intercantonale)

Les cantons suisses allemands ont très clairement vu le rôle positif que peut jouer le BIC via la CoParl (Convention des Parlements).

Il y a donc clairement la volonté de créer une telle structure au niveau suisse. Mais la problématique est bien plus vaste. Ce qui fonctionne bien en Romandie à 6 cantons n'est pas si facilement transposable au niveau suisse avec 26 cantons. Si une plateforme d'échange entre les différents Parlements peut être très utile, il n'est pas évident de définir une structure de fonctionnement. Une notion de coordination entre les Parlements des cantons suisses est en cours de réflexion mais pour le Valais, à l'instar des autres cantons romands, il est nécessaire de ne pas créer une structure qui pourrait entrer en conflit avec la CoParl.

Ces 2 derniers objets constituent l'objectif à court terme du BIC et de la délégation valaisanne qui sera désormais présidée par Flavien Sauthier.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le président de la délégation pour ce rapport dont le Grand Conseil prend acte.

## Développements: Grand Conseil

## Entwicklungen: Grosser Rat

- 13.** Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Supprimer la Commission de protection des données et de transparence (14.12.2018) **7.0101**

Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission abschaffen (14.12.2018) **7.0101**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Tristan Martine**, députée (suppl.), PLR

Le groupe PLR a étudié attentivement cette motion.

A ce stade, nous pouvons constater qu'effectivement la Commission de la protection des données n'a pas un rôle majeur ou peut-être ne se le donne-t-elle pas. Il semble, en effet, important qu'une telle commission existe en termes de contrôle afin d'éviter que des décisions importantes ne reposent sur une seule personne.

Pour le groupe PLR, il conviendrait d'abord de doter cette commission d'un cahier des charges précis et de l'inciter à prendre davantage d'importance mais pas de la supprimer. Le motionnaire reconnaît qu'il faut tout de même un contrôle puisqu'il propose le Conseil de la magistrature. Ce conseil n'ayant pas non plus encore de rôle arrêté, cela paraît impossible pour l'heure.

Pour ces raisons, le groupe PLR s'oppose à cette motion.

Merci de votre attention.

**Melly Jean-Daniel**, député (suppl.), Les Verts

La motion qui nous est présentée a pour but de faire disparaître la commission de la transparence composée de 5 membres élus pour 4 années sous prétexte que ses activités sont déjà faites par le préposé lui-même.

Le motionnaire propose de confier la surveillance du préposé au Conseil de la magistrature. Pour notre groupe, la commission ne peut être remplacée par le Conseil de la magistrature car son rôle diffère. Le préposé n'est pas une autorité judiciaire et ne saurait être soumis à une surveillance directe ou par une autorité hiérarchique susceptible d'enquêter et de le sanctionner. Ce serait contraire à son impérative indépendance.

Tel n'est d'ailleurs pas le rôle de la commission. Pour rappel, celle-ci a pour mission de fixer les lignes directrices, de définir les objectifs stratégiques de la protection des données en Valais. Elle est là aussi pour donner son avis sur les projets législatifs ou sur les dossiers importants. Elle est là pour chercher une collaboration, pour favoriser un échange entre l'Etat et le préposé. La commission doit exercer une surveillance générale dans le domaine de la protection des données et non une surveillance des activités du préposé.

Le groupe des Verts vous recommande de rejeter cette motion car il importe que la protection des données et la transparence ne reposent pas en Valais sur une seule personne mais qu'elles puissent faire l'objet d'une collaboration constructive entre une commission et le préposé dans le cas d'affaires importantes. En revanche, il nous paraît essentiel de clarifier les rôles respectifs de la commission et du préposé afin d'assurer une coordination efficace, tout en préservant une stricte indépendance du préposé.

Pour conclure, comme l'a laissé entendre la Commission de la transparence et de la protection des données dans les médias, une refonte de la LIPDA apparaît nécessaire.

Le groupe des Verts soutiendra cette démarche.

Je vous remercie pour votre attention.

**Constantin Patricia**, députée, AdG/LA

Le motionnaire mentionne le fait que, depuis la création du poste de préposé à la protection des données et à la transparence, la Commission pour la protection des données et la transparence n'a plus de raison d'être.

Les tâches de la commission précisées dans le texte de loi et reprises par le motionnaire sont différentes des tâches du préposé. La commission exerce une surveillance générale dans le domaine de la protection des données et de la transparence et soumet un rapport à l'intention du Grand Conseil. La suppression simple de la commission n'aboutira pas à une simplification du travail du préposé, au contraire, ni à une simplification en matière de protection des données et de transparence pour le canton.

La LIPDA, qui régit entre autres les tâches du préposé et de la commission, est une loi qui date d'octobre 2008 et qui a été partiellement révisée en septembre 2011. Le monde tel que nous le connaissons ces dernières années est derrière nous et des modifications importantes en matière de protection des données et de transparence sont intervenues depuis.

L'AdG combat cette motion parce que la protection des données et la transparence sont importantes pour elle.

En revanche, elle soutiendra la modification totale de la loi proposée par une motion de la commission, tel qu'annoncé dans les médias. Les nouvelles technologies nous montrent tous les jours que le traitement de nos données personnelles est en danger. Il est primordial de ne pas laisser passer le train de la protection et de faire tout ce qui est nécessaire dans ce domaine.

A l'heure où ce Parlement a mis en place un Conseil de la magistrature comme autorité de surveillance de la justice valaisanne, organe qui sera déjà certainement débordé dès sa mise en fonction, pour l'AdG il ne fait aucun doute que le préposé doit également avoir une autorité de surveillance mais avec des règles claires et une définition précise du rôle de la commission.

Pour toutes ces raisons, le groupe AdG/LA vous demande de refuser cette motion.

Merci de votre attention.

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Erlauben Sie mir vorab kurz eine materielle Berichtigung an Herrn Grossrat Gilbert Truffer. Er hat heute offenbar irgendwas gefaselt von CVP-Beteiligungen und -Mandaten bei der Swissgrid. Der einzige Politiker, der in den letzten Jahren ein Mandat, und zwar ein Verwaltungsratsmandat, bei Swissgrid hatte, war alt SP-Staatsrat Thomas Burgener; mehrere Jahre, auch noch nach dem Staatsrat bis 2014. In dieser Funktion hat er die heutige Leitungsführung mitgetragen.

Jetzt zu etwas Wichtigerem: Es geht um die Abschaffung der Datenschutzkommission.

Es ist wie bei den Gesetzen: Wenn etwas überflüssig ist, keinen Sinn mehr macht, Aufwand produziert, dann soll man es abschaffen. Und das ist hier der Fall. Wir haben jetzt halt nun (und das seit 2011) einen kantonalen Datenschützer. Neuerdings, aufgrund unseres Postulats, haben wir auch einen - der wird hoffentlich bald sein Amt antreten - Stellvertreter im Oberwallis, und deshalb braucht es die Datenschutzkommission nicht mehr. Diese war vorhin die einzige Instanz, die eben Datenschutz betrieben hat in diesem Kanton. Aufgrund der Wahl des Datenschützers ist sie nicht mehr notwendig.

Ich habe die Aufgaben der Kommission in meiner Motion aufgezeigt: Festlegung der Richtlinien (das ist gemäss Gesetz) und strategische Ziele festlegen, Leitung der Tätigkeit des Beauftragten, Meinungsabgabe zu wichtigen Dossiers, und dann auch Meinungsabgabe zu gesetzgeberischen Entwürfen. Es ist leider nichts davon eingetreten die letzten Jahre. Und man kann schon sagen, jetzt will dann die Datenschutzkommission das machen, aber, meine Damen und Herren, ich habe es gesagt: Seit 2011 hat die Datenschutzkommission diese

Aufgaben, und seit 2011 hat sie diese nicht an die Hand genommen. Sie hat dem Datenschützer nicht einmal ein Pflichtenheft gegeben. Der weiss eigentlich von der Kommission aus gar nicht, was er machen soll. Darum macht er eben alles und vieles Unnötige. Und es ist nicht einmal ein Anstellungsgrad festgelegt worden.

Es braucht hier einfach ein gewisses Fachwissen auch - und das ist kein Angriff gegen die Kommissionsmitglieder - und das ist aufgrund unseres Milizsystems so. Deshalb bin ich der Meinung, dass ein Justizrat, Fachleute und nicht Politiker, dies besser wahrnehmen können.

Es ist schon nur die Frage, im letzten Tätigkeitsbericht des Datenschutzverantwortlichen hat er gesagt laut Statistik gibt er seine Antworten durchschnittlich innert 15 Tagen - also wir im Oberwallis warten zum Teil mehrere Jahre auf diese Antworten. Also dann frage ich mich, inwieweit überprüft die Kommission das, inwieweit kann sie das überhaupt überprüfen.

Ich komme auch immer wieder mir meinem datenschutz-rechtlichen *ceterum censeo*: Brauchen wir 26 kantonale Datenschützer? Muss es hier nicht Fusionen geben? Kann es nicht einen Datenschützer für die Westschweiz geben und dann einen kantonalen, der aber die Gemeinden berät und nicht alles macht? Nicht alles, wie Herr Fanti geschrieben hat im letzten Tätigkeitsbericht, zum Beispiel den grössten Aufwand hat ihm verursacht das Gesetz über die Videoüberwachung zu verfassen. Dieses Gesetz gibt es in mehreren Kantonen bereits, und der Staatsrat hat jetzt zum Glück entschieden, dem gar keine Folge zu geben und auf das Gesetz zu verzichten. Hier könnten Energien viel viel besser und effizienter eingesetzt werden.

Der Datenschutzbeauftragte ist eine hoch qualifizierte Person. Herr Fanti ist hoch qualifiziert für sein Amt, aber ihm muss jemand sagen, was er tun soll, und was er nicht tun soll. Aus meiner Sicht - wie gesagt - ist der Justizrat das geeignete Gremium dafür, die PLR hat es auch erwähnt. Kontrolle ist wichtig, Pflichtenhefte sind wichtig - auf die warten wir seit 8 Jahren. Also da muss etwas passieren.

Die Gesamtrevision: Wir haben es auch schon gehört, die Datenschutzkommission hat offenbar einen Vorstoss eingereicht, um eine Gesamtrevision des Datenschutzgesetzes zu beantragen. Das ist gut und recht. Man muss dann auch wissen, was sie mit dem genau sonst noch wollen, aber das ist auch ein Grund, dieser Motion zuzustimmen, denn das ist ein Teil dieser Revision, und dann kann sich das Parlament bereits hier darüber äussern.

Sie werden auch noch eine Antwort des Staatsrats oder des anderen zuständigen Organs dann bekommen, was mit dieser Motion geschehen soll. Dann haben Sie noch mehr Argumente. Aber ich habe Ihnen, glaube ich, die Argumente gegeben, und alles andere, und auch wenn es da eine Verbesserung geben soll jetzt: Das ist einfach zu spät. Man muss es einsehen und alte Zöpfe abschneiden.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Je cède la parole à M. le député Thierry Largey qui s'exprime au nom de la commission.

### **Largey Thierry, député, Les Verts**

Je m'exprime effectivement au nom de la Commission de la protection des données.

Dans cette motion, il y a certainement une petite confusion. La commission, instaurée par la LIPDA, n'est pas une commission de surveillance du préposé à la protection des données. Ce n'est pas sa tâche. C'est une tâche qui est celle de la surveillance de la protection des données, fait partie de l'autorité cantonale qui est dédiée à cette tâche-là. Il faut bien comprendre que ça change. On n'est pas là pour sanctionner, pour diriger au sens d'ordonner des positions au préposé. On est là pour organiser, fixer les priorités, fixer la stratégie que



doivent avoir la protection des données et la transparence dans ce canton, et cela, eh bien!, évidemment en collaboration avec le préposé, mais celui-ci reste un organe indépendant et, évidemment à ce titre, prendra les positions qui lui semblent les plus judicieuses, tout en relevant qu'en ce qui concerne les dossiers les plus importants, il s'agit d'organiser la réflexion au travers d'un collègue avec le préposé et la commission, de manière à avoir aussi une réflexion plus large que simplement l'avis d'une seule des personnes, et je précise bien que nous n'avons pas les moyens au sein de la commission de contraindre le préposé à une position puisque celui-ci est strictement indépendant.

La question du Conseil de la magistrature, ce sera une question qui pourra être relevée lors de la deuxième lecture de ce conseil, sachant que, dans la première lecture, le Parlement ici présent n'avait pas souhaité ouvrir le champ d'application aux autres autorités judiciaires. On peut bien se demander comment on va ouvrir à des autorités non judiciaires qui, en plus, sont censées être indépendantes de l'autorité politique ou d'une autorité de surveillance hiérarchique.

Je tiens aussi à préciser par rapport au texte de la motion que la Commission de protection des données n'est pas un organe de validation dans le sens où simplement on attend que le préposé arrive, donne sa position et on lui dit oui à chaque coup. Non, il s'agit vraiment d'une autorité stratégique qui vise à avoir, on va dire, une vision d'ensemble et c'est peut-être ce qui manque au préposé qui lui a (entre guillemets) «le nez dans le guidon» dans ces affaires et ces demandes qui proviennent soit des autorités cantonales, des autorités communales ou de particuliers, et ces affaires sont très nombreuses, et il se trouve finalement à devoir répondre ponctuellement à ces demandeurs et n'a probablement pas la possibilité d'avoir le recul nécessaire pour avoir une vision d'ensemble de la protection des données, être capable d'orienter ce domaine, qui est un domaine qui prend de plus en plus d'ampleur, et là encore il semble nécessaire de ne pas laisser à une seule personne gérer l'entier de la protection des données, notamment l'aspect stratégique et l'aspect des orientations principales à avoir. C'est pour cela qu'il nous semble que cette commission ait du sens et doive être maintenue dans ses prérogatives de vision stratégique et de vision générale, et de collaboration avec le préposé.

Toutefois, la commission est parfaitement consciente des lacunes actuelles de la LIPDA qui propose un texte qui est relativement difficile à comprendre et on a de la peine, au travers de ce mot de «diriger», c'est vrai que c'est un terme qui peut prêter à confusion et, face à cette situation et face au besoin général de réviser la LIPDA, nous vous proposons effectivement de refuser la motion, qui est une motion assez définitive qui est de supprimer la commission, qui est une motion relativement limitée dans sa portée puisqu'elle ne touche qu'un aspect de la loi, mais d'avoir cette fois-ci une révision plus large de la LIPDA et notamment qui doit permettre de revoir la collaboration entre le préposé et la commission, les compétences d'orientation, les compétences de surveillance plus générale de la part de la commission par rapport au préposé, donc de revoir cette loi et, en particulier, de revoir le fonctionnement de la commission. Cela nous semble assez nécessaire et, dans ce sens, et bien!, vous avez pu le voir dans la presse et je le répète ici, c'est que la commission va déposer jeudi une motion allant dans le sens d'une révision beaucoup plus large de la LIPDA qui va toucher en particulier les compétences de la commission.

Nous vous invitons ainsi à refuser la motion qui nous est présentée aujourd'hui et, ensuite, à accepter la prochaine motion que déposera jeudi la commission, de manière à réviser globalement la LIPDA.

Je vous remercie.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Deuxième prise de parole, Monsieur le député Aron Pfammatter.

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Ich kann verstehen, dass die Mitglieder der Datenschutzkommission - zumindest einige davon - sich nicht gerne selber abschaffen. Aber es gibt auch Mitglieder, die das nicht so kritisch sehen und sich gerne abschaffen lassen würden.

Man kann jetzt wie Kollege Thierry Largey um den heissen Brei herumreden und sagen, was die Kommission alles machen könnte, aber wir müssen einfach die Fakten sehen: Seit 2011 macht es die Kommission nicht! Also da muss man nicht heute wiederum sagen, was sie alles machen kann. Hat die Kommission ein Pflichtenheft festgelegt? Und das gilt nicht nur für Monsieur Fanti, das war schon vorher bei den vorherigen Datenschutzbeauftragten. Hat sie ein Pflichtenheft gemacht? Nein! Hat sie einen Tätigkeitsgrad festgelegt? Nein! Hat sie sich zu gesetzgeberischen Vorlagen geäussert? Wohl kaum, ich habe nichts gehört. Hat sie weitere Leitlinien festgelegt? Auch nicht!

Also dann muss man einfach sagen: Es fehlen die Aufgaben. Vielleicht fehlen nicht die Aufgaben, aber es fehlt hier einfach... Es ist wahrscheinlich nicht der Wille, aber die Kommission kann diesen Aufgaben einfach nicht nachkommen. Und dann muss man es eben einem Fachgremium geben, das die Aufgaben wahrnehmen kann.

Aus diesem Grund danke ich Ihnen nochmals für die Unterstützung.

**La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous allons donc voter.

Motion 7.0101 / Motion 7.0101

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 46 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette motion.

- 14.** Motion CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter et Manfred Schmid: Commission cantonale des constructions et Secrétariat cantonal des constructions: la commission de gestion doit s'en occuper (14.12.2018) **7.0102**

Motion CVPO, durch Urs Juon, Aron Pfammatter und Manfred Schmid: Kantonale Baukommission und Kantonales Bausekretariat: die Geschäftsprüfungskommission soll sich darum kümmern (14.12.2018) **7.0102**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Juon Urs**, Grossrat, CVPO

Ich fordere Sie auf, machen Sie den Test in Ihrem privaten und beruflichen Umfeld, auf Ihrer Gemeindeverwaltung bei der Bauverwaltung, und fragen Sie nach, wie zufrieden die Leute mit der Projektabwicklung beim Kantonalen Bausekretariat bzw. mit den Entscheiden der Kantonalen Baukommission sind. Sie werden - ich wette mit Ihnen - ein grosses Lamento auslösen: Ein Händeverwerfen, eine Litanei von Reklamationen in Bezug auf das Labyrinth, die Hindernisse, die Gesuchsteller durchlaufen respektive überwinden müssen, um zum Ziel einer Baubewilligung, durchaus aber auch nur zu einer Antwort auf eine Voranfrage, zu kommen.

Die Beschwerden kommen vom einfachen Bürger, von den Gemeinden, aber auch von qualifizierten Fachleuten in der Privatwirtschaft. Es ist selbstverständlich, ich spreche hier nicht von chancenlosen oder ungenügenden Dossiers, weil von schlechter Qualität oder unvollständig, sondern von Baugesuchen, von deren zügigen Bewilligung erfolgreiches Wirtschaften hier in diesem Kanton abhängt. Und selbstverständlich ist Bauen emotional, und man kann mit Entscheiden nicht nur eitel Freude auslösen. Sie können aber grosse und kleine Gemeinden fragen. Machen Sie das, es ist über all dasselbe. Bestimmt ist es auch über die Sprachgrenze hinweg; diesen Test habe ich nicht gemacht.

Ich gehe kurz auf die wesentlichen Kritikpunkte ein, die man immer wieder hört.

Die Dauer: Die angenommene Motion von meinem Kollegen Aron Pfammatter zu effizienteren Baubewilligungsverfahren mit mehr Gemeindeautonomie, zeigt den Weg, wie diese gesenkt werden kann, zumindest bei den Dossiers, wo die Gemeinden zuständig sind. Warten wir da auf den Umsetzungsvorschlag der Verwaltung. Bei Dossiers in der Zuständigkeit des Kantons sieht es allerdings bitter aus in Bezug auf die Dauer. Auch wenn keine Einsprachen bestehen und die Dossiers unbestritten sind, kann es ein halbes Jahr und länger dauern - persönlich ist mir ein Fall bekannt von 2 Jahren für eine Voranfrage - bis nach nervenaufreibendem Pingpong ein Entscheid herbeigeführt werden kann. Was nützt es, elektronisch nachschauen zu können, was der Stand des Dossiers ist, wenn keine Bewegung darin feststellbar ist?

Die einverlangten Zusatzunterlagen: Diese lösen, genügend oft unachtsam und nicht sach- und bedarfsgerecht gefordert, hohe nicht eingeplante Kosten aus, und die Unterlagen gehen den Weg einer meist unnötigen Zusatzschleife durch die Dienststellen, was weiteren Bedarf an Bestätigungen und Nachweisen aufwirft.

Die Stellungnahmen der Dienststellen - in der Mehrzahl viel zu umfangreich, sich wiederholend, mit wenig Inhalt. Hier liegt vermutlich ein Hauptgrund für einen Grossteil der Unzufriedenheit der Bauwilligen. Die Dienststellen lassen sich oft genug alle Zeit der Welt für eine Seiten lange Antwort, und jeder juristische Sachbearbeiter jedes einzelnen Fachbereichs in den Dienststellen muss sich ebenfalls im Zweifelsfall bremsend einbringen.

Fehlende primäre Triage der Projekte: Die primäre Prüfung der Dossiers geschieht zu sehr auf formelle Mängel hin anhand Checklisten, zu wenig inhaltlich durch entsprechend qualifizierte Fachleute, die auch einen Plan verstehen und lesen können, und in 80-90% der Fälle rasch zu einem rechtsgenügenden Entscheid kommen könnten.

Verstecken hinter dem Gesetzesbuchstaben: Es herrscht eine Heidenangst vor Fehlentscheiden. Im Zweifelsfall, auch wenn das Dossier unbestritten ist und keine Einsprachen eingegangen sind, werden trotzdem noch eine Serie von Bedenken in Vorbehalte und Bedingungen hineingegossen oder der Entscheid wird unnötig hinausgezögert. Kann es sein, dass vielleicht auch die mittlerweile sehr hohe Anzahl Juristen in der kantonalen Verwaltung für diese Angst verantwortlich ist? Aktuell zähle ich beispielsweise beim zentralen Rechtsdienst des DMRU 22 Juristinnen und Juristen - letztes Jahr waren es noch 18. Schon da dünkte mich die Zahl gewaltig. Und gibt es darunter vielleicht vermeintliche Stars, die mal hinterfragt werden müssten?

Zusammenfassend: Das aktuelle bürokratische System in Bezug auf die Abwicklung der Baugesuche frisst sich selber. Wir müssen zu Lösungen kommen, bei denen in einer frühen Phase befriedigende Entscheide generiert werden können. Es braucht bestimmt nicht mehr Leute an Anzahl, es braucht qualifizierte Leute, die mit genügend Kompetenzen ausgestattet, und ohne Angst vor weitergehenden Konsequenzen, frühe rasche Entscheide auf möglichst schlanke Art fällen können. Die vorgeschlagene Analyse durch die GPK soll die hier geäusserten Defizite sichtbar machen und zu Verbesserungen im Sinne der Gesuchstellenden führen.

Ich bitte Sie daher um Unterstützung dieser Motion.

Danke.

**Constantin Sarah**, députée, AdG/LA

Il n'est pas rare d'entendre dans ce Parlement les attaques du groupe PDC du Haut contre le trop grand nombre d'employés de l'Etat. Nous voilà donc étonnés du sens de ce texte qui, semblerait-il, aurait probablement pour finalité l'engagement de EPT supplémentaires à la Commission cantonale des constructions.

Mais venons-en à l'essentiel.

L'AdG ne ferme pas les yeux sur les délais parfois longs de la CCC. Cependant, nous vous demandons de garder à l'esprit que la Lex Weber en 2012 et la LAT en 2013 sont 2 lois dont les mises en œuvre demandent du temps et de l'effort. Si le service fait face à une plus grande charge de travail suite à ces nouveautés, il est normal de lui laisser un peu de temps pour trouver son rythme de croisière une fois la tempête passée. En effet, avec la mise en vigueur du plan directeur cantonal, les communes mettent peu à peu à jour leurs plans de zones et cela soulève plus de sollicitations qu'à l'accoutumée tant de la part de la population que des exécutifs communaux. La charge de travail du service devrait se réguler. Il n'apparaît pas nécessaire au groupe AdG que la commission de gestion se penche sur le sujet.

Cette motion ne soulève, cependant, pas uniquement le problème des délais mais met en doute la qualité et la légitimité des décisions de la commission. Nous saluons, avec un brin d'ironie évidemment, l'imagination des motionnaires pour tenter de contourner les lois récemment acceptées par ce Parlement et la population.

L'AdG ne prendra pas part à ce jeu et, ainsi, nous vous recommandons le rejet de cette motion.

Merci pour votre attention.

**Largey Thierry**, député, Les Verts

Le motionnaire se montre très critique, si ce n'est plus, si ce n'est assez virulent à propos de la CCC, du fonctionnement de l'autorité cantonale en matière de constructions: rien ne fonctionnerait, il manquerait de qualifications, il y aurait trop de juristes, il y aurait trop de discussions, trop de lenteurs.

Je pense que c'est un résumé qui est bien unilatéral et qui ne prend pas en considération tous les aspects.

En outre, c'est que la preuve de ce non-fonctionnement de la CCC serait dans le mécontentement de la population et des différents usagers. Voilà bien un indice qui aura de la peine à être favorable à la CCC un jour puisque le contentement, on va dire, d'un constructeur, c'est d'avoir l'autorisation en quelques heures et, si possible, sans aucune réserve, ni aucune contrainte, et vous voyez bien que, compte tenu de la législation actuelle et des contraintes administratives qui visent à aller consulter passablement de spécialistes pour arriver à une décision prenant en considération l'ensemble des intérêts présents, eh bien!, ça n'est tout simplement pas possible.

Le motionnaire ignore aussi certains éléments qui sont tout simplement, eh bien!, l'autre côté du dossier, c'est-à-dire la qualité de certains dossiers qui atterrissent à l'autorité de construction, qui sont souvent insuffisants, lacunaires et qu'il faut donc renvoyer au premier destinataire de manière à ce qu'ils soient complétés. Oui ça engage des lenteurs, oui ça engage des mécontentements, mais que peut faire l'autorité face à ces lacunes? Trancher sur un dossier qui est incomplet, ça veut dire le refuser. Faut-il attendre la décision finale pour le refuser ou l'envoyer avant? Il me semble que la seconde solution soit la plus efficace.

La complexité des lois est aussi un élément important. On n'a pas qu'une loi à appliquer, ce n'est pas que la loi sur les constructions, il y a d'autres lois, d'autres services qui sont concernés, il faut les consulter. Alors, oui, on peut probablement améliorer la circulation au sein des services mais la CCC n'est pas une autorité hiérarchiquement supérieure aux autres services, elle ne peut pas imposer des délais à ces autres collaborateurs, et donc trouver des solutions, oui, mais accuser simplement la CCC de tous les maux de la terre en matière de constructions probablement que non.

En outre, on a parlé d'un excédent de juristes, d'un excédent de personnel. Il faut peut-être regarder l'autre côté: jusqu'à présent la CCC était sous-dotée, on n'avait pas suffisamment d'éléments, et c'est en train de changer, de nouveaux EPT ont été engagés, ce qui permettra de traiter effectivement plus vite les dossiers. Donc, accuser systématiquement un trop-plein de personnel qui diluerait les échanges, qui diluerait la circulation et retarderait le travail, je pense que c'est voir les choses du mauvais côté de la lorgnette. Il faut plutôt regarder que du personnel suffisant pour une tâche qui est importante et délicate permet aussi d'arriver à des solutions qui sont les plus intéressantes.

Tout cela nous ferait dire que la motion qui est déposée devrait être rejetée; eh bien!, je vous surprendrai en disant que non. Finalement, la transmission de ce document, de cette motion auprès de la commission de gestion aura au moins pour vocation de faire cesser des rumeurs, de faire cesser des impressions ou un mécontentement souvent liés à un seul projet qui nous a touchés de près et pourra établir les faits réels, montrer effectivement si le personnel est pléthorique ou montrer, au contraire, si le personnel est peut-être insuffisant, montrer si des pistes de solutions permettant d'améliorer le processus de décision peuvent être investiguées, sans pour autant vouloir passer à travers les lois ou à côté des lois. Je pense que le travail de la commission de gestion peut être très intéressant.

Les Verts vont donc soutenir cette motion, tout en en dénonçant tout de même le caractère unilatéral et le caractère exagéré de l'analyse qui est faite. Nous espérons que la commission de gestion, dans sa sagesse, pourra apporter des faits, des preuves sur le fonctionnement de la CCC actuellement, voire des améliorations qui pourraient lui être proposées, voire imposées, en collaboration avec ce service.

Donc, nous allons soutenir cette motion.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons passer au vote.

Motion 7.0102 / Motion 7.0102

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 101 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 18 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion qui va être transmise pour réponse à la commission de gestion.

- 15.** Naturalisations  
Einbürgerungen  
Liste des demandes de naturalisation  
Liste der Einbürgerungsgesuche

#### **La présidente**

Je passe la parole à M. le député Francesco Walter, président de la sous-commission de justice en charge des naturalisations.

**Walter Francesco**, Grossrat, CVPO, Präsident der Einbürgerungskommission

Es ist mir eine Ehre, heute zum letzten Mal als Präsident der Einbürgerungskommission das Wort zu ergreifen. Ich durfte in einer äusserst spannenden Kommission Einsitz nehmen. In den letzten 6 Jahren habe ich Menschen - mit teilweise erstaunlichen und äusserst bewegenden Lebensläufen - im Namen des Grossen Rates empfangen und befragen dürfen. Von der Reinigungsfachfrau zum weltbekannten Tennisspieler, von Flüchtlingen aus Kabul zu Priestern und Pfarrherren aus Osteuropa, von überzeugten Atheisten und bis zum Opernsänger. Diese kurzen Begegnungen waren eine Bereicherung für mein politisches Leben.

Die Einbürgerungskommission des Grossen Rats hat zwischen Januar und März 2019 während 23 Tagen 866 Personen aus 52 verschiedenen Ländern interviewt, die Schweizerinnen oder Schweizer werden möchten. 102 Kandidatinnen und Kandidaten wurden von der Einbürgerungskommission zurückgewiesen - wie immer wegen ungenügenden staatskundlichen und teilweise auch sprachlichen Kenntnissen. Diese bekommen erneut eine zweite Chance und werden im laufenden Jahr oder im Frühjahr des Jahres 2020 ein weiteres Mal aufgebeten.

Die Gesuche von 17 Personen wurden direkt von der Dienststelle für Migration sistiert. Bei einer Person wurde in der Zwischenzeit, obwohl wir eine positive Vormeinung abgegeben haben, das Einbürgerungsverfahren sistiert.

Vier Kinder sind seit der Anhörung der Eltern dazugekommen. Insgesamt möchten also 750 Personen die Schweizer Nationalität erlangen. Hinzu kommen noch 15 weitere Schweizer Bürger und Bürgerinnen, die das Walliser Bürgerrecht erlangen möchten.

Im Namen der Einbürgerungskommission der Justizkommission empfehle ich Ihnen, den 15 Schweizer Bürgerinnen und Bürgern das Kantonsbürgerrecht sowie den 750 Ausländerinnen und Ausländern das Kantonsbürgerrecht, das auch zur schweizerischen Nationalität führt, zu geben.

Hinter all diesen Zahlen stehen Menschen und Schicksale, Menschen mit Träumen, Hoffnungen und Zuversicht auf eine Zukunft in unserem Kanton, in unserem Land. Ihren Wunsch, Schweizerin und Schweizer zu werden oder Walliserin und Walliser, können Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, heute erfüllen.

Ich danke Ihnen, wenn Sie den Empfehlungen der Einbürgerungs- und der Justizkommission Folge leisten.

Ein Dankeschön geht an den Chef der Dienststelle für Bevölkerung und Migration sowie an seine Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen, insbesondere an Frau Claudine Terretaz, für die tadellose Zusammenarbeit. Ebenso danke ich den Kommissionsmitgliedern für ihr grosses zeitliches Engagement. Aurelian Mascitti, dem neuen Präsidenten der Einbürgerungskommission, wünsche ich hier viel Erfolg im neuen Amt und auch viele spannende Begegnungen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à Mme la présidente de la commission de justice.

**Heiniger Madeline**, députée, AdG/LA, présidente de la commission de justice

Le vote sur les naturalisations que nous allons effectuer va représenter le «dernier acte» (entre guillemets) de la commission de justice dans sa composition 2017-2019.

J'aimerais saisir cette occasion pour relever le travail considérable effectué par la sous-commission de naturalisation et remercier en particulier son président Francesco Walter qui va quitter son poste après 6 années de présence active dans la petite salle des auditions de naturalisation, dont les 2 dernières comme président.

Au cours des 2 dernières années, la commission a traité 1'764 dossiers qui concernaient 3'311 personnes, pour celles qui sont arrivées jusqu'à la naturalisation. Pour son président, cela signifie l'organisation de près de 80 jours d'auditions en 2 ans en collaboration avec le Service de la population et des migrations. Ces entretiens ont été menés consciencieusement avec la volonté que les candidates et candidats de tous âges, en famille ou non, du Haut ou du Bas-Valais, puissent partager leurs parcours d'intégration et exprimer leurs connaissances citoyennes, voire les travailler en vue d'un second entretien, si nécessaire.

Chers collègues de la sous-commission, président et membres, nous vous remercions pour le travail que vous avez effectué avec engagement et humanité. Une belle tâche qui permet à des milliers d'entre nous de participer enfin pleinement à la vie citoyenne et politique de notre canton.

Avec mes remerciements.

### **La présidente**

Merci Madame la présidente de la commission de justice.

Nous allons voter.

**Les 765 demandes de naturalisation (750 personnes étrangères et 15 confédérés), telles que présentées par la commission de justice, sont acceptées par 102 voix contre 2 et 10 abstentions.**

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Vous avez accepté ces nouveaux candidats à la naturalisation, à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre canton.

*(Applaudissements)*

### **La présidente**

Avant de clore cette séance, une communication: la commission de deuxième lecture chargée de l'examen de la loi sur le personnel se réunira directement après les débats en la salle 4 au troisième étage sous la conduite de M. le député Francesco Walter.

Bon appétit.

**La séance est levée à 12 h 40.**

## Séance du jeudi matin 9 mai 2019

Présidence: Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR

Ouverture de la séance: 9 heures.

### Ordre du jour

1. **Première lecture**  
Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir  
**Erste Lesung**  
Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe
2. **Première lecture**  
Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles  
**Erste Lesung**  
Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge
3. **Première lecture**  
Modification de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice  
**Erste Lesung**  
Änderung des Gesetzes über den Anwaltsberuf zur Vertretung von Parteien vor den Gerichtsbehörden  
**Exécution: Département de l'économie et de la formation (DEF)**  
**Vollzug: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**
4. Motion urgente Emmanuel Revaz, Les Verts, Mikaël Vieux, UDC, Florentin Carron, PDCB, et David Crettenand, PLR: Divorce au Service de l'agriculture: il faut assurer la continuité de l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône! (12.06.2018) **3.0392**  
Dringliche Motion Emmanuel Revaz, Les Verts, Mikaël Vieux, UDC, Florentin Carron, PDCB, und David Crettenand, PLR: Weggang bei der Dienststelle für Landwirtschaft: Die Kontinuität der landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen der 3. Rhonekorrektio n muss gewährleistet werden! (12.06.2018) **3.0392**  
**Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)**  
**Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**
5. Postulat PDCB, par Sylvain Défago: Les annuaires téléphoniques, du gaspillage? (06.06.2017) **3.0339** (anc. 1.0226)  
Postulat PDCB, durch Sylvain Défago: Gedruckte Telefonbücher: eine Verschwendung? (06.06.2017) **3.0339** (ehem. 1.0226)
6. Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, et Konstantin Bumann, CSPO: Partenariat découverte entre communes valaisannes (12.09.2017) **3.0345**  
Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, und Konstantin Bumann, CSPO: Austauschpartnerschaften zwischen Walliser Gemeinden (12.09.2017) **3.0345**
7. Postulat Les Verts, par Jérémy Savioz: Des CFC bilingues en Valais? (15.11.2017) **3.0362**  
Postulat Les Verts, durch Jérémy Savioz: Zweisprachige EFZ im Wallis? (15.11.2017) **3.0362**



8. Postulat PLR, par Julien Monod (suppl.): Business Valais, donnons-nous les moyens de nos ambitions (05.03.2018) **3.0382**  
 Postulat PLR, durch Julien Monod (Suppl.): Business Valais – geben wir uns die Mittel zur Verwirklichung unserer Ziele (05.03.2018) **3.0382**
9. Postulat Dominc Eggel, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, et Benno Meichtry, CVPO: Combien de temps les abeilles polliniseront-elles encore? (08.03.2018) **3.0385**  
 Postulat Dominc Eggel, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, und Benno Meichtry, CVPO: Wie lange bestäuben die Honigbienen noch? (08.03.2018) **3.0385**
10. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Bruno Clivaz, PDCC, Thierry Largey, Les Verts, et David Crettenand, PLR: Pas de marketing agressif dans les écoles valaisannes (09.03.2018) **3.0387**  
*(motion transformée en postulat au stade du développement)*  
 Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Bruno Clivaz, PDCC, Thierry Largey, Les Verts, und David Crettenand, PLR: Kein aggressives Marketing in den Walliser Schulen (09.03.2018) **3.0387**  
*(Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)*
11. Motion Jérémy Savioz, Les Verts: Ratification du concordat intercantonal sur les bourses d'études (09.03.2018) **3.0388**  
 Motion Jérémy Savioz, Les Verts: Ratifizierung der Interkantonalen Vereinbarung zur Harmonisierung von Ausbildungsbeiträgen (09.03.2018) **3.0388**
12. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Mathias Delaloye, UDC, Emmanuel Chassot, PDCC, et Xavier Moret, PLR: Evitons de punir les viticulteurs qui prennent des mesures en faveur de la biodiversité dans le vignoble! (14.05.2018) **3.0394**  
 Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Mathias Delaloye, UDC, Emmanuel Chassot, PDCC, und Xavier Moret, PLR: Weinbauern, die Massnahmen zugunsten der Biodiversität im Weinberg ergreifen, dürfen nicht bestraft werden! (14.05.2018) **3.0394**
13. Postulat CVPO, par Dominic Eggel et Urs Juon, Xavier Moret, PLR, et Vincent Roten, PDCC: Permettre et soutenir la remise d'exploitations agricoles (17.05.2018) **3.0399**  
 Postulat CVPO, durch Dominic Eggel und Urs Juon, Xavier Moret, PLR, und Vincent Roten, PDCC: Übergabe von Landwirtschaftsbetrieben unterstützen und ermöglichen (17.05.2018) **3.0399**
14. Postulat Aron Pfammatter, CVPO, Diego Clausen, CSPO, Thomas Birbaum (suppl.), PLR, et Sidney Kamerzin, PDCC: Saisir les chances qu'offre Hazu (18.05.2018) **3.0400**  
 Postulat Aron Pfammatter, CVPO, Diego Clausen, CSPO, Thomas Birbaum (Suppl.), PLR, und Sidney Kamerzin, PDCC: Chancen von «Hazu» nutzen (18.05.2018) **3.0400**
15. Postulat Nicole Carrupt, PLR, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Marianne Maret, PDCB, et Nicole Fumeaux (suppl.), Les Verts: Salaire dans le domaine de la petite enfance (18.05.2018) **3.0401**  
 Postulat Nicole Carrupt, PLR, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Marianne Maret, PDCB, und Nicole Fumeaux (Suppl.), Les Verts: Löhne im Kleinkinderbereich (18.05.2018) **3.0401**
16. Motion Patricia Constantin, AdG/LA, Claire-Lise Bonvin, PDCC, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Margaux Dubuis, AdG/LA: Equité entre le public et le privé : la loi sur l'égalité salariale doit s'appliquer (12.06.2018) **3.0403**

Motion Patricia Constantin, AdG/LA, Claire-Lise Bonvin, PDCC, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Margaux Dubuis, AdG/LA: Gleichbehandlung zwischen dem öffentlichen und dem privaten Sektor: Der Grundsatz der Lohngleichheit muss für alle gelten (12.06.2018) **3.0403**

17. Postulat Egon Werlen (suppl.), CSPO, Madeline Heiniger, AdG/LA, et Thomas Birbaum (suppl.), PLR: Etude sur les compétences des élèves du secondaire pour l'utilisation des ordinateurs et des technologies de l'information (ICILS 2013) (15.06.2018) **3.0405**

Postulat Egon Werlen (Suppl.), CSPO, Madeline Heiniger, AdG/LA, und Thomas Birbaum (Suppl.), PLR: Bericht zu Kompetenzen im Umgang mit Computern und Informationen bei Sekundarschülerinnen und -schülern (ICILS 2013) (15.06.2018) **3.0405**

18. Interpellation PDCB, par Alexandre Maret (suppl.): Exode des étudiants en soins infirmiers valaisans: hémorragie? (11.12.2018) **3.0434**

Interpellation PDCB, durch Alexandre Maret (Suppl.): Abwanderung der Walliser Studierenden im Pflegebereich (11.12.2018) **3.0434**

19. Interpellation Egon Werlen (suppl.), CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Margaux Dubuis, AdG/LA, et Fabian Zurbriggen, SVPO: Chaires de l'EPFL à Sion et ailleurs (14.12.2018) **3.0436**

Interpellation Egon Werlen (Suppl.), CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Margaux Dubuis, AdG/LA, und Fabian Zurbriggen, SVPO: EPFL-Lehrstühle in Sitten und anderswo (14.12.2018) **3.0436**

**Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**

**Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)**

20. Postulat Les Verts, par Céline Dessimoz et Maude Kessi Praz (suppl.): Synthèse et analyse du Cercle Indicateurs valaisan (12.06.2018) **5.0341**

Postulat Les Verts, durch Céline Dessimoz und Maude Kessi Praz (Suppl.): Zusammenfassung und Analyse der Walliser Resultate des Cercle Indicateurs (12.06.2018) **5.0341**

21. Postulat Les Verts, par Céline Dessimoz et Maude Kessi Praz (suppl.): Indicateurs subjectifs de bien-être en vue du renouvellement de la Stratégie de développement durable du canton (12.06.2018) **5.0342**

Postulat Les Verts, durch Céline Dessimoz und Maude Kessi Praz (Suppl.): Subjektive Wohlfahrtsindikatoren hinsichtlich der Erneuerung der kantonalen Nachhaltigkeitsstrategie (12.06.2018) **5.0342**

22. Postulat Flavien Sauthier, UDC, et Mathieu Clerc, Les Verts: Interdire le suremballage avant la mise en rayon (13.06.2018) **5.0343**

*(motion transformée en postulat au stade du développement)*

Postulat Flavien Sauthier, UDC, und Mathieu Clerc, Les Verts: Stopp dem Verpackungswahn (13.06.2018) **5.0343**

*(Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)*

23. Postulat PLR, par David Crettenand: Gel d'avril, orage d'août, tempête de neige de décembre, intempéries de janvier: l'heure du bilan pour préparer l'avenir? (14.06.2018) **5.0344**

Postulat PLR, durch David Crettenand: Frost im April, Gewitter im August, Schneesturm im Dezember, Unwetter im Januar: Bilanz ziehen, um für die Zukunft gewappnet zu sein (14.06.2018) **5.0344**

24. Postulat Guido Walker, CVPO: Amendes d'ordre pour ceux qui jettent leurs déchets dans la rue (15.06.2018) **5.0346**  
 Postulat Guido Walker, CVPO: Ordnungsbussen für Littering (15.06.2018) **5.0346**
25. Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, et Mathieu Giroud (suppl.), PDCB: Ligne du Mont-Blanc Express: à quand la cadence à la demi-heure? (12.12.2018) **5.0391**  
 Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, und Mathieu Giroud (Suppl.), PDCB: Mont-Blanc Express: Wann kommt der Halbstundentakt? (12.12.2018) **5.0391**
26. Interpellation PDCB, par Florentin Carron: Nuisances sonores – le Valais fait-il partie des bons élèves? (14.12.2018) **5.0392**  
 Interpellation PDCB, durch Florentin Carron: Lärmbelastung – gehört das Wallis zu den Musterschülern? (14.12.2018) **5.0392**  
**Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**  
**Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**
27. Postulat Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Julien Monod (suppl.), PLR, Serge Fellay, AdG/LA, et Egon Werlen (suppl.), CSPO: Pédopsychiatrie, il est toujours urgent d'agir! (12.06.2018) **2.0245**  
 Postulat Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Julien Monod (Suppl.), PLR, Serge Fellay, AdG/LA, und Egon Werlen (Suppl.), CSPO: Kinderpsychiatrie: Es besteht immer noch dringender Handlungsbedarf! (12.06.2018) **2.0245**
28. Postulat Céline Dessimoz, Les Verts, Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Julien Dubuis, PLR, Diego Clausen, CSPO, et cosignataires: Etude des besoins des séniors: il est temps de passer à l'action! (15.06.2018) **2.0246**  
 Postulat Céline Dessimoz, Les Verts, Alexandre Maret (Suppl.), PDCB, Julien Dubuis, PLR, Diego Clausen, CSPO, und Mitunterzeichnende: Studie über die Bedürfnisse der Seniorinnen und Senioren – höchste Zeit zu handeln! (15.06.2018) **2.0246**
29. Postulat Sylvie Masserey Anselin, PLR, et Julien Dubuis, PLR: Détermination de la participation des assurés aux coûts des soins – des sanctions disproportionnées (15.06.2018) **2.0247**  
 Postulat Sylvie Masserey Anselin, PLR, und Julien Dubuis, PLR: Festlegung der Beteiligung der Versicherten an den Pflegekosten – unverhältnismässige Sanktionen (15.06.2018) **2.0247**
30. Interpellation Chantal Voeffray Barras, PDCC, et Bruno Clivaz, PDCC: Fondation Addiction Valais: solder le passé pour construire l'avenir (14.12.2018) **2.0267**  
 Interpellation Chantal Voeffray Barras, PDCC, und Bruno Clivaz, PDCC: Stiftung Sucht Wallis: Schlussstrich ziehen und in die Zukunft blicken (14.12.2018) **2.0267**

### **La présidente**

Bienvenue pour cette journée, qui s'annonce extrêmement copieuse.

Nous allons l'entamer immédiatement avec le point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Première lecture**

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir

#### **Erste Lesung**

Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Wehrpflichtersatzabgabe

Base de travail:  
Projet de la commission (tableau synoptique)  
Arbeitsgrundlage:  
Entwurf der Kommission (Synopsis)

**Commission de la sécurité publique**  
**Kommission für öffentliche Sicherheit**

**Vice-présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz**

**La présidente**

Comme il n'y a pas eu de propositions de modification de ce projet, il est inutile que M. le rapporteur prenne place.

**Titre et considérants**, adoptés.

I.

**L'acte législatif intitulé Loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LALTEO) du 11.02.1998 (Etat 01.01.2004) est modifié comme il suit:**

**Titel**, angenommen (*version française pas de modification*).

**Ingress**, angenommen (*version française pas de modification*).

**Article 1, article 2, article 3, article 3a et article 4**, adoptés.

**Titre** (après art. 4 (modifié)), adopté.

**Article 5, article 5a, article 6, article 6a, article 7 et article 8**, adoptés.

**Article 9**, abrogé.

**Article 11**, abrogé.

**Article T1-1**, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Arlettaz-Monnet Géraldine**, députée, PLR, vice-présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Au nom de la commission de la sécurité publique, je remercie les groupes qui se sont positionnés de manière favorable à la révision de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Mes remerciements vont à M. le conseiller d'Etat Frédéric Favre, au chef de service, M. Nicolas Moren, à la cheffe de la Section de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, Mme Roselyne Brunner, au Service parlementaire, ainsi qu'aux membres de la commission SP pour le travail effectué.

**La présidente**

Merci Madame la vice-présidente de la commission.

Nous passons au vote final.

**La loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LALTEO) (modification) est adoptée par 119 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**Arlettaz-Monnet Géraldine**, députée, PLR, vice-présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Selon la volonté unanime de la commission de la sécurité publique et comme la majorité des groupes de ce Parlement l'a demandé, je vous propose d'accepter cette révision en une seule lecture.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la vice-présidente.

Nous allons donc voter.

**La lecture unique est acceptée par 121 voix.**

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**2. Première lecture**

Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles

**Erste Lesung**

Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

**Commission de l'économie et de l'énergie**

**Kommission für Volkswirtschaft und Energie**

**Président: Grégory Logean / Rapporteure: Fanny Darbellay**

**Titre et considérants, adoptés.**

**I.**

**L'acte législatif intitulé Loi sur l'imposition des véhicules automobiles du 16.09.2004 (Etat 01.01.2018) est modifié comme il suit:**

### **Article 3**

Propositions de modification 1 à 6

Abänderungsanträge 1 bis 6

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 3:**

#### **La présidente**

La proposition 1 est liée à la proposition 4, Madame la rapporteure.

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

1 Proposition du député Fabian Zurbriggen

Cet amendement, lié à l'amendement 4, vise à supprimer l'alinéa 3bis.

La commission propose de refuser ces amendements par 9 voix contre 2, avec 1 abstention, car il ne serait ainsi plus possible d'exonérer partiellement les véhicules hybrides, soit les dameuses qui ne se limitent pas qu'au damage.

De plus, les dameuses à neige n'existent pas en tant que telles comme véhicules répertoriés dans l'ordonnance sur les véhicules. Or, sans l'article 3 alinéa 3bis, nous ne sommes plus en mesure de définir une dameuse à neige.

La proposition 3 qui demande uniquement la suppression de l'alinéa 3bis sera traitée après.

**Zurbriggen Fabian**, Grossrat, SVPO

Ich habe 2 Abänderungsanträge gemacht - 1 und 4 sind verknüpft - , und ich habe den Abänderungsantrag 2 gemacht. Beide zielen in die gleiche Richtung, nämlich in eine Vereinfachung der Administration.

Ich möchte die Anträge 1 und 4 zugunsten von Antrag 2 zurückziehen. Den Abänderungsantrag 2 möchte ich aufrechterhalten, und möchte Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bitten, ihn zu unterstützen. Er zielt darauf ab, dass man das Verfahren vereinfacht, weil es geht lediglich um 150 Franken. Das man dafür ein umständliches Verfahren, ein administratives Verfahren noch notwendig sieht, das unterstützen wir nicht. Das soll vereinfacht werden. Es muss von der Gebühr befreit sein. Es geht hier nicht um grosse Beträge. Es scheint uns unverhältnismässig, dass man da noch Nachweise und Beweise fordert.

Deshalb möchte ich Sie bitten, den Abänderungsantrag 2 zu unterstützen.

Besten Dank.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Les propositions 1 et 4 étant retirées, je passe la parole à Mme la rapporteure pour la proposition 2 et la proposition 3.

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

Ces 2 propositions ne pouvant être acceptées, elles doivent être opposées.

2 Proposition du groupe SVPO par le député Fabian Zurbriggen

La commission l'a refusée par 9 voix contre 1, avec 2 abstentions.

Elle estime qu'un moindre contrôle demeure nécessaire, notamment pour des raisons d'égalité de traitement, ce d'autant plus qu'il s'agit en principe d'un contrôle technique.

3 Proposition du groupe les Verts par le député Mathieu Clerc de supprimer l'alinéa 3bis

La commission l'a refusée par 10 voix contre 1, avec 1 abstention, dans la mesure où cette modification résulte d'un vote au plenum et correspond à la position exprimée par la commission dans son rapport.

**Clerc Mathieu**, député, Les Verts

Les amendements que nous avons à traiter pour l'article 3 sont relativement symptomatiques d'un système qui marche un peu sur la tête.

Le groupe des Verts tient à rappeler qu'il est essentiel de soutenir l'ensemble de l'économie pour la durabilité, savoir qui met en pratique les principes du développement durable. Nous pensons effectivement qu'il est important et nécessaire de soutenir le tourisme, mais ne croyez-vous pas que l'on fait déjà pas mal, voire assez (crédits LIM, NPR, loi sur le tourisme, loi sur les remontées mécaniques) et maintenant suppression de l'impôt pour les dameuses à neige.

Soyons honnêtes et francs avec les stations de remontées mécaniques, cela ne va rien changer pour elles; au mieux et selon le service de l'Etat, elles gagneront quelques centaines de francs.

Le groupe des Verts vous invite ainsi à accepter l'amendement 3 et à supprimer ainsi cet alinéa 3bis.

Merci pour votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc opposer la proposition 2 à la proposition 3.

Proposition 2 contre proposition 3 / Antrag 2 gegen Antrag 3

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 2 / Antrag 2: 88 voix / Stimmen

Proposition 3 / Antrag 3: 30 voix / Stimmen

(8 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié l'amendement 2.

Nous allons maintenant opposer la position de la commission qui le refuse à cet amendement 2.

Proposition 2 / Antrag 2

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

La proposition 4 a été retirée.

Nous passons à la proposition 5, Madame la rapporteure.

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

5 Proposition du député Jérôme Desmeules d'un alinéa 3ter nouveau

La commission l'a refusée par 6 voix contre 5, avec 1 abstention, car elle ne concerne pas les dameuses à neige et la commission ne souhaitait pas ouvrir la discussion sur d'autres exonérations.

**Desmeules Jérôme**, député, UDC

Qu'ont en commun les cantons de Fribourg, Genève, Glaris, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Soleure et Zurich? Ces 8 cantons ont choisi des modes de taxation, certes plus ou moins compliqués je vous l'accorde, qui font que pour les véhicules électriques, même pour une Tesla, le montant de l'impôt sur les véhicules se monte à 0 franc. Deux autres cantons: Vaud et Thurgovie les taxent, mais très modestement, à hauteur de 50 francs pour ce même véhicule par exemple.

On dit en général que ces véhicules sont écologiques. Le sont-ils vraiment? Eh bien!, sur ce point, pas sûr de trouver un consensus. Par contre, une chose est sûre, si vous suivez ma réflexion, alors ces véhicules fonctionnent avec une énergie produite en Suisse sans émission de CO2. Je pense que cela mérite un incitatif; vous ne le pensez pas? Je veux croire qu'on peut faire mieux que ce qu'on fait maintenant. Je veux croire que ce Parlement peut oser l'exemple et joindre la parole à l'acte quand il s'agit de montrer qu'on soutient l'innovation et les énergies propres.

En préavisant négativement mon amendement, la commission veut-elle nous dire que nous, Valaisans, principaux producteurs d'énergie propre en Suisse, nous sommes incapables de mettre en place le même incitatif que les 8 cantons qui l'ont déjà fait?

Je veux croire que nous en sommes capables, je crois que nous sommes capables d'être leader dans ce domaine.

Merci du soutien à mon amendement.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je me permets d'intervenir concernant l'amendement en question, Monsieur le député Jérôme Desmeules, mais ceux qui suivront également, je répète ce que j'ai dit en début de semaine: il y a une volonté d'aller de l'avant avec ce genre de réflexions qui, je pense, obtiendra une certaine majorité puisque, aujourd'hui, la question au niveau des actions qu'on peut faire pour les énergies propres, je pense, n'est plus à démontrer dans la majorité des partis.

Par contre, à notre sens, au niveau du département, nous planchons actuellement sur différentes mesures: quel serait le coût de ce genre de chose, à qui nous pourrions les donner, est-ce qu'il n'y a pas d'autres mesures que l'on veut mettre, est-ce qu'on veut choisir entre différentes mesures?

C'est l'ensemble de ces réflexions que nous viendrons présenter, vouloir mettre en application. Raison pour laquelle, au niveau du département, nous sommes opposés à une mesure individuelle dans son coin, aussi bonne pourrait-elle être, je ne mets pas cela en question.

Raison pour laquelle, au niveau du département, nous ne soutenons pas ce genre d'amendements ciblés et non coordonnés, sans mettre en question le fondement.

**La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.



Proposition 5 / Antrag 5

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 (recte 87) voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

Proposition 6, Madame la rapporteure.

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

6 Proposition du groupe CVPO par le député Andreas Zenklusen d'un alinéa 3ter nouveau

La commission a refusé cette proposition par 8 voix contre 2, avec 2 abstentions.

Un émolument maximum ne doit pas être fixé dans la loi dans la mesure où les émoluments du SCN sont fixés par un règlement.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cet amendement est donc considéré comme refusé.

**La discussion est close.**

**Article 3**, adopté.

**Article 5**

Propositions de modification 7 à 9

Abänderungsanträge 7 bis 9

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 5:**

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

7 Proposition du groupe les Verts par le député Mathieu Clerc d'un alinéa 2 nouveau  
Après un deuxième vote, cette proposition a été acceptée par la commission par 8 voix contre 4 (0 abstention).

La réouverture de la discussion sur cette question a été refusée par la majorité de la commission.

**Clerc Mathieu**, député, Les Verts

Je m'exprime ici sur les amendements 7, 8 et 9.

Le groupe des Verts a déposé ces amendements pour exprimer notre mécontentement sur le fait que le Conseil d'Etat n'a pas répondu au postulat interpartis PDCB, PLR et Verts demandant l'introduction de bonus/malus.

En effet, nous pensons qu'il est important de le préciser, le Conseil d'Etat a 6 mois pour répondre à une intervention que le Parlement a développée, selon le règlement du Grand Conseil.

Après l'acceptation par le Parlement de ce postulat, après l'acceptation de l'amendement du bonus par la commission, nous pensons qu'il s'agit d'un signal clair que le Conseil d'Etat doit mettre en œuvre et en application rapidement l'introduction d'un bonus/malus.

Le conseiller d'Etat Christophe Darbellay a d'ailleurs posté sur les réseaux sociaux son inquiétude sur le fait que mardi était le *Swiss Overshoot Day*, à savoir le fait que la Suisse a consommé plus de ressources que ce que son territoire peut produire.

Dès lors, nous pensons qu'il est urgent de mettre tous les moyens nécessaires pour mettre en application chaque petit pas qui permet de lutter contre le dérèglement climatique, de contrer la consommation effrénée de nos ressources et de préserver la biodiversité.

Le groupe des Verts entend faire confiance au conseiller d'Etat Frédéric Favre pour qu'il mette en place, en application le principe du bonus/malus.

Nous retirons ainsi les amendements 7, 8 et 9.

Merci pour votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

(...)

Ces amendements étant retirés, je vous pose la question: est-ce que vous voulez poursuivre la discussion?

### **Furrer Urban, Grossrat, CSPO**

Der Abänderungsantrag 7 wurde ja bekanntlich zurückgezogen und dementsprechend erübrigt sich auch meine Intervention zu diesem Artikel.

Ich war ganz klar der Meinung, dass man gegen die Kommission stimmen muss, weil das Bonus/Malus-System hat in diesem Gesetz nichts zu suchen, damit würden wir nur die technischen und neuen Technologien entschärfen, denn in 2 Jahren wird der Wert ab 95 g/km festgehalten. Somit können wir sicher nicht jetzt 110 reinschreiben.

Ich danke.

### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

J'ai un très mauvais retour du son autant de la traduction que des intervenants. Peut-être parlez assez loin du micro!

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Vous m'entendez? C'est bon. Parfait, alors je vais pouvoir apporter quelques précisions au nom de la commission.

Vous dire, en préambule, d'un point formel, que la discussion mérite encore d'avoir lieu puisque M. le député Mathieu Clerc n'a plus la paternité à lui seul de l'amendement 7 qui a été accepté par la commission et qui de ce fait, à mon sens, ne peut pas être retiré. Les amendements 8 et 9, je prends acte qu'ils sont retirés et je vous en remercie.

Vous dire aussi que concernant le choix de la commission au sujet des amendements 7 et 8 concernant les bonus/malus, dans un premier temps, la commission économie et

énergie avait décidé, tout comme le département, lors de l'examen, de ne pas entrer dans une autre réforme que celle des dameuses à neige. Et puis, face à l'obstination des Verts qui souhaitaient absolument que nous débattions de cette question, la commission économie et énergie, effectivement, avec la rigueur et la discipline que vous lui connaissez a décidé d'examiner cette question et de donner un signal clair à l'attention du groupe de travail du chef du département Frédéric Favre, à savoir qu'il pense qu'on a probablement la possibilité de réunir une majorité politique pour les bonus, les mesures incitatives en forme d'encouragement, mais assurément pas pour les malus dans un canton périphérique comme le canton du Valais. Vous savez que nous avons des vallées latérales où le 4X4 n'est pas forcément un excès mais bien une nécessité.

Raison pour laquelle la commission a donné un signal clair: oui aux mesures incitatives, à savoir bonus, mais non au malus.

Je prends acte du retrait des amendements 8 et 9 mais je dois rappeler à cette Assemblée que l'amendement 7 a été accepté par la commission et figure donc dans le projet.

Merci de votre attention.

**Clerc Mathieu**, député, Les Verts

On se trouve dans une situation un petit peu ubuesque où, c'est vrai, on avait déposé ces amendements plutôt pour exprimer notre mécontentement et on est un petit peu surpris, et on vous remercie, que la commission ait accepté cet amendement, ce qui veut dire que c'est de nouveau un signal pour le Conseil d'Etat, nous réitérons toute notre confiance au groupe de travail.

Mais on vous invite quand même à refuser le propre amendement des Verts.

Voilà! (*rires dans la salle.*)

Merci.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je suis ému par autant de confiance en ma personne; j'essaierai de ne pas vous décevoir.

Deux éléments: Le premier, je tiens à remercier effectivement le président et la commission pour ces débats. Je pense que ça a au moins eu le mérite de clarifier certaines positions, en tout cas certains axes. Peut-être vous dire, Monsieur le député, que pour manifester votre mécontentement, ma porte est toujours ouverte et on peut en discuter. Et lorsque vous avez déposé ces amendements, cela a eu pour corollaire quand même de faire travailler encore un peu plus les services. Donc, par respect pour eux, je vais quand même vous donner un ou deux arguments, peut-être aussi pour replacer les choses, je crois que c'est important. M. le président de la commission a parlé du malus, je ne vais pas entrer là-dedans. J'avais simplement demandé pour savoir de quoi on parle aujourd'hui en plenum, si cet amendement était accepté, combien de véhicules étaient touchés en Valais et qu'est-ce que cela pourrait offrir comme allègement aux personnes, parce que je crois que c'était ça aussi, pour inciter, je crois que c'est l'objectif visé. Si on reprend la dernière fois qu'on a mis des bonus en Valais, sur 3 ans, c'était 1 million et demi. Aujourd'hui, nous avons 6'700 véhicules qui répondraient à la norme des 110 g/km, ça veut dire 77 francs par véhicule par année. Au moins, on voit de quoi on parle et c'est cela qui va inciter ou pas, c'est ce qu'on verra dans le futur avec les mesures. Mais, en tout cas, sur 3 ans, 1 million et demi pour 77 francs par année pour 6'700 véhicules.

L'autre élément: Dans 2 ans, la norme fédérale va tomber à 95 g/km, ce qui fait qu'on devrait soit avec les 110 g/km soutenir ceux qui sont au-dessus de la loi fédérale à 95 g/km, soit finalement on veut changer la loi, donc on pensait que justement le chiffre n'était pas le bon endroit dans la loi.

Le reste du détail, je vais vous l'épargner, on reviendra sur cette thématique.

Mais, encore une fois, merci pour la confiance et, pour le mécontentement, on trouvera d'autres moyens la prochaine fois, j'en suis persuadé.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'amendement 7 a été accepté par la commission, il n'est donc plus dans les mains du député, on ne peut pas le retirer, il appartient désormais à la salle. Donc, le Grand Conseil va se prononcer.

Proposition 7 admise par la commission / Antrag 7 durch die Kommission genehmigt

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 99 voix / Stimmen

(8 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette proposition admise par la commission.

Les propositions 8 et 9 ont été retirées.

### **La discussion est close.**

**Article 5**, adopté.

### **La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

### **Débat final:**

**Fellay Xavier**, député (suppl.), PDCB

C'est une petite loi, certes, mais c'est un signal important pour nos remontées mécaniques.

Dans cet esprit, nous nous réjouissons que les débats aient pu amener ce résultat.

M. le député Mathieu Clerc a dit en introduction qu'il trouvait que nous faisons pas mal, voire assez pour le tourisme. Ce n'est pas l'avis du groupe PDCB. Et même si c'est un petit signal presque plus politique qu'économique dans cette loi, je crois qu'il est important qu'il soit fait aujourd'hui par ce Parlement.

Et puis, un élément absolument essentiel, où là, par contre, je rejoins à 100% ce qui a été tout à l'heure par le représentant des Verts, il est essentiel que le Conseil d'Etat continue son analyse sur l'intégration de moyens efficaces pour améliorer la situation écologique et l'impact écologique du parc automobile valaisan de façon générale. Nous nous réjouissons de voir les propositions qui seront faites à l'issue des travaux menés à la suite du postulat qui a été évoqué tout à l'heure.

Merci de votre attention et le groupe PDCB soutiendra évidemment cette loi.

**Crettenand David**, député, PLR

Le groupe PLR soutient cette loi mais a quelques points à relever sur la forme des débats. La confusion qui a régné ces dernières minutes est significative d'un manque de discipline en plenum.

L'objectif de cette modification de loi était de répondre à la motion 4.0266 et donc pas d'ouvrir d'autres chantiers dans la précipitation. Cela a été répété à plusieurs reprises. Nous devons éviter un manque de cohérence avec les démarches déjà en cours, notamment pour répondre au postulat 4.0274 qui demande l'introduction d'un bonus/malus écologique, dont je suis cosignataire avec l'auteur des amendements précédemment cités.

Pour être mauvaise langue, je dirai que nous avons un exemple concret de la brève efficacité d'une décision prise dans la précipitation avec la modification de loi que nous traitons aujourd'hui. L'exemption de l'imposition que nous allons accorder ajoutera de la complexité administrative pour un soutien plus que symbolique - et je pèse mes mots - pour la branche touristique.

J'aimerais encore rappeler au groupe des Verts que le conseiller d'Etat Frédéric Favre leur a donné lundi dit déjà une réponse claire par rapport aux démarches entreprises pour répondre à ce fameux postulat pour l'introduction d'un bonus/malus. Alors pourquoi revenir encore avec un amendement? Une démarche de réflexion transversale interdépartementale est en cours pour venir devant le plenum avec une solution aussi efficace que possible qui répondra à la volonté des postulants. Nous ne sommes pas ici pour mener des actions de «com» ou pour faire part de son mécontentement en proposant des amendements mais pour faire avancer notre société sur la voie de la durabilité. De ce point de vue, les démarches annoncées par le Conseil d'Etat sont judicieuses et à saluer.

Encore une dernière remarque pour la forme: le rapport de la commission contenait les positions des groupes; c'est à éviter à l'avenir.

Merci de votre attention.

**Lanthemann Barbara**, députée, AdG/LA

En introduction, j'aimerais préciser ici que le groupe AdG/LA n'est en rien opposé à soutenir les acteurs du tourisme et notamment les remontées mécaniques. Notre opposition à la modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles proposée ici est motivée par différents critères qu'il convient donc d'énumérer:

Au niveau fédéral, la loi sur l'imposition des huiles minérales a été modifiée le 18 mars 2016 en inscrivant le remboursement de l'impôt prélevé sur les carburants utilisés par les dameuses de piste. Ces véhicules bénéficient, dès lors, déjà d'une mesure visant à soulager les mêmes acteurs de la branche. Cette mesure a un coût pour la Confédération et plus précisément pour la caisse routière, que l'on estime entre 8 millions et 13 millions de francs.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat estime à 60'000 francs le coût de l'exonération des dameuses de piste de l'impôt sur les véhicules à moteur. On l'a déjà dit dans ce Parlement, les remontées mécaniques n'en seront pas sauvées pour autant. Il s'agit là d'une mesure symbolique, pour ne pas dire illusoire. A l'heure où l'on mesure les conséquences de la pollution créée par les véhicules à moteur, à l'heure où tous les signaux sont au rouge, on peut évidemment s'étonner que la seule mesure proposée soit une exonération d'impôt qui n'aura qu'un effet minime sur les finances des acteurs concernés et n'aura aucun effet sur l'urgence climatique. Or, on ne peut pas soigner la branche du tourisme en appliquant des mesures défavorables au climat tant les deux sont liées. Il serait pourtant bien plus utile et plus urgent d'agir sur la cause de la pollution. On s'étonne que l'on n'ait pas proposé d'innover, d'encourager le remplacement de ces véhicules polluants via une aide financière. Cette mesure aurait alors un effet sur tous les problèmes énoncés, soit les finances et le climat, et donc le tourisme.

Le groupe AdG/LA ne comprend pas que l'on n'ait pas daigné traiter cette question dans le cadre de la motion bonus/malus écologique sur les véhicules automobiles, cela on l'a déjà dit, nous avons la réponse du conseiller d'Etat à ce sujet-là. On pourrait alors réellement faire mieux et concrétiser les promesses qui fusent de part et d'autre quant à un véritable engagement et des mesures favorables à l'environnement. Ce canton pourrait être un exemple d'innovation; pourquoi donc se montrer si peu créatif?

Nous rejetons cette modification de la loi parce que nous attendons davantage d'un Conseil d'Etat qui annonce un Valais prêt pour le tournant écologique. Nous attendons davantage qu'une mesure qui ne sert que de pansement symbolique. Nous soutiendrons toutes les aides au tourisme dès lors qu'elles viseront des objectifs importants, soit un tourisme de qualité durable et respectueux de l'environnement.

Merci.

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Le groupe UDC du Valais romand est satisfait de la modification de la loi sur les véhicules automobiles.

Pour rappel, 2 milliards, c'est le montant des revenus générés par les remontées mécaniques de notre canton et, pour la plupart, directement réinjectés dans notre économie.

Par ce geste, certes symbolique, cette exonération des dameuses, l'Etat du Valais a montré qu'il est conscient du rôle important que joue ce vecteur incontournable tant au niveau économique qu'au niveau social.

Nous rappelons que le groupe UDC s'opposera fermement à tout système de malus, qui provoquerait une augmentation de l'impôt sur les populations rurales et de montagne déjà fortement défavorisées tant au niveau des transports publics qu'au niveau des services fournis. Les citoyens valaisans ne doivent pas être punis à chaque fois qu'ils prennent un véhicule mais plutôt être félicités quand ils prennent le vélo. Notre canton a historiquement toujours lutté contre l'exode rural et un système de malus n'aurait fait qu'encourager cet exode. Nous veillerons de près.

Nous remercions la commission, les groupes politiques ainsi que le Conseil d'Etat pour leurs travaux.

Nous soutenons cette loi.

Merci.

**Largey Thierry**, député, Les Verts

Vous avez bien compris que la volonté des Verts a été d'avoir une vision d'ensemble sur la question de l'imposition des véhicules à moteur avec dans l'esprit - et ceci je crois que beaucoup d'entre vous le partagent - de trouver aussi des solutions pragmatiques à une question climatique à l'échelle du canton du Valais, d'où cette proposition d'élargir le débat que vous n'avez pas souhaité pour vous focaliser sur un élément, un élément qui concerne les dameuses.

L'idée des Verts était de connaître globalement l'incidence financière de certains efforts qu'on pouvait faire en faveur de certains types de véhicules et de connaître aussi les incidences environnementales et, pour cela, sans vision globale, il est impossible de se faire une idée précise et de faire des choix qui soient des choix cohérents.

Vous l'avez bien compris aussi, et ceci provient du groupe PDC en particulier, l'acte qui est ici en cause est un acte politique. Avant d'être un acte économique, c'est un acte symbolique qui vise simplement à donner un signe, un signe de plus aux acteurs du tourisme hivernal pour leur montrer l'attachement du Parlement.

La plupart de ceux qui ont pris la parole ont admis l'importance de miser sur la durabilité, l'importance de miser sur une volonté de prendre des mesures efficaces en faveur du climat. On parle de tourisme 4 saisons. Et pourtant, dans les faits, il faut bien reconnaître qu'on fait tout le contraire. C'est bien ce que les Verts voulaient éviter, c'est que, dans les mesures ponctuelles, on renonce à ces principes de base de durabilité et qu'on se retrouve sur des mesures traditionnelles: on va accorder certains allègements à une partie d'une branche touristique en ignorant les autres, en ignorant la vision d'ensemble.

Dans ces conditions, eh bien!, nous ne pouvons évidemment abonder dans ce sens et nous proposons de refuser cette modification qui nous paraît être de l'ordre du symbole. Mais est-ce qu'on est ici pour réellement envoyer des symboles ou des signes? Nous sommes là pour prendre des mesures efficaces en faveur du climat. Cette mesure, à l'évidence, ne l'est pas. Nous attendons qu'une loi générale qui sera révisée prenne en compte ces éléments, effectivement, s'il faut inciter positivement des bonus, voire inciter négativement par des malus. Ce sont des mesures qui ont prouvé leur efficacité.

Nous attendons des mesures bien plus fortes en faveur du climat, au-delà d'un symbole en faveur d'une partie de la branche touristique valaisanne qui, à notre sens, est complètement déplacé et tout à fait insuffisant à l'heure actuelle et vu l'urgence climatique qui nous menace.

Nous vous invitons donc à refuser ce texte.

Merci.

### **Furrer Urban**, Grossrat, CSPO

Ich will es kurz machen. Als Motionär und Urheber der Motion «Pisten- und Loipenfahrzeuge von der Motorfahrzeugsteuer zu befreien», ging es darum, dass diese Fahrzeuge nicht auf Strassen verkehren, sondern lediglich der Präparierung von Pisten und Loipen dienen. Ich danke dem Staatsrat und dem Parlament, dass dieses Gesetz bereits auf Januar 2020 in Kraft treten kann, und wir damit ein kleines Zeichen für die zum Teil arg angeschlagenen Bahn-, Lift- und Loipenbetreiber setzen können.

Wenn nun einmal in diesem Gesetz von einem Bonus für die neu immatrikulierten Fahrzeuge gesprochen wird, sind wir der Meinung, dass jetzt das Ziel dieser Motion ein bisschen verfehlt wird. Die CSPO ist klar der Meinung, dass Fahrzeuge mit einer tiefen CO2-Emission begünstigt werden sollen - dies wurde auch in einem Postulat hinterlegt und vom Parlament zur Behandlung angenommen. Es wird später in diesen Saal kommen. Es darf jedoch nicht sein, dass das Gesetz mit den Anliegen des erwähnten Postulats vermischt wird.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und freue mich, dass wir mit diesem Gesetz ein kleines, aber auch ermutigendes Zeichen für die Bergbahnen und den Tourismus setzen können, auch wenn es etwas kritisiert wird.

### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Je dois vous prier d'excuser la mauvaise qualité du son. En raison d'un problème technique, il devra être ré-initialisé mais à l'heure de midi. Donc, nous devons vivre avec ce son-là ce matin.

### **La discussion est close.**

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Très brièvement, remercier les groupes et ce plenum qui, manifestement, vont très largement accepter cette modification législative.

Remercier le département qui a, de manière très réactive, donné suite à une motion de ce même Grand Conseil.

Et puis, en réponse au député du PLR, oui, il est fait mention de la position des groupes dans notre rapport. Nous estimons que cela relève de la transparence pour la clarté des débats. Donc, il n'est pas fait des mentions nominatives, mais bien mention de la position des uns et des autres, position qui, à notre sens, doit pouvoir être assumée publiquement.

Cela étant dit, j'adresse encore mes remerciements à Nicolas Sierro, adjoint au chef du Service parlementaire, secrétaire de la commission.

Je profite également de cette occasion pour demander une lecture unique de la présente modification législative, dans la mesure où elle se contente, mais c'est déjà un pas intéressant, de répondre à une motion et qu'il n'y a pas d'autres aspects de la loi qui ont été modifiés. Donc, proposition est faite ici de l'adopter en lecture unique pour qu'elle puisse être opérante dès le 1er janvier 2020.

Merci de votre attention.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Pour effectivement remercier la commission et son président pour les débats, merci effectivement d'accepter. J'ai entendu parler beaucoup de tourisme, donc on s'est concerté pour savoir si ce n'était peut-être pas à mon collègue de se lever finalement!

Petite blague mise à part, aujourd'hui, on parle d'un impôt et de dire est-ce que quelqu'un qui n'utilise pas une prestation doit payer cet impôt, et c'est uniquement là aujourd'hui la question. Raison pour laquelle nous pensons, indépendamment de l'importance du tourisme d'hiver pour notre économie, que le débat principal, c'est: est-ce que l'on exonère quelqu'un qui n'utilise pas les routes?

Et pour répondre à la question s'il y a une lecture unique, pour autant que le délai référendaire ne soit pas utilisé, la volonté est effectivement d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2020, tel est le souhait à ce jour.

Merci.

**La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au vote final.

**La loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification) est adoptée par 99 voix contre 24, avec 1 abstention, en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**La présidente**

Comme il y a une demande de lecture unique, nous allons également voter.

**La lecture unique est acceptée par 119 voix contre 1, avec 3 abstentions.**

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**La présidente**

Je profite pour saluer à la tribune les apprentis laborantins de l'école professionnelle intercantonale de chimie de Monthey sous la conduite de Mme Noélie Bron et de M. Michel Rohrer.

Nous vous souhaitons un bon moment parmi nous.

*(Applaudissements)*



### 3. **Première lecture**

Modification de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice

#### **Erste Lesung**

Änderung des Gesetzes über den Anwaltsberuf zur Vertretung von Parteien vor den Gerichtsbehörden

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

#### **Commission des institutions et de la famille**

#### **Kommission für Institutionen und Familienfragen**

**Président: François Pellouchoud / Rapporteure ad hoc: Céline Dessimoz**

**Titre et considérant, adopté.**

**I.**

**L'acte législatif intitulé Loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (Loi sur la profession d'avocat, LPAv) du 06.02.2001 (Etat 01.03.2017) est modifié comme il suit:**

*1a Autorité de surveillance administrative (titre après Art. 2), adopté.*

**Article 3, article 7, article 10 (version allemande) et article 11, adoptés.**

*3 Surveillance disciplinaire des avocats (titre après Art. 12), adopté.*

**Article 13, article 14, article 15c et article 15d, adoptés.**

**Article 17, abrogé.**

#### **Article 22a nouveau**

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

#### **Discussion à l'article 22a nouveau:**

**Marquis Gervaise**, députée, PLR, rapporteure

1 Proposition du groupe SVPO par le député Fabian Zurbriggen

Cet amendement a été déposé afin de limiter... (vous m'entendez?) un plafond respectable des charges financières en vue du travail à fournir dans le service concerné.

Cependant, plusieurs articles de loi cités par Mme Huguet, cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice, confirment les explications fournies par M. le conseiller d'Etat Frédéric Favre, à savoir l'impossibilité d'instaurer dans une loi un nombre de EPT, cette

question devant être réglée lors de l'élaboration du budget, comme le cite l'article 31 de la LGCAF: il n'appartient pas au Grand Conseil d'instaurer le nombre de EPT dans une loi.

Au vu des explications précitées, afin de maintenir une égalité de traitement entre les services, les tâches et les produits, il est impossible d'instaurer cet article de loi dans la LPAV.

La commission a refusé l'amendement par 12 voix contre 1.

**Zurbriggen Fabian**, Grossrat, SVPO

Es mag normalerweise nicht am Grossen Rat sein, dem Staatsrat solch detaillierte Anweisungen im Gesetz zu geben, wie das Budget verwendet werden soll. Aber wenn wir in der Botschaft des Staatsrats lesen, dass er ein 50%-Pensum vorsieht, um das Anwaltsregister zu führen, dann ist das einfach nicht mehr nachvollziehbar. 300 bis 400 Anwälte sind im Register aufgeführt. Damit verbundene Aufgaben sind Löschungen und Neueintragungen, Veröffentlichungen - eine Prüfung von evtl. 10 Gesuchen pro Jahr. Und dafür will man dann 2 1/2 Tage pro Woche aufwenden? Das können wir beim besten Willen nicht mehr unterstützen. Da wird es doch notwendig, dass der Grosse Rat diesem ausufernden Bestreben Einhalt gebietet.

Wir von der SVPO können das nicht akzeptieren. Daher erhalten wir den Antrag aufrecht und bitten Sie, den Antrag zu unterstützen. Andernfalls muss man mindestens daran denken, dass die 50% beim Kantonsgericht gestrichen werden, denn da fällt dieser angeblich grosse Aufwand ja jetzt weg.

Besten Dank.

**Logean Grégory**, député, UDC

Je me permets de présenter une **motion d'ordre** concernant la tenue des débats.

Eu égard à ceux qui s'expriment et à ceux qui nous écoutent sur Canal9, je pense que si le *reset* du système ne prend pas trop de temps, nous pourrions l'opérer maintenant parce qu'il y a encore beaucoup de votes, de débats, de discussions, et c'est assez pénible ce son qui est saccadé, coupé en continu.

Merci.

**La présidente**

Je termine d'abord l'objet.

**La discussion est close.**

**Pellouchoud François**, député, UDC, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Juste un mot sur cet amendement.

Comme relevé par la cheffe de service en commission, on ne peut pas stipuler dans la loi le nombre de EPT dévolus aux tâches. Imaginez si, dans toutes les lois, nous devons y inscrire les EPT nécessaires et, à chaque évolution des tâches ou du volume de travail, nous devons repasser par ce Parlement, avec 2 commissions, 2 passages au plenum pour augmenter ou diminuer le nombre de EPT.

Je vous propose de suivre la commission et de refuser cet amendement.

**La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

Proposition 1 / Antrag 1

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 9 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 111 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

**Article 22a nouveau**, refusé.

**II.**

**L'acte législatif intitulé Loi d'application du code de procédure pénale suisse (LACPP) du 11.02.2009 (Etat 01.01.2018) est modifié comme il suit:**

**Article 23**, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Pellouchoud François**, député, UDC, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Ce projet de loi modifiant la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice est une évidence et n'a soulevé aucune question au sein de la commission.

La seule question soulevée l'a été sur le temps de travail dévolu au transfert des tâches du Tribunal cantonal à l'administration cantonale. La grande majorité de la commission pense que 0,5 EPT est bien suffisant, pour la suite et la bonne marche d'exécution de cette nouvelle tâche, cela incombe au pouvoir exécutif.

Mes remerciements au conseiller d'Etat Frédéric Favre, à Mme la cheffe de service Huguet, aux membres de la commission, à Mme Benoîte Moulin, collaboratrice scientifique, pour les travaux en commission.

Je profite déjà, pour ne pas reprendre le micro qui ne fonctionne pas très bien, pour vous proposer cette modification de loi en lecture unique.

Merci.

**La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous procédons au vote final.

**La loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (Loi sur la profession d'avocat, LPAv) (modification) est adoptée par 121 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

### **La présidente**

La demande d'une seule lecture a été faite.

Nous votons.

### **La lecture unique est acceptée par 121 voix.**

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

### **La présidente**

Je remercie M. le député Grégory Logean pour sa proposition.

S'il n'y a pas d'avis contraires, nous interrompons pour 5 à 10 minutes les débats, le temps de remettre le système en route. C'est vraiment très difficile pour moi comme je n'ai pas de bon retour de la salle.

Merci.

### **INTERRUPTION** *(environ 10 minutes)*

### **La présidente**

Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à reprendre place! Il semblerait que le système soit mis à jour.

(...)

Je demande à notre huissière, Mme Josiane Bonvin, d'intervenir pour faire réintégrer les rangs à nos députés, s'il vous plaît!

(...)

Nous allons reprendre nos débats.

(...)

### **Exécution: Département de l'économie et de la formation (DEF)**

#### **Vollzug: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**

4. Motion urgente Emmanuel Revaz, Les Verts, Mikaël Vieux, UDC, Florentin Carron, PDCB, et David Crettenand, PLR: Divorce au Service de l'agriculture: il faut assurer la continuité de l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône! (12.06.2018) **3.0392**

Dringliche Motion Emmanuel Revaz, Les Verts, Mikaël Vieux, UDC, Florentin Carron, PDCB, und David Crettenand, PLR: Weggang bei der Dienststelle für Landwirtschaft: Die Kontinuität der landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen der 3. Rhonekorrektur muss gewährleistet werden! (12.06.2018) **3.0392**

Rapport de la commission de gestion

Bericht der Geschäftsprüfungskommission

### **La présidente**

Vous avez reçu le rapport sur l'accompagnement agricole lié à la troisième correction du Rhône de la commission de gestion.

**Revaz Emmanuel**, député, Les Verts

La lecture du rapport de la commission de gestion sur l'accompagnement agricole lié à la troisième correction du Rhône nous a confortés dans le bien-fondé de notre motion déposée en juin 2018. Son contenu montre que les questions posées avaient le mérite de mettre en évidence des problèmes réels. Pour s'en convaincre, il suffit de commencer par la dernière ligne du rapport où il est demandé au Conseil d'Etat de prendre les décisions permettant de débloquer la situation.

Au terme de son enquête, la commission de gestion constate qu'il n'existe pas de différence de vision de la troisième correction du Rhône entre les services mais des différences d'interprétation de vision. On joue un petit peu sur les mots. Ainsi, le Service de l'agriculture (SCA) et l'Office de la construction du Rhône se réfèrent aux mêmes décisions définitives et à une même vision officielle, à savoir le plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône et le plan directeur cantonal. Cela n'empêche pas que la mise en application de la vision du projet R3 au niveau de l'accompagnement agricole dévoile des pierres d'achoppement entre les services de l'administration cantonale - ça c'est une citation du rapport. Logiquement, le rapport mentionne que cette différence d'interprétation de vision a débouché sur des tensions entre les 2 services et non entre les personnes, et ces tensions se matérialisent par des blocages de la circulation de l'information.

La commission de gestion souligne également que les divergences ne se sont pas limitées au niveau des relations entre le SCA et l'Office de la construction du Rhône mais, d'une part, qu'il en existait aussi au sein même du SCA et, d'autre part, qu'elles s'élargissent aussi aux relations entre le SCA et d'autres services. On cite ainsi le Service du développement territorial, le Service de l'environnement ou le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage. Preuves en sont les avis négatifs que ces services ont rendus suite à un projet de convention proposé par le Service de l'agriculture en vue d'une stratégie d'accompagnement agricole.

Stratégie, le mot est lancé. Lorsque le Conseil d'Etat a adopté le plan d'aménagement R3 en mars 2016, il a chargé le département en charge de l'agriculture de mettre en place une stratégie d'accompagnement agricole dévisée à 200 millions de francs en lien avec le projet R3. Cette stratégie comprenait notamment des mesures individuelles, des mesures collectives et des mesures d'intérêt général pour l'agriculture de plaine.

Nous sommes en 2019, donc 3 ans se sont écoulés, les travaux évidemment ont commencé, vont se multiplier sur tout le linéaire du Rhône, mais force est de constater qu'il n'y a toujours pas de stratégie, ni de terrain d'entente entre les services sur ce thème-là.

Pour faire une stratégie commune, il faut une structure responsable qui soit en même temps un espace de réflexion et de dialogue. Cette structure avait pris la forme d'un comité de pilotage désigné par le Conseil d'Etat le 2 mars 2016. Lors des investigations de la commission de gestion à fin janvier 2019, la dernière séance dudit comité de pilotage remontait au mois de septembre 2017. Difficile de justifier l'inactivité de ce comité durant plus d'une année. A ce rythme et compte tenu de la complexité des enjeux, comment espérer une élaboration et une application efficace de la stratégie souhaitée?

La réponse que la commission de gestion apporte à notre question sur la continuité du projet d'accompagnement agricole suite au départ de l'ancien adjoint du chef de service nous laisse un peu sur notre faim. L'affirmation, selon laquelle la continuité est garantie en tant que telle et qu'il n'y a aucune rupture des travaux, nous laisse aussi dubitatifs. Sur ce point précis, on a l'impression que nous ne sommes pas allés au fond des choses. Le rapport ne donne pas d'information sur la structure actuelle de l'accompagnement agricole au sein même du Service de l'agriculture, ni sur les forces qui lui sont allouées en termes de EPT par exemple. On pense notamment aux 3 nouveaux postes pourvus en 2018 pour l'accompagnement agricole, impossibles à localiser sur le site Internet du canton ou alors je n'ai pas bien regardé.

Ces incertitudes ont été amplifiées par un article paru dans la presse samedi dernier et cela a motivé le dépôt d'une interpellation urgente au menu de cet après-midi. On aura donc des réponses à notre interpellation urgente.

La troisième correction du Rhône, c'est l'un des grands chantiers valaisans du XXI<sup>e</sup> siècle, un projet approuvé par le peuple valaisan en 2015. Le temps n'est plus aux approches clivantes, ni aux blocages, il est à la construction et aux synergies. La confiance des agriculteurs doit être rétablie. Dans le projet R3, il n'y a pas que des pertes de surfaces cultivées mais il y a aussi des opportunités pour le développement qualitatif de notre agriculture et un tas de solutions intelligentes à trouver.

Nous remercions la commission de gestion pour son travail rigoureux et nous souhaitons que ses recommandations soient entendues et rapidement mises en pratique par le Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

**Seipelt Weber Christine**, Grossrätin (Suppl.), AdG/LA

Die Geschäftsprüfungskommission hat sich im Auftrag des Parlaments der Motion 3.0392 «Weggang bei der Dienststelle für Landwirtschaft: Die Kontinuität der landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen der 3. Rhonekorrektio n muss gewährleistet werden!» angenommen und diese nach der im Bericht beschriebenen Vorgehensweise behandelt. Im Zuge der Arbeit hat die GPK sowohl die Unterlagen zum Projekt sowie die verschiedenen Berichte beigezogen. Ebenso wurden mehrere Personen, die in diesem Umfeld arbeiten, zu einer Anhörung geladen.

Nach dem Weggang des Adjunkten der Dienststelle für Landwirtschaft machten sich die Motionäre Sorgen um die Kontinuität der Arbeiten im Bereich der landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen in der Höhe von 200 Millionen Franken im Zusammenhang mit der 3. Rhonekorrektio n. Das Projekt 3. Rhonekorrektio n steht im Konflikt mit den Interessen der Landwirtschaft, da die Ausweitung der Rhone zu einem guten Teil zulasten der landwirtschaftlich genutzten Flächen geht.

Die Vision im Bereich der landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen wird vorgegeben durch das Koordinationsblatt A.12 «Dritte Rhonekorrektio n» des kantonalen Richtplans und durch das staatsrätliche Generelle Projekt der 3. Rhonekorrektio n. Die Umsetzung dieser Vision hat einige Meinungsverschiedenheiten zwischen den betroffenen Stellen der Kantonsverwaltung ergeben. Sowohl die Dienststelle für Landwirtschaft als auch das Kantonale Amt Rhonewasserbau beziehen sich auf diese Entscheide, legen sie aber unterschiedlich aus.

Darum braucht es eine Strategie des Staatsrats, festgehalten in einer Vereinbarung, welche über die administrativen und finanziellen Aspekte hinausgeht. In dieser Strategie müssen das Generelle Projekt der 3. Rhonekorrektio n, die Stellungnahme des Bundes und das Koordinationsblatt des kantonalen Richtplans berücksichtigt werden. Diese Vereinbarung wurde in der Zwischenzeit von den beiden Staatsräten Herr Melly und Herr Darbellay unterzeichnet.

Im Bericht der GPK lese ich auch von Informationsfluss, Kommunikation, Vertrauen, Austausch und Einbezug aller Beteiligten, aller Betroffenen. Möge diese Kommunikation - wie die Rhone - fliessen, um erfolgreiche und nachhaltige Lösungen für die landwirtschaftlichen Begleitmassnahmen zu finden - und hier entgegen dem Bild der Rhone nicht nur in eine Richtung.

Die AdG schliesst sich den Schlussfolgerungen und den Empfehlungen des GPK-Berichts vollumfänglich an.

Danke.

**Vieux Mikaël**, député, UDC

Le projet du siècle, comme on aime à l'appeler, un projet qui se veut de sécuriser la population d'une éventuelle crue au détriment de terres agricoles reprises au monde agricole, des agriculteurs qui se battent chaque jour pour garder leur place dans le paysage valaisan, des agriculteurs qui, aujourd'hui, méritent d'être entendus et soutenus dans ce projet.

L'accompagnement agricole relatif à la troisième correction du Rhône a été posé par le Conseil d'Etat dans le cadre d'un plan d'aménagement du Rhône et par le Grand Conseil dans le cadre du plan directeur cantonal. Toutes ces négociations ont été prises après de longs débats, mais la mise en œuvre se heurte aujourd'hui à des interprétations différentes par les services de l'Etat, des interprétations qui entraînent malheureusement des complications pour la mise en place de cet accompagnement.

Notre groupe pense qu'une convention, comme relevé par la commission de gestion, doit être mise en vigueur au plus vite ou même, comme j'ai pu comprendre, est déjà signée, mais qu'elle soit appliquée rapidement.

Les autres recommandations doivent être également appliquées afin d'assurer aux Valaisans un accompagnement agricole digne de ce projet du siècle.

Le groupe UDC du Valais romand remercie la commission de gestion pour son travail qui a permis d'établir ce rapport mais également pour ses recommandations faites au Conseil d'Etat.

Merci pour votre attention.

**Maret Marianne**, députée, PDCB, présidente de la commission de gestion

En espérant que tous les groupes qui le souhaitaient se soient exprimés sur la question, je vais revenir brièvement sur ce qui a été évoqué ici, en particulier par M. le député Emmanuel Revaz, le principal motionnaire, qui relève que la motion faisait du sens. Effectivement, je ne peux que, au nom de la commission de gestion, lui donner raison. Le travail qu'a entrepris la commission de gestion suite à cette motion que ce plenum a acceptée a engendré le fait que les principaux protagonistes de ce dossier, les services concernés ainsi que de leurs conseillers d'Etat, ont eu la capacité un petit peu soutenue par nos interventions à se remettre autour de la table. On s'en félicite.

On a appris, suite à la décision liée à notre rapport ou peu de temps après, qu'un certain nombre d'objectifs contenus dans nos recommandations étaient déjà atteints:

- le premier: la remise en œuvre d'un comité de pilotage et
- le deuxième: la redéfinition d'une stratégie et la définition d'une convention.

Naturellement, nous nous en félicitons.

Nous félicitons quand même pour le travail qui s'est fait dans le sérieux. Nous sommes contents.

Pour ce qui concerne la suite de ce dossier, parce que, aujourd'hui, on a fait des constats, il faut parler de l'avenir, au nom de la commission de gestion, j'enjoins quand même aux membres des 2 commissions thématiques concernées, à savoir ATE et ET, de s'enquérir au fur et à mesure de leurs rencontres avec le chef de service concerné et chef d'office concerné du comment ça se passe.

Je crois que la commission de gestion a fait son travail mais, maintenant, si on veut être sûr que tout continue à bien se passer, il s'agit d'avoir un suivi et celui-ci incombe aux commissions thématiques. Ça me paraît faire du sens.

Je crois que j'ai terminé sur ce que je voulais dire.

Merci beaucoup pour votre écoute.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

D'abord, je remercie la commission de gestion pour le travail constructif qui a été accompli pour l'accompagnement agricole de la correction du Rhône. Nous sommes tous conscients de l'importance historique de ce projet du siècle. C'est un projet qui va profondément modifier le visage de la plaine du Rhône, qui offre des opportunités. Il est important que le Conseil d'Etat puisse l'aborder ensemble, d'une seule voix, avec une prise de décisions qui soit aussi une prise de décisions politiques. A tout moment de ce projet, il y aura des pesées d'intérêts à faire: Est-ce qu'on élargit d'un côté ou de l'autre, au détriment de l'agriculture ou en assainissant une décharge, par exemple? Quels sont les coûts afférents? Est-ce qu'il y a une disproportion entre les 2 variantes? Auquel cas, il faut faire cette pesée d'intérêts, prendre cette décision qui a évidemment une dimension politique. Nous avons proposé dans le cadre des travaux, grâce à votre impulsion - vous avez été la mouche du coche -, nous avons pu proposer une nouvelle structure de décisions politiques. Il y aura des comités de projet par région dans le canton. Lorsqu'il s'agit de prendre la mesure de correction du Rhône dans le Chablais, dans la région de Sion, de Sierre, de Viège ou ailleurs, eh bien!, on va réunir dans un comité de projet 3 conseillers d'Etat chaque fois. La présidence sera confiée évidemment au conseiller d'Etat Jacques Melly qui est le patron de ce projet. Je serai systématiquement autour de la table et il y aura en principe un autre conseiller d'Etat qui sera sans doute d'après ce qui est prévu Frédéric Favre pour la partie du Valais romand et Esther Waeber-Kalbermatten pour le Haut-Valais. Cela changera sans doute à la prochaine législature pas pour Frédéric Favre mais pour Mme Waeber-Kalbermatten. Donc, l'idée, c'est de donner à ce projet sa dimension politique aussi et de faire en sorte qu'on puisse corriger le Rhône, mais sans que ça se passe de manière exagérée au détriment de l'agriculture. Et lorsqu'il s'agit de l'emprise du projet du Rhône, on en reste à ces 800 ha d'emprise sur la plaine du Rhône, dont 300 ha de terres agricoles. Et il s'agit, lorsqu'on est dans le périmètre d'aménagement de la troisième correction du Rhône, d'optimiser les projets en sauvegardant au maximum les terres agricoles, d'aménager un maximum de surfaces agricoles extensives. Si vous êtes dans le lit du Rhône et puis que vous voulez donner à la nature des surfaces, vous pouvez aussi, avec cette nature, produire de la biodiversité et faire de l'agriculture extensive. Par conséquent, il peut y avoir dans un bon nombre de cas une superposition entre l'utilisation agricole et les surfaces consacrées à la biodiversité. L'agriculture est évidemment une productrice aussi de la biodiversité. D'utiliser aussi au maximum le potentiel de ces fameuses digues en pentes douces, les agriculteurs ne sont pas très chauds pour l'instant, mais il y a un potentiel qui est quand même intéressant et je suis sûr qu'on pourra en tirer profit. Personnellement, j'en suis persuadé. Et puis hors de l'emprise agricole, là aussi les intérêts de l'agriculture ne doivent pas être négligés. Il y a des cœurs agricoles, il faudra les protéger et avec un soin tout particulier. Il faudra aménager aussi des projets agricoles, essentiellement hors de la zone agricole, ça je crois que ça tombe sous le sens, et puis analyser toutes les possibilités qu'on a de gagner des surfaces.

Aujourd'hui, dans la plaine du Rhône, il n'y a pas beaucoup de forêt. A part le Bois de Finges, le Botza et le Bois-Noir, il n'y a pas tellement de forêt et l'agriculture est cet espace de respiration. On a aussi une obligation légale de maintenir au maximum les surfaces d'assolement. Notre contingent cantonal est de 7'500 ha. On doit vraiment essayer de maintenir au maximum ces surfaces-là et de le faire en bonne intelligence.

Quant à ce qui a conduit à l'intervention, le départ du chef de service adjoint du Service de l'agriculture n'est pas lié précisément au projet de la correction du Rhône. Il n'a pas eu de conséquence négative sur le développement de ce projet. Il y a désormais un nouveau responsable en la personne de Sébastien Besse qui assume tout le volet accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône. Quant à la fonction d'adjoint au chef de service, elle n'a pas encore été repourvue en tant que telle et je dis pas encore. Nous avons engagé un bras droit pour Gérald Dayer qui est Georg Bregy, l'ancien directeur de la Fruit-Union



Suisse, un Haut-Valaisan de souche mais parfait bilingue, un homme qui donne parfaitement satisfaction et il est susceptible aussi d'évoluer dans cette fonction. Donc on prendra les décisions afférentes ces prochaines semaines.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le Grand Conseil prend acte du rapport de la commission de gestion.

### **Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)**

### **Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**

5. Postulat PDCB, par Sylvain Défago: Les annuaires téléphoniques, du gaspillage? (06.06.2017) **3.0339** (anc. 1.0226)  
Postulat PDCB, durch Sylvain Défago: Gedruckte Telefonbücher: eine Verschwendung? (06.06.2017) **3.0339** (ehem. 1.0226)  
Texte déposé  
Hinterlegter Text  
Développement (17.11.2017)  
Entwicklung (17.11.2017)  
Réponse écrite du Conseil d'Etat  
Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Pas de demande de parole.

(Postulat transmis pour exécution.)

6. Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, et Konstantin Bumann, CSPO: Partenariat découverte entre communes valaisannes (12.09.2017) **3.0345**  
Postulat Stéphane Ganzer, PLR, Marianne Maret, PDCB, Patrick Hildbrand, SVPO, und Konstantin Bumann, CSPO: Austauschpartnerschaften zwischen Walliser Gemeinden (12.09.2017) **3.0345**  
Texte déposé  
Hinterlegter Text  
Développement (08.03.2018)  
Entwicklung (08.03.2018)  
Réponse écrite du Conseil d'Etat  
Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Vous avez également reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Pas de demande de parole.

Ce postulat est accepté (transmis pour exécution).

7. Postulat Les Verts, par Jérémy Savioz: Des CFC bilingues en Valais? (15.11.2017) **3.0362**

Postulat Les Verts, durch Jérémy Savioz: Zweisprachige EFZ im Wallis? (15.11.2017) **3.0362**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.05.2018)

Entwicklung (17.05.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Postulat également accepté et transmis pour exécution.

8. Postulat PLR, par Julien Monod (suppl.): Business Valais, donnons-nous les moyens de nos ambitions (05.03.2018) **3.0382**

Postulat PLR, durch Julien Monod (Suppl.): Business Valais – geben wir uns die Mittel zur Verwirklichung unserer Ziele (05.03.2018) **3.0382**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Postulat accepté par le Conseil d'Etat.

### **Monod Julien**, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et sa proposition d'accepter ce postulat.

Toutefois, je tiens juste à préciser que les données sur les sous-dotations et sous-utilisations des différents fonds nous sont venues directement du Centre de compétences financières. De plus, les retours des clients du CCF que sont les entreprises valaisannes ne sont pas toujours très bons. Ainsi, il serait clairement profitable aux start-up mais également à l'ensemble de l'économie valaisanne que Business Valais puisse mettre la casquette de l'entrepreneur et adapter la stratégie y relative, notamment dans sa recherche de financement.

Ainsi, nous pensons qu'une adaptation du mandat de prestations dans le sens du postulat et dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat serait la bienvenue.

Merci pour votre attention.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

J'entends bien, Monsieur le député (suppl.) Julien Monod, votre intervention. D'ailleurs, nous proposons d'accepter dans le sens de la réponse que nous avons donnée.

Les échos que j'ai du Centre de compétences financières qui n'est pas seulement l'affaire de l'Etat mais aussi de banques et de partenaires privés ne sont pas tout à fait les

mêmes que les vôtres et je vais vérifier cette contradiction. Je le ferai volontiers. S'il y a des nécessités, par exemple pour le fonds d'amorçage ou pour d'autres fonds qui sont gérés par le CCF, sur mandat de prestations de l'Etat, nous sommes évidemment prêts à examiner ces questions et évidemment prêts dans la mesure des disponibilités budgétaires que vous voudrez bien nous donner. Dans la situation, nous pourrions revoir ces positions. Mais je me réjouis beaucoup de discuter avec eux parce que j'ai un tout autre écho, c'est assez étonnant, donc je vais m'en préoccuper.

9. Postulat Dominc Eggel, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, et Benno Meichtry, CVPO: Combien de temps les abeilles polliniseront-elles encore? (08.03.2018) **3.0385**

Postulat Dominc Eggel, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, und Benno Meichtry, CVPO: Wie lange bestäuben die Honigbienen noch? (08.03.2018) **3.0385**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

#### **La présidente**

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat qui conclut à l'acceptation de ce postulat.

Pas de demande de parole.

(Postulat transmis pour exécution.)

10. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Bruno Clivaz, PDCC, Thierry Largey, Les Verts, et David Crettenand, PLR: Pas de marketing agressif dans les écoles valaisannes (09.03.2018) **3.0387**

*(motion transformée en postulat au stade du développement)*

Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Bruno Clivaz, PDCC, Thierry Largey, Les Verts, und David Crettenand, PLR: Kein aggressives Marketing in den Walliser Schulen (09.03.2018) **3.0387**

*(Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)*

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

#### **La présidente**

La réponse du Conseil d'Etat est négative.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Lors du développement, je vous ai expliqué que de nombreuses écoles du post-obligatoire en Suisse, notamment en Valais au centre professionnel de Sion, utilisaient le

manuel scolaire Droit-Etat-Economie financé par de grandes entreprises suisses. Sponsorisé par des compagnies comme Coop, Victorinox, Raiffeisen, AMAG ou Suisse Nucléaire, le livre est marqué par une présence massive d'éléments commerciaux, tels que des logos ou des publicités. Bien plus grave, des publiereportages font l'éloge des entreprises sans information sur le côté publicitaire du texte. De plus, certains contenus sont clairement orientés.

Interpellé par la RTS, le département a répondu qu'après analyse dudit ouvrage, le chef du Département de la formation a donné des directives claires: l'utilisation de cet ouvrage est laissée à l'appréciation critique des enseignants qui doivent signaler toute erreur de contenu.

Interviewé par *Mise Au Point*, M. le chef du département nous dit pourtant, et je cite: «J'ai découvert dans cet ouvrage un certain nombre de choses qui représentent pour moi très clairement des dérapages», et de finir en parlant de «chapitres clairement propagandisques (je ne sais pas trop si ça existe en français, mais bref) qui n'ont pas leur place dans l'école.»

Le département parle de directives claires alors qu'on comprend très bien que les différents services ne vont entreprendre aucune réflexion sur le sujet. En effet, à la question de savoir s'il n'y a pas trop de marketing dans ce manuel, le département s'inquiète uniquement de potentielles erreurs de rédaction ou techniques. En outre, le département se décharge de sa responsabilité sur les enseignants qui, eux, heureusement, font leur travail et filtrent les chapitres trop orientés.

Je rappelle que, selon nos lois, les moyens d'enseignement et supports de cours sont de la responsabilité du département. Par exemple, le Gouvernement vaudois a réagi. L'ouvrage dont on parle a été interdit. Et si un enseignant souhaite, à titre très exceptionnel, en utiliser des extraits, il doit le faire sous forme de photocopies dénuées de toute mention à un groupe industriel ou économique. La réaction du canton de Vaud a été la bonne alors que celle du canton du Valais est: circulez, il n'y a rien à voir; d'où la nécessité de soutenir ce postulat.

Vous nous expliquez dans votre réponse que, sitôt la situation particulière à cette problématique connue, vous avez écrit à l'éditeur et demandé de porter une attention particulière à cet élément, sous menace d'interdire le livre. Ma question est: Monsieur le chef du département, que vous a répondu l'éditeur car, selon mes informations, rien n'a changé? J'attends donc que vous soyez conséquent et que vous interdisiez ce manuel à l'image de la réaction saine du canton de Vaud. Vous répétez plusieurs fois que les directives sont claires. Je vous invite donc à me citer, Monsieur le chef du département, ces fameuses directives qui, dans les faits, au niveau de l'école obligatoire, n'existent tout simplement pas.

Pour illustrer encore mieux le laisser-aller total du département sur la problématique du marketing à l'école, je pourrais encore vous rappeler l'affaire de distribution de foulards estampillés «Sion 2026» avec le slogan «Ravivez la flamme» à des élèves du CO d'Hérens alors que la campagne de votation était en cours. Vous nous dites de faire confiance aux directives et aux directions d'école, permettez-moi de m'interroger. Interviewé par Canal9, le directeur du CO, M. Gérard Aymon, qui était alors clairement positionné comme favorable aux Jeux, nous explique que l'objectif de cette distribution de matériel marketing était de tenir chaud aux cous des enfants. Un directeur, avec une telle mauvaise foi et une capacité de mentir avec un tel aplomb devant les caméras, me fait froid dans le dos. Quel merveilleux exemple pour nos jeunes! Il explique encore, et je cite, que c'est son rôle de «développer la montagne». Non, Monsieur Aymon, votre rôle, selon les directives soi-disant claires du département, est d'être attentif et soucieux de ne pas introduire de publicité sous quelque forme que ce soit dans votre centre scolaire. Interpellé par Canal9, le chef du département n'y voyait aucune matière à polémique et je le cite: «Je ne vois pas du tout de problème d'offrir ces petits bandeaux contre le froid à des élèves parce que c'est un projet positif, un projet pour la jeunesse, un projet d'avenir. C'est un projet qui a le soutien du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat.» Le chef du département affirme plus loin qu'il ne s'agissait en rien de propagande. C'est vrai que le comité d'organisation avait fait ces foulards sans aucun objectif marketing...

Ainsi, on le comprend bien, si M. le chef du département et le Conseil d'Etat sont favorables aux Jeux, on peut faire du marketing pour les Jeux à l'école... et s'asseoir sur les soi-disant directives.

Quel autre dossier sera soutenu dans le futur par le chef du département et le Conseil d'Etat? Monsieur le chef du département, avec la position que vous avez eue sur ce dossier précis, où vous affirmez que cette distribution de foulards en pleine campagne politique n'était en rien de la propagande, vous perdez toute crédibilité et votre réponse au postulat n'a que peu de valeur.

Dois-je encore vous rappeler que nous avons accepté la nécessité de financer la gratuité totale de l'école et il me semble que, pour les communes qui ont des finances très serrées, ça risque d'être un petit peu compliqué et il y a un risque avéré que ces écoles, au-delà du matériel pédagogique, puissent faire appel à du soutien pour le marketing dans le soutien d'infrastructures potentielles au niveau scolaire.

J'ai dépassé mon temps de parole depuis quand même près de 30 secondes, non?

(...)

Monsieur le chef du département, vous répondrez tout à l'heure; je me réjouis.

Donc, voilà, les syndicats suisses des enseignants, autant suisses alémaniques que romands, se font beaucoup de soucis par rapport à cette problématique.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, de soutenir ce postulat.

Merci pour votre attention.

**Sforza Michel**, député (suppl.), UDC

Les auteurs de ce postulat s'inquiètent d'un soi-disant marketing agressif dans les écoles et prennent en exemple ce manuel scolaire sponsorisé par des entreprises et contenant donc de la publicité de manière plus ou moins ouverte.

Personnellement, quand j'étais gamin, je me rappelle avoir été visiter la fabrique de chocolat Alprose au Tessin. Est-ce que ça c'est du marketing? Ma fille aînée vient d'aller la semaine passée visiter Aproz Sources Minérales; elle est rentrée à la maison avec des bouteilles de sirop et d'eau minérale. Est-ce du marketing agressif? Il faut l'interdire? Je ne sais pas.

Le député Emmanuel Amoos a cité tout à l'heure le cas, l'année passée, du foulard «Sion 2026», mais, à ce moment-là, il n'y a que les Verts par la plume de la députée Nathalie Cretton qui ont osé dire quelque chose. Des autres, je n'ai rien entendu.

Alors, quel est le problème?

Ensuite, j'ai ici un autre manuel, que je vous montre, Institutions politiques suisses. Sous la partie Partis politiques, on notera ici: extrême gauche, il y a le drapeau rouge, extrême droite: il y a un drapeau suisse..., je vous laisse l'interprétation. Extrême gauche: elle est favorable à une forte intervention de l'Etat dans l'économie et à un système égalitaire, elle souhaite taxer fortement les riches, elle défend les intérêts des ouvriers et des classes défavorisées. Extrême droite: elle est opposée à toute ouverture vers l'extérieur, elle est anti-européenne, nationaliste et xénophobe, contre les étrangers, il est difficile de dire quels intérêts elle défend parce qu'elle recrute autant dans les classes défavorisées que dans les classes dirigeantes, elle regroupe principalement les déçus du système et les opposants au changement. Ici, il n'y a pas de publicité d'une entreprise, quoi que ce soit, c'est un manuel de l'école, mais vous ne dites rien, tout va bien.

Alors qu'est-ce qui est le problème qui offusque les auteurs de ce postulat? C'est qu'il y ait du marketing dans les écoles, c'est le message véhiculé ou bien c'est le mandant? On se pose la question.

Je vous rappelle aussi qu'à la session de mars, cette honorable Assemblée a refusé un postulat qui demandait d'agir contre le marketing vestimentaire dans ce cas-là, parce qu'on demandait d'uniformiser les tenues, et vous avez refusé.

Alors, vous voulez légiférer, je déduis que vous voulez légiférer de manière à ce que l'Etat décide quelle est la propagande autorisée et celle qui n'est pas autorisée. J'appelle cela de la censure et ça me rappelle certains types de gouvernement qu'il y avait dans les années de la deuxième guerre mondiale..., je ne vais pas citer plus.

Alors, je vous remercie de refuser ce postulat en suivant le Conseil d'Etat.

### **La présidente**

Monsieur le député (suppl.), je vous remercie pour cette prise de parole.

Je vous invite à rester concentrés sur le sujet qui nous occupe.

Monsieur le député Emmanuel Amoos, vos attaques ont été extrêmement virulentes à l'endroit de notre conseiller d'Etat et je vous invite à modérer vos propos.

Je passe la parole à M. le député Emmanuel Amoos pour une correction.

### **Amoos Emmanuel, député, AdG/LA**

Madame la présidente du Grand Conseil, vous me demandez de retirer les citations faites par M. le conseiller d'Etat Darbellay. Ma prise de position, si vous la réécoutez, il n'y a aucune agressivité de ma part. Je ne fais que citer les paroles du conseiller d'Etat en charge de l'éducation de nos enfants.

Donc, à part si vous souhaitez remettre en place quelqu'un, c'est peut-être M. Darbellay.

### **La présidente**

Je ne mets pas en question le fond de vos propos mais vos propos, c'est le ton qui est adopté.

Je passe la parole à M. le conseiller d'Etat pour la réponse.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Nous sommes, Monsieur le député Emmanuel Amoos, en pleine campagne électorale. C'est vrai, c'est le printemps aussi, mais ça ne vous dispense pas d'appliquer un certain nombre de règles de bienséance. On n'est pas non plus des bisounours, mais vos attaques clairement diffamatoires contre le directeur d'un CO de montagne qui fait parfaitement son travail vous disqualifient. Vous avez dit que j'ai perdu tout crédit, c'est quand même une réponse du Conseil d'Etat qui est apportée à une question qui est pertinente. Et je regrette que vous vous soyez égaré à ce point-là du fond du sujet.

L'école valaisanne est depuis longtemps attentive et soucieuse à ne pas soumettre les enfants à un marketing agressif et tapageur. Il n'y a pas pour autant une législation ou une réglementation contraignante qui a été adoptée. Nous nous basons sur le bon sens des directions d'école, des inspecteurs, des enseignants, et ils sont plus de 5'000 dans l'école valaisanne.

Le seul cas connu relaté par les médias est celui d'un ouvrage gratuit édité en Suisse, largement répandu dans tout le pays et préfacé par un ancien conseiller fédéral, Johann Schneider-Ammann, en charge de l'économie, de la formation et de la recherche à l'époque. Il s'adresse aux étudiants et aux apprentis qui sont majeurs, ayant pour la plupart effectué un apprentissage, donc ayant déjà travaillé dans le monde réel, Monsieur Amoos. Ils sont confrontés donc quotidiennement à la publicité, à des messages publicitaires et savent faire

la part des choses. Mais nous ne tolérerons pas des messages qui seraient tendancieux et inacceptables. Ce qui avait mis le feu aux poudres, c'est une phrase de ce fameux manuel Droit-Economie qui était clairement erronée et nous sommes intervenus sur ce sujet auprès de l'éditeur en lui disant que si cela n'était pas corrigé dans les éditions futures, eh bien!, nous interdirions ce manuel.

Le canton de Vaud a d'autres options en matière d'éducation et de formation. Les résultats sont aussi un petit peu différents. Le canton de Vaud est un canton, pour ce qui est de l'instruction publique, qui a été en main socialiste, il y a des options différentes. On n'a pas cette inhibition entre l'école et l'économie, puisque tout ça est dans le même département, ça ne veut pas dire qu'on soumettra les enfants à une publicité.

Vous voulez raviver le débat sur «Sion 2026», j'aurais pu passer la parole à mon collègue estimé Frédéric Favre pour qu'il vous réponde, mais on ne va pas refaire ce débat, le peuple a décidé et tout le monde a tourné la page, d'ailleurs assez rapidement, tant les gens qui étaient pour que ceux qui étaient contre. Je crois que cette histoire de foulards..., d'ailleurs ce n'était pas un foulard qui avait été acheté par le Conseil d'Etat ou qu'on avait commandé. Mais, de nouveau, je réfute vos propos clairement diffamatoires contre un directeur d'institution.

Donc, pour ce qui est du secondaire II post-obligatoire et tant pour le général que l'enseignement professionnel, il n'y a pas non plus eu des conséquences des coupes budgétaires qui feraient qu'on est obligé de prendre des manuels gratuits parce que ces manuels sont payés essentiellement par les élèves et étudiants, respectivement par leurs parents. Et ce n'est pas une conséquence des coupes budgétaires qu'il y a eues dans la période précédente. Donc ça, je crois que c'est un raccourci qui est totalement faux.

Donc, sur la base de tout ce qui précède et les garanties que nous avons, l'école valaisanne est un lieu préservé de marketing agressif. Cela ne veut pas dire qu'à la remise des diplômes, et vous êtes en général invités pour applaudir tous nos brillants étudiants et apprentis, eh bien!, il y a de temps en temps les entreprises du pays, nos institutions, la Lonza, la Banque Cantonale, Debiopharm et d'autres entreprises du canton qui s'engagent pour reconnaître le mérite de ces apprentis et de ces étudiants et puis qui donnent un prix. Cela n'a jamais choqué personne. Est-ce que vous voulez aussi la fin de cela parce que c'est aussi un marketing un tout petit peu indirect et de bonne guerre? Donc, je crois qu'il faut savoir raison garder.

Ayons confiance au corps enseignant. Cessons de déstabiliser l'école, si vous voulez le faire, vous le ferez sans moi. Moi, je pense que l'apaisement est revenu dans l'école valaisanne, qu'il y a un bon travail qui est fait aussi par nos enseignants, par les directions d'école. Je crois que de faire de l'école un sujet politique comme vous êtes en train de le faire, c'est une erreur, c'est une erreur historique et je n'aimerais pas qu'on retombe là-dedans. Si je vois ce qui se passe dans d'autres cantons, je parle beaucoup avec mes collègues, quelles que soient leur couleurs politiques, qui sont en charge de l'instruction publique dans d'autres cantons, nous avons une situation assez paradisiaque parce que, à Genève, dans le canton de Vaud, il suffit d'une décision du Grand Conseil pour changer du tout au tout la politique de la formation. Préservons l'école valaisanne de ces expériences. Je crois qu'on doit s'engager pour une qualité de l'école valaisanne, comme le fait le Gouvernement dans son programme gouvernemental, et que je vous prouverai encore ces prochaines semaines que les résultats se laissent voir, ils sont toujours très très bons en comparaisons intercantionales et je vous prie de ne pas en faire un joujou politique, Monsieur Amoos.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Je vous invite toutes et tous à aller revoir le reportage de Canal9 où justement M. Aymon répond, sourire jusque-là, que c'était pour tenir chaud aux cous des enfants. Il faut quand même arrêter, Monsieur Darbellay, s'il vous plaît, et il n'y a rien de diffamatoire que de dire que la position arrêtée par le directeur de l'école était absolument limite sur ce sujet.

Ensuite, j'invite aussi à continuer le visionnage de cette vidéo pour voir, après, les réponses de M. Darbellay qui dit clairement que ce foulard estampillé «Sion 2026» n'est en rien de la propagande. Il faut arrêter, Monsieur Darbellay, si à un moment donné, on distribue du matériel marketing qui a été fabriqué pour faire du marketing au sein de l'école et que vous soutenez cette démarche, je trouve cela absolument inadmissible et ça démontre bien la nécessité de ne pas laisser au bon vouloir finalement du département ou des directions d'école la possibilité d'interpréter les choses comme elles le pensent mais de mettre un holà très clair au niveau du marketing à l'école.

Vous parlez des recommandations dans votre réponse, vous n'avez pas répondu à ma question tout à l'heure. Merci de citer ces recommandations, qui n'existent tout simplement pas au niveau de l'école obligatoire. Donc, vous dites que je suis diffamatoire, etc., eh bien!, je constate simplement que, dans votre réponse, il y a des éléments qui sont erronés, Monsieur le chef de département, et c'est pour cela, permettez-moi de vous dire que je suis extrêmement déçu de votre réponse avec des éléments qui ne sont pas vrais tout simplement.

Ensuite, pour finaliser, vous dites que vous discutez avec d'autres chefs de département. Très bien, c'est précisément ce que je vous demande de faire au niveau suisse, de travailler pour éviter, et c'est une dérive qui est en route, heureusement pas encore trop dans notre canton mais, dans d'autres cantons, la dérive est en route avec des programmes style PostFinance et compagnie qui viennent clairement dans les salles de classe pour faire des budgets. Si ces entreprises avaient une pure démarche éducative, il n'y aurait pas les logos qui apparaissent partout, avec un marketing, je le répète, agressif.

Tout ce que je vous demande, et je n'ai pas typiquement moi la solution, c'est un postulat, il n'y a pas de directives claires dedans, je demande simplement au département d'édicter un règlement, au minimum un règlement clair sur les possibilités de marketing ou pas à l'école valaisanne.

Je vous remercie pour vos réponses.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je ne voudrais pas prolonger inutilement le débat, mais peut-être juste une précision.

D'abord, je vous remercie du ton de votre deuxième intervention parce qu'il était nettement plus adapté sur le fond et sur la forme.

J'aimerais juste vous dire, à propos de votre attaque par rapport à un directeur d'école qui fait très bien son travail, vous avez dit textuellement qu'il avait menti face à la caméra, et c'est là que , je dis que c'est un propos diffamatoire.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter sur le texte tel que déposé.

Postulat 3.0387 / Postulat 3.0387

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez classé ce postulat.



11. Motion Jérémy Savioz, Les Verts: Ratification du concordat intercantonal sur les bourses d'études (09.03.2018) **3.0388**

Motion Jérémy Savioz, Les Verts: Ratifizierung der Interkantonalen Vereinbarung zur Harmonisierung von Ausbildungsbeiträgen (09.03.2018) **3.0388**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Vous avez reçu la réponse *négative* du Conseil d'Etat à cette motion (cf. rectification ci-après).

### **Sauthier Flavien**, député, UDC

Dans la mesure où ce concordat a déjà été refusé une fois par le Parlement, est-il nécessaire de se re-poser la question et est-il judicieux de revenir sur ce sujet, d'autant plus que celui-ci n'implique aucun changement par rapport à l'état actuel des choses?

Nous rappelons encore qu'un concordat nous lie quand même *de facto* à son application et peut ainsi réduire notre marge de manœuvre.

Rappelons également que, dès l'année 2016, ont droit à des subventions fédérales les cantons qui sont en conformité avec les articles 3, 5, 14 et 16 du concordat. Le Valais, à ce titre, a droit à 1 million de francs par année de subventions fédérales.

Nul n'est devin et personne ne peut prédire quelle sera la teneur de la nouvelle modification de la loi fédérale sur les aides à la formation. Cette dernière peut donc nous être bénéfique comme préjudiciable.

Dans le doute, nous préconisons logiquement d'attendre ces modifications et de ne pas prendre de décision à la hâte que l'on pourrait regretter plus tard.

La porte sera toujours ouverte. Si nous décidions dans le futur d'y adhérer, mais il est toujours compliqué de se retirer dans le cas inverse.

Par conséquent, nous proposons le refus de cette motion.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Je fais une correction: cette motion a été **acceptée** par le Conseil d'Etat et M. le député Flavien Sauthier la combat.

### **Savioz Jérémy**, député, Les Verts

A l'origine, je n'avais pas prévu de prendre la parole pensant que l'acceptation par le Conseil d'Etat serait validée par l'ensemble du plenum.

Je constate que l'on n'est pas encore complètement sorti de l'air Freysinger, à l'époque où on voulait systématiquement couper dans ces aides à la formation. Je rappelle quand même, vous le citez très justement, que cette adhésion au concordat intercantonal ne va pas bouleverser la situation, elle va simplement sécuriser, renforcer durablement les aides à la formation, en garantissant également le soutien de la Confédération qui est à peu près de 1 million par année.

Je précise également, puisqu'on entend souvent la critique des étudiants, du monde académique, que c'est également des aides qui peuvent soutenir les jeunes après un apprentissage qui s'engagent sur la voie de la maîtrise ou du brevet fédéral.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins résolument de soutenir la réponse du Conseil d'Etat et d'accepter cette adhésion.

Merci beaucoup.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

A l'époque, l'adhésion au concordat intercantonal avait été refusée d'une très courte tête malgré la volonté du Conseil d'Etat d'y adhérer, c'était en 2010, par 63 non contre 55 oui, avec 5 abstentions.

Aujourd'hui, c'est vrai, comme l'a dit M. le député Flavien Sauthier, finalement, on correspond à un certain nombre d'articles, ça c'est les minima pour toucher le soutien de la Confédération, ce fameux million qui nous est donné au titre des aides à la formation.

C'est clair que, à court terme, l'adhésion à ce concordat ne changerait pas grand-chose, mais la modification de la loi fédérale est en cours et il se pourrait très bien que les directives soient un tout petit peu plus contraignantes et que ceux qui n'auraient pas adhéré au concordat intercantonal ne soient plus au bénéfice de ce fameux million qui est versé au canton.

Je crois qu'on n'est pas dans un système qui est extrêmement contraignant; preuve en est que tous les cantons qui ont adhéré à ce concordat ont des critères d'octroi des bourses d'études qui sont différents. Ils ont des pratiques différentes. Il y a des minima sur les plans formel et matériel qui sont harmonisés mais on est vraiment dans une harmonisation qui n'est pas extrêmement forte.

Par conséquent, je pense qu'on doit maintenant se mettre en conformité avec tous les articles du concordat intercantonal. De nouveau, cela n'aura pas des conséquences matérielles très fortes pour le canton du Valais. Le canton du Valais est un des cantons généreux en matière de bourses et prêts d'honneur.

Je vous rappelle que la moitié des montants sont versés, plus de la moitié, à l'intérieur du canton du Valais, qu'ils sont versés au secondaire II, aussi à des étudiants au collège ou à des apprentis en école professionnelle. Le reste est versé à des étudiants à l'université, dans des hautes écoles ou des écoles polytechniques.

Par conséquent, c'est important pour un canton à proprement dit non universitaire et un canton qui n'est pas forcément très riche d'être généreux avec ses étudiants. Nous sommes, en moyenne suisse, un des cantons les plus généreux en matière de bourses et de prêts d'honneur avec 50 francs par habitant versés à ce titre pour 35 francs en moyenne nationale.

Donc, je vous invite à suivre cette motion qui sera un signal - on vous soumettra évidemment, dans un autre objet, l'adhésion à ce concordat intercantonal - de soutien pour que la Suisse et le canton du Valais participent à ce système fédéral des bourses et prêts d'honneur. Cela ne me paraît pas avoir des conséquences qui soient négatives ni sur notre budget ni sur notre fonctionnement.

**La présidente**

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Motion 3.0388 / Motion 3.0388

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 100 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 17 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette motion.

(Transmise pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 12.** Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Mathias Delaloye, UDC, Emmanuel Chassot, PDCC, et Xavier Moret, PLR: Evitons de punir les viticulteurs qui prennent des mesures en faveur de la biodiversité dans le vignoble! (14.05.2018) **3.0394**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Mathias Delaloye, UDC, Emmanuel Chassot, PDCC, und Xavier Moret, PLR: Weinbauern, die Massnahmen zugunsten der Biodiversität im Weinberg ergreifen, dürfen nicht bestraft werden! (14.05.2018) **3.0394**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

**La présidente**

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Pas de demande de parole.

(Postulat transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 13.** Postulat CVPO, par Dominic Eggel et Urs Juon, Xavier Moret, PLR, et Vincent Roten, PDCC: Permettre et soutenir la remise d'exploitations agricoles (17.05.2018) **3.0399**

Postulat CVPO, durch Dominic Eggel und Urs Juon, Xavier Moret, PLR, und Vincent Roten, PDCC: Übergabe von Landwirtschaftsbetrieben unterstützen und ermöglichen (17.05.2018) **3.0399**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

**Eggel Dominic**, Grossrat, CVPO

Bei Ihrer Antwort auf unser Postulat teilen Sie die Meinung, dass es wichtig sei, die Übernahme von den Landwirtschaftsbetrieben den jungen Landwirten zu ermöglichen. Die Hilfen, wie Sie in der Antwort aufzeigen, stimmen nur zum Teil.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte euch erneut aufzeigen, dass es einen solchen Fonds braucht. Aufgrund der neusten Zahlen würden 2,5 Millionen Franken reichen und nicht die geforderten 5 Millionen Franken.

Oft fehlen die Nachfolger innerhalb der Familie. Dabei zeichnen sich vermehrt Probleme ab, um gute Lösungen zu finden.

Bei Übergabe des Betriebs ausserhalb der Familie wird die Finanzierung schwieriger. Innerhalb der Familie ist dies oft ein Privatdarlehen. Das Privatdarlehen ist in den meisten Fällen das Vorsorgegeld des übergebenden Betriebsleiters.

Die Bundesstarthilfe ist erst ab 1,0 Standardarbeitskraft möglich. Bei uns im Kanton Wallis ist ein hoher Anteil der Betriebe unter diesem Schwellenwert und kann von dieser Unterstützung nicht profitieren. Das heisst, Betriebe zwischen 0,5 und 1,0 Standardarbeitskraft haben bei der Übernahme von Ökonomiegebäuden und Inventar oft Mühe, die Finanzierung sicherzustellen. Zudem bekommen diese Betriebe auch keine Investitionshilfen vom Bund, weil diese unter 1,0 Standardarbeitskraft liegen.

Die Banken können den Landwirtschaftsbetrieben nur einen Kredit gewähren bis zur Belastungsgrenze gemäss bäuerlichem Bodenrecht. Diese entspricht dem Ertragswert plus 35%, was bekanntermassen sehr niedrig ist. In der Landwirtschaftszone dürfen nämlich die Landwirtschaftsgebäude nicht umgenutzt werden, d. h. zweckentfremdet werden, wie zum Beispiel bei einer Schreinerei oder einer Autogarge. Mit diesem Antrag verhindern wir, dass die Ställe in einigen Jahren nicht zu Ruinen werden.

Bei Übernahmen von Vollerwerbsbetrieben (Stallgebäude, Wohnhaus, Inventar) beträgt der Kaufbetrag oft wesentlich über eine halbe Million Franken.

Jedes Jahr brauchen etliche Betriebe eine Nachfolgelösung. Mit diesem Vorstoss, Kolleginnen und Kollegen, gewähren wir unserem Kanton Wallis auch zukünftig eine vielseitige produzierende Landwirtschaft in Berg und Tal. Die Walliser Bäuerinnen und Bauern, die kurz vor ihrer Pensionierung stehen, danken, dass Sie dieses Postulat unterstützen.

Vielen Dank.

**Darbella Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Brièvement par rapport à ce postulat.

Nous partageons vraiment l'intention de soutenir les agriculteurs pour la reprise des exploitations. Nous avons besoin de cette relève. Elle n'est pas toujours, malheureusement, présente dans le cadre familial. Et il y a des moyens à disposition pour cela.

Les règles, c'est vrai, sont assez assez contraignantes. Cette aide, c'est l'aide au démarrage, c'est un crédit d'investissement, donc un prêt sans intérêt qui est remboursable, une fois dans la vie de l'exploitation, une fois pour chaque entreprise et jusqu'à l'âge de 35 ans révolus. Cet âge-limite a parfois posé certains problèmes, a conduit à un certain nombre de refus, mais ce n'est pas la majorité. La règle est connue de tous. Et puis les montants à disposition, c'est entre 100'000 et 270'000 francs par exploitation sous forme de crédit sans intérêt.

Alors, aujourd'hui, l'argent à disposition suffit. Il y a un fonds de roulement de 60 millions à disposition, 14 millions sous forme de liquidités et, pour l'an dernier, ce sont 2,6 millions qui ont été utilisés pour 12 jeunes exploitants qui reprenaient des exploitations. Donc aujourd'hui, on a suffisamment d'argent à disposition.

C'est vrai que la politique agricole peut évoluer, qu'il y aura la Politique agricole 2022. Si les critères devaient être trop défavorables au canton du Valais, on pourrait imaginer de créer un instrument spécifique où on échappe aux critères bernois pour aider spécifiquement certains types d'exploitation.

Aujourd'hui, ce n'est pas, à notre sens, une nécessité. Par conséquent, on vous demande de rejeter ce postulat.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Postulat 3.0399 / Postulat 3.0399

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 80 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 36 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat.

(Transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 14.** Postulat Aron Pfammatter, CVPO, Diego Clausen, CSPO, Thomas Birbaum (suppl.), PLR, et Sidney Kamerzin, PDCC: Saisir les chances qu'offre Hazu (18.05.2018) **3.0400**

Postulat Aron Pfammatter, CVPO, Diego Clausen, CSPO, Thomas Birbaum (Suppl.), PLR, und Sidney Kamerzin, PDCC: Chancen von «Hazu» nutzen (18.05.2018) **3.0400**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Pas de demande de parole.

(Postulat transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 15.** Postulat Nicole Carrupt, PLR, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Marianne Maret, PDCB, et Nicole Fumeaux (suppl.), Les Verts: Salaire dans le domaine de la petite enfance (18.05.2018) **3.0401**

Postulat Nicole Carrupt, PLR, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Marianne Maret, PDCB, und Nicole Fumeaux (Suppl.), Les Verts: Löhne im Kleinkinderbereich (18.05.2018) **3.0401**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2018)

Entwicklung (12.09.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

**Carrupt Nicole**, députée, PLR

En premier lieu, je souhaite remercier le Conseil d'Etat pour l'acceptation de ce postulat, sachant qu'il est susceptible d'impacter le solide équilibre qui prévaut dans le système de rémunération des domaines de l'enfance. Cet équilibre et l'inégalité salariale qui en découle sont qualifiés d'historiques, ce qui paradoxalement pour moi ouvre clairement les portes pour une réalisation rapide du texte. En effet, d'autres événements historiques nous ont démontré que le cours des choses peut être infléchi comme en ce jour de février 1971 qui a vu une réalité historique profondément changer par l'acceptation du droit de vote pour les femmes. Vous en conviendrez, c'est une perspective réjouissante pour ce postulat, malgré le contenu de la réponse qui m'a laissée sur ma faim, sur une grosse faim, je l'avoue aussi.

Je réitère donc mes remerciements et retiens de cette réponse que, en reconnaissant la nécessité d'un nouvel examen, le canton entend jouer un rôle proactif dans ce processus. Je retiens également qu'il va prendre son bâton de pèlerin dans les plus brefs délais pour que ce postulat soit concrétisé et réalisé avec la collaboration des acteurs du domaine.

Pour ce qui me concerne, j'accepte la réponse et suivrai proactivement également et avec grand intérêt les prochaines étapes.

Je vous remercie de votre attention.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Peut-être juste brièvement sur la question des salaires de la petite enfance.

C'est vrai que ces salaires ne sont pas mirobolants. Il faut reconnaître qu'il y a des différences dans les métiers du social importantes entre ceux qui ont profité de situations historiques à l'époque dans les années 1980 où il y avait par exemple pour les maîtres socio-professionnels une convention collective qui fait que ces professions-là sont bien mieux rémunérées que les personnes qui travaillent dans la petite enfance.

Le canton du Valais a créé beaucoup de places d'accueil ces dernières années à la faveur de ce qu'ont fait les communes avant les crèches, dans les UAPE. On a à peu près 7'500 places en crèche. Cela a été un développement extraordinaire et positif dans toutes les régions du canton. Et 3'500 places dans des familles, le réseau des mamans de jour. Donc, c'est vraiment aussi quelque chose de très positif.

Le canton, pour donner un signal, parce que les employeurs sont, pour l'essentiel, des communes, donc il faut s'adresser aux présidentes et aux présidents des communes valaisannes pour discuter de cette question, mais on a donné un petit signal en changeant un tout petit peu la grille de subventionnement sur des bases qui ne sont, comme je vous l'ai dit, pas mirobolantes mais je pense que c'est un sujet qui doit nous préoccuper, sachant que cela va avoir des conséquences aussi pour les communes qui sont autonomes et puis que la facture se répartit toujours entre 3 partenaires pour ce qui est des crèches et des UAPE: environ 1/3 le canton, c'est ce qu'on subventionne, 1/3 la commune et 1/3 les parents. Donc, tout ce qu'on décide là a des conséquences pour chacun de ces 3 porte-monnaie. Il faudra y être attentif, mais c'est vrai que, dans ces domaines-là, les salaires sont vraiment assez faibles.

**La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce postulat est donc accepté.

(Transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 16.** Motion Patricia Constantin, AdG/LA, Claire-Lise Bonvin, PDCC, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Margaux Dubuis, AdG/LA: Equité entre le public et le privé : la loi sur l'égalité salariale doit s'appliquer (12.06.2018) **3.0403**

Motion Patricia Constantin, AdG/LA, Claire-Lise Bonvin, PDCC, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Margaux Dubuis, AdG/LA: Gleichbehandlung zwischen dem öffentlichen und dem privaten Sektor: Der Grundsatz der Lohngleichheit muss für alle gelten (12.06.2018) **3.0403**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

La réponse du Conseil d'Etat est négative: rejet de cette motion.

### **Constantin Patricia, députée, AdG/LA**

Le Conseil d'Etat indique dans sa réponse que le changement sera fait dans la loi sur les subventions et que cela aura l'avantage de concerner toutes les lois spécifiques. Mais, dans les faits, ce changement ne sera pas fait dans la loi sur la politique économique cantonale alors que, selon la réponse, cela serait fait d'office. Donc pourquoi refuser cette motion si l'intention du Conseil d'Etat est d'appliquer le principe d'égalité salariale? De plus, on parle de la loi sur les subventions mais cette motion concerne les entreprises qui bénéficient également de rabais ou de toute autre forme d'aide de l'Etat.

La motion ici déposée n'est que le prolongement du premier pas fait par le canton du Valais lors de la signature de la charte sur l'égalité entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dès cette date, les entreprises liées aux marchés publics doivent certifier leur politique en matière d'égalité salariale.

A l'instar de ce qui a été adopté dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat valaisan pourrait mettre en place une solution pratique pour contrôler l'égalité salariale pour les entreprises privées ou les entités avec lesquelles il travaille bien.

Pour information, le canton de Vaud a défini des contrôles aléatoires réalisés par une commission. Les entreprises et les entités bénéficiant d'une aide font l'objet d'un tirage au sort. La solution adoptée par le canton se fonde sur un encouragement et un accompagnement de ces entités dans la réalisation de l'égalité à travers une sensibilisation et la formation. Ainsi, les entreprises et les entités respectueuses de la loi sur l'égalité salariale ne seront pas placées dans une situation de concurrence défavorable face à leurs homologues qui ne respectent pas le droit à un salaire égal pour un travail égal.

Chères et chers collègues, au vu des éléments ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir soutenir cette motion.

Merci de votre attention.

### **Moos Marie-Angèle, députée (suppl.), Les Verts**

Les auteures de la motion demandent d'inscrire dans la loi sur la politique économique cantonale l'égalité salariale entre hommes et femmes. Ce point ne devrait pas se discuter.

Refuser serait un affront de plus envers les femmes. On ne peut pas attendre des projets de loi futurs, remettre à demain encore et encore.

Si, comme l'affirme le Conseil d'Etat, il veut appliquer cette mesure, il n'y a aucune raison de refuser cette motion.

C'est pourquoi je vous demande, au nom du groupe des Verts, d'accepter cette motion.

Merci.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de personnes dans cette salle, du moins je l'espère, qui ne soient pas favorables à l'égalité salariale entre hommes et femmes. Ce serait stupide et profondément choquant.

Maintenant, vous serez saisis en 2019 encore de la révision de la loi sur les subventions qui comporte cet élément et qui, par effet d'entraînement, aura une influence sur toutes les lois spécifiques. C'est la mise en œuvre de la motion de Jasmine Ballay qui date de quelques années..., pas Mme Ballay mais la motion. Donc, par conséquent, c'est quelque chose qui va être mis en œuvre et, pour des raisons formelles, nous vous demandons de refuser cette motion. On ne s'oppose pas évidemment à l'égalité salariale. Et puis, il y a déjà 2 personnes aujourd'hui qui rêveraient d'être Vaudois ici apparemment. Nous, on a un système assez pragmatique et je pense que, dans ce domaine-là, on n'a pas tout à fait le même système que les Vaudois, mais notre système fonctionne aussi et on est tous, je l'espère en tout cas, en faveur de l'égalité salariale.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons voter.

Motion 3.0403 / Motion 3.0403

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 66 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette motion, qui est donc classée.

- 17.** Postulat Egon Werlen (suppl.), CSPO, Madeline Heiniger, AdG/LA, et Thomas Birbaum (suppl.), PLR: Etude sur les compétences des élèves du secondaire pour l'utilisation des ordinateurs et des technologies de l'information (ICILS 2013) (15.06.2018) **3.0405**

Postulat Egon Werlen (Suppl.), CSPO, Madeline Heiniger, AdG/LA, und Thomas Birbaum (Suppl.), PLR: Bericht zu Kompetenzen im Umgang mit Computern und Informationen bei Sekundarschülerinnen und -schülern (ICILS 2013) (15.06.2018) **3.0405**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats



### **La présidente**

Le Conseil d'Etat a accepté ce postulat.

Pas de demande de parole.

(Postulat transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 18.** Interpellation PDCB, par Alexandre Maret (suppl.): Exode des étudiants en soins infirmiers valaisans: hémorragie? (11.12.2018) **3.0434**

Interpellation PDCB, durch Alexandre Maret (Suppl.): Abwanderung der Walliser Studierenden im Pflegebereich (11.12.2018) **3.0434**

Texte déposé

Hinterlegter Text

### **La présidente**

Monsieur le chef du département, vous avez la parole pour la réponse.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le Conseil d'Etat accorde toute l'importance nécessaire à cette problématique de pénurie du personnel.

Il y a un vieillissement de la population, il y a une évolution des soins, il y aura une augmentation, dans les 10 ans à venir, de 70% de la population des plus de 80 ans, c'est une question qui doit nous préoccuper au premier chef. Il n'est pas satisfaisant - on reviendra sans doute sur ce débat crucial cet après-midi lors du traitement des urgences -, il n'est pas responsable et ce n'est pas possible de baser notre politique de santé et notre politique de recrutement du personnel des soins uniquement en allant puiser dans le réservoir à l'étranger parce que les autres pays occidentaux ont exactement le même problème que nous.

Un autre problème, c'est l'arrêt de l'activité professionnelle. L'espérance de vie professionnelle d'une infirmière aujourd'hui, c'est moins de 10 ans. On les forme pour moins de 10 ans d'activité professionnelle. Il est possible qu'elles reviennent dans le circuit plus tard, mais c'est une vraie problématique qui doit aussi nous préoccuper.

Le canton du Valais offre toute une palette de formations dans le domaine des soins, essentiellement les assistantes en santé et soins communautaires (ASSC), c'est un CFC, l'école supérieure, donc l'ES de Viège, wichtig, est ist eine Höhere Fachschule für Krankenpflege, et puis la HES, c'est évidemment la voie royale pour l'accès aux professions des soins, la HES-SO Valais/Wallis. Il y a actuellement à la HES-SO Valais/Wallis, avec un effectif heureusement en augmentation, 316 étudiantes et étudiants qui suivent le cursus de bachelor en soins infirmiers et 105 Valaisannes et Valaisans qui vont à l'extérieur du canton pour suivre une HES. Et il y a beaucoup de probabilités que sur les 105, seule une infime minorité revienne au pays. Donc, ça c'est vraiment une préoccupation et c'est pour cela que notre volonté est d'offrir toute la palette des possibles dans le domaine des soins dans le canton du Valais et nous reviendrons avec le projet de Monthey cet après-midi. Donc, l'Etat s'engage à développer toutes les formations possibles en augmentant la capacité d'accueil de la filière HES qui, je vous le redis, est la voie royale pour l'accès aux métiers d'infirmier et infirmière. On aura à partir de 2023/2024 - on vient d'adopter le concours du projet Campus Santé - un très très bel outil de travail, très attractif sur le site de l'hôpital de Sion à Champsec pour qu'on puisse rendre attractive cette profession et augmenter encore sa voilure. A Viège, on est à l'étroit. A Viège, on peut se former en HES et en ES en soins infirmiers. La formation HES voit ses effectifs augmenter - félicitations aux Haut-Valaisans! - de 30% ces 2 dernières années et la formation ES a commencé avec 9 étudiants, a passé à 40 étudiants en deuxième année et en est à 66 pour la prochaine rentrée scolaire, avec des listes d'attente pour la future

rentrée scolaire, celle qui suivra encore. Donc, c'est un succès. Das ist eine Erfolgsgeschichte. Ich komme noch darauf zurück.

Après l'ouverture de la filière ES en soins infirmiers, l'introduction d'une filière identique, après évidemment l'évaluation de ce qu'on a fait dans le Haut-Valais, se fera à moins que vous ne mettiez un holà définitif à ce beau projet cet après-midi où nous étudions l'ouverture d'une filière dans le Chablais valaisan, dans la belle ville de Monthey.

Le groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat d'élaborer ce concept s'est aussi chargé de se demander pourquoi on a si peu de places d'apprentissage et de stage dans notre système de santé. Tout le monde parle de pénurie, les hôpitaux, les EMS, les CMS. Or, ils ne fournissent que beaucoup trop peu de places de stage et d'apprentissage. Et là, nous avons fait une proposition, en consultation jusqu'à la fin du mois de mai, pour avoir un système de bonus/malus; ce n'est pas cette fois les ratracs, mais c'est bien le monde de la santé pour que ceux qui offrent des places soient rémunérés et ceux qui n'en offrent pas ou pas suffisamment subissent des sanctions. C'est un système qui fonctionne très bien dans le canton de Berne et c'est aujourd'hui une nécessité. De nouveau, on ne peut pas baser le futur uniquement sur le recrutement de personnel étranger.

Le canton financera aussi, dès la rentrée 2019, un programme avec la Confédération suisse pour la réinsertion de personnel en soins infirmiers dans le cycle parce que le problème, c'est que beaucoup quittent pour des raisons privées ou pour se consacrer à une autre profession, et peut-être que certaines ou certains souhaiteraient revenir dans le cursus et nous offrons une mise à jour, un recyclage qui est certainement une mesure très intéressante pour remotiver du personnel à revenir dans le secteur, dont nous avons réellement besoin.

Enfin, nous envisageons une enquête générale auprès de toutes les personnes actives dans le domaine de la santé pour connaître leur choix en matière de formation et notamment en matière de lieux de formation. Je le répète, ceux qui vont se former à l'extérieur - là on n'a pas de prise - resteront à l'extérieur, et c'est souvent le boy-friend ou la girl-friend qui décide. Donc, vous faites une vie à l'extérieur du canton, vous ne revenez pas en Valais. On les forme souvent à grands coûts. Le canton du Valais, d'ailleurs, paient des contributions importantes. Je vous l'ai dit, 300 étudiantes et étudiants dans le canton du Valais, 100 à l'extérieur du canton, et pour ceux-là, on paie au travers de l'accord sur les HES ou de l'accord sur les écoles spécialisées notre contribution pour des étudiantes et étudiants qui, en principe, ne reviendront pas au pays.

**19.** Interpellation Egon Werlen (suppl.), CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Margaux Dubuis, AdG/LA, et Fabian Zurbriggen, SVPO: Chaires de l'EPFL à Sion et ailleurs (14.12.2018) **3.0436**

Interpellation Egon Werlen (Suppl.), CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Margaux Dubuis, AdG/LA, und Fabian Zurbriggen, SVPO: EPFL-Lehrstühle in Sitten und anderswo (14.12.2018) **3.0436**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

La convention sur l'implantation de l'EPFL Valais/Wallis à Sion date de 2012. Elle correspondait à la volonté du Conseil d'Etat d'implanter une antenne, un projet académique de très haut niveau, d'avant-garde, pour contribuer à l'essor des générations futures dans notre canton.

La direction de l'EPFL, en contrepartie, acceptait de décentraliser une partie de ses activités et d'installer ses activités sur le site de Sion. C'est la création du Campus avec l'arrivée de l'EPFL en 2014 et des différentes étapes que vous connaissez beaucoup mieux

que moi encore, à laquelle vous avez contribué, notamment avec cette deuxième étape en achetant le Centre d'impression des Ronquoz pour permettre la future implantation de l'EPFL. Le Campus Santé, que j'ai cité tout à l'heure, est aussi un des développements futurs à l'horizon 2023/2024 qui contribuera à l'essor de ce Campus Energypolis.

Et ce qu'il faut dire, c'est que cet essor marche beaucoup mieux que ce que tous vos prédécesseurs et nos prédécesseurs avaient prévu. Nous en sommes aujourd'hui à 11 chaires de l'EPFL et à 250 chercheurs de l'EPFL sur le site de Sion. A l'horizon 2020/2021, nous en serons à 400 chercheurs de l'EPFL et à 17 chaires de l'EPFL qui seront installés sur le site de Sion. C'est donc un développement extraordinaire. Nous envisageons évidemment d'en tirer parti, notamment en participant au grand projet du Parc suisse d'innovation Ouest EPFL en le créant aussi à Sion.

Mais il faut dire qu'on ne peut pas décentraliser des chaires de l'EPFL. Personnellement, j'aurais du plaisir d'en voir une à Liddes ou à Bourg-Saint-Pierre; sans doute que d'autres aimeraient en avoir une à Ulrichen. C'est clair que ces chercheurs et ces professeurs de l'EPFL, par exemple ceux qui travaillent sur les environnements alpins extrêmes, sur le changement climatique, l'évolution du permafrost, ont des stations de recherche, ont des activités, parce que c'est un lieu d'expérimentation absolument extraordinaire, ce que dit souvent Jacques Melly, c'est que ce canton est, par exemple, l'appartement-témoin des dangers naturels, eh bien!, ils ont des activités dans toutes les régions du canton, sur les glaciers, sur les bassins versants, au bord des torrents, mais l'activité principale reste à Sion parce que le but, c'est de créer une masse critique qui soit attractive. Aujourd'hui, la présidence de l'EPFL dit que le pôle de Sion, s'il fallait un peu encourager les gens à venir s'installer à Sion, il y a 2 ou 3 ans, aujourd'hui, cela se fait de manière beaucoup plus naturelle et beaucoup plus spontanée parce qu'on a atteint cette masse critique qui est essentielle pour le succès du projet Campus. Ce n'est pas forcément le cas des autres antennes de l'EPFL dans d'autres cantons de Suisse romande. Donc, on est vraiment là dans une excellente position et je pense qu'il faut vraiment qu'on poursuive sur ces domaines d'excellence qui sont ceux de la médecine, de la chimie verte, des biotechnologies et de l'énergie, ce sont les domaines-clés de l'EPFL. Et vous voyez que l'EPFL a eu la générosité de considérer Sion comme elle considère Lausanne ou Ecublens en ne nous envoyant pas seulement des professeurs juniors mais aussi des professeurs seniors. Si vous prenez Nazeeruddin, si vous prenez Wendy Lee Queen qui vient de Berkeley qui est devenue quelque part un peu l'icône de ce nouveau Campus, eh bien!, ce sont des personnalités qui publient aujourd'hui dans les plus grandes revues scientifiques du monde des articles qui sont extrêmement vus, et ça ça porte le nom de l'antenne de l'EPFL du Campus Energypolis made in Sion.

**Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**

**Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)**

**20.** Postulat Les Verts, par Céline Dessimoz et Maude Kessi Praz (suppl.): Synthèse et analyse du Cercle Indicateurs valaisan (12.06.2018) **5.0341**

Postulat Les Verts, durch Céline Dessimoz und Maude Kessi Praz (Suppl.): Zusammenfassung und Analyse der Walliser Resultate des Cercle Indicateurs (12.06.2018) **5.0341**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat  
Schriftliche Antwort des Staatsrats

**La présidente**

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat mais je passe la parole à M. le député (suppl.) Vincent Boand.

**Boand Vincent**, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC est très sceptique quant à l'opportunité d'effectuer une synthèse et une analyse des documents du Cercle indicateurs valaisan.

Si les données compilées dans ce document sont, en soi, intéressantes, il ne s'agit guère que d'un pot-pourri de statistiques de l'OFS et du canton, un outil de communication qui fait doublon avec les données utilisées notamment lors des comptes et budgets ou au quotidien par l'administration ou par le pouvoir politique dans la gestion de leurs mandats respectifs.

Il s'agit donc d'une compilation problématique déjà connue et traitée. Pour exemplifier quelque peu, je tiens à indiquer que sur les 17 cantons participant à ce programme, seuls 7 se sont fendus d'un rapport pour analyser ces chiffres disponibles sur le site de la Confédération, donc des rapports volumineux abordant des questions de méthodologie présentant les données et tirant des conclusions ô combien éclairantes. Ainsi on peut lire dans le rapport vaudois des conclusions convenues et attendues comme: la population pratique une activité physique insuffisante, on constate un accroissement de l'écart des revenus entre riches et pauvres ou encore il y a diminution de surfaces agricoles utiles. Alors, certes, ce sont des problématiques politiques importantes qu'il faut traiter, mais celles-ci sont plutôt connues et identifiées.

Donc, comme dit en préambule, il s'agit là d'un document alibi de communication.

Enfin, le groupe UDC est sceptique quant à la possibilité d'opérer l'analyse, la synthèse et la rédaction d'un rapport sans devoir mobiliser quelques ressources au sein de l'administration et donc estime peu opportun d'engager quelque moyen que ce soit dans ce rapport.

Nous proposons donc de refuser ce postulat.

Merci.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

En fait, ce postulat demande juste d'aller au bout d'une démarche. Cette démarche a été entreprise, a été choisie par le Conseil d'Etat de participer à ce Cercle indicateurs.

La question est: si nous participons à ce cercle, pourquoi ne pas aller au bout de la démarche et avoir les conclusions et l'analyse de ce cercle, le but étant d'ajuster nos politiques publiques?

Donc, je vous invite à accepter ce postulat.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la députée.

Nous allons donc voter.

Postulat 5.0341 / Postulat 5.0341

**Vote / Abstimmung**

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 96 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 14 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat.

(Transmis pour exécution au Conseil d'Etat.)

- 21.** Postulat Les Verts, par Céline Dessimoz et Maude Kessi Praz (suppl.): Indicateurs subjectifs de bien-être en vue du renouvellement de la Stratégie de développement durable du canton (12.06.2018) **5.0342**

Postulat Les Verts, durch Céline Dessimoz und Maude Kessi Praz (Suppl.): Subjektive Wohlfahrtsindikatoren hinsichtlich der Erneuerung der kantonalen Nachhaltigkeitsstrategie (12.06.2018) **5.0342**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

**Boand Vincent**, député (suppl.), UDC

Comme le postulat précédent et celui-ci se ressemblent beaucoup, mon intervention sera de la même veine.

L'utilisation de ces indicateurs subjectifs de bien-être est peu pertinente. Il s'agit là aussi d'un outil de communication puisqu'il n'y a là nulle mesure concrète mais une énième appréciation de problématiques constatées par d'autres biais plus efficaces. D'ailleurs, la formule retenue dans la réponse du Conseil d'Etat indique, je cite: «Le bien-être consiste pour la population à disposer de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins et organiser sa vie.» Cela revient à dire: avoir les moyens financiers adéquats et disposer d'infrastructures suffisantes de service public. On ne réinvente pas la roue avec ces formulations.

Donc, il s'agit ici de mettre du verni sur des données déjà utilisées. En quelque sorte, on gonfle le diagnostic sans apporter de soins au malade, une facture sans guérison. Et sous couvert de jargon ronflant comme «boucle d'amélioration continue» qu'on retrouve aussi dans la réponse du Conseil d'Etat qui signifie juste suivi et coordination, il faudrait engager des ressources.

L'UDC n'approuve pas et vous recommande le rejet du postulat.

Merci.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Comme évoqué dans le texte du postulat, à la question « comment va le canton?», les institutions répondent par l'intermédiaire des indicateurs financiers et plus particulièrement par l'intermédiaire du PIB.

Mais ce type d'indicateurs est-il suffisant pour rendre compte de l'efficacité de nos politiques publiques?

La raison d'être du politique, ce pourquoi nos concitoyens se rendent aux urnes, est de veiller à ce que l'Etat réponde aux besoins de la population en fonction des moyens dont il dispose. Il devrait donc appartenir au moins en partie aux citoyens d'évaluer si nous répondons de manière adéquate à ces objectifs. Nous pouvons bien continuer à spéculer sur ce qui rend la vie bonne à nos citoyens, le mieux est de vérifier auprès d'eux.

Le monde économique lui-même le reconnaît, le PIB atteint ses limites lorsqu'il s'agit de rendre compte de tous les aspects du bien-être et de la qualité de vie d'une population. Le PIB ne dit rien par exemple de l'état de santé de la population, de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, de la qualité de l'environnement ou du niveau de satisfaction de la population.

Pour mesurer convenablement le bien-être, il faut élargir le cadre de l'analyse. La Confédération a franchi le pas en actualisant son système d'indicateurs Mesure du bien-être. La notion de bien-être y recouvre à la fois des facteurs matériels, immatériels et environnementaux. La Confédération évalue ces facteurs par l'intermédiaire d'indicateurs objectifs et subjectifs.

Le Conseil d'Etat va mettre en place un système de monitoring et d'évaluation de sa nouvelle stratégie du développement durable, en vue de permettre une gestion efficace de type «boucle d'amélioration continue». Dans ce sens, le Conseil d'Etat soutient l'intégration de ces indicateurs et nous l'en remercions.

Nous vous invitons à en faire de même pour que les indicateurs économiques et financiers ne soient pas les seuls à rendre compte de l'efficacité de nos politiques publiques. L'économie doit permettre d'atteindre un développement social, sociétal et également environnemental et il convient d'avoir un outil pour en faire l'évaluation. Ainsi, nous serons plus à même d'ajuster nos politiques publiques, ce pourquoi nous avons été élus.

Merci de soutenir ce postulat.

### **La présidente**

Merci Madame la députée.

Nous allons voter.

Postulat 5.0342/ Postulat 5.0342

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 15 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc transmis pour exécution au Conseil d'Etat.

## **22. Postulat Flavien Sauthier, UDC, et Mathieu Clerc, Les Verts: Interdire le suremballage avant la mise en rayon (13.06.2018) 5.0343**

*(motion transformée en postulat au stade du développement)*

Postulat Flavien Sauthier, UDC, und Mathieu Clerc, Les Verts: Stopp dem Verpackungswahn (13.06.2018) **5.0343**

*(Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)*

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

## **La présidente**

Réponse affirmative du Conseil d'Etat.

### **Sauthier Flavien**, député, UDC

Dans sa réponse à ce postulat, le Conseil d'Etat nous renvoie à la réponse au postulat 5.0284 accepté en juin 2018. Cependant, la teneur de celui-ci n'est pas du tout similaire car ce dernier demandait la mise en place de plateformes de déballage aux points de vente alors que le présent postulat va plus loin en demandant de ne pas vendre d'emballages inutiles au consommateur qui, d'une façon ou d'une autre, va payer une fois à l'achat et une fois également à l'élimination ou à la reprise de ce dernier. Il est aisé de comprendre que l'élimination de ce dernier va coûter dans tous les cas au consommateur, que ce soit par le magasin qui répercutera ses charges sur les produits ou dans des sacs taxés.

De plus, lorsqu'on lit que la réflexion se poursuit sur une base volontaire, cela me laisse perplexe. Le but n'est pas d'édicter une loi contre les acteurs de la vente qui leur imposerait quoi que ce soit, mais de les inciter fortement et de leur faire comprendre dans leur intérêt ainsi que celui du consommateur l'impact écologique et financier que tout le monde pourrait en retirer.

A ceux qui ont tenté de faire croire que cela va à l'encontre de la liberté de commerce, je répondrai que lorsqu'une nouvelle loi, mesure ou contrainte est dictée, par exemple, par l'OPair, les usines s'y conforment tant bien que mal en investissant ou en augmentant leurs charges, et tout le monde trouve cela normal. Sans arrêt, nous proposons des taxes sur le CO2, sur l'essence, sur les taxes d'ordures, afin de soi-disant réduire l'impact écologique. Il est temps de faire comprendre qu'il est également possible de réduire cet impact en faisant faire des économies aux entreprises et aux consommateurs.

Pour cela, il est temps d'oser s'impliquer concrètement, de se mouiller un tout petit peu, voire de faire preuve d'esprit d'initiative et novateur. Certes, parfois, on le sait, il faut investir avant de gagner.

Sur ces faits, nous ne pouvons pas accepter une telle réponse et refusons l'acceptation formulée dans le cadre de la réponse au postulat 5.0284 et demandons le renvoi au Conseil d'Etat du présent postulat.

Merci.

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

La seule demande de cette motion transformée en postulat était: demander que les magasins exigent de leurs fournisseurs la livraison des marchandises sans suremballage inutile.

Alors, de notre côté, il nous semble assez logique de rencontrer les partenaires plutôt que de décider qu'on va interdire l'emballage. Je crois qu'une telle décision, d'abord, serait difficilement applicable et aurait des conséquences extrêmement importantes pour les entreprises.

Je crois que la solution proposée d'accepter le postulat avec une mise à jour du plan de gestion des déchets et la discussion avec Trade Valais pour chercher et apporter des réponses concrètes, et non seulement à votre postulat mais à celui qui était dans la même veine et qui a été déposé l'année passée, pour pouvoir trouver ensemble une solution. Je crois que ce n'est pas avec un coup de cuillère à pot ou un coup de baguette magique qu'on va résoudre un problème qui nous tient compagnie depuis longtemps, depuis trop longtemps certainement, mais qui nécessite tout de même une approche un tant soit peu pragmatique et qui prenne en compte les avantages, les intérêts de l'ensemble des partenaires.

Dans ce sens-là, je vous demande de soutenir la réponse telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Etat.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député, est-ce que vous acceptez la réponse du Conseil d'Etat ou vous demandez le vote?

### **Sauthier Flavien, député, UDC**

Je reste sur mes positions et la refuse. Ça ne va pas dans le même sens.

Travailler avec les partenaires, je suis d'accord, forcément qu'il faut leur poser la question, voir ce qu'ils peuvent faire, mais il faut faire plus que ça.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter sur le texte initial, à savoir celles et ceux qui approuvent ce postulat appuient sur la touche verte; celles et ceux qui refusent sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Postulat 5.0343 / Postulat 5.0343

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 80 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 27 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat (texte initial).

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

J'aimerais bien qu'on soit très clair: le plenum a refusé la réponse du Conseil d'Etat. Je crois que c'est ce qui a été décidé, qu'on soit bien clair, pas qu'il y ait un malentendu.

C'est ce que vous avez voté.

### **La présidente**

Monsieur le conseiller d'Etat, merci.

Donc, c'est très clair, le député n'a pas accepté la réponse, donc on revient au texte initial et on vote sur le texte initial.

C'est clair pour tout le monde?

### **Kamerzin Sidney, député, PDCC**

Je crois que ce n'était pas clair, en tout cas... (*brouhaha dans la salle*), en tout cas pour certains puisque le Conseil d'Etat, dans sa réponse, allait dans le sens de l'intervention. Donc, le vert, c'était, en tout cas pour certains, dans le sens du Conseil d'Etat.

Alors, à voir si vous voulez revoter ou pas.

Merci.

### **La présidente**

Systématiquement dans ce genre de processus, on vote le texte déposé.

Donc, on va refaire le vote.



Celles et ceux qui approuvent le texte du postulat tel que déposé appuient sur la touche verte; celles et ceux qui le refusent sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Postulat 5.0343 / Postulat 5.0343

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 73 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 39 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat qui a été déposé.

- 23.** Postulat PLR, par David Crettenand: Gel d'avril, orage d'août, tempête de neige de décembre, intempéries de janvier: l'heure du bilan pour préparer l'avenir? (14.06.2018) **5.0344**

Postulat PLR, durch David Crettenand: Frost im April, Gewitter im August, Schneesturm im Dezember, Unwetter im Januar: Bilanz ziehen, um für die Zukunft gewappnet zu sein (14.06.2018) **5.0344**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

**Crettenand David**, député, PLR

Nous remercions le DMTE et le DEF qui se sont associés pour nous donner cette réponse mais, nous devons l'avouer, elle est extrêmement décevante, elle est même partiellement hors sujet et donc inacceptable pour le groupe PLR.

Nous allons donc demander un nouveau vote sur le texte original.

Nous ne demandons au Conseil d'Etat ni de prouver le réchauffement climatique ni d'en démontrer ses conséquences. Merci. Cela est réalisé et déjà démontré par les instances scientifiques.

Notre demande est simple: nous demandons 2 inventaires de coûts. Le Conseil d'Etat nous dit qu'il accepte notre postulat, tout en nous disant que c'est impossible de nous les fournir. So what!

Dans notre demande, nous n'avons pas détaillé les éléments à considérer dans l'inventaire pour laisser au Conseil d'Etat l'initiative de nous fournir ce qui lui paraissait pertinent comme informations pour orienter nos décisions futures.

Etant donné le puissant dégageement en touche opéré par le Conseil d'Etat avec sa réponse, permettez-moi de préciser notre demande.

Premièrement, nous demandons au Conseil d'Etat de nous délivrer un inventaire des coûts entraînés pour notre canton par les événements météorologiques extrêmes. Dans sa réponse, nous comprenons que le Conseil d'Etat ait été quelque peu perturbé par ce terme «extrêmes». Nous allons donc simplifier les choses et demander un inventaire sur tous les événements météorologiques qui ont entraîné des coûts supérieurs à 400'000 francs pour notre canton. Pourquoi 400'000 francs? Parce que ce montant correspond à la norme utilisée sur le site de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage. Vous y trouverez les coûts pour chaque événement météorologique extrême enregistré sur le territoire suisse, avec les coûts entraînés par l'événement. Je ne sais pas d'où viennent ces coûts pour ce qui

concerne notre canton mais j'imagine qu'ils sont fournis à la Confédération par vos services. Merci de faire figurer dans le document que vous nous remettrez les explications de ce qui est pris en compte ou non en termes de coûts dans cet inventaire que vous fournissez à la Confédération et que vous nous fournirez à l'avenir. Cette base de données mise à disposition par la Confédération démontre déjà que le qualificatif d'impossible utilisé par le Conseil d'Etat dans sa réponse n'est bel et bien pas une excuse recevable. Cette base de données de la Confédération comprend les dommages causés par les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les éboulements, les chutes de pierres. D'autres dégâts naturels nous intéressent mais n'y figurent pas: les tempêtes, les avalanches, le poids de la neige, le gel, la grêle ou encore la sécheresse. Nous demandons également au Conseil d'Etat de nous fournir l'inventaire de ces autres événements météorologiques ayant entraîné des coûts ou des investissements dépassant les 400'000 francs.

Nous souhaitons aussi disposer d'un inventaire de l'ensemble des crédits supplémentaires accordés suite à des événements météorologiques par l'Etat du Valais et les impacts financiers pour les communes. Si une part significative des coûts à supporter est prise en charge par la dotation budgétaire normale, il est également nécessaire de les faire apparaître puisqu'ils provoqueront un retard d'investissement.

Comme dans sa première réponse, le Conseil d'Etat a bien cité le DEF mais que celui-ci ne lui a pas communiqué la liste des subventions ou crédits supplémentaires accordés par exemple à l'agriculture ou encore au tourisme suite à de tels événements, nous précisons donc que nous souhaitons aussi les voir apparaître dans l'inventaire qui nous sera fourni.

Pour ce qui est des mesures de protection, merci de me fournir l'inventaire que vous citez des mesures de protection mises en œuvre, leurs coûts et leurs justifications, sans différencier s'ils sont liés ou non à l'évolution climatique.

Nous ne demandons pas au Conseil d'Etat de faire remonter l'inventaire jusqu'en 1850, comme généreusement proposé dans sa réponse, nous nous contenterons, comme dans le texte, largement d'un inventaire sur ces 10 dernières années.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour la mise à jour future de cet inventaire et de le tenir à disposition du Grand Conseil. Ce seront également des informations particulièrement utiles pour faire du Valais un laboratoire des dangers naturels, comme le souhaitait tout à l'heure le conseiller d'Etat Christophe Darbellay.

Nous remercions nos collègues parlementaires de soutenir notre demande et de revenir au texte initial du postulat. Nous espérons ainsi pouvoir bénéficier d'une vraie réponse de notre Conseil d'Etat et qu'il regroupe les informations existantes pour nous fournir les inventaires demandés.

Merci.

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Bien sûr, je prends acte de la demande.

Je suis conscient du fait que vous n'avez pas obtenu les réponses aux questions qui étaient posées mais j'espère que vous êtes aussi conscient de l'ampleur du travail que vous demandez pour vous fournir ces éléments. Je crois que c'est une chose qu'il faut prendre en compte, c'était mentionné d'ailleurs dans la réponse en disant que ce n'était objectivement pas réalisable. Cela veut dire qu'il y a, derrière ces demandes, une tonne de travail, une tonne de données à aller collecter, mettre en place, pour vous les fournir. Mais c'est votre choix.

Simplement pour vous dire que ce n'est pas une mauvaise volonté. Nous, nous avons une priorité: ce sont les dangers naturels, les traiter le mieux possible, le plus rapidement possible. Vous en connaissez les coûts puisque tous les dossiers financiers passent devant vous.

On va essayer de faire au mieux si vous décidez que ça aille dans ce sens, mais sachez bien qu'on ne pourra pas le faire pour demain et que ça va nécessiter un boulot énorme.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Nous soutenons la position du groupe PLR qui demande de voter le texte initial, tout en ayant éminemment conscience de la charge de travail supplémentaire qu'il en découle. Et j'appelle le groupe PLR au prochain budget à soutenir les EPT supplémentaires qui seront demandés pour répondre à ce texte.

**Logean Grégory**, député, UDC

Puisque certains donnent leur position, je vais donner également celle du groupe UDC, qui soutient la position du Conseil d'Etat..., cela nous arrive quand même parfois.

Blague à part, nous craignons, et là, je crois que le député Emmanuel Amoos vient d'en faire la démonstration, que, effectivement, l'acceptation du texte initial de l'auteur entraîne beaucoup de travail, de bureaucratie et *in fine* encore des EPT supplémentaires au sein d'une administration déjà bien fournie en personnel et qui a d'autres missions.

Je crois que la réponse pragmatique du Conseil d'Etat qui est de prendre, en partie en tout cas, conscience de cette problématique, sans non plus aller aussi loin que les auteurs qui manifestement vont trop loin avec une surcharge bureaucratique pour un résultat qui serait certainement très peu probant.

Raison pour laquelle le groupe UDC avec insistance vous demande de soutenir la réponse du Conseil d'Etat sans quoi nous allons nous trouver, ce même Parlement, face à certaines difficultés et revendications lors de l'établissement du budget avec des amendements de EPT supplémentaires déjà annoncés par l'AdG.

Donc merci de votre responsabilité et là ce message, bien évidemment, s'adresse aussi au groupe PLR qui est assez enclin d'habitude, d'ordinaire, et est assez restrictif en termes d'emplois supplémentaires.

Merci.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

La parole à M. le député David Crettenand.

**Crettenand David**, député, PLR

Simplement pour préciser que, dans sa prochaine réponse, le Conseil d'Etat pourra définir l'ampleur de ce qu'il intégrera dans ses inventaires et définir le nombre de EPT éventuels qui seront nécessaires et les coûts.

Ici, on n'a même pas eu cette information, on a simplement une réponse qui dit: c'est impossible.

Donc, c'est possible et on va voir cette réponse.

Merci.

**Largey Thierry**, député, Les Verts

Les Verts sont très soucieux de prendre des mesures préventives contre les changements climatiques plutôt que de devoir s'interroger sur les conséquences et, ensuite, devoir y réagir. On l'a dit, ça vaut la peine peut-être de le répéter encore une fois, on préférerait que les moyens qui seraient à allouer pour ce qui est demandé dans ce texte soient plutôt alloués à des mesures de prévention qu'à des moyens de réaction.

Nous sommes assez partagés sur cette proposition. Certains sont d'avis plutôt de refuser, d'autres de s'abstenir là-dessus, mais la tribune nous est donnée ici d'insister encore sur le besoin, et d'insister auprès du Conseil d'Etat sur le besoin de prendre rapidement des mesures en faveur de la prévention contre les changements climatiques, de l'adaptation, plutôt que d'engager des moyens pour réagir de manière peut-être trop tardive à leurs conséquences.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter sur le texte initial tel que déposé.

Postulat 5.0344 / Postulat 5.0344

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 46 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, qui est donc classé.

- 24.** Postulat Guido Walker, CVPO: Amendes d'ordre pour ceux qui jettent leurs déchets dans la rue (15.06.2018) **5.0346**

Postulat Guido Walker, CVPO: Ordnungsbussen für Littering (15.06.2018) **5.0346**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (15.11.2018)

Entwicklung (15.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Vous avez reçu la réponse négative du Conseil d'Etat à ce postulat.

### **Walker Guido, Grossrat, CVPO**

Ich danke dem Staatsrat für seine Abklärungen und diese Antwort. Leider befriedigt mich diese in keinsten Art und Weise, denn die Abweisung der Verantwortlichkeit auf die Gemeinden ist zwar aufgrund der Kompetenz zur Abfallbewirtschaftung klar, löst aber das Problem nicht. Littering ist ein sehr unluokratives Geschäft und die Verursacher der Umweltverschmutzung und Folgekosten werden nur in einem sehr geringem Masse für ihr Verhalten belangt. Es gibt zwar Gemeinden, die das vorzüglich machen und Fehlbare im Bereich illegale Entsorgung in Abfallsäcken und dergleichen büssen. Littering hingegen wird damit nicht vermieden und schon gar nicht wirksam bekämpft. Hier braucht es mehr Druck seitens des Kantons und der Wille, sich in dieser Sache anzustrengen.

Hier scheint mir das nicht zu gelingen, namentlich indem man den Gemeinden eine Mustervorlage zur Verfügung stellt, die dann doch nicht verbindlich angewandt wird. Jede Gemeinde müsste ihr kommunales Reglement anpassen, vor die Urversammlung bringen, abstimmen und vom Staatsrat homologieren lassen. Das kann doch nicht der Weg sein.

Meine Damen und Herren, als ich diese Antwort gelesen habe, war ich vorerst enttäuscht und spielte mit dem Gedanken, das Postulat zurückzuziehen. Ich denke, der Staat Wallis sollte als Tourismuskanton und der Staatsrat in seiner Rolle als Vorbild gelten, um Littering auf Kantonsgebiet aktiv zu bekämpfen. Das Parlament auf jeden Fall ist hier dafür, Nägel mit Köpfen zu machen.

Ich habe mir erlaubt, weitere Informationen bei den Dienststellen und dem Parlamentsdienst einzuholen. Es wurde mir das Musterreglement - seit Juni 2017 als Download verfügbar - zur Verfügung gestellt, worin ersichtlich ist im Artikel 6, wie die Gemeinden auf ihrem Gebiet eine Handhabung gegen Littering haben. Dies jedoch nur, falls sie gewillt sind, diesen Artikel in ihr kommunales Reglement aufzunehmen und mit dem entsprechenden administrativen Aufwand.

Worauf der Staatsrat hingegen keinen Bezug genommen hat, ist die im Postulat formulierte Forderung, dem Grossen Rat einen Weg aufzeigen, um unter Anwendung des Verursacherprinzips auf dem Verordnungsweg - und nicht auf freiwilliger Basis - kantonale Ordnungsbussen einzuführen für die Erzeuger von Littering. Ich bin gespannt auf die Antwort.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit und danke für die Unterstützung.

**Gruber Rolet**, Grossrat, CSPO

Das Postulat fordert den Kanton auf, die Gemeinden aufzuklären, wie man beim Littering die Fehlbaren bestrafen könnte. Für uns ist das ein völlig unnützes Postulat. Dies ist ein Eingriff in die Autonomie der Gemeinden. Die Gemeinden brauchen keine Bevormundung durch den Kanton betreffend Bussenkatalog bei Littering. Jede Gemeinde besitzt ebenfalls ein Kehrichtreglement, welches vom Kanton homologiert wurde. Hier besteht auch meistens ein Artikel betreffend Bussen, welche die Gemeinde erlassen können.

Damit man die Bevölkerung betreffend Littering besser sensibilisieren kann, sind Aktionen durch die Gemeinden viel sinnvoller und wirkungsvoller als Bussen. So wird in manchen Gemeinden ein Clean-Up-Day durchgeführt, bei dem Schulklassen und freiwillige Helfer Strassen und Gelände systematisch von Abfällen säubern.

Die CSPO erachtet aus diesem Grund dieses Postulat als überflüssig und bekämpft es.

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je ne peux que rebondir sur ce que vient de donner comme explication le député Rolet Gruber.

C'est clair que c'est du ressort des communes, c'est la responsabilité de l'autonomie communale, cette autonomie qui vous tient également à cœur. Je vous rappelle également la loi sur les constructions où vous avez décidé de donner encore plus de compétences aux communes.

Je crois que c'est véritablement le fonctionnement de notre Etat qui est basé sur ce type de fonctionnement.

Pour cette raison, nous avons, nous, suffisamment de base légale. La loi cantonale sur la protection de l'environnement donne aux communes la marge de manœuvre nécessaire. Le modèle de règlement que nous avons transmis aux communes leur permet de mettre en place tout ce qu'il faut pour garder un environnement sain, propre et surtout de pouvoir verbaliser les contrevenants. Je crois que c'est le but de l'exercice. Ce n'est pas au canton de courir dans les communes pour aller voir s'il y a des déchets, voir si les communes ont bien fait leur travail. Chaque autorité communale a l'obligation de maintenir en état son territoire, la propreté et l'ordre dans sa commune. Ce n'est pas au Conseil d'Etat d'aller s'en mêler.

Pour cette raison, je crois que les bases légales sont suffisantes et je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

## **La présidente**

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter sur ce postulat tel que déposé.

Postulat 5.0346 / Postulat 5.0346

## **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 15 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 100 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat, qui est donc classé.

- 25.** Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, et Mathieu Giroud (suppl.), PDCB: Ligne du Mont-Blanc Express: à quand la cadence à la demi-heure? (12.12.2018) **5.0391**

Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, und Mathieu Giroud (Suppl.), PDCB: Mont-Blanc Express: Wann kommt der Halbstundentakt? (12.12.2018) **5.0391**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Pour rappel, le transport régional est commandé chaque année par la Confédération et les cantons sur la base d'une procédure, une procédure qui définit un horaire, un horaire pour 2 ans. La Confédération prend en charge le 63% et le canton du Valais le 37% des coûts non couverts, planifiés et reconnus par les commanditaires.

La prochaine procédure est prévue pour les années 2020/2021 et le changement d'horaire 2020 prévu pour le 15 décembre 2019.

Alors, en lien avec le concept d'horaire grandes lignes des CFF, la mise en service du RER transfrontalier Léman Express, le projet CEVA en décembre prochain, il y aura des modifications d'horaire qui seront également nécessaires pour l'entreprise TMR SA, particulièrement sur la ligne du Mont-Blanc Express.

TMR SA procède actuellement à l'analyse technique et financière d'une éventuelle cadence à la demi-heure aux heures de pointe entre Martigny et Les Marécottes. Les résultats de ces analyses seront discutés avec les commanditaires lors des négociations de l'offre 2020/2021.

Dans le même temps, une analyse du renouvellement du matériel roulant est en cours pour améliorer les prestations à moyen terme, c'est-à-dire déjà vers 2023 ou 2024 au plus tôt sur la ligne complète du Mont-Blanc Express.

Enfin, dans le cadre de la préparation du message PRODES 2035, l'Office fédéral des transports, TMR et l'Etat du Valais ont effectué un contrôle quant à la faisabilité d'une cadence à 30 minutes pour cet horizon de planification.

- 26.** Interpellation PDCB, par Florentin Carron: Nuisances sonores – le Valais fait-il partie des bons élèves? (14.12.2018) **5.0392**

Interpellation PDCB, durch Florentin Carron: Lärmbelastung – gehört das Wallis zu den Musterschülern? (14.12.2018) **5.0392**

Texte déposé

Hinterlegter Text

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Pour la dernière interpellation de ce matin pour ma part, le trafic routier, on le sait, est la principale source d'exposition au bruit en Suisse; le Valais n'est pas épargné. On estime à 65'000 le nombre de personnes quotidiennement exposées le long des routes, exposées à un dépassement des seuils-limites, soit - on peut faire le compte - 1 personne sur 5 environ dans notre canton.

La Confédération alloue des subventions pour l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales. Le délai légal pour l'assainissement est échu depuis le 31 mars 2018, mais l'octroi de subventions a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 et la Confédération mettra à disposition de l'ensemble des cantons suisses 51 millions pour la période 2019-2022.

Alors, les questions que l'on m'a posées:

Quelle part de ces 51 millions attribuée au Valais?

La part se monte à 1,43 million, c'est une somme qui représente 6 à 7% des montants que le canton prévoit d'investir dans les mesures de protection contre le bruit routier entre 2019 et 2022. Il faut préciser que, en moyenne, sur les dernières années, la subvention fédérale représentait près de 16% des montants investis. On doit constater dans les faits et ce n'est pas que pour le Valais, je crois que c'est pour l'ensemble des cantons suisses, le problème aujourd'hui, la subvention fédérale diminue alors même que le rythme des investissements augmente. Et la poursuite des contributions au-delà de 2022, nous avons déposé la demande, c'est en discussion et négociation, mais actuellement c'est toujours un point d'interrogation.

Comment ce montant est-il réparti?

Cela est totalement du ressort de la Confédération, la répartition entre les cantons. La répartition de la part reçue par le Valais entre les différents arrondissements cantonaux et les communes, eh bien!, elle sera fonction de l'ampleur des projets qui seront annoncés par les différents organes au Service cantonal de la mobilité qui va négocier les subventions avec la Confédération.

Le canton a-t-il été proactif dans le domaine de la prévention des nuisances sonores?

Sur le plan suisse, à l'exception des parois antibruit, je crois que l'assainissement du bruit routier a pris son essor finalement avec l'avènement des nouveaux revêtements peu bruyants dans les années 2005-2010. Dès ce moment, le Valais, on peut le dire, a été particulièrement actif en matière de lutte contre le bruit routier. Il a été précurseur, par exemple dans la mise en place sur le réseau cantonal de ces fameux revêtements phono-absorbants de dernière génération. En outre, le canton évalue systématiquement sur son réseau routier les possibilités également de modération de la vitesse, là où c'est possible, pour réduire les nuisances sonores et puis il soutient aussi les projets de réaménagement dans de nombreuses communes valaisannes qui vont dans le sens d'un renouvellement, d'un réaménagement du trafic, avec une modération de trafic dans certains cas sur les réseaux routiers communaux.

Les aménagement requis ont-ils été réalisés?

Entre 2008 et fin 2018, l'Etat du Valais a investi environ 34 millions de francs en mesures de protection contre le bruit le long des routes cantonales, soit 25 km de revêtements phono-absorbants, 12 millions de francs investis dans les mesures de modération de trafic et plus de 2'600 fenêtres antibruit. Au niveau cantonal, environ 57% des coûts totaux attendus pour la protection contre le bruit ont été investis jusqu'à fin 2018. Mais, au-delà des délais fixés, l'assainissement constitue en réalité une tâche permanente. Le trafic routier continue d'augmenter et, avec lui, bien sûr le bruit. La densification visée au plan du territoire tend à accroître les conflits inévitablement. Sous l'angle technique enfin, les revêtements phono-absorbants doivent être renouvelés à un rythme soutenu. Ils perdent leur efficacité au fil du temps. Ils ont une résistance mécanique moindre par rapport aux revêtements traditionnels.

En résumé, l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales doit se poursuivre. Le Conseil d'Etat s'engage dans ce sens en soutenant les demandes de subventions à la Confédération, en veillant à ce que, au niveau cantonal, des moyens suffisants soient mis à disposition des services concernés. Dans ce cadre, il a notamment développé un nouveau poste de spécialiste bruit pour le Service de l'environnement puisque vous savez qu'on doit, pour chaque décision, faire valider au niveau de l'environnement, savoir si nous sommes dans la norme ou pas et s'il est possible d'obtenir certaines mesures d'abaissement, de modification de ces contraintes.

**Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

**Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**

**27.** Postulat Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Julien Monod (suppl.), PLR, Serge Fellay, AdG/LA, et Egon Werlen (suppl.), CSPO: Pédopsychiatrie, il est toujours urgent d'agir! (12.06.2018) **2.0245**

Postulat Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Julien Monod (Suppl.), PLR, Serge Fellay, AdG/LA, und Egon Werlen (Suppl.), CSPO: Kinderpsychiatrie: Es besteht immer noch dringender Handlungsbedarf! (12.06.2018) **2.0245**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (16.11.2018)

Entwicklung (16.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Ce postulat a été accepté et est en cours de réalisation.

Je passe néanmoins la parole son auteure.

### **Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR**

Nous nous réjouissons que ce postulat soit en cours de traitement vu l'urgence de la situation.

Il est nécessaire que notre canton prenne l'initiative d'inviter les prestataires de soins à améliorer les collaborations qui existent entre les différentes structures pédopsychiatriques et qu'il favorise le développement de réseaux de formation pour attirer davantage de professionnels de la santé dans ce domaine.

Il est juste que 2 nouveaux pédopsychiatres se sont installés en Valais: une à Sion et le deuxième à Saint-Maurice. Après quelques mois d'activité, le constat est inquiétant. La liste d'attente pour ces 2 nouveaux praticiens est de plus de 6 mois.

Concernant la situation dans la région de Martigny, pour rencontrer un pédopsychiatre, il est impossible d'obtenir un rendez-vous avant 2020. L'un des points principaux de notre postulat concerne la réouverture du centre de compétences en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents à Martigny, qui doit se faire dans les plus brefs délais vu l'urgence de la situation régionale. Etant donné que ce postulat est en cours de réalisation, pouvez-vous nous donner une date de réouverture du CCPP pour pouvoir enfin pallier cette pénurie qui laisse bon nombre de familles martigneraines et de la région dans le désarroi de ne pas pouvoir obtenir l'assistance nécessaire pour aider leurs enfants en souffrance.



Dans votre réponse, vous stipulez que, au niveau de la pédopsychiatrie stationnaire, une baisse de taux d'occupation des lits a été constatée. Nous sommes très étonnés de ces propos car le retour que nous avons obtenu du terrain ne correspond pas à cette constatation, bien au contraire. A l'heure actuelle, il y a une liste d'attente pour des hospitalisations à Sierre. Douze patients y sont hospitalisés, malgré le fait que ce service a normalement une capacité d'accueil de 10 lits. Pour information, juste pour la région de Martigny, en ce moment, 3 adolescents sont en attente d'hospitalisation sur le site de Sierre. Il n'y a pas un âge limite officiel d'admission mais il nous a été rapporté que les patients en dessous de 12 ans et de plus de 16 ans ne sont plus acceptés. Les adolescents de plus de 16 ans sont dirigés vers Malévoz, structure qui fait un excellent travail avec les adultes mais structure inadaptée pour les adolescents. Ces jeunes patients se confrontent à des adultes souffrant de pathologies chroniques graves et il n'y a pas, au sein de l'équipe médicale, de professionnel spécialisé à la prise en charge d'adolescents. Il faut se rendre compte également qu'il n'y a pas un âge minimum sur lequel on peut se calquer en matière de psychiatrie. Il y a des enfants de moins de 12 ans qui ont besoin malheureusement d'être hospitalisés.

Il ressort donc des informations obtenues qu'il serait plutôt souhaitable d'augmenter la capacité d'accueil sur le site de Sierre et de permettre une prise en charge de patients de moins de 12 ans et de plus de 16 ans ou alors d'ouvrir un centre hospitalier adapté aux adolescents comme cela se fait dans les cantons voisins. Des discussions sont déjà en cours à ce sujet entre les services de pédopsychiatrie et de psychiatrie.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions soulevées à travers cette intervention.

Il est primordial pour les enfants et les adolescents de notre canton de pallier au plus vite cette problématique de la pédopsychiatrie. C'est pourquoi nous serons très attentifs à l'avancée de ce dossier et nous n'hésiterions pas à vous le rappeler, si cela devait être nécessaire.

Merci de votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Frau Géraldine Arlettaz-Monnet, Sie haben einige Fragen aufgeworfen. Ich kann Ihnen nicht alle beantworten, aber doch einige.

Sie fragen mich: Wann kann das ambulatorische Zentrum der Kinder- und Jugendpsychiatrie in Martigny wieder eröffnet werden? Ich kann Ihnen das Datum nicht sagen. Es fehlen effektiv Kinder- und Jugendpsychiater in der ganzen Schweiz, die fehlen beim Spital, die fehlen auch bei den Privaten. Ich kann Ihnen aber sagen, es haben mehr als 2 Kinder- und Jugendpsychiater eine eigene Praxis eröffnet, zum Beispiel in Sitten gibt es eine im Zentrum, und dort werden auch Psychologen in delegierter Psychotherapie angestellt.

Was die stationären Zahlen betrifft von dem Spital Sitten oder resp. Siders: Wir haben die Zahlen von 2018. Es kann sein, dass das ein Durchschnitt ist aller Belegungen und das effektiv Wartelisten sind. Ich werde mich erkundigen, ob das so ist, dass es Wartelisten gibt für den stationären Bereich.

Wenn Sie sagen, es seien gewisse Kinder oder Jugendliche in Sitten oder Malévoz stationär, muss man sagen, es gibt effektiv kein genaues Alter. Heute gibt es eine Praxis, dass Kinder unter 10 bis 12 Jahren, auch wenn sie psychiatrische Probleme haben, in der Kinderabteilung, in der Pädiatrie sind und dass Jugendliche ab 16 bis 18 bei den Erwachsenen sind. Es kommt auch auf die Situation der Person an, weil der Sektor, die Jugendlichen mit psychiatrischen Problemen, ist ungefähr von 12, 16, 17, 18 Jahren. Das muss man genau ansehen. Aber ich werde den Zahlen nachgehen, ob das effektiv so ist.

Ich kann Ihnen nur noch sagen, das Spital hat uns ein Konzept für die stationäre Psychiatrie im Kanton hinterlegt. Sie machen auch Vorschläge für die Zusammenarbeit, und wir werden demnächst ein Mandat vergeben, eine begleitende Arbeitsgruppe bestimmen, um ein kantonales psychiatrisches Konzept zu erarbeiten.

### **La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Il n'y a pas de demande de vote.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

- 28.** Postulat Céline Dessimoz, Les Verts, Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Julien Dubuis, PLR, Diego Clausen, CSPO, et cosignataires: Etude des besoins des séniors: il est temps de passer à l'action! (15.06.2018) **2.0246**

Postulat Céline Dessimoz, Les Verts, Alexandre Maret (Suppl.), PDCB, Julien Dubuis, PLR, Diego Clausen, CSPO, und Mitunterzeichnende: Studie über die Bedürfnisse der Seniorinnen und Senioren – höchste Zeit zu handeln! (15.06.2018) **2.0246**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (16.11.2018)

Entwicklung (16.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Réponse favorable du Conseil d'Etat puisque ce postulat est déjà réalisé.

- 29.** Postulat Sylvie Masserey Anselin, PLR, et Julien Dubuis, PLR: Détermination de la participation des assurés aux coûts des soins – des sanctions disproportionnées (15.06.2018) **2.0247**

Postulat Sylvie Masserey Anselin, PLR, und Julien Dubuis, PLR: Festlegung der Beteiligung der Versicherten an den Pflegekosten – unverhältnismässige Sanktionen (15.06.2018) **2.0247**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (16.11.2018)

Entwicklung (16.11.2018)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

### **La présidente**

Réponse positive du Conseil d'Etat; postulat considéré comme déjà réalisé.

- 30.** Interpellation Chantal Voeffray Barras, PDCC, et Bruno Clivaz, PDCC: Fondation Addiction Valais: solder le passé pour construire l'avenir (14.12.2018) **2.0267**

Interpellation Chantal Voeffray Barras, PDCC, und Bruno Clivaz, PDCC: Stiftung Sucht Wallis: Schlussstrich ziehen und in die Zukunft blicken (14.12.2018) **2.0267**

Texte déposé  
Hinterlegter Text  
Développement (16.11.2018)  
Entwicklung (16.11.2018)  
Réponse écrite du Conseil d'Etat  
Schriftliche Antwort des Staatsrats

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Auf diese Interpellation kann ich folgende Antwort geben.

L'interpellation des députés Chantal Voeffray Barras et Bruno Clivaz demande au Conseil d'Etat d'informer sur les coûts liés à la situation délicate de la Fondation Addiction Valais et les allégations concernant des candidatures non retenues d'anciens employés des Rives du Rhône.

De manière générale, la protection juridique de la fondation a été engagée dès lors que les conditions requises pour son utilisation étaient réunies. Ainsi, les frais de procédures et les honoraires des avocats ont été en grande partie mis à charge de cet organisme, diminuant ainsi les coûts pour la fondation et donc pour la collectivité.

Suite à des procédures spécifiques, 4 anciens collaborateurs ont perçu une indemnisation salariale soumise à une clause de confidentialité, pour un montant total de 100'294 francs.

Du point de vue de son organisation, la fondation a fait appel à une société spécialisée afin de l'appuyer dans ses réflexions sur la redéfinition des prestations offertes et sa réorganisation fonctionnelle. Entre 2014 et 2017, ce mandat initial a été complété par des avenants afin d'en modifier la portée, pour des honoraires de 136'200 francs au total.

Entre 2016 et 2018, la fondation a engagé 88'000 francs pour améliorer sa communication. Ce mandat comprenait l'appui pour communication de crise mais aussi la création d'une plateforme d'informations pour la population et les partenaires sur son site Internet.

Pour l'Etat du Valais, les dépenses liées aux différents mandats octroyés à la société Eichenberger Beratung ont représenté un montant de 135'000 francs entre 2017 et 2019.

Concernant les structures résidentielles, les prestations attendues n'étant pas réalisées, la subvention de l'Etat a été diminuée en proportion. Malgré cela, sur l'intervalle 2014-2017, ces structures ont dégagé, grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, un reliquat annuel moyen de subventions de 145'000 francs qui a été reversé à l'Etat.

La Fondation Addiction Valais relève que 9 anciens collaborateurs des foyers des Rives du Rhône figurent toujours parmi son personnel actuel et que 11 anciens collaborateurs des Rives du Rhône n'ont pas été réengagés malgré leur postulation.

Ces candidatures n'ont pas été retenues pour les motifs suivants: employés licenciés (2); démissionnaires avec incapacité totale de travail durant le délai de congé (5); démissionnaires libérés de l'obligation de travail par le médecin (2). Les 2 dernières personnes ont été conviées à un entretien mais elles n'ont pu être engagées pour des questions de compétences, d'adaptabilité et de stabilité.

Par ailleurs, la fondation tient à préciser que certains collaborateurs ont exprimé leur inquiétude de voir une nouvelle crise éclater si d'anciens employés démissionnaires des Rives du Rhône étaient réengagés.

**La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous avons ainsi terminé notre ordre du jour de ce matin et nous reprendrons les travaux à 14 heures précises.

Je vous attends en pleine forme!

Bon appétit.

**La séance est levée à 12 h 10.**

## Séance de relevée du jeudi 9 mai 2019

Présidence: Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR

Ouverture de la séance: 14 heures.

### Ordre du jour

#### 1. Deuxième lecture

Modification des lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant)

##### Zweite Lesung

Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis (Angestellte, Polizeikorps, Lehrpersonen)

#### 2. Première lecture

Révision totale de la loi sur la santé

##### Erste Lesung

Totalrevision des Gesundheitsgesetzes

#### 3. Lecture

Décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et Brigue

##### Lesung

Beschluss über die Gewährung der Objektbürgschaften für die Vergrösserung und den Umbau des Spital Wallis in Sitten und Brig

#### 4. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue

##### Lesung

Beschluss über die Gewährung einer Bürgschaft für den Bau der Einstellhalle und der Aussenparkplätze des Spital Wallis in Brig

#### 5. Première lecture

Initiative parlementaire 7.0084: «Lignes THT: les travaux ne peuvent démarrer qu'à la finalisation de la planification de détail»

##### Erste Lesung

Parlamentarische Initiative 7.0084: «Höchstspannungsleitungen: keine Arbeiten vor Abschluss der Detailplanung»

#### 6. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean et Pierre Contat: Affaire Alkopharma: quelles sont les conséquences et les suites de la décharge accordée aux dirigeants de la BCVs? (06.05.2019) **1.0282**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean und Pierre Contat: Alkopharma-Affäre: Was sind die Folgen der Entlastung der WKB-Führung? (06.05.2019) **1.0282**

#### 7. Interpellation urgente Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Werner Jordan, AdG/LA: Ligne à très haute tension Chippis – Mörel: un tracé qui n'est plus au goût du jour (06.05.2019) **1.0283**

Dringliche Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Werner Jordan, AdG/LA: Höchstspannungsleitung Chippis – Mörel, eine Linienführung die nicht mehr zeitgemäss ist (06.05.2019) **1.0283**

#### 8. Postulat urgent Michael Graber, SVPO: Renforcement et réorganisation immédiats des soins pédiatriques à domicile selon la garantie de prise en charge fournie (06.05.2019) **2.0270**

Dringliches Postulat Michael Graber, SVPO: Sofortige Aufstockung und Neuorganisation der Kinderspitex gemäss erteilten Kostengutsprachen (06.05.2019) **2.0270**

9. Interpellation urgente PDCC, par Sidney Kamerzin: Permanence de Sierre (06.05.2019) **2.0271**

Dringliche Interpellation PDCC, durch Sidney Kamerzin: Bereitschaftsdienst im Spital Siders (06.05.2019) **2.0271**

10. Interpellation urgente Gilbert Truffer, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Liquidation de l'élevage d'esturgeons Kasperskian (06.05.2019) **3.0444**

Dringliche Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Kaviarzucht Kasperskian in Liquidation (06.05.2019) **3.0444**

11. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean et Cyrille Fauchère: Affaire CMA: l'avenir socio-économique du Valais central en jeu! (06.05.2019) **3.0445**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean und Cyrille Fauchère: CMA-Affäre: Die sozioökonomische Zukunft des Mittelwallis steht auf dem Spiel! (06.05.2019) **3.0445**

12. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Conflit de personnes étalé en place publique (06.05.2019) **3.0446**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Öffentlich breitgetretener Konflikt zwischen zwei Personen (06.05.2019) **3.0446**

13. Interpellation urgente Gervaise Marquis, PLR, Diego Wellig, CSPO, et Pascal Salzmann, SVPO: A quand de vrais contrôles et de vraies sanctions pour les professionnels de la montagne qui trichent? (06.05.2019) **3.0447**

Dringliche Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Diego Wellig, CSPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Bergsport: Wann kommen wirksame Kontrollen und Sanktionen für Berufsleute, die sich nicht an die Regeln halten? (06.05.2019) **3.0447**

14. Interpellation urgente Les Verts, par Thierry Largey: «Conflit» entre le chef du Service de la formation professionnelle et le chef du DEF: quelle est la suite qui va être donnée à cette situation? (06.05.2019) **3.0448**

Dringliche Interpellation Les Verts, durch Thierry Largey: «Konflikt» zwischen dem Chef der Dienststelle für Berufsbildung und dem Vorsteher des DVB: Wie weiter? (06.05.2019) **3.0448**

15. Interpellation urgente Emmanuel Revaz, Les Verts, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Accompagnement agricole de R3: qu'en est-il des 3 nouveaux postes pourvus en 2018? (06.05.2019) **3.0449**

Dringliche Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Landwirtschaftliche Begleitmassnahmen zu R3: Was ist mit den drei neuen Stellen, die 2018 besetzt wurden? (06.05.2019) **3.0449**

16. Interpellation urgente Guido Walker, CVPO, et Damien Raboud (suppl.), UDC: Connaître les coûts pour le Valais d'un OUI à la LArm le 19 mai prochain (06.05.2019) **4.0363**

Dringliche Interpellation Guido Walker, CVPO, und Damien Raboud (Suppl.), UDC: Kennen der Kosten für das Wallis bei einem JA zum Waffengesetz am kommenden 19. Mai (06.05.2019) **4.0363**

17. Interpellation urgente UDC, par Blaise Melly et Albert Pitteloud: Un concours international pour Rhône 3 (06.05.2019) **5.0398**

Dringliche Interpellation UDC, durch Blaise Melly und Albert Pitteloud: Internationaler Wettbewerb für Rhone 3 (06.05.2019) **5.0398**

18. Interpellation urgente Joachim Rausis, PDCB, Sidney Kamerzin, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Approbation du Plan directeur cantonal: quelle est la portée des réserves émises par Berne? (06.05.2019) **5.0399**  
Dringliche Interpellation Joachim Rausis, PDCB, Sidney Kamerzin, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: Genehmigung des Kantonalen Richtplans: Tragweite der von Bern angebrachten Vorbehalte? (06.05.2019) **5.0399**
19. Interpellation urgente CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter et Dominic Eggel: Plan directeur: transparence nécessaire (06.05.2019) **5.0400**  
Dringliche Interpellation CVPO, durch Urs Juon, Aron Pfammatter und Dominic Eggel: Forderung nach Transparenz bei der Richtplangenehmigung (06.05.2019) **5.0400**
20. Résolution urgente Grégory Logean, UDC, et Aron Pfammatter, CVPO: Plan directeur cantonal: que reste-t-il du projet du Grand Conseil? (06.05.2019) **7.0105**  
Dringliche Resolution Grégory Logean, UDC, und Aron Pfammatter, CVPO: Kantonaler Richtplan: Was bleibt vom Entwurf des Grossen Rates? (06.05.2019) **7.0105**
21. Résolution urgente Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, et cosignataires: Un moratoire sur l'ouverture d'une filière francophone ES en soins infirmiers (06.05.2019) **7.0106**  
Dringliche Resolution Alexandre Maret (Suppl.), PDCB, Yannick Ruppen (Suppl.), PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, und Mitunterzeichnende: Moratorium für die Eröffnung eines französischsprachigen HF-Studiengangs in Pflege (06.05.2019) **7.0106**

### **La présidente**

Nous reprenons nos travaux avec l'aide de la technique et de la traduction.

### **1. Deuxième lecture**

Modification des lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant)

#### **Zweite Lesung**

Änderung der Gesetze über das Personal des Staates Wallis (Angestellte, Polizeikorps, Lehrpersonen)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

**Präsident: Francesco Walter / Rapporteur: Jérémy Savioz**

**Titre et considérant, adoptés.**

II.

1.

**L'acte législatif intitulé Loi sur le personnel de l'Etat du Valais (LcPers) du 19.11.2010) (Etat 17.03.2017) est modifié comme il suit:**

### **Article 18**

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Savioz Jérémie**, député, Les Verts, rapporteur

1 proposition du député Fabian Zurbriggen

Décision de la commission: refusée par 10 voix.

L'expression «en cas de besoin» implique qu'il faut un motif précis pour justifier un examen, ce qui fait encourir le risque d'intervenir trop tardivement.

Au contraire, l'expression «en tout temps» permet plus de souplesse et cette expression est identique dans la loi sur le personnel de la Confédération.

### **La présidente**

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cet amendement est donc considéré comme refusé.

**Article 18**, adopté.

### **Article 19**

Proposition de modification 2

Abänderungsantrag 2

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 19:**

**Savioz Jérémie**, député, Les Verts, rapporteur

2 Proposition du groupe AdG/LA par le député Robert Métrailler

Décision de la commission refusée par 8 non, avec 2 abstentions.

La première lecture avait déjà relevé que 3 mois n'étaient pas suffisants pour l'ensemble de la procédure; une durée de 6 mois est plus appropriée.

De plus, le terme «négociée» est mal adapté en droit public.

**Nendaz Sébastien**, député (suppl.), AdG/LA

La durée du temps d'essai prévue initialement à 3 mois a été revue à la hausse lors de la première lecture et a été portée à 6 mois.

Nous souhaitons revenir à la version initiale pour plusieurs raisons:



Tout d'abord, aucun argument pertinent ne saurait justifier une telle prolongation du temps d'essai. L'expérience a démontré qu'un employeur, en l'occurrence l'Etat du Valais, est tout à fait capable de juger et de se prononcer sur les aptitudes d'une nouvelle collaboratrice ou d'un nouveau collaborateur durant le temps d'essai de 3 mois.

Pour les employées et employés, un temps d'essai de 3 mois permet de savoir, dans un délai raisonnable, si les rapports de travail peuvent se poursuivre. Une demi-année d'attente nous paraît excessive même s'il s'agit du délai maximal. Je précise qu'un délai de 3 mois pour le temps d'essai est la norme dans les conventions collectives de travail et qu'il est également appliqué dans les cantons de Vaud et de Genève.

Dans des cas justifiés, en cas de doute, ce délai peut être prolongé jusqu'à 6 mois au maximum.

Pour ces raisons, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous passons au vote.

Proposition 2 / Antrag 2

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 79 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 19**, adopté.

**Article 28a, article 29, article 30 et article 31**, adoptés.

**Article 32**, abrogé.

**Article 32a et article 33**, adoptés.

**Article 34**, abrogé.

**Article 35**, adopté.

**Article 36**, abrogé.

**Article 37, article 38 et article 39**, adoptés.

**Article 65**, abrogé.

**6a Voies de droit, titre** (après article 67), adopté.

**Article 67a**, adopté.

**T1 Dispositions transitoires, titre** (après art. 73), adopté.

**Article T1-1 et article T1-2**, adoptés.

**2.**

**L'acte législatif intitulé Loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (LPSO) du 14.09.2011) (Etat 01.12.2016) est modifié comme il suit:**

**Article 12, article 26, article 41a, article 45a, article 46, article 46a, article 46b, article 46c, article 46d, article 46e, article 46f, article 46g, article 58, article 59, article 60, article 60a, article 61, article 62, article 64, article 66 et article 68** (version française), adoptés.

**7a Voies de droit, titre** (après art. 87), adopté.

**Article 87a**, adopté.

**Article 90 et article 91**, abrogés.

**T1 Dispositions transitoires, titre** (après art. 93), adopté.

**Article T1-1 et article T1-2**, adoptés.

**3.**

**L'acte législatif intitulé Loi sur la police cantonale (LPol) du 11.11.2016) (Etat 01.01.2018) est modifié comme il suit:**

**Article 71**, adopté.

**T1 Disposition transitoire, titre** (après art. 91), adopté.

**Article T1-1**, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

**Terrettaz Jean-Pierre**, député, PLR

Le groupe PLR, en cohérence avec ce qu'il a dit lors de l'entrée en matière, revient ici sur les points de désaccord.

La deuxième lecture est moins exigeante que la première mouture: la possibilité en lieu et place de l'obligation.

La deuxième lecture n'atteint pas les objectifs et manque sa cible.

Les modifications de deuxième lecture traitées en une heure, ce qui n'est pas acceptable pour une loi aussi importante, sont de la cosmétique.

Les adaptations de ces lois entre la première et la deuxième lectures représentent une réformatte qui ne règle toujours pas le problème d'une gestion efficace et professionnelle du personnel de l'Etat et spécialement dans des cas difficiles.

Le groupe PLR regrette que la loi n'aille pas plus loin. C'était notre raison du renvoi au Conseil d'Etat.

Nous acceptons les modifications proposées mais tenions à vous signaler nos points de désaccord.

Je vous remercie de votre attention.

**La discussion est close.**

**Walter Francesco**, Grossrat, CVPO, Präsident der Spezialkommission der zweiten Lesung

Im Namen der Kommission bedanke ich mich bei Staatsrat Roberto Schmidt, bei Gilbert Briand, Chef der Dienststelle für Personalmanagement, und bei Jean-Philippe Lonfat, Chef der Dienststelle für Unterrichtswesen, beim Berichterstatter Jérémy Savioz sowie beim Parlamentsdienst, insbesondere bei Benoîte Moulin, für die konstruktive Zusammenarbeit.

Auch danke ich euch für die Zustimmung zum Gesetz über das Personal des Staates Wallis.

Vielen Dank.

## **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous passons au vote final.

**La loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais (employés, corps de police, personnel enseignant) est adoptée par 114 voix en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission spéciale de deuxième lecture.**

## **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

## **2. Première lecture**

Révision totale de la loi sur la santé

### **Erste Lesung**

Totalrevision des Gesundheitsgesetzes

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopsis)

Liste der Abänderungsanträge

**Président: Julien Dubuis / Rapporteure ad hoc: Claire-Lise Bonvin**

**Titre et considérants**, adoptés.

## **I.**

### **Article 1**

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

1 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (0 oui, 12 non, 1 abstention).

L'explication de la commission: Cette précision permet de tenir compte de la spécificité des situations notamment dans le monde du handicap.

## **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Cet amendement est refusé.

La commission est suivie.

Je n'ai pas de demande de parole.

**Article 1**, adopté.

**Article 2**

Propositions de modification 2 et 3

Abänderungsanträge 2 und 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 2:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

2 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention)

Le terme «complet» se trouve dans la définition de la santé de l'OMS qui a été reprise  
ici.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cette proposition est donc refusée.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

3 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (1 oui, 10 non, 2 abstentions).

Le suicide n'est pas une maladie. Le terme «maladie» comprend les maladies psychiques et physiques et cette dernière catégorie peut être une cause de suicide, mais il y en a d'autres, la problématique liée au suicide est bien plus large.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Pour nous, le suicide des jeunes est une problématique quand même importante.

L'Office fédéral de la santé publique recommande de soutenir des mesures de santé publique destinées à prévenir les suicides, visant à influencer les conditions de vie et les conditions environnementales au niveau de l'ensemble de la population, des groupes de population et des individus.

En Valais, l'association Pars Pas agit sur le terrain, avec une ligne d'écoute, de soutien pour les personnes en crise existentielle. Elle organise aussi des groupes de soutien pour les personnes endeuillées suite à un suicide, des entretiens individuels sur demande, des préventions auprès des établissements scolaires, des sensibilisations pour les professionnels, des formations en lien avec la détresse existentielle et le processus suisse BAG.

Il paraît, dès lors, adéquat d'insérer cette thématique dans cet alinéa. Pourquoi? Parce qu'on parle de la prévention de la santé publique et qu'on a une loi qui a pour but de favoriser et d'entretenir la santé physique, psychique et sociale, il nous paraît important de mettre cette thématique aussi dans cet alinéa 3.

Merci de votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Proposition 3 / Antrag 3

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

### **La discussion est close.**

**Article 2**, adopté.

**Article 3**, adopté.

### **Article 4**

Propositions de modification 4 et 5

Abänderungsanträge 4 und 5

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 4:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

4 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

Proposition refusée à l'unanimité par la commission (13 non).

Les objectifs ne peuvent pas être efficaces; ce sont les moyens qui peuvent l'être.

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Tout le monde sait dans cette salle que ce qui est bon marché n'est pas forcément toujours la meilleure des solutions. Donc, on entend dans cet article le coût acceptable mais l'efficacité est, à notre avis, très importante.

Ce rappel est conforme à la LAMal et il permettra aux services étatiques de pouvoir également mesurer la pertinence des prestations.

Je vous encourage à soutenir cet amendement.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Proposition 4 / Antrag 4

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Amendement 5, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 6 nouveau

5 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

La commission a refusé cette proposition (11 non, 1 oui, 1 abstention).

Actuellement, il y a un projet de loi sur les places de stage et d'apprentissage pour les professions de la santé non universitaires. Ce projet est interdépartemental DSSC-DEF.

De plus, si l'ordonnance doit être soumise pour approbation au Grand Conseil, c'est une loi.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Effectivement, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi réglant la mise à disposition des places d'apprentissage et de stage.

L'UDC du Valais romand se montre quand même étonné de l'attitude des acteurs de la santé qui, d'un côté, se plaignent d'un manque de personnel et, de l'autre, ne veulent pas former du personnel.

Par conséquent, l'UDC du Valais romand propose d'agir directement sur cette loi sur la santé et par voie d'ordonnance, ce qui apporterait une certaine souplesse dans l'organisation de cette loi. Mais vu que le sujet est quand même sensible, il nous paraissait important que tous les partenaires concernés par cette loi de formation puissent également être impliqués à travers le Grand Conseil.

Je vous rappelle juste notre demande qui est, en fait, la demande et le but principal du projet de loi qui est mis en consultation:

L'Etat doit assurer et coordonner la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage répondant à l'accroissement des besoins en matière de formation dans les professions non universitaires de la santé et assurer un financement incitatif et équitable des charges y relatives. Le Conseil d'Etat, après consultation des partenaires (et c'est ça qui est important), je répète, après consultation des partenaires concernés, fixe par voie d'ordonnance les modalités. Cette ordonnance est soumise à l'approbation du Grand Conseil.

L'avantage de cette proposition: éviter la création d'une loi, permettre au Conseil d'Etat d'agir de manière beaucoup plus souple dans l'exécution en incluant les partenaires.

Merci de votre soutien.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Proposition 5 / Antrag 5

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 98 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**La discussion est close.**

**Article 4**, adopté.

**Article 5**

Propositions de modification 6 à 9

Abänderungsanträge 6 bis 9

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 5:**

**La présidente**

Les amendements 6 et 6.1 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

6 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle formulation 6.1 présentée par la commission SAI (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Le terme «médicaux» est trop restrictif. Il vaut mieux parler de soins ambulatoires en général.

Nouvelle proposition de la commission SAI:...des soins ambulatoires...

Acceptée par la commission.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Cette nouvelle proposition de la commission est acceptée.

Nous passons aux amendements 7, 8 et 9 qui sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

7 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Décision de la commission: acceptée (8 oui, 5 non, 0 abstention).

La proposition 8 du groupe UDC par le député Mathias Delaloye est idem ainsi que la proposition 9 du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze.

Cet ajout n'amène rien car les autorités doivent respecter les législations en vigueur. La seule justification est l'aspect didactique. Il y a une obligation légale d'avoir le consentement du patient.

L'ordonnance est importante car tout n'est pas réglé par la législation fédérale et cantonale.

Pour ces raisons, la commission a accepté cet amendement et refusé les amendements 8 et 9.

### **La présidente**

Je remercie Mme la rapporteure.

Avant de passer la parole à M. le député Mathias Delaloye, je précise que s'il y a vote, nous opposerons la proposition 8 à la proposition 9, et la commission contre le vainqueur dans un deuxième vote.

### **Delaloye Mathias, député, UDC**

Je retire la proposition 8 au profit de la proposition 7.

### **La présidente**

L'amendement 8 est donc retiré.

L'amendement 9 est refusé.

Il n'y a pas de demande de parole. Nous considérons donc que la proposition 7 admise par la commission est acceptée.

### **La discussion est close.**

**Article 5**, adopté avec la nouvelle proposition 6.1 de la commission SAI à l'alinéa 1 et la proposition 7 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 2.

### **Article 6**

Propositions de modification 10 à 12

Abänderungsanträge 10 bis 12

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 6:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

10 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (12 non, 0 oui, 1 abstention).

On ne peut pas figer dans la loi des régions sanitaires car celles-ci dépendent des prestations (soins hospitaliers, soins à domicile, organisation des secours).

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Die Begründung der Kommission erscheint mir doch ein bisschen fragwürdig, weil wir im GKAI (oder LEIS) genau diese 3 Regionen definieren, und es geht eigentlich hier darum,



eine konsequente Handhabung unserer sanitären Regionen zu gewährleisten. Wir haben vor 5 Jahren entwickelt, dass wir sagen, wir haben im Zentrum lokal in dem Kanton das grosse Spital (das Kantonsspital) und haben im Chablais mit dem neuen Spital in Rennaz und im Oberwallis mit dem zukünftigen Spital in Brig grosse Strukturen. Wenn wir Gesundheitsregionen definieren - die Sie ja wollen laut dem Text, den Sie vorgelegt haben -, dann müssen Sie konsequenterweise diese 3 Regionen lassen.

Ich ziehe meinen Antrag zurück zugunsten der zweiten Lesung, aber ich glaube, eine gewisse Konsequenz in unseren Gesetzen sollte da sein. Im GKAI ist genau das definiert.

Vielen Dank.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

L'amendement 10 est donc retiré.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3 bis nouveau

11 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

La commission a refusé cette proposition (9 non, 1 oui, 3 abstentions).

La notion de concurrence est réglée par le droit fédéral. Le canton ne peut pas contraindre les privés. De plus, «de manière identique» n'est pas possible mais «de manière équitable» le serait.

**La présidente**

Cet amendement est donc refusé.

Il n'y a pas de demande de parole.

Refusé.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 6bis nouveau

12 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (10 non, 3 abstentions, 0 oui).

Dans le domaine de l'ambulatoire, le canton n'a pas de compétence. Il ne peut pas faire de planification et, en plus, il n'y a pas de données. Le seul élément qu'il peut utiliser, c'est la clause du besoin pour les médecins. Il s'agit d'une tâche de proximité, donc il vaut mieux garder l'idée que ce sont les communes qui collaborent avec le canton et non l'inverse prévu à l'article 11.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Considéré comme refusé.

**La discussion est close.**

**Article 6**, adopté.

## **Article 7**

Proposition de modification 13

Abänderungsantrag 13

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

## **La présidente**

Nous passons à l'amendement 13, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4bis nouveau

13 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

La commission a refusé cet proposition (1 oui, 9 non, 3 abstentions).

Mêmes explications que pour l'amendement 11.

## **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Refusé.

**Article 7**, adopté.

**Article 8, article 9 et article 10**, adoptés.

## **Article 11**

Propositions de modification 14 et 15

Abänderungsanträge 14 und 15

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

## **Discussion à l'article 11:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

14 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand de supprimer cet alinéa.

Cet amendement est lié à l'amendement 12.

Refusé (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Es ist richtig, die zwei gehen zusammen, weil hier ist eine grundlegende Entscheidung zu fällen. Ich ziehe beide zurück im Rahmen wieder von der zweiten Lesung.

Ich habe die Antwort gehört von der Frau Staatsrätin, dass der Kanton nicht die ambulante Planung macht. Das ist richtig. Hier geht es nicht um die ambulante Planung, hier geht es darum, alles mögliche zu machen, um die ambulante Versorgung zu gewährleisten. Da gibt es viele Sachen, die man machen kann. Was die Kommission oder auch der Staatsrat entschieden hat, das ist Aufgabe der Gemeinden.

Was ich zurückgehend jetzt sagen will, es ist eigentlich primäre Aufgabe des Staatsrats. Wir haben in diesem Kanton finanzstarke und finanzschwache Gemeinden, wir haben Gemeinden, die sich das leisten können, und wir würden eine Zwei-Klassen-Versorgung projizieren. Das heisst nicht, dass die Planung der ambulanten Bereiche an den Kanton geht. Es geht darum, dass die Förderung der ambulanten Medizin, die wir ja seit 7 Jahren erhöhen, ein grosses Thema ist, finde ich, ist Aufgabe des Staates. Und ich hoffe, die zweite Kommission wird sich dem annehmen. Wenn Sie das Gefühl haben, das soll der Staatsrat machen, was ich denke, ist besser, müssen diese Abänderungsanträge Einfluss bekommen in das Folgegesetz. Und wenn Sie denken, das sind die Gemeinden - was ich denke, was zu absoluter Zwei-Klassen-Versorgung führt in dem Kanton -, dann muss es so bleiben.

Vielen Dank.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte hier nochmals eigentlich das repetieren, was ich schon bei der Eintretensdebatte gesagt habe, Herr Hildbrand, die ambulante Versorgung können wir nicht steuern. Nichtsdestotrotz ist hier im Artikel jetzt ein Passus drin, den die Kommission eingefügt hat, dass der Kanton intensiv mit den Gemeinden zusammenarbeitet, um eben eine ambulante Versorgung zu gewährleisten. Es sind aber die Gemeinden, die die Bedürfnisse kennen. Es obliegt den Gemeinden, und wir sind bereit mitzuarbeiten.

Dazu kommt - und das wissen Sie vielleicht -, dass wir dem Spital ein Mandat gegeben haben, dass wir Assistenzärzten, die sich eventuell niederlassen möchten, die bei einem Privatpraktiker arbeiten, während 6 Monaten den Lohn von 40% bezahlen. Das Projekt läuft erfolgreich und in mehreren Gemeinden konnten sich dank diesem Projekt Ärzte niederlassen. Ich möchte nur sagen, wir müssen die Rollen nicht umkehren, es sind die Gemeinden zuerst und der Kanton hilft mit.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

15 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (0 oui, 10 non, 3 abstentions).

Cet amendement est lié à l'amendement 14.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Auch den ziehe ich zurück für die zweite Lesung, weil das ist ja genau die Antwort von Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten. Die Gemeinden wissen, was sie brauchen. Sie schlagen das dem Staatsrat vor, aber sie brauchen den Kanton, der das gewährleistet.

Ich werde mich zu dem nicht mehr äussern, aber ich glaube, das ist ein fundamentaler Ansatz für die zweite Lesung. Was wollen wir? Die Gemeinden können die Probleme orten, aber sie brauchen die Unterstützung des Kantons. Es geht um Medizin, es geht um Versorgung von Patienten. Es geht nicht um Bürokratie, dass man Verantwortung abgeben kann.

Und ich habe Sie gehört beim Eintreten. Sie haben mir dasselbe noch einmal gesagt - also nicht mir, sondern meinem Kollegen -, aber ich kann das nicht verstehen. Aber ich hoffe, die zweite Kommission wird das nochmals ausprojizieren.

Vielen Dank.

**La discussion est close.**

**Article 11**, adopté.

**Article 12**, adopté.

### **Article 13**

Proposition de modification 16

Abänderungsantrag 16

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 13:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1bis nouveau

16 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

La commission a refusé cette proposition (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Cette proposition est liée à une recommandation suite à l'audit de la Fédération Hospitalière de France de 2011. Celui-ci n'est plus d'actualité car le statut de l'Observatoire valaisan a changé suite aux recommandations de la CEP-RSV.

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Je comprends bien le fait qu'il y ait eu un changement de position de la part de l'institution française. Par contre, ce serait bien quand même de l'ancrer dans la loi en référence à cela, ce qui permet de préciser les choses de manière totalement transparente dans le contexte. Tout le monde le sait, dans une assemblée ou dans un conseil d'administration, 5 cerveaux valent mieux qu'un. Si tous les acteurs de la santé sont présents autour de la table, on arrivera certainement à un meilleur résultat et puis à un meilleur consensus.

**La discussion est close.**

### **La présidente**

Vous demandez le vote, Monsieur le député?

Oui, alors nous allons voter.

Proposition 16 / Antrag 16

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 103 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 13**, adopté.

### **Article 14**

Propositions de modification 17 à 21

Abänderungsanträge 17 bis 21

Voir tableau des amendements  
Siehe Liste der Abänderungsanträge

#### **Discussion à l'article 14:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

17 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Proposition refusée par la commission (11 non, 2 oui, 0 abstention).

En mentionnant l'office, on permet à celui-ci de faire de la médiation. En réalité, c'est ce qui se passe en pratique et cela permet de résoudre certaines situations rapidement.

#### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cette proposition est donc refusée.

On traite simultanément les propositions 18, 19 et 20 qui ont été acceptées par la commission, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 7

18 Proposition du groupe les Verts par la députée Céline Dessimoz: volonté que ce soit l'Etat qui nomme le responsable.

Décision de la commission: acceptée (7 oui, 6 non, 0 abstention).

Les amendements 18, 19 et 20 sont identiques et ils ont fait l'objet d'un seul vote. L'Ombudsman n'a pas de compétence décisionnelle.

19 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten: identique.

20 Proposition du groupe PDCB par le député Joachim Rausis: identique.

Acceptées (7 oui, 6 non, 0 abstention).

#### **La présidente**

Monsieur le député Jérôme Desmeules, vous voulez vous exprimer sur ces amendements-là? Oui.

Je vous passe la parole.

**Desmeules Jérôme**, député, UDC

En fait, je me lève pour proposer de revenir à la proposition initiale de la commission qui prévoyait que l'Ombudsman soit nommé par le Grand Conseil mais surtout sur proposition du Conseil d'Etat pour quelques raisons.

On a la perception au groupe UDC que cette fonction doit avoir quand même un gage d'impartialité et c'est difficile de le démontrer au public quand on rend compte au service et au Conseil d'Etat qui a la main sur la plupart des institutions sanitaires. Donc, on a cette espèce de conflit des genres qui, à notre sens, péjore la qualité de la fonction.

Idem dans son rôle de médiation. A notre sens, si l'Ombudsman est trop rattaché aux décisions du Conseil d'Etat, ça rend difficile de pratiquer la médiation aussi vis-à-vis de la confiance du public.

Et, finalement, pour des questions de surveillance, on pense que la surveillance des institutions sanitaires est aussi renforcée si cette personne et son bureau sont nommés par le Grand Conseil, pas exactement sur le même modèle que la protection des données puisqu'on a prévu quelque chose de plus *light* puisque c'est le Conseil d'Etat qui proposerait cette nomination, mais dans un mode de fonctionnement qui est similaire.

Donc, dans le but de renforcer cette fonction, la commission, dans un premier temps, avait fait cette proposition et j'aimerais qu'on la remette sur le plateau.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Celles et ceux qui suivent la commission et acceptent les amendements 18, 19 et 20, touche verte; celles et ceux qui veulent revenir au texte initial, touche rouge. Le vote est lancé.

Propositions 18, 19 et 20 / Anträge 18, 19 und 20

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 20 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission, les amendements 18, 19 et 20 sont donc acceptés.

Amendement 21, Madame la rapporteure.

### **Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 7bis nouveau

21 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

La commission a refusé cette proposition (6 oui, 7 non, 0 abstention).

C'est explicite que le financement est précisé; pas besoin de l'ajouter.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est refusé.

### **La discussion est close.**

**Article 14**, adopté avec les propositions identiques 18 du groupe des Verts, 19 du groupe PDCC et 20 du groupe PDCB, admises par la commission, à l'alinéa 7.

### **Article 15**

Proposition de modification 22

Abänderungsantrag 22

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 15:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3 nouveau

22 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

La commission a refusé cette proposition (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

Cette proposition fait suite à l'audit de la FHF de 2011. De plus, la notion d'informations privilégiées n'est pas claire du tout et engendre un problème de protection des données.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Pour nous, l'Observatoire valaisan de la santé est un organisme qui est quand même important puisqu'il récolte toutes les données statistiques du fonctionnement du modèle de la santé en Valais autant au niveau des CMS, des hôpitaux que de l'ambulatoire. Dès lors, ces informations sont précieuses pour arriver à développer une planification, des connaissances et des chiffres importants pour que ces commissions étatiques puissent, en fait, après conseiller le Conseil d'Etat dans ce domaine-là.

Dès lors, il nous paraît important de donner un supplément dans le cadre de cette loi, un supplément (entre guillemets) de «privilèges» et non pas la protection des données mais d'avoir des privilèges dans la manière de récolter, de recevoir ces données afin d'être plus pointus ensuite dans le mode de conseils pour notre planification.

Les enjeux financiers sont quand même importants. On voit qu'avec l'Hôpital du Valais, on a des chiffres d'affaires d'à peu près 600 millions, que la santé en Valais représente passé 1 milliard.

Dès lors, il nous paraît important et adéquat que ces outils informatifs soient à disposition de ces spécialistes.

Merci pour votre soutien.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 22 / Antrag 22

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 105 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 15**, adopté.

**Article 16 et article 17**, adoptés.

**Article 18**

Propositions de modification 23 à 37

Abänderungsanträge 23 bis 37

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

## **Discussion à l'article 18:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Titre

23 Proposition du député Robert Métrailler

Refusée par la commission (13 non, 0 oui, 0 abstention).

La commission ne souhaite pas préciser «soins palliatifs» dans le titre qui doit rester plus large.

**Heiniger Madeline**, députée, AdG/LA

Cet amendement concerne l'article 18 tel qu'il a été présenté par la commission.

L'approche palliative est malheureusement encore méconnue du public et sous-utilisée notamment dans les EMS, dans les soins ambulatoires. On attend d'ailleurs la présentation prochaine du Concept cantonal de soins palliatifs.

L'ajout des soins palliatifs dans le sous-titre sur l'accompagnement en fin de vie, je le propose afin de mettre l'accent sur cette forme de prise en charge globale des patients atteints d'une maladie grave ou incurable, axée sur la qualité de vie, des soins qui sont encore à faire connaître, qui sont à soutenir et à développer dans notre canton.

Alors, le premier sous-titre mentionnerait les soins palliatifs comme perspective de l'accompagnement de fin de vie et le second sous-titre mentionnerait l'assistance au suicide qui interviendra au terme de la prise en charge de soins.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Une petite précision: je pense qu'il n'est pas utile d'ajouter, dans le titre, après «accompagnement en fin de vie» «et soins palliatifs» puisque l'alinéa 2 stipule clairement que «l'Etat veille au développement et au soutien des soins palliatifs dans le canton», donc je pense que c'est vraiment l'alinéa 2 qui fait foi.

Effectivement, la volonté de la commission était d'abord de proposer en accompagnement en fin de vie les soins palliatifs, de renforcer ceux-ci, notamment parce qu'un concept est en cours de validation, et puis ensuite l'article 18a qui propose l'assistance au suicide, pour ne pas tout mélanger.

Merci pour votre attention et merci de suivre la commission sur cet amendement 23.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons donc voter.

Proposition 23 / Antrag 23

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 42 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.



On en profite pour souhaiter la bienvenue aux apprentis de l'EPIC à Monthey sous la conduite de Mme Noélie Bron et de M. Michel Rohrer.

Profitez bien!

*(Applaudissements)*

Nous passons maintenant aux amendements 24, 25 et 26 traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

24 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras

Nouvelle formulation: refusée par la commission.

Cette proposition 24 est identique à la proposition 26 du groupe CSPO.

Proposition 25 du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Nouvelle formulation aussi: acceptée (13 oui, 0 non, 0 abstention).

Cette proposition est plus heureuse que celle figurant dans le projet de la commission qui contient 2 fois «notamment», ce qui alourdit le texte.

La proposition 26 du groupe CSPO par le député Diego Clausen est identique à la proposition 24: refusée par la commission.

**Voeffray Barras Chantal**, députée, PDCC

Je m'exprimerai pour les 3 amendements 24, 27 et 31 que j'ai déposés, certes, en mon nom parce que, pour des raisons techniques, mes cosignataires ne peuvent pas apparaître sur le tableau des amendements. Je vous les cite à nouveau, je l'ai fait lundi matin à l'entrée en matière: M. Benoît Bender, M. Xavier Fellay et Mme Fabienne Berclaz.

En fait, le but de ces amendements est de revenir au projet de loi du Conseil d'Etat tout simplement.

Merci beaucoup pour votre écoute.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Ich schliesse mich der Vorrednerin an. Die Absicht ist dieselbe, den Artikel 18a zu streichen und zurückzukommen auf den ursprünglichen Text des Staatsrats.

Danke die Kenntnisnahme.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter: la position de la commission, donc la proposition 25 qu'elle a acceptée (touche verte) contre les propositions 24 et 26 (touche rouge). Le vote est lancé.

Proposition 25 contre propositions 24 et 26 / Antrag 25 gegen Anträge 24 und 26

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 25 / Antrag 25: 85 voix / Stimmen

Propositions 24 et 26 / Anträge 24 und 26 : 40 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et a accepté la proposition 25.

Les propositions 24 et 26 sont donc refusées.

Les propositions 27, 28, 29 et 30 sont traitées simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

27 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras

Refusée.

28 Proposition du groupe CSPO par le député Diego Clausen

Refusée.

29 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée.

30 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Pour les amendements 27, 28, 29 et 30, les amendements 27, 28 et 29 sont liés à la volonté de supprimer l'article 18a et de revenir à la version antérieure du Conseil d'Etat.

La proposition de la commission permet le travail en réseau. Cette proposition demande simplement de soutenir financièrement le développement des soins palliatifs.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Nous sommes dans un point un peu crucial à ce niveau-là puisque nous avons actuellement les articles 18 et 18a qui se chevauchent. Nous avons, en fait, 3 modèles qui nous sont présentés ici au Grand Conseil:

Je dirai un modèle qui est plutôt en faveur de la vie qui a pour but justement de limiter les interventions des entreprises qui s'occupent de l'assistance au suicide et éviter, en fait, l'instauration d'une logique un peu mortifère et de limiter aussi l'accès aux soins de ces entreprises dans les institutions sanitaires.

Une deuxième logique qui a, je dirai, comme but de faciliter la vie à ces entreprises au niveau de l'assistance au suicide et qui permettrait d'une certaine manière qu'elles entrent dans ces institutions et qu'elles fassent de la publicité.

Enfin, une troisième logique qui est celle qui a été proposée par le Conseil d'Etat, qui est une logique un petit peu centrée sur la liberté où les institutions et les personnes pourraient utiliser leur droit de liberté dans leur mode de fonctionnement.

Au niveau de l'UDC du Valais romand, on peut entrer en matière sur la proposition du Conseil d'Etat et vivre avec cette logique-là, pour la simple et bonne raison qu'elle permet à l'individu de choisir librement ce qu'il souhaite pour sa fin de vie et aux institutions également de pouvoir être capables d'accepter ces institutions dans les établissements ou pas. Ce modèle nous conviendrait.

Dès lors, nous retirons notre amendement 29.

Merci de votre attention.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je tiens à rappeler ce que j'ai dit au nom de la commission lors du débat d'entrée en matière: la question ici n'est pas un débat pour la vie ou pour la mort, et je rappelle que c'est un débat non pas également basé sur le fait que l'on souhaite faire entrer l'assistance au suicide dans nos EMS, c'est déjà possible aujourd'hui. Par contre, le débat-ci doit porter sur l'égalité de traitement pour tous les patients et résidents des institutions sanitaires. Ne nous trompons pas de débat, s'il vous plaît, et c'est là-dessus que nous devons nous positionner aujourd'hui.

J'entends bien certains arguments, mais la position est claire, elle souhaite garantir l'égalité, tout en donnant un cadre, et quand j'entends M. le député Bruno Perroud dire que ces associations qui viennent en aide au suicide pourront faire de la publicité, il a été ajouté

dans une proposition de la commission acceptée lors des amendements que la publicité est interdite. Donc, ce point-là est réglé. Et, en plus de cela, nous restreignons le champ d'action des associations qui viennent en aide au suicide puisqu'on met des conditions claires à ce niveau-là.

Donc, je pense qu'il y a suffisamment de garde-fous pour justement préserver la vie mais tout de même garantir la liberté des gens qui, au final, décideraient quand même de recourir à l'assistance au suicide.

Merci pour votre attention et merci de suivre la commission sur ces différents amendements.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

L'amendement 29 est retiré.

L'amendement 30 n'est pas défendu, donc considéré comme refusé.

Je passe la parole à M. le député Patrick Hildbrand.

### **Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO**

Herr Dubuis, ich bin nicht ganz einverstanden, was Sie sagen, weil durch das, dass Sie einen zweiten Absatz gemacht haben, der alles ändert, und mit dem ersten Absatz ursprünglich eine Situation gestaltet haben, müssen wir diese miteinander kreuzen und wieder darüber debattieren. Es geht hier nicht, um zu vermischen - das ist die Kommission, die alles vermischt hat, was auch gut war. Es gibt eine Diskussion und das muss sein, aber das hier abzukanzeln, man würde alles durcheinander mischen, stimmt nicht.

Wenn ich jetzt hier in meinen Antrag hineinnehme, dass die Gesundheitsfachleute nicht verpflichtet werden können, an der assistierten Sterbehilfe mitzutun - sei es jetzt administrativ oder wie auch immer -, ist das der Grund, weil wenn wir es vorher streichen, muss es hinten irgendwo sein. Und ich glaube, die Situation ist, es gibt sicher sehr viel Polemik hinter dem, es gibt sicher sehr viel Glaubensfragen hinter dem.

Aber ich glaube, eine Mischung ist unmöglich zu umgehen, und für Sie als Präsident, scheint es mir ein bisschen einfach, hier da so abhandeln: Machen Sie mir keine Mischungen.

Vielen Dank.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Une petite correction matérielle.

Il n'y a pas de mélange aux yeux de la commission puisque nous avons fait 2 articles distincts: l'article 18, intitulé Accompagnement en fin de vie, qui soutient et développe les soins palliatifs, qui met clairement en avant ces éléments-là, et puis un deuxième, l'article 18a, qui s'intitule Assistance au suicide, qui précise cela, qui reprend notamment ce que M. le député Patrick Hildbrand vient de mentionner, où les professionnels de la santé ne peuvent être tenus de participer à une assistance au suicide.

Donc, il n'y a aucun mélange qui a été fait, il y a encore même une clarté à ce niveau-là qui a été donnée puisqu'il y a une séparation des 2 articles qui sont sur 2 thématiques différentes.

Merci.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Also um zu präzisieren, was wir vorhin schon gesagt haben, dass der Antrag 28 Artikel 18 Absatz 2 und der Antrag 32 Artikel 18 Absatz 3 betrifft eben schon die Regelung, dass wir zurückkommen können auf den ursprünglichen Artikel. Das heisst, wenn wir den Artikel 18a streichen wollen, brauchen wir diese 2 Artikel bzw. den Absatz 1, den wir vorher abgestimmt haben und angepasst haben in der Präzisierung. Also dies zur Klärung.

Also wenn Sie zurückkommen wollen auf den ursprünglichen Artikel 18, wie er vom Staatsrat vorgeschlagen wurde, müssen Sie hier jetzt zustimmen.

Danke.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Encore une question de clarification pour l'amendement 27: Madame la députée Chantal Voeffray Barras, vous le maintenez? Oui. Merci.

Donc, à ce stade, concernant ces 4 amendements, nous allons procéder de la manière suivante: nous allons voter la position de la commission contre les amendements 27 et 28 ensemble puisque tous les 2 sont maintenus.

Propositions 27 et 28 / Anträge 27 und 28

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 57 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces 2 amendements.

Les amendements 31 et 32 sont identiques, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

31 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

32 Proposition du groupe CSPO par le député Diego Clausen.

Proposition identique, refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Les amendements 31 et 32 ont été votés ensemble car identiques.

Ici, la commission n'est pas contre le fond mais opposée à l'endroit où cette proposition est intégrée car elle fait suite à la volonté de revenir à la version du Conseil d'Etat.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Ces 2 amendements sont donc refusés.

Nous passons à l'amendement 33, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4 nouveau

33 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

La commission ne comprend pas très bien la position de l'UDC par le député Bruno Perroud qui dépose un amendement pour revenir à la version du Conseil d'Etat et, en plus, il souhaite légiférer en partie sur l'assistance au suicide.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est donc refusé.

Amendement 34, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 5 nouveau

34 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée.

La commission n'est pas contre le fond mais opposée à l'endroit où cette proposition a été intégrée car elle fait suite à la volonté de revenir à la version du Conseil d'Etat en matière d'assistance au suicide.

**Perroud Bruno**, député, UDC

C'est vrai que d'un point de vue formel, on pourrait discuter de l'emplacement ou pas, mais, en fait, c'est quand même un principe qui nous intéresse à ce niveau-là. Nous pensons que le personnel, dans l'ensemble des établissements sanitaires, doit être protégé contre ce type d'intervention.

Dès lors, pour garantir justement cette liberté professionnelle, nous souhaitons quand même garder cet amendement et le faire voter.

Merci de votre attention.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Proposition 34 / Antrag 34

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

Proposition 35, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 6 nouveau

35 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Cette proposition est contraire au droit. Dès le moment où l'institution bénéficie d'un financement public, le droit qui s'applique à l'Etat s'applique par analogie à l'institution. Elle ne peut donc pas refuser une demande d'assistance au suicide.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Nous sommes là dans un modèle où on est en train d'affronter une liberté individuelle contre une liberté économique. Effectivement, certaines institutions ou établissements sanitaires ont des mandats de prestations avec l'Etat, c'est-à-dire principalement les hôpitaux. Par contre, les EMS n'ont pas de mandat de prestations directement avec l'Etat mais uniquement des subventions en lien avec l'exploitation pour le domaine informatique.

Donc, à travers la logique qui a été mise en place par la commission SAI, nous sommes piégés dans un registre qui n'est pas très clair entre l'institution subventionnée par mandat et les institutions non subventionnées.

Nous demandons donc quand même le vote, et pour garder cette liberté aussi économique pour les EMS.

Merci de votre attention.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Die Sprecherin der Kommission hat gesagt - ganz kurz und knapp -, das würde gegen das Gesetz verstossen. Mich würde einmal wundernehmen gegen welches Gesetz. Werter Kommissionspräsident, vielleicht können Sie uns das einmal sagen: Gegen welches Gesetz würde das verstossen?

Wir haben ein Strafgesetzbuch seit 1942 in Kraft. Das statuiert einzig und allein, dass die Beihilfe zum Suizid nicht bestraft wird, sofern sie nicht aus selbstsüchtigen Beweggründen geschieht. Also im Gegenteil, es wird gesagt: Wer es aus selbstsüchtigen Beweggründen macht, der wird bestraft. Und dann kommen die Staatsanwaltschaft und die Polizei und ermitteln. Das ist die einzige, zumindest mir bekannte gesetzliche Regelung.

Und Sie machen einen völlig falschen Schluss. Wenn etwas nicht strafbar ist, heisst das noch lange nicht, dass man das überall akzeptieren muss. Ich meine, wenn ich hier irgendetwas tue, das dem Hausherr nicht passt, dann kann er doch sagen: «Hei, in meinem Haus nicht!» Auch wenn das nicht strafbar ist. Aber Sie haben da etwas verwechselt. Und einfach apodiktisch zu sagen: Das verstösst gegen das Gesetz. Dann bitte nennen Sie mir den Artikel, den Absatz und die Norm und dann können Sie kommen. Und nicht einfach so pauschalisieren, das verstösse gegen das Gesetz.

Ich danke.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Effectivement, peut-être que la formulation n'est pas très juste mais, au final, ce que la rapporteure a voulu dire c'est qu'il n'y a pas de liberté ni de droit des institutions sanitaires dès le moment où il y a un financement public.

La question n'est pas du mandat public, mais la commission a eu les avis d'un avocat juriste qui nous a clairement dit que, dès le moment où il y a un financement public dans les institutions sanitaires, celles-ci doivent justement garantir cette liberté.

Et je rappelle que la question ici n'est pas d'être pour ou contre l'assistance au suicide, mais de pouvoir garantir une égalité de traitement.

La commission a estimé qu'il fallait garantir cette liberté, une égalité de traitement également, tout en mettant des conditions pour restreindre le champ d'action.

C'est pour cela que je vous demande de suivre la commission.

Merci pour votre attention.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Il est quand même étonnant et très surprenant d'avoir des affirmations de ce type qui sortent de la commission SAI. Nous avons l'impression de nous faire manipuler par la commission, l'impression aussi de nous faire manipuler au niveau de la dialectique parce que l'objectif de ces articles 18 et 18a est tout simplement la permission sous forme de droit d'une liberté individuelle qui se transforme en droit et l'obligation aux institutions sanitaires d'accueillir des entreprises qui gèrent le suicide assisté.

Et ça ce n'est pas tolérable.

Donc, merci de votre soutien.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

La parole encore une fois au président de la commission.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Oui, pour une petite correction matérielle et un ajout.

Il a été posé par un commissaire en commission lors du traitement des amendements la question suivante au département: si un patient résident fait recours au département contre le refus d'un EMS d'entrer en matière sur une demande d'assistance au suicide, la cheffe de département le rappellera peut-être tout à l'heure, et elle rappellerait le droit en vigueur qui précise que les EMS ne peuvent pas refuser cette demande d'assistance au suicide. Il existe déjà un arrêt du Tribunal fédéral sur le sujet sur une situation dans le canton de Neuchâtel.

Merci beaucoup.

Je ne sais pas si Mme la cheffe du département veut justement rebondir sur cela.

Merci pour votre soutien à la commission.

**Grabner Michael**, député, SVPO

Sie wollen es nicht verstehen oder Sie verstehen es nicht. Mich dürstet und ich trinke jetzt hier vor Ihnen allen einen Schluck Wasser, das tut gut, das belebt.

(...)

Das darf ich hier nicht. Das steht in der Hausordnung, im Reglement, das wollen sie hier nicht. Es ist aber nicht gegen das Gesetz. Ich habe nichts Illegales gemacht. Ich bin jetzt nicht strafbar geworden. Aber Sie wollen das hier nicht akzeptieren. Jetzt kommen Sie aber und sagen: «Sie alle müssen akzeptieren, dass hier jeder ständig aus der Flasche trinkt.» Das ist eigentlich der Unterschied, meine Damen und Herren. Das ist es, aber das wollen Sie nicht begreifen. Wenn etwas nicht unter Strafe gestellt ist, heisst das noch lange nicht, dass man es durchs Band akzeptieren muss. Genauso wenig wie Sie akzeptieren müssen, dass ich hier gegen die Hausordnung verstosse und hier trinke.

Ich danke.

**Voeffray Barras Chantal**, députée, PDCC

A titre personnel, je regrette que, finalement, on n'ait pas débattu sur le fond du sujet, c'est-à-dire l'autorisation, enfin l'obligation d'introduire l'assistance au suicide dans les EMS et les institutions sanitaires valaisans avant de débattre finalement des alinéas d'un article, et des alinéas d'un article finalement qui précède une décision de base, qui aurait dû être traitée avant.

Je vous remercie.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte auf das Votum auch zurückkommen vom Kommissionspräsident Herr Julien Dubuis. Ich richte mich an Herrn Graber. Ich schätze Sie als einen versierten Juristen. Und Sie wissen, manchmal ist das Gesetz vielleicht nicht so ganz klar auch auf eidgenössischer Ebene. Es gibt dann Bundesgerichtsurteile.

Es gibt ein Bundesgerichtsurteil, das betrifft die Heilsarmee. Die wollten die Sterbehilfe in ihrer Organisation nicht zulassen, haben aber einen öffentlichen Auftrag, und sie müssen das zulassen. Hingegen private Altersheime, die keinen öffentlichen Auftrag erfüllen, die sind dann frei.

Nur um zu sagen, ich denke, Bundesgerichtsurteile kennen Sie und sonst müssen Sie eben dieses Bundesgerichtsurteil nachlesen.

### **La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Vous avez pris 2 fois la parole, Monsieur le député Michael Graber, nous allons voter maintenant.

Proposition 35 / Antrag 35

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 53 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

Proposition 36, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 7 nouveau

36 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (2 oui, 10 non, 1 abstention).

La commission n'est pas contre le fond mais opposée à l'endroit où cette proposition est intégrée car elle fait suite à la volonté de revenir à la version du Conseil d'Etat en matière d'assistance au suicide.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Effectivement, nous sommes dans cette logique-là parce que nous n'avons pas le choix puisque l'article 18a vient après au niveau du traitement des amendements.

Donc, nous allons maintenir cet alinéa en forme d'amendement. Pourquoi? Parce que nous ne voulons pas créer un appel d'air. On se rend bien compte que, dans toutes les situations où d'autres cantons ont utilisé l'assistance au suicide sous forme d'égalisation, on a une augmentation du nombre de suicides assistés dans les établissements. Dans certains cantons, cela a doublé, passé de 0,5 à 2 ou 3%. En Hollande où la pratique a été faite, si on prend le nombre de suicidés, 25% viennent à travers l'assistance au suicide.

Il nous paraît donc important de définir des règles, de limiter cette information et ses formes de publicité pour permettre quand même à une société comme la nôtre de choisir un modèle qui défend la vie et non pas le contraire.

Merci de votre soutien.



**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Juste peut-être pour rassurer sur l'inquiétude d'appel d'air sur le fait d'accepter la démarche qui nous est proposée ici.

Le canton de Vaud a fait les mêmes démarches il y a maintenant 6 ans et les études montrent que, année après année, le nombre d'assistances au suicide dans les EMS est stable et il est aux environs de 9 à 10 cas par année.

Donc, il n'y a pas eu d'appel d'air durant les 6 ans où cette assistance au suicide a été autorisée dans les différents EMS du canton de Vaud.

**Walter Francesco**, Grossrat, CVPO

Wenn ich diesen Antrag von Bruno Perroud richtig verstehe, darf zum Beispiel wenn Exit oder Dignitas im Tagesanzeiger oder in der NZZ ein Inserat machen und jemand Abonnent ist vom Tagesanzeiger in einem Altersheim, darf diesem diese Zeitung an diesem Tag nicht verteilt werden...

Ihr Vorschlag ist komplett daneben.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Juste une petite correction matérielle par rapport à Mme la députée Céline Dessimoz.

Nous n'avons pas les mêmes sources. Moi, j'ai des sources au niveau de l'Office fédéral de la statistique.

Donc voilà.

**La présidente**

Merci.

Nous allons donc voter.

Proposition 36 / Antrag 36

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 42 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 83 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

Proposition 37, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

37 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry de supprimer cet article.

Décision de la commission: refusée (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

La commission est d'avis que cet article 18 sur l'accompagnement en fin de vie est nécessaire, notamment pour permettre à l'Etat de veiller au développement et au soutien des soins palliatifs.

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Wir befinden uns so langsam mitten in der Pièce de Résistance dieses Gesundheitsgesetzes zur Frage der Sterbehilfe eben in den Alters- und Pflegeheimen.

Die CVPO zieht diesen Antrag auf Streichung von Artikel 18 zurück, aber hält natürlich an der Streichung von Artikel 18a fest. Und deshalb möchte ich Ihnen hier kurz die Meinung der Mehrheit unserer Fraktion darlegen.

Wir vertreten in dieser Frage eine liberale Haltung. Die Frage ist auf Bundesebene geregelt, und wir wollen hier niemandem Zwang auferlegen. Wir wollen es im Gegensatz auch selbstverständlich nicht verbieten, dass das in den Alters- und Pflegeheimen angeboten wird, wie es zum Beispiel im Kanton Solothurn noch bis 2018 der Fall war, aber wir wollen es eben nicht als Politiker hier regeln. Das sind höchst persönliche Bereiche, in die sich die Politik eben nicht einmischen sollte. Auch auf Bundesebene wurde mehrfach auf eine entsprechende Regelung verzichtet.

Übrigens ist es jetzt schon so, dass im Kanton Wallis über 50% der Alters- und Pflegeheime einen assistierten Freitod anbieten. Diese Zahl wird wahrscheinlich zunehmen. Dagegen haben wir nichts, aber jede Institution soll das für sich selbst prüfen und soll zu nichts verpflichtet werden.

In diesem Sinne werden wir bei Artikel 18a auf totaler Streichung beharren, damit wir Politiker hier in solchen Fragen niemandem etwas vorschreiben.

Ich danke Ihnen.

### **La présidente**

La proposition 37 est retirée.

### **La discussion est close.**

**Article 18**, adopté avec la proposition 25 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 1.

### **Article 18a**

Propositions de modification 38 à 59

Abänderungsanträge 38 bis 59

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 18a:**

#### **Logean Grégory, député, UDC**

Une motion d'ordre concernant les délibérations pour faire chorus aux propos de Mme la députée Chantal Voeffray Barras concernant l'amendement en question qui a été retiré.

On arrive maintenant au cœur - sans jeu de mots - du débat concernant l'article 18a. Je pense qu'avant de débattre des différents alinéas, il y a une question de principe: faut-il légiférer, oui ou non, supprimer cet article 18a?

Je propose, si l'Assemblée est d'accord, qu'on traite d'abord de cette question de base avant de faire tous les alinéas. Je crois que c'est une question de principe, comme l'ont dit Mme la députée Chantal Voeffray Barras et M. le député Aron Pfammatter, traitons d'abord de la question de légiférer ou non avant de nous perdre dans la lecture de détail.

## **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons d'abord voter la motion d'ordre, en sachant que nous ne pouvons pas voter sur un principe sans connaître le texte fondamental de chaque article. Nous ne pouvons pas débattre d'un principe général puisqu'on a des textes précis pour chaque article. Avant de supprimer, on doit traiter les articles, le texte global, mais nous pouvons voter sur cette motion d'ordre.

Motion d'ordre / Ordnungsmotion

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 56 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté cette motion d'ordre.

(...)

Mesdames et Messieurs, merci pour le silence.

Donc, nous allons d'abord traiter, Madame la rapporteure, les propositions 55, 56, 57, 58 et 59 ensemble puisqu'elles concernent toutes la suppression de l'article 18a.

On reviendra ensuite sur les autres propositions si cet article n'est pas supprimé.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

55 Proposition de la députée Chantal Voeffray Barras

Refusée par la commission (3 oui, 10 non, 0 abstention).

56 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission.

57 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

Refusée par la commission.

58 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission.

59 Proposition du groupe CSPO par le député Diego Clausen

Refusée par la commission.

Les propositions 55, 56, 57, 58 et 59 ont été votées ensemble car elles sont identiques (suppression de l'article).

La commission souhaite légiférer car l'article 18a, tel que proposé, permet de garantir une égalité de traitement entre tous les patients ou résidents, peu importe l'institution où ils se trouvent.

De plus, de nombreux garde-fous ont été introduits. Les conditions de l'alinéa 2 lettre a permettent de restreindre les domaines d'action des associations qui proposent le suicide assisté. De plus, en mentionnant que les conditions sont vérifiées par le médecin traitant, on permet à celui-ci de mieux comprendre les causes de la demande et de permettre peut-être d'envisager d'autres solutions. La protection du personnel de l'établissement englobe l'ensemble du personnel soignant, administratif et de maison ainsi que le médecin répondant ou traitant.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Effectivement, nous défendons cet amendement pour la suppression de cet article 18a dans le seul but et objectif de garder la liberté individuelle des personnes mais pas qu'elle devienne une obligation pour les institutions sanitaires de ce canton.

Donc, nous vous recommandons également d'accepter la suppression de cet article.  
Merci de votre attention.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Noch im Anschluss an Ihr Votum von vorhin, Frau Staatsrätin, ich schätze Sie auch ausserordentlich - mehr noch als ich das vermutlich aufgrund unseres unterschiedlichen Parteibuchs öffentlich zugeben sollte, aber das ist so. Aber, wenn das Bundesgericht kommt und etwas entscheidet, heisst das nicht, dass das für die ganze Schweiz gilt. Wir haben kein *case law*, wir sind nicht in den USA oder im angelsächsischen Raum, wo die Gerichte das Recht setzen, sondern sie sprechen Recht, und es ist immer noch so, dass ein anderes Gericht es anders sehen könnte.

Wenn icht hier provokativ einen Schluck aus der Wasserflasche trinke, dann würde ich wahrscheinlich vor Bundesgericht auch durchkommen, wenn ich die Hausordnung anfechten würde. Aber, meine Damen und Herren, sollen Sie sich deshalb mir fügen? Ich denke nicht. Das nur so als Klammerbemerkung.

Ich habe es beim Eintreten schon gesagt: Wer das Töten regelt, erlaubt es. Oder Sie haben natürlich auch die andere Richtung, dass Sie es vielleicht auch irgendwie kriminalisieren können. Wir wollen diesen Artikel streichen und zwar aus Überzeugung, weil es eine grundliberale Haltung ist. Wir sagen, das ist eine höchst persönliche, eine private, ja geradezu eine intime Entscheidung, und da hat der Staat einfach nichts verloren. Keine Regelung ist darum die einzig richtige Regelung. Und es ist nicht Staatsaufgabe, unseres Erachtens, Chancengleichheit beim Sterben zu schaffen. Sie können auch nicht hingegen und Chancengleichheit beim Geborenwerden schaffen. Jeder wird geboren mit anderen Gebrechen, mit anderen Voraussetzungen. Und, meine Damen und Herren, was ist denn mit der Chancengleichheit derer, die keine Kraft haben, den «Giftbecher» in die Finger zu nehmen und zu trinken? Was ist mit der Chancengleichheit dieser Menschen? Das sind vermutlich jene, denen es den am schlechtesten geht und die den Wunsch vielleicht am stärksten äussern.

Also wir werden das nicht wollen eine solche Regelung. Wir verurteilen es aber auch nicht, wenn sich jemand dazu entscheiden sollte.

Es ist gesagt worden, das soll den Institutionen freigestellt werden und bleiben. Im Oberwallis haben wir mit dem Alters- und Pflegeheim Englisichgruss eigentlich ein Paradebeispiel. Dort hat die Leitung ihre Verantwortung wahrgenommen und das geregelt. Das ist eigentlich der beste Beweis dafür, dass es keine Regelung braucht, denn es geht auch ohne. Aber, meine Damen und Herren, das setzt etwas voraus, was heute in der heutigen Gesellschaft sehr oft abhanden kommt, nämlich: Verantwortung zu übernehmen. Und viel leichter wäre es für die Leitung eines Heims zu sagen: «Ja wir müssen ja das, das steht im Gesetz, wir sind verpflichtet.» Man könnte gleichsam die Verantwortung abschieben und müsste sich nicht selbst der Frage stellen: Wollen wird das oder wollen wir es nicht? Und das, meine Damen und Herren, ist ein wichtiges Element in unserer freien Gesellschaft. Wir müssen selbst Entscheidungen treffen und dafür auch die Verantwortung nehmen, ob das der einzelne ist, der die Sterbehilfe in Anspruch nimmt oder ob das auch die Heimleitung ist. Und diesen Entscheid soll man nicht einfach abschieben können.

Und vielleicht noch zum Schluss eine Bemerkung: Wir haben einmal hier eine Motion abgelehnt in diesem Parlament, die eine eben solche Regelung wollte, und es ist jetzt doch bei der Revision dieses Gesundheitsgesetzes speziell, dass die Kommission eine solche Regelung trotzdem schaffen will, obwohl wir bereits über eine Motion abgestimmt und diese abgelehnt haben.

Ich bitte Sie, mir zu folgen, uns zu folgen, und diesen Artikel 18a vollständig zu streichen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

**Roten Vincent**, député, PDCC

Je précise que je me lève pour combattre les amendements 55, 56, 57, 58 et 59.

Lundi, dans le cadre du débat d'entrée en matière, je vous ai fait part du fait que le groupe PDCC était quelque peu partagé sur le maintien ou non de l'article 18a. Ce partage fait que, aujourd'hui, il y aura liberté de vote sur ces éléments. Partez donc du principe que je m'adresse à vous ici au nom des députés PDCC qui combattent ces amendements.

Nous l'avons dit dans le cadre de l'entrée en matière si, aujourd'hui, nous sommes ou une partie du groupe est favorable au fait de légiférer, c'est qu'aujourd'hui nous avons un certain flou qui n'est cadré ni par le droit fédéral ni par rien, ce qui fait qu'il y a une certaine interprétation, une certaine liberté d'action qui est offerte aux directions des EMS et plus globalement de toutes les institutions cantonales.

Il a été dit et répété plusieurs fois qu'il y a lieu aujourd'hui vraiment de se concentrer sur le cadre institutionnel et de laisser le côté émotionnel, la procédure d'assistance au suicide, de côté. Et nous soutenons et nous rejoignons l'article 18a car il est relativement clair et offre un cadre on ne peut plus précis. Il parle notamment de notions de lieu de vie, finalement il y a des personnes qui vivent en EMS depuis un certain temps et qui y sont chez elles. On offre aussi un cadre dans certaines directions car, dans certains cas, et le cas s'est déjà produit en Valais, les directeurs ont dû prendre une décision au moment où ils ont cherché des réponses dans la loi, il leur a tout simplement été répondu qu'il n'y en avait pas et qu'il n'y avait rien.

On doit également se poser la question de qui défendons-nous et quel intérêt. L'intérêt des institutions ou l'image d'une institution, à notre avis, doit être secondaire et nous devons nous concentrer sur l'intérêt, soit des patients, soit des résidents des EMS.

Comme je l'ai dit, nous vous invitons à refuser ces différents amendements, tout comme, je le répète encore une fois, il y a une liberté de vote qui est laissée au sein du groupe PDCC.

Merci.

**Voeffray Barras Chantal**, députée, PDCC

Contente qu'on arrive enfin au cœur du sujet.

L'article 18a propose de légiférer sur l'assistance au suicide au sein des établissements sanitaires valaisans. A ce jour, dans notre pays, l'aide au suicide est dépénalisée mais non légalisée. Elle est considérée comme une liberté individuelle, ce que nous ne contestons pas. Le Conseil fédéral a renoncé à légiférer et, dans son message à ce sujet, on peut lire: «La modification de loi envisagée pourrait amener des désavantages. Avant tout, elle donnerait un statut légal aux organisations d'assistance au suicide, ce qui pourrait avoir un effet incitatif. Cette légitimation enverrait à la population le message, selon lequel certaines vies sont dignes de protection et d'autres non, ce qui relativiserait l'intangibilité de la vie humaine. De plus, la disposition serait très mal acceptée par les milieux médicaux. La priorité va toujours, aux yeux du Conseil fédéral, à la prévention du suicide.» Voilà pour la position de nos autorités fédérales.

Notre opposition à cet article repose sur plusieurs éléments:

Sur la forme déjà: Aucune consultation préalable des milieux concernés n'a eu lieu sur l'obligation des institutions sanitaires valaisannes d'accepter le suicide assisté en leur sein. Nous en voulons pour preuve la virulente réaction de la Société médicale du Valais qui brandit la menace d'un référendum si cet article 18a n'est pas modifié sur des éléments essentiels et introduits par la commission SAI unilatéralement. Cette façon de faire n'est pas conforme à la culture politique de notre pays.

Un deuxième élément sur la forme nous interpelle: A la page 12 du rapport de la commission, il est relevé, je cite: «Sur le plan juridique, il (en parlant du conseiller juridique qui a accompagné la commission dans ses travaux) relève que l'assistance au suicide est légale, si bien qu'une institution ne pourrait pas la refuser.» Cette formule est au moins malheureuse.

Le suicide assisté n'est pas légal ou légalisé mais ne tombe plus sous le coup du droit pénal lorsqu'il est réalisé dans des conditions bien précises. Nous espérons qu'il s'agit ici d'une erreur de transcription, sans quoi il se peut que la commission ait été grandement influencée dans son travail par une confusion entretenue entre légalisation et pénalisation. A ce jour, rien ne nous oblige à légiférer sur le sujet. Dans notre pays, sur 26 cantons, seuls 3 cantons l'ont fait: Genève, Vaud et Neuchâtel. Alors je m'interroge: quid des autres cantons? La Suisse allemande fait-elle fausse route? Pourquoi un tel empressement en Valais? La menace d'une contrainte du Tribunal fédéral ne tient pas, selon nous, faute de base légale.

Nous tenons à relever de nombreux éléments sur le fond. Dans le cadre des EMS, l'effet psychologique du suicide par imitation, appelé effet Werther, a été documenté par des études effectuées par l'Organisation mondiale de la santé. Quel message voulons-nous adresser aux personnes malades, qui se battent pour rester en vie, aux personnes âgées qui ne se sentent plus utiles, aux personnes handicapées, psychologiquement fragiles, en disant que le suicide est la solution? La question est plus qu'émotionnelle ou politique. Au moment de voter, chaque député dans cette salle devra être certains qu'aucun suicide par imitation n'advient en Valais du fait de cette loi, pour ne pas en porter la responsabilité.

L'argument de l'égalité est, en outre, invoqué pour introduire le suicide assisté dans les institutions publiques valaisannes. Selon nous, l'intention est bonne s'il s'agit de limiter l'assistance au suicide à certains cas particuliers. Toutefois, en fixant des limitations, cette loi créerait justement des inégalités et des éléments discriminatoires de traitement puisque, actuellement, toute personne fatiguée de vivre peut faire appel au suicide assisté. L'argument de l'égalité de traitement ne tient pas ou alors il faudrait ouvrir l'assistance au suicide à toute personne en institution, peu importe son âge ou son état de santé, ce qui est un non-sens dans une institution de santé. Ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. En accordant l'assistance au suicide dans les institutions publiques, on absolutise la liberté du suicidant au détriment de la liberté du personnel soignant. En effet, le suicide, tout comme la santé, n'est pas qu'une affaire personnelle. Je le répète, le suicide même assisté n'est jamais qu'une affaire personnelle. Le suicide n'impacte pas seulement la personne qui le demande. Introduire le suicide dans la loi, même pour certains cas particuliers, va augmenter le nombre de suicides par mimétisme, donc le nombre de suicides en général.

Pour terminer, quelques interrogations:

Un endroit public est-il approprié pour exercer une liberté individuelle telle que le suicide?

Comment se fait-il qu'aucun débat n'ait eu lieu au préalable? Pour un sujet si personnel touchant à l'intime, à l'éthique et aux valeurs, il nous paraît urgent d'ouvrir le débat mais, pour cela, il faut d'abord refuser cet article 18a.

Vous l'aurez compris, nous sommes farouchement opposés à l'introduction d'une obligation de l'assistance au suicide dans les établissements publics sanitaires valaisans. Selon nous, un tel sujet devrait par ailleurs...

*(La présidente: Il vous faut conclure, Madame la députée.)*

...transcender les barrières politiques et idéologiques.

Merci beaucoup.

Donc, nous souhaitons revenir au projet du Conseil d'Etat.

Je vous remercie pour votre écoute et nous vous remercions pour votre soutien.

**Masserey Anselin Sylvie**, députée, PLR

J'interviens également pour combattre les propositions 55 à 59.

La commission SAI qui a, à l'unanimité de ses 13 membres, accepté la version actuelle de l'article 18a n'était certainement pas composée de 13 députés unanimement favorables à l'assistance au suicide. Tout comme les membres de cette commission, nous devons aujourd'hui dans nos décisions dépasser nos convictions et croyances personnelles

pour concentrer nos réflexions sur les véritables enjeux de cette réglementation. Que nous y soyons favorables ou pas, la liberté à l'assistance au suicide est garantie par notre Constitution fédérale, liberté qui aujourd'hui dans notre canton n'est pas respectée par les institutions sanitaires qui s'y opposent. Les institutions visées par cette réglementation sont au bénéfice d'un mandat public. Elles doivent respecter certaines règles que nous sommes en droit de leur fixer. L'égalité de traitement en est une. L'hôpital Riviera-Chablais que nous cofinançons sera soumis à la loi vaudoise et des patients valaisans y séjourneront également.

Contrairement aux cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève qui ont légiféré, en Valais, rien n'encadre cette pratique. Il faut être lucide. Chaque établissement est libre de fixer ses propres règles du jeu. Des demandes répondant à des critères moins contraignants que ceux que nous vous proposons de fixer à l'alinéa 2 pourraient être acceptées. L'association Exit n'a pas le monopole de l'assistance au suicide. L'article 18a ainsi que l'ordonnance qui en découlera soumettront toutes les associations à des conditions-cadres.

Chers collègues, comment peut-on s'inquiéter des risques de possibles dérives et refuser en parallèle toute réglementation?

De nombreuses inquiétudes ont été exprimées. Elles sont légitimes. Le spectre de suicides par imitation a été brandi, référence faite à l'effet Werther. Cette question a, en effet, donné lieu à de nombreuses études et controverses. Un risque de banalisation du suicide a également été exprimé ainsi que les conséquences graves pour les proches (la dépression, le deuil pathologique). Toutes ces préoccupations doivent être entendues et elles sont largement décrites dans les différentes études de l'OMS qui nous ont été transmises. Mais ces études traitent toutes des suicides ordinaires; aucune d'entre elles ne concerne l'assistance au suicide. C'est dramatique, mais il ne s'agit pas de situations comparables. Le patient ou résident atteint d'une maladie grave et incurable ne fait pas un choix entre la vie et la mort, il va mourir. Alors, ne nous dites pas aujourd'hui que vous agissez pour protéger les plus vulnérables de nos aînés, vous n'êtes pas en train d'interdire l'assistance au suicide, vous les soumettez à une inégalité de traitement et à une absence totale de régulation, et que dire de leur libre arbitre?

Qu'en est-il maintenant des équipes soignantes et du personnel de l'établissement? L'absence d'un cadre légal les protège-t-il de toute implication à une assistance au suicide? Ceux qui sont, à titre personnel, fermement opposés devront-ils restreindre leurs postulations aux établissements qui s'y refusent et qu'advient-il de leurs rapports de travail le jour où le conseil de fondation/la direction révise sa politique en la matière? L'absence d'un cadre clair et uniforme à toutes les institutions, ce sont ces incertitudes qui perdureront.

Se pose également la question du rôle assumé par le médecin traitant. Plusieurs amendements, que nous refuserons également, demandent de compléter, voire de modifier les responsabilités. Le médecin traitant signifie le médecin choisi par le patient ou le résident, celui auquel la personne accorde sa confiance, le plus à même d'entendre sa demande. Il pourra également être le médecin responsable du traitement hospitalier ou de l'établissement; il n'y a aucune contradiction. Ce médecin devra, en effet, vérifier que les conditions légales mentionnées soient respectées. Nous ne pouvons pas le contraindre à remplir ce rôle et nous sommes conscients qu'il pourrait s'y opposer. L'article 22 Objection de conscience est clair: «Chaque professionnel de la santé a le droit de refuser de fournir des prestations contraires à ses convictions personnelles, de nature éthique ou religieuse.» Un amendement, accepté par la commission, précise une seconde fois ces dispositions. Nous espérons que cette double clarification suffira à répondre aux revendications de la Société médicale valaisanne.

La commission a également accepté un amendement interdisant toute publicité pour l'assistance au suicide sur le territoire cantonal. Le droit du patient-résident à être informé étant garanti, nous acceptons cette proposition.

En conclusion, cette réglementation n'a pas pour objectif de faire l'apologie de l'assistance au suicide. Nous ne pensons pas qu'il y ait une mort qui soit plus digne qu'une autre. La seule qui le soit vraiment, c'est peut-être celle que nous acceptons pour soi. Enfin,

Chers collègues, inviter un résident à quitter son dernier lieu de vie pour être respecté dans son choix, ça ce n'est pas digne d'une société bienveillante.

Merci pour votre attention.

#### **Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Juste brièvement vous retracer la position des Verts, de la majorité en tout cas du groupe des Verts, puisque finalement on a essentiellement axé notre réflexion sur la liberté individuelle dont a fait mention tout à l'heure mon collègue Michael Graber. C'est finalement au nom de cette liberté individuelle que nous souhaitons combattre également ces amendements puisque finalement, c'est, semble-t-il, pour cette liberté que l'article 18a existe, pour que cette liberté puisse s'exercer, que l'on réside dans sa propre maison ou que l'on réside dans un EMS puisque finalement quand on réside dans un EMS, son logement, son cadre de vie, c'est l'EMS. Alors pourquoi si j'habite chez moi avec ma femme, je peux faire recours à l'assistance au suicide et si, par malheur, je tombe dans un EMS qui n'accepte pas cette démarche, je devrai faire fi de ma liberté individuelle?

Donc finalement, vous l'aurez compris, la position majoritaire que nous avons prise, elle est là non pas pour répondre si nous sommes pour ou contre l'assistance au suicide de manière générale mais vraiment pour garantir une égalité de traitement dans les différentes institutions qui ont un mandat public dans notre canton.

#### **Fux-Brantschen Gaby**, Grossrätin, CVPO

Der Bundesrat hat bei seiner letzten Beurteilung der Lage rund um den assistierten Freitod entschieden, auf eine ausdrückliche Regelung der organisierten Suizidhilfe im Strafrecht zu verzichten. Details sind im Internet nachzulesen. Hauptsächlich begründet der Bundesrat seine Haltung damit, dass Artikel 115 im Strafgesetzbuch und Artikel 119 im Militärstrafgesetz alle nötigen gesetzlichen Grundlagen bilden. Ich zitiere aus der Medienmitteilung des Bundesrates: «Bei seiner erneuten Prüfung der Situation ist der Bundesrat überzeugt, dass allfällige Missbräuche - wie etwa Suizidhilfe bei nicht urteilsfähigen Menschen, Abgabe von Natrium-Pentobarbital ohne ärztliche Verschreibung oder widerrechtliche Lagerung von NaP - mit den heutigen gesetzlichen Mitteln bekämpft werden können. Die einschlägigen Bestimmungen des Strafrechts bieten den Behörden zusammen mit dem Heilmittelgesetz, dem Betäubungsmittelgesetz und den standesrechtlichen Regeln ein geeignetes Instrumentarium, um wirksame strafrechtliche, administrative oder zivilrechtliche Sanktionen zu verhängen. Dieses Instrumentarium hat ausserdem den Vorteil, dass es flexibel und praxisorientiert ist und ein sinnvolles Gleichgewicht zwischen der staatlichen Schutzpflicht und der Achtung der persönlichen Freiheit bildet.» (Ende Zitat) Das Parlament schloss sich der Haltung des Bundesrats an. National- und Ständerat lehnten inzwischen diverse Vorstösse für eine Regulierung ab.

Das Spital Wallis hat die Zeichen der Zeit erkannt und Richtlinien für die Bearbeitung der Anträge auf Suizidbeihilfe erlassen. Einleitend steht in ihren Richtlinien: «Das Spital Wallis erfüllt seinen Auftrag, den Patienten ins Zentrum seiner Anliegen zu stellen, indem ihm eine individuelle und menschliche Behandlung unter Einhaltung seiner Werte, seiner Würde, seiner Integrität und seiner Sicherheit während seines Spitalaufenthalts garantiert wird. Gemäss Pflegecharta ist die Pflege darauf ausgerichtet, die Gesundheit des Patienten zu verbessern oder wieder herzustellen bzw. Leiden zu lindern und Patienten zu begleiten, die nicht mehr geheilt werden können. Angesichts dieses Kontexts lehnt das Spital Wallis eine Beihilfe zum Suizid in den Einrichtungen des Spitals grundsätzlich ab.»

Es wird in den Richtlinien unter anderem erklärt, weshalb Beihilfe des Pflegepersonals zum Freitod grundsätzlich nicht zu medizinischen Tätigkeiten gehört. Es werden alle anderen Möglichkeiten aufgeführt, welche bei einem Todeswunsch eines Patienten durchführbar sind. Immer mit dem Ziel, den Betroffenen auf einen natürlichen Tod



hin zu begleiten. Und dann steht im Kapitel 7 (Aussergewöhnliche, terminale Situationen): «In aussergewöhnlichen, terminalen Situationen, in denen der Patient seinen Antrag auf Suizidbeihilfe aufrecht erhält und alle von der SAMV erwähnten Kriterien zutreffen, muss sich der Spitalbetrieb bemühen, eine individuelle Lösung zu finden.»

In Gesprächen mit betroffenen Pflegeleuten habe ich verstanden, dass man sich der Änderungen in ethischen und moralischen Grundsätzen der Gesellschaft sehr wohl bewusst ist und dass man sich aktiv mit dem Thema auseinandersetzt. Dies zeigt auch der Fakt, dass vor 5 Jahren ein assistierter Freitod im Wallis in ca. 20% der Alters- und Pflegeheime akzeptiert war; inzwischen sind es schon über 50%.

Lasst uns fortschrittlich sein, wenn es um Entscheide geht, die zu Ende gedacht und vom gesetzlichen, organisatorischen und auch finanziellen Aspekt solide hinterlegt und so umsetzbar sind. Die nötigen rechtlichen Grundlagen zur Umsetzung des Artikels 18a, wie sie von der Kommission vorgeschlagen wird, fehlen sowohl auf nationaler wie auf kantonaler Ebene gänzlich. Der Vorschlag des Staatsrats deckt alle Bedürfnisse ab. Schütten wir das Kind nicht mit dem Bade aus. Lassen Sie uns nicht auf kantonaler Ebene viel striktere Gesetze erlassen, als sie auf nationaler und europäischer Ebene gefordert sind. Lassen wir den Heimen die Zeit und die Freiheit zur Abklärung, Entscheidungsfindung und schlussendlich zur Umsetzung.

Ich danke Ihnen.

**Dervey Gérald**, député (suppl.), AdG/LA

Le but de l'article 18a est d'encadrer cette pratique.

L'évolution de notre société veut que l'on privilégie la réactivité. C'est un mode de vie qui laisse peu de place aux aspects émotionnels. La réactivité est parfois un outil pour tenter de prendre le pouvoir, mais aussi pour se cacher de nos peurs qui parlent, elles, de nos émotions. Nous contribuons tous ici à façonner la société de demain. Dire non est aussi une forme de prise de pouvoir. Dans cette révision totale de la loi sur la santé, il y a aussi une prise de risques sur ce que nous présumons des attentes des citoyens, en particulier au travers des dispositions accompagnant la fin de vie.

Dans les travaux de la commission, nous avons cherché à partir d'un constat objectif et pluriel, à mettre en forme un processus qui fait sens et qui prend en compte les aspects irrationnels liés à nos peurs et à nos émotions. Nous avons privilégié les valeurs fondamentales de notre vision de l'humain, tout en cherchant, dans cette phase de vie, à lui reconnaître la capacité de se déterminer. La réalisation de soi, l'individualisme érigé en dogme nourrissent et contraignent notre relation aux autres, mais cet instant de vie est probablement le plus vrai, le plus intense, seuls face à nous-mêmes avec nos valeurs et nos croyances.

Légiférer dans ce domaine est peut-être un peu paradoxal. La volonté partagée de la commission est de mettre en place un processus formalisé, tout en rendant possible une décision que l'individu peut prendre dans l'intimité de sa personne.

Pour le groupe AdG/LA, ne rien faire laisse la porte ouverte à d'autres pratiques qui pourraient être moins centrées sur le respect du citoyen qui se met, par son choix, devant une situation irréversible.

Je vous remercie.

**Pannatier Christophe**, député, PDCC

Je prends la parole à titre personnel.

Sujet délicat, sujet forcément émotionnel.

Je commencerai par rappeler, en fait, que plusieurs traditions autant religieuses que philosophiques, rejettent le suicide sous toutes ses formes. Même les civilisations les plus primitives ont conservé le respect de la vie considérée, à juste titre, comme sacrée. Et c'est en partie grâce à cela que la science a pu progresser.

Le suicide constitue un problème majeur de santé publique et la Suisse n'y échappe pas. Nous nous efforçons tous, individuellement ou collectivement, à lutter contre ce fléau. Imposer l'assistance au suicide où que ce soit contribuerait non seulement à banaliser la mort et le suicide, mais surtout à le faire concevoir comme une voie publiquement acceptée et acceptable. Cela lancerait un signal extrêmement inquiétant et nous entraînerait sur une pente des plus glissantes. On autorise, tout d'abord, le suicide assisté pour les personnes en fin de vie, puis pour les personnes souffrant de maladies dites incurables, puis aux poly-morbidités, et ainsi de suite. En exemple, je prendrai la Belgique où quelques années après l'adoption de la loi, certains ont demandé son élargissement aux mineurs, aux personnes en état d'inconscience progressive ou atteintes de la maladie d'Alzheimer. La loi fut bien sûr élargie sous conditions et, à nouveau, des assouplissements sont aujourd'hui demandés. On le constate, une fois qu'il est engagé, aucune loi ne peut contenir le phénomène car il dépend de l'émotionnel et non de la raison. Chacun a son propre cas à traiter. Rien n'arrête ce progrès.

Mais en quoi et depuis quand éliminer un problème qu'on ne sait résoudre constitue-t-il un progrès? Quelle civilisation digne de ce nom peut soutenir une telle approche? Certains parlent de liberté individuelle, peut-être, mais lorsqu'il s'agit d'inscrire dans la loi l'accès au suicide assisté, on dépasse la sphère privée en tant que domaine d'exercice de ladite liberté individuelle. Voilà donc que notre société veut qualifier l'accès au suicide assisté d'œuvre servant le bien public. Dans le passé, les héros protégeaient la veuve et l'orphelin; aujourd'hui, nos lois d'une époque sans héros font les veuves et les orphelins.

Enfin, ceci a déjà été rappelé, le fait de ne pas légiférer ne nous met en rien en porte-à-faux avec le droit fédéral.

Je vous invite ainsi à suivre la suppression de l'article 18a.

Merci.

**Kalbermatter Martin**, Grossrat, CSPO

Wir haben jetzt nun über den Artikel 18a diskutiert. Ich war in der Kommission. In dem Moment, wo wir entschieden haben, dass wir das legiferieren, haben wir diesen Artikel kreiert, um Rahmenbedingungen zu setzen. Also wenn wir das legiferieren, ist dieser Artikel sicher eine gute Position.

Was uns stört von der CSPO ist einfach, dass die Institutionen verpflichtet werden sollen, das in ihrem Betrieb zuzulassen. Ich bin Leiter eines solchen Betriebs. Wir haben vor 4-5 Jahren während 4 Fachveranstaltungen das Thema diskutiert und sind zum Schluss gekommen, dass wir das in unserem Heim so nicht haben möchten. Also es sind nicht Entscheide, die man einfach so trifft. Das ist nicht der Heimleiter, der Direktor, der sagt: Wir machen das oder wir machen das nicht. Diese Heime werden meistens geleitet von Leuten von einem Vorstand, vielfach bestehend aus Leuten aus der Politik, dem Gesundheitswesen etc.

Also wir von der CSPO könnten allenfalls mit einem Artikel 18a leben, wenn wir dieses «müssen» für die Institutionen streichen würden. Wir haben auch einen entsprechenden Antrag hinterlegt (das ist, glaube ich, der Antrag 41). Das wäre für uns ein gangbarer Weg. Die bessere Lösung wäre natürlich, wenn wir zurück auf den Vorschlag des Staatsrats kommen könnten.

Besten Dank.

**Mottet Xavier**, député, PLR

Je combats les amendements 55 à 59.

Je suis extrêmement surpris de ne pas entendre dans la bouche des partisans une considération pour le respect de la liberté des patients.

J'aimerais revenir sur l'argument qui se veut faussement philosophique: l'assistance au suicide est une liberté mais pas un droit. Mesdames et Messieurs, quelle liberté n'est pas

un droit? Cette distinction est absolument fautive, elle n'est pas tenable tant sur le plan juridique que sur le plan philosophique. Toute liberté implique le respect des autres individus de cette liberté. Citez-moi une seule liberté qui n'est pas un droit: liberté de croyance, liberté de mouvement, de choisir son travail, de choisir son domicile, liberté de vote, et j'en passe et des meilleures. En ce sens, toutes les libertés sont au moins des droits de ne pas être empêchées.

Aujourd'hui, l'enjeu est sur cet aspect. Les personnes demandent le droit de recourir à l'aide au suicide intra-muros dans le lieu de vie qui leur est largement imposé et qui n'est donc pas une liberté de choix de fait, c'est exactement le sens de la jurisprudence du Tribunal fédéral depuis 2016 et l'arrêt dans l'affaire neuchâteloise dans l'EMS de l'Armée du Salut.

La liberté d'avoir recours à l'aide au suicide est donc bien sûr un droit. Ce n'est pas un droit positif, mais ce n'est pas ce que la législation demande. Le personnel médical n'a rien à faire proactivement. En effet, il n'a pas l'obligation de participer et/ou il n'a pas l'obligation d'aider activement; il doit simplement laisser faire, ce qui représente un droit, un droit négatif.

De plus, je ne peux pas laisser dire, comme l'a dit la députée Chantal Voeffray Barras, que le suicide assisté a été dépénalisé mais qu'il n'a pas été légalisé en Suisse. Quelle est la différence? Ces propos ne sont absolument pas tenables non plus. Le Tribunal fédéral a clarifié cette question en 2016. J'ajoute que le développement de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg va dans un sens similaire. Effectivement, on ne peut pas exiger de qui que ce soit d'être aidé dans cette demande mais, par contre, on ne peut pas non plus être empêché par qui que ce soit. La position de la Cour européenne des droits de l'homme est normale au vu de l'importance de la valeur de la liberté individuelle. Jusqu'à preuve du contraire, dans un ordre juridique libéral, ce qui n'est pas interdit, donc pénalisé, est autorisé et donc légalisé. Comme toutes les libertés fondamentales, l'aide au suicide est légale. Je ne vois pas trop matière à discuter ici.

Chères et chers collègues, je vous demande de faire appel à votre humanisme. Qui d'entre vous peut les yeux dans les yeux demander à une personne atteinte d'une maladie incurable depuis des années, souffrant le martyr, vivant chaque minute sur cette terre comme un calvaire, qui peut décemment lui demander de choisir la vie? Pour ces personnes, il ne s'agit pas de faire un choix entre la vie et la mort, mais le choix de leur mort.

#### **Logean Grégory, député, UDC**

Très brièvement pour revenir quelques instants sur les propos de M. le député Vincent Roten qui a cité ou qui a fait état des directeurs d'établissement, de home, permettez-moi de citer un directeur de home, Philippe Genoud, le directeur du home Saint-Sylve de Vex, qui disait ceci récemment dans le Nouvelliste en lien avec cette thématique sensible, eh bien! que le home est un lieu de vie et que, pour lui, et c'est la question que vous posiez tout à l'heure, Monsieur le député, qui défendons-nous? Eh bien!, M. Genoud a relevé le risque qu'il voyait dans cet encouragement et plus que l'encouragement, d'imposer le suicide assisté à tous les établissements, que cela pourrait avoir un effet sur les autres pensionnaires. Pourquoi? Parce que, comme le relève M. Genoud, malheureusement, dans notre société actuelle, les personnes âgées, celles qui nous ont précédés, sont de plus en plus considérées comme une charge économique aussi malheureusement et vouloir ainsi imposer, c'est cela pour nous où le projet va beaucoup trop loin, vouloir imposer cette pratique à tous les établissements et ne plus permettre à certains EMS, comme celui de Sion dont le député Cyrille Fauchère devant moi est dans le conseil de fondation, ou le home Saint-Sylve de Vex, par exemple, de ne plus permettre à ces EMS d'avoir une approche plutôt palliative, une approche de vie, pour nous, cela va beaucoup trop loin.

Oui, qui défendons-nous? Nous défendons les personnes qui nous ont précédés, qui ont aussi droit au plus grand respect, qui ne sauraient être considérées comme charge. Donc pour nous, cet article, tel que proposé par la commission, va beaucoup trop loin et comporte certaines dérives relativement dangereuses par rapport aux personnes en fin de vie.

Raison pour laquelle, comme mon collègue Bruno Perroud et la députée Chantal Voeffray Barras qui, en tout cas recueille l'admiration de mon groupe parlementaire, je n'irai pas plus loin parce qu'elle a clairement démontré, tant pour le député Xavier Mottet que pour d'autres, eh bien, certaines différences et l'importance aussi de refuser cet article 18a.

Merci de votre soutien.

### **La discussion est close.**

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Tout d'abord, j'aimerais juste répondre aux griefs de notre collègue Mme la députée Chantal Voeffray Barras concernant l'introduction de cet article par la commission. Je pense qu'il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire et il faut replacer le débat là où il doit être. La commission a, tout d'abord, discuté de s'il fallait légiférer ou non puisqu'il y avait eu en consultation un projet du Conseil d'Etat qui ne faisait rien d'autre que permettre ce qui se fait actuellement, sans garantir l'égalité de traitement dans les EMS. Par 11 voix contre 2, et je pense que personne dans cette commission n'a été manipulé, Madame Voeffray Barras, ni par le département, ni par le service, ni par le juriste qui était là à ce moment-là. Je pense que les gens ont voté en connaissance de cause et certainement comme ça a été dit dans ce plenum, je pense que toutes les personnes membres de la commission de la santé ne sont pas favorables à l'assistance au suicide, mais le débat n'est pas là, il n'est pas sur si nous sommes ou contre, il est bien au-delà de cela. Cette question-là est réglée. Nous devons discuter de savoir si nous voulons garantir une égalité de traitement et garantir la liberté individuelle. Donc, à partir de là, le vote a été clair, nous avons construit un article, il n'est pas tombé de nulle part, il est inspiré de législations en vigueur dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel et par les ordonnances et, article par article, il a pu être débattu, ce qui a amené au consensus et à l'unanimité que vous connaissez. Donc, je rappelle que si cet article est aujourd'hui accepté à l'unanimité des membres de la commission, ce n'est non pas parce qu'on discute de pour ou contre l'assistance au suicide, on n'aurait pas ce résultat-là, mais c'est bien parce que la commission souhaite garantir la liberté individuelle et une égalité de traitement.

Je reviendrai maintenant à une responsabilité politique en prenant un cas. Je pense que la défense des libertés individuelles est soutenue par tout le monde dans ce plenum, d'après ce que j'ai entendu. Or, si une personne souhaite faire appel à une assistance au suicide pour de bons ou de mauvais motifs, nous devons comprendre, tout d'abord, ses motivations, ce qui est permis à travers le médecin traitant qui a la confiance du patient, donc le médecin traitant est la personne désignée par le patient, et c'est ce que prévoit le projet de la commission, c'est vraiment de vérifier si les conditions sont là, la confiance est là, donc nous voulons comprendre aussi ses motivations. Si, après tout ce dialogue et cheminement à travers lequel les soins palliatifs ont été proposés, la personne souhaite tout de même mourir de manière assistée, elle ne pourrait pas le faire en institution car ça a été relevé par le député Michael Graber que c'est la direction au final aujourd'hui ou le conseil de fondation, notre collègue Martin Kalbermatter du Haut-Valais l'a également relevé, il n'y a pas que la direction qui est incluse dans ces décisions mais il y a aussi le conseil de fondation et, en fonction des valeurs et des positions de ces personnes, eh bien!, on pourrait ou non entrer en matière sur cette assistance au suicide. La question que je vous pose maintenant: si cette personne n'a plus de logement hors de l'institution sanitaire, parce que c'est son dernier lieu de vie et c'est son domicile ou son logement, que fait-elle? Eh bien!, tout simplement, on a entravé ce droit à la liberté.

Donc, je pense que, aujourd'hui, il est de notre responsabilité politique de légiférer pour garantir cette liberté, pour garantir une égalité de traitement et, je le rappelle, on ne va pas banaliser le suicide assisté, il y a suffisamment de garde-fous qui ont été mis, mais ne

nous trompons pas de débat, c'est vraiment l'égalité de traitement et la garantie de la liberté individuelle que la commission souhaite défendre en introduisant cet article.

Je vous prie de soutenir la commission.

Merci pour votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons donc voter.

Propositions 55 à 59 / Anträge 55 bis 59

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 56 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces propositions.

Nous pouvons revenir maintenant sur le détail des propositions 38, 40, 49 et 50.

Je passe la parole pour les explications à Mme la rapporteure.

### **Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC, rapporteure**

Alinéa 1

38 Proposition du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan

Décision de la commission: refusée (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Alinéa 2

40 Proposition du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan

Décision de la commission: refusée.

Alinéa 5

49 Proposition du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan

Décision de la commission: refusée.

Alinéa 6

50 Proposition du groupe AdG/LA par le député Werner Jordan

Décision de la commission: refusée.

Les amendements 38, 40, 49 et 50 ont été traités en même temps car la modification proposée est la même: remplacer «assistance» par «accompagnement» au suicide.

La terminologie utilisée est l'assistance au suicide; la changer, cela pourrait créer des problèmes juridiques.

### **Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA**

Hier geht es eigentlich nur um eine Sache im deutschen Text und zwar: «Sterbehilfe» ist kein eindeutiger definierter Begriff sondern ein Sammelbegriff. Er umfasst ganz verschiedene Arten von Hilfe beim Sterben, z. B. die in der Schweiz verbotene aktive Sterbehilfe, aber auch die legale passive Sterbehilfe.

Wir möchten eigentlich nur, dass der Begriff klar ist und deshalb haben wir hier diesen Vorschlag gemacht: «Freitodbegleitung» in der Hoffnung, dass man das im Text, vor allem im deutschen Text, so integrieren könnte.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Ich habe es nicht ganz verstanden, Frau Präsidentin, ob der Abänderungsantrag aufrechterhalten wird oder nicht oder die Abänderungsanträge... Ja!

Okay, dann bekämpfen wir das und möchten der Kommission folgen und zwar ganz einfach aus folgendem Grund: Sie haben in der deutschen Sprache eigentlich 3 Begriffe: Selbstmord, Selbsttötung oder Freitod. Und der Selbstmord, das ist ganz ein schrecklicher Begriff finde ich, weil Mord, das hat nach strafrechtlicher Terminologie etwas mit besonderer Skrupellosigkeit zu tun. Also man sollte nicht von Selbstmord sprechen. Man sollte aber auch nicht eine glorifizierende Terminologie wählen, von Freitod sprechen. Das tönt dann schon fast wie etwas Erhabenes. Es ist die persönliche Entscheidung jedes einzelnen, und da sollten Sie ganz eine sachliche Terminologie wählen, ohne in die eine oder andere Richtung zu werten. Also sprechen Sie von «Selbsttötung», oder wenn Sie das Fremdwort besser gebrauchen möchten von «Suizid» - das meint dasselbe, die Selbsttötung -, aber verwenden Sie weder «Selbstmord» noch «Freitod.» Weder in die eine noch in die andere Richtung werten, weil schon das Wort «Freitod» ist eine Wertung ins Positive.

Danke.

**La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous allons donc voter sur ces 4 propositions.

Propositions 38, 40, 49 et 50 / Anträge 38, 40, 49 und 50

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 11 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces propositions.

Nous passons à la proposition 39, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1bis nouveau

39 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (0 oui, 12 non, 1 abstention).

La commission a refusé cette proposition car elle figure déjà à l'alinéa 6 de l'article

18a.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Ich habe auch mit Kommissionsmitgliedern gesprochen. Wenn Sie den deutschen Text lesen - ich weiss nicht, ob im französischen etwas anderes ist -, es sind alle Gesundheitsfachpersonen, die den Patienten betreuen.

Es geht aber darum, wir können doch hier nicht von irgendjemanden, der Gesundheitsmedizin macht... Da geht es darum, um die Leute zu pflegen, und der Freitod, wie das vorher ein guter Abgeordnete gesagt hat, gehört nicht zur medizinischen Versorgung. Das gehört schlichtweg nicht dazu.

Ich verlange oder fordere von Ihnen, dass Sie das annehmen, dass das klar festgelegt ist, wenn jemand vom Gesundheitspersonal, seien es Krankenschwester, Pfleger, vom Administrativen, mit dem ein Problem hat, muss man das klar hinlegen - Absatz 7 im selben Artikel erfüllt das nicht - das ist ein anderer Fall - und das quer zu verbinden zum ethischen

Artikel, wie das vorher auch genannt wurde, scheint für mich nicht klar. Und ich bitte Sie, nehmen Sie das an. Ich kann Ihnen auch sagen, wir hatten vor 8 Jahren eine ähnliche Situation, wo man nicht auf die Walliser Ärztesgesellschaft gehört hat. Und die werden ein Referendum, nicht zu 99% sondern zu 100%, machen. Das ist inakzeptabel. Die Ärzte, die Pflegenden werden das nie akzeptieren, und ich hoffe auch nicht die Heimleiter.

Diesen Artikel bitte ich Sie reinzunehmen, dann können wir weitermachen in der zweiten Lesung und kommen voran. Und die Begründungen von der Kommission reichen nicht - ich habe sie gehört vorher von Kollegen der Kommission, von Ihnen. Sie sagen alle dasselbe, haben die gleiche Argumentation. Das reicht nicht.

Vielen Dank.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Alors peut-être que, en allemand, il y a un problème mais, en français, l'alinéa 6 dit ceci: «le personnel de l'établissement...» et le personnel de l'établissement fait bien référence au personnel soignant, au personnel administratif et au personnel de maison. Donc, il englobe l'ensemble du personnel de l'établissement. Ensuite il est précisé «...et le médecin répondant ou traitant impliqués ne peuvent participer, à titre professionnel, à la procédure de mise en œuvre d'une assistance au suicide».

Je rappelle que «le personnel de l'établissement» englobe vraiment tout le personnel, y compris soignant; donc la crainte de notre collègue Patrick Hildbrand n'est pas avérée.

Nous pouvons ainsi suivre la commission et merci de le faire.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Monsieur le député Patrick Hildbrand, deuxième prise de parole.

#### **Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Ich habe das Gefühl, auf Französisch ist da genau dasselbe wie auf Deutsch, so viel Französisch kann ich noch...

Aber es ist wirklich so, Sie gehen immer vom Fall aus von der Person, die den Patienten am Bett behandelt. Es gibt in dem ganzen Umkreis noch mehrere. Sie sagen ja im Anschluss: *professionnel*. Auch wie sie das machen, wie die Behandlung... Die Behandlung ist nicht ein Ausschluss für andere Leute. Und darum ist es auf Französisch und auf Deutsch dasselbe. Es ist nicht klar, und ich glaube es lohnt sich, den reinzunehmen zur Klarheit.

Danke.

#### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous allons donc voter.

Proposition 39 / Antrag 39

#### **Vote / Abstimmung**

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 56 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 63 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Amendement 41, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

41 Proposition du groupe CSPO par le député Diego Clausen

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Cette proposition est contraire au droit. Dès le moment où l'institution bénéficie d'un financement public, le droit qui s'applique à l'Etat s'applique par analogie à l'institution; elle ne peut donc pas refuser une demande d'assistance au suicide, l'institution doit respecter le choix du patient ou du résident.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Mein Vorredner Xavier Mottet hat es eigentlich schon gesagt, im bestehenden Artikel 18 Absatz 2 heisst es: «Sterbehilfe ist eine individuelle Freiheit, aber kein Recht.» Darüber hat sich die Kommission gestossen und hat deshalb den Artikel 18a eigentlich legiferiert und hat sich gewisse Überlegungen gemacht, Rahmenbedingungen festzulegen, zu präzisieren.

Letztendlich ist aber ein assistierter Freitod ein freier Entscheidung, eine individuelle Freiheit. Andererseits sagen Sie hier unter dem Motto Gleichheit der Behandlung müssen alle Institutionen mit öffentlichem Auftrag diese Rahmenbedingungen anbieten. Also das ist ja eigentlich ein Widerspruch, wenn Sie im Sinne einer Gleichheit der Behandlung reden. Also auch hier, geben Sie doch den Institutionen diese Freiheit, darüber entscheiden zu können, ob sie das wollen oder nicht. In Zukunft ist nichts verloren. Die, die die Meinung ändern wollen, können es nach wie vor machen, mit diesem «können» anstelle von «müssen».

Seien wir doch ehrlich, eine Voraussetzung, dass man überhaupt einen assistierten Freitod wählen kann, ist ja eine psychische und physische «Gesundheit» (in Anführungszeichen) vorausgesetzt. Also ich muss den Becher immer selber in die Hand nehmen und daraus trinken. Also auch das letztendlich ist ja organisierbar mit Institutionen untereinander, die das anbieten schon heute oder die es im Moment noch nicht anbieten wollen.

Also wie gesagt, der Artikel 18a bleibt nach wie vor bestehen, da hat sich die Kommission wirklich vieles überlegt, sie hat das präzisiert, eine sehr gute Arbeit gemacht, aber lassen Sie im Moment den Institutionen mit öffentlichem Auftrag diese Wahl, ob sie diese Rahmenbedingungen selber im Haus machen oder kooperieren mit einer anderen Institution. Diese Abänderung lässt alles offen, und so gesehen ist die Freiheit über die Sterbehilfe oder den Freitod nach wie vor gegeben - und zwar in Würde.

Danke, dass Sie dieses annehmen.

**Logean Grégory**, député, UDC

Le groupe UDC soutient cet amendement du député Diego Clausen et vous invite à en faire de même.

Il s'agit ici de ne pas imposer à tous les établissements cette pratique et de permettre aux établissements qui le souhaitent de le faire moyennant des conditions; par contre, aux établissements qui ont une approche différente, une approche plus palliative, de pouvoir continuer ainsi. C'est tout de même la moitié des EMS qui pratiquent de la sorte pour l'instant dans notre canton. Je crois qu'il faut leur laisser cette liberté, d'autant plus que les résidents de ces EMS peuvent aussi choisir librement leur EMS, le lieu où quand ils ne peuvent plus rester à la maison, l'EMS dans lequel ils vont, ils savent aussi si cet EMS pratique ou non cela et ils peuvent choisir l'EMS en connaissance de cause, mais n'imposons pas encore une fois cette pratique à tous les établissements. C'est une nuance importante.

Donc merci de soutenir la proposition du député Diego Clausen.



**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Si je peux entendre la crainte de notre collègue Diego Clausen, je préciserai juste que, à l'alinéa 2 lettre c, il est mentionné: «la personne n'a plus de domicile ou son retour dans son logement n'est pas raisonnablement exigible».

Donc, on pourrait très bien envisager qu'une personne qui souhaite faire une demande d'assistance au suicide, et c'est bien la demande qui doit être prise en compte, et ensuite, au vu des conditions, on pourrait très bien imaginer que la personne, si elle a un logement, elle souhaite retourner chez elle pour justement passer à l'acte et à l'assistance au suicide.

Donc, je rappelle que l'obligation est d'entrer en matière sur la demande et pas forcément sur l'assistance au suicide puisqu'il y a cette lettre c qui mentionne que son retour dans son logement n'est pas raisonnablement exigible, et on revient à ce que je vous disais tout à l'heure, c'est si quelqu'un n'a vraiment plus de logement, à un moment donné, il faut qu'il puisse le faire, si c'est sa volonté, en institution.

Merci pour votre soutien à la commission.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Ich muss das nochmals präzisieren. Herr Julien Dubuis, Sie haben eine sehr gute Arbeit gemacht mit diesem Artikel 18, das ist unbestritten, aber es ist ja nichts verloren. Wir sagen hier, man kann das anbieten, man muss es aber nicht diese Rahmenbedingungen. Und ich sage ja mit diesem Artikel, der bleibt ja bestehen, aber die Freiheit im Sinne der Gleichheit der Behandlung, wie Sie so schön sagen, immer bezogen auf den assistierten Freitod. Geben Sie den den Institutionen auch. Die Institutionen können zusammenarbeiten; einer bietet diese an, einer nicht. Es geht nicht darum, dass es... Es ist unbestritten, dass man nicht mehr nach Hause gehen kann, aber es geht um eine Kooperation, und lassen Sie das den Institutionen offen, diese zu finden.

Die Würde ist nach wie vor gegeben und die persönliche Freiheit um diesen Entscheid auch.

Danke.

**La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous allons voter.

Proposition 41 / Antrag 41

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 56 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Les amendements 42 et 42.1 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2 lettre c

42 Proposition du groupe des Verts par la députée Céline Dessimoz

Refusée au profit de la nouvelle formulation de la commission 42.1 (13 oui, 0 non, 0 abstention) car la notion de «mandat public» est déjà précisée à l'alinéa 2. Néanmoins, la notion de «domicile» est floue.

C'est pourquoi la commission a fait une nouvelle proposition.  
Acceptée par la commission.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Nous retirons notre amendement au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la députée.

Pas de demande de parole.

La proposition 42.1 est acceptée.

Nous passons aux propositions 43, 44, 45, 46 et 46.1 qui sont traitées simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

43 Proposition du groupe les Verts par le député Jean-Daniel Melly

La refonte de cet alinéa est refusée par la commission.

44 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Décision de la commission: refusée.

45 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée.

46 Proposition du député (suppl.) Egon Werlen

Idem.

Alinéa 4

47 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Refusée (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Les amendements 43, 44, 45 et 46 ont été discutés ensemble, puis opposés.

Nous traitons aussi l'amendement 47 qui est lié à l'amendement 44.

L'amendement 46 a été refusé car la terminologie de psychothérapeutes n'est pas protégée.

En ce qui concerne la notion de médecin traitant, la commission souhaite que ce soit le médecin désigné par le patient ou résident qui vérifie les conditions de l'alinéa 2. Suite à l'opposition de la Société médicale, il est rappelé que l'article 22 Objection de conscience précise que chaque professionnel de la santé a le droit de refuser de fournir des prestations (ici, vérifier les conditions est une prestation) contraires à ses convictions personnelles de nature éthique ou religieuse.

La commission a proposé une nouvelle formulation rappelant ce principe directement à l'alinéa 3; ce qui nous donne l'amendement 46.1: possibilité que le médecin se récuse par rapport à ses convictions.

Décision de la commission: acceptée.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Je voudrais défendre l'amendement 43.

Notre proposition reprend, en fait, la proposition qui a été faite dans la loi sur la santé du canton de Vaud. Il nous paraît vraiment important que ce genre de positionnement ne soit pas fait par une seule personne. Donc le médecin traitant ou le médecin quel qu'il soit, seul, ce n'est probablement pas un processus adapté. Il nous semble que de réfléchir en collégialité sur ce type de décision correspond davantage aux démarches éthiques qui doivent suivre ces procédures.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Das scheint uns eigentlich eine Selbstverständlichkeit, was wir mit Abänderungsantrag 45 verlangen, welchen wir auch aufrechterhalten. Es kann doch nicht sein, dass das als blosser Kann-Formulierung ins Gesetz aufgenommen wird, dass er einen anderen Arzt beiziehen kann. Meine Güte, dann müssen wir auch nichts schreiben! Können tut er auch 20 andere Ärzte noch konsultieren.

Aber, meine Damen und Herren, in der Medizin eine Zweitmeinung, das dauert 5-10 Minuten (keine Ahnung). Das ist doch nicht eine solche Sache. Bei jedem anderen Leiden, jedem anderen Gebrechen, wenn Sie ein künstliches Hüftgelenk machen, dann gehen Sie doch eine Zweitmeinung einholen. Und bei einem so sensiblen Thema, da ist es doch nicht mehr als recht, dass Sie eine Zweitmeinung einholen müssen, und insbesondere dann, wenn psychische Erkrankungen vorliegen. Dann kann es doch nicht sein, dass da nicht mal ein Psychiater sich zu Wort melden musste.

Denken Sie an eine 20-jährige Frau, die eine bipolare Störung hat, unheilbar - aufs Lebensende Medikamente, das ist auch eine unheilbare Krankheit. Wollen Sie da nicht mal, dass ein Psychiater auch die Voraussetzungen geprüft hat? Also das wäre das Mindeste, und dass wir die Hemmschwelle da ein bisschen erhöhen.

Und Sie holen bei allen kleinen Dingen im Gesundheitsbereich andauernd überall Zweitmeinungen ein, und wenn Sie hier die Verantwortung als Gesundheitsgesetz - wir machen nicht ein Sterbehilfegesetz, wir machen ein Gesundheitsgesetz - wahrnehmen wollen, dann unterstützen Sie diesen Abänderungsantrag.

Ich danke.

**Roten Vincent**, député, PDCC

Je prends position par rapport aux amendements 44 et 47 tout simplement pour dire que, au travers de nos amendements, ce que nous voulions, c'était de donner l'opportunité au médecin traitant de se récuser.

Donc, nous retirons nos 2 amendements au profit de la nouvelle proposition de la commission.

**Kuonen Manfred**, Grossrat (Suppl.), CSPO

Ich möchte nur eine Ergänzung zum Abänderungsantrag 46 machen.

Die Kommission hat gesagt, der Beruf der Psychotherapie sei nicht ein geschützter Titel. Ich möchte nur daran erinnern, dass der Beruf des Psychotherapeuten im Bundesgesetz über die Psychologieberufe geregelt ist.

Herzlichen Dank.

## **La présidente**

Je vais vous donner la procédure des votes par rapport à ces amendements.

Nous allons d'abord opposer la proposition 45 à la proposition 46, ensuite le vainqueur contre la proposition 43 et la nouvelle proposition 46.1 de la commission au vainqueur.

Proposition 45 contre proposition 46 / Antrag 45 gegen Antrag 46

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 45 / Antrag 45: 43 voix / Stimmen

Proposition 46 / Antrag 46: 65 voix / Stimmen

(12 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié la proposition 46.

Nous opposons maintenant la proposition 46 à la proposition 43.

Proposition 46 contre proposition 43 / Antrag 46 gegen Antrag 43

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 46 / Antrag 46: 79 voix / Stimmen

Proposition 43 / Antrag 43: 40 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez retenu la proposition 46.

Nous allons maintenant opposer la nouvelle proposition de la commission 46.1 à la proposition 46.

Proposition 46.1 contre proposition 46 / Antrag 46.1 gegen Antrag 46

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 46.1 / Antrag 46.1: 99 voix / Stimmen

Proposition 46 / Antrag 46: 18 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté la nouvelle proposition 46.1 de la commission.

Nous passons à la proposition 48, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4

48 Proposition du groupe les Verts par le député Jean-Daniel Melly de supprimer cet alinéa.

Pas de commentaire.

Décision de la commission: refusée (0 oui, 13 non, 0 abstention).

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Frau Grossratspräsidentin, ich möchte Sie darum bitten, dass wenn wir hier Abänderungsanträge einander gegenüberstellen, dass dann von Anfang an klar ist, welche auch tatsächlich aufrechterhalten wurden. Beim Abänderungsantrag 46 haben wir nicht gehört, dass dieser aufrechterhalten wurde. Es wurde lediglich eine Präzisierung dazu vorgenommen, aber es wurde nicht klar gesagt, ob der aufrechterhalten wurde oder zurückgezogen wurde. Wenn das nicht statuiert wird, gilt er als zurückgezogen.

Ich danke.

**La présidente**

Ça ne change pas, cette proposition a été votée contre la proposition 46.1.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

*(Kein Mikro)*..., dass der Abänderungsantrag aufrechterhalten wurde, und Sie haben ihn trotzdem zur Abstimmung gebracht. Das war nicht rechtens.

**La présidente**

J'ai expliqué en détail la procédure de vote. Personne n'a annoncé le retrait.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

*(Kein Mikro)*... dann gilt er als zurückgezogen.

**La présidente**

Au résultat final, c'est la nouvelle proposition 46.1 qui a été acceptée.

Donc, maintenant, nous sommes à la proposition 48.

La proposition a été expliquée par Mme la rapporteure.

Je passe la parole à Mme la députée Céline Dessimoz.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Cet amendement est en lien avec la proposition 43 qui a été refusée.

Donc, je retire cet amendement.

Merci.

**La présidente**

La proposition 48 est retirée.

Les propositions 49 et 50 ont été traitées.

La proposition 51 est purement formelle; elle a été acceptée par la commission. C'est en ordre.

Nous passons à l'amendement 52, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 8

52 Proposition du groupe les Verts par le député Alexandre Dubuis

Décision de la commission: refusée (0 oui, 12 non, 1 abstention).

Cet amendement n'est pas refusé sur le fond mais sur la forme car la commission a fait une nouvelle proposition.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Nous retirons l'amendement au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Merci.

### **La présidente**

Merci.

La proposition 53 a été retirée.

Nous traitons donc les propositions 54 et 54.1, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 9 nouveau

54 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle formulation 54.1 présentée par la commission.

Acceptée (13 oui, 0 non, 0 abstention).

La commission a refusé la proposition 54 car elle souhaite cet alinéa après l'alinéa 7 et non en dernier.

Alinéa 7bis nouveau

La nouvelle proposition 54.1 de la commission SAI est donc acceptée.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

La proposition 54 est refusée au profit de la proposition 54.1 qui est acceptée.

Les propositions 55 à 59 ont été traitées.

### **La discussion est close.**

**Article 18a**, adopté avec la nouvelle proposition 42.1 de la commission à l'alinéa 2 lettre c, la nouvelle proposition 46.1 de la commission à l'alinéa 3, la proposition 51 du groupe PDCC (déplacer l'alinéa 7 après l'alinéa 8) et la nouvelle proposition 54.1 de la commission d'un alinéa 7bis nouveau.

**Article 19 et article 20**, adoptés.

### **Article 21**

Proposition de modification 60

Abänderungsantrag 60

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 21:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2 nouveau

60 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (3 oui, 10 non, 0 abstention).

L'article 21 alinéa 1 précise qu'il y a une liberté de choix pour le patient. Il n'est donc pas nécessaire que le médecin informe sur toutes les alternatives existantes. Cela serait fastidieux et surtout quasiment impossible au vu du nombre d'institutions ou de professionnels existants.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Der Patient soll den freien Wunsch haben, und es gibt zur Verfügung stehende andere Anbieter. Also ich glaube, wie kann man einen freien Wunsch äussern, wenn man nicht weiss, was das Angebot ist. Also ich glaube, das ist wichtig, dass man das hinzunimmt in einem Gesundheitsgesetz.

Darum, ich danke Ihnen, wenn Sie das unterstützen können.

Vielen Dank.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Sur le fond, on est relativement d'accord avec la proposition du député Patrick Hildbrand, sauf que la précision veut que vous ayez mis «tout professionnel», or «tout professionnel» ne concerne pas seulement les médecins mais les infirmières et tous les soignants qui sont autour et il paraît relativement difficile à ces soignants de répondre aux exigences que vous demandez dans l'amendement.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la députée.

Si j'ai bien compris, l'amendement est retiré? Non, alors j'ai mal entendu.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Eine Berichtigung an Frau Dessimoz, es gibt natürlich auch im Spitexbereich verschiedene Anbieter. Also ich glaube, von dem her muss man alle gleichbehandeln, und es gibt freien Spitex, die zur Verfügung gestellt werden. Wegen dem würde ich das so beibehalten.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Proposition 60 / Antrag 60

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**La discussion est close.**

**Article 21**, adopté.

**Article 22**

Propositions de modification 61 et 62

Abänderungsanträge 61 und 62

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

## **Discussion à l'article 22:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1bis nouveau

61 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (1 oui, 11 non, 1 abstention).

Il ne peut pas y avoir de discrimination à l'embauche.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Je peux affirmer le contraire, il y a également de la discrimination à l'embauche. J'ai connu plusieurs situations où des sages-femmes qui étaient en conscience opposées à l'avortement n'ont pas pu trouver des places de travail en Valais du fait qu'un de ces critères avait été stipulé.

Je pense que dans un hôpital cantonal à Sion ou du côté de Brigue, on peut aussi accepter dans les équipes de soignants qu'il y a des personnes comme des sages-femmes qui n'acceptent pas ce type d'acte.

Dès lors, il nous paraît aussi important de respecter la liberté de conscience qui, en termes de liberté, a été pas mal évoquée tout à l'heure et qui doit également toucher et être protégée au niveau des professionnels.

Merci de votre soutien.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous passons au vote.

Proposition 61 / Antrag 61

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Amendement 62, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

62 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (0 oui, 12 non, 1 abstention).

Il est évident qu'il sera tenu compte des compétences et de la formation des médecins. Si des cardiologues doivent être réquisitionnés pour faire des vaccins, ils peuvent le faire, ils ont les compétences.

Cette précision est donc inutile.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Ich erhalte den Antrag aufrecht. Für mich ist das nicht unnötig, ich finde das sehr nötig.

Vielen Dank.



### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous passons donc au vote.

Proposition 62 / Antrag 62

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

### **La discussion est close.**

**Article 22**, adopté.

**Article 23, article 24, article 25 et article 26**, adoptés.

### **Article 27**

Propositions de modification 63 à 65

Abänderungsanträge 63 bis 65

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 27:**

### **La présidente**

Les amendement 63 et 64 sont liés, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

63 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

Décision de la commission: refusée (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

La disposition existe déjà à l'alinéa 2. La proposition alourdit le texte. De plus, le dossier patient appartient au patient.

Alinéa 2

64 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

Décision de la commission: refusée (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

Liée à la proposition 63.

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Je n'interviendrai qu'une seule fois concernant les propositions 63 et 64 vu qu'on retire les 2 propositions.

### **La discussion est close.**

### **La présidente**

Ces 2 amendements sont donc retirés.

L'amendement 65 a été accepté par la commission.

Pas de demande de parole.

Accepté.

**Article 27**, adopté avec la proposition 65 du groupe SVPO, admise par la commission, à l'alinéa 6.

**Article 28, article 29, article 30 et article 31**, adoptés.

### **Article 32**

Proposition de modification 66

Abänderungsantrag 66

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

66 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

La commission a refusé cette proposition (2 oui, 11 non, 0 abstention).

La commission est d'avis qu'il faut laisser consulter et informer afin d'avoir l'éclairage d'un médecin et non pas des informations brutes.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est refusé.

**Article 32**, adopté.

**Article 33**, adopté.

### **Article 34**

Propositions de modification 67 et 68

Abänderungsanträge 67 und 68

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 34:**

### **La présidente**

Amendements 67 et 68 traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2bis nouveau

67 Proposition du groupe les Verts par la députée Céline Dessimoz

La commission a refusé cette proposition (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

Cette disposition, qui figurait dans l'ancienne loi, a été retirée car elle est contraire au droit fédéral. Le critère déterminant, c'est d'être capable de discernement et non mineur ou majeur. Le secret professionnel profite à tous, même aux mineurs. Avec une telle proposition, on crée une exception assez grave.

Nous avons voté séparément les 2 propositions car leur formulation est légèrement différente.

Alinéa 4 nouveau

68 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (1 oui, 11 non, 1 abstention).

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Nous maintenons cet amendement.

En fait, il revenait à l'ancienne loi sur la santé et on souhaiterait que la commission de deuxième lecture se penche vraiment sur ce point.

Je citerai juste, dans le rapport de la commission, il est dit que, selon le code civil suisse, à l'article 19, les personnes capables de discernement sont responsables. Et, finalement, est-ce parce qu'on est responsable, ça empêche le médecin de transmettre des informations?

Pour nous, ce n'est pas évident.

Donc, on souhaiterait que la commission de deuxième lecture se penche de façon un peu plus poussée sur la question.

Merci.

**Heiniger Madeline**, députée, AdG/LA

Juste une remarque qui concerne l'amendement 65, c'est une correction matérielle puisqu'on a accepté le mot «constations» au lieu de «constatations».

C'est tout ce que j'avais à dire.

**La présidente**

Ce sera traité par la commission de relecture.

Merci.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Dieser Artikel scheint mir im täglichen Leben, wenn man so ein bisschen Medizin macht mit Patienten, die jünger sind als 18, sehr wichtig. Es gibt Situationen, wo es wichtig ist, dass die verantwortlichen Eltern informiert werden können. Es gibt Situationen, wo tatsächlich der Proband oder Patient oder wie man es immer sagen will, bei dem nicht unbedingt gilt, und wo es auch sehr wichtig ist, dass man das kann. Es ist ja auch klar geschrieben «bei wichtigen Gründen». Also ich glaube, das kann man nicht einfach so machen. Es ist selten, aber es gibt es, und ich glaube, die Grundlagen zu setzen, wäre wichtig.

Vielen Dank.

**La discussion est close.**

### **La présidente**

Je vous précise la procédure de vote.

Nous allons opposer la proposition 67 à la proposition 68, et la position de la commission ensuite avec le vainqueur.

Proposition 67 contre proposition 68 / Antrag 67 gegen Antrag 68

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 67 / Antrag 67: 55 voix / Stimmen

Proposition 68 / Antrag 68: 51 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez choisi la proposition 67.

Vote suivant : position de la commission (refus) contre proposition 67.

Proposition 67 / Antrag 67

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 65 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez ainsi suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 34**, adopté.

### **Article 35**

Proposition de modification 69

Abänderungsantrag 69

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 35:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4 nouveau

69 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Refusée par la commission (3 oui, 9 non, 1 abstention).

La CSPQS n'a pas de lien avec les professionnels de la santé. De plus, le rôle de cette commission a changé; il n'est plus que consultatif en ce qui concerne la qualité.

**Délèze Julien**, député, AdG/LA

J'ai bien entendu les explications de la commission. Je les trouve quand même un tout petit peu légères puisque, finalement, cet article reprend un article de la loi actuelle, c'est l'article 46 de la loi actuelle sur la santé. Donc, finalement, on ne crée rien de nouveau, on reprend simplement ce qui est fait actuellement.

Nous pensons, quant à nous, que cet article est important parce qu'il permet une certaine latitude au personnel des établissements sanitaires qui fait qu'ils peuvent avoir un contact direct avec des organes importants pour la bonne marche de leurs institutions.

Nous pensons que cet article a tout son sens et doit être maintenu.

Il a finalement la même teneur que les amendements 77 et 78. Alors je ne sais pas comment vous voulez traiter cela mais, en tout cas, nous maintenons l'amendement.

Merci.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 69 / Antrag 69

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé cet amendement et suivi la commission.

**Article 35**, adopté.

**Article 36**, adopté.

**Article 37**

Propositions de modification 70 et 71

Abänderungsanträge 70 und 71

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**La présidente**

Les amendements 70 et 71 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

70 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

71 Proposition du groupe PDCB par le député Joachim Rausis.

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Il s'agit du dernier point de procédure pénale en main des cantons.

La commission est d'avis qu'il faut laisser la responsabilité aux professionnels d'aviser et qu'ils n'ont pas besoin d'être déliés du secret professionnel.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Ces 2 amendements sont refusés.

**Article 37**, adopté.

**Article 38 et article 39**, adoptés.

**Article 40**

Proposition de modification 72

Abänderungsantrag 72

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**La présidente**

La proposition 72 a été acceptée par la commission.

Pas de demande de parole.

Acceptée.

**Article 40**, adopté avec la proposition 72 du groupe SVPO, admise par la commission, à l'alinéa 1.

**Article 41**

Proposition de modification 73

Abänderungsantrag 73

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 41:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

73 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

Décision de la commission: refusée.

Il y a ici une confusion des rôles. La CSPQS s'occupe du système qualité et, dans ce domaine, l'OVS n'a pas les données.

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Je vais quand même maintenir cette proposition devant le plenum parce qu'on n'arrive vraiment pas à comprendre. L'OVS, c'est quand même l'organe faïtier en termes de références médicales. On n'arrive donc pas à comprendre qu'il ne soit pas consulté par cette loi.

Je vous remercie.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 73 / Antrag 73

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 41**, adopté.

**Article 42**

Propositions de modification 74 à 77

Abänderungsanträge 74 bis 77

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**La présidente**

Les propositions 74 et 75 ont été acceptées par la commission.

Pas de demande de parole.

Elles sont acceptées.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 5 nouveau

76 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (0 oui, 12 non, 1 abstention).

Refusée car la formulation des amendements 74 et 75 est plus judicieuse.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

La proposition 76 est donc refusée.

Les propositions 77 et 78 sont identiques, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 5 nouveau

77 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Delaloye

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

**Article 42bis nouveau**

78 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten.

Même chose, refusée par la commission (0 oui, 12 non, 1 abstention).

Les données pour la qualité sont anonymisées. Il n'y a donc pas besoin de délier le professionnel du secret professionnel et du secret de fonction. A nouveau, le rôle de la CSPQS a changé.

Idem pour l'amendement 77.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Ces amendements sont refusés.

**Article 42**, adopté avec la proposition 74 du groupe AdG/LA et la proposition 75 du groupe PDCB, admises par la commission, d'un alinéa 5 nouveau.

**Article 43**, adopté.

### **Article 44**

Proposition de modification 79

Abänderungsantrag 79

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteur

Alinéa 1

79 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

Ces professions ne sont pas soumises à autorisation; donc il n'y a pas de registre. Si une annonce est effectuée, il faudra tenir ces données stockées. Le travail est inutile. Le canton de Genève est le seul canton qui connaît une telle disposition et elle est en voie d'abolition car ingérable.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Amendement donc refusé.

**Article 44**, adopté.

**Article 45 à article 59**, adoptés.

### **Article 60**

Proposition de modification 80

Abänderungsantrag 80

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 6

80 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

La commission l'a refusée (0 oui, 11 non, 2 abstentions).

On ne peut pas attribuer des autorisations spécifiques. On autorise certains actes.

La formulation proposée n'est pas correcte.



### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Amendement refusé.

**Article 60**, adopté.

**Article 61 à article 69**, adoptés.

### **La présidente**

Les amendement 81, 82 et 84 **qui concernent les articles 70, 71 et 80** sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

Ils sont identiques: il s'agit d'ajouter des soins «de santé».

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Article 70 alinéa 1 lettre c

81 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

La commission l'a refusée (2 oui, 10 non, 1 abstention).

Article 71 alinéa 1 lettre c

82 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry.

Refusée par la commission (2 oui, 10 non, 1 abstention).

Article 80 alinéa 4

84 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

Toujours la même chose: refusée par la commission.

La commission a voté les amendements 81, 82 et 84 en même temps car ce sont les mêmes propositions.

Il s'agit d'un problème de terminologie en allemand. La terminologie utilisée ici est celle de la LAMal.

**Meichtry Benno**, Grossrat, CVPO

Ich möchte hier vorausschicken, es geht nur um den deutschen Text und zwar um die Terminologie. Wir verwenden hier, wie er vorgeschlagen wird, eine veraltete Terminologie, die schon lange nicht mehr existiert. Ich habe mich auch bemüht und beim Schweizerischen Berufsverband der Krankenpflege, des Berufsverbands der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner, eine schriftliche Anfrage gemacht und die bestätigen (ich zitiere): «Die favorisierte Formulierung ist tatsächlich zeitgemässer und vor allem ist der Kanton nicht an die schon angeführte KVG-Terminologie gebunden. Das Argument des Kantons ist daher unbegreiflich. Bund und Kantone haben die ihnen jeweils zustehende bzw. von der Verfassung zugeordnete Regelungskompetenz. Beim KVG geht es um die Finanzierung, bei der kantonalen Gesundheitsgesetzgebung um die Berufsausübung über die Gesundheitsversorgung.»

Mir geht es darum, der Begriff im Deutschen «Krankenpflege» wird so nicht mehr gebraucht. Wir reden von Pflege, Pflegefachperson, Pflegefachmann, Pflegefachfrau, und wir reden von Gesundheits- und Krankenpflege, weil im Deutschen ist Krankenpflege nur negativ, wir behandeln das Kranke, und die Pflege betreut auch. Ressourcen, Empowerments, dass Patienten selbst ihre Stärken und ihre Ressourcen mobilisieren, sich selbst auch wieder gesund machen.

Und daher bitte ich Sie, meinem Antrag Folge zu leisten und nicht hinten nachzuhängen, dass man dann 5-6 Jahre später das abändern muss, wenn man es jetzt machen kann. Dem KVG widerspricht dem kein bisschen. Es geht hier lediglich um die deutsche Terminologie.

Danke sehr.

### **La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Nous allons donc passer au vote.

Nous votons la position de la commission (refus) contre les 3 amendements.

Propositions 81, 82 et 84 / Anträge 81, 82 und 84

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 68 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et **refusé les propositions 81, 82 et 84.**

**Article 70**, adopté.

### **Article 71**

Propositions de modification 82 (*refusée, cf. ci-avant*) et 83

Abänderungsanträge 82 (abgelehnt, siehe oben) und 83

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **La présidente**

Amendement 83, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

83 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand de supprimer la lettre e

Décision de la commission: refusée (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Il est important que ce type de structures soient soumises à autorisation afin de protéger la santé des patients et de garantir des soins appropriés.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est donc refusé.

**Article 71**, adopté.

**Article 72 à article 82**, adoptés.

### **Article 83**

Propositions de modification 85 à 87

Abänderungsanträge 85 bis 87

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 83:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

85 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Si l'ambulatoire n'est plus concerné, cette régulation perd son sens.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4

86 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Si cet alinéa est supprimé, cette régulation perd son sens.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Amendement refusé.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 6 nouveau

87 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

La commission a refusé cette proposition. Une évaluation des mesures sera faite par le Service de la santé. Elle pourra être intégrée au rapport sur la politique sanitaire. Il n'y a pas besoin de préciser cela dans la loi. On ne peut pas via un article de loi demander l'abrogation d'un chapitre de la loi. Cela pourrait être fait par le Grand Conseil via une motion.

**Logean Grégory**, député, UDC

Je maintiens cet amendement car il est, pour nous, essentiel de procéder à cette évaluation et de l'inscrire dans la loi puisque les indicateurs ou autres bonnes volontés du service sont sujets, on va dire, à l'interprétation des personnes qui conduisent le département ou le service alors que si on inscrit cela dans la loi, on se garantit d'avoir cette évaluation chaque 5 ans. Je crois que c'est la moindre des choses. Quand on parle d'équipements lourds, quand on parle de la répartition - on verra cela tout à l'heure - entre les régions, peut-être aussi entre le secteur privé et le secteur public, avoir une évaluation des mesures que l'on met en place. Le canton de Vaud pratique également de cette manière.

Je crois que ça ne mange pas trop de pain et c'est par contre essentiel de le faire pour savoir où on va. Quand on prend des mesures, il faut aussi contrôler ces mesures.

Merci de votre soutien.

### **La discussion est close.**

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Si la commission a bien compris l'idée de l'évaluation et ne remet pas en doute ce point-là, ce qui pose problème dans cet alinéa, c'est la suite: «Si les résultats ne sont pas probants, le Grand Conseil, après évaluation avec les partenaires concernés, peut abroger le chapitre 5.5.» Il n'est pas aujourd'hui acceptable de prévoir déjà maintenant un article qui va abroger une disposition que le Grand Conseil accepte.

Pour ces raisons-là, je vous prie de suivre la commission.

Merci pour votre soutien.

### **La présidente**

Merci.

Deuxième prise de parole, Monsieur le député Grégory Logean.

### **Logean Grégory**, député, UDC

Dans différents endroits - alors je pense que les avocats ou les juristes qui se sont exprimés tout au long de l'après-midi pourraient le confirmer -, quand vous prévoyez un bail, vous prévoyez aussi la manière dont il se résilie, dans différents contrats également de droit privé notamment, donc que ce soient des contrats d'entreprise ou autres. Prévoir des résiliations de contrats, ce n'est pas exceptionnel. Donc, quand on prévoit une mesure, on devrait aussi prévoir, si ça ne se passe pas comme prévu, la résiliation. Donc, ça ne veut pas dire qu'on anticipe déjà la conclusion mais on prévoit si dans l'hypothèse où les résultats ne sont pas probants, eh bien!, le Grand Conseil peut, et le Grand Conseil, je vous rappelle que ce n'est n'importe qui, c'est quand même vous, députées et députés présents dans cette salle. Bien sûr que l'usage de cette mesure serait uniquement si nécessaire et si les résultats ne sont pas probants, mais il est normal de prévoir le mécanisme en cas de résultats non probants. Donc, il n'y a rien de choquant à cela.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Une petite précision.

Pour la commission, il n'est pas acceptable justement de déjà prévoir les mécanismes, mais il y a un mécanisme qui existe aujourd'hui: c'est la motion qui peut être déposée par n'importe quel député ou groupe politique au vu des évaluations si celles-ci devaient ne pas démontrer les effets de cette mesure.

Donc merci de soutenir la commission.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons donc voter.

Proposition 87 / Antrag 87

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

**Article 83**, adopté.

**Article 84**

Propositions de modification 88 à 90

Abänderungsanträge 88 bis 90

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 84:**

**La présidente**

Les amendements 88 et 90 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

88 Proposition du groupe les Verts par la députée Céline Dessimoz

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Cette modification est la porte ouverte à des procédures de recours.

90 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (1 oui, 12 non, 0 abstention).

On perd l'objectif de la régulation.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Comme évoqué lundi dans l'entrée en matière, nous sommes relativement sceptiques sur l'efficacité des mesures de régulation proposées. En effet, la proposition faite ici indique qu'il n'y a pas besoin d'autorisation pour un remplacement, qu'il n'y a pas besoin d'autorisation si on peut apporter la preuve que le matériel est technologiquement plus avancé, pas besoin d'autorisation si le matériel n'est pas utilisé dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et pas besoin d'autorisation même si le matériel peut entraîner un risque d'atteinte à l'intérêt général du point de vue de la couverture des besoins de santé mais que son coût est inférieur à 1 million.

Les 2 propositions qui sont faites, mais je vais d'abord évoquer la proposition 88 puisque c'est celle dont on parle maintenant, visent en fait à ce que toute demande soit visée sous le regard justement du développement incontrôlé qui peut entraîner un risque d'atteinte à l'intérêt général du point de vue de la couverture des besoins en santé pour la population valaisanne.

Merci.

**La présidente**

Merci Madame la députée.

La proposition 90 n'est pas défendue; elle est donc refusée... ah!, ça vient! Merci Monsieur le député Patrick Hildbrand.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Merci. Désolé, j'étais un peu en retard.

Wir ziehen das zurück, aber aus dem einfachen Grund, weil ich glaube, wir haben heute am Anfang der Diskussion gehört, dass... Nein, ganz einfach, wir haben das falsch verstanden. Es ist ein «und» und wir haben ein «oder».

Also ganz einfach: Wir ziehen es zurück.

Entschuldigung.

**La présidente**

Danke Herr Grossrat.

Proposition 90 retirée.

Nous allons donc voter sur la proposition du groupe des Verts.

Proposition 88 / Antrag 88

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 10 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 101 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez ainsi suivi la commission et refusé cet amendement.

Nous traitons l'amendement 89, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

89 Proposition du groupe les Verts par la députée Céline Dessimoz

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Le montant de 600'000 francs a été repris des législations des autres cantons qui connaissent déjà une telle régulation.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Etant donné la position du plenum sur l'amendement précédent, je retire cet amendement.

**La présidente**

Merci Madame la députée.

Proposition 89 retirée.

**La discussion est close.**

**Article 84**, adopté.

## **Article 85**

Propositions de modification 91 et 92

Abänderungsanträge 91 und 92

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

## **La présidente**

Les amendements 91 et 92 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

91 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

Refusée par la commission (1 oui, 12 non, 0 abstention).

Alinéa 2bis nouveau

92 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

La même chose, refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

La liste figurera dans l'ordonnance et le remplacement d'un appareil fait par un autre type, il sera soumis à régulation, sinon non. Et c'est la même chose pour l'amendement 91, nous l'avons voté en un seul vote dans la commission.

## **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Ces 2 amendements sont donc refusés.

**Article 85**, adopté.

## **Article 86**

Proposition de modification 93

Abänderungsantrag 93

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

93 Proposition du groupe PDCB par le député Joachim Rausis

Refusée par la commission (0 oui, 12 non, 0 abstention).

Il faut laisser le «en principe» car il est en lien avec l'alinéa 2 qui stipule que «si un des exploitants cités à l'alinéa 1 lettre b renonce à proposer un membre, le nombre de membres de la commission cantonale d'évaluation est réduit d'autant».

## **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

L'amendement 93 est refusé.

**Article 86**, adopté.

**Article 87**, adopté.

### **Article 88**

Propositions de modification 94 et 95

Abänderungsanträge 94 und 95

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 88:**

#### **La présidente**

Les amendements 94 et 95 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

94 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

Refusée par la commission (2 oui, 11 non, 0 abstention).

95 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

La même chose, refus de la commission (2 oui, 11 non, 0 abstention).

La commission souhaite une régulation à l'échelle du canton et non par région ou entre le privé et le public. Si nous voulons une régulation, une telle disposition l'entrave grandement.

La même chose pour l'amendement 94.

**Logean Grégory**, député, UDC

Cet amendement est extrêmement important et il a été également sollicité par la Société médicale du Valais qui, dans une prise de position, demandait la réintégration, parce qu'il ne tombe pas du ciel. Je parlais tout à l'heure de défense, de soutenir le Conseil d'Etat, eh bien!, ici aussi puisque cette disposition était prévue dans le projet du Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat, dans une certaine forme de sagesse, avait souhaité prévoir cet équilibre entre le secteur public et le secteur privé pour assurer aussi un traitement équitable, ça c'est essentiel, et puis également dans un canton comme le nôtre qui est, après les Grisons, un des cantons les plus grands en superficie du pays et ce n'est pas aux Haut-Valaisans que je vais apprendre cela, aux gens de Bagnes ou d'ailleurs, eh bien!, que tenir compte du critère géographique des régions, c'est aussi une composante essentielle de ce canton et on ne peut pas avoir une analyse simplement analytique et économique. Nous avons des gens qui vivent dans des vallées, dans le Haut-Valais, dans d'autres régions de ce canton et cela doit aussi être pris en compte.

Raison pour laquelle, comme le Conseil d'Etat, je le répète, comme le Conseil d'Etat et la Société médicale du Valais, nous vous enjoignons, Chères et chers collègues, de soutenir la réintégration de cet amendement qui prévoit l'équilibre entre les régions et le secteur privé et le secteur public.

Merci de votre attention et de votre soutien.

**La discussion est close.**



**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Si la commission souhaite enlever cet alinéa et ne pas revenir avec «elle veille à une répartition équitable entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les régions», c'est parce que ce à quoi fait référence notre collègue Grégory Logean, c'est notamment l'imagerie médicale qui est largement développée dans notre canton, mais prenons un autre exemple: la robotique notamment où aujourd'hui une clinique privée de la place de Sion a acheté un robot et, si on laisse un tel alinéa, on pourrait avoir une demande de l'hôpital public pour ce robot, alors on sait qu'il faut des compétences pour ce genre d'appareil et il vaut mieux aujourd'hui encourager la collaboration entre le privé et le public, comme cela avait été demandé dans ce Parlement pour d'autres disciplines plutôt que de garantir une égalité de traitement pour ces appareils-là.

Donc, je vous prie de suivre la commission.

Merci pour votre attention.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

L'amendement 95, qui n'a pas été défendu, est donc refusé.

Il reste la proposition du groupe UDC; nous votons.

Proposition 94 / Antrag 94

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 90 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 88**, adopté.

**Article 89 à article 96**, adoptés.

### **Article 97**

Proposition de modification 96

Abänderungsantrag 96

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 97:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

96 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Refusée par la commission (3 oui, 9 non, 1 abstention).

Cette proposition signifie exactement la même chose que la teneur actuelle de l'article.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

L'idée, c'est simplement de reprendre les textes et les indications utilisés auparavant dans la loi. Dans la loi, on fait systématiquement référence au droit fédéral et c'est pour cela que notre collègue Julien Déléze a déposé cet amendement.

Donc merci de le soutenir étant donné que ça rappelle les éléments déjà cités dans la loi auparavant.

Merci.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 96 / Antrag 96

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 97**, adopté.

**Article 98**

Proposition de modification 97

Abänderungsantrag 97

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 98:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

97 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission (1 oui, 11 non, 1 abstention).

On confond ici les moyens de contraception et la stérilisation. En cas de césarienne et si la femme souhaite procéder à une stérilisation, il vaut mieux la faire à ce moment-là car si elle a lieu ultérieurement les coûts de celle-ci seront à la charge de la patiente. Il est clair que la discussion aura lieu avant l'accouchement et non pas sur le moment.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Merci pour les précisions.

Ce que je constate dans la réalité et beaucoup de mères l'ont témoigné, c'est, en fait, que les personnes qui interviennent au SIPE interviennent souvent après l'accouchement, période qui n'est pas toujours facile pour les mères puisqu'elles ont subi quand même quelque chose de difficile au niveau émotionnel, cela les a aussi touchées, et au vu des situations un peu compliquées qui peuvent en résulter un acte de stérilisation est souvent à sens unique.

Dès lors, il nous paraît aussi important, à travers cette loi, de fixer quelques règles qui puissent être aussi plus favorables aux naissances. On voit actuellement que notre démographie est plutôt négative en Valais et donc il paraît aussi nécessaire de prendre quelques mesures pour favoriser cet aspect démographique.

Merci de soutenir cet amendement.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous passons au vote.

Proposition 97 / Antrag 97

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 100 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

**Article 98**, adopté.

**Article 99**

Propositions de modification 98 à 102

Abänderungsanträge 98 bis 102

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 99:**

**La présidente**

Les propositions 98, 99, 100, 101, 101.1 et 102 sont traitées simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

98 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

La commission l'a refusée.

99 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry

Refusée

100 Proposition du groupe UDC par le député Mathias Reynard

La même chose, refusée.

101 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

La même chose, décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle formulation (proposition 101.1) de la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

101.1 Nouvelle proposition de la commission

Acceptée par la commission.

102 Proposition du député (suppl.) Stéphane Witschard

Refusée.

La commission a traité les amendements 98, 99, 100, 101 et 102 ensemble.

Suite au débat d'entrée en matière, il y a effectivement une erreur dans l'alinéa 3. Le droit fédéral ne permet pas le prélèvement d'organes sur une personne mineure ou incapable de discernement. De plus, les tissus et les cellules qui peuvent être prélevés doivent être régénérables.

La commission a également discuté de l'autorité compétente indépendante. En Valais, nous n'avons pas de commission cantonale d'éthique, nous avons un Conseil de santé éthique qui a un rôle consultatif.

Au vu de ce qui précède, la commission a refusé ces amendements et a proposé une nouvelle formulation (proposition 101.1).

**Delaloye Mathias**, député, UDC

Je retire mon amendement 100 au profit de la proposition 101 du député Patrick Hildbrand.

**Amoos Emmanuel**, député, AdG/LA

Par notre amendement, nous ne souhaitons pas que l'autorité soit l'APEA, chose qui est proposée par la proposition de la commission.

Donc, nous retirons notre amendement au profit de la nouvelle proposition 101.1 de la commission.

Merci.

**La présidente**

Les propositions 98 et 100 sont donc retirées.

Nous allons opposer la proposition 99 à la proposition 102.

Proposition 99 contre proposition 102 / Antrag 99 gegen Antrag 102

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 99 / Antrag 99: 53 voix / Stimmen

Proposition 102 / Antrag 102: 38 voix / Stimmen

(19 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié la proposition 99.

Nous allons opposer la proposition 99 à la proposition 101.

Proposition 99 contre proposition 101 / Antrag 99 gegen Antrag 101

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 99 / Antrag 99: 26 voix / Stimmen

Proposition 101 / Antrag 101: 83 voix / Stimmen

(12 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié la proposition 101.

Et nous passons au dernier vote..., pardon, j'ai lancé trop vite.

(...)

La nouvelle proposition 101.1 de la commission contre la proposition 101.

(...)

Je passe déjà la parole au député Michael Graber.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Ich kann mich nicht erinnern, dass wir diesen Abänderungsantrag aufrechterhalten hätten, sondern wir wären der Kommission gefolgt.

Ich weiss nicht, wie jemand anders einen Abänderungsantrag unserer Fraktion aufrechterhalten kann, Herr Chef des Parlamentsdienstes.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Je propose que vous demandiez à votre voisin de m'amener de l'aspirine, ça m'aidera.

Merci.

Donc la proposition 101 est déjà retirée.

Ainsi la nouvelle proposition 101.1 de la commission est acceptée.

**La discussion est close.**

**Article 99**, adopté avec la nouvelle proposition 101.1 de la commission à l'alinéa 3.

**Article 100 à article 104**, adoptés.

**Article 105**

Propositions de modification 103 à 105

Abänderungsanträge 103 bis 105

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 105:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

103 Proposition du groupe les Verts par le député Aurelian Mascitti

Refusée par la commission.

Une telle proposition n'a rien à faire dans la loi sur la santé; elle devrait figurer dans la loi sur l'environnement.

**Largey Thierry**, député, Les Verts

C'est indiqué que la protection de l'environnement n'aurait rien à faire dans la loi sur la santé mais devrait être dans la loi sur la protection de l'environnement. Vous reconnaîtrez que c'est une évidence que la protection de l'environnement est dans la loi sur la protection de l'environnement. Reste que la question se pose ici: est-ce qu'elle devrait figurer dans la loi sur la santé? Eh bien!, la réponse, en tout cas l'impression qu'ont les Verts, c'est que oui, pour les raisons suivantes:

Si on reprend un petit peu quelques éléments historiques, l'OMS, en 2006, établissait un lien direct entre les maladies et l'environnement. C'était établi qu'à peu près 1/4 des maladies existantes étaient en lien avec des perturbations environnementales, des nuisances de l'environnement (pollution de l'air, pollution des eaux, pollution des sols, bruit excessif et autres). En 1994, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté une résolution qui effectivement indique un droit pour chacun de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé. Là encore un lien direct se fait entre la santé publique et l'environnement, autrement dit entre la santé publique et la protection de cet environnement, l'idée étant que l'environnement sain est une condition et ici je cite ce que dit l'ONU «est une condition préalable à la réalisation d'autres droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie et le droit à la santé qui figurent en particulier dans le Pacte ONU 1 à l'article 12».

On ne saurait donc nier un lien direct entre protection de l'environnement et santé publique. On ne saurait donc nier là non plus la nécessité pour arriver, puisqu'on est dans le chapitre 7 de la loi qui concerne la prévention et la promotion de la santé, on ne saurait agir et prévenir sans forcément s'intéresser à l'environnement et sans pour le moins s'intéresser à l'une des causes principales des maladies que l'on connaît, et on sait toutes et tous que certaines maladies pulmonaires sont en lien direct avec la pollution atmosphérique, que les dérangements liés au bruit, peut-être même, et on en a parlé encore tout récemment, avec la 5G ou d'autres nuisances en matière de rayonnement non ionisant sont en lien direct avec des maladies. Donc ce lien existe.

Matériellement, la proposition faite par les Verts n'a aucune incidence en termes de tâches nouvelles de l'Etat, n'a aucune incidence en termes de EPT, cela devrait rassurer certaines et certains de nos collègues qui sont très attentifs à ce genre d'éléments. Par contre, elle aurait effectivement un avantage extrêmement intéressant: c'est de clairement indiquer, contrairement à ce que la commission a pu dire, qu'il y a un lien entre environnement et santé publique, qu'il y a une nécessité d'inscrire dans une loi qui traite de la santé la protection de l'environnement et la nécessité d'agir et d'avoir une action publique globale sur l'environnement si l'on veut garantir une promotion de la santé, une prévention des maladies qui soit efficace. Autrement dit, la protection de l'environnement, ce n'est pas simplement ou seulement la protection des grenouilles mais c'est bien la protection de l'être humain et c'est d'abord la protection de l'être humain. Et lorsqu'on parle de protection de l'être humain, eh bien!, la loi sur la santé s'impose.

Alors, certains auraient peut-être raison de dire: mais ce n'est peut-être pas le lieu idéal, le lieu idéal c'est évidemment la Constitution cantonale qui devrait établir le droit à un environnement sain. Eh bien!, c'est peut-être aussi l'occasion d'envoyer un message aux constituantes et constituants qui peut-être nous écoutent en disant que voilà c'est une occasion d'inscrire dans la Constitution ce droit, ce droit humain qui manque encore jusqu'à présent. Quoi qu'il en soit, nous pouvons agir sur la Constitution à l'heure actuelle. Nous pensons en tout cas du côté du groupe des Verts que ce droit à un environnement sain a toute sa place dans la loi sur la santé parce qu'elle permet de faire ce lien nécessaire entre santé publique et environnement compte tenu des maladies sans cesse croissantes dans ce domaine.

Nous vous invitons donc à accepter cet amendement et à reconnaître ce lien évident et créer une relation entre la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur la santé, cela paraît tellement évident à l'heure actuelle qu'on devrait accepter cet amendement de manière extrêmement aisée.

Merci.

## **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous passons au vote.

Proposition 103 / Antrag 103

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

L'amendement 104 est lié à l'amendement 111, Madame la rapporteure.

## **Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

104 Proposition du groupe les Verts par le député Aurelian Mascitti

Cette proposition fait partie intégrante de la lettre a de l'alinéa 2; il n'y a pas besoin de préciser.

### **Article 115bis nouveau**

111 Proposition 111 du même groupe en lien avec l'amendement 104 comme on l'a dit

Refusée (1 oui, 11 non, 1 abstention).

En lien avec l'amendement 104 comme celui-ci est compris dans la lettre a de l'alinéa 2, il n'y a pas besoin de préciser. Ce développement n'est donc pas utile.

## **Mascitti Aurelian**, député, Les Verts

Pour les Verts, on ne peut pas parler de santé sans parler d'alimentation. Il n'est plus besoin de prouver que ce que l'on mange a une incidence directe sur notre état de santé.

Cette modification d'article tombe au bon moment. Pourquoi? Il y a quelque temps, ce Parlement a accepté de supprimer les distributeurs de sucreries dans les écoles publiques. Très bonne décision. Ironie du sort, depuis qu'ils ne sont plus dans les écoles, on les retrouve sur les quais des gares CFF. Un peu partout en Suisse et dans le monde, on assiste à une augmentation du taux de personnes en surpoids. En Suisse, on compte 1 enfant sur 6 qui souffre de cette maladie.

L'hygiène de vie englobe bien entendu l'activité physique en plus de l'alimentation. Notre alimentation n'a pas comme seul effet de nous faire grossir, mais d'autres maladies ont pour cause une alimentation déséquilibrée, trop sucrée, trop salée, trop grasse. On peut parler de maladies cardio-vasculaires, de cancer, de diabète et de différentes affections. Récemment, un reportage et différents articles mentionnent même que, dans le monde, 1 personne sur 5 meurt pour cause de mauvaise alimentation.

On pourrait imaginer que ce que l'on mange, c'est du ressort de la sphère privée, mais je constate quotidiennement dans mes classes que bon nombre d'enfants, et de ce fait leurs parents bien souvent, ne connaissent pas les effets d'une alimentation déséquilibrée. Et comme je l'ai dit plus haut..., enfin je ne l'ai pas encore dit, cette mauvaise alimentation a un fort coût. On compte 2 milliards de coûts pour la santé en Suisse liés à une mauvaise alimentation.

Par cette modification de l'article 105 et l'amendement 111 qui suit, nous souhaitons que l'Etat prenne en compte cette problématique et qu'il y apporte une attention particulière par de la prévention plus active et de la promotion, d'autant qu'avec l'apparition de plusieurs

applications permettant aux consommateurs de connaître la qualité des produits, on voit l'intérêt de la population pour s'alimenter mieux.

Merci à ceux qui ont bien voulu m'écouter.

**Logean Grégory**, député, UDC

Très brièvement, pour dire que le groupe UDC, pour une fois durant cet après-midi, suit la commission et refuse cet amendement, mais si j'ai pris aussi la parole, c'est, et la transition semble toute trouvée, de vous suggérer peut-être tout à l'heure, à un moment ou à un autre puisque on va inévitablement avoir une séance en soirée, peut-être de quand même prévoir une petite pause pour éviter que la salle ne soit trop dissipée, à la réflexion de la Présidence tout à l'heure, peut-être à la fin de cette loi sur la santé, avant d'attaquer la suite.

Merci.

**La présidente**

Merci de votre sollicitude.

Nous passons donc au vote.

Propositions 104 et 111 / Anträge 104 und 111

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé ces propositions.

Nous sommes à l'amendement 105, qui est lié aux amendements 116, 117, 118 et

119.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

105 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud.

Article 120a

Titre

116 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée.

Alinéa 1

117 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud.

Refusée.

Alinéa 2

118 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée.

Alinéa 4

119 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée.

La commission a traité les amendements 105, 116, 117, 118 et 119 qui sont identiques: ajouter les bénévoles.



Les actions en lien avec la santé sont axées sur les proches aidants et pas directement sur les bénévoles qui est un terme général. Si un bénévole vient en aide à une personne, il est donc proche aidant.

Cette loi ne vise pas les bénévoles dans les associations sportives, culturelles et autres.

Il n'y a pas besoin de préciser cela ici.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Je vois que nous n'avons pas eu de pause. Le Parlement a l'air dissipé, tout le monde discute, je n'ai pas de cloche... mais je le signale quand même. Merci encore un peu de votre patience et de votre attention!

Les bénévoles: est-ce qu'on peut dissocier les proches aidants et les bénévoles?

Pour le groupe UDC du Valais romand, c'est non. Pourquoi? Parce que ce sont des groupes qui sont complémentaires. Effectivement, le bénévolat ne concerne pas uniquement la santé puisqu'on le trouve au niveau de la culture, du sport ou du social. Toutefois, la plupart des actions au niveau du bénévolat se passent par:

1. amener des repas à domicile
2. des transports au niveau du handicap, des transports entre les hôpitaux, des transports pour les personnes qui ont des dialyses.

Il y a aussi tout l'accompagnement à domicile pour les achats, pour l'accompagnement social.

Toutes ces actions et mesures n'ont qu'un seul but: favoriser le maintien à domicile. Donc, ça va exactement dans l'objectif de cette loi de prévention, de maintien à domicile.

De plus, actuellement, un mandat de prestations est octroyé par le Service de la santé et du social en faveur de Bénévoles Valais-Wallis qui leur permet aussi dit d'être reconnus.

Il nous paraît donc important, à travers cette loi et ses possibilités de soutien aux proches aidants, de le faire également pour les associations bénévoles qui œuvrent au maintien des personnes à domicile de différentes manières.

Merci de votre soutien.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte hier ein Wort zur Freiwilligenarbeit verlieren. Sie, Herr Bruno Perroud, kennen das, Sie sind ja dort in diesem Bereich *bénévole* tätig auch, und ich finde es wichtig. Es ist wichtig für die Gesellschaft, für die soziale Kohäsion, und sie werden auch vom Kanton unterstützt. Aber hier in diesem Artikel geht es um sensible Bereiche, die unterstützt werden sollen oder auch um sensible Personengruppen. Als Betreuer des Angehörigen bin ich eben nicht Freiwilliger, ich bin Angehöriger. Ich werde betreuen, und das ist eine Gruppe, wie man weiss, die ist häufig erschöpft, es sind schwierige Momente, und da kann man nicht sagen: Ich hoffe, es kommen dann Freiwillige vorbei.

Man muss ganz klar unterscheiden. Die Angehörigen sind nicht die gleiche Gruppe wie die *bénévoles*. Und die Freiwilligen können eben eine Arbeit verrichten. Als Angehörige muss man oder will man Hilfe leisten, und man weiss auch, die müssen heute speziell unterstützt werden.

Ich bitte Sie wirklich, hier nicht eines gegen das andere auszuspielen. Beides hat seinen Wert, aber was die Gesundheitsprävention betrifft, sind vor allem die betreuenden Angehörigen gefährdet.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Petite correction matérielle: le but n'est pas de jouer l'un contre l'autre mais l'un avec l'autre. Premier point.

La deuxième chose qui est importante: les mandats de prestations des CMS délivrés par le Service de la santé ont aussi comme objectif le soutien du bénévolat.

Donc, je trouve que c'est une complémentarité et je vous invite à soutenir ces amendements.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Propositions 105, 116, 117, 118 et 119 / Anträge 105, 116, 117, 118 und 119

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 19 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(7 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé ces amendements.

### **La discussion est close.**

**Article 105**, adopté.

**Article 106**, adopté.

### **Article 107**

Proposition de modification 106

Abänderungsantrag 106

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

106 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission (1 oui, 11 non, 0 abstention).

Il n'y a pas besoin de préciser cela ici car l'article 108 concernant la commission cantonale pour la promotion de la santé mentionne qu'elle est composée de représentants de différents partenaires et c'est là que la collaboration doit intervenir.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est considéré comme refusé.

**Article 107**, adopté.

**Article 108**, adopté.

**Article 109**

Proposition de modification 107

Abänderungsantrag 107

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

107 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission.

Le «peut» donne une intention politique et il n'y a pas besoin de préciser «en fonction de la capacité financière» car c'est évident que ça dépend du budget.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est refusé.

**Article 109**, adopté.

**Article 110 et article 111**, adoptés.

**Article 112**

Proposition de modification 108

Abänderungsantrag 108

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**La présidente**

L'amendement 108 a été accepté par la commission.

Pas de demande de parole.

Accepté.

**Article 112**, adopté avec la proposition 108 du groupe CVPO, admise par la commission, à l'alinéa 2 (version allemande).

**Article 112a**, adopté (*cf. compléments ci-après*).

**Article 113**, adopté.

**Article 114**

Proposition de modification 109

Abänderungsantrag 109

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

109 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Décision de la commission: refusée (1 oui, 11 non, 1 abstention).

Cette formulation est reprise du droit fédéral. En ce qui concerne l'aide à la grossesse, il existe des aides financières au sein des centres SIPE. Le planning familial est une obligation fédérale.

**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Cet amendement est refusé.

**Article 114**, adopté.

**Article 115**

Proposition de modification 110

Abänderungsantrag 110

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 115:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 4

110 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission (2 oui, 11 non, 0 abstention).

Aujourd'hui, la limite est 16 ans révolus, fin de la scolarité obligatoire.

Actuellement, il y a une commission extraparlamentaire qui se penche sur le sujet. Donc, il vaut mieux attendre ses conclusions.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Effectivement, il y a une commission qui traite de cette problématique.

Toutefois, nous pouvons aussi lire les recommandations des divers partenaires concernés. Il nous paraît chaque fois important à travers ces recommandations de ne pas négliger l'âge entre 16 et 18 ans concernant la prévention au niveau de l'hygiène buccale.

Par conséquent et pour éviter par la suite la modification de la loi et d'autres choses, il serait important d'introduire cela dans la loi actuelle et éventuellement à la commission de deuxième lecture de modifier le cas échéant.

Donc, je maintiens cet amendement.

Merci.

**La discussion est close.**

### **La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 110 / Antrag 110

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cette proposition.

**Article 115**, adopté.

### **La présidente**

La proposition 111 a déjà été traitée et refusée.

Nous passons aux amendements 112 et 112.1, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

### **Article 115ter nouveau**

112 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud concernant les soins dentaires

Refus de la commission au profit de la nouvelle proposition 112.1 de la commission (13 oui, 0 non, 0 abstention) à l'**article 112a**, alinéas 2 et 3 nouveaux.

Acceptée par la commission.

Le département est favorable sur le principe. Il s'agit d'un réel problème aujourd'hui. Il y a de la difficulté à faire passer le message dans les EMS. Il y a un gros problème d'organisation de la prise en charge et pas forcément un problème de financement.

Il n'y a actuellement pas de chiffre sur l'impact d'une telle mesure sur les communes mais elle sera couverte à 70% par le canton et 30% par les communes.

Concernant la proposition 112, au vu de ce qui précède et du fait que nous sommes sur des articles liés à la prévention et que l'alinéa 2 de cette proposition parle de mesures thérapeutiques, la commission l'a refusée au profit de sa nouvelle proposition 112.1.

### **La présidente**

M. le député Bruno Perroud demande la parole.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Je retire donc mon amendement 112 et j'accepte volontiers la nouvelle proposition 112.1 de la commission.

Merci.

**La discussion est close.**

**Article 112a**, adopté avec la nouvelle proposition 112.1 de la commission (alinéas 2 et 3 nouveaux).

### **La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous sommes à l'article 116.

Pas d'amendement.

**Article 116**, adopté.

### **Article 117**

Proposition de modification 113

Abänderungsantrag 113

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 117:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

113 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

La commission a refusé cette proposition (2 oui, 11 non, 0 abstention) qui vise clairement un soutien à la Fondation des Rives-du-Rhône. Or, la prévention doit être vue au sens large.

**La discussion est close.**

**Perroud Bruno**, député, UDC

Oui, on peut interpréter uniquement qu'on vise les Rives-du-Rhône mais, en fait, quand on fait de la prévention, l'objectif est quand même d'arriver à la finalité, c'est d'avoir une personne qui soit autonome en termes d'addiction, pas qu'on la maintienne dans une forme de dépendance, que ce soit au niveau des addictions en lien avec des drogues mais aussi à des addictions au niveau des nouvelles technologies ou d'autres problèmes liés aux jeux.

Donc, il nous paraît quand même important que le but que l'on vise dans la prévention ne soit pas de maintenir dans l'état où sont les gens actuellement mais de les amener vers un mieux-être et une certaine liberté, et non plus une certaine dépendance.

Merci de soutenir cet amendement.

**La discussion est close.**

### **La présidente**

Nous passons au vote.

Proposition 113 / Antrag 113

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 22 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 117**, adopté.

**La présidente**

Nous passons à la proposition 114, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

**Article 117bis nouveau**

114 Proposition du groupe UDC par le député Bruno Perroud

Refusée par la commission (4 oui, 9 non, 0 abstention).

Un tel article devrait plutôt figurer dans la loi sur l'intégration et non dans la loi sur la santé. Il s'agit plutôt d'institutions sociales.

**Perroud Bruno**, député, UDC

En fait, cet article existe déjà dans la loi sur la santé actuelle. Donc, il n'y a rien de nouveau.

Ce qu'on demande à travers cet article, c'est qu'on reconnaisse aussi la place de ces institutions qui peuvent accueillir de manière beaucoup plus stationnaire sur une période d'une année, de 2 ans ou plus des personnes qui ont envie de changer leurs habitudes de vie afin de retrouver leur autonomie.

Donc rien de nouveau puisque ça existe déjà dans la loi actuelle sur la santé pas sur le social, et nous maintenons donc cet amendement.

Merci pour votre soutien.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous allons voter.

Proposition 114 / Antrag 114

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

**Article 117bis nouveau**, refusé.

**Article 118**

Proposition de modification 115

Abänderungsantrag 115

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **La présidente**

La proposition 115 a été acceptée par la commission.

Pas de demande de parole.

Acceptée.

**Article 118**, adopté avec la proposition 115 du groupe SVPO, admise par la commission, à l'alinéa 2.

**Article 119 et article 120**, adoptés.

### **La présidente**

Les propositions 116 à 119 ont été traitées et refusées.

**Article 120a**, adopté.

**Article 121 à article 124**, adoptés.

### **Article 125**

Proposition de modification 120

Abänderungsantrag 120

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **La présidente**

La proposition 120 a été acceptée par la commission.

Pas de demande de parole.

Acceptée.

**Article 125**, adopté avec la proposition 120 du groupe PDCC, admise par la commission (modification rédactionnelle du titre - version française).

**Article 126**, adopté.

### **Article 127**

Propositions de modification 121 à 123

Abänderungsanträge 121 bis 123

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 127:**

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

121 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

La commission souhaite interdire l'ensemble des produits du tabac.



**La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

Pas de demande de parole.

Amendement refusé.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1bis nouveau

122 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

Cette disposition est déjà prévue à la lettre b.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Die beiden gehören ja zusammen, und ich ziehe sowieso beide zurück für die 2. Lesung.

Was mir fehlt in der ganzen Begutachtung, die Prävention ist eine Sache. Wir wollen nicht, dass die E-Zigarette in die Hände von Kindern kommt. Auf der anderen Seite wird die E-Zigarette mit 17%, wenn die Leute versuchen, das Rauchen aufzuhören, ist das die beste «Waffe», die wir im Moment haben - das wird auch von den Gesellschaften so eingesehen. Und ich glaube, einfach alles aufzulisten, wie wir in der Einführung gehört haben von der Staatsrätin, die selbst gesagt hat: Man weiss es nicht, ob das Passivrauchen mit der E-Zigarette gefördert wird. Die Wahrscheinlichkeit wird schon sein. Aber ich glaube, wir gehen da als Gesetzgeber ein bisschen weit. Ein Mittel, das wir nützen können, damit der Nikotinkonsum runter geht, einfach so mit den andern Tabaksachen in den selben Korb zu werfen. Aber die zweite Lesung soll das einmal beobachten und vielleicht die Studien ein bisschen zu Herzen nehmen.

Merci.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

123 Proposition du groupe les Verts par le député Alexandre Dubuis

Refusée par la commission (4 oui, 9 non, 0 abstention).

La disposition actuelle est acceptée par Gastrovalais et permet le service par le patron de l'établissement.

**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Je prends la parole pour le député Alexandre Dubuis qui n'est pas avec nous aujourd'hui.

En interdisant le service de nourriture, de boissons ou d'autres prestations dans les fumeurs, cet amendement vise à protéger la santé du personnel de la restauration et à ne pas obliger des personnes non-fumeurs à entrer dans un fumeur contre leur gré.

Cette interdiction facilitera, de plus, les contrôles qui doivent être effectués pour que cette loi soit appliquée.

Dans un temps pas si ancien, le personnel de la restauration fumait passivement plus de 15 cigarettes par jour. Plus personne ne voudrait revenir à cette époque.

Raison pour laquelle nous souhaitons que le personnel de la restauration ne soit plus exposé à la fumée passive comme les autres employés, évitant ainsi une inégalité de traitement.

Merci de soutenir cet amendement.

### **La présidente**

Merci Madame la députée.

Nous passons au vote.

Proposition 123 / Antrag 123

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 20 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

### **La discussion est close.**

**Article 127**, adopté.

### **La présidente**

Il est 18 heures. Conformément au règlement du Grand Conseil à son article 72, nous avons déjà prolongé nos débats d'une heure.

Maintenant, vous devez vous prononcer sur la suite.

Ce que je vous propose, c'est de quand même poursuivre nos travaux après une pause pour la simple et bonne raison que ce n'est pas possible de reporter l'ordre du jour à demain à cause de la réception de mon successeur.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à une séance de nuit, qui sera bien entendu rémunérée?

Non, personnes ne s'y oppose.

Alors, nous terminons l'examen des amendements et, quand nous aurons terminé avec ces amendements, nous ferons une pause.

(...)

Vous voulez aller jusqu'au vote final?

Volontiers. Parfait.

Alors, on poursuit dans le silence et la concentration.

**Article 128**, adopté.

### **Article 129**

Propositions de modification 124 à 128

Abänderungsanträge 124 bis 128

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 129:**

### **La présidente**

Les amendement 124, 125 et 126 sont traités simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 1

124 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention) car la formulation n'est pas cohérente avec celle de l'article 127 alinéa 1. Le tabac chauffé est en réalité la cigarette électronique.

125 Proposition du groupe les verts par le député Alexandre Dubuis

Cette proposition est cohérente par rapport à l'article 127 alinéa 1. Elle est acceptée par la commission (13 oui, 0 non, 0 abstention).

126 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

La précision «avec ou sans nicotine» n'est pas nécessaire. Proposition refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

**Roten Vincent**, député, PDCC

Nous retirons notre amendement 126 au profit de l'amendement 125 accepté par la commission.

**La présidente**

L'amendement 126 est donc retiré.

Nous allons procéder au vote.

La proposition 125 a été acceptée par la commission.

Proposition 125 contre proposition 124 / Antrag 125 gegen Antrag 124

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 125 / Antrag 125: 109 voix / Stimmen

Proposition 124 / Antrag 124: 1 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et approuvé la proposition 125.

La proposition 127 a été acceptée par la commission; elle est traitée simultanément avec la proposition 128, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 2

127 Proposition du groupe les Verts par le député Alexandre Dubuis

Acceptée par la commission (13 oui, 0 non, 0 abstention).

La cigarette électronique comprend celle avec ou sans nicotine. La terminologie est générale.

128 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand de supprimer l'alinéa 2

Refusée par la commission (0 oui, 13 non, 0 abstention).

La commission ne souhaite pas supprimer l'interdiction de publicité dans les lieux privés accessibles au public.

### **La présidente**

Merci Madame la rapporteure.

La proposition 128 est refusée (pas de demande de parole).

La proposition 127 a été acceptée par la commission.

Pas de demande de parole.

Acceptée.

### **La discussion est close.**

**Article 129**, adopté avec la proposition 125 du groupe les Verts, admise par la commission, à l'alinéa 1 et la proposition 127 du groupe les Verts, admise par la commission, à l'alinéa 2.

**Article 130 et article 131**, adoptés.

### **Article 132**

Propositions de modification 129 à 132

Abänderungsanträge 129 bis 132

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

### **Discussion à l'article 132:**

### **La présidente**

Nous passons aux propositions 129 à 132 qui sont traitées simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

129 Proposition du groupe PDCC par le député Vincent Roten

Décisions de la commission: refusée (4 oui, 6 non, 3 abstentions).

Le vote est serré parce que la protection des données est sensible et on a besoin d'une base légale.

130 Proposition du groupe UDC par le député Grégory Logean

La même chose.

131 Proposition du groupe AdG/LA par le député Julien Délèze

Décision de la commission: refusée (3 oui, 9 non, 1 abstention).

132 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry de supprimer l'alinéa 3

Refusée par la commission (1 oui, 12 non, 0 abstention).

**Roten Vincent**, député, PDCC

Je me lève pour défendre l'amendement 129.

Les études sur l'oncologie sont liées aux numéros AVS, ce qui crée toute une série de problèmes avec le secret médical, la protection des données. Imaginons qu'un assureur tombe sur ces numéros. Ce serait tout simplement la fin du secret médical.

Par conséquent, en acceptant l'article tel que modifié par cet amendement, on laisse la porte ouverte aux adaptations de la législation fédérale, tout en garantissant la protection des données.

Merci donc de soutenir cet amendement.

**Logean Grégory**, député, UDC

Rappeler que cet amendement 130 a été déposé à l'invitation de la Société médicale du Valais et qu'elle en fait une question de principe fondamentale.

Vous l'avez dit, Madame la rapporteure, c'est une question extrêmement sensible qui, semble-t-il, a donné lieu à un vote serré au sein de votre commission.

Vous rappeler aussi que la SMV justement concernant ce point sensible a fait état notamment dans la presse également que, le cas échéant, elle était prête à lancer le référendum sur cette question de principe puisque semble-t-il en tout cas que cela ouvre une brèche fondamentale dans le système de protection des données puisque, avec le numéro AVS des personnes, on pourrait remonter jusqu'à 2 ou 3 générations, et cela pose effectivement un problème éthique, un problème de protection des données.

Je crois qu'il convient d'entendre les revendications des professionnels de la profession, sans quoi il faudra en appeler à la population.

Merci.

**Nendaz Sébastien**, député (suppl.), AdG/LA

Je prends la parole pour vous annoncer que nous retirons l'amendement 131 au profit de l'amendement 129.

Pour nous, il va de soi que, pour ces registres, les dispositions de la législation fédérale s'appliquent par analogie.

Au demeurant, les précisions de l'amendement 129 de notre collègue Vincent Roten nous conviennent parfaitement.

Merci.

**La présidente**

Nous allons voter de la manière suivante: l'amendement 129 est opposé à l'amendement 130, ensuite le vainqueur contre la commission.

Proposition 129 contre proposition 130 / Antrag 129 gegen Antrag 130

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Proposition 129 / Antrag 129: 97 voix / Stimmen

Proposition 130 / Antrag 130: 23 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez privilégié la proposition 129.

Nous passons au vote suivant: la position de la commission contre la proposition 129.

Proposition 129 / Antrag 129

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 105 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 2 voix / Stimmen

(10 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la proposition 129.

### **La présidente**

Nous passons à l'amendement 132 qui est traité séparément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Alinéa 3

132 Proposition du groupe CVPO par le député Benno Meichtry de supprimer cet alinéa

Refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

**Fux-Brantschen Gaby**, Grossrätin, CVPO

Die Kommission hat unseren Vorschlag zur Streichung des Artikels 132 Absatz 3 zum Glück abgelehnt.

Es geht uns darum, dass sich die betroffenen Verantwortlichen immer wieder der heiklen Situation bewusst sind, wenn es darum geht, persönliche Daten zu sammeln und auf irgendwelchen Servern zu speichern. Es wird selbst von Fachleuten immer wieder darauf hingewiesen, dass auch anonymisierte Daten in zu wenig geschützten Datenspeichern ein Leichtes für Hacker bilden, vielleicht über kurz oder lang in falsche Hände gelangen, vielleicht zweckentfremdet oder ins Ausland transferiert werden können in unserer globalisierten Welt.

Die Verantwortlichen sollen keinen Aufwand scheuen, persönliche heikle Daten nach den heutigen Standards zu sammeln und zu lagern. Dies ist keine leichte Aufgabe, ist es aber mehr als wert, die nötige Aufmerksamkeit zu schenken.

Den Staatsrat fordern wir auf, dem Datenschutz auch auf den Servern die nötige Rechnung zu tragen und diesem Punkt, wie übrigens im vorliegenden Gesetzesentwurf vorgesehen, über Verordnungen jeweils ganz genau im Auge zu behalten.

Falls es hoffentlich zu einer zweiten Lesung kommt, wird die CVPO allenfalls hier noch Anpassungen vorschlagen.

Wir ziehen unseren Abänderungsvorschlag zurück.

### **La présidente**

Proposition 132 retirée.

**La discussion est close.**

**Article 132**, adopté avec la proposition 129 du groupe PDCC à l'alinéa 3.

**Article 133 à article 135**, adoptés.

### **La présidente**

Nous passons aux propositions 133, 134 et 135 qui sont traitées simultanément, Madame la rapporteure.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC, rapporteure

Article 136 alinéa 3

133 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand

Décision de la commission: refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

Article 137 alinéa 1

134 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand  
Identique, refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

Article 137 alinéa 2

135 Proposition du groupe SVPO par le député Patrick Hildbrand  
Identique, refusée (1 oui, 12 non, 0 abstention).

Actuellement, la remise de médicaments en cabinet est réglée par voie d'ordonnance et reste exceptionnelle; elle concerne, par exemple, la médication d'urgence ou si la pharmacie la plus proche est à plus de 10 km.

L'article 137 règle la remise des médicaments.

**Savioz Jean-Michel**, député, PLR

Je m'exprime à titre personnel et interviendrai pour les amendements concernant l'article 136 alinéa 3 et l'article 137 alinéas 1 et 2.

La pro-pharmacie correspond à la vente de médicaments par les médecins eux-mêmes. En Europe, la pro-pharmacie est interdite. La Suisse autorise cette réglementation un petit peu particulière. La vente de médicaments par les médecins dispensants n'est pas autorisée en Suisse romande, au Tessin et en Argovie. Par contre, celle-ci est légiférée dans certains cantons alémaniques.

En Valais, votre médecin traitant prescrit un principe actif pour un diagnostic précis et votre pharmacien vous délivre le médicament adéquat. Le pharmacien connaît les effets des spécialités pharmaceutiques et son savoir et ses compétences sont reconnus comme générateurs d'économies dans le système de santé.

Les 122 officines valaisannes sont réparties de manière géographique et sont proches de la population valaisanne. Le Département de la santé ne délivre à un médecin l'autorisation d'exploiter une pharmacie privée que si certaines conditions sont remplies: pas de pharmacie publique dans la localité où se trouve le cabinet médical, pas d'accessibilité directe par un moyen de transport dans un lieu voisin. Seule la région de Finhaut, les vallées de Conches et du Lötschental sont touchées par cette disposition particulière.

Chères et chers collègues, l'ordonnance valaisanne sur les produits thérapeutiques précise clairement les détails de la pro-pharmacie. Après plus de 4 heures de débats sur les 135 amendements de la présente loi, je vous suggère donc d'acheter vos antidouleurs dans votre pharmacie habituelle. Plus sérieusement, je vous recommande de refuser ces amendements et de soutenir la décision de la commission.

Merci de votre attention.

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

Das Schlagwort in den Medien ist Interprofessionalität. Wir haben zu wenige Fachleute. Ich habe von Herrn Savioz seine Meinung gehört, das ist selbstverständlich. Wir nehmen in Anspruch, dass die Apotheker impfen, Blutdruck messen, alles machen. Die Zukunft wird das brauchen. Wir brauchen, dass die ausgebildeten Leute und auch die Apotheker solche Aufgaben übernehmen. Wir haben immer weniger Ärzte. Aber es gibt einfach auch Leute... Es gibt keinen Grund, wieso dass ein Patient, der jede Woche beim Hausarzt vorbei schauen muss, dann noch zum Apotheker laufen muss. Das ist Ressourcenverschwendung und ist Zeitverschwendung für den Patienten wie auch für den Arzt.

Und ich kann es verstehen, dass die Apotheker das schützen. Ich kann es nicht verstehen, wenn wir die Zukunft planen, wäre das hier ein Gesetz gewesen, wo man es reinbringen kann. Nochmals, ich gebe es an die zweite Kommission. Ich glaube, die Apotheker

und die Ärzte, die verstehen sich. Das zu verteidigen, verstehe ich auch, aber ich glaube, das sollte man in der zweiten Kommission nochmals diskutieren.

Vielen Dank.

**La présidente**

Monsieur le député Patrick Hildbrand, je vous pose la question, je n'ai pas bien compris: vous retirez vos amendements?

**Hildbrand Patrick**, Grossrat, SVPO

*(kein Mikro)*

Oui, je les retire pour la deuxième commission.

**La présidente**

Merci.

Je ne vous avais pas entendu.

Les propositions 133, 134 et 135 sont donc retirées.

**Article 136**, adopté.

**Article 137**, adopté.

**Article 138 à article 152**, adoptés.

**Article T1-1, article T1-2, article T1-3 et article T1-4**, adoptés.

**III.**

**L'acte législatif intitulé Loi sur la santé (LS) du 14.02.2008 (Etat 01.01.2018) est abrogé.**

Adopté.

**La présidente**

Nous sommes ainsi arrivés laborieusement au terme de ce document.

Je remercie et félicite Mme la rapporteure pour sa collaboration.

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

**Roten Vincent**, député, PDCC

Nous arrivons au terme de la première lecture de la loi sur la santé.

Je vais séparer mon intervention en 2 éléments bien distincts: l'entier du texte, puis dans un deuxième temps l'article 18a.

D'un point de vue général, le groupe PDCC se montre plutôt satisfait du travail de ce plenum. Les différents éléments que nous avons soulevés dans le cadre de l'entrée en matière ont trouvé des réponses et nous attendons le travail de la commission de deuxième lecture pour les autres éléments.

En ce qui concerne l'article 18a, le principe de liberté a été évoqué à plusieurs reprises. Un principe qui nous tient également à cœur au sein du PDCC, c'est la liberté de



position, de conviction et chacun a le droit de s'exprimer comme il l'entend. Vous l'avez vu au cours des votes, notre groupe est relativement partagé. Nous ne prendrons pas position dans le débat final sur cet article et une partie du groupe s'abstiendra au moment du vote final tout simplement parce qu'ils ne sont pas en accord avec cet élément-là.

C'est tout pour le groupe PDCC et nous vous invitons..., en fait, non, c'est tout.

**Masserey Anselin Sylvie**, députée, PLR

Notre groupe était pleinement satisfait des travaux menés par la commission SAI aboutissant à un projet de loi équilibré et courageux.

Bien que les discussions les plus animées se soient principalement focalisées sur quelques thématiques sacralisant également l'intérêt des médias, c'est plus de 150 articles qui ont bénéficié d'une révision en profondeur, apportant une réelle plus-value à cette loi majeure de notre canton.

La version finale qui ressort des travaux menés cette semaine par ce Parlement en première lecture nous convient parfaitement. La toute grande majorité des éléments essentiels soutenus par notre groupe a été validée. Les modifications apportées ont du sens et nous y adhérons.

Le nouvel article lié à la fin de vie renforce le soutien accordé par l'Etat aux soins palliatifs. C'est un signal fort que nous saluons en faveur des professionnels de ce domaine. En garantissant un droit à la liberté d'une assistance au suicide dans les établissements médico-sanitaires de notre canton, nous avons fait preuve aujourd'hui, Chers collègues, de cran et de lucidité. Nous sommes convaincus que ce cadre fixé dans la loi est dans l'intérêt de toutes les personnes concernées par cette problématique, que ce soit à titre professionnel ou personnel.

Nous nous réjouissons également de la possibilité d'autoriser, par cette révision, de nouveaux professionnels de la santé. La santé est un domaine en perpétuelle mutation. Nos institutions doivent pouvoir bénéficier de conditions-cadres innovantes.

Nous adhérons également à la régulation du matériel médical lourd. Un juste équilibre a été trouvé permettant de répondre aux enjeux de l'évolution technologique, tout en limitant les risques d'une sur-dotation induisant une inévitable croissance des coûts.

Le groupe PLR accepte évidemment cette loi et vous invite à en faire de même.

**Schnyder Reinhold**, Grossrat, AdG/LA

Für die AdG/Linke Allianz ist dieses Gesetz ein gutes Gesetz. Es integriert die Bestimmungen des Bundes, die in den letzten Jahren mehrfach geändert wurden. Zudem hat man verschiedene wichtige Änderungen bezüglich Betrieb, Aufsicht und Qualität der Gesundheitsinstitutionen sowie die Rechte der Patienten und des Gesundheitspersonals darin geregelt.

Der Artikel 18 setzt klar einen Akzent auf Palliativ Care. Der Kanton hat zudem den Auftrag, diese zu fördern und auch zu unterstützen.

Der Artikel 18a setzt mit recht hohen Anforderungen einen Rahmen für ein selbstbestimmtes würdiges Sterben, dies auch in vom Kanton subventionierten Gesundheitsinstitutionen. Diese Haltung ist auch gestützt auf ein Bundesgerichtsurteil im Kanton Neuenburg bezüglich einer subventionierten Institution. Die Aussage ist folgende: Die Freiheit des Einzelnen ist höher zu werten als die Freiheit der Institutionen.

Das Gesetz berücksichtigt menschliche Aspekte, therapeutische Möglichkeiten. Ethische, rechtliche und wirtschaftliche Sichtweisen sind bei intensiven Diskussionen eingeflossen, hier im Plenum, aber auch in der Kommission.

Die AdG/Linke Allianz stimmt dem Gesetz in der vorliegenden Form zu.

Merci.

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Ich werde hier nicht nochmals die Diskussion von 4 Stunden aufrollen.

Kurz, die Position der CVPO ist die: Die Pièce de Résistance - dieser Artikel 18a - wurde nicht zu unserer Zufriedenheit geregelt bzw. eben gestrichen. Aus diesem Grund können wir nicht zustimmen. Wir werden uns enthalten.

Wir setzen aber viel auf die Arbeit der zweiten Kommission. Es hat sich, glaube ich, hier im Parlament auch gezeigt, dass die vielfach erdrückende Kommissionsmehrheit der ersten Kommission nicht ganz den Willen des Parlaments abbildet. Das wird wahrscheinlich in der zweiten Kommission anders sein. Das Thema ist klar, mit der Sterbehilfe, das muss nochmals diskutiert werden, und das zweite ist uns auch ein Anliegen mit dem Krebsregister, dass dieses zwar installiert wird, aber dass man sich da wirklich Gedanken macht über den Datenschutz, und was wir alles für Daten über unsere Bürger sammeln wollen.

In diesem Sinne wird sich die CVPO-Fraktion enthalten.

Ich danke Ihnen.

**Rausis Joachim**, député, PDCB

Au terme de nos longs débats de cet après-midi, notre groupe est partagé, partagé dans ses votes, notamment sur l'article 18a, et donc forcément partagé dans son degré de satisfaction lié aux résultats finaux de nos travaux.

Si nous saluons l'acceptation de certains de nos amendements, principalement liés à l'Ombudsman qui doit être nommé par le Conseil d'Etat et pas par le Grand Conseil ou encore à la transparence des institutions quant aux indicateurs et à la qualité, il est évident que la question de l'assistance au suicide est encore ouverte et je rejoins les propos de mon préopinant Aron Pfammatter quant aux travaux qui attendent encore la deuxième commission à ce propos.

Je m'abstiendrai au vote final et je serai suivi par une bonne partie de mon groupe - je parle à la première personne puisqu'il n'y a pas de position de groupe pour le PDCB - car personne dans cette salle, ni en dehors d'ailleurs, n'a pu me convaincre du bien-fondé de légiférer sur la question de l'assistance au suicide au niveau cantonal alors qu'il n'y a aucune volonté politique de le faire au niveau fédéral. Le fédéralisme a peut-être des limites au final.

Je ne vais pas allonger les débats sur ce propos puisque nous nous retrouverons en deuxième lecture pour étudier cette question et plusieurs autres encore ouvertes.

Merci de votre attention.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Ich werde niemandem, auch nicht auf seine Bitte hin, ein tödliches Gift verabreichen oder ihm auch nur dazu raten. Meine Damen und Herren, diese Worte stammen nicht von mir, sondern entstammen dem Eid des Hippokrates. Der gilt heute noch als eine der ersten und grundlegendsten Formulierungen in der ärztlichen Ethik.

Was wir jetzt hier machen, das verstösst gegen diesen Eid, insbesondere deshalb, weil sie den Ärzten nicht mehr die Gewissensfreiheit lassen, auch nicht dem medizinischen Personal. Sie entscheiden über das Gewissen anderer. Und es wurde heute viel über Freiheit gesprochen. Wo ist die Freiheit dieser? Wo ist die Freiheit der Ärzte, des medizinischen Personals? Wo ist die Freiheit von deren Gewissen, welche sich da vielleicht noch zur Ethik bekennen möchten?

Ich habe es beim Eintreten schon gesagt, Sie werden mehr Probleme schaffen, als Sie lösen. Sie werden die Büchse der Pandora öffnen, und da weigern wir uns, mitzumachen. Die Ärzte, die werden staatlich beaufsichtigt. Wir haben das Strafgesetzbuch, das eine sehr liberale Regelung zulässt und einen Rahmen gibt, und das muss genügen. Wir sind gegen eine gesetzliche Regelung der Sterbehilfe, und wir werden das Gesetz ablehnen.

Ich danke.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Im Grundsatz ist die CSPO eigentlich mit der Arbeit der Kommission sehr zufrieden. Es ist ein wichtiges Gesetz, es war viel Arbeit, die dahintersteckt.

Man hat vor allem auch versucht, den Artikel 18 zu legiferieren, indem man einen Artikel 18a geschaffen hat. Und genau hier scheiden sich ein bisschen halt die Geister. Also die CSPO wäre sicher dafür gewesen, den Artikel 18 so zu belassen, wie er von Seiten des Staatsrats vorgeschlagen wurde. Dem ist jetzt nicht so. Auch der Versuch, dass man den Artikel 18a quasi ein bisschen abschwächt, indem man das Wort «können» anstelle von «müssen» einführt. Vor allem im Zusammenhang, wenn wir hier von Freiheiten reden, von Gleichheiten reden, betreffen die im Grundsatz eigentlich nur den, der diese Sterbehilfe in Anspruch nehmen will, aber eben die Institutionen nicht. Also da ist ein gewisser Widerspruch in sich gegeben, und ich bin der Meinung, nicht nur ich, sondern auch unsere Fraktion, wenn Institutionen zusammenarbeiten, ist doch ein Weg möglich, dass man eben genau diese Sterbehilfe trotzdem anbieten bzw. die Rahmenbedingungen schaffen kann.

In diesem Sinne ist die CSPO nicht glücklich, und sie wird deshalb sich der Stimme enthalten als Zeichen nach aussen. Weil im Grundsatz hat es viele andere Artikel drin, mit denen sind wir zufrieden. Also es wäre falsch, wenn wir das hier im Grundsatz ablehnen.

Kommt hinzu, dass wir heute auch oft über Zweitmeinungen diskutiert haben, vor allem Zweitmeinungen von Ärzten und Psychiatern. Und ebenso wollen wir gerne eine Zweitmeinung einer zweiten Kommission, und das bringt dann uns sicher auf eine Art und Weise weiter in einem sinnvollen Konsens, im Sinne der Freiheit, der individuellen Freiheit zu diesem wichtigen Thema der assistierten Sterbehilfe, und vor allem, dass dies alles in Würde passiert.

Also so gesehen, die CSPO wird sich der Stimme enthalten und freut sich auf die Arbeit der zweiten Kommission zu diesem Thema.

**Perroud Bruno**, député, UDC

Comme mentionné lors de l'entrée en matière, l'UDC du Valais romand constate que cette loi sur la santé est une loi importante, au niveau des principes bien sûr, au niveau des émotions qu'il y a autour de ces articles et au niveau des buts qui ont toujours comme objectifs la promotion, la sauvegarde et le rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la dignité, de la liberté, de l'intégrité et de l'égalité des personnes.

Nous sommes contents que ce Parlement ait renforcé aussi la prise en considération des soins dentaires en faveur des personnes âgées. C'est une belle progression par rapport à cette thématique. Nous sommes aussi contents que ce Parlement ait soutenu les proches aidants à travers plusieurs amendements et surtout les propositions de la commission de la santé.

Par contre, c'est vrai qu'on ne peut pas être très content puisque quasiment tous nos amendements et propositions ont été refusés, soit les notions en termes d'économicité et d'efficience, la composition de l'Observatoire valaisan de la santé avec une meilleure représentation, le mode de financement de l'office de l'Ombudsman et surtout pour nous un recul par rapport au fait que le Conseil d'Etat nomme la personne responsable à la place du Grand Conseil. On est aussi déçu du manque de souplesse pour les équipements lourds au niveau des hôpitaux et des cliniques. L'UDC du Valais romand regrette aussi, bien sûr, le manque de soutien en faveur des bénévoles. Nous sommes très étonnés que, dans ce Parlement, on n'ait pas une attention par rapport à toutes ces personnes qui œuvrent en Valais. On regrette également aussi qu'on n'ait pas pris la peine d'entrer en matière sur la réflexion par rapport à la coordination et la mise à disposition des places d'apprentissage, du financement incitatif et équitable des charges y relatives, ça nous paraissait quand même important que cet élément soit dans la loi puisque ça nous éviterait d'avoir une nouvelle loi et une nouvelle usine à gaz. On est aussi déçu que ce Parlement n'ait pas accepté prioritairement les mesures de sevrage au niveau des addictions. C'est un message qui est quand même

assez important que nous donnons à la population. Nous avons l'impression qu'il est plus facile de maintenir ces gens dans les addictions que de les faire sortir, et cela nous déçoit énormément. Enfin, l'article 18a bien sûr, l'assistance au suicide. Cela va, en fait, contre la protection de la vie, de la famille, et nous ne pouvons bien sûr pas accepter ce mode de faire.

Enfin, vous comprendrez bien sûr que nous sommes favorables à une deuxième lecture et que notre groupe va refuser cette loi.

Merci pour votre attention.

### **La discussion est close.**

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Au terme de cette première lecture, après 7 jours de travaux en commission, plus de 4 heures de débats sur 135 amendements déposés, des émotions et du pragmatisme, je pense que nous avons fait un bon travail.

Nous avons notamment décidé que l'Ombudsman est nommé par le Conseil d'Etat car il n'a pas de compétence décisionnelle.

Suite à la motion d'ordre et la volonté de traiter de la suppression de l'article 18a, le débat a pu avoir lieu dans ce Parlement. Certes, les positions sont bien cristallisées mais au final il y a, par une majorité, la volonté de légiférer et l'article 18a, tel que décidé, précise et garantit la liberté et l'égalité de traitement, tout en définissant un cadre d'application avec de nombreux garde-fous, notamment la protection des professionnels de la santé et l'ensemble du personnel des institutions.

Nous avons également mis sous toit un article en vue de réguler le matériel médical lourd.

Nous avons soutenu les proches aidants via l'article 120a et, notamment en ce qui concerne les registres et la protection des données qui ont largement fait débat, l'amendement retenu permet justement un cadre avec une base légale afin que si le canton a besoin de mettre en place un nouveau registre, il puisse le faire, mais tout en préservant la protection des données et en n'utilisant pas aujourd'hui le numéro AVS comme identifiant unique. Le but est d'attendre des discussions au niveau fédéral.

Au final, cette révision totale a clairement atteint son but sur les 3 axes que je mentionnais lors de l'entrée en matière: adaptation au droit fédéral, amélioration des dispositions actuelles en matière de sécurité des patients et de qualité des soins ainsi que la surveillance des professionnels de la santé et des institutions sanitaires, et pour terminer maîtriser les coûts avec l'introduction d'une régulation des équipements médico-techniques lourds.

La commission, à l'issue du traitement des 135 amendements, s'est posé la question de la lecture unique et avait voté en faveur de celle-ci. Il semblait que le projet, tel que proposé, était mûr, mais, au vu des débats et des amendements retirés, il n'est pas judicieux de proposer ce type de lecture unique aujourd'hui et la commission y renonce.

Pour terminer, je tiens à remercier pour l'excellence du travail les membres de la commission SAI. Je tiens à remercier notre rapporteure ad hoc Claire-Lise Bonvin pour son travail durant plus de 4 heures. Je tiens à remercier Mme la cheffe du département. Je tiens à remercier le chef du Service de la santé et son adjoint, le médecin cantonal, ainsi que Me Jean-François Dumoulin pour ses éclairages et conseils juridiques fort appréciés lors des travaux de la commission.

Et, au final, je vous remercie toutes et tous pour les différentes discussions que nous avons eues sur ce projet de loi de révision de la santé.

Merci pour le soutien que vous lui ferez.

Merci pour votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich habe jetzt wie Sie auch lange den anderen zugehört, und vor allem habe ich am Schluss herausgehört, dass Sie sich nicht einig sind, diesem Entwurf in der jetzigen Fassung in der Schlussabstimmung zuzustimmen. Das heisst, Sie sind sich nicht alle einig. Sie sind dafür, dagegen oder eben mit Stimmenthaltung.

Ich möchte hier auch nochmals sagen, was der Präsident soeben gesagt hat. Es ist eine Totalrevision. Es ist ein umfassendes Gesetz. Der Gesundheitsbereich ist heute sehr komplex geregelt, und es gab viel Vorarbeit. In diesem Sinn danke ich der Kommission für die zahlreichen Sitzungen, die Einladungen für die Vorbereitung dieses Gesetzes. Und ich denke, heute nach der ersten Debatte hier, es hat sehr viele gute Änderungen noch erfahren nach unserer Vorarbeit.

Ich möchte nochmals sagen, es geht nicht nur um den Artikel 18a. Der ist emotionell, und er ist ja hier sehr kontrovers diskutiert worden. Es geht auch um viele andere Bereiche, die in den letzten Jahren entstanden sind und die jetzt eine gesetzliche Basis haben. Dabei nenne ich die Ombudsstelle, die ist neu im Gesetz verankert. Für das elektronische Patientendossier haben wir die Datenschutzbestimmungen bestimmt. Es ist auch die Palliativpflege gestärkt, die Angehörigen sind gestärkt. Es gibt die Aufsicht über die Anschaffung von medizinisch-technischen Geräten. Der Status der Berufsaufsichtskommission ist geändert und auch die Qualitätskommission hat klare Mandate sowie eine Stärkung zum Beispiel in der Prävention, was die Zahnpflege bei Betagten, bei älteren Menschen betrifft.

Ich möchte Ihnen ans Herz legen, diesem Entwurf zuzustimmen, dass die ganze Vorarbeit, die geleistet wurde, auch eine Fortsetzung findet, und dass wir in einem konstruktiven Dialog weiterkommen in dieser Gesetzesrevision. In dem Sinn danke ich, wenn Sie zustimmen.

Ich danke vor allem dem Präsidenten und der Kommission für diese immense Arbeit, der Berichterstatteerin - also durch diesen Dschungel von Abänderungsanträgen durchzukommen, ist nicht ganz einfach - und ebenso der Grossratspräsidentin, die diesen Nachmittag mit Bravour geführt hat.

Danke schön.

### **La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous passons au vote final.

**La loi sur la santé (révision totale) est adoptée par 69 voix contre 20, avec 32 abstentions, en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

### **La présidente**

Nous allons ainsi faire une **pause** jusqu'à 19 heures précises où nous reprendrons nos travaux.

Merci pour votre travail.

**SUSPENSION DE LA SEANCE de 18 h 40 à 19 h 05.**

### **La présidente**

Après cette pause bienvenue, nous pouvons reprendre nos travaux.

### **3. Lecture**

Décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et Brigue

#### **Lesung**

Beschluss über die Gewährung der Objektbürgschaften für die Vergrösserung und den Umbau des Spital Wallis in Sitten und Brig

Base de travail:

Projet du Conseil d'Etat (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsraes (Synopse)

### **Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration**

### **Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration**

**Président: Julien Dubuis / Rapporteur: Robert Métrailler**

### **La présidente**

Il n'y a pas d'amendement, pas de demande de modification.

**Titre et considérants**, adoptés.

I.

**Articles 1 à 6**, adoptés.

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Débat final et vote final** (*cf. point 4 de l'ordre du jour*).

### **4. Lecture**

Décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue

#### **Lesung**

Beschluss über die Gewährung einer Bürgschaft für den Bau der Einstellhalle und der Aussenparkplätze des Spital Wallis in Brig

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Entwurf des Staatsrates (Synopse)

**Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration**  
**Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration**

**Président: Julien Dubuis / Rapporteur: Robert Métrailler**

**La présidente**

Aucun amendement n'a été déposé.

**Titre et considérants, adoptés.**

**I.**

**Articles 1 et 2, adoptés.**

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**La présidente**

J'ouvre le **débat final. Vous avez la possibilité de vous exprimer sur les 2 décisions simultanément.**

Je n'ai pas de demande de parole, si ce n'est celle du président de la commission.

**Dubuis Julien**, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je ne veux pas refaire le débat d'entrée en matière. Je crois que tout le monde a compris la nécessité de cautionner les infrastructures stratégiques de l'Hôpital du Valais, notamment celles sur le site de Sion et le site unique du Haut-Valais à Brigue.

Je ne vais pas revenir, on a entendu les craintes sur la capacité financière, craintes que la commission partage également. Il faudra bien sûr être attentifs à cela et nous demandons justement au département et au Service de la santé d'être attentifs année après année à la capacité financière pour qu'elle corresponde bien aux évaluations et aux projections qui ont été faites.

Pour terminer, avant le vote final, je tiens à remercier à nouveau les membres de la commission de la santé, Mme la cheffe du département, le chef du Service de la santé, le président du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, le professeur Dominique Arlettaz, le directeur général de l'Hôpital du Valais, le professeur Eric Bonvin, le chef des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais, M. Pascal Bruchez, pour son travail de qualité dans la conduite de ces dossiers.

Et, pour terminer, c'est la dernière fois que je prends la parole en tant que président de la commission de la santé, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs et des directeurs des institutions avec qui nous avons collaboré, l'ensemble du Parlement et encore un grand merci aux membres de la commission de la santé. J'ai oublié tout à l'heure une pièce maîtresse de notre commission, notre secrétaire, Mme Janique Luyet du Service parlementaire avec qui nous avons eu une excellente collaboration et qui a fait un excellent travail.

Donc je ne peux que vous encourager à accepter ces 2 projets de décision.

Merci pour votre attention.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Als publiziert wurde, dass wir im Wallis hier eben heute die Debatte haben für diese 385 Millionen für die Spitäler oder für das Spital Wallis sagte mir eine Regierungskollegin: «Ich beneide Dich, ich kann von dem nur träumen.» Und ich kann Ihnen sagen, im Wallis wissen wir, wie die zukünftige Spitallandschaft aussehen soll, und ich danke Ihnen, wenn Sie dem zustimmen, wenn das Spital Wallis die entsprechenden Mittel hat, d. h. auch die Bürgerschaft, und was der Herr Kommissionspräsident gesagt hat, dass wir achtsam sein müssen, dass effektiv das Spital Wallis diese Investitionen nicht nur verzinst, sondern auch amortisieren kann, dann sind wir auf einem sehr guten Weg.

Ich danke hier vor allem auch Herrn Julien Dubuis für diese 2 Jahre Begleitung von Projekten und der Kommission. Und ich danke Ihnen, wenn Sie dem zustimmen. So können die Projekte wirklich vorwärtsgehen, sei dies in Sitten oder in Brig. Geplant ist ja, wenn alles gut geht, dass in einem Jahr mit den Erneuerungsbauten und Ausbauten begonnen werden kann.

**La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous procédons à 2 votes séparés.

**Décision concernant l'octroi de cautionnements d'objet pour l'extension et la transformation des sites hospitaliers de Sion et Brigue**

**Beschluss über die Gewährung der Objektbürgschaften für die Vergrößerung und den Umbau des Spital Wallis in Sitten und Brig**

Ainsi décidé par 108 voix contre une, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mai 2019.

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**Décision concernant l'octroi d'un cautionnement pour la construction du parking de l'Hôpital du Valais à Brigue**

**Beschluss über die Gewährung einer Bürgschaft für den Bau der Einstellhalle und der Aussenparkplätze des Spital Wallis in Brig**

Ainsi décidé par 108 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et tel que présenté par le Conseil d'Etat (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mai 2019.

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

**La présidente**

Je vous invite à faire un peu de silence pour que nous puissions aller rapidement.

**5. Première lecture**

Initiative parlementaire 7.0084: «Lignes THT: les travaux ne peuvent démarrer qu'à la finalisation de la planification de détail»

**Erste Lesung**

Parlamentarische Initiative 7.0084: «Höchstspannungsleitungen: keine Arbeiten vor Abschluss der Detailplanung»



Base de travail:  
Décret - projet de la commission (tableau synoptique)  
Tableau des amendements  
Arbeitsgrundlage:  
Dekret - Entwurf der Kommission (Synopsis)  
Liste der Abänderungsanträge

**Commission de l'économie et de l'énergie**  
**Kommission für Volkswirtschaft und Energie**

**Président: Grégory Logean / Rapporteure: Fanny Darbellay**

Titre, adopté.  
***(Aucun considérant)***

I.

**L'acte législatif intitulé Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LcApEI) du 17.12.2014 (Etat 01.06.2015) est modifié comme il suit:**

**Article 3**, adopté.

II.

**L'acte législatif intitulé Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) du 28.03.1996 (Etat 01.08.2018) est modifié comme il suit:**

**Article 94a nouveau**

Proposition de modification 1  
Abänderungsantrag 1  
Voir tableau des amendements  
Siehe Liste der Abänderungsanträge

**Discussion à l'article 94a nouveau:**

**Darbellay Fanny**, députée, PDCB, rapporteure

1 Proposition du groupe PDCB par le député Joachim Rausis de supprimer l'article

Décision de la commission: La commission a refusé cet amendement par 8 voix contre 5, 0 abstention, afin de rester conforme à ses travaux. Il n'est pas inutile de renforcer le rôle crucial du Conseil d'Etat dans la procédure de consultation des objets de la compétence de la Confédération afin que les futurs préavis transmis aux autorités fédérales soient aussi complets et convaincants que possible.

**Rausis Joachim**, député, PDCB

Je l'ai dit à l'entrée en matière, ce n'est pas une surprise, à notre sens, la commission a enfoncé une porte ouverte et carrément dépassé le cadre du mandat qui lui avait été confié par le plenum.

A sa décharge, nous n'étions plus à une violation près du règlement dans ce dossier.

Comme nous refusons le contre-projet, il était logique, à nos yeux, de déposer cet amendement, que je vous invite à soutenir.

Merci de votre attention.

**Clivaz Bruno**, député, PDCC

Le groupe PDCC s'est exprimé déjà à l'entrée en matière concernant cet ajout, en considérant le peu d'utilité de le faire.

Dans ce sens, nous soutiendrons cet amendement.

**Largey Thierry**, député, Les Verts

Les Verts vont aller dans le sens de l'amendement qui est proposé, dans le sens où, effectivement, la disposition qui est souhaitée par la commission est inutile car elle est déjà réalisée. Allez regarder l'article 22 de l'ordonnance sur les constructions, c'est exactement ce que demande ou ce que propose la commission. Il est inutile de faire du texte légal pour faire du texte légal. Cela alourdit inutilement la législation qui est déjà fort abondante. C'est au secrétariat des constructions de réaliser cette collecte de données. La transmettre à l'autorité compétente, c'est largement suffisant. Inutile de faire des doublons qui n'apportent rien de plus.

Donc, nous soutiendrons l'amendement.

Merci.

**Melly Blaise**, député, UDC

Je vais prendre la parole une seule fois sur cet amendement et s'il devait y avoir un débat final car cet amendement propose de supprimer la totalité des changements proposés.

Ce contre-projet de la commission n'est pas tombé du ciel. L'objectif, ce n'est pas d'arriver et puis de dire: voilà on a fait quelque chose. Ce préavis découle directement de l'avis de droit du professeur Poltier qui a mentionné que le préavis cantonal était l'élément, le moment capital dans lequel le canton pouvait faire quelque chose et pouvait agir. Donc, s'il y a un élément à discuter et éventuellement à modifier, il s'agit du préavis. Donc, de ce point de vue-là, je pense que la commission est complètement restée dans le cahier des charges qui lui était donné. Nous n'avons pas voulu persister dans une voie qui visiblement violait le droit fédéral. Nous avons voulu chercher à respecter le droit supérieur et à voir ce que nous pouvions modifier.

Dire que tout est dans la loi actuelle, je pense que ce n'est pas vrai, et la façon dont j'évalue la loi actuelle, c'est par rapport à ses résultats. Donc, malgré l'importance du préavis, celui qui a été rendu par le canton dans le cadre de la ligne Chamoson-Chippis n'est pas satisfaisant. Je vais donner 3 exemples qui, de mon point de vue, montrent les graves lacunes de ce préavis:

Premièrement, l'enterrement de la ligne n'a jamais été proposé par le canton. Donc, il n'y a pas un mot dans le préavis. Le Tribunal fédéral a relevé que le canton n'a pas proposé de tracé pour l'enterrement, de telle façon qu'il n'était même pas possible de considérer cette variante. Donc, ça peut-être que c'est une décision politique, mais ce n'est pas une erreur, ce n'est pas une lacune. Si c'est une décision politique, nous la regrettons, mais les 2 exemples que je vais donner, qui suivent, sont, par contre, clairement des erreurs.

Le deuxième exemple concerne les dangers naturels. Si vous lisez le préavis, et je vais vous lire l'entier du passage concernant les dangers naturels: Entre Salins et Les Agettes, les pylônes 127 et 128 se situent dans une zone de glissements de terrain. Donc, le canton demande: conditions et charges (une seule), des mesures de sécurité doivent être prises par rapport aux glissements de terrain entre Salins et Les Agettes, pylônes 127 et 128; ces mesures doivent être déterminées par le géologue cantonal. C'est la seule charge demandée

par le canton dans le préavis au sujet des dangers naturels. Cette charge, elle a été retenue intégralement dans la décision du Tribunal fédéral, comme toutes les charges qui ont été demandées par le canton. Tout ce que le canton a demandé, il l'a obtenu. Par contre, quand on arrive, une fois que la décision est définitive, qu'on ne peut plus revenir en arrière, nouveau rapport du géologue cantonal, et maintenant c'est 34 des 52 pylônes qui posent problème. Si ces pylônes avaient été mentionnés au moment du préavis, si le canton avait demandé des charges, nous avons toutes les raisons de penser qu'au moins certaines de ces charges auraient été reprises. Et donc après coup, on fait un travail qu'on aurait pu faire avant quand on pouvait obtenir quelque chose.

Le troisième exemple, pour moi, est encore plus évident: il concerne le déplacement des pylônes à Grône. Il n'y a pas une seule mention dans le préavis, pas une demande de déplacer ces pylônes à Grône. Donc le Tribunal fédéral ne mentionne pas ce problème. Il n'est pas au courant de ce problème. C'est le rôle du préavis cantonal d'informer les autorités des problèmes qui peuvent se poser. Donc, aujourd'hui, c'est le canton qui paie 250'000 francs, donc à charge du canton, pas à charge de Swissgrid mais à charge du canton, 250'000 francs, pour une étude. Idéalement, cette étude va déboucher sur une mise à l'enquête qui, idéalement, sera acceptée ici et si elle est acceptée, si tout se passe bien, c'est le canton qui paiera le déplacement des pylônes (3 millions à 7 millions estimés par Swissgrid). Si on avait mentionné ce point à l'origine, si on avait mis: demander une charge, on aurait probablement eu cette charge qui était incorporée dans la décision, les pylônes auraient été déplacés, ils n'auraient même pas été construits où ils sont en train d'être construits maintenant, ils auraient été construits directement où on l'aurait souhaité, et cela aurait été fait à la charge de Swissgrid, pas la charge du canton.

Donc, nous souhaitons éviter ces lacunes dans le futur. C'est pourquoi nous soutenons ce contre-projet. Nous voulons améliorer la qualité des préavis donnés par le canton dans le cadre de ces projets où c'est la Confédération qui peut décider.

Alors, nous n'attendons pas de miracle, mais nous voulons donner un signal. Mes chers collègues, vous devez être conscients de la portée de votre vote car refuser le contre-projet de la commission, cela veut dire accepter cet amendement, et donc ne rien faire, ça revient à considérer que nous sommes satisfaits de la façon dont a été traité le dossier de la ligne Chamoson-Chippis, ça veut dire que nous sommes contents du résultat.

Nous, nous ne sommes pas contents. Nous proposons ce contre-projet pour pointer du doigt, pour changer la façon de rédiger les préavis, pour que cela ne se produise plus de la même façon dans le futur.

Je vous demande de rejeter cet amendement et de soutenir ce contre-projet de la commission économie et énergie.

Merci.

**Claivaz Christophe**, député, PLR

Je ne vais pas refaire ici tout le débat sur la ligne THT; mon préopinant l'a fait durant 5 minutes.

Nous ne sommes pas convaincus, au niveau du groupe PLR, au niveau en tout cas de sa majorité, par rapport à cet amendement, si ce n'est effectivement que la commission ne pouvant pas aller plus loin par rapport à la modification de la loi sur l'approvisionnement en électricité, elle a cherché d'autres moyens pour quand même nous présenter quelque chose puisque, effectivement, le texte qui nous est proposé, c'est déjà ce qui se passe actuellement dans les préavis qui sont donnés. Il ne sert à rien ici de faire le procès du Conseil d'Etat de l'époque ou des autorités communales qui n'auraient pas fait leur travail, c'est trop tard. Alors pour la suite, peut-être bien qu'il faut des lois un peu plus sévères, mais le Conseil d'Etat s'engage à donner les préavis; il n'y a pas besoin que ce soit écrit dans une loi.

Et puis surtout ce qui nous gêne dans cet amendement, c'est qu'il y a l'aspect de récolter les données auprès des communes et lorsqu'on défend toujours la question de l'autonomie communale, on voudrait charger là le canton de faire cette récolte. Il nous paraît un peu une dichotomie à ce niveau-là.

Toutefois, il y a une liberté de vote au niveau du groupe PLR, une partie qui salue le travail qu'a essayé quand même de faire la commission et qui va donc refuser l'amendement et soutenir l'inscription dans la LOCRP du paragraphe précité, mais une grande majorité du groupe trouve que cet ajout est inutile et va suivre l'amendement proposé par le groupe PDCB.

Je vous remercie pour votre attention.

**Truffer Gilbert**, Grossrat, AdG/LA

Auch wenn es hier Leute und Fraktionen gibt, die immer noch nicht von der Initiative überzeugt sind, kann man doch sagen, dass sie einiges aufgezeigt hat. Ich möchte jetzt da die Debatte oder die Schlussdebatte nicht verlängern. Sie zeigt auf, dass der Kanton keine Rechte hat - das ist klar. Auf der anderen Seite zeigt sie auch die Möglichkeiten und die Aufgaben des Kantons, sprich des Staatsrates auf, auch vor allem im Hinblick auf die Leitungsführung Chippis-Mörel im Oberwallis.

In der Vergangenheit haben wir vieles verpasst. Es sind Fehler passiert. Wir haben einiges falsch gemacht. Und ich denke mit diesem Gegenvorschlag erhält der Kanton den Auftrag zur Zusammenarbeit, zur Koordination mit den kantonalen Organen und den Behörden.

In diesem Sinne wird die AdG diesen Gegenentwurf unterstützen und spricht sich gegen diesen Abänderungsantrag aus.

Vielen Dank.

**Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Die Haltung von Seiten der CSPO war immer äusserst klar gegenüber diesem Vorgehen, was wir hier uns erlauben haben. Deshalb werden wir ganz sicher diesen Abänderungsantrag unterstützen, und wir werden in der Schlussdebatte auch beides ablehnen, sowohl die parlamentarische Initiative wie auch den Gegenvorschlag, weil heute schon der Artikel 94 des Gesetzes über die Gewaltentrennung eigentlich diese Möglichkeit der Vernehmlassung zulässt, und der Staatsrat eigentlich auch immer seine Arbeit diesbezüglich gemacht hat.

Wie gesagt, zuerst muss einmal eine Gemeinde einsprechen, damit man überhaupt mal etwas machen kann - da kann sich die Gemeinde Grône leider selber an der Nase nehmen. Und es kann nicht sein, dass wir hier irgendwelche Hasensprünge machen und letztendlich eine Schwachstrom-Gegenvorschlags-Lösung auf dem Tisch haben.

Also wie gesagt, heute haben wir bereits diese Möglichkeit, also streichen wir hier nicht noch mehr Honig um unsere Münder. So gesehen, wir unterstützen hier den Vorschlag von Joachim Rausis.

Merci.

**La discussion est close.**

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je m'exprime comme président de la commission pour vous rappeler qu'une large majorité de cette commission, une très large majorité, a souhaité inscrire cet article, enfin ce contre-projet dans la loi par 12 voix contre 1. Pourquoi a-t-on souhaité l'inscription de cet article? Effectivement, on l'a dit, on a constaté que nous n'avons pas de compétences

législatives sur les lignes à haute tension. Par contre, de manière pragmatique, nous avons constaté l'importance - ceci a été relevé dans l'avis de droit - du préavis du canton. Et ce qui est proposé ici, ce n'est pas un *bis repetita* de la loi sur les constructions, absolument pas. La loi sur les constructions, contrairement à ce qui a été dit par certains préopinants, confère la mission à la CCC de réunir les préavis. Mais ici ce qu'on souhaite pour des projets d'envergure de compétence de la Confédération, c'est que ce ne soit pas la CCC simplement qui recueille des préavis mais bien le canton, le Conseil d'Etat qui soit investi de cette mission. Il y aurait également une dimension politique et pas simplement administrative au recueil de ces préavis. Donc, il est essentiel, pour nous, d'ancrer dans la LOCRP, et cela pour une très large majorité de la commission, la notion de ces préavis parce que, encore une fois, il y a une dimension politique et pas simplement de droit des constructions avec le travail de la CCC. C'est vraiment pour travailler de manière plus efficiente dans le futur et ouvrir la porte aussi, ce que prévoit notre contre-projet, à des dispositions législatives spécifiques dans le futur également si cela s'avère nécessaire.

Préciser encore que cet article a été proposé, a été construit en collaboration entre le conseiller d'Etat en charge du dossier Roberto Schmidt, donc le Conseil d'Etat est en accord avec cette proposition, afin encore une fois de donner du poids dans le futur au préavis du canton et de ne pas en faire simplement un simple acte administratif.

Donc, tout comme la large majorité de la commission, je vous propose de soutenir ce contre-projet.

Merci.

#### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter sur cet amendement.

Proposition 1 / Antrag 1

#### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 71 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 49 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous n'avez pas suivi la commission. Cet amendement est donc accepté.

**Article 94a nouveau, refusé.**

#### **La présidente**

Alors ici nous sommes devant un cas d'école... *(rires dans la salle)*.

Nous allons poursuivre avec **la discussion sur l'ensemble du texte**.

Pas utilisée.

#### **Débat final:**

**Clivaz Bruno**, député, PDCC

Effectivement, après les espoirs exprimés, les larges études menées et le flux de paroles du président de la commission à l'entrée en matière, force est de constater qu'il est trop tard pour agir et que la législation fédérale ne permet plus aux communes et aux personnes impactées par le projet de réagir et de modifier ce dit projet.

Nous regrettons, cependant, que les impacts positifs liés à la suppression de toute une série de lignes à haute tension, voire très haute tension, dans les secteurs concernés n'aient pratiquement jamais été soulignés.

Aujourd'hui, il est nécessaire, bien sûr, de porter un œil attentif à la mise en œuvre du projet avec les possibles conflits ou adaptations nécessaires, en fonction du projet Rhône 3 notamment.

En conclusion, le groupe PDCC remercie le Conseil d'Etat pour son engagement dans l'amélioration du projet et souhaite qu'il le poursuive afin d'apporter les correctifs nécessaires possibles, en particulier ceux du tracé proche des zones d'habitation. Nous sommes confiants et certains que les autorités tant communales que cantonales auront su tirer des enseignements de cet imbroglio législatif.

Force est donc de constater aujourd'hui que nous refusons le projet législatif de la commission, puisqu'il n'a plus de contenu et également que cette initiative doit être refusée puisqu'elle est contraire au droit fédéral.

**Rausis Joachim**, député, PDCB

Pardonnez-moi de rallonger les débats mais juste 2 mots au niveau du débat final pour dire que, bien évidemment, nous suivrons la commission dans son refus de l'initiative.

Par contre, le contre-projet, c'est un cas d'école, vous l'avez dit, Madame la présidente, le contre-projet est vide, donc je ne sais même pas sur quoi nous allons exactement voter. Quoi qu'il en soit, j'ose suggérer éventuellement au président de la commission de proposer une lecture unique pour éviter de se retrouver à lire une deuxième fois un projet vide..., sait-on jamais.

Tout cela pour dire que, aujourd'hui, il nous reste la confiance, la confiance dans le Conseil d'Etat pour négocier avec Swissgrid dans le cas particulier de la ligne THT Chamoson-Chippis qui a déclenché tout ce processus parlementaire. Puisque si, aujourd'hui, nous parlons vraiment d'une loi générique, on a essayé de dépasser le cas particulier, c'était vraiment le but en amendant dans un premier temps l'initiative parlementaire, au final, c'est bien la ligne THT Chamoson-Chippis qui a fait que nous nous retrouvons à parler de ce projet et, non, Monsieur le député Blaise Melly de l'UDC du Valais romand, nous ne sommes pas satisfaits non plus du résultat final après 15 ans de procédures, nous ne sommes pas satisfaits, mais ne liez pas l'acceptation de l'amendement et le refus du contre-projet, ne liez pas le refus de ce contre-projet au cas particulier de la ligne THT Chamoson-Chippis puisque, même la commission l'a compris, elle s'est extraite de ce cas particulier, a essayé de régler une problématique plus large, avec une solution qui, au final, n'amenait rien puisque le Conseil d'Etat, respectivement les services aujourd'hui font déjà ces travaux.

Donc, si nous avons proposé de refuser le travail de la commission, ce n'est en tout cas pas pour se réjouir de ce qui s'est passé sur Chamoson-Chippis. Confiance aujourd'hui dans le Conseil d'Etat pour négocier avec Swissgrid, espérons-le, arriver à une solution qui satisfera toutes les personnes directement impactées et celles qui pourraient l'être encore dans le cadre du projet Rhône 3, comme cela a été dit.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, pour votre attention et puis je vous invite à..., je ne sais pas quoi, en fait: refuser un projet vide, mais quoi qu'il en soit à refuser l'initiative.

**Claivaz Christophe**, député, PLR

A la fin de ces travaux, effectivement, comme l'a dit mon préopinant, on se retrouve devant une coquille vide puisque la commission elle-même a proposé de supprimer l'article qu'elle voulait ajouter puisque celui-ci est contraire au droit supérieur. Alors, on verra après comment on va le traiter et il faut effectivement que ce processus s'arrête à ce niveau-là, au niveau de la première lecture, pour pas qu'il y ait le lancement d'une deuxième lecture, qui est prévue dans le cadre d'un traitement d'une initiative parlementaire.

Je ne vais pas refaire ici l'historique de la position de notre groupe, du groupe PLR, qui l'a été clairement expliquée depuis le débat sur l'opportunité et au travers de ces derniers mois. Alors, oui, à un moment donné, et je le reconnais, on s'est quelque peu assis sur nos règlements de traitement en urgence de cette demande d'initiative parlementaire de vouloir modifier la loi pour essayer de trouver une solution répondant à la *vox populi*. Oui, on a fait un peu, je dirai, de politique dans cet hémicycle par rapport à des préoccupations émanant de citoyens plutôt que de traiter avec la tête froide ce dossier.

Alors je peux comprendre les remarques et les reproches faits par les groupes du Haut-Valais puisqu'ils ne sont pas ou pas encore touchés de manière précise par ces dossiers sur leur territoire. Je rappelle qu'il y a un autre dossier qui nous occupe depuis des mois au niveau du Bureau du Grand Conseil: celui de la fraude électorale dans le district de Brigue et que, par rapport à une problématique locale, on a apporté là aussi notre soutien pour essayer d'aller de l'avant, même si la conclusion finale risque bien de se rapprocher de celui que nous traitons aujourd'hui par rapport à la ligne THT.

Alors, nous n'avons pas vendu du rêve aux gens parce qu'on leur a dit dès le début, à part peut-être certains groupes ou certains médias qui ont mal interprété le débat sur l'opportunité, qu'on allait essayer, essayer encore une fois de voir au travers de la loi s'il y avait des possibilités. Et le traitement de cette initiative a au moins porté ses fruits puisque l'avis de droit est clair à ce niveau-là sur les droits et devoirs de la Confédération et du canton. Il est clair également sur les procédures qui ont été suivies sur les préavis donnés par le canton ou par certaines communes.

Donc, à ce niveau des travaux, comme je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière, nous ne pouvons pas faire plus. Nous devons constater que ce qui est dans le pouvoir législatif est terminé et mettre un terme à nos travaux aujourd'hui, tout en accordant notre pleine confiance au Conseil d'Etat dans ses discussions de négociations par rapport à ces 5 pylônes posant problème dans la région de Grône-Chippis où nous soutenons les démarches.

Je vous remercie de votre attention et on verra ce qui sera soumis au vote par la Présidence et le Service parlementaire dans ce cas d'école qui nous occupe aujourd'hui.

Merci.

### **Clausen Diego**, Grossrat, CSPO

Geschätzter Christophe, die CSPO hat absolutes Verständnis um die Thematik von Höchstspannungsleitungen - das habe ich schon mehrmals gesagt. Es ist nicht einfach, wenn wir diese Pylonen sehen, die sind immens, die sind gross. Es wird gerodet, es sind Autobahnen, die gemacht werden. Letztendlich wenn die Pylonen angestrichen sind und dann die Niederrodung entsteht, sieht man von dem eher weniger mehr.

Was uns gestört hat, ist nicht die Sensibilität zur Region, zu Grône etc., aber der ganze Prozess. Der ganze Prozess - ich glaube, das hat heute die PLR selber bestätigt, sie hat diesem Abänderungsantrag zu 50% zugestimmt - war nicht gut. Das Vorgehen war nicht gut.

Wichtig ist, ich glaube, dass wir heute gezeigt haben, dass man trotzdem ein Vertrauen ins Parlament hat, dass wir etwas probieren zu machen, dass wir aber auch uns in diesem Fall ein bisschen selber an der Nase nehmen müssen - auch genommen haben, deshalb haben wir das so entschieden und auch den Gegenvorschlag abgelehnt, weil eigentlich heute die Möglichkeit schon besteht, dass der Staatsrat sich ein Recht verschaffen kann, angehört zu werden. Und ich glaube, die Zeichen sind klar heute auch dort hinüber gekommen an den Staatsrat, obwohl dass er bis jetzt eigentlich gute Arbeit gemacht hat, diese noch zu vertiefen, zu verbessern, das ist immer gut, Verbesserungspotenziale gibt es immer. Und da sind auch alle froh. Und auch da ist sicher ein Vertrauen von unserer Seite, vom Parlament hier, das Statement im Raum.

Ich danke nochmals, dass wir letztendlich hier vernünftig aus dieser Sache uns den Strick um den Hals weggezogen haben und eigentlich das Ganze abgeblasen haben, mit dem Bewusstsein, mit der Sensibilität um die Thematik auch für die Zukunft, dass wir gute Lösungen für die Gemeinden, für die Privaten, für die Einsprecher finden zusammen mit dem Kanton.

Danke für euer Vertrauen.

**Melly Blaise**, député, UDC

Je réponds très brièvement à mon préopinant M. le député Joachim Rausis.

Dans mon métier, que j'évalue des politiques publiques, des processus, des lois, je le fais sur la base de résultats, de résultats observés qui concernent donc forcément le passé, et si je ne suis pas content de ces résultats-là, je suggère des changements, et ces changements, ils vont forcément concerner l'avenir. Donc l'analyse du passé, c'est la base de la réflexion pour les changements qui vont concerner l'avenir.

Et je suis obligé de terminer, ce n'est pas que je me prenne pour Einstein, mais je vais terminer par une citation de Einstein: «La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent.»

Aujourd'hui, on a décidé de ne rien changer, il ne faut pas s'attendre à un résultat différent.

Merci.

**La discussion est close.**

**La présidente**

Nous arrivons donc au vote final et nous allons procéder de la manière suivante: Nous allons faire un premier vote final sur l'initiative parlementaire et un deuxième vote final sur le contre-projet. Si les 2 sont favorables, on va les opposer; si les 2 sont négatifs, l'initiative sera classée.

Je passe la parole à M. le député Grégory Logean.

**Logean Grégory**, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je prendrai maintenant la parole. Je voulais clore le dossier et comme président de la commission économie et énergie juste rappeler quand même que c'est un travail conséquent qui a été initié par 6 chefs de groupe à l'époque. Ils sont, je crois, tous dans cette salle et je les remercie d'ailleurs d'avoir participé à l'effort de guerre, si j'ose dire, comme l'a dit le député Diego Clausen, cela a permis de démontrer s'il y avait une possibilité juridique d'intervenir. Je ne reviendrai pas là-dessus, on en a déjà largement débattu. Mais ce débat était nécessaire pour avoir des clarifications puisqu'il y avait effectivement des attentes et des espoirs dans la population. En ce sens, l'initiative était clairement nécessaire.

Et puis dire que certains états de fait qui ont été peut-être dénoncés dans la manière dont ça a été traité au Bureau, quand même rappeler que 6 chefs de groupe ont cosigné ce texte et qu'une majorité du Bureau a quand même souhaité procéder ainsi.

Remercier également la commission, qui a fait un énorme travail dans ce dossier, de recherche également pour comprendre les processus, les auditions, comment cela fonctionne. Je crois que les commissaires en tout cas méritent notre gratitude et je les en remercie, de même que Nicolas Sierro du Service parlementaire.

Je ne reviendrai pas sur le contre-projet, je l'ai motivé avant, je maintiens cette motivation en ce sens qu'il y a une nuance claire entre la CCC ou le Conseil d'Etat, cette notion



politique, et je relève encore les 3 points qui figurent dans notre rapport, donc je l'ai dit à l'entrée en matière, le conflit entre Rhône 3 et la ligne THT, donc recommandations quand même de la commission économie et énergie d'avoir ce controlling annuel entre le suivi de Rhône 3 et la ligne THT qui est un élément essentiel, attirer l'attention du Conseil d'Etat que la surveillance de l'ESTI court également durant l'exécution des travaux et que si le Conseil d'Etat, sans disposer d'éléments qui seraient de nature à mettre en danger la sécurité des personnes, charge à lui d'en informer l'ESTI. Enfin, il appartient aussi à l'ESTI d'apprécier la production ou non de plans de détail. Là aussi, si le Conseil d'Etat pour certains pylônes problématiques devait estimer que cela peut être nécessaire, le Conseil d'Etat peut et même doit, je dirai, les solliciter à l'ESTI qui, ensuite, décidera.

Voilà ces quelques considérations terminées et ces remerciements également, je remercie tous les commissaires pour les 2 ans passés au sein de la commission puisque je rejoindrai la commission institutions et famille dès la semaine prochaine.

Je souhaite d'ores et déjà bon vent à mon vice-président Vincent Riesen qui reprendra le flambeau.

Cela étant dit, je vous recommande quand même de soutenir le contre-projet.

Merci.

### **La présidente**

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous passons donc au vote.

Initiative parlementaire 7.0084 / Parlamentarische Initiative 7.0084

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 1 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 117 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Cette initiative parlementaire est refusée.

Nous passons au vote final sur le contre-projet (décret «Lignes à très haute tension»)

### **Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 42 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 75 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé le contre-projet.

Donc, vous avez refusé l'initiative parlementaire et le contre-projet, c'est donc classé.

Merci Madame la rapporteure.

### **Urgences**

### **Dringlichkeiten**

### **Département des finances et de l'énergie (DFE)**

### **Departement für Finanzen und Energie (DFE)**

6. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean et Pierre Contat: Affaire Alkopharma: quelles sont les conséquences et les suites de la décharge accordée aux dirigeants de la BCVs? (06.05.2019) **1.0282**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean und Pierre Contat: Alkopharma-Affäre: Was sind die Folgen der Entlastung der WKB-Führung? (06.05.2019) **1.0282**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Logean Grégory**, député, UDC

Quelques mots quand même pour motiver cette interpellation et précisé les questions déjà fort étayées qui y figurent.

Rappeler le contexte quand même, vous vous souvenez, Alkopharma, ce prêt de 85 millions qui a débouché sur une perte de 21 millions pour la BCVs, puis dernièrement l'assemblée générale de notre Banque cantonale des Valaisans, donc la BCVs, lors de laquelle il était prévu de donner décharge à l'ensemble des dirigeants et puis, sous la pression de la fondation Ethos, l'ordre du jour a été modifié la veille de l'assemblée générale à la demande de cette fondation et tant le Conseil d'Etat que le conseil d'administration ont modifié l'ordre du jour pour ne plus donner décharge à M. Jean-Daniel Papilloud, mais uniquement décharge à l'ensemble des autres dirigeants de la banque.

Et ici je crois qu'il sied quand même de relever que l'avocat de Jean-Daniel Papilloud a été clair le jour de l'assemblée générale et également dans le Nouvelliste où il dit: mais mon client n'est pas responsable de ce prêt puisqu'il relevait de la compétence du conseil d'administration, puisque ce prêt dépassait les 10% des fonds propres de la banque à l'époque des faits.

Raison pour laquelle différentes personnes sont intervenues lors de l'assemblée générale de la banque, où il y a eu une situation un petit peu particulière puisque même le scrutateur s'en est trouvé un peu perturbé puisqu'une majorité des actionnaires présents dans la salle, alors pas en termes de poids d'actions mais en termes de nombre de personnes, a refusé la décharge à l'ensemble des dirigeants, à tel point que le scrutateur a dit: la proposition du conseil d'administration est refusée à la majorité et cela a été applaudi par la salle, ensuite de quoi Pierre-Alain Grichting a dû requérir le recomptage de la part de ce scrutateur en demandant de tenir compte du vote de l'actionnaire majoritaire, à savoir le Conseil d'Etat qui détient 70% des actions et la décharge a donc été donnée sous les huées de la salle lors de l'assemblée générale de la BCVs.

Les petits actionnaires ont donc été ainsi privés de cela et on peut le regretter. D'ailleurs, récemment, dans le cadre de l'UBS, on voit aussi que les actionnaires ont refusé la décharge parce qu'il faut bien comprendre que quand vous donnez une décharge à des administrateurs et que vous ne savez pas qui est responsable de quoi encore aujourd'hui, vous vous privez par la suite de pouvoir tenter ou en tout cas vous compliquez sérieusement les procédures si vous souhaitez ensuite vous retourner contre ces personnes.

Raison pour laquelle le groupe UDC souhaiterait savoir sur quelle base le Conseil d'Etat a donné décharge à l'ensemble des autres personnes, pourquoi on a seulement exclu M. Papilloud et pourquoi on n'a pas également mis une réserve. Cela aurait été très simple, on aurait mis une réserve en lien avec l'affaire Alkopharma. Et là, non, on donne décharge à l'ensemble des dirigeants, peut-être qui sont potentiellement concernés par cette affaire, c'est incompréhensible puisque cela peut compromettre des actions futures pour défendre nos droits.

Demander aussi si, comme dans le cadre de l'affaire Dorsaz, la banque, dont le canton du Valais est actionnaire à 70%, si le Conseil d'Etat va intervenir auprès de la banque pour requérir de faire signer aux dirigeants concernés une renonciation à la prescription. Je crois que cela pourrait au moins être une manière de réparer quelque part les effets de cette décharge.

Les autres questions figurent clairement dans l'interpellation urgente; je n'y reviendrai donc pas.

Mais je remercie d'ores et déjà le conseiller d'Etat Roberto Schmidt qui répondra, je l'espère et j'en suis persuadé, de manière très détaillée et précise à nos questions.

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Je vais essayer de donner des réponses à ces 6 questions:

La première question est de savoir pourquoi on a refusé la décharge à M. Jean-Daniel Papilloud mais pas pour les autres.

Pour rappel, la décharge concerne uniquement l'exercice 2018 et pas d'autres exercices. Selon les explications de la BCVs, la banque a mandaté une enquête indépendante aux fins de clarifier le contexte dans lequel un crédit avait été octroyé en 2009 à la société Alkopharma, déclarée en faillite en 2013. Les faits relevés par cette enquête ont été analysés sur le plan juridique par 2 experts externes mandatés par la BCVs. Ces derniers ont estimé que les faits recueillis jusque-là étaient suffisants pour mettre en cause la responsabilité civile de l'ancien président de la direction générale. Par contre, selon la confirmation de la BCVs et les explications orales de son président du conseil d'administration lors de l'Assemblée générale, aucun élément de l'enquête, ni les faits nouveaux découverts en 2018, ne permettent de mettre en cause les organes qui étaient en fonction en 2009. De plus, le rapport du réviseur bancaire sur l'exercice 2018 à l'intention du Conseil d'Etat ne mentionnait aucune réserve concernant la décharge aux organes de la BCVs. Il n'y avait donc aucun motif pour le Conseil d'Etat de ne pas donner décharge aux administrateurs actuels et de ne pas suivre la proposition du conseil d'administration.

Question 2: Le Conseil d'Etat a-t-il évalué les conséquences juridiques d'une décharge?

Oui, les conséquences juridiques d'une décharge pour l'exercice 2018, et pas 2009, 2011, 2013, à l'ensemble du conseil d'administration et des dirigeants, à l'exception de l'ancien président de la direction, ont été évaluées en collaboration avec les juristes de l'Etat, se basant sur les conclusions des avis juridiques des 2 experts indépendants, communiquées par la BCVs, et sur le rapport du réviseur bancaire.

Question 3: Est-ce que l'Etat n'aurait pas dû prendre en considération les attentes des autres actionnaires minoritaires?

Le représentant de l'Etat à l'Assemblée générale vote sur instructions du Conseil d'Etat. Il ne peut pas, au moment de l'Assemblée générale, modifier selon son bon vouloir le vote précédemment déterminé par l'autorité compétente. De plus, étant donné que la BCVs est cotée à la bourse, il appartient aussi à l'actionnaire majoritaire de veiller à la stabilité de l'institution bancaire et de donner un signal de confiance au marché suite à ces expertises, notamment aux actionnaires institutionnels.

Question 4: Est-ce que le Conseil d'Etat entend exiger de la banque que les administrateurs signent une demande de renonciation à la prescription?

Etant donné que le crédit a été accordé en 2009 à la société Alkopharma, effectivement la prescription absolue est bientôt atteinte. Pour des raisons de précaution, le Conseil d'Etat a déjà décidé de prendre, en collaboration avec la BCVs, toutes les mesures nécessaires à l'encontre des organes en fonction au moment de l'octroi du prêt de la BCVs à Alkopharma, pour sauvegarder les intérêts de la banque et de l'Etat du Valais.

Question 5: Composition du conseil d'administration de la BCVs en fonction au moment de l'octroi du crédit?

Les membres du conseil d'administration ainsi que de la direction générale de l'époque sont mentionnés dans le rapport de gestion et concrètement ici dans le rapport de gestion 2009 de la banque, qui est toujours aussi disponible sur Internet.

Question 6: Quelles personnes siégeaient au conseil d'administration dans cette séance quand ils ont octroyé le crédit?

Etant donné que l'Etat n'est pas autorisé à s'immiscer dans l'opérationnel de la banque et qu'il n'a aucun accès au dossier Alkopharma ni au procès-verbal de séance, il ne peut pas savoir quelles personnes siégeaient exactement au conseil d'administration lors de la séance de l'octroi du crédit.

Hors ces questions d'éventuelles procédures civiles, plusieurs groupes ont déposé, lors de la session parlementaire de décembre 2018, des interventions parlementaires demandant si le canton envisageait d'actionner également M. Jean-Daniel Papilloud. Le Conseil d'Etat a sollicité le professeur Alain Hirsch pour examiner cette question. Dans son avis de droit, le professeur Hirsch arrive à la conclusion que l'Etat du Valais est seulement lésé indirectement comme actionnaire de la BCVs et qu'il ne peut donc pas demander en justice réparation de son dommage indirect. Il pourrait en revanche tenter à ses frais une action conduisant au versement de dommages et intérêts à la banque, parallèlement à l'action en responsabilité que la banque a déjà engagée elle-même. Toutefois, selon le professeur Hirsch, les inconvénients d'une telle action seraient plus nombreux que les avantages.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de suivre les recommandations du professeur Hirsch, à savoir de renoncer, à l'heure actuelle, à tenter une action en justice contre M. Papilloud. Comme déjà évoqué, le Conseil d'Etat a décidé de charger le Département des finances et de l'énergie de lui proposer toutes les mesures nécessaires à l'encontre des organes en fonction au moment de l'octroi du prêt à Alkopharma, pour sauvegarder les intérêts de l'Etat du Valais.

*(Compléments, voir ci-après.)*

7. Interpellation urgente Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Werner Jordan, AdG/LA: Ligne à très haute tension Chippis – Mörel: un tracé qui n'est plus au goût du jour (06.05.2019) **1.0283**

Dringliche Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Werner Jordan, AdG/LA: Höchstspannungsleitung Chippis – Mörel, eine Linienführung die nicht mehr zeitgemäss ist (06.05.2019) **1.0283**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

### **La présidente**

Excusez-moi, je n'ai pas vu, Monsieur le député Grégory Logean, vous voulez la parole?

**Logean Grégory**, député, UDC

Très rapidement sur le point précédent, Madame la présidente du Grand Conseil, juste pour remercier M. le conseiller d'Etat pour ses réponses.

Notre groupe prend acte que, si j'ai bien compris, vous avez entrepris les démarches nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de prescription par rapport aux faits 2009. Et

j'apporte juste encore une précision: la décharge votée à l'assemblée générale vaut effectivement pour l'exercice 2018 mais également pour les faits révélés en 2018, d'où aussi notre intervention. Je crois que c'est une nuance qu'il faut quand même préciser: ce ne sont pas seulement les comptes 2018 pour lesquels la décharge a effet mais également les faits révélés durant l'exercice, d'où la demande de la Fondation Ethos et aussi, dans un autre registre, la décision récente des actionnaires de l'UBS de refuser la décharge.

Je crois que c'est une précision, une correction matérielle importante.

Merci pour votre réponse.

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Monsieur le député Grégory Logean, j'ai bien que expliqué les experts de la banque ont clairement dit: ni les faits nouveaux découverts en 2018 ne laissent penser que les anciens organes auraient quelque chose à se reprocher. C'est pour ça, ça couvre votre réponse.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous revenons sur le point 7 de l'ordre du jour: **l'interpellation urgente 1.0283.**

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous cède immédiatement la parole pour la réponse.

**Schmidt Roberto**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE), und Regierungspräsident

Die von der Swissgrid geplante Höchstspannungsleitung Chippis-Mörel befindet sich zurzeit im Plangenehmigungsverfahren. Das Projekt liegt bis zum 3. Juni 2019 öffentlich auf. Die Urheber der dringlichen Interpellation sind der Ansicht, dass dieses Projekt aus den 80er-Jahren nicht mehr zeitgemäss sei. Höchstspannungsleitungen nach Norden und Süden seien wesentlich wichtiger als eine Walliser West-Ost-Leitung.

Die vor diesem Hintergrund gestellten Fragen kann der Staatsrat wie folgt beantworten:

Informationspolitik der Swissgrid: Die ist nicht primär Sache des Staatsrats. Es gilt jedoch festzuhalten, dass sich Swissgrid bemüht, die betroffenen Gemeinden und Privaten im Rahmen von organisierten Veranstaltungen und Präsentationen vor Ort über das Projekt zu informieren. Zudem finden sich auf der Webseite von Swissgrid auch detaillierte Informationen zum geplanten Vorhaben. Wieso jetzt gewisse Studien angeblich erst 5 Stunden vor der Infoveranstaltung auf der Webseite der Swissgrid aufgeschaltet wurden, entzieht sich unserer Kenntnis.

Was die Linienführung Chippis-Mörel betrifft, sei daran erinnert, dass das Projekt Chippis-Lavorgo ein wichtiges Projekt im Strategischen Netz 2025 der Swissgrid ist. Es wurde bereits 2001 in den Sachplan «Übertragungsleitungen» aufgenommen. 2012 hat der Bundesrat einen entsprechenden Freileitungskorridor festgesetzt und Swissgrid erhielt damit eigentlich den konkreten Auftrag, eine Freileitung zu planen. Obwohl die geplante Linienführung und die Demontage der bestehenden Leitungen auch die raumplanerische und bauliche Entwicklung mehrerer Oberwalliser Gemeinden erleichtern wird, hat doch das Departement für Finanzen und Energie die Swissgrid mehrmals ersucht, die Notwendigkeit der Höchstspannungsleitung durch das Oberwallis nochmals zu überprüfen (schriftlich ersucht) und auch alternative Nord-Süd-Varianten zu prüfen. In ihrer letzten Stellungnahme vom 6. Mai 2019 erachtet die Swissgrid - ich zitiere - «mittel- und langfristig den Ausbau der Leitung Chippis-Lavorgo als unumgänglich, um die notwendige Leistungsfähigkeit und Zuverlässigkeit des Übertragungsnetzes im Wallis zu gewährleisten. Auch die im Rahmen des Strategischen Netzes 2025 geprüften Alternativen bringen nicht den gleichen Effekt» - Ende

Zitat. Die Swissgrid weist zudem darauf hin, dass das Projekt strukturelle Netzengpässe in den Kantonen Wallis und Tessin eliminiert und die Robustheit der gesamten regionalen Netzinfrastruktur erhöht. Die Behauptung, dass die «Gommerleitung» eine Sackgasse sei und nur betrieben werden könne, wenn die Nord-Süd-Achse ab Mettlen (Luzern) unterbrochen sei, dementiert Swissgrid. Die Berechnungen des Strategischen Netzes 2025 von Swissgrid hätten gezeigt, dass die 380-kV-Verbindung zwischen Chippis und Lavorgo auch ohne die Leitungen nach Italien in jedem Fall zwingend notwendig sei.

Was die Linienführung Nord-Süd betrifft, wo die Urheber der dringenden Interpellation behaupten, dass sich der Walliser Staatsrat nie für eine Nord-Süd-Verbindung eingesetzt habe, so entspricht dies schlichtweg nicht den Tatsachen. Selbst wenn die Bundesgesetzgebung bei Höchstspannungsleitungen eine ausschliessliche Rechtssetzungskompetenz der Bundesbehörden vorsieht, insbesondere was die Regelung des Plangenehmigungsverfahrens anbelangt, hat der Staatsrat der alternativen Nord-Süd-Verbindungen seit jeher die nötige Aufmerksamkeit geschenkt. Es sei beispielsweise daran erinnert, dass ein Projekt für eine Gleichstromleitung durch den Grossen Sankt-Bernhard (das sogenannte Projekt Nemo) existierte, und zwischen dem Kanton Wallis, der FMV, Swissgrid, dem Bundesamt für Energie und Italien eingehend diskutiert und geprüft wurde. Die Realisierung des Projekts Nemo hat sich dann allerdings in der Planung des Strategischen Netzes 2025 nicht als notwendig erwiesen und wurde schliesslich auch von der italienischen Übertragungsnetzbetreiberin Terna nicht mehr weiterverfolgt, da das Höchstspannungsnetz der Region Turin aufgrund der neuen im Bau befindlichen 320-kV-Verbindung zwischen Savoyen und Piemont nicht für diese zusätzliche Leistung aufgelegt ist.

Was allfällige Einsprachen des Kantons Wallis betrifft, behaupten die Urheber der Interpellation zu Recht, dass beim Projekt Chippis-Mörel zurzeit keine Erdverlegung vorgesehen ist, obwohl der Staatsrat wiederholt diesbezügliche Abklärungen und Studien verlangt hat. Ob der Kanton deshalb - oder auch aus anderen Gründen - gegen die Linienführung der Freileitung Chippis-Mörel Einsprache erheben wird, kann zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht abschliessend gesagt werden. Zurzeit finden diesbezüglich verwaltungsinterne Abklärungen bei allen betroffenen Dienststellen und Departementen statt. Zudem ist im Verlaufe des Monats Mai eine Koordinationssitzung mit allen betroffenen Gemeinden angesetzt worden. In jedem Fall wird der Staatsrat aber alle notwendigen Massnahmen zur Wahrung seiner Interessen rechtzeitig ergreifen Und schliesslich - das habt ihr im Rechtsgutachten gesehen - obliegt es dann noch der Regierung bis Mitte Juli eine Stellungnahme zum geplanten Projekt einzureichen.

Die staatliche Unterstützung für private Einsprecher wurde auch angefragt. Es liegt grundsätzlich wohl nicht im Aufgabenbereich der kantonalen Verwaltung, allfällige private Einsprecher zu unterstützen, indem wir Rekurse oder Beschwerden formulieren würden. Hingegen sind wir selbstverständlich bereit, über die kantonale Dienststelle jederzeit den Gemeinden als auch den Privaten die nötigen sachdienlichen Informationen abzugeben - aber keine Rechtsvertretung.

Bezüglich der Verhandlung nochmals über eine alternative Nord-Süd-Leitung wurde gefragt. Was das betrifft, so war diese - wie schon erwähnt - wiederholt Gegenstand von Verhandlungen mit den Bundesbehörden und mit Swissgrid. Obwohl Swissgrid in ihrer jüngsten Stellungnahme erneut die Leitung zwischen Chippis und Lavorgo als zwingend erachtet - auch ohne Leitungen nach Italien - wird der Staatsrat bei den künftigen Besprechungen und Verhandlungen mit den Bundesbehörden und mit Swissgrid weiterhin fundierte Studien zu einer allfälligen Nord-Süd-Leitung oder mehreren Leitungen verlangen.

**Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**  
**Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**

8. Postulat urgent Michael Graber, SVPO: Renforcement et réorganisation immédiats des soins pédiatriques à domicile selon la garantie de prise en charge fournie (06.05.2019) **2.0270**

Dringliches Postulat Michael Graber, SVPO: Sofortige Aufstockung und Neuorganisation der Kinderspitex gemäss erteilten Kostengutsprachen (06.05.2019) **2.0270**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Die Kinder sind die schwächsten Glieder einer Gesellschaft, insbesondere dann, wenn sie krank oder behindert sind.

Und so mag es vielleicht ein tragischer Einzelfall sein, aber vielleicht auch nicht, vielleicht gibt es noch mehr Fälle. Ich spreche Ihnen kurz von einem Fall im Oberwallis, wo ein Kind - das ist, ich weiss nicht, vielleicht 8-9 jährig - das ist schwerstkrank, es leidet an einer Erbkrankheit. Mittlerweile kann es nicht mehr laufen, nicht mehr sehen, liegt mehr oder weniger Tag und Nacht im Bett, muss eigentlich 24 Stunden am Tag betreut werden, hat eine alleinerziehende Mutter. Das muss auch in der Nacht betreut werden, beispielsweise um Speichel abzusaugen. Und da haben wir in unserem reichen Land sehr gute Sozialwerke, die für solche Fälle, für solche vom Schicksal arg geprüften Familien da sind. Und da hat die Invalidenversicherung eine Kinderspitex gesprochen von 88 Stunden pro Woche. Das ist sehr viel, aber das ist in diesem konkreten Einzelfall eben nötig.

Umso tragischer ist es, dass wir offenbar in unserem Kanton nicht in der Lage sind, die von der IV verordneten und gesprochenen Kinderspitexleistungen auch tatsächlich zu erbringen, weil genau diese Familie hat nur die Hälfte der Stunden in Anspruch nehmen können, weil die Kinderspitex einfach nicht mehr Leistungen erbringen kann, sei das aufgrund von Personalmangel, Organisationsmangel - ich weiss es nicht.

Aber, meine Damen und Herren, das ist ein Zustand, der in einem Land wie der Schweiz nicht tragbar ist. Das kann es nicht sein, dass die IV eine Kostengutsprache macht und die Kinder dann nicht die Spitex-Stunden erhalten, die gesprochen wurden.

Ich appelliere an Sie, dass Sie diesem Postulat Folge leisten. Ich würde mir wünschen, dass im Rahmen der zweiten Lesung des Gesundheitsgesetzes vielleicht da auch eine gesetzliche Bestimmung aufgenommen werden könnte, dass solche Fälle nicht mehr passieren, und wir machen Gesetze einfach auch häufig, um Einzelfälle zu vermeiden. Wir machen nicht ein Einzelfallgesetz, aber wir machen es, um solche Fälle zu vermeiden.

Ich hoffe, dass das der einzige Fall ist. Wissen tue ich es wie gesagt nicht, und ich danke Ihnen für die Unterstützung für die Schwächsten unserer Gesellschaft.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Sie, Herr Graber, machen sich Sorgen um die Kinderspitex im Oberwallis.

Ich möchte vorwegnehmen, diese gesetzliche Grundlage ist im Gesetz über die Langzeitpflege und nicht im Gesundheitsgesetz, dass Sie das vielleicht gut unterscheiden für die zweite Lesung des Gesundheitsgesetzes.

Eben, Sie machen sich Sorgen, und ich kann Ihnen sagen, das Sozialmedizinische Zentrum hat einen kantonalen Leistungsauftrag, dies im Sinne von Artikel 7 der Krankenpflege-Leistungsverordnung und besonders auch muss die pädiatrische oder die Kinderspitex gewährleistet werden zu Hause. Das Sozialmedizinische Zentrum oder die Zentren haben die Pflicht, alle Fälle anzunehmen und auch zu betreuen.

Jetzt, wenn ich das anschau, wir haben unsere kantonale Planung und in der kantonalen Planung haben wir vorgesehen, dass die Hilfe und Pflege zu Hause verstärkt wird. Und wenn ich jetzt die Stunden sehe, so sind von 2016 auf 2017 die Stunden in der Pflege zu Hause massiv gestiegen. Im Jahr 2007 hatten wir 233'000 Stunden und im 2017 369'000. Wir haben eine Steigerung innerhalb von 10 Jahren von 58%, was die Spitex oder die Pflege zu Hause betrifft. Dies entspricht auch der Planung, und wir haben auch die Zahlen angeschaut. Seit dem Jahr 2016 sind die Kinderspitex-Leistungen im Oberwallis um 13% der fakturierbaren Stunden gestiegen.

Aufgrund Ihres Postulats haben wir nachgefragt, und uns ist jetzt der Fall bekannt. Es konnten tatsächlich nicht die jeweiligen Stunden, die die IV gesprochen hat, lückenlos erbracht werden. Jedoch wurde die Situation mit der Familie abgesprochen, und es wurde versucht, wirklich alle Wünsche der Familie zu berücksichtigen. Und zudem kann man auch sagen, zu keiner Zeit bestand eine Notsituation, weder für das Kind noch für die Familie.

Ich kann Ihnen sagen, die Leistungen sind gesetzlich geregelt, sei dies auf kantonaler oder nationaler Ebene und eben der Leistungsauftrag sieht vor, dass das SMZ die Versorgungspflicht im ganzen Kantonsgebiet wahrnimmt.

Bei diesem im Postulat entwickelten Fall handelt es sich um einen Einzelfall. Es braucht keine gesetzliche Anpassung. In dem Sinn können wir das Postulat annehmen, da es eben bereits realisiert ist.

**9. Interpellation urgente PDCC, par Sidney Kamerzin: Permanence de Sierre (06.05.2019) 2.0271**

Dringliche Interpellation PDCC, durch Sidney Kamerzin: Bereitschaftsdienst im Spital Siders (06.05.2019) **2.0271**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Kamerzin Sidney, député, PDCC**

Cette intervention concerne la permanence de Sierre.

Suite à la fermeture nocturne des urgences en 2014 et à la fermeture des urgences et la transformation en permanence en 2015, cette demande d'interpellation urgente provient des médecins, d'une vingtaine de médecins de la place de Sierre, qui vous demandent, Madame la cheffe du département, de bien vouloir confirmer votre intention et l'intention du département de maintenir la permanence de Sierre qui est essentielle pour les patients de villégiature, pour les patients victimes d'une maladie ou d'un accident aigu, pour les patients qui n'ont pas de médecin traitant. Cette permanence est importante pour le bassin sierrois touristique et économique.

Nous vous demandons, Madame la conseillère d'Etat, une réponse sur cette question.

Merci.



**Waeber-Kalbermatten Esther**, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Monsieur le député Sidney Kamerzin, votre interpellation urgente concerne la permanence de l'hôpital à Sierre.

Le Conseil d'Etat a fixé en décembre 2014 les lignes directrices concernant le développement et la modernisation des infrastructures hospitalières de l'Hôpital du Valais à l'horizon 2020-2030. Afin d'assurer la qualité des soins, la sécurité des patients et l'économicité des traitements, la centralisation des compétences spécialisées et des plateaux techniques lourds est devenue une nécessité. Ainsi, la stratégie retenue pour le Valais central est notamment le regroupement de toute l'activité opératoire du CHVR sur le site de Sion avec en parallèle le développement de la médecine et de la réadaptation polyvalente gériatrique sur le site de Sierre afin d'offrir une prise en charge de proximité.

En octobre 2015, l'Hôpital du Valais a dû fermer le service d'urgences ainsi que les soins continus sur le site hospitalier de Sierre étant donné que la présence médicale ne pouvait plus être assurée. Lors de cette fermeture, le Conseil d'Etat avait alors chargé l'Hôpital du Valais de prendre les mesures nécessaires afin que soit garantie la prise en charge urgente durant les mois d'hiver, notamment dans le service des urgences du site hospitalier de Sion, et que les exigences médicales relatives aux prestations offertes à l'hôpital de Sierre continuent d'être remplies. A partir de cette date, une permanence médicale a été ouverte offrant à la population un lieu de consultation pour un besoin en santé non programmé, sans rendez-vous, et en soutien à la garde médicale de la région.

Nous avons relayé l'interpellation à l'Hôpital du Valais qui nous a confirmé la volonté du CHVR de poursuivre l'exploitation de la permanence médicale de l'hôpital de Sierre. L'hôpital a d'ailleurs récemment créé un nouveau flyer pour mieux faire connaître cette prise en charge et augmenter cette activité qui se situe aujourd'hui à une quinzaine de visites par jour.

Fort de ce qui précède, nous pouvons vous assurer que le Conseil d'Etat continuera de soutenir le maintien de la permanence de Sierre afin notamment d'améliorer le triage des urgences et de soulager le service d'urgences de Sion ainsi que la garde médicale de la région.

#### **Département de l'économie et de la formation (DEF)**

#### **Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**

- 10.** Interpellation urgente Gilbert Truffer, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Liquidation de l'élevage d'esturgeons Kasperskian (06.05.2019) **3.0444**

Dringliche Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Kaviarzucht Kasperskian in Liquidation (06.05.2019) **3.0444**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

#### **La présidente**

Monsieur le conseiller d'Etat Christophe Darbellay, vous avez la parole pour la réponse.

**Darbellay Christophe**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Das Unternehmen Kasperskian AG wurde nie vom Kanton direkt unterstützt. Wir können jedoch bestätigen, dass die CCF (Kompetenzzentrum für Finanzfragen) als Finanzdienstleister des Kantons im Rahmen des Gesetzes die Firma finanziell unterstützt hat. Da die CCF, wie jedes Finanzinstitut, die strikte Wahrung des Geschäftsgeheimnisses verfolgt, werden von Seiten der CCF keine Zahlen bezüglich einer Unterstützung im konkreten Einzelfall gegeben.

Was passiert mit der Produktionshalle? Die Frage kann zum jetzigen Zeitpunkt nicht beantwortet werden, da das Liquidationsverfahren noch im Gange ist. Wie bereits erwähnt, ist der Kanton nicht direkt in dieses Verfahren eingebunden.

Die CCF AG verlangt, ausser in Ausnahmefällen, Garantien in der Höhe von 50% des Darlehens oder der Bürgschaft. Die Frage nach allfälligen Verlusten kann erst nach Abschluss des Liquidationsverfahrens definitiv beantwortet werden.

Gewisse Firmen wären nicht bezahlt worden von der Firma Kasperskian AG, vor allem eine Baufirma im Oberwallis, das liest man ab und zu. Wir haben keine Informationen von Auftragnehmern erhalten, die nicht bezahlt wurden. Laut Kasperskian AG waren verschiedene Verfahren im Gange (Mediation oder Gericht), um die Sachlage zu klären. Da die Justiz unabhängig arbeitet, wissen wir nicht, ob ein Verfahren eingeleitet wurde oder ob ein Verfahren in Bearbeitung ist.

Was passiert mit den 18 Angestellten der Kasperskian AG? Die meisten Arbeitsplätze innerhalb des Unternehmens sind spezialisierte Arbeitsplätze in der Fisch- und Kaviarproduktion (Fischermeister, Fischzuchtexperte, Kaviarmeister und Fischverarbeiter). Diese Fachkräfte werden eine neue Stelle in einem spezialisierten Unternehmen zu suchen haben. Diese Personen werden, wie andere Arbeitssuchende, von den RAV unterstützt. Der Kanton wird von der CCF über den Ausgang des Liquidationsverfahrens informiert. Die Schliessung eines Unternehmens erfolgt in mehreren Schritten, deren Abschluss die Löschung aus dem Handelsregister bildet.

**11.** Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean et Cyrille Fauchère: Affaire CMA: l'avenir socio-économique du Valais central en jeu! (06.05.2019) **3.0445**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean und Cyrille Fauchère: CMA-Affäre: Die sozioökonomische Zukunft des Mittelwallis steht auf dem Spiel! (06.05.2019) **3.0445**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**La présidente**

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole pour la réponse.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le groupe UDC, par les députés Grégory Logean et Cyrille Fauchère, se dit préoccupé de l'affaire CMA.

Nous pouvons répondre aux questions posées comme il suit:

Quelles sont les pratiques qualifiées de «pas très catholiques»?

Ça c'est difficile comme question, Messieurs les députés Grégory Logean et Cyrille Fauchère. Je vais essayer.

Les pratiques qualifiées de «pas très catholiques» font référence à un passage d'un des 5 rapports publiés sur cette affaire. Il semble conclure que des membres du conseil d'administration de CMA pourraient avoir violé leurs devoirs de diligence et de fidélité vis-à-vis de l'entreprise dont ils étaient administrateurs au profit d'une autre entreprise qui est le groupe CPI appartenant à Radovan Vitek. Il faut rappeler ici que c'étaient les communes commanditaires de ces expertises qui devaient en tirer les conclusions. Ces dernières ont renoncé à une action en justice suivant les recommandations du cabinet Altenburger afin de ne pas perdre tout soutien de Radovan Vitek. A titre personnel, je n'ai vu ces rapports qu'il y a quelques jours lorsqu'ils ont été publiés.

Qu'en est-il de la perte d'influence des communes qui ont drastiquement perdu de leur pouvoir décisionnel au sein de l'assemblée générale de CMA dans l'opération litigieuse? Sera-t-elle réparée, le cas échéant de quelle manière?

Vous avez comme moi lu que le ministère public avait ouvert une enquête qui est au stade de l'enquête préliminaire (séparation des pouvoirs oblige). Il ne nous appartient donc pas de nous prononcer sur cette question, c'est le ministère public qui fera ses devoirs.

Lorsqu'il s'est invité dans le conflit en tant que médiateur, le conseiller d'Etat en question pouvait-il ignorer la gravité de la situation?

Le chef du Département de l'économie et de la formation, votre serviteur, s'est proposé comme médiateur avec l'objectif de trouver une solution à une situation grave effectivement car elle mettait en péril l'avenir économique de toute une région et d'une destination phare de notre canton. Directement et indirectement des centaines d'emplois étaient en jeu. Mais il y a quand même eu des résultats. En une année, une convention signée entre les communes et CMA qui implique des droits et des devoirs pour chacun, le déblocage d'un projet hôtelier à 200 millions et puis une sortie de crise qui a permis de réparer le litige financier qui était estimé dans les rapports qu'on a cités tout à l'heure à 2,7 millions par des experts. Tout n'est pas réglé mais je crois qu'on peut aussi être satisfait du chemin parcouru, même s'il reste passablement de plaies à panser. Relevons ici que pour le rapport d'expert, le rétablissement du *statu quo ante* met fin à tout risque pénal pour les conseillers communaux (c'est l'article 305 du code pénal qui est ici cité) et si la situation n'avait pas pu être débloquée, eh bien!, il y aurait peut-être eu ni hiver ni été sur le Haut-Plateau. Alors, un jour, il faudra peut-être arrêter d'accuser les «casques bleus» d'avoir déclaré la guerre et de leur tirer dessus.

Est-il exact que le conseiller d'Etat Christophe Darbellay est susceptible - ça c'est la question la plus rigolote - d'être auditionné d'ici à fin août 2019 comme témoin, voire comme prévenu dans l'affaire Vitek-CMA versus communes au tribunal de New-York?

Ça c'est pas mal. L'affaire pendante au tribunal de Manhattan concerne un fonds spéculatif new-yorkais et une société d'investissements tchèque qui ont déposé plainte contre Radovan Vitek. Une plainte par les mêmes acteurs est aussi déposée auprès d'une société qui est active au Luxembourg. Il faut donc avoir pas mal d'imagination et un certain talent pour le cinéma pour faire un lien entre ces différentes affaires.

**12.** Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Conflit de personnes étalé en place publique (06.05.2019) **3.0446**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Öffentlich breitgetretener Konflikt zwischen zwei Personen (06.05.2019) **3.0446**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

## **La présidente**

Cette interpellation urgente rejoint l'interpellation urgente 3.0448, Monsieur le chef du département.

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Oui, c'est un peu la même; vous parlez de l'interpellation urgente 3.0448 du député Thierry Largey? Oui.

Je réponds aux 2 en même temps puisque les réponses sont très courtes.

Le groupe UDC, par le député Cyrille Fauchère, demande comment il se fait que le contenu d'une enquête disciplinaire confidentielle d'un chef de service soit publié dans le Walliser Bote..., alors il faut le demander au Walliser Bote.

Le Conseil d'Etat vous répond comme il suit: L'auteur de l'interpellation urgente relève lui-même qu'une procédure disciplinaire est confidentielle. Ni le Conseil d'Etat ni le chef du département ne confirment ou n'infirmement l'existence d'une procédure par respect pour la sphère privée des personnes concernées.

Je réponds à la deuxième. Donc, la première partie de la réponse est la même. Je réponds donc aux 2 questions supplémentaires posées. Donc, nous pouvons ensuite répondre à cette question plus générale que les procédures sont confidentielles et enfin que la décision d'intégrer les 5 écoles de commerce et de culture générale au Service de l'enseignement est plus une question organisationnelle. Ces écoles sont un peu entre 2 mondes, entre le monde de l'enseignement général, et elles délivrent des titres qui sont professionnalisants, à savoir des maturités professionnelles et des CFC. Par conséquent, ces écoles seront toujours un peu entre ces 2 mondes.

Pour des questions d'organisation et parce que ces écoles s'identifient plus à l'enseignement général, au système qu'on aurait dans l'enseignement obligatoire, nous avons rétabli la situation qui prévalait avant 2015. Désormais, ces écoles ne sont plus dans le Service de la formation professionnelle mais sont au Service de l'enseignement.

**13.** Interpellation urgente Gervaise Marquis, PLR, Diego Wellig, CSPO, et Pascal Salzmann, SVPO: A quand de vrais contrôles et de vraies sanctions pour les professionnels de la montagne qui trichent? (06.05.2019) **3.0447**

Dringliche Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Diego Wellig, CSPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Bergsport: Wann kommen wirksame Kontrollen und Sanktionen für Berufsleute, die sich nicht an die Regeln halten? (06.05.2019) **3.0447**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Il sied d'abord de rappeler 2 principales modifications de la nouvelle ordonnance fédérale: l'obligation de disposer d'une autorisation est valide à partir du premier franc gagné en Suisse contre 2'300 francs auparavant et puis depuis le premier jour d'activité en Suisse par un guide ou un professeur de ski de l'Union Européenne ou de l'AELE, cette activité doit être déclarée; avant on pouvait le faire pendant 11 jours avant de déclarer son activité en Suisse.

Il faut rappeler que le canton du Valais a été précurseur dans le domaine de la réglementation des métiers de sports à risques, notamment les métiers de la montagne. Une législation cantonale existait d'ailleurs avant que la Confédération n'en édicte une. Nous avons été donc très proactifs. Nous voulons aussi faire respecter les exigences légales de manière à garantir la qualité de la prestation et surtout la sécurité des personnes qui prennent un guide de montagne, un accompagnateur ou un professeur de sports de neige.

L'adaptation du cadre légal, vous l'avez décidée en 2018 pour combler un vide juridique, pour pouvoir prononcer de vraies sanctions à l'encontre de tous les contrevenants.

Combien de contrôles ont-ils été effectués? Sur l'hiver 2018/2019, nous avons effectué avec la commission cantonale 12 jours de contrôles auprès de 1'600 professionnels et 63 entreprises (des bureaux des guides, des écoles de sports de neige). Une dénonciation a été enregistrée.

Combien de guides non brevetés ou insuffisamment qualifiés ont-ils été pris dans l'escarcelle des contrôles? La grande majorité des contrôles effectués ont fort heureusement révélé des conformités démontrant le sérieux avec lequel les professions soumises à la loi travaillent. Trois procédures ont été ouvertes avec des amendes qui s'élevaient à 2'500 francs pour le cas le plus sévère.

Combien de professionnels étrangers ont-ils déposé des demandes d'autorisation? Ces demandes d'autorisation sont traitées par la Confédération, le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et sont ensuite transmises pour exécution au Service de l'économie, tourisme et innovation pour délivrer les autorisations. Jusqu'à ce jour (au 30 avril 2019), il y avait 39 autorisations ressortissants étrangers qui ont été délivrées et, sur l'ensemble de l'année 2018, il y en avait 45.

Combien de contrôles avons-nous prévu cette année? Une quinzaine de jours de contrôles.

Et puis, pour terminer, on nous demande où est-ce qu'on va faire les contrôles, quand, comment et sur quelles professions. Evidemment qu'on n'est pas la police cantonale qui annonce les contrôles à l'avance, on ne va pas vous dire qui, quelles nationalités, quelles professions. Nous avons donc là un devoir de discrétion, mais nous ferons des contrôles, ils sont très sévères et la volonté vraiment du canton est de poursuivre tous ceux qui contreviendraient dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure pour la qualité, la sécurité de tous les clients de sports de neige et de la montagne.

**14.** Interpellation urgente Les Verts, par Thierry Largey: «Conflit» entre le chef du Service de la formation professionnelle et le chef du DEF: quelle est la suite qui va être donnée à cette situation? (06.05.2019) **3.0448**

Dringliche Interpellation Les Verts, durch Thierry Largey: «Konflikt» zwischen dem Chef der Dienststelle für Berufsbildung und dem Vorsteher des DVB: Wie weiter? (06.05.2019) **3.0448**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**(Réponse du Conseil d'Etat, cf. interpellation urgente 3.0446 ci-avant.)**

**15.** Interpellation urgente Emmanuel Revaz, Les Verts, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Accompagnement agricole de R3: qu'en est-il des 3 nouveaux postes pourvus en 2018? (06.05.2019) **3.0449**

Dringliche Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Landwirtschaftliche Begleitmassnahmen zu R3: Was ist mit den drei neuen Stellen, die 2018 besetzt wurden? (06.05.2019) **3.0449**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Les 3 nouveaux postes pourvus sont-ils effectivement affectés aux emplacements et aux rôles prévus? Je peux répondre par l'affirmative. Le titulaire du poste dévolu à l'Office de l'arboriculture et cultures maraîchères a été nommé responsable de l'accompagnement agricole du Rhône au 1er avril 2019. L'engagement de 2 ingénieurs en génie rural auprès de l'Office des améliorations structurelles a donné lieu à une redéfinition des arrondissements afin d'assurer une meilleure coordination avec les travaux de Rhône 3.

Quelles ont été les prestations fournies pour l'accompagnement agricole dans le cadre du projet R3 par ces nouvelles personnes (nature et nombre d'heures)? Les nouvelles personnes ont été engagées au dernier trimestre 2018. Malgré cela, le Service cantonal de l'agriculture a effectué 6'900 heures en 2018 rien que pour l'accompagnement agricole, ce qui correspond à 4 EPT répartis sur 10 personnes.

Also wenn ich lese im Walliser Bote, dass nichts gemacht wurde im Jahr 2018, dann haben gewisse Leute keine Mathe in der Schule gehabt - es tut mir leid! Es wurden 6'900 Arbeitsstunden geleistet für die 3. Rhonekorrektur in Sachen Landwirtschaft, und das ist doch wesentlich. Das sind 4 VZE, verteilt auf 10 Personen.

Was wurden für wichtige Aufgaben geleistet? Conduite des études préliminaires d'accompagnement agricole pour la mesure prioritaire Chablais, la mesure prioritaire du coude du Rhône (ça veut dire Martigny), études actuellement présentées aux communes et aux agriculteurs. Réalisation des premières mesures individuelles pour les exploitations qui sont les plus fortement touchées. Réalisation de mesures collectives, comme les fameux 35 millions, on a commencé à les investir pour lutter contre le gel dans la plaine du Rhône avec de très grands projets de lutte contre le gel, et j'ai pu m'en rendre compte encore avant-hier soir sur le terrain, qui sont efficaces et qui sont de bons investissements. Et puis enfin suite des travaux d'amélioration intégrale dans les secteurs déjà corrigés, ceux de Visp, Baltschieder et Rarogne, irrigation notamment. Enfin, c'est la négociation avec ceux qui doivent vendre des terrains et l'estimation des terrains qui a été faite.

Comment peut-on expliquer les réticences de l'Office fédéral de l'environnement concernant le refinancement des heures effectuées ou déclarées? L'OCCR3 refinance les heures effectuées par le Service de l'agriculture à condition que l'Office fédéral de l'environnement reconnaisse l'imputabilité de ces heures. Comme aucune demande de subventionnement n'avait été adressée à l'OFEV pour les années 2016 et 2017, ce travail est en cours afin d'obtenir la garantie de subventionnement des heures effectuées par le Service de l'agriculture. C'est en cours, donc ça devrait être décidé ces prochains temps.

**Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**  
**Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

- 16.** Interpellation urgente Guido Walker, CVPO, et Damien Raboud (suppl.), UDC: Connaître les coûts pour le Valais d'un OUI à la LArm le 19 mai prochain (06.05.2019) **4.0363**

Dringliche Interpellation Guido Walker, CVPO, und Damien Raboud (Suppl.), UDC: Kennen der Kosten für das Wallis bei einem JA zum Waffengesetz am kommenden 19. Mai (06.05.2019) **4.0363**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Walker Guido**, Grossrat, CVPO

Am 19. Mai - in knapp 10 Tagen - haben wir die Abstimmung zum eidgenössischen Waffengesetz, das - wie ich hoffe - nicht angenommen wird. Ich bin bei einigen Punkten nicht so schlüssig, und man hat gesehen in der Westschweiz, dass es doch einige offene Punkte gibt, die nicht so klar sind. So haben die Westschweizer Kantone angemeldet, dass sie zwischen 2 bis 6 Vollzeitstellen zusätzlich brauchen, weil der administrative Aufwand doch relativ gross wird. Auch im Kanton Wallis bei 60'000 registrierten Waffen ist das nicht unerheblich.

Ich habe Ihnen dazu 7 Fragen gestellt und möchte Sie bitten, diese mir einzeln zu beantworten und nicht pauschal.

Zum Punkt 5 habe ich noch eine Ergänzung: Eine KD-Box ist eine sogenannte Kurzdistanz-Box von 20 bis 50 Metern, welche als Übungsort auch für Armee und Polizei gebraucht wird.

Besten Dank.

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Aux questions posées, le Conseil d'Etat répond comme il suit:

1. En tenant compte des récentes demandes de permis d'acquisition, on peut estimer à environ 600 nouvelles autorisations exceptionnelles par année pour les armes concernées par la nouvelle disposition. Le délai d'annonce et de mise en conformité est fixé à 3 ans. La nature, ainsi que la fréquence des contrôles ne sont pas encore fixées.

2. Toute nouvelle législation entraîne forcément une augmentation de la charge administrative qui, à ce stade, peut être estimée de 1 à 3 EPT. Le nombre exact sera déterminé après une période d'évaluation. Ces collaborateurs ne devraient pas disposer d'un profil particulier autre qu'une grande expérience de police et des connaissances dans le domaine des armes, profil dont la police cantonale dispose.

3. La pratique de la police cantonale sera d'appliquer les nouvelles dispositions. Les personnes qui satisferont aux exigences fixées se verront octroyer ces autorisations, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

4. Actuellement, il n'est prévu aucun transfert de compétences vers les sociétés de tir, celles-ci n'ayant pas à connaître les antécédents de leurs adhérents. Elles devront fournir une attestation prouvant que le demandeur est bien membre pour que la police puisse valider une des exigences fixées par les nouvelles dispositions. Donc aucun changement pour les sociétés de tir, hormis le fait d'avoir peut-être plus d'adhérents en raison d'une valorisation de leur rôle et donc de leur attractivité.

5. Le tir obligatoire, le tir en campagne et le tir sportif se déroulent dans des stands de tir reconnus régis par le droit fédéral. Dans ce cadre, seules les armes d'ordonnances, de service et celles reconnues par la Fédération sportive suisse de tir sont utilisées dans ces stands de tir. Ces stands de tir reconnus permettent aux sociétés de tir de bénéficier de subventions et d'indemnités versées à la fois par la Confédération et le canton. Le tir avec d'autres types d'armes peut avoir lieu dans des stands de tir privés donc financés par des moyens privés dans le respect de la LArm et du droit cantonal en la matière. L'Etat n'a pas à entrer en matière dans ce domaine. Par conséquent, la directive n'apportera aucune modification à la pratique actuelle et n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour l'Etat.

6. La directive indique que le détenteur devra apporter une preuve concrète du tir annuel dont la forme n'a pas encore été définie par la Confédération. Cela entraînera une augmentation de la charge administrative qui pourra être déterminée avec précision au terme de la période d'évaluation.

7. La police cantonale dispose d'un système de gestion des armes et des permis d'acquisition conforme à la LIPDA. Ces données resteront exclusivement en possession de la police cantonale sans délégation de gestion aux sociétés de tir ou autres.

**Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**  
**Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)**

**La présidente**

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly ayant dû nous quitter, c'est Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten qui répondra.

17. Interpellation urgente UDC, par Blaise Melly et Albert Pitteloud: Un concours international pour Rhône 3 (06.05.2019) **5.0398**  
Dringliche Interpellation UDC, durch Blaise Melly und Albert Pitteloud: Internationaler Wettbewerb für Rhone 3 (06.05.2019) **5.0398**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Waeber-Kalbermatten Esther**, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

En premier lieu, rappelons que c'est bien le Conseil d'Etat qui a donné cette information, d'abord par une conférence de presse en décembre 2018 et ensuite par la publication du crédit d'engagement via son bulletin hebdomadaire.

Ensuite, précisons que ce concours concerne des études et non pas des travaux. Il n'y a donc pas de débat ou discussion concernant les prestations d'entreprises valaisannes ou non, ni de bilan carbone. Par contre, le développement durable est au cœur de la démarche de R3 et plus précisément de ce concours qui privilégie les aspects sociaux et l'amélioration du cadre de vie de la population.

Quant à la procédure utilisée, elle suit la loi sur les marchés publics et est donc ouverte au niveau international. C'est juste et c'est bien car compte tenu de l'importance nationale du projet et de son échelle, il s'agissait de pouvoir compter sur des bureaux bénéficiant d'une expérience en la matière. L'objectif de ce concours étant d'établir une vision d'ensemble de l'aménagement de l'espace public pour en assurer la cohérence sur 120 km, le marché ne pouvait pas être scindé en plusieurs lots.



Une fois les aménagements des berges du Rhône définis par ce processus, les travaux seront mis en soumission et les entreprises locales auront toutes leurs chances de les réaliser. Il en sera de même pour les prochains concours prévus pour la réalisation des ponts. En effet, comme nous le voyons régulièrement dans nos appels d'offres pour FR3, les entreprises valaisannes sont très performantes et remportent pratiquement toujours les marchés mis en soumission, seules ou parfois en consortium avec des entreprises externes.

Finalement, tout cela est élaboré en collaboration avec la Confédération qui subventionne cette démarche au même titre que les projets et travaux R3.

**18.** Interpellation urgente Joachim Rausis, PDCB, Sidney Kamerzin, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Approbation du plan directeur cantonal: quelle est la portée des réserves émises par Berne? (06.05.2019) **5.0399**

Dringliche Interpellation Joachim Rausis, PDCB, Sidney Kamerzin, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: Genehmigung des Kantonalen Richtplans: Tragweite der von Bern angebrachten Vorbehalte? (06.05.2019) **5.0399**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich gebe im Folgenden eine recht detaillierte Antwort, vorbereitet von meinem Kollegen Jacques Melly und abgestimmt im Staatsrat, aber trotzdem es ist eine nicht ganz einfache Antwort zu dieser späten Stunde.

Les auteurs de l'interpellation urgente relèvent à juste titre l'important travail effectué par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et l'administration pour parvenir à obtenir une approbation par le Conseil fédéral du plan directeur du canton du Valais (PDC) dans le délai requis. Outre le fait qu'elle permet au canton d'éviter les sanctions prévues à l'article 38a LAT contrairement à 8 autres cantons suisses, cette décision valide l'approche du périmètre d'urbanisation défendue par le canton en vue d'atténuer les effets de la mise en œuvre de la LAT.

Le Conseil fédéral émet cependant des réserves et impose des exigences supplémentaires au canton. Qu'en est-il exactement?

Dézonage supplémentaire de 300 ha.

La Confédération a effectivement fixé un périmètre d'urbanisation (PU) global à l'horizon 2045 de 15'800 ha, soit à un niveau situé à environ 300 ha au-dessous de la valeur découlant du PDC approuvé par le Grand Conseil. Cette demande de réduction du PU, prévue initialement à un niveau bien plus haut, n'était ni attendue ni évidemment souhaitée. En effet, alors que la Confédération a validé le calcul effectué par le canton pour les zones dévolues à l'habitat à 15 ans et à 30 ans, elle n'a pas accepté la proposition de reprendre en l'état les autres types de zones à bâtir (zones artisanales et industrielles, zones touristiques, zones d'intérêt général, etc.) et considéré qu'un effort de réduction devait également porter sur ces types de zones pour lesquelles des réserves importantes existent, d'autant plus que le système de gestion des zones d'activités économiques exigé par l'article 30a alinéa 2 OAT n'est pas encore en place. Le Conseil d'Etat considère que cette demande de la Confédération repose sur des bases insuffisantes et que ce chiffre n'est donc pas définitif. Les travaux en cours tant à l'échelle du canton que des communes devraient permettre de revenir sur cette demande au terme du délai de 4 ans.

Validation par Berne de toute nouvelle ouverture de zone à bâtir dans le canton.

La Confédération a toujours conditionné l'acceptation de l'approche valaisanne fondée sur le périmètre d'urbanisation à l'horizon de 30 ans au respect de l'article 15 alinéa 2 LAT et à la prise de mesures permettant de maîtriser le développement de l'urbanisation dans le temps et d'éviter le mitage du territoire. Cette exigence est par ailleurs renforcée par les dispositions de l'ordonnance s'imposant aux cantons ayant des zones à bâtir surdimensionnées, voire nettement surdimensionnées. La Confédération demande donc de pouvoir vérifier que le canton s'engage clairement dans la voie de la réduction globale de ses zones à bâtir pour pouvoir valider d'éventuelles ouvertures de nouvelles zones à bâtir. Tous les cantons dont le taux d'utilisation cantonal est inférieur à 95% sont concernés par cette mesure, le canton du Jura y étant notamment également soumis.

Liste et effets des fiches de coordination retouchées.

Les modifications apportées directement par le Conseil fédéral dans le contenu du plan directeur cantonal portent uniquement sur les fiches de coordination A.10 Parcs naturels et patrimoine mondial de l'UNESCO, C.1 Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat et D.8 Infrastructures aéronautiques, ce qui signifie que l'information selon laquelle tous les amendements apportés par le Grand Conseil au plan directeur cantonal ont été corrigés par le Conseil fédéral est totalement fautive.

Dans le cas des fiches A.10 et D.8, il s'agit de modifications apportant des précisions sur des points qui n'avaient d'ailleurs pas fait l'objet d'amendements du Grand Conseil. Concernant la fiche C.1, les modifications apportées par le Conseil fédéral introduisent un délai dans 2 points de la marche à suivre du canton et des communes et adaptent le contenu de la marche à suivre pour les communes des catégories C et D, dont 2 paragraphes avaient fait l'objet de plusieurs amendements.

Ces modifications ne remettent toutefois pas en cause l'approche valaisanne fondée sur le périmètre d'urbanisation mais clarifient son application en précisant clairement que les secteurs non compris dans le PU doivent être dézonés. Cette interprétation découle directement de la description du modèle valaisan dans la fiche C.1 et des conditions fixées pour son acceptation par la Confédération.

Une marge de manœuvre existe, mais elle n'est pas dans la possibilité de dézoner ou non ce qui se trouve à l'extérieur du PU, elle est bien dans la définition du PU lui-même, comme cela a déjà été rappelé à maintes reprises et comme cela est effectivement appliqué dans les discussions en cours avec les communes.

Ich denke, die Antwort wird Ihnen noch schriftlich zugestellt und dann können Sie das genauer nachlesen, was das alles heisst. Danke.

**19.** Interpellation urgente CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter et Dominic Eggel: Plan directeur: transparence nécessaire (06.05.2019) **5.0400**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Urs Juon, Aron Pfammatter und Dominic Eggel: Forderung nach Transparenz bei der Richtplangenehmigung (06.05.2019) **5.0400**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Nur kurz, Sie können lesen, und ich werde nicht die Interpellation wiederholen.

Es hat eine Desavouierung des Grossen Rates hier stattgefunden, eine skandalöse Desavouierung. Hier fragen wir nach, vor allem auch nach der Rolle des Kantons. Und da muss ich Ihnen einfach sagen, wenn ich jetzt die neusten Schreiben des Kantons an die

Gemeinden sehe, der Bund hat entschieden in seinem Genehmigungsentscheid, dass die Gemeinden, die überdimensionierten, im nicht weitgehend überbautem Gebiet die Baugesuche an den Kanton schicken müssen - im nicht weitgehend überbautem Gebiet. Das ist schon skandalös genug, aber der Kanton teilt den Gemeinden mit, dass sie alle Baugesuche, also die Gemeinden der Kategorien B, C und D, alle Baugesuche dem Kanton zuschicken müssen. Also ich weiss nicht, wieso dass hier der Kanton wiederum weitergeht als der Bund. Das macht uns sehr misstrauisch, und deshalb verlangen wir, dass hier sämtliche Korrespondenz zwischen Kanton und Bund, sämtliche Sitzungsprotokolle, uns Parlamentariern, die wir hier 300 Abänderungsanträge behandelt haben, in der Kommission haben wir unzählige Stunden darüber gebrütet, und der Bund hat dann gemacht, was er will. Das muss uns offengelegt werden.

Ich danke Ihnen.

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Herr Pfammatter, Sie haben soeben gesagt, dass das nicht haltbar sei, dass eben der Kanton nicht transparent sei. Ich kann Ihnen hier folgende Antwort geben, und dann bitte ich Sie dann, am Schluss abzuschätzen, ob die Transparenz gefehlt hat.

Der ganze Ablauf des Prüfverfahrens zum kantonalen Richtplan ist im Prüfbericht des Bundesamtes für Raumentwicklung im Kapitel 2 beschrieben. Nach dem Beschluss des Grossen Rates im März 2018 wurde der kantonale Richtplan im Juni 2018 zur Genehmigung an den Bund gesandt. Der Kanton konnte sich schliesslich Anfang 2019 zu einem Entwurf des Prüfberichts äussern. Am 22. März 2019 hat der Staatsrat die Änderungen und die Auflagen des Bundes zur Kenntnis genommen und dem Bundesamt die geforderten Präzisierungen mitgeteilt. Sowohl die relevanten Unterlagen als auch das Schreiben des Departementvorstehers vom 22. März sind bei der Dienststelle für Raumentwicklung einsehbar. Die von den Autoren der Interpellation bemängelte Transparenz und Nachvollziehbarkeit kann somit jederzeit gewährleistet werden.

Der Bundesrat hat in der am 1. Mai 2019 genehmigten Version des kantonalen Richtplans an 3 der insgesamt 45 Koordinationsblätter Korrekturen vorgenommen. Bei den Korrekturen, die in den Koordinationsblättern A.10 Naturpärke und UNESCO-Welterbe sowie D.8 Luftfahrtinfrastrukturen vorgenommen wurden, handelt es sich um Präzisierungen. Diese betreffen keine Änderungen, die durch den Grossen Rat vorgenommen wurden. Bei den Korrekturen im Koordinationsblatt C.1 Dimensionierung der Bauzonen für die Wohnnutzung handelt es sich einerseits um Präzisierungen betreffend die Fristen und andererseits um Anpassungen im Abschnitt betreffend das Vorgehen für die Gemeinden der Kategorie C und D. Dabei hat der Bundesrat eine Auszonungspflicht für Gebiete, die nicht im Siedlungsgebiet liegen, im Richtplan festgeschrieben. Ich habe vorgängig die Antwort noch detaillierter gegeben, was diese Koordinationsblätter betrifft, und ich verweise auf diese Antwort.

Somit kann man sagen, dass der genehmigten Richtplan als auch der Prüfbericht des Bundesamts am 1. Mai 2019, unmittelbar nach Erhalt, auf der Internetseite der Dienststelle für Raumentwicklung aufgeschaltet wurden. Der Prüfbericht enthält umfassende Erläuterungen zu den vorgenommenen Korrekturen und Auflagen und den an den Kanton erteilten Aufträgen. Der Verband Walliser Gemeinden und die Mitglieder des Grossen Rates wurden gleichzeitig per Mail mit der Medienmitteilung und dem Link zur entsprechenden Internetseite bedient. Zusätzlich wurden die Gemeinden am gleichen Tag mit einem ausführlichen Schreiben des Vorstehers des Departements für Mobilität, Raumplanung und Umwelt über die Anpassungen und die mit der Inkraftsetzung des kantonalen Richtplans notwendigen weiteren Arbeiten informiert. Damit die Gemeinden im Detail informiert werden können und um offene Fragen zu diskutieren, finden im Herbst Informationsveranstaltungen für die Gemeinden statt.

Der Staatsrat wird weiterhin alles daran setzen, dass die RPG-Revision in den Walliser Gemeinden auf eine verträgliche, aber auch rechtskonforme Art und Weise umgesetzt und die Rückzonungen auf das absolut Nötigste begrenzt werden können.

Aufgrund der verschiedenen durch den Bund formulierten Auflagen und Anträgen muss der kantonale Richtplan innerhalb von 4 Jahren erneut angepasst werden. Daher wird der Staatsrat dem Grossen Rat einen Bericht zur Raumplanung und Raumentwicklung gemäss dem Artikel 3b des kantonalen Raumplanungsgesetzes unterbreiten. Der Grosse Rat, d. h. Sie, werden dann Gelegenheit erhalten, sich erneut mit dem kantonalen Richtplan auseinanderzusetzen.

### **La présidente**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Je passe la parole à M. le député Grégory Logean.

### **Logean Grégory, député, UDC**

Merci Madame la présidente du Grand Conseil, donc pour le point 20 de l'ordre du jour, on est d'accord?

(...)

J'ai appuyé... et puis il est affiché le point 20 d'ailleurs...

### **La présidente**

Ah!, vous avez pris un peu d'avance!

Alors nous arrivons au point 20.

### **Grand Conseil**

#### **Grosser Rat**

#### **20. Résolution urgente Grégory Logean, UDC, et Aron Pfammatter, CVPO: Plan directeur cantonal: que reste-t-il du projet du Grand Conseil? (06.05.2019) 7.0105**

Dringliche Resolution Grégory Logean, UDC, und Aron Pfammatter, CVPO: Kantonaler Richtplan: Was bleibt vom Entwurf des Grossen Rates? (06.05.2019) **7.0105**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

### **Logean Grégory, député, UDC**

Je crois que beaucoup de choses ont été dites dans cette salle.

Je partage pleinement les propos du député Aron Pfammatter avec lequel nous avons déposé la présente résolution urgente et nous enjoignons ensemble au Parlement de faire de même. Ce qui s'est passé est proprement scandaleux. L'autorité cantonale compétente, c'est le Grand Conseil. Il n'est pas normal que nous apprenions dans la presse, par voie de communiqué, que les 320 amendements, le plan directeur cantonal sur lequel nous avons travaillé a subi de telles modifications. Les 300 ha dont nous parlons, c'est tout de même une différence importante puisque, pour rappel, à l'époque, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina prévoyait moins de 1'000 ha lors du débat et puis, aujourd'hui, donc on serait à 300 ha supplémentaires, ce qui est énorme.

La présente résolution demande que le Bureau du Grand Conseil puisse justement étudier les suites utiles éventuellement que l'on pourrait donner, pour savoir ce qui a été modifié ou pas et de quelle manière la procédure s'est effectivement passée, mais je crois qu'on doit aussi, et c'est le sens également de la résolution, marquer notre désapprobation car l'autorité cantonale compétente reste le Grand Conseil selon notre loi cantonale sur l'aménagement du territoire et la bienséance aurait fait qu'il aurait dû y avoir un échange, une collaboration et pas encore une fois des informations par voie de presse.

Merci de soutenir cette résolution urgente.

**Revaz Emmanuel**, député, Les Verts

J'aimerais dire aux députés Grégory Logean et Aron Pfammatter que, avant de déposer cette résolution urgente, je pense que mieux que le Nouvelliste, il faudrait lire comme source les documents qui sont mis à disposition sur le site Internet soit de la Confédération, soit du canton du Valais, comme l'a dit la conseillère d'Etat tout l'heure dans sa réponse aux interpellations sur ce thème.

Il y a un ton qui est complètement apocalyptique. On dit que le Valais est mis sous tutelle de la Confédération, on dit que la Confédération bafoue les institutions. On reste un petit peu dans le même ton qui a prévalu durant les campagnes précédentes au sujet des débats sur l'aménagement du territoire. Et je pense que c'est tout sauf constructif.

Si on regarde de façon lucide ce qui s'est passé, qu'on lit le rapport d'examen du plan directeur cantonal qui a été approuvé par le Conseil fédéral qui fait 64 pages, eh bien!, on constate que, en fait, les amendements qui n'ont pas été pris en compte, ce ne sont pas les 320 amendements du Grand Conseil mais il s'agit d'amendements très ciblés qui concernent la fiche C.1 et qui sont au nombre de quelques amendements et qui concernent les catégories C et D de la fiche C.1 qui elle-même est une des 49 fiches du plan directeur. Les amendements qui avaient été apportés par le Grand Conseil, cela notre groupe l'avait dit au moment des débats, c'est des amendements sur ces points précis qui apportaient de la confusion parce qu'ils laissaient entendre, en fait, qu'on pourrait économiser les zones à bâtir au-delà du fameux périmètre d'urbanisation qui, lui, se joue à 25 ou 30 ans, ce périmètre d'urbanisation qui est lui-même déjà une exploitation, je dirai, au maximum de la marge de manœuvre que le Valais pouvait faire par rapport à la loi sur l'aménagement du territoire. Donc, on ne peut pas jouer avec des règles qui sont incompressibles, nous l'avions dit lors des débats en 2018, nous le redisons aujourd'hui.

Quant aux 300 ha de dézonage supplémentaires qui sont cités, ils ne concernent pas les 1'080 ha de zones à bâtir dévolues à l'habitat, ils concernent des zones d'activités économiques et touristiques pour lesquelles des projections plus précises sont demandées par la Confédération.

A notre avis, cette résolution urgente ne dépasse pas l'effet d'une gesticulation. Dire oui à cette résolution urgente, c'est refuser le processus normal de validation d'un plan directeur cantonal. On rappelle que ce processus n'est pas quelque chose qui va de soi. Les cantons de Glaris, Obwald et du Tessin, qui n'ont pas de plan directeur approuvé dans les délais accordés, n'ont pas cette chance aujourd'hui. Dans ces cantons, on a un gel complet des classements en zone à bâtir.

Encore une dernière chose, je pense que dire oui à cette résolution urgente, ce serait lancer un processus qui serait coûteux en termes de bureaucratie pour un effet qui sera nul, voire contreproductif et, enfin, on dénigre complètement aussi le travail remarquable du Service du développement territorial et aussi le travail du canton du Valais dans son ensemble.

Donc, vous l'avez compris, notre groupe s'oppose vigoureusement à cette résolution urgente et nous vous invitons à faire de même.

Merci pour votre attention.

**Claivaz Christophe**, député, PLR

Le groupe PLR partage les préoccupations des auteurs de la résolution urgente.

L'aménagement du territoire, on le sait, c'est une notion sensible dans notre canton plus particulièrement; on se rappelle la votation sur la LAT fédérale.

Après il y a des possibilités qui ont été mises en avant par notre canton, par le Gouvernement, par les départements concernés avec la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui a été largement plébiscitée par le peuple valaisan, mais en tout cas pas avec l'aide de l'UDC.

La notion du périmètre d'urbanisation très importante a été introduite à ce moment-là. Le Grand Conseil a décidé à un moment donné qu'il devait traiter et décider lui-même du plan directeur cantonal. C'était son choix. On a eu un gros travail à faire là-dessus. Lors de la dernière législature, cette décision a été prise et ce plan a donc été traité ici au niveau du Grand Conseil. Le travail a été colossal. Le document qui en est sorti est intéressant, le fruit de compromis aussi sur certains points. Finalement, le plan directeur est validé par le Conseil fédéral dans le délai du 1er mai 2019.

Alors c'est clair que quand on entend que certaines choses ne sont pas reprises de la décision du Grand Conseil, on ne peut être que déçu, voire frustré. Mais qu'est-ce qu'on fait dans ce cadre-là? J'ai accepté de signer l'interpellation urgente faite par notre collègue Joachim Rausis, avec Sidney Kamerzin, avec Emmanuel Amoos, on pose des questions d'abord, on pose des questions au Conseil d'Etat pour savoir ce qu'il en est exactement des procédés, des processus et de la décision du Conseil fédéral. Les réponses qui ont été données par Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten tout à l'heure mentionnent que certaines décisions du Conseil fédéral reposent peut-être sur des bases insuffisantes, que le principe du périmètre d'urbanisation de ces 15 ans plus 15 ans, c'est OK. Pour le reste, il y a encore certaines choses à discuter. On attend que le canton et les communes mettent en avant quand même un procédé de réduction des zones à bâtir pour pouvoir discuter d'autres choses et d'autres précisions dans les zones touristiques ou industrielles. On apprend que ce n'est pas tous les amendements que le Grand Conseil avait acceptés qui ont été refusés mais quelques points particuliers sur les fiches A.10 et D.8 et que c'est faux de dire que tous les amendements ont été refusés. Alors un peu de retenue à ce niveau-là. On pose des questions et après on a des éléments et on décide s'il faut aller plus loin. On a eu aussi la déclaration qui a été faite qu'un nouveau rapport sur l'aménagement du territoire va devoir être mis en place par le Conseil d'Etat et que, au niveau du Parlement, nous pourrions rediscuter de certains points du plan directeur cantonal à débattre. Donc, je ne pense pas qu'il faut sortir à ce niveau-là l'artillerie lourde pour tirer là-dessus.

La réaction est inappropriée via cette demande de résolution urgente. Elle est inappropriée aussi dans le ton de l'intervention du CVPO tout à l'heure puisqu'on travaille là, à mon avis, dans l'émotionnel, dans l'immédiat, on accuse, sans preuves, de connivences entre l'administration cantonale et l'administration fédérale où il y aurait eu des connivences pour faire passer ce plan directeur, on demande d'avoir toute la correspondance. Donc, c'est plus un postulat urgent qu'il fallait déposer et les réponses ont été amenées par le Conseil d'Etat.

Donc, on demande par cette résolution urgente que le Bureau se saisisse de l'affaire pour donner les suites utiles. Alors, cela veut dire qu'on écarte le Conseil d'Etat, on écarte l'administration de ce processus. Et que peut dire le Bureau? Je me réjouis d'être à la prochaine séance où on va devoir se pencher là-dessus. A part dire qu'on est très très très très fâché au Conseil fédéral parce que certains éléments n'ont pas été retenus qu'on peut écrire dans ce cadre-là, qu'est-ce qu'on peut faire? On apprend aujourd'hui également qu'il y a 8 cantons qui n'ont pas eu la chance d'avoir leurs plans directeurs homologués dans les délais et qui ont maintenant un gel de leurs constructions. Donc je crois que ce qui a déjà été obtenu est intéressant. Après, on peut l'améliorer. Mais de crier au scandale, non à ce niveau-là.

Donc, le groupe PLR refusera cette résolution urgente.

Et puis, vous me permettrez encore, Chers collègues, 2 minutes de temps de parole, puisque c'est la dernière fois cette semaine que j'interviens dans cette salle. Nous n'avons personne à présenter aux différentes élections de demain matin. Alors, en tant que chef du groupe PLR, j'aimerais surtout féliciter et remercier Anne-Marie Sauthier-Luyet, notre grand baillif, pour l'année présidentielle qu'elle a faite, soit dans la menée des débats ici, avec un dessert copieux aujourd'hui avec le traitement de la loi sur la santé en première lecture, pour toute son année présidentielle, pour l'image qu'elle a montrée également de notre institution à l'extérieur au niveau de toutes ses représentations. Notre groupe est fier de toi et de ton année présidentielle et je ne m'avance pas trop de parler au nom de l'ensemble des députés de ce Parlement, une très belle année présidentielle qui s'achève puisque bien entendu c'est seulement une année et, demain, c'est Gilles Martin qui prendra ta place, alors félicitations et bravo!

Merci pour votre attention.

*(Standing ovation)*

### **La présidente**

Merci beaucoup, Monsieur le député Christophe Claivaz.

Merci beaucoup à tous, mais je vous rappelle que nous avons un ordre du jour à terminer!

### **Borgeat Raymond, député, AdG/LA**

Je considère effectivement que ces applaudissements nourris sont mérités par notre présidente et non pas par les auteurs du texte qui nous est proposé à l'instant!

Ce matin le président Grégory Logean, président de la commission EE, qualifiait sa commission de discipline et rigueur. Dommage qu'il n'en est pas de même pour le député Logean. En effet, avec un minimum de rigueur et de discipline, il s'abstiendrait de déposer des textes sur la base d'un seul élément paru dans un journal. Cette semaine, nous avons débattu d'une initiative parlementaire fondée sur un extrait d'un article d'un journal et, aujourd'hui, nous débattons d'une résolution urgente basée sur une phrase du Nouvelliste, je la cite: la Confédération a voulu corriger les éventuels malentendus et qu'elle a jeté à la poubelle tous les amendements apportés par le Grand Conseil l'an dernier pour retenir la version finale. Avec un peu de discipline et de rigueur, le député Logean aurait non seulement vu mais également compris que le NF a corrigé cette affirmation, il aurait également pu chercher et découvrir sur la toile - ça a été cité tout à l'heure - que le Conseil fédéral n'a que très légèrement refusé les propositions de notre Grand Conseil et que l'essentiel des modifications demandées par le Conseil fédéral ne concerne pas les amendements du Grand Conseil. Plutôt que de fustiger le Service du développement territorial, il aurait, au contraire, pu le féliciter pour cette belle collaboration entre l'administration et le Parlement. Sans l'engagement du service, ce n'est pas 1'000 ha mais plus de 2'000 ha qui auraient été dézonés, il aurait été exclu de prévoir une réserve de zones à bâtir de 30 ans. L'AdG n'est pas convaincue du tout que le terme complice soit réellement adapté. Certes, comme l'a précisé le député Christophe Claivaz, non pas tout à l'heure mais encore avant, il ne faut pas faire le procès des autorités de l'époque. Mais il est évident que sans l'engagement du SDT, la situation aurait été bien plus précaire.

Je remercie donc M. Logean de préciser l'intention de son intention. Concrètement, veut-il recommencer toute la révision du plan directeur cantonal avec les risques que cela comporte? En effet, toute révision de plans d'affectation communaux serait bloquée et probablement également certains projets de construction. Ou, au contraire, veut-il une nouvelle fois proposer de légiférer au niveau fédéral?

L'AdG considère que cette procédure a suffisamment duré. Malgré les situations qui vont encore évoluer, il est temps d'aller de l'avant. La validation du PDC par le Conseil fédéral

doit clore les débats. Nous invitons donc les auteurs de la résolution urgente à retirer leur proposition et à s'excuser auprès du SDT pour leurs propos totalement déplacés.

Je vous remercie de classer cette résolution urgente en l'état.

Je vous remercie de votre attention.

### **Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO**

Man kann das hier schon versuchen, ins Lächerliche zu ziehen und uns vorwerfen, wir würden uns nur auf Zeitungsartikel stützen. Ich habe diese Berichte alle gelesen; ich hoffe, Sie haben sie auch gelesen. Sie haben sie wahrscheinlich sehr selektiv gelesen, weil Sie haben nicht gemerkt, was da passiert ist. Sie vertreten ja, zumindest hier rot-grün - was mit der PLR los ist, weiss ich nicht -, aber rot-grün vertritt ja dieselben Positionen wie die Verwaltung in Bern und eben auch teilweise unsere Verwaltung hier in Sitten.

Ich habe in diesen Berichten gelesen, dass gerade im Blatt C.1 mehrere Anpassungen vorgenommen wurden, mehrere gute Anträge des Grossen Rates, die wir eben gegen diese Dienststelle durchgebracht haben, einfach rausgestrichen wurden, neue Texte eingeführt wurden, dass Raumplanung Sache der Kantone ist - das ist nur noch *lettre morte*, das existiert nicht mehr. Den Richtplan hätte auch der Bund schreiben können. Wir hätten uns hier unsere ganzen Diskussionen und die mühsame Kommissionsarbeit sparen können. Ich habe weiter gelesen, dass der Bund verlangt, wir haben es vorhin gehört, dass im nicht weitgehend überbautem Gebiet alle Baugesuche dem Kanton vorgelegt werden müssen, und wenn das nicht gemacht wird oder sich die Gemeinde gegen den negativen Vorentscheid des Kantons stellt, wird das ARE den Kanton auffordern, in dieser Gemeinde im nicht weitgehend überbautem Gebiet eine Planungszone zu erlassen. Auch das ist skandalös, auch das habe ich darin gelesen.

Noch skandalöser ist, dass das Blatt Maiensässzone, das für uns, für unseren Kanton so wichtig ist, das die Umnutzungen ausserhalb der Bauzone zulassen würde von unseren Maiensässen, unseren Ökonomiegebäuden, das wurde zwar wie ich inzwischen in Erfahrung gebracht habe mit den Bundesherren besprochen bis ins Detail, aber die haben jetzt einfach gesagt - auch für unsere Verwaltung überraschend: «Wir behandeln das noch nicht, wir behandeln das vielleicht dann im Herbst und bis wir das behandelt haben, werden in diesem Gebiet keine Baubewilligungen erteilt.» Das ist doch richtig böse vonseiten des Bundes! Und Sie müssen sich mal vorstellen, wer das entscheidet. Das ist nicht der Bundesrat, der nickt das doch nur noch ab, der hat jetzt so viele Richtpläne auf dem Tisch, der hat ja keine Zeit dazu. Das sind da irgendwelche Verwaltungsjuristen, die über die Kantone eine Riesenmacht ausüben.

Und da setzen wir an und sagen, das können wir uns doch nicht gefallen lassen. Und ich hoffe, dass auch andere Parlamente hier eine Meinungsäusserung abgeben. Wir können das, und darum haben wir den Vorstoss so offen formuliert, das Büro des Grossen Rates kann entscheiden, wie es sich stellen will. Vielleicht muss man dann auch den Mut haben, im Richtplan gewisse Anpassungen nochmal an die Hand zu nehmen, und vielleicht werden andere Kantone uns behilflich sein. Vielleicht werden wir sogar mal Mehrheiten finden schweizweit, weil es gibt sogar den Kanton Zürich, dem sie den Richtplan nicht genehmigt haben. Vielleicht finden wir sogar Verbündete. Aber das einfach hier zu schlucken und zu sagen, es sei noch zu früh und jetzt sollen wir das mal über uns ergehen lassen... Also irgendwann müssen wir Gegensteuer geben, sonst nehmen wir uns hier selbst als Grossräte nicht mehr ernst.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

### **Rausis Joachim, député, PDCB**

Qu'une chose soit claire dans ce Parlement, le groupe PDCB regrette toujours l'acceptation de la LAT fédérale à l'époque où seul le Valais s'était opposé à ce texte.



Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, de l'eau a coulé sous les ponts.

Nous avons réussi dans ce Parlement à produire une loi cantonale qui a été acceptée par une majorité des 3/4 de la population valaisanne. Nous avons débattu pendant des heures, peut-être même encore plus longtemps qu'aujourd'hui sur la loi sur la santé, pour produire un plan directeur cantonal muni de près de 300 amendements. Tout cela pour dire que, au final, au bout de ce travail d'exception que nous avons mené, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un plan directeur cantonal qui a été approuvé par le Conseil fédéral, ce qui signifie, et ceci a déjà été dit par plusieurs de mes préopinants, pas de moratoire dans notre canton sur les zones à bâtir et puis surtout l'acceptation de ce fameux périmètre d'urbanisation, chose qui n'était pas du tout acquise à la base au début de nos travaux. Je crois que ce sont 2 éléments qu'on doit absolument mettre en avant et bloquer quand on lance la réflexion sur ce sujet.

Alors, oui, j'entends MM. les députés Grégory Logean et Aron Pfammatter qui étaient, lors des débats sur la loi cantonale ou le plan directeur cantonal, les principaux détracteurs qui avaient amené certains amendements qui ont été refusés maintenant d'ailleurs par Berne. Les fronts sont à nouveau les mêmes, il faut le dire clairement. Nous avons pris note des réponses qui ont été apportées tout à l'heure par Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten au nom de M. le conseiller d'Etat Jacques Melly sur notre interpellation urgente. Nous allons prendre le temps, eh oui!, prendre le temps quand même d'analyser ces réponses. Ça ne fait pas plaisir d'entendre qu'il y a 300 ha en plus de zones à bâtir qui vont être dézonés dans ce canton sur demande de Berne, sauf à dire que, si j'ai bien compris la réponse de Mme la conseillère d'Etat, on parle de zones artisanales, de zones touristiques, voire de zones d'intérêt public et non pas de zones d'habitation. C'est un point important qu'il faut bien fixer dans le débat aussi. Les zones d'habitation, apparemment, c'est réglé, on a fait le travail. Partons maintenant jusqu'en 2045 sur la suite.

Un élément encore: on nous parle d'un droit de regard de Berne sur les ouvertures de zones à bâtir en Valais, eh bien!, oui, ça a été dit, d'après vous, Madame la conseillère d'Etat, le Jura notamment a la même procédure, c'est une procédure normale pour les cantons qui ont un taux de moins de 95% d'utilisation de leurs zones à bâtir. Certes, ça ne fait pas plaisir encore une fois, il faut l'avouer, mais ce que vous nous demandez, Messieurs, aujourd'hui, Monsieur Logean surtout je me tourne vers vous, c'est une nouvelle procédure d'exception via le Bureau. On a vu tout à l'heure où ça nous a menés les procédures d'exception avec le Bureau liées à la ligne THT. Donc, je peux vous dire ce soir, Monsieur Logean, je dis ce soir parce qu'il est 21 h 10, Monsieur Logean, ce soir, ce sera sans nous pour cette nouvelle procédure d'exception via le Bureau.

Respectons les procédures et puis refusons cette résolution urgente.

Merci de votre attention.

**Graber Michael**, Grossrat, SVPO

Was aus der falschen Küche kommt, scheint nicht anzukommen. Das ist bedauerlich. Es wird Sie nicht überraschen, dass wir diesen Vorstoss einhellig unterstützen, und wir können schlicht nicht nachvollziehen, warum Sie das mehrheitlich offenbar nicht zu tun wünschen.

Kollege Pfammatter hat es gesagt, gerade was die Maiensässzone betrifft, wurde in Eigenregie etwas abgeändert, was eigentlich so nicht sein darf.

Wir haben eine Verwaltung im Kanton, das ist die Walliser Verwaltung. Und die sollte eigentlich da sein für die Walliser Bevölkerung. Und das ist das, was unsere Fraktion vermisst. Ich spreche nicht von der Regierung, es regiert nämlich so oft wie mir scheint eben leider auch die Verwaltung.

Wir als Grossräte lassen uns nasführen, wenn wir Stunden, tagelang debattieren, Sitzungen abhalten, Steuergelder für Sitzungsgelder verwenden, Energie und Zeit, die wir gescheiter mit der Familie verbringen könnten, investieren etwas, was danach offenbar alles nichts gelten soll. Und, meine Damen und Herren, dann muss man halt auch einmal ein bisschen selbstbewusst auftreten. Der Kanton Tessin hat es damals mit seinen Rustici gezeigt,

hat das ARE ans Bundesverwaltungsgericht gezogen und hat in grossen Teilen auch gewonnen. Und das fehlt mir. Der Walliser Kampfgeist, wie die Eringerkuh, die so oft in der Politik herhalten muss als Bildnis für den sturen eigensinnigen Walliser. Wo ist das geblieben? Wo ist Ihr Ehrgeiz, sich für Ihre Bevölkerung einzusetzen, für Ihre Wähler einzusetzen?

Das kommt mir hier abhanden, und darum werden wir diese Resolution unterstützen. Ich danke.

**Logean Grégory**, député, UDC

Quand même répondre à quelques affirmations.

Tout d'abord au député Raymond Borgeat pour lui dire qu'il est soit malhonnête, soit qu'il n'a pas lu notre intervention parlementaire déposée avec M. le député Aron Pfammatter. Vous nous faites le reproche, Monsieur Borgeat, de nous baser sur une seule information du Nouvelliste et d'écrire que tous les amendements ont été jetés à la poubelle, ce que nous avons effectivement écrit, et ensuite, vous nous avez suggéré que nous aurions dû lire le Nouvelliste du lendemain et les différents communiqués. Alors, je vais vous faire la lecture du passage en question de notre intervention parlementaire: le Nouvelliste du 2 mai 2019 révèle que la Confédération a voulu corriger les éventuels malentendus et qu'elle a jeté à la poubelle tous les amendements apportés par le Grand Conseil l'an dernier pour retenir la version initiale. Je poursuis, dans notre résolution, il est écrit également dans le même paragraphe: dans son édition du lendemain, le Nouvelliste rectifie. Nous avons relevé cette rectification du Nouvelliste dans notre intervention et faire croire à l'Assemblée ou à celles et ceux qui nous écoutent que nous n'avons pas rectifié, que nous nous sommes basés uniquement sur le Nouvelliste relève encore une fois soit de la malhonnêteté, soit d'une lecture incomplète de notre résolution. Effectivement, on a relevé que le Nouvelliste a ensuite corrigé son information de la veille. On a également cité le communiqué de presse du SDT du canton du Valais qui relève qu'il y a un certain nombre de fiches, alors la fiche C.1 qu'il a citée, il a cité également pour les parcs naturels et d'autres fiches également qui ont été mentionnées. On l'a mis dans la résolution. Mais ce qu'on a voulu montrer par cette chronologie détaillée dans le développement de notre résolution, c'est qu'il n'est pas normal, Mesdames et Messieurs, que ce Grand Conseil doive lire la presse, et les rebondissements et les correctifs de la presse, comme il n'est pas normal que nous apprenions par communiqué de presse alors que nous avons travaillé en mars 2018 pendant une semaine, une semaine complète dans ce Parlement avec 320 amendements, et, Monsieur le député Joachim Rausis, il ne s'agit pas de refaire une nouvelle procédure, non, mais il s'agit de faire respecter le travail des commissaires, des élus dans cette salle et de tous les intervenants. Et ce que l'on demande, il l'a bien dit, M. le député Aron Pfammatter, c'est que le Bureau analyse, il y a peut-être des éléments de compréhension à avoir soit avec le Conseil d'Etat, soit avec la Berne fédérale peut-être aussi et de comprendre un petit peu la manière dont ça s'est passé parce que l'autorité compétente, nous le rappelons, et c'est le Grand Conseil qui l'a voulu à l'époque, c'est le Grand Conseil, l'autorité cantonale compétente, qui a été complètement oublié dans la procédure d'approbation, il n'y a pas eu d'échange et de correctif, ce qui fait qu'on doit subir ce qu'on lit par communiqué ou dans la presse, et cela n'est pas acceptable.

Donc accepter la résolution, oui, c'est démontrer qu'on n'est pas satisfait, on veut montrer notre désapprobation par rapport à ce manque de communication, à ce manque d'échange et de dialogue et on souhaite simplement que le Bureau analyse, d'entente avec le Conseil d'Etat et les personnes concernées, ce qu'il en est et, le cas échéant, peut-être requiert en collaboration avec la Confédération, mais il ne s'agit pas de reprendre tout le travail, non, mais peut-être que sur l'un ou l'autre amendement il peut peut-être y avoir incompréhension et qu'ils n'ont pas été très très bien défendus.

Voilà pourquoi il faut soutenir cette résolution et ne pas tomber dans des arguments qui sont complètement, à mon avis, fallacieux et malhonnêtes.

Merci de votre soutien.

## La présidente

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons voter.

Résolution urgente 7.0105 / Dringliche Resolution 7.0105

## Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 81 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette résolution urgente, qui est classée.

- 21.** Résolution urgente Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, et cosignataires: Un moratoire sur l'ouverture d'une filière francophone ES en soins infirmiers (06.05.2019) **7.0106**

Dringliche Resolution Alexandre Maret (Suppl.), PDCB, Yannick Ruppen (Suppl.), PDCB, Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, und Mitunterzeichnende: Moratorium für die Eröffnung eines französischsprachigen HF-Studiengangs in Pflege (06.05.2019) **7.0106**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

## Maret Alexandre, député (suppl.), PDCB

Notre résolution urgente demandant un moratoire sur l'ouverture d'une filière ES en soins infirmiers dans le Valais romand a sans doute dû surprendre plus d'un membre de ce Parlement.

En quoi y a-t-il urgence? N'y aurait-il pas plutôt urgence à apporter des solutions à la pénurie de personnel soignant? Il semblerait que ce projet aille dans ce sens. Pourquoi, dès lors, lui opposer un moratoire?

Sans m'étendre davantage sur le fond pour vous ménager un peu en cette heure tardive et parce que ce n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui, c'est d'abord la forme qui dérange. En novembre 2015, ce Parlement acceptait à une très courte majorité (3 voix pour rappel) le postulat 3.0054 débouchant sur l'ouverture d'une ES à Viège sous forme de projet-pilote de 2017 à 2020. Le Conseil d'Etat avait promis d'étudier, au terme de cette expérience, l'opportunité d'étendre la filière ES au reste du canton. Ce projet-pilote est toujours en cours.

Pourtant, par sa décision du 28 mars 2018, sans autre analyse de faisabilité et sans attendre formellement les conclusions du projet-pilote haut-valaisan, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail intitulé «Ouverture d'une filière ES en soins infirmiers de langue française dans le Valais romand», composé des principaux représentants des milieux de soins et de la formation en santé valaisans. Le mandat confié à ce groupe, et c'est là que le bât blesse, était de, je cite: définir un avant-projet de programme de formation en filière ES en soins infirmiers analogue à celui utilisé par la filière ES sur le site de Viège; proposer des modalités organisationnelles liées à l'ouverture d'une filière ES en soins infirmiers francophone dans le Valais romand sur le site de Monthey, ouverture à l'horizon 2019 (donc c'est tiré du rapport du groupe de travail); définir le budget et étudier les incidences financières; définir un concept de communication et de marketing; utiliser le même curriculum de formation sur les 2

sites de Viège et de Monthey afin de renforcer l'efficacité et de favoriser les échanges inter-sites et le bilinguisme, etc.

Un tel mandat n'a strictement rien à voir avec une étude d'opportunité et de faisabilité.

La volonté affichée d'ouvrir une école ES dans la partie francophone apparaît très clairement dès le départ et n'est aucunement remise en question au sein du groupe de travail. Au lieu de débattre du fond, les participants à ce groupe ont été invités à se prononcer sur la forme afin de pouvoir affirmer que le travail a été fait et qu'ils ont été consultés. Les dés étaient pipés d'entrée.

A quel moment le Parlement a-t-il signé un chèque en blanc au Gouvernement pour développer des ES sur l'ensemble du territoire? Au vu du vote très serré pour l'ES haut-valaisanne et des engagements pris par le Conseil d'Etat alors, le développement d'un tel projet ne méritait-il pas davantage de discussions et de débats? Où sont les études d'opportunité réalisées pour la partie francophone? Existe-t-elle? A-t-on une quelconque idée du nombre d'étudiants qui seraient intéressés par cette nouvelle formation?

Alors, oui, le groupe de travail a livré un rapport, qui n'a d'ailleurs jamais été présenté à ce Parlement. Mais au vu du mandat confié, biaisé dès le départ, le rapport en découlant ne peut sérieusement être considéré comme une démonstration de quoi que ce soit. Les participants n'ont pas été invités à évaluer l'intérêt et l'impact d'une filière ES francophone mais plutôt à déterminer comment mettre en œuvre une décision qui avait déjà été prise.

Pourquoi sinon inviter au groupe de travail les représentants des écoles ES bernoises? N'y avait-il pas un conflit d'intérêts de leur part?

Nous n'avons aucun recul sur le succès que pourrait rencontrer une telle filière dans le Bas-Valais. En mai 2018, le domaine HES-SO santé regroupant toutes les directions de filières santé des hautes écoles cantonales, dont celle du Valais, a pris position contre l'ouverture d'une telle filière dans la partie francophone et a publié un argumentaire très étoffé sur les raisons de ce refus. Il y voyait, entre autres points, un danger pour la qualité et la sécurité des soins en formant du personnel moins qualifié et un risque d'affaiblir le binôme infirmières HES et ASSC mis en place depuis 2002 dans toute la Suisse romande et qui fonctionne à satisfaction aujourd'hui. Il l'a exprimé très clairement au Conseil d'Etat, qui n'a pas renoncé pour autant à poursuivre dans la voie ES.

En janvier 2019, le Groupe romand de Swiss Nurse Leaders regroupant tous les directeurs des principaux hôpitaux de Suisse romande, dont l'Hôpital du Valais, a également pris position contre ce projet réaffirmant sa volonté d'engager des infirmières HES et annonçant d'ores et déjà ne pas vouloir engager de ES dans leurs structures de soins. Il a écrit un courrier à tous les conseillers d'Etat romands en charge de l'éducation et de la santé en avril. Cela n'a nullement freiné le projet.

Aujourd'hui, ce dernier n'est plus en phase d'étude, comme l'a affirmé M. le conseiller d'Etat ce matin, il est à bout touchant, au point que le nom du bâtiment qui pourrait accueillir la nouvelle école sur Monthey est déjà connu, le président de la ville déjà impliqué, la fondation pour le financer créée et certaines promesses déjà faites.

Se basant uniquement sur le rapport d'un groupe de travail dont le mandat était orienté dès le départ et faisant fi de l'avis des professionnels de la branche qui travaillent sur le dossier de la formation des soins depuis plus de 30 ans, le département a avancé coûte que coûte dans la direction qu'il s'était fixée et nous sommes mis devant le fait accompli...

*(La présidente: Vous devez conclure, Monsieur le député (suppl.)*

La formation de notre personnel soignant et les réponses apportées aux problèmes de pénurie qui ne sont pas nouveaux méritent une étude plus approfondie et un débat plus large impliquant tout le monde, ce Parlement y compris.

Le rapport de la Confédération sur les causes de cette pénurie ne fait d'ailleurs pas mention en priorité d'un manque d'accès aux filières infirmières. Le recrutement en Suisse romande a presque quadruplé depuis l'introduction du bachelor. La pénurie touche également

le monde médical, est-ce pour autant que nous allons créer une filière intermédiaire pour les jeunes qui souhaiteraient...

*(La présidente: Vous devez terminer, Monsieur le député (suppl.)*

Donc nous ne remettons pas en cause le projet, il ne s'agit pas de trancher ce soir sur le niveau de formation que nous voulons pour les infirmières mais demandons que tous les éléments nécessaires à une vraie prise de décision politique et responsable soient réunis. Nous n'avons pas aujourd'hui les garanties que ce projet sera à même de tenir toutes les belles promesses qui nous sont faites. Si nous voulons agir sur la pénurie, agissons juste...

*(Micro coupé)*

### **La présidente**

Merci Monsieur le député (suppl.).

### **Heiniger Madeline, députée, AdG/LA**

Cette résolution s'inscrit dans le contexte particulier d'un canton bilingue et partagé entre 2 approches différentes de la formation en soins infirmiers: l'une influencée par le monde germanophone qui a maintenu la formation en école supérieure de soins infirmiers et l'autre, romande, qui favorise le cursus en HES après une maturité avec l'obtention d'un bachelor qui correspond au niveau de formation, par exemple le français ou le portugais et à la vision anglophone des soins. Le diplôme des infirmières ES serait ainsi moins bien reconnu que celui des Européennes que le secteur est obligé d'engager.

Nous avons déjà mené ce débat en novembre 2005, et j'y avais participé, avec des voix très partagées, dont la faible majorité a permis l'ouverture de la formation ES à Viège grâce à l'argument suivant: nos étudiantes et nos étudiants partent se former à Berne et ne reviennent pas dans le Haut-Valais. Dans ce débat, nous avons reçu la promesse que cette option ne concernait pas le Valais romand.

L'arrivée d'un projet de niveau ES dans le Bas-Valais nous fâche parce qu'elle intervient sans débat politique, sans vision du développement des soins infirmiers, sans réflexions profondes sur les raisons de la pénurie de personnel, sans être en phase ni avec la position des directions de soins romandes ni avec les développements en discussion actuellement au Conseil national et bientôt au travers d'une votation populaire.

La formation ES de Viège s'est ouverte en automne 2017. La deuxième volée n'est donc pas encore terminée et une évaluation sérieuse de son impact ne peut pas encore être faite. Nous ne la remettons pas en question, mais la simple importation de cette formation dans le Valais romand n'est pas adaptée à notre contexte. En Suisse romande, c'est le binôme diplôme HES et formation duale ASSC qui est préconisé dans les hôpitaux. Le niveau HES a démontré son intérêt pour lutter contre la pénurie de personnel infirmier avec des inscriptions en hausse, un niveau adapté aux prises en charge actuelles lors d'hospitalisations très courtes avec des soins pointus. Dans ce cadre, le niveau de formation du personnel infirmier détermine la qualité des soins. Les études ont montré qu'il y a moins d'infections, moins de complications, moins de souffrances pour le patient. Le niveau bachelor en soins infirmiers d'ailleurs soutenu par l'Académie suisse des sciences médicales vu comme plus-value clinique et économique.

La commission sécurité sociale et santé publique du Conseil national travaille en ce moment sur un contre-projet indirect suite à l'initiative «Pour des soins infirmiers forts» qui demande un renforcement des soins infirmiers, une sécurité accrue des patients et une meilleure qualité des soins. Elle préconise davantage de compétences aux infirmières et infirmiers qui devraient pouvoir fournir des prestations de soins de manière autonome. C'est dire si le niveau de compétences doit rester prioritaire.

J'aimerais dire un mot de la formation des ASSC (assistantes en soins et santé communautaires). Cette formation duale est très complémentaire des HES. Elle demande à être fortement soutenue. Or, introduire le niveau ES, c'est une menace pour le profil des ASSC,

qui brouille la compréhension des tâches des uns et des autres. S'y ajoute la question des places de stage et d'apprentissage pour lesquelles on en est au stade d'un avant-projet de loi. Nous estimons que la formation des ASSC doit être mieux soutenue et valorisée, peut-être aussi par une terminologie un peu moins rébarbative que ASSC, alors que, auprès des patients, ce personnel est ressenti comme pratiquant des soins infirmiers.

Pour toutes ces raisons, nous demandons une réflexion politique sur les professions des soins, dans un dialogue avec les professionnels et les partenaires romands dans le contexte de mobilité actuel avant d'engager des dépenses pour une nouvelle formation. Y renoncer témoigne d'un certain mépris pour ces professions des soins, principalement féminines.

Monsieur le conseiller d'Etat, sans doute que l'ouverture d'une école ressemblerait à un cadeau pour la population du Bas-Valais qui vous en saurait gré suite à son ouverture en 2020...

*(La présidente: Madame la députée, vous devez conclure).*

Oui.

Mais non, ce n'est pas un cadeau pour la chaîne des soins, ni pour les nouvelles étudiantes qui ne seraient pas engagées à l'Hôpital Riviera-Chablais.

Nous demandons donc une étude approfondie sur cette nécessité ou non d'ouvrir une formation ES.

Merci de votre attention.

**Constantin Patricia**, députée, AdG/LA

Je prends la parole ici en mon nom personnel pour combattre cette résolution urgente.

En effet, à l'heure où notre canton connaît une pénurie dans le personnel soignant, les établissements de notre canton doivent recourir à l'engagement de personnel étranger, voilà que l'on veut geler la mise en place d'une nouvelle formation dans les soins. Cette formation n'est, à mes yeux, ni un affront ni en concurrence avec la formation des infirmières HES mais bel et bien un outil supplémentaire dans la palette de formations dispensées dans notre canton.

Tous les jeunes de notre canton ne peuvent accéder à une HES car ils n'ont pas eu la chance, à la fin de leur scolarité obligatoire, de suivre une formation permettant de déboucher sur une maturité pour entrer en HES. Par contre, ces mêmes jeunes sont certainement plus pratiques que scolaires et ont certainement fait un apprentissage dans les soins ASSC et souhaitent poursuivre leur formation. Pourquoi pas, dès lors, leur donner la possibilité de pouvoir le faire en mettant en place une formation ES en soins infirmiers?

Certes, il reste un point très important à aborder. Il est clair qu'avec la mise en place d'une telle formation, le salaire des infirmières devra être revalorisé, cela ne fait aucun doute.

Dans un canton où on prône l'égalité des chances pour tous les jeunes, montrons donc le bon exemple et laissons développer des formations dans les domaines de la santé, tout en tenant compte des aspects salariaux dans les différentes catégories des soins ASSC, infirmières ES, infirmières HES.

Merci donc de ne pas soutenir cette résolution urgente.

Merci de votre attention.

**Rey Laurent**, député, PDCB

Je vais prendre également la parole à titre personnel.

Si je comprends les interrogations que se posent les auteurs de cette résolution urgente concernant l'ouverture d'une filière francophone ES en soins infirmiers, je ne peux toutefois souscrire à la méthode proposée pour y obtenir des réponses, en particulier à la

lumière de la réalité des soins infirmiers dans le Valais romand. Actuellement plus de 40% des infirmiers travaillant dans les hôpitaux et EMS du Valais romand viennent de l'étranger contre 25% et respectivement 18% des infirmiers travaillant dans les hôpitaux et EMS du Haut-Valais. Allez chercher l'erreur. Si l'on ne peut qu'être reconnaissant que ces infirmiers étrangers qui proviennent essentiellement de nos pays voisins européens viennent s'occuper de nos malades et résidents, à l'évidence, le Valais romand ne parvient pas à trouver d'infirmiers suisses pour faire fonctionner ses institutions sanitaires.

Si la filière ES est bien connue de la Suisse allemande et du Tessin où 80% du personnel infirmier a suivi la filière ES et travaille en complète harmonie avec les infirmiers de la filière HES qui représentent le 20% restant, la création d'une filière ES serait un projet novateur qui pourrait offrir à des jeunes au bénéfice d'un CFC intéressés par la profession «infirmières» mais pas motivés à suivre une filière bachelor à se lancer dans cette profession. Cela pourrait créer un appel d'air dans le monde de la santé et être une réponse à la pénurie dans le secteur infirmier, pénurie qui va encore s'accentuer avec le départ à la retraite des baby-boomers durant ces prochaines années.

Le projet d'ouverture d'une filière ES en soins infirmiers dans le Valais romand fait suite à un rapport d'un groupe de travail comprenant des représentants des différents milieux professionnels concernés, à commencer par un représentant de la filière HES, mais aussi des EMS, des hôpitaux du Valais, de l'hôpital Riviera-Chablais et des CMS. Ce rapport est favorable à la constitution d'une telle filière qui se ferait, tout d'abord, sous la forme de classe-pilote.

Demander un moratoire serait torpiller la création d'une nouvelle école dans notre canton, école qui serait source d'emplois et de débouchés professionnels pour nos jeunes et qui permettrait de contribuer à résoudre le problème de pénurie que connaît le secteur infirmier dans le Valais romand.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à cette résolution urgente et je vous invite, Chers collègues, à faire de même.

Après cette journée interminable et malgré l'heure tardive, je vous remercie de votre attention.

**Witschard Stéphane**, député (suppl.), PDCC

Etant un acteur autonome, selon description de la résolution urgente, dans le domaine de la santé depuis plus de 20 ans, permettez-moi d'exprimer, à titre personnel, mon vif désaccord à celle-ci et d'amener quelques arguments en faveur du Département de la formation quant à la filière ES.

Pour commencer, je souhaiterais recentrer la mission principale de l'ensemble du personnel soignant, que ce soient des infirmiers, ASSC, aides soignants, ambulanciers, qui est d'amener des soins aux patients et à leurs familles.

Je me rends compte, depuis plusieurs années, que cette notion de soins est malheureusement de plus en plus sortie des mœurs, et cela en raison du bourrage de crâne qui est fait à l'ensemble des jeunes actuellement sur le système de formation et les titres académiques supérieurs délivrés dans le domaine de la santé.

Si vous souhaitez, actuellement, vous lancer dans une formation médicale, on vous incitera très fortement à une formation HES, bachelor, master et j'en passe, et cela pour des raisons de diplôme final obtenu. En effet, de nos jours, les papiers et diplômes font soi-disant les compétences et, bien sûr, le niveau du salaire à la fin du mois.

Est-ce que nous nous posons la question de savoir ce que les milieux de soins et surtout les patients ont besoin comme compétences et main-d'œuvre où voulons-nous des compétences papiers auprès de nos malades? Personnellement, j'ai vécu le développement de plusieurs formations dans le domaine de la santé ces 2 dernières décennies et j'ai pu

constater que l'évolution prise avait principalement consisté à modifier les titres en HES, bachelor, master, etc., la plateforme des couleurs ainsi que la valeur académique de ces différents diplômes qui sont de plus en plus élégants à épingler contre un mur, mais pas réellement une plus-value de compétences pour les patients.

A ce jour, les milieux de soins ont besoin de main-d'œuvre régionale, certes qualifiée mais sans ne former uniquement que des experts HES. Les infirmières ES sont et doivent être avec les ASSC la main-d'œuvre médicale principale de nos institutions sanitaires. Les infirmières HES sont de plus en plus drillées lors de la formation à des fonctions de gestion d'équipes, d'organisation de soins, de gestion de colloques que de techniques de soins, et cela s'en ressent actuellement sur le terrain. Nos patients ont besoin de soins ainsi que d'attentions humaines et non prioritairement d'une gestion administrative faite de façon académique.

La formation HES pose, en outre, un autre problème qui est celui de l'admission, admission qui ne peut se faire sans une maturité. La formation ES permet à une bonne fraction de notre jeune population qui aurait les compétences techniques et intellectuelles de suivre une formation en soins ES de pouvoir se mettre à disposition des patients.

Plusieurs personnes motivées que je connais ont décidé de changer d'orientation en raison de cette maturité. Et là, Chers collègues, nous sommes au centre de la question sur les soins infirmiers et le manque de personnel soignant. Avons-nous besoin pour des soins médicaux d'experts en soins infirmiers HES ou d'infirmiers ES plus basés sur la technique et le patient que sur l'académique? Question à laquelle vous allez répondre par votre vote tout à l'heure.

Avec ces quelques arguments, j'espère vous avoir, en ce début de nuit, éclairés et convaincus quant aux besoins de toutes les formations dans le domaine de la santé et surtout de la nécessité du maintien de la mise en place de la filière infirmières ES qui est, et je le répète, le personnel soignant proche des patients.

Bien sûr, je vous recommande de refuser cette résolution urgente.

**Dubuis Julien**, député, PLR

Je ne veux pas allonger le débat mais amener un élément supplémentaire au nom des auteurs de la résolution urgente.

Une précision: un postulat intitulé «Il est urgent d'attendre une évaluation dans le Haut-Valais» a été déposé en mars dernier. Les conclusions de ce postulat sont les suivantes: faire une véritable étude dans le Bas-Valais sur l'employabilité des futures infirmières ES qui seront une ligne supplémentaire de professionnels dans le monde complexe de la santé.

Ce matin, le conseiller d'Etat Christophe Darbellay, en réponse à l'interpellation 3.0434 a précisé que le canton veut offrir toute la palette des formations possibles. C'est bien, pour autant que les futurs diplômés trouvent un job. L'argument de lutter contre la pénurie n'est satisfaisant qu'à moitié car si les nouveaux diplômés ES ne sont pas engagés pour des raisons d'organisation des équipes, actuellement basées sur le binôme HES-ASSC, ce projet aura manqué sa cible.

De plus, dans les conclusions du postulat, il est mentionné d'attendre au minimum un an après que la première volée du Haut-Valais aura obtenu son diplôme en septembre 2021 afin d'analyser les réels effets de cette filière sur l'augmentation du nombre de professionnels de la santé.

Pour ces raisons et celles déjà développées par mes préopinants, je vous encourage à soutenir notre résolution urgente.

Merci pour votre attention et bonne soirée.



**Dessimoz Céline**, députée, Les Verts

Les EMS sont inquiets face à une réelle pénurie de personnel et le département pense que la création d'une école d'infirmières ES dans le Valais romand peut répondre à cette problématique.

Personnellement, j'ai tout d'abord été plutôt favorable à cette éventualité. Je pense que chaque soignant peut avoir sa place auprès du patient. En effet, les infirmières ES et HES suivent une formation poursuivant les mêmes objectifs. Les ES ont une orientation plus pratique alors que les HES ont une orientation plus recherche. La collaboration semble possible et les EMS y sont favorables.

Seulement voilà, en consultant mes collègues infirmiers et infirmières, j'ai dû me rendre à l'évidence que mon enthousiasme n'était pas partagé. En effet, qu'ils exercent leur profession à l'hôpital, en EMS, en CMS ou de manière indépendante, les inquiétudes et questionnements se recourent. Comment intégrer les infirmières ES au milieu du binôme HES-ASSC? Plusieurs chefs d'unité se demandent quel sera le cahier des charges spécifique de chaque diplôme afin que chacun se réalise dans son travail.

Ouvrir cette école n'est-ce pas revenir en arrière par rapport au choix fait dans les années 2000? Les cantons romands avaient pris l'option de favoriser un binôme HES-ASSC. Cette adaptation a demandé beaucoup d'énergie aux institutions et aux professionnels. Elle est aujourd'hui efficace et appréciée.

S'il y a un manque d'infirmières, pourquoi ne pas augmenter les effectifs de la filière HES plutôt que de créer une nouvelle école? En outre, si l'école ES peut offrir des perspectives aux ASSC, il y a aussi le risque de les démotiver en introduisant une nouvelle profession dans le binôme qu'elles forment avec les HES et en les cantonnant à un seul secteur d'activité.

Au final, à quels besoins répond ce projet? S'il vise uniquement à répondre aux besoins infirmiers des EMS, c'est peut-être que le département ne se pose pas les bonnes questions. En effet, pourquoi la gériatrie et les soins aux personnes âgées ne motivent-ils pas les infirmières HES? La complexité du secteur gériatrique est-elle suffisamment valorisée dans la formation HES? C'est une vraie question. Les infirmières HES ne peuvent pas à la fois désapprouver l'ouverture d'une école ES pour répondre aux besoins des EMS alors qu'elles boudent cette discipline. Nos aînés ont besoin de soignants auprès d'eux. Ne pourrait-on pas valoriser davantage la vieillesse, le vieillissement? La vieillesse et le secteur gériatrique souffrent d'une mauvaise image contrairement à des disciplines plus techniques de type urgences ou chirurgie. Ne faudrait-il pas améliorer les conditions de travail des soignants pour revaloriser la profession car si les infirmières ont une durée de vie professionnelle inférieure à 10 ans, ce n'est pas qu'une question de salaire, c'est aussi que les conditions de travail, la charge physique et psychique de la profession ne correspondent pas aux aspirations d'humanité des soignants. Les soignants font ce métier pour être auprès du patient, et ce temps passé auprès du patient se réduit chaque année un peu plus au profit de tâches administratives ou du nombre de patients pris en charge. Demandez à une soignante si elle préfère une augmentation de salaires ou une collègue supplémentaire et vous comprendrez où est le nœud du problème.

Enfin, donnons-nous les moyens aux EMS de recruter des infirmières HES? Ne cherche-t-on pas à créer des infirmières à moindres coûts pour répondre à des besoins qui sont malgré tout toujours plus complexes?

Vous l'aurez compris, suite à tous ces questionnements recueillis, le groupe des Verts, dans sa majorité, pense qu'il est judicieux d'avoir les résultats du postulat demandant la réalisation de l'étude d'impact des ES en Valais avant de s'engager dans un tel projet, un projet délicat qui doit obtenir l'adhésion des milieux concernés pour garantir sa réussite, pour limiter les malentendus et répondre au mieux aux besoins de prise en soins de notre canton.

Nous soutenons donc la démarche entreprise par cette résolution urgente qui vise non pas à refuser l'ouverture d'une école ES mais qui vise à s'assurer de sa justification.

Merci pour votre attention.

**Perroud Bruno**, député, UDC

L'UDC du Valais romand est opposée à cette résolution urgente.

Nous entendons, depuis plusieurs années, les mêmes rengaines provenant des mêmes milieux, c'est-à-dire l'Hôpital du Valais qui est opposé à cela. Nous allons bientôt traiter ici au Grand Conseil une loi qui va demander entre autres à l'Hôpital du Valais de former du personnel parce que l'Hôpital du Valais ne forme pas assez de personnel. Nous avons parlé tout à l'heure du nombre de personnes en soins infirmiers qui travaillent à l'hôpital, il y en a à peu près 1'600, et nous avons entre 35 et 40% de personnel étranger. Que font nos jeunes?

Ensuite, on se rend compte, au niveau démographique, que la population est en train de vieillir. Nous avons de plus en plus besoin de personnel dans les soins, pas uniquement à l'hôpital mais également dans les EMS et surtout à venir dans les CMS. Quand j'ai commencé dans la commission de santé en 2009, il y avait 8 infirmières indépendantes; à ce jour, on est passé à 80, en 10 ans. On voit bien l'évolution et les besoins en personnel soignant formé et qualifié. On en a besoin dans le terrain. On ne doit pas négliger cela, on ne doit pas fermer les portes à des formations qui arrivent.

Ensuite, bien sûr, les Vaudois y sont opposés. Pourquoi? Parce que vous voyez bien que le risque qu'ils ont, c'est de voir arriver des étudiants vaudois en Valais. Et regardez dans les autres formations et autres professions. On fait un apprentissage. Ensuite, on a une filière brevet ou ES, ensuite HES. Dans le domaine de la santé et du social, on essaie d'annihiler cela: on a soit un CFC, soit on est ingénieur. Entre-deux, il n'y a rien. Est-ce normal?

Donc, pour toutes ces raisons, nous avons confiance au chef du département qui gère ça. Et c'est une continuité de ce qui a été fait dans le Haut-Valais, dont l'école au début était très faible en effectif mais qui est en train de doubler, et on est sûr que le personnel qui est formé là restera en Valais.

Merci de votre attention.

**Darbellay Christophe**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Ich möchte für die Oberwalliser zuerst sprechen, weil wir haben dort angefangen. Es war ein schwieriger Entscheid, sehr knapp gefällt damals 2015, und jetzt ist es wirklich zur Erfolgsgeschichte geworden. Es hat langsam angefangen mit 9 Kandidatinnen; jetzt sind es im zweiten Jahr 40, und für das nächste Jahr (Schulanfang 2019/2020) sind es 66. Wir konnten Leute nicht aufnehmen, das ist die Realität. Wir haben sogar eine Warteliste dieses Jahr und sogar für die Jahre danach. Dieses Pilotprojekt wurde zur Erfolgsgeschichte, und es gibt jetzt keine Frage, dass wir dieses Projekt nicht weiterführen nach dem Pilot. Das wäre ein ganz negatives Zeichen, wenn jetzt mit dieser Resolution diese gute Sache, die überall in der ganzen Schweiz praktiziert wird, weil die Krankenschwestern HF sind 90% vom Pflegepersonal in der deutschen Schweiz. Das ist eine Realität und das funktioniert bestens. Wenn ich höre, dass man mehr Infektionen hätte in der deutschen Schweiz als in der Westschweiz ist das wirklich Habakuk. Für die Pflege ist das Inselspital genauso gut wie das CHUV oder das HUG. Also das ist auch unbestritten.

Pour moi, ce qui a été fait dans le Haut-Valais fonctionne beaucoup mieux que prévu. C'est clair que, au début, il y avait du scepticisme. Mais le Haut-Valais est devenu une histoire à succès puisqu'elles étaient 9 en première année quand on a commencé et on s'est dit: est-ce que cette filière va survivre? L'année suivante, elles étaient 40 et elles seront 66 cet automne, et on a des listes d'attente pour cette année, pour l'année prochaine et pour les années suivantes déjà. Cela correspond à une attente, cela correspond à un réel besoin parce que la réalité est ainsi faite, les chiffres ont la dent dure, la Suisse romande forme environ 600 infirmières par année et il en faudrait 1'600. Résultat des courses: nous pillons tous les pays voisins qui en ont autant besoins que nous tous parce que le vieillissement de la population, l'évolution des soins sont une réalité. Il y avait 400'000 octogénaires et plus en 2015; en 2030, et je n'exagère pas, on les connaît déjà, ce sont ceux qui ont aujourd'hui 10 ou 15 ans de

moins, eh bien!, ils seront 700'000, donc 70% de plus. Il faudra quelqu'un pour les soigner parce que ce ne seront pas que des robots, à l'instar du Japon, qui vont s'en occuper.

Par conséquent, la diversification des formations, la diversification des filières et des publics-cibles qui s'intéressent aux professions des soins, c'est d'une importance capitale.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a des réalités différentes et culturelles en Suisse. La Suisse romande est plus orientée sur le bachelor en soins infirmiers de type HES; la Suisse alémanique est très orientée sur la filière ES. Il y a 90% des infirmières de Suisse alémanique qui sont des infirmières ES et ne me dites pas qu'en Suisse alémanique on est moins bien soigné ou qu'il y a plus d'infections postopératoires, ce serait véritablement incohérent.

Nous avons travaillé de manière sérieuse, travaillé de manière rapide, veuillez m'en excuser, mais on travaille de manière sérieuse. Il y a un rapport de 23 pages - certains l'ont lu, et je vous en remercie - qui a été fait à l'intention du Conseil d'Etat, qui prend ses décisions en connaissance de cause. Il a mis en place en 2018 un groupe de travail, un groupe de travail avec une quinzaine de personnes qui ont travaillé sur ce sujet. Elles n'avaient pas de pistolet sur la tempe, il n'y a pas de climat de terreur dans le département. Les chefs de service Pottier et Bumann qui étaient dans ce groupe de travail ne font pas trop peur en principe aux membres du groupe. Il y avait une infirmière en santé publique qui vient du Service cantonal de la santé publique. Il y avait la directrice de la Haute école de santé. Il y avait le directeur du home de Zanbotte sur la commune de Savièse qui est aussi président de l'Association valaisanne des EMS. Il y avait Michael Zurwerra qui est le directeur de la Haute école à distance. Il y avait aussi la responsable de la formation de l'hôpital du Haut-Valais, le responsable de la formation du centre hospitalier du Valais romand qui va, entre nous soit dit, de Brigue jusqu'à Monthey, donc tout le Valais, et puis ensuite la personne qui est un des membres de la direction pour l'Hôpital Riviera-Chablais. C'est vrai que les Vaudois ne sont pas très enthousiastes. On a eu cette discussion au sein des chefs de département. Certains étaient un petit peu surpris de notre projet parce qu'il y avait soi-disant un deal ancestral, on ne devait jamais y toucher parce que c'est un grand tabou. Aujourd'hui, les fronts bougent. A part le canton de Vaud, qui est strictement opposé, mon collègue Maillard et ma collègue Amarelle m'ont dit tout le mal qu'ils pensaient de cette profession, avec des arguments qui étaient, ma foi, assez syndicalistes. Eh bien!, les autres cantons bougent. Dans le programme électoral d'Anne Emery-Torracinta, aussi membre du parti socialiste à Genève, pour son élection au Conseil d'Etat, c'est écrit noir sur blanc: ouverture d'une filière ES en soins infirmiers; une ouverture à cette question. Le canton de Neuchâtel soutient cela puisqu'il travaille aussi avec le canton de Berne et que les Neuchâteloises vont se former à Saint-Imier. Il y a déjà une formation ES en soins infirmiers en français à Saint-Imier et, à partir de l'année 2019, l'accord sur les écoles spécialisées prévoit la libre circulation, c'est-à-dire que n'importe quel étudiant en Suisse romande peut aller se former à Saint-Imier.

En plus, Madame la députée Patricia Constantin, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est clair, il y a aussi une question d'égalité des chances. Pourquoi quand on est née à Champéry et qu'on s'intéresse à cette profession ES, qu'on a un CFC et pas de maturité spécialisée option santé, on ne peut pas se former comme infirmière ES alors qu'on peut le faire si on est née dans le Haut-Valais? C'est une question à laquelle il faudra répondre. Nous ne sommes pas 2 demi-cantons, c'est un canton bilingue avec des réalités parfois un peu différentes entre le Haut et le Bas-Valais, mais nous travaillons avec toute la Suisse et ces 2 professions ont leur place. Il y a d'ailleurs en Suisse une loi sur les professions de santé non universitaires qui est assez récente. Ces 2 professions, les infirmières HES et les infirmières ES, y sont d'ailleurs reconnues. Elles correspondent à un plan d'études pour chaque type de profession, à un autre public-cible, avec une formation beaucoup plus pratique pour les infirmières ES, elles ont 72 semaines de stage dans leur formation, pour 40 semaines de stage pour les infirmières HES. Elles ont 3 ans de formation pour les ES et pour les HES, alors ne dites pas que cette formation a moins de valeur; dites simplement que cette formation est différente, qu'elle permettra d'élargir le champ des possibles pour ceux qui s'intéressent à ces professions de santé. Vous avez les ASSC, pourquoi les bloquer sur leur CFC? C'est une perspective supplémentaire

intéressante pour elles et ça n'est pas en concurrence. C'est un CFC, ensuite une ES qui peut aussi amener vers la HES. Ces passerelles sont possibles, elles sont ouvertes, ce qu'on a dans tout le système de formation professionnelle. Dans pratiquement toutes les professions de la santé et du social, vous avez une formation ES et une formation HES. Prenez le travail social. Prenez toutes les professions que vous voulez dans ce domaine-là, il y a les 2..., la lumière s'éteint..., je crois que je vais devoir terminer. On a une seule exception: c'est la physiothérapie où vous n'avez que la formation HES dans les métiers de la santé et puis la formation d'infirmière dans une partie de la Suisse romande. Ça c'est une curiosité naturelle parce que ce n'est pas normal qu'on ait cela dans toute la Suisse et pas en Romandie.

Quand je lis les directeurs de soins qui nous écrivent, d'abord c'est une association qui représente 350 sur les 85'000 infirmières que compte le pays, le président de l'Association suisse des infirmiers section Valais, M. Volpi, était membre de ce groupe de travail et je crois qu'il a participé aussi, ce groupe de travail a d'ailleurs admis ce rapport, il aurait pu dire non. Il aurait pu dire non sur chacun des points qui ont été traités dans ce rapport. Il a accepté ce rapport le 5 septembre 2018, qui l'a été à l'unanimité. Alors avec tous les acteurs de la santé EMS, CMS, hôpitaux, je crois qu'il y a là un consensus assez large.

C'est vrai que cette profession devra trouver son public mais nous allons commencer prudemment. D'abord, le Conseil d'Etat prendra cette décision à la rentrée 2019, en connaissance de cause, sur la base d'une évaluation de la filière haut-valaisanne, tout ne sera pas terminé mais je crois que les attentes dans le Haut-Valais sont très grandes et un des plus grands défenseurs de cette filière est le directeur de l'hôpital du Haut-Valais Hugo Burgener.

Donc, je crois qu'on est là dans de bonnes mains. Je crois qu'il y a de réelles attentes et ce sera toujours préférable d'avoir des infirmières ES formées avec cette orientation très pratique, plutôt que d'aller piller le réservoir de tous les pays qui nous entourent, plutôt que d'aller toujours chercher à l'étranger le 40% de notre personnel. Je n'espère pas être dans un hôpital demain... parce qu'il y a quelques infirmières qui pourraient m'en vouloir! Mais je pense qu'on a vraiment un intérêt à avoir des personnes qui sont des personnes d'ici, qui ont été formées dans nos écoles, avec plusieurs profils, avec plusieurs types de compétences, pour pouvoir prendre en charge les malades et les blessés dans les prochaines années. Je crois que c'est une chose qui est très importante.

Je crois que tous les arguments ont été donnés.

On m'a dit encore que cette école ne serait pas reconnue à l'étranger. La nomenclature européenne comprend une reconnaissance aussi pour ce type d'école. Il y a évidemment le bachelor qui est reconnu selon le système de Bologne mais il y a aussi une reconnaissance pour les infirmières ES qui s'appelle «Advanced Federal Diploma of Higher Education». C'est aussi une reconnaissance. Donc, là, je crois que les garanties vous sont données.

Nous déciderons en connaissance de cause sur la base des expériences qui ont été faites dans le Haut-Valais, qui sont excellentes pour l'instant. Il y a une parfaite complémentarité. Ça n'a pas été une concurrence pour les HES puisque la filière HES a vu ses effectifs augmentés de 30% et puis on a beaucoup d'élèves qui s'intéressent à la filière ES. Nous ne voulons pas remettre en question, en aucune manière, la filière HES dans le Valais romand. Nous la renforcerons avec l'ouverture du Campus Santé, avec une superbe infrastructure qui sera à leur disposition. Je suis persuadé que cette profession a encore de beaux jours devant elle et que l'infirmière HES représente envers et contre tout la voie royale pour cette profession mais qu'il y a d'autres possibilités auxquelles nous ne devons pas nous fermer pour combattre la pénurie du personnel infirmier.

### **La présidente**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Dernière prise de parole, Monsieur le député Diego Clausen.

**Clausen Diego, Grossrat, CSPO**

Es geziemt sich eigentlich nicht, dass man nach dem Staatsrat redet, aber ich muss trotzdem sagen, aus Oberwalliser Sicht, es ist wirklich eine Erfolgsgeschichte diese Höhere Fachschule. Und sehen Sie das bitte nicht als Konkurrenz an zur Fachhochschule, sondern es ist wirklich ein ergänzendes Modell. Klar, wir haben 2 Kulturen, 2 Sprachkulturen, andere Approaches, aber wirklich, schauen Sie das als einen Mehrwert an. Wir haben damals schwer dafür gekämpft, wirklich schwer, es war ein knapper Ausgang. Ich habe mich draussen mit 4 Studenten von der Fachhochschule hier vom Unterwallis getroffen. Wir hatten eine harte Diskussion, eine interessante Diskussion. Letztendlich konnte auch ich sie überzeugen, dass das nicht eine Konkurrenz ist, sondern wirklich eine Ergänzung.

Wir haben auch Wörter in den Mund genommen wie Braindrain - das ist ein ganz wichtiges Thema gewesen im Oberwallis -, und wir konnten das wirklich zum grossen Teil stoppen, dass die Leute jetzt hier bleiben, hier diese Schule absolvieren, und man interessante entsprechende Arbeitsplätze schaffen kann.

Also bitte, seien Sie offen, haben Sie Vertrauen in diesen Weg. Machen Sie bitte jetzt nicht ein Moratorium. Stoppen Sie das ganze, bleiben Sie dran. Es ist wirklich eine gute Sache.

Ich fordere deshalb meine welschen Kollegen auf, dieses Moratorium abzulehnen und entsprechend den Weg weiterzuführen.

Danke.

**La présidente**

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Résolution urgente 7.0106 / Dringliche Resolution 7.0106

**Vote / Abstimmung**

*(nominatif / namentlich)*

Pour / dafür: 27 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 71 voix / Stimmen

(10 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé cette résolution urgente, qui est classée.

Permettez-moi de remercier, à l'issue de cette journée, l'équipe de traduction et de la technique pour leur intense travail (*applaudissements*), Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, les membres du Service parlementaire, mes vice-présidents.

Je sais que vous ne vouliez pas me laisser partir, mais aujourd'hui vous m'avez gâtée!

Merci beaucoup.

Bonne soirée à tous et à demain.

**La séance est levée à 22 heures.**

## Séance du vendredi 10 mai 2019

**08 h 15: Messe solennelle à la Cathédrale**

**09 h 20: Ouverture de la séance**

*Présidence:* Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR

### *Ordre du jour*

1. Election du Président du Grand Conseil  
Wahl des Präsidenten des Grossen Rates
2. Election du 1er vice-président du Grand Conseil  
Wahl des 1. Vizepräsidenten des Grossen Rates
3. Heure des questions  
Fragestunde
4. Election du 2e vice-président du Grand Conseil  
Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates
5. Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
6. Renouvellement des membres des commissions de haute surveillance  
Erneuerung der Mitglieder der Oberaufsichtskommissionen
7. Election du président et du vice-président de la commission des finances  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission
8. Election du président et du vice-président de la commission de gestion  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission
9. Election du président et du vice-président de la commission de justice  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission

### **La présidente sortante**

Après le grand moment d'émotions que nous avons vécu à la Cathédrale en découvrant les talents de chanteur de notre futur grand baillif, nous allons pouvoir procéder à son élection.

Nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Election du Président du Grand Conseil  
Wahl des Präsidenten des Grossen Rates

### **La présidente sortante**

A qui puis-je passer la parole?

### **Kamerzin Sidney, député, chef du groupe PDCC**

En préambule Madame la présidente du Grand Conseil, au nom de mon groupe, je souhaite vous remercier pour cette année présidentielle. Vous avez conduit nos débats avec brio, avec l'élégance et la classe qu'on vous connaît. Alors, en deux mots, bravo et merci!

*(Standing ovation)*

Au nom du groupe démocrate-chrétien des districts du Valais central, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la candidature de **Gilles Martin** à la présidence du Grand Conseil du canton du Valais.

C'est un homme accompli que je vous présente aujourd'hui, un homme accompli sur les plans professionnel, politique, militaire et privé.

Au niveau professionnel, Gilles Martin a gravi les échelons dans le secteur bancaire pour obtenir une maîtrise fédérale. Il a été membre de la direction d'un établissement bancaire de la région de Sion. Ensuite, à partir de 1998, il a dirigé une société active dans la gestion de fortunes, une succursale genevoise d'une société dans la région de Sion également. Et, à partir de l'année 2000, il a ouvert sa propre structure de gestion de patrimoine avec ses associés, structure qu'il dirige également avec succès.

Au niveau militaire, Gilles Martin a franchi également, a gravi les échelons du commandement de notre armée de milice, commandant de compagnie, commandant de bataillon. Il a commandé également la base d'Arolla dans le cadre de la Patrouille des glaciers. Et il a terminé ses jours en tant que lieutenant-colonel d'infanterie.

Gilles Martin a également exercé, dans toutes ses activités, plusieurs mandats politiques. A partir de 1993, il a été conseiller général de la ville de Sion, puis conseiller communal, puis député-suppléant, puis député et parvient aujourd'hui à la porte pour devenir premier citoyen du canton.

Il est également à titre privé un homme accompli, heureux papa de 2 enfants, Julien et Stéphanie, heureux grand-papa aussi et jeune grand-papa bien sûr.

On dit souvent de ces hommes qui dirigent dans tous les secteurs de l'activité sociale et humaine, on dit souvent qu'ils dirigent partout... sauf à la maison. Eh bien!, pour Gilles Martin, c'est bien plutôt grâce à son épouse Christine, que je salue aujourd'hui et que je remercie, c'est grâce à elle qu'il a réussi à accomplir avec succès tout ce qu'il a entrepris jusqu'à ce jour, et qu'il s'apprête aujourd'hui à endosser la fonction de président du Grand Conseil avec votre soutien.

Gilles Martin a également exercé dans de nombreuses associations. Il a présidé de nombreux comités d'organisation, de manifestations et fêtes. Il aime le chant avec la chorale Sainte-Cécile de Bramois qui a animé la célébration de ce matin et qui va animer cette journée. Il aime le golf et la moto.

Je l'ai dit, c'est un homme accompli qui s'apprête aujourd'hui à revêtir cette haute fonction et nous sommes fiers de présenter sa candidature. Nous sollicitons votre soutien dans le cadre de sa nomination.

Alors, Cher Gilles, mon colonel, d'ores et déjà plein succès et bon vent dans ta nouvelle mission!

Merci de votre soutien.

### **La présidente sortante**

Merci, Monsieur le chef de groupe, pour cette présentation.

Merci pour vos propos élogieux et merci à tous..., je suis un peu émue aujourd'hui.

Je constate **qu'il n'y a pas d'autres candidatures** et, dans ce cas-là, j'appelle les scrutateurs à venir ici. Nous allons procéder au vote.

(...)

Messieurs les vice-présidents,  
Monsieur le président du Gouvernement,  
Monsieur le vice-président,  
Messieurs les conseillers d'Etat,  
Chères et chers collègues,  
Monsieur le chef du Service parlementaire,  
A vous tous, Mesdames et Messieurs de la technique,  
Mesdames et Messieurs à la tribune,

Et voilà... une page se tourne aujourd'hui! Je devrais dire un chapitre de ma vie... mais surtout un magnifique chapitre que j'ai pu vivre grâce à vous durant cette année particulière.

J'ai mis un point d'honneur à représenter dignement cette institution qu'est le Grand Conseil ainsi que vous tous, Mesdames et Messieurs les députés, à travers l'ensemble du canton dans d'innombrables manifestations. J'ai tenté de maîtriser au mieux vos débats, parfois très longs comme hier soir jusqu'à 22 heures...., une sorte de veillée d'armes comme la nuit des longs couteaux..., mais, rassurez-vous, il y a nettement moins de suspense!

Von Oberwald bis Saint-Gingolph, von Saas-Balen bis Lourtier traf ich begeisterte Menschen im Dienste von Berufsverbänden, Sport-, Kultur- und Wirtschaftsvereinen, Frauen und Männer, die sich in allen Bereichen engagieren und dieser dynamische und besonders herzliche Geist wird auf diesen Kanton übertragen. Ich möchte Ihnen allen für Ihr Engagement und Ihre Grosszügigkeit danken.

J'ai apprécié le contact avec des chefs de groupe engagés, parfois élogieux, comme ce matin, parfois têtus, occasionnellement de mauvaise foi (n'est-ce pas Monsieur Claude Bumann?) mais si sympathiques et attachants.

Cette année fut l'occasion de vivre des moments d'émotion à l'image de celui dans cette salle en compagnie du Parlement des enfants de Sainte-Agnès, bel exemple de démocratie, avec le Parlement des jeunes ou lors des réceptions de nos médaillés olympiques et paralympiques, à la Fête-Dieu, lors de la célébration de Saint-Maurice ou récemment à la Saint-Georges entre autres, où on sent la force de nos traditions.

J'ai également eu le privilège de vivre des moments historiques exceptionnels avec la mise en œuvre de la Constituante, l'élection de M. Jean-René Fournier à la présidence du Conseil des Etats et surtout celle de Mme Viola Amherd au Conseil fédéral, notre première conseillère fédérale. De grands moments!

Ich möchte der Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten gratulieren und danken. Wir haben dieses Präsidialjahr in Begleitung der drei anderen Präsidenten genossen.

Ich wünsche dem Staatsrat Roberto Schmidt für seine Präsidenschaft und Herrn Staatsrat Darbellay für die Vizepräsidenschaft viel Erfolg.

Merci, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, que j'ai fréquentés à de très nombreuses reprises pour votre courtoisie et votre attention vigilante.

Ma gratitude va au chef du Service parlementaire Claude Bumann, à Nicolas Sierro et à toute leur fantastique équipe pour leur disponibilité et leurs précieuses compétences ainsi qu'à Mme Josiane Bonvin, fidèle huissière des grands rendez-vous et des multiples services.

Avec mon successeur Gilles Martin, initiateur de Airtable, outil qui nous a propulsés dans ce siècle, informatique appréciable pour la gestion des 500 invitations annuelles, et avec Olivier Turin, notre triumvirat a très bien fonctionné. Je les en remercie et leur souhaite surtout beaucoup de satisfactions dans cette expérience humaine unique.

Enfin, j'exprime ma gratitude à ma commune de Savièse, par son président Sylvain Dumoulin, pour la chaleureuse réception organisée en mon honneur le 18 mai dernier et pour l'attention portée à cette présidence par toute la population.



Un merci particulier à mon mari Philippe, qui m'a soutenue avec compréhension, générosité et bienveillance ainsi qu'à ma famille sans qui je n'aurais pas pu vivre cette année.

Je reviens chez nous... avec des étoiles plein les yeux... et, comme on l'a dit, peut-être que je recommanderai à la maison!

Il m'a fallu:

- 12 ans de Grand Conseil pour atteindre la 3e marche du podium,
- 2 ans pour arriver au sommet et
- 5 minutes pour en descendre.

De quoi apprendre l'humilité!

Je m'en vais avec reconnaissance rejoindre ma place auprès de mon cher groupe politique, le PLR, grâce auquel j'ai pu vivre une fabuleuse année. Je vais me remettre sous la conduite de notre éminent chef de groupe Christophe Claivaz.

Les femmes et les hommes passent... les institutions demeurent.

Vive le Grand Conseil et vive le Valais!

Merci.

*(Standing ovation)*

### **La présidente sortante**

Voilà un grand moment très attendu!

Je vous donne le **résultat de l'élection du président du Grand Conseil**

Bulletins délivrés

*Ausgeteilte Wahlzettel:* 128

Bulletins rentrés

*Eingegangene Wahlzettel:* 128

Bulletins blancs

*Leere Wahlzettel:* 8

Bulletins nuls

*Ungültige Wahlzettel:* 6

Bulletins valables

*Gültige Wahlzettel:* 114

Majorité absolue

*Absolutes Mehr:* 58

**Est élu**

***Gewählt ist:* voix / Stimmen**

**Martin Gilles 114**

*(Précédé de l'huissière, M. le député Gilles Martin, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

**Martin Gilles**, député, PDCC, nouveau président du Grand Conseil

Madame la présidente du Grand Conseil,

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident,

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs les représentants de la justice,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les invités,

Mesdames et Messieurs les membres du Service parlementaire et de la traduction,

Chères concitoyennes et chers concitoyens qui nous suivez sur Canal9,

Sehr geehrte Kollegen,

Tout d'abord, un immense merci pour l'honneur et le plaisir que vous me faites en m'élisant à la présidence de notre noble Assemblée pour ces 12 prochains mois.

Je m'engage à être digne de votre confiance et à travailler avec enthousiasme et de concert avec nos vice-présidents, nos chefs de groupe et vous toutes et tous bien évidemment.

Madame la présidente, je désire t'adresser des remerciements et félicitations pour l'année écoulée et pour le magnifique travail que tu as effectué à la tête de notre Grand Conseil, un sans-faute parfait. Tu as réussi, avec une rigueur toute féminine et un gant de velours, à conduire notre Parlement à travers cette année fort chargée en dossiers. Tu as également représenté honorablement et résolument la Chambre du peuple dans les multiples activités que nos Valaisannes et Valaisans organisent tout au long de l'année pour le plus grand plaisir de notre population.

Un grand merci et je désire te remettre, au nom du Parlement, un petit cadeau en signe de reconnaissance (*M. le président lui remet un bouquet aux couleurs printanières et un bon de voyages*).

*(Applaudissements)*

Frau Staatsratspräsidentin, Sie haben sich im vergangenen Jahr für unseren Kanton stark eingesetzt und dafür möchte ich Ihnen herzlich gratulieren und Ihnen meinen Dank für Ihre Arbeit und Ihr Engagement aussprechen. Dieses Lob geht auch an Ihre Kollegen in der Regierung, denen ich viel Erfolg wünsche. Ich freue mich auf eine enge Zusammenarbeit mit unserem neuen Staatsratspräsidenten, Herrn Roberto Schmidt.

L'année écoulée a été une année exceptionnelle, une année féminine, avec notre présidente du Parlement, notre présidente du Gouvernement et nos présidentes des commissions de haute surveillance. Comme vous l'avez bien exprimé, Madame la présidente du Parlement, lors de votre entrée en fonction, il y a 12 mois, nous, les hommes, nous n'avions qu'à bien nous tenir. Je crois qu'on a bien obéi! Bravo Mesdames et merci! Vous êtes la preuve, si preuve encore était nécessaire - ce que je ne crois pas - que l'égalité doit être et rien d'autre.

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, je désire placer mon année présidentielle sur les 2 thèmes suivants: le premier objet sera ce que je vais appeler la vie économique valaisanne, et je parle bien de «vie» économique et non uniquement d'économie.

Während jeder Session haben Sie die Möglichkeit, in der Wandelhalle Vertreter der wichtigsten Wirtschaftssektoren unseres Kantons zu treffen, die ihren Tätigkeitsbereich und ihre Anliegen vorstellen.

Le tourisme, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, mais également les partenaires sociaux ainsi qu'une exposition spécifique économie et climat seront les thèmes des 6 prochaines sessions. L'information se voudra transversale. Je pense notamment à l'apport économique, à l'emploi, à la formation, aux partenaires sociaux, à l'investissement, à l'environnement, aux forces et faiblesses de chaque activité.

Die Vertreter sind am ersten Sessionstag anwesend. Es bietet sich Ihnen die Möglichkeit, in einem gemeinsamen Gespräch über das zu reden, was sie am meisten beschäftigt.

Cette démarche va dans la droite ligne de ce que préconise le groupe économie de notre Parlement: informer, sensibiliser, collaborer.

Le deuxième axe que je désire mettre sur le métier cette année doit chercher à augmenter l'efficacité de notre Parlement. Je souhaite mettre sur pied, durant l'été, une séance spéciale avec nos chefs de groupe afin de discuter de ce sujet. Nos règles sont les mêmes depuis de nombreuses années. Entre-temps, les sujets, les lois se sont multipliés, les exigences et les perceptions des choses se sont étoffées, l'information est devenue instantanée et les groupes se sont diversifiés. C'est très bien ainsi et cela dénote une démocratie vivante et active.

Es liegt mir auch fern, unser Parlament einzuschränken, aber ich denke, dass einige Anpassungen es noch effizienter machen können. Natürlich wird ohne die Zustimmung der Fraktionen und der Parlamentarier nichts geschehen. Mais je vous propose d'essayer.

Je désire encore adresser quelques remerciements:

A M. Olivier Turin, deuxième vice-président, pour sa bonne collaboration et son pragmatisme, ainsi que pour tous les renseignements qu'il m'a constamment apportés. Je vous remercie de le soutenir fortement tout à l'heure, comme d'ailleurs notre futur deuxième vice-président.

An Herrn Claude Bumann und alle Mitglieder des Parlamentsdienstes für ihre immense Arbeit, ihre Verfügbarkeit und ihren konstruktiven Geist.

A M. le président de la ville de Sion, Monsieur Pascal Varone, ainsi qu'à son conseil communal, pour la fête qui va débiter..., Philippe Varone, pardon (*rires dans la salle*), je vois que vous suivez c'est bien!... pour la fête qui va débiter dès la fin de cette session au cœur de Sion, pour se poursuivre jusqu'à point d'heure dans le village de Bramois.

Une petite parenthèse: mon chef de groupe a dit que mon fils s'appelait Julien, mais, en fait, il s'appelle Grégory (*rires dans la salle*), Julien c'est mon beau-fils, donc il n'était pas si loin!

A M. Christian Bitschnau, vice-président de la municipalité et président du comité d'organisation de cette journée, et à tous les membres des divers dicastères pour le travail accompli afin de mettre sur pied et réussir cette magnifique journée.

A mon chef de groupe Sidney Kamerzin pour les éloges faits à mon égard, ainsi qu'à tous mes collègues de parti, à mes amis qui m'ont accordé leur confiance depuis si longtemps.

Enfin, ce qui est certainement le plus important, à ma chère épouse Christine et à mes enfants Grégory et Stéphanie, qui ont vu un mari et un père courant d'air depuis plus de 25 ans, à leurs conjoints Joëlle et Julien, à mes petits-enfants Amélie et Damien, ainsi qu'à toute ma famille, qui m'ont toujours soutenu et qui, pour une année encore, vont plutôt voir un fantôme qu'un parent.

Mille mercis!

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente journée.

(*Applaudissements*)

### **Le président**

Avant de prendre ta place, Chère Anne-Marie, j'ai le plaisir de passer la parole à Mme la députée Claire-Lise Bonvin pour un message de remerciements.

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC

Chère Anne-Marie, c'est avec reconnaissance et un bonheur non dissimulé que j'ai l'honneur de te remettre, au nom des femmes de ce Parlement, un signe tangible de notre plaisir d'avoir pu compter durant une année sur une ambassadrice de talent, non pas pour défendre la cause des femmes mais bien pour montrer à la lumière de ta fonction de première citoyenne du canton que les femmes sont à l'égal de l'homme.

Tu as su, avec élégance et détermination, conduire les débats parlementaires et représenter notre canton. Tu as été à l'écoute de tous. Tu as également rappelé, lorsque cela était nécessaire, les bonnes manières que certains ont cru pouvoir oublier.

Décrite par la presse comme une main de fer dans un gant de velours, tu as surtout incarné avec ton style incomparable la femme moderne, dynamique, capable de gérer avec aisance les situations complexes et les crises diverses et variées, sans te départir de ton sourire désarmant.

Chère Anne-Marie, tu ne recherches ni les compliments ni les honneurs, mais tu places ton honneur à servir, servir ton canton, ta commune et tes concitoyens. Telle est la figure que tu incarnes.

Il faut toujours chercher la femme derrière le grand homme, dit-on. Ici, nous pouvons remercier (entre guillemets) cette «femme», ton mari, tes enfants et petits-enfants. Dès aujourd'hui, ils vont à nouveau t'avoir pour eux tout seuls.

A toi, un immense merci!

Bon vent Madame la présidente et à bientôt Chère collègue.

*(Elle lui offre un bouquet de roses couleur pastel et un cadeau au nom des femmes du Parlement.)*

*(Applaudissements)*

**La présidente sortante**

J'aimerais sincèrement vous remercier tous et puis surtout apporter mes félicitations à Gilles pour son élection, lui souhaiter plein succès, c'est une année magnifique.

Merci, vous êtes formidables, je ne m'attendais pas à tant de gestes.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**Bonvin Claire-Lise**, députée, PDCC

Puisque j'ai la parole et que, depuis hier, j'ai pris l'habitude d'être à cette place, au nom de mon groupe, le PDCC, je tiens à féliciter notre grand baillif.

Bravo Gilles pour ta brillante élection! Je te souhaite une année présidentielle haut en couleur - orangée quand même! -, intense et productive qui saura t'apporter toutes les satisfactions désirées.

Nous nous réjouissons tous de travailler sous tes ordres.

Je profite de féliciter pour la suite le premier vice-président Olivier Turin et le deuxième vice-président Manfred Schmid.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Le président**

Merci Claire-Lise, merci à tous!

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. Election du premier vice-président du Grand Conseil  
Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates

### **Le président**

Y a-t-il quelqu'un qui demande la parole?

**Amoos Emmanuel**, chef du groupe AdG/LA

En préambule, je tiens à remercier Anne-Marie Sauthier-Luyet pour l'excellent travail fourni durant son année présidentielle. Depuis que j'ai eu la chance et l'honneur d'accéder au Bureau du Grand Conseil, j'ai appris à connaître et j'ai découvert Anne-Marie, une très très belle personne. Je lui souhaite bon vent pour la suite.

Je tiens également à féliciter Gilles Martin pour son accession au poste de grand baillif, premier citoyen du canton du Valais. Je te souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction. Nous avons pu entendre tout à l'heure à la Cathédrale tes qualités de chanteur mais en privé aussi, dans quelques soirées, nous avons pu entendre tes qualités aussi de soliste. Je suis certain que ta voix saura bien porter dans ce Parlement. Félicitations, au nom du groupe AdG/LA, pour ta brillante élection.

Lors de sa dernière séance de groupe, le groupe AdG/LA a décidé, à l'unanimité, évidemment de proposer au Parlement la candidature de M. **Olivier Turin** pour la première vice-présidence du Grand Conseil valaisan.

M. Olivier Turin bénéficie d'une très large expérience politique. Il a entamé son deuxième mandat de vice-président de la commune de Collombey-Muraz avec la responsabilité des dicastères jeunesse et formation qui regroupent le social, le parascolaire, la formation professionnelle et les bâtiments y relatifs. Il est membre de la délégation communale environnement, personnel et finances, promotion économique et membre du conseil de direction de l'EMS communal.

Au niveau des représentations dans le district de Monthey, Olivier est membre du comité du réseau des parents d'accueil à la journée, du comité des travailleurs sociaux hors-murs et du comité du projet qualité de vie et espace public de Monthey et Collombey-Muraz.

Au niveau régional, Olivier est président de l'association forestière du Bas-Valais et membre du comité de Forêt Valais / Wallis Wald. Certains dans cette salle comprendront ainsi mieux les nombreuses interventions toujours très pertinentes de Olivier au Grand Conseil sur nos forêts.

Olivier a entamé sa troisième législature au sein du Grand Conseil valaisan. Membre de la commission ATE durant 6 ans, il a été membre de la commission de justice et vice-président de la sous-commission des naturalisations. Il occupe également le poste de président de la délégation intercantonale Hôpital Riviera-Chablais.

Vous l'aurez compris, Olivier est une personne qui s'engage énormément pour sa communauté et son coin de pays.

Ancien député et président du PSVR, le très regretté Germain Varone avait comme maxime politique: servir ou se servir. Olivier, tu es clairement dans la première catégorie.

Ta femme Floriane et tes 2 enfants Hugo et Armand peuvent être fiers de toi et de ton parcours. Je les associe clairement à la réussite de ton parcours politique et les remercie de tout cœur de t'offrir aujourd'hui l'opportunité de t'engager dans cette nouvelle fonction.

Si ce Parlement le souhaite, tu pourras t'engager dans la noble fonction de premier vice-président et représenter l'ensemble des Valaisannes et Valaisans, et je sais que ton engagement sera total et sans faille.

Mesdames et Messieurs, Bien chers collègues, au nom du groupe AdG/LA, j'ai l'immense honneur de proposer à cette noble Assemblée M. Olivier Turin à la candidature de la première vice-présidence du Parlement valaisan.

## **Le président**

Merci Monsieur le chef de groupe.

Je vois qu'il n'y a pas de demande de parole.

### **Aucune autre candidature.**

Je demande aux scrutateurs d'exercer.

(...)

Mesdames et Messieurs, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Heure des questions**

Fragestunde

## **Département des finances et de l'énergie (DFE)**

## **Departement für Finanzen und Energie (DFE)**

### **1. Question PLR, par Thomas Birbaum (suppl.): Fin de la déduction fiscale de l'automédication**

### **Frage PLR, durch Thomas Birbaum (Suppl.): Ende der steuerlichen Abzugsfähigkeit der Selbstmedikation**

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Selon la législation et la doctrine fiscales, la notion de frais médicaux est étroite.

Seuls les frais provoqués par la maladie et qui se trouvent dans un lien de causalité direct avec le rétablissement de l'état de santé sont ainsi déductibles. Il incombe au contribuable d'en apporter la preuve, en produisant une ordonnance médicale ou en démontrant que le traitement a fait l'objet d'une prise en charge au moins partielle par la caisse maladie. Il apparaît, en effet, cohérent de laisser aux professionnels de la santé le soin de décider si un traitement est nécessaire d'un point de vue médical. Ces exigences sont conformes à la jurisprudence comme à la Circulaire 11 de l'Administration fédérale des contributions, qui rappelle que les frais de médicaments et de substances thérapeutiques ne sont déductibles que si ces médications ont été prescrites par un médecin ou un naturopathe agréé.

En effet, le Service cantonal des contributions a accepté la déduction fiscale de l'automédication jusqu'à fin 2018. Mais l'expérience montre que les tickets de pharmacie produits incluent régulièrement des dépenses sans lien avec le traitement d'une maladie et, partant, non déductibles (alimentation, hygiène quotidienne, esthétique, etc.). Un contrôle détaillé de plusieurs milliers de tickets de pharmacie joints aux déclarations d'impôt est en conséquence nécessaire. Ce contrôle est fastidieux. Il entraîne une charge de travail supplémentaire et ralentit les opérations de taxation. Il convient d'ajouter qu'une grande partie des déductions effectuées doit être refusée, ce qui conduit à un mécontentement des contribuables.

Une communication a été effectuée aux différents partenaires et mandataires, laquelle n'a pas suscité de réelle opposition.

## **2. Question PDCB, par Delphine Michaud (suppl.): Stratégie énergétique 2060: quelle place pour l'hydraulique?**

**Frage PDCB, durch Delphine Michaud (Suppl.): Energiestrategie 2060: Welchen Platz nimmt die Wasserkraft ein?**

**Schmidt Roberto**, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), et président du Gouvernement

Le 29 avril dernier, le Conseil d'Etat a publié sa vision énergétique 2060 qui vise à aller ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène. Le Valais, terre d'énergies, peut se permettre cette vision ambitieuse, notamment grâce au grand potentiel de l'énergie hydraulique et du potentiel accru d'autres énergies renouvelables (soleil, bois, vent).

L'énergie hydraulique, une énergie indigène, propre, renouvelable, fiable et surtout flexible, permet à elle seule de produire en moyenne 9'500 GWh par année, ce qui représente 30% de la production hydroélectrique suisse. Le Valais est ainsi de loin le plus grand producteur d'hydroélectricité et contribue de manière significative à l'approvisionnement national en électricité. De plus, avec l'augmentation des nouvelles énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques et éoliennes principalement), la production se décentralise. Ainsi, la flexibilité et les possibilités de stockage de la force hydraulique prendront une grande importance dans l'approvisionnement en temps réel, ce que nous a démontré encore cette semaine le projet pilote «Aliunid» des Forces Motrices Valaisannes (FMV) et d'autres producteurs et distributeurs valaisans et suisses.

La force hydraulique valaisanne restera donc toujours le pilier principal de notre production énergétique. La nouvelle Vision 2060 du Conseil d'Etat ne remet pas en cause la stratégie forces hydrauliques et la loi sur les forces hydrauliques déjà approuvée. Bien au contraire, la force hydraulique est la condition pure et simple qui nous permet d'avoir une vision d'auto-approvisionnement. Sans la force hydraulique, il n'y a pas de Vision 2060! Ce constat évident ressort clairement de la brochure Vision 2060.

De plus, le rapatriement en main valaisanne de 60 % de la force hydraulique après le retour des concessions est l'élément central qui permet la vision ambitieuse proposée. Cela ressort du rapport présenté au public, aussi bien dans le chapitre relatif à la vision que dans celui consacré à la chaîne de valeur. D'ailleurs, les conséquences du rapatriement de la force hydraulique font régulièrement l'objet d'échanges avec les acteurs de la branche.

Toutefois, même avec une augmentation de la production hydroélectrique, la vision d'auto-approvisionnement serait totalement irréaliste sans l'apport d'autres énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie finale et la forte réduction des énergies fossiles.

Il importe pour le Conseil d'Etat de mettre en lumière à travers le rapport publié dans quelle mesure chaque habitant est concerné. Chacun de nous est un acteur de la stratégie énergétique. L'atteinte des objectifs ne saurait être envisagée sans les décisions individuelles relatives à l'isolation des bâtiments, la suppression des chaudières à mazout et à gaz, la pose d'installations photovoltaïques et l'amélioration énergétique du parc automobile.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a mis, dans sa Vision 2060 et ses objectifs 2035, l'accent prioritaire sur la réduction de la consommation. La Vision 2060 n'est donc rien d'autre que la suite nécessaire et logique de la stratégie forces hydrauliques.

## **3. Question Manfred Kuonen (suppl.), CSPO: Des règles claires pour la campagne électorale**

**Frage Manfred Kuonen (Suppl.), CSPO: Spielregeln Wahlkampf**

**Schmidt Roberto**, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE), und Regierungspräsident

Im Anschluss an Ihre Fragestellung, was der Staatsrat gedenkt, zu unternehmen, um in der Verwaltung klare Spielregeln für den Ablauf eines Wahlkampfes für das Amt des Staatsrats festzulegen, um letztlich zu verhindern, dass es im Nachhinein nicht zu verwaltungsinternen Konflikten kommt, nimmt der Staatsrat wie folgt Stellung.

In der Tat gab es bei den letzten Staatsratswahlen Angestellte der kantonalen Verwaltung, welche hohe Kaderpositionen innehatten und für das Amt eines Staatsrats kandidierten.

Obwohl das Personalgesetz Bestimmungen in Bezug auf Loyalität und Amtsgeheimnis aufweist oder enthält, schien vereinzelt Staatsangestellten die Auslegung dieser gesetzlichen Grundlage nicht immer vollends klar zu sein.

Der Staatsrat beabsichtigt darum, aus diesem Grund vor den nächsten Wahlen eine Richtlinie oder eine Weisung herauszugeben, welche die einzuhaltenden Bestimmungen für die Kandidaten klarer definiert und auch verschiedene verwaltungsinterne Regeln festhält, beispielweise Überzeit, muss er freinehmen, welche Möglichkeiten hat er, das wollen wir tatsächlich bis zu den nächsten Wahlen in internen Weisungen oder Richtlinien festlegen.

### **Le président**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons le résultat de **l'élection à la première vice-présidence du Grand Conseil.**

Bulletins délivrés	
<i>Ausgeteilte Wahlzettel:</i>	130
Bulletins rentrés	
<i>Eingegangene Wahlzettel:</i>	130
Bulletins blancs	
<i>Leere Wahlzettel:</i>	9
Bulletins nuls	
<i>Ungültige Wahlzettel:</i>	9
Bulletins valables	
<i>Gültige Wahlzettel:</i>	112
Majorité absolue	
<i>Absolutes Mehr:</i>	57
<b>Est élu</b>	
<b><i>Gewählt ist:</i></b>	<b>voix / Stimmen</b>
<b>Turin Olivier</b>	<b>112</b>

*(Précédé de l'huissière, M. le député Olivier Turin, premier vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*



**Turin Olivier**, député, AdG/LA, premier vice-président du Grand Conseil

Chers concitoyennes et concitoyens qui nous suivez sur Canal9,

Liebe Mitbürgerinnen und -bürger, die uns auf Kanal 9 folgen,

Sehr geehrter Herr frisch gewählter Grossratspräsident, cher Gilles,

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident Herr Roberto Schmidt,

Werte Frau Staatsrätin,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, geschätzte Kolleginnen und Kollegen,

Mesdames et Messieurs les représentants de justice,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les invités, Liebe Gäste, Freunde und Familie auf der Tribüne,

Mesdames et Messieurs les membres du Service parlementaire et de la traduction,

Es ist mir eine Ehre, als Vizepräsident des Parlaments das Wort zu ergreifen. Herzlichen Dank für die ehrenvolle Wahl zum ersten Vizepräsidenten des Walliser Grossen Rates. Diese Wahl bedeutet für mich nicht nur Ehre, ich bin mir bewusst, dass dieses Amt mit Verantwortung und Verpflichtungen verbunden ist.

Je m'engage à être digne de votre confiance et à travailler de concert avec M. le nouveau président et, bien évidemment, avec vous toutes et tous. Afin de vous satisfaire l'an prochain, dans la mesure où vous reconduirez cette confiance à mon égard, je ne manquerai pas de regarder attentivement à ma droite, donc à votre gauche..., sauf pour ce rang-là, afin d'être prêt au moment voulu.

La dextérité pour cliquer sur les bons boutons le plus rapidement possible, mais aussi prendre la bonne décision de la manière la plus opportune et la plus efficace, tout en maintenant une touche d'empathie, je dirai même de bienveillance, est l'apanage d'une présidence efficace. Anne-Marie Sauthier-Luyet l'a exercée avec brio. Je souhaite remercier Mme la past-présidente maintenant pour sa brillante présidence. Chère Anne-Marie, je te prie de recevoir toute mon admiration.

Par ailleurs, je ne doute pas que notre nouveau président va le faire de manière tout aussi efficace, mais avec sa touche à lui, sa propre cette personnalité. C'est ce qui fait la richesse de chaque présidence qui se succède année après année.

Ein Präsident des Europäischen Parlaments sagte einmal, dass ein Gossrat oder eine Grossrätin eine Person ist, die spricht und dass niemand zuhört. Einige Leute fügten hinzu, dass ein Mitglied, wenn es endlich das Rederecht hat, spricht, spricht und immer noch spricht, aber dass er der Einzige ist, der zuhört... Für unser Parlament trifft das nicht zu. Und ich habe Beweise dafür. Letztes Jahr als ich als zweiter Vizepräsident sprach, haben Sie mir zugehört. Der Beweis ist, dass mir mehrere Kollegen aus dem Oberwallis vorgeworfen haben, ich hätte mich nicht auf Deutsch an sie gerichtet. Deshalb versuche ich dieses Jahr, euch zu entschädigen, in der Hoffnung, dass Sie mir trotzdem zuhören und mich hoffentlich auch verstehen.

*(Applaus)*

Seit einem Jahr darf ich im Präsidium des Grossen Rates wirken und konnte mich dort einarbeiten. Von der scheidenden Präsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet bleiben mir vor allem die objektive Betrachtungsweise, das offene und sympathische Auftreten und die speditive Art zu arbeiten in bester Erinnerung. Liebe Anne-Marie, ich danke dir bestens für meine gute Aufnahme ins Präsidium und für die sehr angenehme Zusammenarbeit.

Ich gratuliere herzlich Gilles Martin zu seiner tollen Wahl. Ich bin überzeugt, dass wir wie bisher auch weiterhin gut zusammenarbeiten werden und gemeinsam die Interessen des ganzen Kantons Wallis aktiv vertreten.

Cher Gilles, je suis persuadé que cette année présidentielle sera excellente. Notre nouveau président cumule toutes les facultés lui permettant d'être un excellent président. Ses talents de gestionnaire sont avérés, mais aussi ceux de leadership. Ses talents de chanteur seront néanmoins peut-être tout aussi importants. Tu as la capacité, en effet, de donner le la afin de régler les dissonances. Il faudra peut-être jouer en fortissimo, voire user de la cloche présidentielle afin de régler le volume de la salle et user d'un métronome pour y régler le rythme des débats.

Bonne présidence, Cher Gilles Martin!

Für heute wünsche ich dir, deiner Frau Christine und deiner Familie einen unvergesslichen Tag mit einer gemütlichen und unterhaltsamen Feier und einen würdigen Empfang in deiner Heimatgemeinde.

Schliessen möchte ich meine Ansprache mit dem herzlichen Dank an meinen Fraktionspräsidenten Emmanuel Amoos für die sympathische Vorstellung meiner Kandidatur, und meiner Fraktion, die mich für dieses Amt nominiert hat. Danke!

Je souhaite aussi adresser la plus cordiale des bienvenues au nouveau deuxième vice-président, qui devrait nous rejoindre d'ici quelques minutes.

Sehr verehrte Damen und Herren, ich wünsche Ihnen heute ein schönes Fest.

Danke et merci!

*(Applaudissements)*

### **Le président**

Merci Monsieur le premier vice-président. Félicitations pour cette belle élection. Merci pour ces mots et cette gentillesse. C'est vrai que le tandem que nous avons fait avec Mme la présidente et que nous allons continuer, je pense, a très bien fonctionné. C'est parfait.

Nous passons maintenant à la question 4...

(...)

Effectivement, passer d'abord à l'élection du deuxième vice-président du Grand Conseil.

Heureusement qu'on a un bras droit qui fonctionne bien.

- 4.** Election du deuxième vice-président du Grand Conseil  
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

### **Le président**

Je passe la parole à M. le député Christophe..., à M. le député Aron Pfammatter..., je vais y arriver!

**Pfammatter Aron**, Grossrat, CVPO

Herr Grossratspräsident, werter Gilles,

Herr erster Vizepräsident, werter Olivier,

Herr Staatsratspräsident, Frau Staatsrätin, werte Staatsräte, werte Kolleginnen und Kollegen,

auch ich möchte es nicht unterlassen im Namen der CVPO-Fraktion zunächst unserer abtretenden Grossratspräsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet für das hervorragende und sehr charmante Grossratspräsidentenjahr zu danken.

Ich gratuliere ebenfalls im Namen der CVPO-Fraktion den beiden neu Gewählten, unserem neuen Grand Baillif und dem ersten Vizepräsidenten. Ihr werdet es gut machen, denn ihr seid 2 gute Typen.

Und wir haben hier auch noch einen guten Typen. Ich habe nun die Ehre, Ihnen unseren Kollegen **Manfred Schmid** als Kandidaten der CVP Oberwallis für das Amt des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates vorzuschlagen.

Manfred ist 51 Jahre jung und verheiratet mit Edith, mit der er die 3 Kinder Lisa, Elia und Isabelle hat. Manfred ist seit 2011 Grossrat und in dieser Funktion ist er aktuell mein Vize-Fraktionschef und übrigens der dienstälteste Grossrat der Schwarzen Fraktion. Als Mitglied der Finanzkommission während 4 Jahren und nun seit 2015 als Mitglied der Geschäftsprüfungskommission war Manfred immer in den Oberaufsichtskommissionen des Grossen Rates vertreten.

Seit 2012 ist er auch Gemeinderat in Ausserberg, dort verantwortlich für Finanzen, Infrastruktur, Raumplanung, Landwirtschaft und den Abfall. Als Ausserberger ist Manfred ein richtiger Berggebietsvertreter. Aller Fusionsgelüste zum Trotz: Es sind eben auch gerade die kleinen Berggemeinden, die unseren Kanton ausmachen. Und nebst den Ausserbergern sind auch wir von der CVPO stolz, Ihnen einen Kandidaten aus einer kleinen Berggemeinde für das Präsidiumskollegium des Grossen Rates vorzuschlagen.

Beruflich beschäftigt Manfred als diplomierter Baumeister und Arbeitgeber im Bauhauptgewerbe in der Hochsaison bis zu 90 Arbeitnehmer in verschiedenen KMU von Zermatt bis Brig. Auch das tut der Politik und dem Grossen Rat gut: Mit Manfred schlagen wir Ihnen einen echten Unternehmer zur Wahl vor.

Die grosse Leidenschaft von Manfred ist die Jagd, das Wandern und das Skifahren, aber eigentlich vor allem die Jagd.

Manfred Schmid kann etwas, dass ein künftiger Grossratspräsident können sollte: Er kann Brücken bauen - und das nicht nur als Baumeister. Er hat dies in diesem Parlament schon mehrfach bewiesen. Etwa dann, als er als schwarzer Grünrock zusammen mit den Grünen erfolgreich die Jagd auf das weisse Schneehuhn verhinderte. Und das lange Jahre vor der grünen Welle.

Ich schätze Manfred zudem als Mann, der über den Tellerrand blicken kann und sich auch nicht scheut, unkonventionelle Positionen und Lösungen zu vertreten. Die zusammen mit Landwirten gegründete Herdenschutz GmbH ist so ein Beispiel. Sein Leitspruch lautet: «Lä wers la gah!» - denn Bremser hat es schon genug.

Werte Kolleginnen und Kollegen, Manfred wird auch die Grossratsherde zu schützen wissen. Seine Lebenserfahrung als Familienvater, Unternehmer, Grossrat, Gemeinderat, Jäger und Herdenschützer ist enorm. Lassen Sie uns von dieser Lebenserfahrung profitieren und geben Sie Manfred Ihre Stimme.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

### **Le président**

Merci Monsieur le chef de groupe.

Je vois qu'il n'y a plus de demande de parole.

### **Aucune autre proposition.**

Je propose aux scrutateurs de se mettre en action.

(...)

### **Le président**

Nous pouvons poursuivre avec l'**Heure des questions / Fragestunde**.

**Département de l'économie et de la formation (DEF)**

**Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)**

**4. Question PLR, par Jérôme Guérin (suppl.): Coût du publireportage dans L'illustré**

**Frage PLR, durch Jérôme Guérin (Suppl.): Kosten der Publireportage in der «Illustrierte»**

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Voilà l'objet du débat (*il montre des magazines*) vom Wallis in die Welt, du Valais dans le monde.

Vous savez que VWP est chargé de la communication, de la promotion de l'image du canton du Valais, que VWP reçoit pour cela un mandat de prestations de l'Etat du Valais de 10 millions par année et mène ses activités de marketing et de promotion en toute indépendance et en toute autonomie.

Des journalistes arrivent à écrire que je me serais acheté 16 pages de promotion dans les grands journaux du pays. Il y a eu plus d'un million de lecteurs et des retours extrêmement positifs parce que le Valais c'est beaucoup de soleil, c'est les plus belles pistes de ski du monde et les meilleurs vins du monde, mais c'est aussi autre chose, et c'est précisément cela que VWP essaie de faire, c'est de montrer le Valais des start-up, le Valais de l'innovation, le Valais de l'industrie, ce Valais encore méconnu mais qui est tellement réel puisqu'il s'agit de la première branche économique du pays qu'il s'agit de montrer dans le monde, et de montrer qu'il y a du Valais dans le nez de la fusée Ariane, de montrer que, dans les salles d'opérations, les scies chirurgicales viennent d'une petite entreprise Gomina située dans la vallée de Conches, de montrer qu'il y a pratiquement dans toutes les marques de voiture européennes des tôles qui viennent de chez Novelis, de dire que les meilleures machines à café professionnelles du monde viennent de chez Eversys à Ardon et bientôt à Sierre, de dire tout cela, c'est montrer une nouvelle image de ce canton.

Cette opération a un coût, un petit soutien à la presse locale, le Walliser Bote que je salue, le Nouvelliste, pour un montant de 29'000 francs parce que ça a été aussi encarté dans les quotidiens valaisans et puis un montant tenu secret dans un contrat signé entre Ringier et VWP, dont même votre serviteur n'est pas saisi, eh bien!, cela a coûté un prix nettement inférieur au prix du marché puisque Ringier et VWP ont une collaboration de longue date et qu'il y a 2 fois par année une promotion pour le Valais, un encarté appelé Wallis qui est encarté dans la Schweizer Illustrierte et dans L'illustrierte, les 2 principales publications de Ringier.

Donc, c'est vraiment une belle image qu'on donne de ce canton. Tant pis pour les esprits chagrins et ceux qui veulent être encore bloqués en 1950, le Valais nouveau, le Valais de l'innovation, et de plus en plus on va promouvoir cette image du Campus, cette image du projet Ibex de la Lonza vraiment positionné sur le plan mondial. On n'a pas à rougir de ce que nous sommes et de ce que nous présentons. Et puis, il y a une petite interview de votre serviteur. On interviewe M. Schmidt lorsqu'il s'agit d'électricité, on interviewe M. Favre lorsqu'il s'agit des hooligans..., contre les hooligans.

Eh bien!, voilà, c'est comme ça et je pense que cette publication était extrêmement bien faite et que toutes les supputations qui sont faites sont totalement déplacées.

J'espère que vous pouvez soutenir cette image du canton, rénovée et moderne.

Merci.

## **5. Question UDC, par Mikaël Vieux: Valais/Wallis Promotion**

**Frage UDC, durch Mikaël Vieux: Valais/Wallis Promotion**

### **Le président**

C'est la même question, est-ce que vous aimeriez ajouter quelque chose, Monsieur le conseiller d'Etat?

Non.

Nous passons à la question suivante.

## **6. Question AdG/LA, par Raymond Borgeat, Patricia Constantin et Emmanuel Amoos: Le natel, un outil d'identification optimal?**

**Frage AdG/LA, durch Raymond Borgeat, Patricia Constantin und Emmanuel Amoos: Ist das Natel ein geeignetes Identifikationstool?**

**Darbellay Christophe**, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

La stratégie du Département de l'économie et de la formation vise à mettre en place un login, un identifiant unique et personnel pour l'ensemble des acteurs de l'école valaisanne.

Pour assurer la confidentialité adéquate des données scolaires, le département mise sur le smartphone. Pour ceux qui n'auraient pas de smartphone, ils peuvent se voir remettre un token. Alors, ceux qui sont sans natel reçoivent un token, pardonnez-moi cette mini-pique, Monsieur le député Emmanuel Amoos, mais n'y voyez surtout pas de marketing agressif au sein de l'école valaisanne. Les 2 systèmes fonctionnent donc sans connexion Internet et ne nécessitent pas d'abonnement de communication mobile.

Cette solution a l'aval de M. le préposé à la protection des données, Me Sébastien Fanti.

L'interdiction de l'utilisation des smartphones en classe concerne les élèves de la scolarité obligatoire et a pour objectif d'empêcher des usages non pédagogiques qui nuisent au bon climat scolaire.

Pour les enseignants, l'emploi d'un smartphone en classe n'est pas interdit, il fait surtout appel à leur bon sens.

En conclusion, l'usage du téléphone mobile privé reste facultatif et ne génère aucun coût pour l'utilisateur. Cette stratégie d'offrir des outils modernes, efficaces et sécurisés, adaptés à chaque situation est conforme aux bonnes pratiques à l'ère de la numérisation.

## **Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**

**Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)**

## **7. Question PLR, par Moreno Centelleghé: Gestion de l'asile, laxiste ou humaine?**

**Frage PLR, durch Moreno Centelleghé: Verwaltung des Asylwesens: nachlässig oder human?**

## **8. Question PDCB, par Françoise Métrailler et Eric Lattion (suppl.): Problèmes dans la gestion de l'asile en Valais**

**Frage PDCB, durch Françoise Métrailler und Eric Lattion (Suppl.): Probleme bei der Verwaltung des Asylwesens im Wallis**

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

En préambule, Monsieur le président du Grand Conseil, toutes mes félicitations pour votre brillante élection.

Dans le cadre des accords de Dublin, le règlement prévoit des délais de remise des requérants aux Etats signataires. Une fois le délai échu, la décision Dublin devient caduque et le transfert des personnes concernées n'est plus toléré. Les prolongations des délais sont prévues uniquement dans les cas de disparition, de suspension de l'exécution du renvoi ou de détention pénale.

De 2016 à 2018, 9 dossiers valaisans concernant 17 personnes n'ont pu être exécutés.

Chaque personne qui reçoit une décision négative de la Confédération doit être convoquée préalablement au service pour y être entendue sur ses préparatifs de départ. En cas de maladie, le service doit obtenir des rapports médicaux adéquats des médecins traitants, ce qui s'avère souvent difficile. Toutes ces phases nécessitent un suivi précis et constant qui est parfois mis à mal par le manque de ressources dans le service, la complexité des cas et les procédures.

Pour ces raisons, le chef du département a récemment requis du Service de la population et des migrations une analyse interne de son organisation et la définition de propositions concrètes afin d'éviter au maximum tout manquement futur à l'exécution de renvois Dublin.

### **Le président**

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous propose de passer au résultat de **l'élection du deuxième vice-président du Grand Conseil.**

Bulletins délivrés

*Ausgeteilte Wahlzettel:* 129

Bulletins rentrés

*Eingegangene Wahlzettel:* 129

Bulletins blancs

*Leere Wahlzettel:* 10

Bulletins nuls

*Ungültige Wahlzettel:* 12

Bulletins valables

*Gültige Wahlzettel:* 107

Majorité absolue

*Absolute Mehr:* 54

**Est élu**

***Gewählt ist:* voix / Stimmen**

**Schmid Manfred 107**

*(Précédé de l'huissière, M. le député Manfred Schmid, deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

**Schmid Manfred**, Grossrat, CVPO, zweiter Vizepräsident des Grossen Rates

Scheidende Grossratspräsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet, danke schön für deine Arbeit, du wirst mir ein Vorbild bleiben.

Dem neuen Grossratspräsidenten Gilles Martin will ich gratulieren, auch dem ersten Vizepräsidenten Olivier Turin.

Herr Staatsratspräsident Roberto Schmidt,

Geschätzte Staatsrätin, Herren Staatsräte,

Geschätzte Grossrätinnen und Grossräte,

Liebe Gäste auf der Tribüne, Fernsehzuschauer und Zuschauer auf der Tribüne,

Für die Unterstützung für den ersten und wohl auch schwierigsten Schritt ins Präsidium des Grossen Rates bedanke ich mich von Herzen. Ihnen und meiner Fraktion will ich danken für das Vertrauen, das Sie mir entgegenbringen. Tout d'abord, un grand merci, merci pour votre confiance. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de votre soutien. Je tâcherai de mon mieux de justifier votre soutien.

Seit bald 8 Jahren habe ich die Ehre für den Bezirk Westlich Raron als Grossrat in diesem Parlament zu sein. Seit 7 Jahren amte ich als Gemeinderat in meiner Heimatgemeinde in Ausserberg als Gemeinderat. Politik heisst für mich Engagement und die Motivation, etwas zu verändern, Dinge zu verbessern. Das ist meine Richtschnur als Grossrat und auch als Gemeinderat.

La politique signifie pour moi, tout d'abord, la volonté de changer les choses, cela veut aussi dire améliorer les conditions-cadres pour les institutions et pour nos entreprises.

Meine Wahl zum zweiten Vizepräsidenten soll aber auch ein ermutigendes Zeichen sein für die kleinen Gemeinden in unserem Kanton. Nicht einzig die grossen Zentren entlang dem Laufe des Rottens bestimmen die politische Agenda. Auch die kleinen Berggemeinden bringen sich ein. Das macht Mut für die Zukunft. Das Dorf mag im Parlament als wirtschaftlich schwacher Partner wahrgenommen werden, aber gerade das Dorf ist oft kulturell, touristisch und damit für die Identität und das Bild des gesamten Kantons Wallis wichtig.

Permettez-moi de mettre en évidence l'importance des petits villages, des villages de montagne. Ce sont aussi ces petites communautés qui forment le Valais, qui font l'image de ce Valais.

Resignation ist keine Strategie, kämpfen wir für unsere Dörfer. Wir wollen ihnen Schwierigkeiten aus dem Wege räumen, wenn es darum geht, ihr Überleben, und besser noch ihre Zukunft, zu sichern. Hier ist proaktives vorausschauendes Verhalten auch in diesem Parlament gefragt.

Der Bezirk Westlich Raron ist stolz, im Präsidium vertreten zu sein. Die Gemeinde Ausserberg ist stolz, dass einer aus ihrer Mitte in dieses Amt gewählt wurde. Ich bin mir sehr bewusst, dass dieses Amt zwar viel Ehre bringen mag, aber für mich stehen die Arbeit und die Pflichterfüllung im Vordergrund, auch und gerade wenn sie oft Verzicht und überdurchschnittliches Engagement bedeuten wird. Dazu bin ich bereit. Mit Respekt und Nachdruck will ich mich für den ganzen Kanton einsetzen. Die Herausforderung besteht für mich besonders darin, dass kleine dörfliche Wallis im Grossen, geeinten und starken Wallis in den Vordergrund zu stellen. Dass Sie mir dazu die Möglichkeit geben, erfüllt mich mit Dankbarkeit.

Es lebe das Wallis, unser Wallis!

Vive le Valais, notre beau Valais!

Merci.

*(Applaudissements)*

## **Le président**

Merci.

Bienvenue à M. le deuxième vice-président. Ainsi, la Présidence est au complet.

J'aimerais vous remercier pour la confiance et le magnifique tir groupé que vous avez fait pour la Présidence. Je pense qu'avec cette équipe, ensemble, nous allons pouvoir mener à bien la mission que nous ont confiée les citoyens.

5. Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts  
Lettre  
Brief

## **Le président**

Le Tribunal cantonal, par son président, M. le Dr Seeberger, nous a adressé une proposition en la personne de M. Jérôme Emonet pour prendre la **présidence** du Tribunal cantonal.

**Il n'y a pas d'autres candidats**, je propose donc de passer directement au vote.

A vous, Madame et Messieurs les scrutateurs!

(...)

## **Le président**

Nous poursuivons avec l'**Heure des questions / Fragestunde**.

### **9. Question UDC, par Cyrille Fauchère: Commandant de la police cantonale ou lobbyiste Schengen?**

**Frage UDC, durch Cyrille Fauchère: Kantonspolizei-Kommandant oder Schengen-Lobbyist?**

**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

L'intervention du commandant de la police cantonale a eu lieu lors d'un article pour et sur demande du Nouvelliste, sur l'importance de la base de données Schengen pour la police.

A cette occasion, celui-ci a donné des éléments factuels, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un outil particulièrement important dans la lutte contre la criminalité. La banque de données Schengen est, en effet, utilisée plus de 300'000 fois par jour en Suisse par les forces de sécurité. Son abandon aurait de graves répercussions pour la sécurité intérieure du pays.

Pour le surplus, il est à relever que la prise de position du commandant de la police cantonale est en tout point conforme à celle de la Conférence des commandants des polices cantonales suisses dont il est le vice-président.

Enfin, concernant le chef du département, il confirme avoir été très peu interpellé par les journalistes sur des questions en lien avec les votations du 19 mai prochain.

### **10. Question AdG/LA, par Robert Métrailler: Des jeunes doivent interrompre leur apprentissage?**

**Frage AdG/LA, durch Robert Métrailler: Müssen Jugendliche ihre Lehre abbrechen?**



**Favre Frédéric**, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Le canton est en charge de la mise en application des décisions de la Confédération.

En cas de refus, le Service de la population et des migrations a le devoir de faire interrompre toute activité lucrative du requérant débouté qu'il soit apprenti ou salarié, en application de l'article 43 LASI.

Il s'agit d'un signal clair indiquant aux déboutés que leur séjour en Suisse est terminé et qu'ils sont au terme de leur procédure d'asile.

A notre connaissance, seule une personne qui travaillait mais qui n'était pas en formation a dû interrompre son activité.

#### **Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**

#### **Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)**

### **11. Question Les Verts, par Nathalie Cretton: Insecticide dans la forêt suisse**

#### **Frage Les Verts, durch Nathalie Cretton: Insektizide im Schweizer Wald**

**Melly Jacques**, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

L'utilisation des pesticides en forêt est interdite. Les exceptions sont traitées par la législation sur la réduction des risques chimiques. En forêt, les exceptions sont autorisées uniquement dans les cas où les mesures alternatives auraient un plus grand préjudice à l'environnement que le traitement.

La gestion actuelle des forêts préconise une vidange des bois en continu, ce qui permet d'éviter tout traitement en forêt. Ce n'est pas toujours possible dans les conditions de montagne que connaît notre canton avec un accès réduit durant certaines périodes hivernales.

Dans les cas exceptionnels où un traitement du bois s'avérerait indispensable, les conditions requises sont extrêmement restrictives pour préserver l'environnement (formation obligatoire certifiée des personnes habilitées à traiter, autorisation des produits pour la forêt, autorisation annuelle de traitement assortie de conditions, devoir d'annonce des traitements et des quantités, signalisation des piles de bois traité, etc.).

Donc, la volonté générale des services forestiers cantonaux est de réduire au maximum les traitements par pesticide en forêt. Et puis, il faut le dire, en Valais, l'objectif semble atteint puisque, depuis plusieurs années, aucune demande de traitement n'a été déposée par les triages forestiers auprès de l'administration cantonale.

#### **Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**

#### **Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)**

### **12. Question CVPO, par Andreas Zenklusen et Aron Pfammatter: Tout le monde sur un pied d'égalité**

#### **Frage CVPO, durch Andreas Zenklusen und Aron Pfammatter: Gleich lange Spiesse für alle**

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich kann Herrn Zenklusen und Herrn Pfammatter folgende Antwort geben.

Grundsätzlich gibt es 2 Arten von Organisationen für Pflege und Hilfe zu Hause. Einerseits sind es die Organisationen mit einem kantonalen Leistungsauftrag, das sind die

Sozialmedizinischen Zentren, die kein gewinnorientiertes Ziel verfolgen und subventioniert werden. Andererseits sind es die privaten Organisationen ohne kantonalen Leistungsauftrag, die keine Subventionen erhalten, aber eben gewinnorientiert arbeiten.

Das Alters- und Pflegeheim «Englischgruss - leben im alter» in Brig hat eine Anfrage hinterlegt, um eben eine private Organisation der Pflege und Hilfe zu Hause ohne kantonalen Leistungsauftrag zu betreiben.

Am 1. März 2019 hat das Departement einen negativen Entscheid bezüglich der Anfrage getätigt. Es ist der Meinung:

1. Die vorgesehene Struktur «Spitex Englischgruss-Care», die ausschliesslich in der Region Brig tätig sein wird, wird die Bemühungen der Fusion der SMZ von Brig und Visp und damit auch das verbundene Ziel, die Effizienz und die Qualität der Leistungen der Pflege zu Hause der Oberwalliser Bevölkerung zu verbessern, erheblich beeinträchtigen.

2. Dieses Projekt wird, wie es in der Planung der Langzeitpflege von 2016-2020 vorgesehen ist, die gewünschte Koordination unter den Pflegeeinrichtungen erschweren.

3. Die Anfrage des Alters- und Pflegeheims Englischgruss sieht vor, dass sie keinen Leistungsauftrag haben, und in dem Sinn eben die Bedingungen der Modalitäten der Subventionierung nicht respektieren.

Ich kann Ihnen auch sagen, derzeit ist kein anderes Projekt dieser Art ein Gegenstand einer Anfrage zur Bewilligung beim Departement.

Das Alters- und Pflegeheim «Englischgruss - leben im alter» hat Rekurs gegen diesen Entscheid eingereicht. Der Staatsrat äussert sich nicht, weil das Verfahren am Laufen ist.

### **Le président**

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous passons au résultat de l'**élection du président du Tribunal cantonal**.

Bulletins délivrés

*Ausgeteilte Wahlzettel:* 119

Bulletins rentrés

*Eingegangene Wahlzettel:* 119

Bulletins blancs

*Leere Wahlzettel:* 4

Bulletins nuls

*Ungültige Wahlzettel:* 4

Bulletins valables

*Gültige Wahlzettel:* 111

Majorité absolue

*Absolutes Mehr:* 56

**Est élu**

***Gewählt ist:* voix / Stimmen**

**Emonet Jérôme 111**

*(Applaudissements)*

### **Le président**

Nous passons immédiatement à l'**élection du vice-président du Tribunal cantonal**.

Une proposition nous est également faite, il s'agit de M. **Thomas Brunner**.

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins.

(...)

### **Der Präsident**

Wir gehen weiter.

### **13. Question CVPO, par Nino Brunner (suppl.), et Martin Kalbermatter, CSPO: Répartition des lits pour soins de longue durée**

#### **Frage CVPO, durch Nino Brunner (Suppl.), und Martin Kalbermatter, CSPO: Verteilung Langzeitpflegebetten**

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Also die Frage von Herrn Brunner und Herrn Kalbermatter betreffend die Langzeitbetten in der Region Oberwallis.

Ich kann Ihnen sagen, Sie kennen den Bericht. Es gibt einen Bericht über die Langzeitpflegeplanung 2016-2020. Und dort haben wir dem Oberwallis 17 neue Langzeitpflegebetten in Alters- und Pflegeheimen zugesprochen, und auch die Projektion für die Planungsperiode 2021-2025 sieht nochmals 17 Betten vor. Nach der aktuellen demografischen Prognose gibt es aber eine Steigerung für 2026-2030. Wir gehen von einer Schätzung von 130 Betten aus, um eben dann die minimale Norm, die wir verlangen von 150 Betten pro 1'000 Einwohner, die 80-jährig und älter sind, zu erfüllen.

Warum dieser grosse Unterschied? Das Oberwallis hat zurzeit rund 193 Betten auf 1'000 Einwohner, die 80 Jahre und älter sind, und wir möchten auf eine tiefere Norm hinunter kommen auf 150. Darum braucht es für die laufende Planungsperiode und für die nächste sehr wenig Betten im Oberwallis. Ab dem Jahr 2026 erhöht sich eben dann die Zahl.

Wie steht es um die Vormeinung der Langzeitpflegekommission? Sie übermitteln uns jeweils die Vormeinungen, und der Staatsrat hat diese Vormeinung erhalten über die Bettenanzahl vom Spitalstandort Visp. Wir haben hier einen positiven Entscheid im Staatsrat gefällt, dass, wenn in der Region Oberwallis ab dem Jahre 2026 neue Alters- und Pflegebetten benötigt werden, prioritär 75 dem Spitalstandort Visp zugesprochen werden sollen. Andere Anfragen hat der Staatsrat zurzeit nicht erhalten und auch nicht die Kommission für Langzeitpflege.

### **14. Question PDCC, par Myriam Roduit et Philomène Zufferey (suppl.): Antennes 5G**

#### **Frage PDCC, durch Myriam Roduit und Philomène Zufferey (Suppl.): 5G- Antennen**

**Waeber-Kalbermatten Esther**, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

En matière de téléphonie mobile et de rayonnement, les compétences réglementaires sont fédérales, en particulier auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

En Suisse, les prescriptions en matière de rayonnement des antennes de téléphonie mobile sont définies par l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Cette ordonnance repose sur le principe de prévention de la loi sur la protection de l'environnement, selon lequel les émissions doivent être limitées. La protection de la santé

publique contre les rayonnements non ionisants est réglementée de manière exhaustive par le droit fédéral. L'application de ces dispositions ne dépend pas de la technologie de téléphonie mobile, c'est-à-dire qu'elle est neutre sur le plan technologique et s'applique également aux réseaux 5G.

Les compétences des cantons se limitent donc uniquement à l'application des dispositions de l'ORNI, en particulier les contrôles des limites d'émission, ainsi qu'aux aspects liés à l'emplacement des antennes.

Pour rappel, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis sur pied un groupe de travail, dirigé par l'Office fédéral de l'environnement, chargé d'analyser les besoins de la téléphonie mobile de demain, notamment dans la perspective du déploiement de la 5G, ainsi que les risques en découlant. Toutefois, il n'appartient pas au groupe de travail d'étudier les effets de la 5G sur la santé, de prendre des décisions ou de décider de l'introduction de la 5G en Suisse. Le rapport devrait être rendu public courant juin de cette année.

Au vu des études scientifiques publiées à ce jour, l'utilisation de cette technologie ne devrait pas conduire à une augmentation significative du risque pour la santé des Valaisans. Il subsiste toutefois des incertitudes quant aux effets sur la santé d'une exposition prolongée au rayonnement à haute fréquence émis par les téléphones mobiles. Des mesures simples de prévention, aisément disponibles sur Internet, permettent, comme par le passé, d'éviter d'être trop exposé.

**15. Question Sandro Fux (suppl.), SVPO: Vaccination contre la rougeole  
Frage Sandro Fux (Suppl.), SVPO: Masernimpfung**

**Waeber-Kalbermatten Esther**, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ihre Frage betrifft die Masernimpfung. Es geht um den Durchimpfungsgrad und zwar müssen die Masern mittels zweier Dosen geimpft werden. Und da kann ich Ihnen sagen, die Durchimpfungsrate ist im Wallis in den letzten Jahren massiv gestiegen. Sie betrug im Jahr 1999 bei den 16-Jährigen 34,2% und ist im Jahr 2016 auf 94,9% gestiegen. Diese Entwicklung ist hauptsächlich Folge der geleisteten Arbeit im Rahmen der Impfungen durch die Schulgesundheit sowie eben von Impfkampagnen zur Sensibilisierung der Bevölkerung.

Aktuell besteht noch eine Impflücke bei den über 20-Jährigen, die nur eine Impfdosis erhalten haben. Diese Personengruppe wird gezielt durch nationale Informationskampagnen angesprochen und sensibilisiert.

### **Le président**

Merci pour votre réponse.

Je vous communique le résultat de l'**élection pour la vice-présidence du Tribunal cantonal**.

Bulletins délivrés	
<i>Ausgeteilte Wahlzettel:</i>	115
Bulletins rentrés	
<i>Eingegangene Wahlzettel:</i>	115
Bulletins blancs	
<i>Leere Wahlzettel:</i>	7
Bulletins nuls	
<i>Ungültige Wahlzettel:</i>	9
Bulletins valables	
<i>Gültige Wahlzettel:</i>	99
Majorité absolue	
<i>Absolute Mehr:</i>	50
<b>Est élu</b>	
<b><i>Gewählt ist:</i></b>	<b>voix / Stimmen</b>
<b>Brunner Thomas</b>	<b>99</b>
<i>(Applaudissements)</i>	

### **Le président**

Bon travail à nos deux nouveaux président et vice-président du Tribunal cantonal.

Nous avons terminé avec les questions de l'Heure des questions; donc nous pouvons passer dans les temps, et c'est formidable, au point 6 de l'ordre du jour.

- 6.** Renouvellement des membres des commissions de haute surveillance  
Erneuerung der Mitglieder der Obergerichtskommissionen

### **Le président**

Les chefs de groupe se sont réunis, ont discuté entre eux, ont cherché un équilibre, une concorde et nous ont fait les propositions que je vais vous présenter maintenant.

Nous commençons, tout d'abord, par les élections des membres des commissions et, ensuite, nous passerons à celles des présidences et des vice-présidences.

## COMMISSION DES FINANCES / FINANZKOMMISSION

### a) Membres en fonction / Mitglieder im Amt

BENDER Benoît, PDCB  
CLERC Mathieu, Les Verts  
CLIVAZ Bruno, PDCC  
FAVRE-TORELLOZ Muriel, PDCB  
PONT Stéphane, PDCC  
RION Yvan, UDC  
STUDER Rainer, CVPO  
TAUSS-CORNUT Sonia, PLR  
WENGER Frank, CSPO

### b) Candidats / Kandidaten

CARRON Blaise, AdG/LA  
DUBUIS Julien, PLR  
VIEUX Mikaël, UDC  
WALTER Francesco, CVPO

### **Le président**

Y a-t-il des personnes qui veulent prendre la parole pour d'autres propositions?

Si ce n'est pas le cas (élection tacite), je vous propose de les acclamer, en les remerciant de se mettre à disposition.

*(Applaudissements)*

## COMMISSION DE GESTION / GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION

### a) Membres en fonction / Mitglieder im Amt

ALTER Florian, AdG/LA  
BUMANN Konstantin, CSPO  
FAUCHERE Cyrille, UDC  
GIRARD Fabien, PLR  
HILDBRAND Patrick, SVPO  
METRAILLER Serge, PDCC  
MORET Xavier, PLR  
MOULIN Bruno, PDCB  
PUTALLAZ Charles-Albert, PLR  
SCHMIDHALTER-NÄFEN Doris, AdG/LA

### b) Candidats / Kandidaten

FURGER Niklaus, CVPO  
MELLY Blaise, UDC  
RODUIT André, PDCB

### **Le président**

Y a-t-il d'autres propositions?

Si ce n'est pas le cas (élection tacite), merci de les applaudir.

*(Applaudissements)*

### **COMMISSION DE JUSTICE / JUSTIZKOMMISSION**

#### a) Membres en fonction / Mitglieder im Amt

CIPOLLA Alexandre, UDC

CRETTON Sandra, PDCB

DELEZE Julien, AdG/LA\*

GANZER Stéphane, PLR

GASPOZ Marcel, PDCC

JÄGER Lukas, SVPO

MASCITTI Aurelian, Les Verts

MOTTET Xavier, PLR

NOTH-ECOEUR Marie-Claude, PLR

SCHWESTERMANN Alex, CSPO

#### b) Candidats / Kandidaten

CHASSOT Emmanuel, PDCC

PERRUCHOUD Sandrine, AdG/LA

ZENKLUSEN Andreas, CVPO

### **Le président**

Y a-t-il d'autres propositions?

Ce n'est pas le cas (élection tacite), merci de les applaudir.

*(Applaudissements)*

Je remercie toutes ces personnes pour le travail qu'ils vont faire. Ce sont des commissions importantes et qui demandent beaucoup de travail, et je me réjouis de collaborer avec elles, ainsi que mes collègues vice-présidents.

Nous pouvons passer maintenant à la nomination des présidents et des vice-présidents de ces commissions.

Là également, il y a une concorde qui s'est faite entre les différents groupes par vos chefs de groupe. Félicitations!

7. Election du président et du vice-président de la commission des finances  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission

#### a) Candidat à la présidence / Kandidat für das Präsidium

PONT Stéphane, PDCC

#### b) Candidat à la vice-présidence / Kandidat für das Vizepräsidium

WALTER Francesco, CVPO

### **Le président**

Aucune autre proposition (élection tacite), acclamez-les tout de suite!  
(*Applaudissements*)

8. Election du président et du vice-président de la commission de gestion  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission

a) Candidat à la présidence / Kandidat für das Präsidium

HILDBRAND Patrick, SVPO

b) Candidat à la vice-présidence / Kandidat für das Vizepräsidium

ALTER Florian, AdG/LA

### **Le président**

Aucune autre candidature (élection tacite).  
(*Applaudissements*)

9. Election du président et du vice-président de la commission de justice  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission

a) Candidat à la présidence / Kandidat für das Präsidium

SCHWESTERMANN Alex, CSPO

b) Candidat à la vice-présidence / Kandidat für das Vizepräsidium

GANZER Stéphane, PLR

### **Le président**

Aucune autre proposition (élection tacite).  
(*Applaudissements*)

Merci à ces messieurs pour ce travail, cette fonction et cette responsabilité.

**(Vice-présidences des commissions de haute surveillance, cf. ci-avant.)**

Voilà, nous arrivons au terme de cette matinée.

Vous avez vu que j'avais un petit peu mélangé les derniers points de l'ordre du jour, mais vu qu'il s'agissait de nommer ces personnes, je crois que vous les avez bien nommées, par vos applaudissements, c'est également la confiance qui est mise en elles.

Nous arrivons donc au terme de cette matinée.

Avant de passer à la partie récréative, encore une fois merci pour votre soutien dans le cadre des élections de ce matin.

Je vais passer la parole au président du comité d'organisation de cette journée, M. le conseiller communal et vice-président de la ville de Sion Christian Bitschnau pour vous donner quelques instructions pour après-midi.

Je vous remercie d'être assez stricts sur les horaires puisque le programme est copieux et il serait important de pouvoir tenir ces horaires.

Monsieur le président du comité d'organisation, vous avez la parole.



**M. Christian Bitschnau**, président du comité d'organisation

La ville de Sion vous accueille à l'occasion de l'élection de M. Gilles Martin.

Cette fête débute en ville de Sion et se poursuivra à Bramois, village de résidence de l'élu du jour.

A la fin de la session, donc maintenant, vous êtes attendus pour l'apéritif offert traditionnellement par la ville de Sion en l'honneur du nouveau grand baillif. La fanfare de la police cantonale nous fait l'honneur de donner une aubade.

A 12 h 30, nous nous déplaçons en cortège vers La Planta. Mise en place vers 12 h 20 sur la partie supérieure de la rue du Rhône. Le cortège descend la rue du Rhône, emprunte l'avenue du Midi, monte l'Espace Remparts et rejoint La Planta, précédé par la fanfare de la police cantonale, que je remercie d'ores et déjà de son excellente collaboration. A La Planta, des bus séduois vous attendent pour vous transporter à proximité immédiate de la tente dans laquelle va se dérouler le banquet au sud de l'église paroissiale et du bâtiment multifonction des Arcades. Le dernier bus quitte La Planta à 13 heures précises.

Pour celles et ceux qui se rendent à Bramois en voiture, les places de parc prévues se trouvent au tennis/stade de football de Bramois à la route de Préjeux 13. Du parking à la tente, il faut compter 10 à 15 minutes de marche.

Vous êtes attendus à 13 h 45 à l'intérieur de la tente afin que nous puissions débiter le banquet dans les temps.

Encore une fois, bienvenue à Sion!

Mes collègues et moi sommes heureux et honorés de vous accueillir chez nous.

Bonne journée à tous!

### **Le président**

Merci pour cette organisation.

Peut-être une petite instruction pour la sortie. Comme l'année dernière avec Mme la présidente Anne-Marie Sauthier-Luyet, la Présidence sort en premier, suivie du Conseil d'Etat et enfin, après ou derrière - si j'ose dire comme ça -, vous Mesdames et Messieurs les députés.

Merci encore pour le travail de cette semaine qui a été très chargée.

Je me réjouis de poursuivre avec vous.

Bon après-midi.

**La session ordinaire de mai 2019 est officiellement close à 11 h 15.**